HANDBOUND
AT THE
UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS

Educ
R

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tome XIX. N° 1.

CHRONIQUE

Une nouvelle année commence à peine, il est temps encore de parler de celle qui finit. Il a été dit, au moment où 1892 se terminait, des paroles qui nous sont comme une compensation des tristesses qui ne nous manquent pas par ailleurs. L'éclatant hommage rendu à M. Pasteur, le 27 décembre dernier, en présence de M. le Président de la République, devant la jeunesse française assemblée, devant les représentants les plus éminents de la science, a rappelé l'attention, trop attachée à rechercher les bassesses de la vie, sur les plus nobles vertus de l'esprit humain. On y a exalté le dévouement à la science, le dévouement à la patrie, la foi, la foi d'apôtre, qui se personnifie si vivante en Pasteur, la passion du travail, le désintéressement, la simplicité modeste de la vie de famille; on a dit à la jeunesse qu'elle devait se garder de confondre l'esprit critique et le scepticisme, et que celui-là seul avait le droit de nier, qui faisait de la recherche constante de la vérité l'unique souci de sa vie; ceux qui ont dit tout cela avaient le droit de le dire, ils n'ont fait que mettre leurs actes en paroles. Une pareille cérémonie, à la fois grandiose et simple, et la gloire scientifique qu'elle a honorée, sont à la fois une consolation et une espérance, une leçon à méditer.

31207

M. le ministre de l'Instruction publique a reçu, le 30 décembre, le personnel des lycées et collèges de la Seine et de Seine-et-Oise. M. Blanchet, proviseur du lycée Louis-le-Grand, a offert au grand-maître de l'Université les vœux communs et lui a exprimé la satisfaction éprouvée par tous à voir un universitaire à la tête de l'Université. Il a terminé en rappelant le deuil cruel qui venait de frapper un des lycées de Paris dans la personne de M. Taboureux, proviseur du lycée Voltaire. — M. Charles Dupuy, au début de sa réponse, s'est associé à ce deuil, et il l'a dit en des termes émus qui ont particulièrement touché ceux qui, comme nous, savent quel dévouement M. Taboureux avait consacré au lycée Voltaire. M. le ministre a continué en remerciant M. Blanchet des vœux qu'il lui apportait; il a exprimé lui-même avec cette franchise si honorable, qui est faite de la conscience d'une tâche bien remplie, le sentiment de satisfaction légitime qu'il éprouvait à se voir aujourd'hui à la tête de l'Université. Il a rappelé que l'Université était sa famille, qu'à la Chambre elle avait été son groupe et son opinion, et que pour lui ses convictions républicaines n'avaient eu aucune peine à s'accommoder de sa fidélité universitaire, parce que République et Université se pénétraient dans son esprit jusqu'à se confondre. Il a dit quel souci il avait des intérêts de l'Université, mais il a dit aussi, et il a bien fait, que personne n'avait le droit de s'exagérer à ce point ses intérêts personnels, qu'il vînt à les placer au-dessus de l'intérêt général; on a pu comprendre que, à son avis, tout le monde n'avait pas toujours vu ni évité ce danger, et qu'il était temps d'ouvrir les yeux. — Tout cela a été très affectueux, très cordial, très net aussi et très ferme. M. Charles Dupuy a promis une administration respectueuse des services rendus, mais préoccupée en même temps des choses possibles et de celles-là seulement. L'allusion qu'il a faite à son rapport sur le budget de 1892, a prouvé qu'il ne regrettait pas la franchise dont il avait usé, si nécessaire alors, qui serait si injuste aujourd'hui, et que, au besoin, il saurait en user encore. — L'impression qui reste de cette allocution, dite sans recherche d'éloquence, très simplement, mais avec autorité, est que M. Charles Dupuy sait ce qu'il veut et veut fortement. Nous n'en doutions en aucune façon. Il est utile que devant un groupe important d'universitaires, cette nécessité du travail pour l'intérêt général, cet oubli, dans la mesure où il est bon, des besoins particuliers, ait été proclamé par quelqu'un qui, pour être ministre — c'est lui qui l'a dit et c'est son dernier mot — reste toujours et avant tout un universitaire.

Nous avons, en effet, une grande tâche à remplir, nous l'avons

bien souvent écrit, pas aussi souvent que nous y avons réfléchi; — tous nos efforts doivent tendre à nous rapprocher le plus possible de ce que le pays attend de nous; il nous demande des intelligences solides et souples, ouvertes aux idées justes, réfractaires aux sophismes, noblement éprises d'idéal, capables de s'enthousiasmer, comme de peser les raisons de leur enthousiasme, vivifiées par les élans d'un cœur généreux ; — sur nous reposent non seulement l'avenir de la science, mais l'avenir de la société; par les mains de l'Université, de près ou de loin, tout ce qui sera la nation passe, et son esprit même s'impose à ceux qui voudraient le plus s'en affranchir. La responsabilité qui pèse sur nous est immense, répétons-le sans crainte; elle est notre honneur; mais travaillons à la porter plus fermement chaque jour.

« Qu'ai-je fait pour mon pays? » telle est la question que M. Pasteur veut que se pose tout homme arrivé à la pleine possession de soi-même. Qui donc, plus que nous tous, universitaires de tout âge et de tout rang, a le devoir de se poser cette question, et qui de nous ne voudrait la résoudre par l'affirmation intime d'avoir fait quelque chose de bien, quelque chose de mieux pour l'éducation nationale?

Nous n'avons pu, aux derniers jours de 1892 et au seuil de l'année 1893, ne pas faire ces réflexions. Les lecteurs amis, qui suivent avec bienveillance ces chroniques ne s'en étonneront pas. Elles trouveront de l'écho chez tous ceux qui, dans leurs souhaits de nouvelle année, pensent à l'avenir de l'Université et à l'avenir de la patrie.

JULES GAUTIER.

LE DÉSESPOIR DE GALLUS

(d'après l'Églogue X de Virgile)

Pour la dernière fois, ô divine Aréthuse,
O toi qui sous le sol coules vers Syracuse
Sans que l'âcre Doris, la déesse des mers,
Aux douceurs de tes flots mêle ses flots amers,
O source, inspire-moi! Je te suivrai, commence,
Conte-moi de Gallus l'amoureuse démence.
Nos chèvres cependant tondent les rameaux verts,
Et l'écho de ces bois va répondre à nos vers.

I

Quels bois mystérieux, quelles forêts profondes,
Quand le triste Gallus d'amour se consumait,
O Naïades, ont vu vos courses vagabondes
Loin d'Aganippe, et loin du Parnassien sommet !

Vous couriez, vous pleuriez!... Et lauriers, et bruyères,
Et le sombre Ménale où croissent les pins verts,
Et même le Lycé, sur sa face de pierre,
Tout pleurait pour Gallus dans ce vaste univers.

Et les brebis pleuraient avec leurs cœurs fidèles,
(Puisque aussi les brebis ont gémi de nos maux,
O poète divin, ne rougissons pas d'elles,
Car Adonis lui-même a conduit des troupeaux).

Ils vinrent les bouviers à la marche tardive,
Ils vinrent les pasteurs, et chacun à son tour
« Cet amour, d'où vient-il ? »... Apollon même arrive :
« Insensé, cria-t-il, d'où te vient cet amour ?

« Ta Lycoris ailleurs a porté sa tendresse,
« De la neige et des camps elle a pris le chemin. »
Il vint aussi Silvain qui dans son allégresse
Rustique, va portant de grands lys plein la main !

Le Dieu Pan vint aussi, celui dont le visage
Est barbouillé d'hyèble à la rouge couleur ;
Du plus loin qu'il te vit : « Quand seras-tu plus sage ?
« Crois-tu donc que l'Amour exauce ta douleur ?

« Mais tes larmes, l'Amour avec bonheur les cueille ;
« Les abeilles jamais n'eurent assez de fleurs,
« Les rives, de gazon, et les chèvres, de feuille ;
« Et le cruel Amour jamais assez de pleurs. »

II

Mais Lui plein de tristesse : « O chantres bucoliques,
Arcadiens, Arcadiens, pleurez mes tristes maux,
Et faites soupirer mes deuils mélancoliques
Au creux des chalumeaux.

Oh ! combien mollement reposera ma cendre
Si vous chantez Gallus aux amours douloureux !
O dieux ! dans vos vallons j'aurais bien dû descendre,
Heureux, chez des heureux !

Berger ou vendangeur, amis, je serais vôtre,
Et couché sous le saule, Amyntas m'aurait plu,
Amyntas, ou Phyllis, ou peut être quelque autre,
Si quelque autre eût voulu !

Mais Amyntas est noir ! Qu'importe ? la violette
Est-elle moins aimable en ses tristes couleurs ?
Amyntas a des chants, et Phyllis pour ma tête
Aurait tressé des fleurs.

O bois ombreux, forêts où j'aurais voulu vivre,
Vivre seul avec toi, Lycoris, ô gazons,
Rivières au flot clair dont la fraîcheur enivre,
O mes chers horizons!

Vivre seul avec toi!... Mais non! un dieu t'entraîne
Sous les drapeaux de Mars et les coups de l'airain!
Et tu vas te meurtrir, ma frêle souveraine,
Aux durs rochers du Rhin!

Et tu souffres sans moi!... Que celle qui me laisse
Voie au moins son beau corps par le froid respecté,
De ses pieds délicats que nul glaçon ne blesse
La tendre nudité!...

J'irai... Sur les pipeaux du berger de Sicile
Je veux chanter les vers que l'homme de Chalcis
Inspirait autrefois à ma muse docile,
Charme pour mes soucis.

J'irai, je graverai mes amours sur les chênes,
Car vous croîtrez, amours, quand les chênes croîtront;
J'irai, fauve chasseur, brisant mes tendres chaines,
Lavant mon triste affront,

Sur les sauvages monts tuer la bête fauve,
Prenant son arc au Parthe, et sa flèche au Crétois,
J'irai... Mais à quoi bon, de l'amour, rien ne sauve,
Ni les vers, ni les bois.

Le dieu cruel se rit de notre humaine race;
Et je ne pourrais pas fléchir son cœur de fer,
Même si je courais dans les neiges de Thrace
Au milieu de l'hiver.

Même si je gardais les troupeaux d'Ethiopie
Au milieu de l'été... Non, non! Puisque à l'Amour
Maître victorieux, doit céder toute vie,
Cédons à notre tour. »

Piérides, finissons! c'est là mon chant suprême.
Oh! faites qu'il soit doux à ce Gallus que j'aime!
Comme les aunes verts grandissent au printemps
Ma tendresse pour lui grandit avec le temps.
Levons-nous, levons-nous! Comme aux fruits de la terre,
A qui chante étendu l'ombre est peu salutaire.
L'ombre du genévrier est lourde sur nos fronts.
Chèvres! assez brouté: voici le soir, rentrons.

ÉMILE TROLLIET

AGRÉGATION DES LETTRES

AUTEURS LATINS.

I

OUVRAGES GÉNÉRAUX D'HISTOIRE ET DE CRITIQUE LITTÉRAIRE

TEUFFEL : *Histoire de la Littérature romaine*, 5e éd., par L. Schwabe (Tubner, 1890.)

S. REINACH : *Manuel de Philologie* (2e édit., Hachette).

M. SCHANZ, *Gesschichte der römischen Literatur bis zum Gesetzebungswerk des Kaisers Justinian*, München, 1890-92.

BENDER, *Grundriss der römischen Literatur geschichte* (2e édit., 1885, Tubner).

G. BOISSIER : *Religion romaine. — Promenades archéologiques* et *Nouvelles promenades archéologiques. — Cicéron et ses amis. — L'opposition sous les Césars* (Hachette).

SELLAR, *The Roman poets of the Republik* (3e édit., Londres).

BRIOL et BAILLY : *Dictionnaire étymologique latin* (id).

HENRY : *Précis et grammaire comparée du grec et du latin* (id).

RIEMANN : *Syntaxe latine* (Klinchksieck).

BERGER, MARC BONNET et GACHE : *Stylistique latin* (id.).

DRÆGER : *Kritische Syntax der lateinischen Sprache* (2e édition, Tubner).

SCHMALG : *Lateinische Syntax*, dans le *Handbuch* d'Iwan Müller (t. 2, 2e édit.).

L. HAVET : *Métrique grecque et latine* (Delagrave).

PLESSIS : *Métrique grecque et latine* (Klincksieck).

CHATELAIN : *Paléographie des classiques latins* (Hachette).

II

PLAUTE : *Amphitryon.*

A. *Textes*

L'édition critique la plus importante est celle de RITSCHL, reprise par LŒWE, GŒTZ et SCHŒLL. L'*Amphitryon* forme le fascicule 2 du tome II (Tubner, 1882, 3 M. 60).

A consulter encore :

L'édition de FLECKEISEN (collection Tubner) ;

Celle d'USSING (Copenhague, 1875 et sqq.),

Celle de Leo (Weidmann).

Les *Morceaux choisis* de E. Benoist (Hachette).

L'édition spéciale de l'*Amphitryon* de Palmer (Londres, Macmillon, 1890).

B. *Ouvrages de critiques.*

Ribbeck, *Histoire de la poésie latine*, tome I.

Patin, *Études sur la poésie latine*, tome II.

G. Boissier, *Quomodo grœcos poetas Plautus transtulerit* (thèse latine).

Ritschl, *Opuscula.*

Holtze, *Syntaxis priscorum scriptorum ad Terentium.*

C. F. W. Müller, *Plautinische Prosodie* (avec les *Nachtræge*).

Duvan, *Métrique grecque et latine.*

Fac-similé de l'*Ambrosianus*, publié par Shedemund (Berlin, Reiner).

III

Catulle : *Épithalame de Thétis et Pélée.*

A. *Textes*

Les éditions de Catulle se sont multipliées dans ces dernières années. On peut consulter de préférence :

Pour le texte :

L'édition de Bæhrens (Tubner, 1876-85) ;

Et surtout celle de Schnabe (Weidmann).

Pour le commentaire :

Ellis, *Commentary of Catullus* (2e édition, Oxford, 1889) ;

Riese, *Die Gedichte des Catullus, herausgegeben and erklært* (Tubner, 1884) ;

Et l'édition, commentaire détaillé, Benoist-Thomas, avec traduction de Rostand (Hachette).

B. Ouvrages de critiques.

Couat, *Étude sur Catulle* (Thèse française, 1875).

Sellar, *The Roman poets of the Republik* (3e édition, London, 1890).

Ribbeck, *Histoire de la poésie latine*, tome I.

Nettleship, *Lectures and essays* (Londres, 1885).

Lafaye, *Sur Catulle*, LXIV, 129 (*Revue de Philologie*, juillet 1892).

Reproduction du Codex *San-Germanius* par Chatelain et Clédat.

IV

Virgile : *Géorgiques, chant.*, IV.

A. Textes.

Edition critique de Ribbeck (Leipzig, 18, 59-68, 5 volumes.)

Petites éditions commodes de Kennedy (Londres, 1879) et de Klouak (Prague, Rempsky., 1886.)

Editions avec commentaires de Heyne et surtout de E. Benoist (Hachette), Forbiger (1872-1875). Conington-Nettleship (1881-1883). Ladenig-Schaper.

B. *Ouvrages de critique.*

Sellar, *The Roman poets of the Augustan age*, Oxford, 1877.

Van Wageningen, *de Vergilii Georgicis*, Utrecht, 1888.

Pulvermacher, *de Georgicis a Vergilio retractatis*, Berlin, 1890.

Pour les travaux récents sur Virgile, consulter la bibliographie donnée dans le t. XVII du *Jahresbericht des Berliner philol. Vereins*, t. XVII (1891) et dans le t. LIX (1890) du *Jahresbericht* de Bursian-Müller.

V

Horace : Odes, livre IV et *Carmen Sœculare.*

A. Textes.

Édition critique de Keller et Holder (Teubner.)

Petite édition commode de Keller et Hœussner (Vienne, Tempsky, 2e édition, 1892.)

Éditions avec *commentaires* en latin d'Orelli revue par Hirschfelder (Calvary, 1886. — Prendre garde aux fautes d'impression.)

Édition, en allemand, de Nauck (13e édition, Tubner) et Kiessling (2e édition Weidmann.)

En français, bonne édition classique de Waltz (Garnier).

B. *Ouvrages de critique.*

Boissier, *Nouvelles promenades archéologiques.* — Poiret, Horace.

L. Müller, *Horaz, eine Literar-historische Biographie.*

Waltz, *Des variations de la langue et de la métrique d'Horace* (thèse française).

Schiller, *Mètres lyriques d'Horace*, traduit, revu et augmenté par O. Riemann.

Sur l'inscription récemment découverte relative aux jeux séculaires, l'article de G. Boissier. *R. des Deux-Mondes*, 1892.

Sur une inscription relative à l'Iullus de l'ode 2 (livre IV), Mommsen, *Hermès*, 24.

Pour se mettre au courant des travaux récents sur la *critique du texte* d'Horace, on pourra consulter la bibliographie donnée dans le *Jahresbericht* de Bursion-Müller, 1890, p. 136 sqq.

Le commentaire de Servius dont les éditions modernes ne donnent que des citations choisies, est toujours à consulter (dans l'édition de Thilo et Hagen (*Lipsiæ*, 1878-1884.)

Voir aussi, outre les ouvrages connus de Sainte-Beuve et de G. Boissier.

Ribbeck, *Histoire de la poésie latine*, t. II.

Couat, *La poésie alexandrine.*

VI

Cicéron, *De Signis.*

A. Textes

Principalement, édition de Thomas (éditions savantes de Hachette.)

On peut consulter encore : l'édition avec notes allemandes de Halm-Laubmann (Weidmann), ou celle de Richter-Eberhard (Teubner.)

B. Ouvrages de critique.

E. Rigal. *M. Tullius Cicero quatenus artium optimarum amator exstiterit.* (thèse latine.)

Merguet, *Lexikon zu den Reden Ciceros.* (Iena, 1873-84)

VII

Quintilien, *livre* XII, ch. vii-x.

A. Textes

Édition critique de Halm. (Teubner);

Édition de Bonnel, dans la petite collection Teubner,

Et de Meister, (Prague 1886-7.)

B. Ouvrages de critique.

Lexique, de Bonnel, dans le 6e volume de l'édition de Spalding.

Il n'existe pas, sur Quintilien, d'ouvrage de critique complet ; on trouvera d'utiles indications dans les notices et les notes des éditions du livre X de Dosson (1884), de Hild (1885), et de W. Peterson (en anglais, Oxford, 1891.)

VIII

Tacite, *Annales* xv.

A. Textes

Édition Collection de Halm. (Teubner.)

Édit. avec commentaire, en allemand, de Dræger (Teubner.) ;

En français de Jacob. (Hachette.)

B. Ouvrages de critique.

Gerber et Greef, *Lexikon Taciteum.* (Teubner.)

Droeger, *Syntax und Stil des Tacitus*, (id.)

Gautrelle, *Grammaire et style de Tacite.* (Paris, 1874).

Consulter aussi P. Hochart, *de l'authenticité des Annales et des Histoires de Tacite*, Paris, 1890.

P. Tannery, la question de Tacite (*Annales de la faculté de Bordeaux, 1890*). Voir pour les travaux récents relatifs à Tacite la bibliographie donnée par le *Jahresbericht* de Bursian-Muller, 1889, t. LIX, p. 230 sqq., ou par le Jahresbericht *d. Berliner philol. Vereins*, t, XVII, p. 289 sqq.

A. Puech.

---

*

BIBLIOGRAPHIE

F. Hémon. *Cours de littérature : Boileau — Racine.* Delagrave, 1892.

M. Hémon, continuant la série de ses études littéraires, vient de faire paraître un volume sur Boileau et Racine. Ce volume de près de 800 pages est composé de fascicules de longueur inégale (4 pour Boileau, 11 pour Racine) et dont chacun a sa pagination spéciale. Chaque fascicule est uniformément suivi d'une *bibliographie* très complète avec des indications très précises, de *jugements* sur l'auteur et son œuvre depuis Voltaire et La Harpe jusqu'aux critiques les plus récents, enfin de plusieurs *sujets de devoirs*, narrations, dialogues, lettres, dissertations et leçons, sujets qui pour la plupart ont déjà été donnés à différents examens, brevet supérieur, baccalauréat, licence ou agrégation. On voit que l'auteur ne néglige pas le côté pratique et ne redoute pas l'aspect pédagogique. C'est qu'en effet cet ouvrage fait partie d'un « cours de littérature à *l'usage des divers examens.* »

Mais il serait injuste de ne se placer qu'à ce point de vue, et de le regarder uniquement comme un livre commode pour ceux qui se préparent et pour ceux qui préparent à un examen. Il est cela sans doute, mais il est plus et mieux.

C'est (biographie à part, qui est très abrégée pour Racine et tout à fait laissée de côté pour Boileau) (1) une étude très complète et très solide, écrite d'un style ferme et agréable, avec un mélange fort intéressant d'analyses et de jugements, sur les principaux ouvrages des deux auteurs qui représentent le mieux au XVIIe siècle l'idéal de la poésie classique. Car c'est surtout le poète qui nous intéresse en eux : ce qui ne veut pas dire que M. Hémon ait eu tort de s'occuper de la prose d'un Boileau ou d'un Racine.

On ne connaît en effet qu'imparfaitement un écrivain quand on ne le juge que d'après ses œuvres maîtresses. Sans doute ce sont elles qu'il faut d'abord et surtout étudier ; et M. Hémon est un guide excellent quand il analyse et apprécie les *Satires,* les *Epîtres* et l'*Art poétique* de Boileau ou chacune des pièces de Racine. Il y a là une étude très fouillée et très claire en même temps sur chacun de ces points. M. Hémon, et je l'en félicite, ne cherche pas un succès facile par des paradoxes attrayants : plusieurs fois il rencontre des idées neuves de

(1) On trouve du reste des biographies détaillées dans toutes les éditions spéciales de Boileau et de Racine, signalées par M. Hémon dans sa bibliographie.

critiques contemporains, et il ne croit pas nécessaire de s'y ranger, si elles lui paraissent s'éloigner de la vérité. Je signalerai plus particulièrement une comparaison très fine d'Horace et de Boileau (*Epîtres*, p. 33-5) ; un rapprochement judicieux de la poétique de Boileau et de la poétique de Racine (1) (*Art poétique*, p. 37-8) ; un excellent passage à propos des *Plaideurs* (p. 40-44) sur le génie plus satirique que comique de Racine ; enfin tous ces jugements empreints de finesse et de mesure. « C'est à l'école des anciens que Racine a d'abord étudié l'homme ; c'est dans la société française qu'il l'a ensuite observé. De là, ces personnages qui semblent tantôt des héros d'Homère, tantôt des gentilshommes de Versailles, sans qu'on puisse découvrir, comme dirait Montaigne, l'étroite couture qui unit en eux le personnage des temps héroïques au personnage des temps civilisés, et sans qu'on s'inquiète d'ailleurs de la chercher ; car tous, plus ou moins Grecs, plus ou moins Français, sont toujours des hommes. » (*Andromaque*, p. 3). — « C'est par cette harmonie entre les éléments épiques (le merveilleux), dramatique (l'action une et forte), lyrique (le chœur uni à l'action), qu'*Athalie* est la plus antique, c'est-à-dire la plus simple et la plus saisissante des tragédies modernes, celle qui réalise l'alliance la plus parfaite de l'inspiration et de l'art, ou plutôt de l'art mis au service de l'inspiration. » (*Athalie*, p. 16). — « La cabale montée contre *Phèdre*, en touchant à fond cette âme infiniment sensible, ne fit que hâter les progrès d'une conversion déjà préparée et commencée. » (*Phèdre*, p. 39). — « Bien étroite d'esprit serait la génération qui, après la floraison poétique du XIXe siècle, reprendrait comme *credo* littéraire le poème de Boileau : mais non moins inintelligente serait celle qui en méconnaîtrait l'intérêt littéraire relatif et la haute valeur morale. (*Art poétique*, p. 59).

J'ai dit plus haut que M. Hémon n'avait pas négligé l'étude des œuvres en prose de Racine et de Boileau. Sans doute les *Lettres* de Boileau et ses *Réflexions sur Longin* n'ajoutent pas grand'chose à sa gloire. Sa prose est, en général, très inférieure à sa poésie. Mais si elle ne nous éclaire pas sur le talent de Boileau, elle nous éclaire parfois sur ses idées ; et telle *Réflexion* nous montre ce qu'il y avait parfois d'un peu étroit dans la critique de notre auteur. Quant à sa correspondance, où malheureusement nous ne sentons pas assez d'abandon, je laisse la parole à M. Hémon : « En général, les lettres de Boileau sont trop négligées à la fois et trop *appuyées*, ne glissent pas assez sur les endroits délicats, manquent de souplesse, de nuances, de légèreté ; dans la dernière période, elles sont uniformément tristes : avec la surdité, la misanthropie se développe. Racine n'est plus là. La correspondance avec Brossette nous permet de suivre la transformation lente d'un caractère où la sensibilité irritable de l'esprit, qui a longtemps voilé la sensibilité du cœur, s'atténue assez enfin pour laisser voir le fond de l'âme, qui est sincère et bonne. Il faut regretter que nous n'ayons pas les lettres de la jeunesse ; l'étude du caractère serait plus complète, et Boileau n'y perdrait pas. Tel qu'il nous apparaît dans cette correspondance mutilée, il est digne, non seulement de l'estime qu'on lui accorde d'or-

(1) « Racine a été le poète classique rêvé par Boileau, ou plutôt c'est d'après lui que Boileau a défini la perfection classique dans la tragédie. Les deux amis, l'un dans ses préfaces, l'autre dans son *Art poétique*, parlent le même langage. Il n'est pas une idée essentielle de Boileau qui ne se retrouve exprimée avec netteté et autorité dans les préfaces raciniennes. » Je partage tout à fait l'opinion de M. Hémon sur l'importance des préfaces de Racine. Moi-même, dans un ouvrage récent sur la *Poétique de Racine*, j'avais sans paradoxe aucun montré dans ces préfaces toute sa théorie dramatique.

dinaire, mais de la sympathie qu'on lui refuse parfois. » (*Boileau*, p. 23-4).

S'il y a quelques réserves à faire au sujet de la prose de Boileau, il n'en est pas de même au sujet de la prose de Racine, aussi admirablement doué comme prosateur que comme poète. Si l'*Abrégé de l'histoire de Port-Royal* nous paraît un peu terne, nous n'avons rien dans notre littérature de mieux écrit que les *Préfaces* de Racine, rien de plus étincelant que les deux lettres à Port-Royal. Si l'on pouvait oublier que Racine écrit contre ses anciens maîtres, qui, du reste, ne l'avaient pas directement provoqué, je ne craindrais pas de dire qu'il n'y a rien dans la prose française de supérieur à ces quelques pages. Mais elles attaquent les Jansénistes ; et dans notre siècle le Jansénisme a trouvé de dévoués champions, même parmi les gens qui, au fond de leur cœur, traitent de fanatique et de fou l'auteur des *Pensées*. Il est vrai qu'on se rattrape en admirant l'auteur des *Provinciales*. Racine a un peu souffert dans sa gloire de prosateur de cet étrange engouement que notre siècle, un peu sceptique pourtant, a subi pour les Jansénistes. Moralement, il mérite cette punition ; littérairement, non. D'ordinaire l'histoire est plus indulgente. Je me hâte d'ajouter que M. Hémon, se plaçant au point de vue littéraire, fait un juste éloge de ces pages merveilleuses : « Rapprochées de la comédie des *Plaideurs* et des épigrammes, ces lettres révèlent dans l'esprit de Racine tout un côté satirique que la dévotion même n'effaça jamais tout à fait. » (*Racine*, p. 7.)

J'en ai assez dit pour montrer l'intérêt de ce *Cours de littérature* et tout le profit qu'élèves et professeurs peuvent en retirer.

Je n'aurais qu'un défaut à signaler à cet ouvrage, mais c'est un défaut voulu : c'est de n'être pas un *livre*, d'être une série de fascicules destinés à être tirés à part et à être lus séparément. Chacun forme un tout complet ; mais quand on les lit tous, comme je viens de le faire, les uns à la suite des autres, on n'éprouve pas cette impression agréable que produit sur l'esprit l'unité d'un ouvrage.

PIERRE ROBERT.

A. E. BREHM, *Merveilles de la nature : La Terre, les Mers et les Continents* (géographie physique, géologie et minéralogie), par FERNAND PRIEM, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé des sciences naturelles, professeur au lycée Henri IV (Paris, librairie J.-B. Baillière et fils).

En ce temps où le public intelligent suit avec un intérêt parfois passionné les progrès de la science, on pouvait s'étonner que la Botanique et la Géologie n'eussent pas encore leur place dans la célèbre collection des *Merveilles de la nature*, de Brehm, que la librairie J.-B. Baillière a présentée aux lecteurs français avec le concours des savants les plus compétents.

Le *Monde des Plantes* par M. Paul Constantin, et deux ouvrages de M. F. Priem (*La Terre*, *Le Monde avant l'apparition de l'Homme*) sont destinés à combler cette lacune. La publication de *La Terre* est déjà commencée ; l'ouvrage paraîtra en 20 séries, du prix de 50 centimes chacune, et formera un volume in-8 colombier à 2 colonnes, de 720 pages, illustré de 700 figures intercalées dans le texte.

On sait que l'œuvre de Brehm est une œuvre de sérieuse vulgarisa-

tion, dont le but est d'initier aux faits les plus intéressants des sciences naturelles les gens du monde qui ne veulent pas se contenter des notions élémentaires, acquises sur les bancs du lycée. C'est aussi un recueil que peuvent consulter avec fruit les bons élèves de nos lycées, avides de combler par leurs lectures personnelles les lacunes forcées de l'enseignement commun.

M. F. Priem, en se chargeant de continuer cette œuvre pour ce qui concerne la géologie, s'est imposé une lourde tâche. Auteur fort apprécié d'un *Cours de géologie* (1) à l'usage de l'enseignement secondaire et d'un ouvrage de vulgarisation sur l'*Evolution des formes animales avant l'apparition de l'homme* (2), sa compétence est indiscutable, et on pouvait être certain d'avance qu'il saurait présenter sous une forme claire et agréable le fruit d'une science consommée, puisée aux meilleures sources. La lecture des premières séries, que nous avons sous les yeux, ne nous a pas détrompé.

Dans une première partie, qui sert d'introduction à l'ouvrage, l'auteur présente des considérations générales sur la géologie et les sciences qui s'y rattachent; puis il passe en revue les progrès successifs accomplis par la géologie, depuis les théories métaphysiques des philosophes anciens, jusqu'au remarquable essai de synthèse géologique que M. Suess, le savant professeur de Vienne, vient de livrer à l'appréciation du monde scientifique, et qui paraît devoir exercer sur les destinées de la géologie une influence considérable.

Abordant ensuite l'étude détaillée de la Terre dans son état actuel, M. Priem définit la place de notre planète dans l'Univers et ses rapports avec les autres astres du système solaire dont il expose les traits essentiels. Puis il passe à l'examen de l'atmosphère terrestre, des mouvements qui l'agitent, indique la distribution des terres et des mers, et s'étend longuement sur les changements qu'impriment continuellement à la surface terrestre les actions de la mer et les eaux courantes. Viendront ensuite les glaciers, les volcans, les tremblements de terre.

Une autre partie de l'ouvrage sera consacrée à une revue générale des minéraux et des roches qui contribuent à former l'écorce terrestre, et de leurs nombreuses applications. Enfin le livre se terminera par une esquisse des faunes et des flores qui peuplent la terre ; l'ouvrage de M. Priem sera ainsi rattaché à la série, déjà longue, des volumes parus dans la collection des *Merveilles de la nature*.

Nos élèves de Cinquième nous demandent souvent, aux approches du Jour de l'An, des conseils pour l'achat de leurs livres d'étrennes. A ceux que séduit l'attrait de la vulgarisation scientifique, nous ne pourrons mieux conseiller qu'une souscription à *La Terre* de M. Priem, qui, pour un prix modique, leur assurera la possession d'un véritable livre de luxe, orné de nombreuses figures, d'un beau livre et, ce qui est mieux, d'un bon livre.

AUG. DAGUILLON

(1) De la *Bibliothèque de l'enseignement secondaire spécial* (maison Quantin, Paris).

(2) De la *Bibliothèque scientifique contemporaine* (maison J.-B. Baillière et fils, Paris).

La publication des comptes rendus des soutenances de thèses sera reprise dans le prochain numéro. (N. d. l. R.)

REVUE DES IDÉES

I. — HISTOIRE DES IDÉES

Séance publique annuelle de l'Académie des sciences

Éloge historique de Michel Chasles, par M. Joseph Bertrand.

Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des idées liront et reliront la Notice sur M. Chasles. Nous voudrions appeler l'attention sur deux ou trois passages qui nous semblent plus importants au point de vue où nous nous plaçons ici. D'abord M. Bertrand montre fort bien que les géomètres, entêtés du calcul intégral, avaient cessé d'aimer la géométrie pour elle-même et que Chasles, avec Poncelet, ont eu le grand mérite de reprendre la marche en avant arrêtée depuis deux siècles (p. 6). Puis nous voyons comment la lecture d'Apollonius, d'Archimède, même de Pappus, a conduit Chasles à écrire ses trois mémoires sur *les sections coniques*, son *Aperçu historique sur l'origine et le développement des méthodes en géométrie*. La connaissance de l'histoire de la géométrie a contribué, selon M. Bertrand, à donner à son œuvre plus de profondeur, de pénétration et d'ampleur. Nous espérons bien qu'on ne répétera plus désormais cette assertion, aussi banale qu'inexacte, par laquelle on a coutume de distinguer l'histoire des sciences de l'histoire des philosophies, en disant que, si la seconde est nécessaire pour qui veut faire œuvre de philosophe, il n'est pas utile d'étudier l'histoire des sciences pour faire œuvre scientifique.

Nous n'insistons pas sur les travaux de Chasles relatifs à l'attraction, sur les théorèmes applicables à tous les corps, quelle qu'en soit la forme, sur les résultats si curieux des trois découvertes indépendantes, faites à des époques différentes et avec des méthodes diverses par Green, Chasles et Gauss (p. 16 et 17). Mais on ne saurait laisser de côté les mésaventures qui rendirent Chasles trop célèbre, pour s'être laissé duper avec une crédulité sans exemple par le faussaire Vrain-Lucas (1). Non qu'il s'agisse de mettre en relief l'erreur d'un homme auquel la science doit tant, mais parce qu'il est bon de rappeler combien il est nécessaire, pour tout spécialiste, de savoir regarder et juger ce qui se fait autour de lui. Le géomètre, habitué à trouver la certitude absolue dans ses abstractions, est exposé à dédaigner les certitudes relatives ou les simples vraisemblances que lui offrent des sciences dont l'objet est une réalité plus complexe et plus difficile à saisir. S'il ne voit pas comment procèdent les sciences naturelles, s'il ne se rend pas surtout un compte exact de la méthode suivie par les sciences morales et historiques, il lui devient absolument impossible de se guider dans les recherches qui portent sur le réel, de distinguer entre le probable et le douteux. L'esprit géo-

(1) Cf. *A Daudet*, l'Immortel.

métrique est excellent quand il s'applique aux mathématiques, il est insuffisant et même nuisible quand il aspire à marcher seul dans un domaine qui n'est pas le sien. Et on pourrait en dire autant des méthodes particulières aux autres sciences, si elles prétendaient ne tenir aucun compte de celles qui sont pratiquées par les sciences voisines.

F. Picavet.

BIBLIOGRAPHIE A L'USAGE DES ÉTUDIANTS

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE

Concours de 1893

Je suivrai, dans cette bibliographie, les règles auxquelles se conforme M. Alfred Rébelliau, dans sa bibliographie de l'agrégation des Lettres :

1° Comme tous les candidats peuvent consulter aujourd'hui le Manuel de Philologie de Reinach et la Bibliothèque des auteurs grecs et latins d'Engelmann, j'indiquerai de préférence les ouvrages récents.

2° Je chercherai, non à être complet, mais à signaler les livres vraiment utiles. Je n'oublierai pas que les candidats à l'agrégation de grammaire n'ont pas à faire une leçon de littérature, mais une leçon d'histoire et des explications. Je leur indiquerai cependant, en vue de la dissertation française, quelques études de critique littéraire sur les auteurs de leur programme.

3° Comme il ne faut pas que cette bibliographie fasse double emploi avec celle de M. Rébelliau, je m'occuperai d'abord des auteurs qui ne figurent pas au programme de l'agrégation des Lettres, puis des instruments de travail (grammaires et dictionnaires), en dernier lieu des auteurs communs aux deux agrégations, pour compléter, s'il y a lieu, la bibliographie de M. Rébelliau.

I

PLUTARQUE (*Vie de Périclès*).

Texte.

Éd. complète des *Vies de Plutarque*, par Sintenis (Tubner); — Sintenis et Fuhr, *Ausg. Biogr. des Plutarch; Themistokles und Perikles* (texte établi d'après la recension d'un nouveau manuscrit).

Éditions avec commentaires.

Feuillet (Belin, 1892), la meilleure des éditions françaises pour le texte; interprétation exacte; notes abondantes. — Jacob (Hachette, 1892), bonne édition classique, mais plusieurs erreurs d'interprétation. — Passerat (Delagrave), édition commode par son lexique des nombreux noms propres cités dans la *Vie de Périclès*. — Blass (Tubner), bon texte, bon commentaire en allemand. Les candidats feront bien d'avoir les trois premières éditions et de consulter la quatrième.

Traductions.

Bonne traduction de la *Vie de Périclès*, par Feuillet (Belin). — Trad. des *Vies de Plutarque*, par Al. Pierron (Charpentier), Talbot (Hachette).

Ouvrages sur Plutarque et sur Périclès.

Pour les anciens travaux sur Plutarque, voir Gugelmann.

Schubert, *Die Quellen Plutarch's* (Leipzig, 1878), ouvrage important sur la question des sources de Plutarque, une de celles que la science allemande a le plus discutées dans ces derniers temps.

Schmidt, *Das Perikleische Zeitalter* (1878). L'auteur y recherche les sources de Plutarque; Stésimbrote est, selon lui, la principale.

Max Dunker, Étude dans *Sitzungsberichte der Preuss. Acad.* de 1883, sur la loi de proscription contre les bâtards, attribuée par Plutarque à Périclès. Conclusions : le récit de Pl. manque de vraisemblance; cette loi est inconciliable avec la politique nationale de Périclès; — du même, Des Perikles Fahrt in des Pontus (1885), qui peut servir de commentaire aux chapitres 18-22 de la Vie de Plutarque.

Muller-Strubing, article très étendu sur le 31e chapitre du Périclès de Plutarque, dans *Neue Jahrbuecher für Philol.*, 1882, 5e et 6e livraisons. Conclusions : la version de Plutarque sur la mort de Phidias est fausse; la vérité se trouve dans le témoignage de Philochore cité par le Scol. d'Aristophane (Pac. V. 605).

En vue de la leçon d'histoire, étudier Périclès dans les Histoires grecques de Grote, Curtius, Busolt et dans le IXe volume de Max Duncker, Geschichte des Alterthums (Leipzig). Un ouvrage récent qui a mis en doute le talent militaire de Périclès (Pflugk-Harttung, *Perikles als Feldherr*) ayant soulevé un grand nombre de discussions, lire au moins l'article consacré à ce livre par P. Girard, dans la *Revue critique* du 27 juillet 1885.

Sur la langue de Plutarque, intéressantes dissertations en latin, de Sickinger, *De linguæ latinæ apud Plutarchum reliquiis* (1882 ou 1883).

II

aristote (*Constitution d'Athènes*, du ch. XLII à la fin).

Texte.

Kenyon (London, Quaritch, 1891), 2e édition, qui a profité des corrections proposées dans diverses revues. Kaibel et Wilamowitz-Mœllendorf (Berlin, Weidmann, 1891). H. van Heerwerden et J. van Leeuwen (Leyde, 1891), éd. la plus importante. Ferrini (Milano, Höpli, 1891).

Traductions.

La *République athénienne.* Traduit en français pour la première fois par Th. Reinach (Hachette, 1891). Autre traduction française plus récente par Haussoullier (1892). Traduction allemande par Kaibel et Kissling (Strasbourg, 1891), qui donne scrupuleusement le sens.

Etudes sur la Constitution d'Athènes d'Aristote.

On en trouvera la liste complète dans la *Revue des Etudes grecques* de 1891, IV, 16, page 421. Je signale surtout :

H. Weil, *Journal des savants*, avril 1891. Haussoullier, *Revue des Etudes grecques* 1891, III, 12, p. 475.

Th. Reinach, Séances de l'académie des Inscr., 5 juin 1891. — Du

même : Aristote ou Critias? Dans la *Revue des Et. grecques* IV, 14, p. 143. Cauer, Hat Aristoteles die Schrift vom Staate der Athener geschrieben? (Stüttgart, 1891). Schvarcz, Brochure, Extrait de Die Demokratie (Leipzig, 1891); Schneider en donne l'analyse dans Wochenschrift für class. Philologie, 13 mai 1891; Schneider (même revue, 18 février 1891) fixe la date de l'ouvrage entre 329 et 325. Van Heerwerden, 3 colonnes de corrections au texte dans Berliner philologische Wochenschrift, 16 mai 1891.

Classical Review de 1891 : corrections au texte par divers auteurs V, 3, p. 105-122; V, 4, p. 165-166.

Ouvrages sur les Institutions d'Athènes.

Il est impossible qu'on ne donne pas cette année plusieurs leçons d'histoire sur les institutions politiques d'Athènes. Je rappelle qu'elles sont exposées dans les manuels d'Herman (Lehrbuch der griechischen Antiquitäten, Fribourg, 1882-1891, 4 volumes) et de Gilbert (Handbuch der griech. Staatsalterthümer, Leipzig, 1881, 2 vol.), qui ne dispensent pas de lire les histoires de Grote, Curtius, Bursolt, le dernier travail d'ensemble sur l'histoire grecque.

(*à suivre*) Joseph Vianey.

II. — MOUVEMENT DES IDÉES

LE JUBILÉ DE M. PASTEUR

Tous nos lecteurs ont vu dans les journaux quotidiens les comptes rendus de la cérémonie, où les représentants du gouvernement républicain de notre pays se sont rencontrés avec les professeurs et les savants de toute l'Europe. Des éloges décernés, à juste titre, à M. Pasteur, nous ne voulons retenir que quelques faits — ceux qui peuvent expliquer la popularité de l'homme et ceux qui peuvent servir d'enseignement aux futurs chercheurs. M. Pasteur n'a pas été un pur théoricien : ses travaux sont connus dans les magnaneries, dans les fermes et les écuries, dans les brasseries et les vinaigreries, comme dans les hôpitaux et les cliniques. De là, une popularité qui égale, si elle ne la surpasse, celle de Victor Hugo ; de là, cette pension accordée à titre de récompense nationale ; de là, ces hommages rendus par le monde officiel à un savant que ses opinions philosophiques et religieuses rattachent à un régime tout différent.

Mais aussi M. Pasteur est parti d'une vue théorique et d'une méthode qui lui appartiennent en propre. Galilée a cru que l'expérience et l'observation seules sont capables de nous faire connaître la nature: les résultats merveilleux que lui durent l'astronomie, la mécanique et la physique ont peut-être moins contribué au progrès scientifique que la confiance inébranlable en la méthode inductive dont ils n'étaient qu'une conséquence. De même, M. Pasteur a fait d'admirables découvertes, mais il les a faites par une méthode qui n'a pas produit encore tout ce qu'elle peut donner : dans la suite des âges, comme on le disait excellemment, les chimistes, les biologistes, les chirurgiens et les médeçins

développeront cette doctrine féconde et en feront sortir de nouvelles découvertes et des applications utiles.

Ajoutons en outre que les conseils de M. Pasteur à la jeunesse méritent d'être placés sur la même ligne que ses découvertes et sa méthode par ceux qui espèrent un jour établir la société humaine sur des bases scientifiques : « Jeunes gens, a-t-il dit, confiez-vous à ces méthodes sûres, puissantes, dont nous ne connaissons encore que les premiers secrets... Vivez dans la paix sereine des laboratoires et des bibliothèques. Dites-vous d'abord : qu'ai-je fait pour mon instruction ? Puis à mesure que vous avancerez, qu'ai-je fait pour mon pays ? jusqu'au moment où vous aurez peut-être cet immense bonheur de penser que vous avez contribué en quelque chose au progrès et au bien de l'humanité ». Augustin Thierry, aveugle et malade, vantait en termes d'une élévation incomparable, l'amour désintéressé de la science ; M. Pasteur, par ses paroles émues et enthousiastes comme par ses heureuses recherches, nous apprend comment une association internationale des savants pourrait agir sur la politique intérieure de chaque pays et sur les relations entre les nations, en combattant ou en complétant l'action des associations religieuses ou ouvrières, qui prennent de jour en jour une importance plus considérable.

F. Picavet.

LE JUBILÉ DE M. HERMITE

Le samedi 24 décembre, on célébrait à la Faculté des sciences le jubilé de M. Hermite. Sur cette cérémonie qui avait pour but de rendre hommage à un « pur spéculatif », dont l'influence a été considérable en France et en Europe, nous reviendrons, quand nous aurons reçu les discours dont M. Darboux a bien voulu nous promettre un exemplaire.

F. Picavet.

Congrès français et international du droit des femmes Paris, 1889, E. Dentu. 1 vol. in-4°, 279 p. — Ostrogorski. La femme au point de vue du droit public. Paris, Rousseau, 1892. — Essai sur la condition politique de la femme, par Louis Frank. Paris, Rousseau, 1892. (Concours Rossi).

Il n'y a pas longtemps qu'on rendait compte en cette revue d'une thèse originale autour de laquelle la presse avait mené grand bruit, et l'on notait en passant que la question de savoir quels seraient en la société de l'avenir le rôle et les droits de la femme s'impose comme un problème vital. — Il y faut insister. Les sociologues disent que l'état de demain sera une démocratie égalitaire; il faut savoir si la devise de la famille sera alors celle de l'Etat, si la femme et l'enfant auront dans la société l'égalité qu'ils n'ont pas dans la nature.

Un grand courant d'idées a brisé la puissance paternelle en toutes les nations de race germanique; en France même, les Bérenger et les Brueyre ont forcé l'attention du législateur, et du sein de la société des prisons est sortie la grande loi de déchéance de 1889 qui fait entrer la France dans la voie d'une protection sérieuse de l'enfance.

Or, non moins précis et marqué s'accuse le mouvement féministe. En droit, il pose une question de philosophie et d'histoire; il y a donc controverse. — Mais en fait, il est certain qu'il y a une évolution de pensées et une direction d'opinion : elle intéresse l'histoire des idées.

Il y a un siècle que les citoyennes Olympe de Gouges et Rose Lacombe concluaient devant l'Assemblée nationale et Chaumette, qui ne goûtaient pas cette logique-là, que, de ce qu'on eût déclaré les droits de l'homme, il s'ensuivait que les femmes pouvaient faire de la politique dans les clubs et dans la rue. Depuis, les Saints-Simoniens et les fouriéristes ont posé aussi l'égalité des sexes. Elle a plus de partisans depuis une vingtaine d'années. Des ligues et des sociétés se forment, et en 1878 un premier congrès international et français se tient à Paris, présidé par M. Léon Richer; douze pays y sont officiellement représentés, seulement les féministes sont encore en France des utopistes et des curiosités. — On y est fait en 1889 et un second congrès, subventionné cette fois par le conseil général de la Seine, se tient à Paris du 25 au 29 juin. On publie le compte rendu très suggestif et riche de faits des travaux de l'assemblée. Les philosophes n'ont pas le droit d'oublier que c'est la *Woman's-Rights Convention* du 24 octobre 1850, tenue à Worscester, qui a inspiré les premiers écrits de J. St. Mill sur la question féminine.

Deux ans après, la faculté de droit de Paris met au concours la question de la situation de la femme en droit public et les livres de MM. Ostrogorski et L. Frank y répondent très savamment.

* * *

On parla beaucoup au congrès de 1889; on y lut aussi plusieurs communications d'intérêt scientifique.

Notons dans les travaux de la section de morale la communication du délégué de la fédération britannique continentale et générale (p. 169. sqq) où l'histoire est faite avec précision d'une étrange lutte que soutient victorieusement cette ligue, dont le président est M. E. de Loveleye, contre la police des mœurs. — La police des mœurs fut supprimée en Angleterre après 18 années d'efforts; elle l'est en Suisse, en Norwège, à Moscou.

A relever encore dans les travaux de la section de législation, l'exposé de la question du droit de vote pour les femmes en Angleterre. On dit comment, depuis le 20 mai 1867, jour où J. Stuart-Mill se leva en plein parlement pour demander l'substitution du mot *personne* au mot *homme*, l'acte d'éducation de 1870 a donné aux femmes le droit de siéger à l'administration de l'instruction et de l'assistance publique; comment trois Anglaises font partie du conseil communal de Londres et comment l'une fut nommée alderman !

La section d'histoire du congrès présente des résumés consciencieux de la question générale en Suède (p. 63. sqq), en Pologne (p. 51. s. 192. sq), spécialement de l'histoire de l'enseignement des filles en ces deux pays. Il y a encore une curieuse page d'histoire sur un concile de femmes au IXe siècle : il fut tenu par les abbesses de France que convoqua Hiltrude de Nivelle parce que l'évêque de Liège voulait imposer à son abbaye la règle de Saint Benoît, et le pape Pascal I dut prêter les mains aux décisions des abbesses.

Notons surtout deux savantes communications des docteurs Verrier et Manouvrier sur la femme dans la préhistoire (31 sq., 41 sq):

Féministes et adversaires discutent depuis bien longtemps sur la fameuse question du poids du cerveau et l'argument du faible poids est encore dans nos manuels de philosophie. Or il se trouve que l'on

a jusqu'ici mal pesé et que c'est le rapport du poids du cerveau au poids total du corps et non le poids brut qu'il faut prendre, sans cela on devrait dire que les baleines sont de puissants cerveaux, et il paraît même que les conclusions sont maintenant en faveur de l'autre sexe.

Bien plus, si les femmes sont les plus sages, elles sont aussi les plus braves, dit la préhistoire; du moins en était-il ainsi à l'époque des troglodytes. Le docteur Verrier nous entretient de squelettes de femmes de l'époque de la pierre taillée dont l'un a la tête fendue d'un coup de hache guerrière. Ainsi la reine des Volsques avait des ancêtres dans les cavernes ! Le moyen de nier l'égalité des sexes? Ce coup de hache-là tranche la question.

(*A suivre.*)

EMILE CHAUVIN.

AVIS

Nous avons publié déjà, dans la Revue des Idées, des Bibliographies pour l'agrégation de philosophie, pour le professorat des écoles normales, pour la licence ès lettres, etc. Elles seront continuées, complétées et étendues à tout ce qui concerne l'histoire des idées. Nous avons indiqué ce qui nous a paru dans la littérature, l'histoire politique, religieuse ou artistique, apporter des renseignements utiles pour l'histoire des idées. (L'*Inde avant le Bouddha*, la *Vie du Bouddha*, *Littérature grecque* de MM. Croiset, Conférences des Hautes Etudes, de la Faculté des lettres, etc.). On examinera prochainement, à ce point de vue, l'histoire de l'Art dans l'antiquité, de MM. Perrot et Chipiez, l'histoire générale de MM. Rambaud et Lavisse, des thèses soutenues à la Faculté des lettres de Paris, etc., etc. De même on a signalé, pour le Mouvement des Idées, ce qui se fera au laboratoire de psychologie physiologique, au collège de France (cours de M. Ribot), puis des essais de philosophie scientifique ou mathématique, de philosophie du droit, de psychologie appliquée, de pédagogie. On publiera à bref délai des articles de philosophie biologique et historique; on passera en revue les theses, articles, livres ou cours qui intéressent la philosophie scientifique. Nous publierons aussi, sur les penseurs français ou étrangers, des notices analogues à celle qui a été donnée sur M. Charles Secrétan.

Nous recevrons avec plaisir les communications des professeurs de Facultés (lettres, sciences, droit, médecine), qui, portant sur leurs cours ou leurs travaux, rentreraient dans le cadre de notre Revue des Idées.

F. PICAVET.

P.-S. — Toutes les communications relatives à la Revue des Idées doivent être adressées à M. Picavet, maître de conférences à l'Ecole des Hautes Etudes, 3, rue Cretet, Paris.

Toutes les communications relatives à la Rédaction doivent être adressées à M. JULES GAUTIER, *Rédacteur en chef, 7, avenue Parmentier, Les abonnements et réclamations sont reçus à la librairie* PAUL DUPONT, *4, rue du Bouloi, Paris.*

Le Gérant, L. SÉRIS.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 297.1.93.

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tome XIX. N° 2.

CHRONIQUE

L'enseignement primaire, il faut le reconnaître, a précédé l'enseignement secondaire dans l'étude raisonnée de la pédagogie ; il en a été récompensé par les excellents résultats qu'il a obtenus, et si l'enseignement secondaire a, sur certains points, regagné le temps perdu, il n'est que juste de reconnaître qu'il s'était laissé distancer. Aujourd'hui, il existe entre les deux enseignements une conformité de principes qu'il est utile de constater. Nous avons eu récemment l'occasion de marquer combien il était nécessaire que les trois ordres d'enseignement qui se partagent la direction des intelligences fussent convaincus de l'unité de leurs fonctions, combien chacun de nous devait apporter de soin à réaliser dans la pratique cette unité de direction indispensable à la formation normale du corps social ; il est permis de prévoir que nous rendrons à la nation tout entière un service signalé, que peut-être nous lui assurerons la paix, si par une communauté de vues inspirée, dès la première éducation, à ceux qui la composent, nous parvenons à dissiper les préjugés, les malentendus, les erreurs de jugement qui rendent dangereuses tant de questions sociales simples, en elles-mêmes. Ce résultat si désirable, nous ne

pouvons l'atteindre que par une entente constante, et comme il ne nous vient pas à l'esprit que cette entente puisse réussir si elle n'est volontaire, et en quelque sorte produite par l'accord spontané des bonnes volontés, nous voulons noter tous les faits qui indiquent l'existence, peut-être encore inconsciente, de cette entente.

C'est aujourd'hui une très modeste brochure que nous avons à signaler, mais qui dénote, chez son auteur, comme chez les collègues et amis qui en ont approuvé les principes, une entente singulière de la pédagogie, un dévouement éclairé et énergique à leurs fonctions (1). Il s'agit simplement de démontrer que dans les écoles primaires à plusieurs classes il est nécessaire que la discipline et l'enseignement soient dirigés dans toutes les classes en vertu de principes identiques. Quelque évident que cela paraisse, la démonstration n'est pas inutile, et si l'on veut sortir de l'enseignement primaire, on reconnaîtra sans peine qu'elle l'est de moins en moins. La théorie en vertu de laquelle chaque professeur est maître de sa classe, et hors d'elle n'a plus à s'occuper de rien, est de celles qu'il faut abandonner ; cette autre, naguère très soutenue, qui séparait l'éducation de l'enseignement, et plaçait le personnel administratif et surveillant d'une part, le personnel enseignant d'autre part, dans une sorte d'indépendance réciproque, voire d'antagonisme, n'a pas plus de chances de survivre. Tout le monde a vu que la division du travail en matière pédagogique n'était bonne que si une idée commune dirigeait toutes les directions différentes.

L'auteur de la brochure qui nous occupe l'a parfaitement compris, et assurément il est de ceux qui mettent en pratique ce qu'ils croient avoir à mettre sur le papier, M. J. Boitel demande que l'autorité du directeur d'école soit bien établie et reconnue ; s'il souhaite qu'elle s'exerce avec bienveillance, avec tact, il veut aussi qu'on la sente ferme, sûre d'elle-même. Les règlements disciplinaires, les méthodes d'enseignement doivent être adoptés, après discussion, par le directeur et ses adjoints, et, une fois adoptés, suivis par tous sans arrière-pensée et sans mollesse. On y voit un double avantage : au point de vue disciplinaire, les enfants ne sont pas exposés au caprice des conceptions individuelles, ils ne risquent pas de perdre le fruit de leurs efforts antérieurs, ils savent ce qu'on leur veut et ne sont pas

(1) *De l'unité d'organisation disciplinaire et pedagogique dans les écoles à plusieurs classes.* Rapport présenté au nom de la Commission d'étude de l'Association des anciens élèves de l'Ecole Normale de la Seine, par J. Boitel, professeur au collège Chaptal.

déroutés par des exigences chaque année nouvelles ; au point de vue de l'enseignement, ils s'élèvent graduellement à des connaissances chaque jour plus hautes, sans qu'on puisse craindre qu'ils perdent pied : le soin que l'on met à leur faire revoir ce qu'ils ont appris dans les classes les plus élémentaires, leur montre l'importance de ce qu'ils ont fait déjà, et le lien entre leurs études présentes et leurs études passées.

Sans doute, en ce qui concerne l'enseignement, il serait peut-être difficile d'utiliser dans l'enseignement secondaire, cette unité absolue de méthode que M. Boitel préconise avec raison pour l'enseignement primaire, mais il y a dans ses observations quelque chose à retenir : c'est qu'il est très mauvais qu'un enfant arrive inconnu dans une classe, c'est que chaque professeur, au début de l'année, devrait posséder un dossier très sommaire donnant sur le caractère, l'intelligence, les habitudes de travail de chaque enfant, des indications suffisantes pour empêcher qu'on ne méconnaisse sans le vouloir et de prime abord de bonnes résolutions, cachées sous une excessive timidité, ou des témoignages exubérants d'assiduité, destinés à masquer une habile paresse. On éviterait ainsi aux élèves des déboires, des chagrins dissimulés dont les conséquences peuvent être si graves, et aux professeurs des tâtonnements ou des erreurs qui nuisent à tout le monde : on augmenterait cette confiance des enfants en leurs maîtres, qui est pour les uns comme pour les autres le commencement de la sagesse. Nous le savons, il n'est guère de maître qui n'aime à être renseigné sur ses élèves et qui ne s'enquière de son mieux ; mais il n'y a pas là d'information régulière, et s'il en est qui éprouvent le besoin pressant de s'éclairer, il en est encore qui préfèrent faire table rase et n'appuyer leur jugement ultérieur que sur leurs observations personnelles ; ils ont tort, et c'est un travers qui se perdra de plus en plus ; il ne faut rien négliger pour que ce soit le plus tôt possible.

En matière disciplinaire, M. J. Boitel s'appuie sur des principes que l'enseignement secondaire s'est appropriés et qu'il a hautement proclamés ; il prend comme critérium pour le blâme ou la louange, l'effort accompli et non le seul résultat ; s'il reconnaît la nécessité d'instituer entre les enfants une saine et légitime émulation, il veut que l'on récompense non seulement « les intelligents », mais tous ceux « qui ont montré de l'énergie, de la bonne volonté et de l'amour propre » ; il croit à la valeur morale d'une récompense effective et il admet, ce qui est aussi notre avis, que demander à l'enfant de faire le bien pour le bien, sans assurer à la réalisation de ce bien une marque matérielle, c'est exiger de lui un effort intellectuel et moral

dont peu d'hommes sont capables. La tâche du maître, en cette affaire, est précisément de faire entendre que la récompense n'est pas le but, qu'elle n'est que la constatation du bien accompli, que l'élève doit être heureux, non d'avoir obtenu un papier d'une couleur et d'une valeur quelconques, mais d'avoir bien travaillé. Enlever à l'enfant la satisfaction si humaine de palper ce qu'il a fait de bien, c'est, — à moins qu'on n'en abuse, et il ne s'agit ici que de l'usage raisonné, — se priver d'une aide précieuse dans le travail si lent et si lourd de l'éducation morale.

Ainsi l'union des maîtres, le respect d'une autorité sagement ménagée, la soumission à des règles librement discutées, l'unité dans la direction morale et intellectuelle, l'ordre et la régularité dans l'enseignement, l'encouragement donné à tout effort sérieux, voilà ce que propose M. J. Boitel à ceux qui veulent rendre fructueux leur travail et utiles leurs peines. Il ne prétend point avoir rien trouvé de nouveau, ni révolutionner quoi ce que soit; aimant son métier, il dit comment il s'y faudrait prendre, selon lui, pour que ce métier, noble et difficile, s'il use ceux qui le font, donnât au moins tout ce qu'il peut donner; c'est d'un bon esprit et d'un cœur droit. L'enseignement secondaire ne peut que profiter de si loyales confidences, et c'est en même temps pour lui un encouragement de voir ces principes disciplinaires, qu'il a peut-être acceptés d'abord à regret, appliqués sans hésitation à une population scolaire, beaucoup moins bien préparée à les comprendre, ceci n'est pas contestable, que n'est la nôtre.

JULES GAUTIER.

JOSEPH DE MAISTRE A SAINT-PÉTERSBOURG

Fragment (1).

En 1802, pendant qu'il attendait à Cagliari que l'orage abattu sur l'Europe se fût dissipé, Joseph de Maistre reçut brusquement de son souverain l'ordre d'aller représenter la maison de Savoie à Saint-Pétersbourg. Quel but secret se cachait sous cet ultimatum? Quel danger n'offrait pas un pareil voyage, à travers l'Europe embrasée? Joseph de Maistre n'hésita pas. Exil, ruine ou disgrâce, le chemin de Saint-Pétersbourg était celui de l'honneur. Il partit.

Pourtant, qui n'eût excusé la révolte d'un père contre la tyrannie de la prétendue raison d'État? Le souverain n'avait perdu que les trois quarts de son royaume; le sujet, lui, avait tout perdu, foyer, patrie, fortune, jusqu'à sa famille, dispersée çà et là au hasard des alertes: la petite Constance, en Savoie, chez sa grand'mère; son frère Rodolphe, en Piémont; sa sœur Adèle et Mme de Maistre, quelque part, en Sardaigne. Certes, depuis dix ans, il était abreuvé d'amertumes, celui à qui l'on infligeait aujourd'hui un nouveau déchirement, ou suivant un de ses mots, une nouvelle amputation. Le roi n'eût osé demander à tout autre ou tout autre eût refusé. Mais Joseph de Maistre était l'homme de ses écrits. Si ses infortunes étaient « hors de l'ordre commun », ses principes l'étaient aussi; et la destinée, qui épuisait sa force

... à former un malheur
Pour mieux se mesurer avec cette valeur,

devait, comme chez le héros de Corneille, ne servir qu'au triomphe d'une grande âme. Maistre croyait à la mission de la noblesse; il croyait à la divinité de l'institution royale; il croyait à la sainteté du serment. « Le serment n'a pas de condition, et n'en aura jamais ».

L'occasion était belle d'accorder les actes aux paroles: il la chérit en la maudissant. « Partez, Monsieur, pour Saint-Pétersbourg. — Comme il vous plaira, sire. » Dès le printemps de 1803, il était à l'œuvre en Russie. Il devait y rester quatorze ans « sans boire ni manger »...

... Cependant ces longues années d'exil elles-mêmes ne furent pas pour Joseph de Maistre dépourvues de toute consolation. Dès

(1) Fragment d'une *Étude* couronnée par l'Académie française (Prix d'éloquence, 1892). D'autres fragments ont été précédemment publiés dans la *Revue bleue*. (*N. d. l. R.*)

1805, la présence d'un frère tendrement aimé, l'auteur délicat du *Voyage autour de ma chambre*, lui apportait un précieux réconfort. L'ancien officier sarde devait trouver à Saint-Pétersbourg une fonction honorable et agréable, une compagne digne de son cœur et de son nom, enfin une nouvelle patrie, où il se fixera. En 1806, c'est son fils Rodolphe, qui, pour échapper à la conscription française, s'enfuit en Russie, et vient communiquer au comte l'ardeur de ses seize ans. Joie d'ailleurs traversée de plus d'une angoisse : car le courageux enfant, admis dans les chevaliers-gardes de Sa Majesté, fait campagne en Finlande presque dès son arrivée, en attendant qu'il se mesure, avec cinq cent mille autres, contre le *dæmonium meridianum*, dans les plaines de Russie, d'Allemagne et de France. Il devait être de toutes les « fêtes », depuis Borodino jusqu'à Montmartre, en passant par Leipzig. Toujours au premier rang, et préservé par miracle, Rodolphe était l'orgueil de son père, qui voyait revivre en lui toutes les vertus de sa race. Mais de quels tourments se payait cette satisfaction ! Que de larmes dévorées en secret, de tortures contenues chez celui qui, paraissant comme ambassadeur à la cour au lendemain d'une victoire, scrutait sur les visages les secrets que l'on pouvait cacher au père ! « Il ne m'en a coûté, disait-il plus tard, avec son singulier sourire, que la tête d'un cheval, qui, à la vérité, est mort. » Vos lettres, ô stoïcien, disent mieux que vous ce qu'il vous en a coûté.

A tant de préoccupations morales, il fallait un divertissement ; nulle raison humaine n'y eut résisté. M. de Maistre en avait un avec cette *Correspondance diplomatique* éditée vers 1860, et qui devait, à cette date, surprendre les amis de M. de Maistre et réjouir ses adversaires, à ce point qu'il faillit, dit joliment Sainte-Beuve, changer de parti quarante ans après sa mort. Erreur, semble-t-il, et des uns et des autres. Car le libéralisme de M. de Maistre (si tant est qu'on puisse lui appliquer un mot dont il se fût offensé), n'est jamais qu'une fausse manœuvre imposée à son patriotisme par la nécessité, ou l'inadvertance du théoricien entraîné malgré lui sur le terrain des faits. Un roi à défendre, une patrie à reconquérir, des scrupules d'honnête homme et pourtant un cœur de citoyen, voilà de fâcheux empêchements pour un esprit à principes. Si donc Maistre s'est quelque peu contredit, il serait aussi injuste de lui en faire un grief, que naïf de lui en faire un mérite. Ce sont là des inconséquences dont aucun parti, pas même celui de la liberté, ne doit se hâter de triompher. Tout au plus nous disent-elles éloquemment, à leur manière, que la patrie a des raisons que la raison ne connaît pas. De telles leçons ne sont plus pour nous surprendre.

Si la *Correspondance diplomatique* nous étonne aujourd'hui, ce n'est plus que par la justesse des observations, par la pénétration des jugements. On est frappé d'y voir les situations jugées d'un coup d'œil, les hommes caractérisés d'un mot, la politique de demain prédite en une phrase. Maistre est constamment dans le vif des choses ; il s'y meut rapidement, sûrement ; le geste est bref, mais le doigt pose exactement sur les points vulnérables : d'autant plus

infaillible qu'il est impuissant, et que sa diplomatie est toute en aguets. Il ne peut agir : mais qu'il sait profiter! Et dans quelle langue forte et nue vient s'empreindre et comme s'incruster le relief de la pensée! Là se trouve l'exemple de ce vrai style ministériel qu'il a si bien défini, et pour cause ; de ce langage « sévère et laconique qui atteint la racine des choses, les causes, les motifs secrets, les effets présumables, les tours de passe-passe et les vues souterraines de l'intérêt particulier. » Ce que l'on trouve aussi dans ces pages, c'est une chaleur d'opinion, une intrépidité de conseil, et, si l'on peut ainsi s'exprimer, un despotisme dans la soumission qui devait rendre ses bienfaits redoutables. Ce n'est pas sur ce ton que les rois veulent être servis ; il faut qu'en prisant le service, ils puissent aimer le serviteur. Il peut leur plaire encore de se sentir les débiteurs de leurs sujets, surtout quand ils sont de grands rois et qu'ils se savent solvables ; mais quand ils n'ont qu'une ombre de majesté, peu de génie et beaucoup de besoins, il faut apprivoiser leur fierté ombrageuse et ne les obliger qu'avec ménagement. M. de Maistre aurait-il,d ans son zèle, poussé la générosité jusqu'à l'imprudence? Se serait-il rendu à la fois indispensable et importun? Il le semble bien. Jamais il ne fut courtisan, pas même « courtisan de l'exil » : on le sent à ses plaintes hautaines, à ses amères protestations de dévouement, au silence blessé et blessant de son maître. Ce roitelet jaloux et ce fier ministre furent toujours plus enchaînés par leur cause qu'attachés par leurs sentiments...

S. Rocheblave.

AGRÉGATION

DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIAL.

CONCOURS DE 1892.

COPIE D'UN CANDIDAT.

Dégager l'idée morale que Victor Hugo a constamment développée dans la *Légende des Siècles* et la faire ressortir dans les deux épisodes des *Chevaliers errants*.

Si l'on a pu dire que la *Légende des Siècles* n'est pas seulement un riche recueil de compositions épiques, mais qu'elle est une épopée, c'est qu'elle présente véritablement ce caractère d'unité indispensable à toute œuvre d'art, et en particulier à cet « organisme vivant » qu'on appelle un poème.

Cette unité, on peut la trouver ; et Victor Hugo lui-même la montre (préface de 1859), dans la conception du poème qui est l'histoire d'un personnage unique, l'Homme, à travers les siècles. Mais comment le poète a-t-il conçu cette histoire?

Il a, dans les annales du monde, choisi les événements réels ou légendaires où la vie de l'homme lui a paru se manifester de la façon la plus intense. Ou plutôt, de son regard de poète génial, Hugo a vu, dans son ensemble grandiose et terrible, la lutte du Bien et du Mal qui, dès les commencements jusqu'aux temps modernes, résume l'histoire du genre humain, et il a fixé sur la toile les épisodes les plus saillants de cette vision. Nombreuses sont les victoires du mal; mais le bien aussi a triomphé ; même dans les temps les plus mauvais il a su faire entendre sa voix, et il s'est toujours trouvé des hommes qui ont représenté le droit et la justice. Grâce à ces hommes, l'humanité a progressé insensiblement, et progressera encore jusqu'au jour où s'accompliront la fin de Satan, c'est-à-dire du mal, et le triomphe définitif du bien. Les deux principes contraires se disputant le monde dans une lutte qui a pour théâtres, le ciel, la terre, la conscience humaine, telle est la *Légende des Siècles*. Le bien protestant toujours contre le mal, s'opposant toujours à son triomphe absolu, le progrès « tranquille et fort » s'avançant toujours vers l'idéal, voilà l'idée morale qu'a constamment développée Victor Hugo, et qui fait, en réalité, l'unité de son épopée.

Nulle part cette idée morale n'apparaît plus clairement que dans les *Chevaliers errants*. Les deux admirables épisodes qui composent ce chant de la *Légende*, le *Petit roi de Galice* et *Eviradnus* font revivre ces paladins du moyen âge qui parcouraient le monde pour détruire les méchants, protéger les faibles et les persécutés, faire régner la justice sur la terre. Ici la lutte est nettement définie : les deux principes contraires ont « pris corps » d'une façon aussi précise que dans les légendes perses où luttent Ormuzd et Ahriman : le mal, ce sont les tyrans et les « vautours humains » qui font servir la force brutale dont ils disposent à la satisfaction de leurs appétits féroces ; le bien, ce sont les chevaliers errants, Roland, Eviradnus. Parmi toutes les légendes des siècles passés, les récits des exploits de ces héros devaient singulièrement plaire à Victor Hugo qui y retrouvait l'idéal moral rêvé par lui-même : le triomphe du bien.

Dans le *Petit roi de Galice*, le poète met en scène un enfant, Nuño que ses dix oncles, les princes d'Asturie, ont dépouillé de son royaume, et dont ils veulent se débarrasser. Ils vont mettre leur projet à exécution, quand Roland apparaît, fait fuir le petit roi, et, seul contre les princes et leurs sicaires, soutient un combat héroïque dont il sort vainqueur. Les méchants sont anéantis, le bon droit triomphe grâce au courageux chevalier et à sa merveilleuse épée, Durandal. Tout paraissait pourtant favorable d'abord aux projets scélérats des « enfants d'Asturie » : déjà ils avaient pu enlever le petit roi de sa capitale, déjà ils

approchaient des hautes montagnes où il leur serait facile d'achever leur forfait, une armée de sbires résolus et dévoués les entouraient, un prêtre était avec eux, prêt sans doute à les absoudre et à les aider à étouffer leurs remords. Jusqu'au moment du combat la nature elle-même semble être d'accord avec les scélérats. Les gorges profondes, les « monts sombres », le ciel « sinistre » dans sa pureté métallique, sont les complices des traîtres. Le poète, grâce à son admirable don de prêter aux choses des âmes qui paraissent d'ailleurs aussi naturellement unies à la matière que le sont les âmes humaines, attribue aux lieux et aux éléments les sentiments des bandits qui s'apprêtent à jeter Nuño dans le puits voisin. Mais voici le bon chevalier Roland qui cherche, jusque dans les vallons les plus écartés, des torts à redresser ; il sait bien que le crime aime à se cacher et d'ailleurs Dieu le conduit. De son œil scrutateur il a vite lu, sur les visages, le projet des oncles de Nuño. Fort de la justice de la cause qu'il défend, confiant dans son courage et dans sa Durandal qui est « une conscience » et qui, comme son maître, sait où frapper, il se dispose à la lutte. Vite, il confie Nuño à son cheval, et la bataille commence, terrible et acharnée. Quand, malgré leur nombre, les ennemis sont vaincus, depuis longtemps le petit roi est arrivé sain et sauf à la ville, grâce au coursier du héros qui, inspiré de Dieu, sait trouver le bon chemin et donner à son cavalier les meilleurs conseils.

Eviradnus est, comme Roland, un protecteur des faibles. Sa vaillance s'exerce en faveur d'une femme, la jeune princesse Mahaut. Héritière de la Lusace, elle doit passer seule, dans un vieux burg abandonné, la nuit qui précède son couronnement. Deux « princes de proie », l'empereur Sigismond et le roi de Bohême Ladislas convoitent son héritage ; ils ont résolu de tuer Mahaut et de se partager la Lusace. Déjà ils se sont introduits auprès d'elle sous un déguisement et ont su lui plaire par leur talent de conteurs et de musiciens. Ils s'offrent à charmer sa solitude dans le burg. Elle accepte : Sigismond joue de la lyre, Ladislas chante, on se livre aux joies de la table. La jeune princesse est heureuse : elle ne pense pas qu'elle est dans un château hanté. Mais bientôt elle s'endort sous l'influence d'un narcotique que lui ont versé les deux scélérats. Le moment est venu pour Ladislas et Sigismond d'accomplir leur crime ; après avoir renoncé à violer la princesse, ils vont la jeter au fond d'une oubliette, quand Eviradnus paraît. Ce paladin avait d'avance pénétré dans le castel désert et il s'était caché dans une des armures gigantesques qui ornent la salle du festin. Quand les princes voient remuer cette armure, ils se croient en présence d'un être surnaturel.

Mais le héros ne veut pas profiter de leur frayeur superstitieuse, il se nomme ; il est le droit, il est la justice, il est assez fort. En effet, il triomphe — il tue les deux princes.

Puis, satisfait d'avoir accompli son devoir, se tenant comme assez

récompensé par la témoignage de sa conscience, il quitte le vieux château sans même réveiller la jeune fille qu'il a sauvée d'une mort affreuse. Dans *Eviradnus* comme dans le *Petit roi de Galice* l'innocence court les plus grands risques, tout conspire contre elle ; mais elle ne succombe pas, grâce à Dieu qui la protège.

Dans les deux épisodes, le mal, c'est l'ambition, la convoitise du pouvoir, des terres et des trésors, le bien, c'est la grandeur morale, l'idéal de justice que portent au cœur les chevaliers errants. L'ambition, servie par la force et la violence, s'exerce contre un être faible et abandonné. Mais Roland et Eviradnus sont là ; par eux le droit triomphe de la force brutale, ils sont les plus forts, parce qu'ils sont justes et bons. L'exploit que chacun d'eux vient d'accomplir a empêché la perpétration d'un crime odieux et se transmettra à la postérité pour l'édification des siècles à venir.

Quelles grandes et pures figures que celles de ces deux chevaliers! Et comme ils dépassent en beauté morale les héros des épopées antiques! Tout en restant fidèle à l'histoire ou, si l'on veut, à la légende « plus vraie que l'histoire » au regard de l'art, Hugo a su idéaliser Roland et Eviradnus au point de laisser derrière eux le prudent Ulysse et le pieux Énée. C'est que notre poète épique est constamment préoccupé de l'idée morale, et la présence continuelle de cette idée dans son poème est précisément ce qui distingue le plus Victor Hugo d'Homère et de Virgile. Ni dans les poèmes homériques, ni dans l'*Énéide*, on n'aperçoit une idée morale qui domine l'œuvre, qui soit comme la sève de l'organisme. Nulle part non plus, on ne sent la nature unie aux hommes dans la lutte des passions, comme elle l'est dans la *Légende* où, nous l'avons vu, les bêtes et les choses partagent les sentiments des acteurs du drame. Certes, la valeur morale de ces poèmes est grande : la générosité d'Achille, la sagesse d'Ulysse, le dévouement conjugal de Pénélope, la piété d'Énée, l'amitié désintéressée de Nisus et d'Euryale sont de beaux modèles à présenter aux hommes. Mais, encore une fois, le développement d'une idée morale n'est pas le point important pour les anciens : ce qui les préoccupe surtout c'est le sujet même du poème, la colère d'Achille, le retour d'Ulysse, l'établissement d'Énée en Italie. Hugo non plus ne perd pas de vue le sujet de ces épisodes, mais ce sujet, cette fable n'est autre chose que la mise en action de l'antithèse éternelle du bien et du mal. Et, qu'on le remarque bien, c'est grâce à cette manière de concevoir le développement des sujets qu'il traite, que Victor Hugo, aidé du reste par sa puissante imagination, a pu si bien comprendre et *voir* le moyen âge où s'agitaient l'un contre l'autre les deux principes du bien et du mal, sous la forme de la chevalerie et de la barbarie féodale.

BIBLIOGRAPHIE

Enseignement moderne. — *Morceaux choisis de littérature française, poètes et prosateurs du* XIXe *siècle*, par M. J. LABBÉ, agrégé des classes supérieures, professeur au Collège Rollin. — Division de grammaire, 1 vol., Division supérieure, 1 vol; librairie Eugène Belin, 1892.

On a dit, on répète tous les jours que les professeurs de l'enseignement classique ne voient pas sans regret un nouvel enseignement s'installer à côté du leur et lui disputer sa clientèle. Pure calomnie. Ils sont si loin de nourrir, à l'égard de l'enseignement moderne, les sentiments de mesquine malveillance qu'on leur prête, qu'ils se chargent volontiers de lui préparer les livres dont il a besoin, et qu'il devra en somme à ses prétendus ennemis ses meilleurs instruments de travail.

Les deux nouveaux recueils offerts par M. Labbé aux maîtres et aux élèves de l'enseignement moderne, ne pourraient être assurément ni plus complets, ni composés avec plus de soin et de goût, de pièces mieux choisies, quand ils seraient destinés aux fidèles de l'enseignement classique.

Tous les grands écrivains du siècle y figurent, et, mêlés à eux, un certain nombre de poètes et de prosateurs de talent, qui ne sont pas déplacés en cette glorieuse compagnie. Les jeunes gens n'auraient en effet qu'une idée imparfaite de la fécondité de ce siècle, égal aux plus illustres, s'ils n'en connaissaient que les plus hauts génies et les purs chefs-d'œuvre. Il est bon qu'ils sachent qu'aucune époque n'a produit plus d'écrivains distingués, plus d'ouvrages excellents, et que cette menue monnaie du génie national constitue à elle seule un trésor d'un prix inestimable.

S'il y a quelques lacunes dans ces deux volumes, si quelques noms y manquent que l'on s'étonne de n'y pas rencontrer, la faute n'en est pas à M. Labbé. Il s'est heurté à des difficultés imprévues, à des résistances invraisemblables. Il n'a pu obtenir des autorisations dont il n'avait pas le droit de se passer.

Si le fournisseur du coin vous refusait son sucre ou ses étoffes, vous iriez vous approvisionner chez son voisin, et il n'en serait que cela. Lorsqu'il s'agit des vers de Leconte de Lisle, de Sully-Prud'homme ou de François Coppée, vous n'avez pas cette ressource. L'éditeur qui a, par traité, le monopole de cette marchandise de choix, peut l'enfermer sous triple clef, sans que vous ayez rien à dire, ou du moins rien à faire. Il n'est pas même obligé de donner ses raisons. « N'y touchez pas, elle est à moi. » Il n'est pas tenu d'en dire davantage, et vous n'avez qu'à vous incliner. C'est en vain que les poètes vous autorisent de la façon la plus courtoise à puiser largement dans leurs œuvres ;

leurs œuvres appartiennent à leur libraire, qui a acquis, paraît-il, en les éditant, le droit de les tenir sous scellés, contre le gré des auteurs, contre leur intérêt, contre le sien.

Je me hâte d'ajouter que notre temps est, par bonheur, assez riche en belles œuvres, et que cet esprit d'intransigeance taquine y est en somme assez rare, pour que, malgré les barrières qui gardent quelques domaines inhospitaliers, il soit encore possible de rapporter d'une excursion bien conduite, une gerbe touffue de fleurs rares et exquises.

M. Labbé n'a pas fait sa cueillette au hasard des rencontres. Bien qu'il n'indique nulle part expressément, ni dans ses courtes préfaces, ni dans ses notes, le plan qu'il s'est tracé, l'idée maîtresse qui l'a guidé dans ses choix, il suffit de lire ses deux volumes avec quelque attention pour y reconnaître un parti pris, une méthode, ou, si l'on veut, des préférences très réfléchies et très persistantes, qui donnent à ces recueils de pièces prises un peu partout une couleur personnelle et une très visible unité.

Convaincu, comme il le dit dans un autre ouvrage, l'*Art de composer et d'écrire*, que la langue française est avant tout une langue d'enseignement et d'action, M. Labbé n'a guère admis dans son anthologie que les écrivains qui ont voulu enseigner et agir, négligeant ceux qui n'ont songé qu'à plaire. Il attache évidemment plus de prix au fond qu'à la forme, à la pensée qu'aux mots. Comme les auteurs qu'il cite sont des maîtres, les pages qu'il leur emprunte sont des modèles de l'art d'écrire en même temps que des modèles de l'art de penser, mais c'est certainement ce dernier mérite qui le touche le plus ; il fait peu de cas du premier, quand il est seul. Je ne crois pas qu'il se trouve dans ses deux volumes un morceau brillant, qui ne soit que brillant, qui ne dise excellemment quelque chose d'utile à entendre, d'utile à retenir, une page enfin dont la lecture ne doive faire sur de jeunes esprits une impression salutaire et durable. N'est-ce pas le plus bel éloge que l'on puisse faire d'un livre d'enseignement, si l'enseignement que nous donnons a pour objet de former des hommes, et non pas seulement des dilettante et des virtuoses ?

Les notes sont conçues dans le même esprit. M. Labbé n'y explique que ce qui doit absolument être expliqué. Pour le commentaire courant, l'interprétation de détail, il laisse le soin d'y pourvoir au professeur, qui n'a pas besoin qu'on lui mâche sa besogne. Cela n'empêche pas ses notes d'être abondantes et substantielles, surtout, comme il convient, dans le volume des classes supérieures. A chaque instant, on trouve au bas de la page une citation qui aide singulièrement à l'intelligence du texte, soit qu'elle le confirme, soit qu'elle le développe, soit même qu'elle le contredise, comme il arrive aussi. Ces rapprochements, toujours instructifs, sont parfois des plus piquants.

C'est également dans les notes que M. Labbé a inséré la plupart des excellentes notices biographiques et littéraires qu'il a consacrées aux auteurs cités. Quelques-unes seulement, plus développées, tiennent le haut de la page. Elles méritaient toutes cette place d'honneur.

E. Rittier.

REVUE DES IDÉES

I. — HISTOIRE DES IDÉES

ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES, SECTION DES SCIENCES RELIGIEUSES.

La science des religions et les religions de l'Inde, par Sylvain Lévy, avec un *Rapport sommaire sur les conférences des exercices* 1889-1890, 1890-1891, 1891-1892 et le *Programme des conférences pour l'exercice* 1892-1893, Paris, Imprimerie nationale, 1892.

Nous avons déjà signalé aux lecteurs de notre *Revue* (1) quelques-unes des conférences consacrées, par l'École pratique des Hautes-Etudes, à l'histoire des religions. Il a été décidé que, chaque année, la section ferait paraître un opuscule où seraient résumés les résultats des conférences de l'année qui finit et où seraient indiquées les recherches qu'on se propose d'instituer pour l'année qui commence. Chaque année aussi un des maîtres de l'Ecole cherchera en quelques pages à montrer quelle méthode — essentiellement historique — il entend appliquer à l'étude des phénomènes si complexes qu'il étudie toujours avec l'impartialité la plus complète, quelquefois avec une vive et réelle sympathie.

L'École a publié déjà plusieurs volumes : 1° *Des Etudes de critique et d'histoire* (2) par les membres de la section ; 2° *Du Prétendu Polythéisme des Hébreux*, par Maurice Vernes (2 vol.); 3° *La Morale égyptienne quinze siècles avant notre ère*, par E. Amélineau.

Le présent opuscule contient, outre l'indication de ce que M. Lévi compte faire pour les religions de l'Inde, un rapport sommaire sur les conférences des exercices 1889 à 1892. M. Marillier s'est occupé du culte des morts et de la sorcellerie en Océanie, du tabou australien, du tabou néo-zélandais et du tabou océanien. M. de Rosny a traité de la religion des anciens Mexicains et du Bouddhisme au Japon et en Chine. Le Brahmanisme à l'époque classique, la forme ancienne du Bouddhisme pâli, les manuscrits bouddhiques de la Bibliothèque nationale ont été étudiés par M. Sylvain Lévi. M. Amélineau a expliqué le Papyrus moral de Boulaq; il a examiné les documents relatifs à l'histoire des rois dits *hérétiques*, des textes coptes, en particulier la vie de Pisentios.

(1) Cf. les numéros du 17 novembre et du 22 décembre 1892.

(2) 1889. I, *Le classement des œuvres de Philon* par Massebieau; II, *Un nouveau roi de Saba*, par H. Derenbourg; III, *Les Population anciennes et primitives de la Palestine*, par M. Vernes; IV, *La Question des investitures dans les lettres d'Yves de Chartres*, par M. Esmein; V. *La Conversion de S. Paul*, par Ernest Havet; VI, *Du Sens du mot « Sacramentum » dans Tertullien*, par M. Albert Réville; VII, *L'auteur du livre des actes des Apôtres a-t-il connu et utilisé dans son récit les Epitres de S. Paul*, par A. Sabatier; VIII, *Le Rôle des veuves dans les communautés chrétiennes primitives*, par Jean Réville; IX, *De l'origine de la philosophie scolastique en France et en Allemagne* par F. Picavet; X, *Deux Chapitres du Sarva-Darçana-Sangraha*, par Sylvain Lévi; XI, *La Chaine de la tradition dans le* 1er *chapitre des Pirké-Abot*, par Isidore Lœb; XII, *Le Texte du Tao-Teh-King et son histoire*, par Léon de Rosny; XIII, *L'Hymne au Nil*, par Amélineau.

Les recherches de M. Maurice Vernes (1) ont porté sur l'ancienne religion des Israélites; celles de M. Derenbourg, sur certaines sourates du Coran, sur l'épigraphie du Yémen, sur les religions de l'Arabie, d'après les monuments sabéens et himyarites.

M. Maurice Berthelot a étudié les rapports de l'homme avec la divinité chez les Hellènes jusqu'au ve siècle avant J.-C., puis le polythéisme gréco-romain dans l'empire romain, enfin la religion homérique et la religion hésiodique. En ce qui concerne la littérature chrétienne, M. Sabatier a traité des légendes apostoliques et des Actes des apôtres apocryphes, des sources de la vie de Jésus, des textes relatifs à la vie d'outre-tombe chez les Hébreux, les Grecs, les Chrétiens; M. Massebieau, de Clément d'Alexandrie, de Philon et de Josèphe (Esséniens), du martyre de sainte Perpétue et de sainte Félicité.

La théologie de Tertullien, le socianisme, l'histoire des dogmes du péché originel et de la rédemption ont été exposés par M. Albert Réville.

M. F. Picavet a fait l'histoire de la scolastique depuis Alcuin jusqu'au XIIIe siècle, exposé la restauration du néo-thomisme, à la suite de l'encyclique *Æterni Patris*, expliqué les livres XI et XII de la Métaphysique, le *de anima* d'Aristote, le *de Fato* de Cicéron, en les comparant aux versions et aux commentaires du moyen âge (Albert le Grand, saint Thomas, etc.) aux traités de Gottschalk, de Jean Sott, de Raban Maur, etc. (2).

M. Jean Réville a continué l'histoire des origines et du développement de l'épiscopat dans l'Eglise chrétienne, exposé les rapports des Eglises chrétiennes avec l'Etat romain, la pédagogie de la Réforme et la pédagogie des jésuites.

M. Esmein a fait l'histoire et la théorie de l'appel dans la procédure canonique, puis celle de la procédure criminelle, du prêt à intérêt; il a étudié Hincmar, les documents sur l'Université d'Orléans, publiés par M. Fournier, ensuite Grégoire de Tours.

Des cours libres ont été faits par M. Deramey sur l'histoire religieuse de l'Abyssinie; par M. Quentin, sur la religion assyro-babylonienne.

On peut prévoir que, dans quelques années, il sortira des recherches minutieuses et précises auxquelles se livrent les maîtres et les élèves, un ensemble de travaux qui, en éclairant le passé de l'humanité, contribueront, dans une large mesure, à nous montrer comment la science se substituera aux religions et comment celles-ci pourront, pour un temps indéterminé, régler la vie privée et politique de certains peuples. Il faut espérer qu'on ne verra plus alors des écrivains — dont les spéculations reposent sur l'histoire — inventer, au lieu d'exposer, l'histoire des religions.

F. Picavet.

II. — MOUVEMENT DES IDÉES

De la neutralité internationale locale en droit international public, et spécialement de la neutralité de la Haute-Savoie (avec une carte de la Savoie neutralisée), par J. Lameire, docteur en droit, avocat à la Cour de Paris. — Paris, Durand, 1892, in 8°, 209, p.

Il y a une mode en histoire; les théories passent, les faits restent; il en résulte de singulières anomalies. M. Lameire étudie une de ces ques-

(1) Cf. n° du 26 mai 1892.

(2) *Revue philosophique*, mars 1892.

tions-là ; il le fait très savamment, avec des documents qu'il puise à toutes les sources, en scrutant avec un soin minutieux les archives des Affaires étrangères; il le fait, ce qui ne gâte rien, en un style tout imprégné du suc le plus pur du grand siècle.

La neutralité locale, ou neutralité de partie d'Etat, voici une théorie historique assez connue aux XVIIe et XVIIIe siècles, peu familière pourtant à nos contemporains : c'est essentiellement la situation d'un Etat qui prend part à une guerre, et dont une partie reste neutre.

On recherche l'origine de cette situation diplomatique bizarre ; on la trouve dans cette « *théorie de l'Uti possidetis* », qui faisait qu'au XVIIe siècle on taillait sur les frontières comme à l'emporte-pièce et sans nulle régularité, qui règne en souveraine au traité de Westphalie, à celui des Pyrénées et aussi au premier traité d'Aix-la-Chapelle (1668).

Puis vient la « *théorie du pré carré* » ; elle paraît avoir son origine au traité de Nimègue, elle se développe à la paix de Ryswick et d'Utrecht. Mais la théorie de « l'*Uti possidetis* » ne disparaît pas, et la neutralité locale est le résultat des nombreuses enclaves que celle-ci a engendrées. C'est surtout pendant la guerre de la Pragmatique de Charles VI, pour les *Vorlœnde* du Cercle de Souabe; pendant la guerre de Sept ans, pour les enclaves prussiennes, que cette théorie produit ses effets les plus intéressants.

Des disputes d'école vinrent la compliquer. L'auteur nous le montre à propos de la neutralité du frickthal de celle des villes forestières et de Neufchâtel. — Il nous le montre surtout pour la neutralité du Chablais et du Faucigny, et de plus ici nous sommes en pleine histoire contemporaine; la question est de savoir, si nous sommes encore la France une et indivisible d'il y a cent ans, si notre pays est bien souverain sur tout son territoire. — La mystérieuse neutralité des rives méridionales du Léman fut créée par l'article 92 des traités de 1815. Cela est certain; mais quand se termina-t-elle ? — Fut-ce en 1860 quand la Savoie fut annexée à la France ? — Ou bien persiste-t-elle encore ? — Le pouvoir fédéral Suisse tient pour la dernière solution; M. Lameire démontre qu'elle est contraire à l'histoire. Je recherche ensuite la doctrine du gouvernement français ; il se trouve que c'est une suite de capitulations provoquée par une ignorance absolue de l'histoire. Le gouvernement a reconnu en 1883 le haut droit de surveillance sur notre propre sol d'une puissance étrangère, à l'époque où l'on « s'indignait que la Chine pût se prétendre suzeraine du Tonkin » ! — Actuellement les *Bureaux* des affaires étrangères sont muets, mais les *Bureaux* de la guerre ont confirmé, cette année même, le principe posé en 1883 sous le ministère Ferry. M. Lameire est persuadé que c'est compromettre la France à l'extérieur et que c'est faillir à l'histoire. Il en conclut que l'on ne devrait pas conduire les destinées d'un pays vieux comme la France sans connaître un peu son passé.

EMILE CHAUVIN

BIBLIOGRAPHIE A L'USAGE DES ÉTUDIANTS

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE

Concours de 1893 (Suite.)

III

EURIPIDE (*Bacchantes*).

Texte d'Euripide.

NAUCK (3 vol. sans notes, Leipzig, Teubner);
KIRCHHOFF, édition critique, 3 volumes. (Berlin, Weidmann).

Éditions d'Euripide avec commentaire

WECKLEIN (Teubner), très recommandée; les *Bacchantes* se vendent à part;
SCHÖNE (Weidmann);
PALEY, commentaire anglais (London Wittaker), recommandée;
HURTANG (1848-1878, Leipzig), avec traduction allemande.
Les *Bacchantes* ne figurent ni dans l'édition Pflugk-Klotz (Teubner), ni dans les sept tragédies d'Euripide de Weil (Paris, Hachette).

Éditions spéciales des Bacchantes.

TYRELL (London, Longmans, 1871);
The Bacchæ of Euripides by SANDYS (London, 2e édition récente); appendice critique intéressant; bon commentaire;

Traduction.

HINSTIN (Hachette), supérieure à toutes les précédentes.

Études sur Euripide et sur les Bacchantes.

Pour les travaux généraux sur le théâtre grec, voir la Bibliographie de Sophocle dans la *Revue* du 15 décembre 1892; pour les nombreuses dissertations anciennes sur les *Bacchantes*, voir ENGELMANN.

CARL. ALTHAUS. Conjectanea in aliquot locos Baccharum Euripidis (1884), dissertation latine où sont examinées les conjectures faites sur les nombreux passages difficiles du prologue et de la parodos. EYSERT en donne l'analyse dans Neue Philologische Rundschau du 12 juin 1886.

ARNOLDT. Die Chorische Technik des Euripides (1880), plein de science.

KINKENBERG, De Euripideorum prologorum arte et interpolatione (1881). — ARNIM, même titre, réponse au précédent. Ces deux disserta-

tions ont beaucoup occupé les revues allemandes pendant deux ans; chacun des deux auteurs a reçu de grands éloges de la part de ses amis et a été accusé par les amis de l'autre de n'entendre rien à la question.

On fera bien de lire l'excellent article de Lenormant sur Bacchus dans le dictionnaire de Daremberg et Saglio et de consulter le manuel de mythologie de Preller.

Wecklein, Studien zu Euripides.

IV

Ovide (*Métamorphoses* III: 511-733; X, 1-142; XI, 1-84; XIII, 1-398).

Texte des Métamorphoses.

Merkell, sans notes (Leipzig, Teubner);

Zingerle (Leipzig, Freytag, 1884) bon texte sans notes;

Otto Korn (Berlin, Weidmann 1880), édition critique;

Riese, nouvelle édition (1889) qui marque une date dans l'histoire du texte.

Éditions avec commentaires.

Siebelis-Polle : 1er cahier, 14e édition; 2e cahier, 12e édition (Teubner), excellent commentaire;

Éd. Hunpt revue par Korn (Berlin, Weidmann), édition classique, mais qui servira plus encore aux maîtres qu'aux élèves;

Hugo Magnus (Gotha, 1885); commentaire succinct, mais très bon.

Charles Simmons (London, Macmillan), excellente édition en anglais.

Nous engageons les candidats à consulter souvent les trois dernières éditions et à se servir habituellement de la première.

Morceaux choisis des Métamorphoses.

Meusner, (4e édition, revue par Eyen, 1889);

Engelmann (1878);

Nous en avons en France de très estimables : ceux de Philip (Paris, imp. Dupont, 1883); d'Armengaud (Hachette), recommandés ainsi que ceux de Nugeotte (Garnier), J. Duvaux (Delagrave), de Lemaire (Delagrave), de Legouez (Belin) avec un lexique des noms propres.

Lexiques des Métamorphoses.

Siebelis, *Wöterbuch zu Ovids Metamorphosen*; se servir de la 4e édition revue par Polle.

Eichert, *Wörterbuch zu den Werandlungen des Ovidius*; souvent réédité; se servir des éditions postérieures à la 8e, l'ouvrage ayant eu besoin de remaniements; — du même auteur, *Kleines Schulwörterbuch zu den Metamorphosen des Ovide* (1888), pratique, bien fait, bon marché, mais déparé par une foule de fautes matérielles.

On se servira aussi de PRELLER, *Manuels de mythologie romaine et grecque* (4 vol., Berlin), et de ROSCHER, *Lexicon der griechischen und römischen Mythologie* (Leipzig), encore inachevé et qui n'est pas un chef-d'œuvre.

Études sur Ovide et sur les Métamorphoses.

GUIL. BRETON, *Metamorphoseon libros Ovidius quo consilio susceperit, quo arte perfecerit* (Paris, 1882), Thèse de doctorat; beaucoup de bonnes choses.

NAGEOTTE, *Ovide, sa vie, ses œuvres* (Paris, Florin, 1873), thèse de Dijon.

WASHIELT : *De similitudinibus imaginibusque Ovidianis* (1883), dissertation estimée, qui explique bien les procédés d'Ovide.

Pour les travaux anciens, voir Engelmann.

CORNEILLE (*Le Menteur*).

Editions.

MARTY-LAVEUX (collection des grands écrivains);

HÉMON (Delagrave) ; dans la préface, étude complète sur les sources de la pièce, l'intrigue, les caractères;

THIRION (Garnier), bonne édition classique.

Etudes sur le Menteur.

BRUNETIÈRE, *Conférence* faite à l'Odéon *sur le Menteur*, imprimée dans la *Revue Bleue* du 21 novembre 1891 et dans les *Époques du théâtre français*(Cal. Lévy, 1892, 2e édition).

E. FAGUET, *Notices sur les auteurs inscrits au programme du brevet supérieur* (Lecène et Oudin 1888); analyse très courte, mais très substantielle des caractères du Menteur et de son père.

SAINT-MARC-GIRARDIN, *Cours de littérature dramatique*, I, VIII.

Pour les ouvrages sur le théâtre de Corneille, je renvoie à la bibliographie de l'agr. des lettres, en faisant observer qu'il est question des comédies de Corneille dans l'article de BRUNETIÈRE sur Corneille (*Revue des Deux-Mondes* du 15 août 1888) et dans le *Cours de littérature* de HÉMON, tome I (Delagrave).

SAINTE-BEUVE.

Je recommande aux candidats d'étudier avec soin les derniers articles de Sainte-Beuve inscrits à leur programme. Si le sujet de dissertation française doit être tiré du programme, il est extrêmement probable qu'il portera sur une des questions soulevées par ces articles. Voici quelques lectures à faire à ce sujet.

1° *Qu'est-ce qu'un classique?*

Brunetière répond directement à cette question dans un magistral article de la *Revue des Deux-Mondes* du 15 janvier 1883, intitulé *Classiques et romantiques*, réimprimé dans *Études critiques*, 3e série (Hachette).

Lire aussi le premier volume du *Romantisme des classiques* de Deschanel (1883) à propos duquel cet article a été écrit.

2° *Le Romantisme.*

Vapereau à la suite de son article sur le *Romantisme* donne une bibliographie suffisante des ouvrages anciens sur la question. Il importe surtout aux candidats de savoir comment la critique explique aujourd'hui les origines du romantisme et ce qu'elle pense de cette époque de notre littérature. Lire à ce sujet :

Pellissier, *Le mouvement littéraire au XIXe siècle* (1889), bon livre.

Brunetière, excellent article sur la question, à propos de cet ouvrage, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 octobre 1889, réimprimé dans *Nouvelles Questions de critique* (Cal. Lévy 1890).

Brunetière, *Le Mal du siècle, Revue des Deux-Mondes* du 15 septembre 1880.

Paul Bourget, *Psychologie contemporaine,* (Lemerre, tome I, page 121, (a quelques pages sur l'idéal romantique et ses origines).

Taine, *Philosophie de l'Art*, 2e partie, explique à sa façon le mal du siècle.

Souriau, *Les conventions dans le drame romantique* (Thèse de doctorat) ; lire surtout les pages 171 et suivantes sur les personnages romantiques.

3° *Lettre sur l'orthographe.*

L'important pour un candidat à l'agrégation de grammaire est d'être au courant de la question de la réforme de l'orthographe. Il suffira de lire :

Louis Havet, articles publiés dans le *Journal des Débats* du 20 avril, du 6 septembre, du 21 octobre 1889 et du 4 mars 1890, dans la *Revue de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement supérieur* du 1er août 1889, dans la *Revue Bleue* du 23 novembre 1889 (*La simplification de l'orthographe et l'esthétique*); articles réunis en une plaquette publiée chez Hachette, 1890.

Michel Bréal, *Réforme de l'orthographe*, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er décembre 1889; cet article a paru en brochure chez Hachette (1890).

Ch. Lebaigue, *La Réforme orthographique :* Consulter la 2° édition (Delagrave, 1890) : dans un appendice de cette édition l'auteur répond à la critique que M. Havet avait faite de son livre et analyse l'article

de M. Bréal; il donne une bibliographie complète des ouvrages anciens sur la question de l'orthographe française.

4° *Les théâtres; leur influence.*

Si l'on veut faire un travail sur la question du théâtre, il faudra se procurer d'abord les *Lettres sur les Spectacles* de Desprez de Boissy (2 volumes, fin du XVIIIe siècle); l'auteur y cite et y analyse tous les ouvrages parus pour et contre le théâtre jusqu'à l'époque où il écrit; on trouve très souvent des exemplaires de ces lettres chez les marchan s de vieux livres.

Vapereau, à la fin de ses articles sur la *Censure* et sur la *Moralité littéraire*, donne une liste assez complète des ouvrages écrits sur la question dans les deux premiers tiers du XIXe siècle, parmi lesquels je signale *Les lettres et la Liberté* de Despois (1895), l'*Histoire de la censure* de Hallays-Dubot (1862).

Mais l'essentiel pour le candidat à l'agrégation est d'être au courant, de savoir ce que pensent aujourd'hui de l'influence des théâtres les auteurs dramatiques, les moralistes, les critiques. Lire à ce sujet :

A. Dumas fils, discours de réception à l'Académie française et préfaces de ses pièces (édition complète); nulle part la question n'est traitée avec plus d'intérêt.

Emile Augier, Préface des *Lionnes pauvres*.

Martha, *La moralité dans l'Art* (*Revue des Deux-Mondes* du 15 avril 1879), article qui forme un chapitre du livre *La délicatesse dans l'Art*, et dont on peut dire qu'il est définitif.

Brunetière, *Le Code civil et le théâtre* (*Revue des Deux-Mondes* du 1er novembre 1887), article réimprimé dans les *Questions de critique* (Cal. Lévy), beaucoup plus important que le titre ne semble l'indiquer.

On pourra lire aussi, si l'on en a le temps, l'article d'Albert Delpit sur la *Liberté des Théâtres*, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er février 1878, et surtout, si on peut se les procurer, les articles publiés à différentes dates sur la Censure par M. Francisque Sarcey.

Paul Bourget a écrit quelques pages très fines sur la question contraire à celle qui nous occupe, à savoir celle de l'influence exercée par le public et les acteurs sur les auteurs. *Études et Portraits*, (Lemerre, tome 1er, pages 309 et suivantes.)

(*A suivre.*) Joseph Vianey.

Les communications relatives à la Revue des Idées *doivent être adressées à* M. F. Picavet, *3, rue Crétet.*

Toutes les communications relatives à la Rédaction doivent être adressées à M. Jules Gautier, *Rédacteur en chef, 7, avenue Parmentier. Les abonnements et réclamations sont reçus à la librairie* Paul Dupont, *4, rue du Bouloi, Paris.*

Le Gérant, L. SÉRIS.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 246.1.93.

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tome XIX. N° 3.

CHRONIQUE

Il n'est pas facile, en ce temps-ci, de lire à son heure tout ce qui s'écrit sur les choses d'enseignement. Il est certains écrits cependant, qu'il vaut mieux tarder à lire que de ne les lire point, et l'article (1) qui va nous occuper, quoiqu'il date de plus d'un mois, est de ceux-là ; l'auteur nous pardonnera ce retard.

Cet auteur est étranger, — il faut prévenir le lecteur que le style, bien français, et un certain tour d'esprit, français aussi et universitaire même, pourrait tromper, — il a étudié notre enseignement secondaire, il a visité des lycées de Paris, et des lycées de province, il a causé avec les uns et avec les autres, il a compulsé nos programmes, nos règlements, pénétré notre organisation, mesuré, non sans effroi, notre savante hiérarchie, bref il croit nous connaître bien, et comme il juge que nous nous ferons toujours assez de compliments, il nous dit nos défauts, tels qu'il les a vus, et les suites funestes qu'il en prévoit. Nous le remercions et de son attention à nous analyser, et de sa franchise ; la franchise, on le sait, ne nous a jamais fait peur.

(1) L. W. Proff. *Le fonctionnarisme et l'enseignement secondaire*, dans le n° du 15 déc. 1892, de la *Revue internationale de l'enseignement*, dirigée par M. Ed. Dreyfus-Brisac.

L'opinion de M. L. W. Proff peut se résumer en un passage de son article: « L'Université de France devrait être un organisme et devient de plus en plus un mécanisme » ; ses membres sont des fonctionnaires, rien que des fonctionnaires ; au lieu d'être des éducateurs, ils sont répétiteurs, professeurs, proviseurs, inspecteurs, comme ils seraient commis des postes, receveurs de l'enregistrement, inspecteurs des finances ou agents voyers ; ils n'ont pas ce feu sacré, cet esprit intérieur qui nourrit les grands dévouements, et fait les mouleurs d'hommes ; ils n'ont pas d'initiative, parce qu'ils n'ont pas de responsabilité ; on leur mâche la besogne, on les pousse à la routine, on leur interdirait volontiers le travail personnel ; du haut en bas de l'échelle, c'est l'impersonnalité qui domine ; chaque individu n'est qu'un rouage pareil à mille autres rouages semblables, formé, poli par la grande machine qui l'entraîne et broie son individualité. D'où il résulte que ce grand corps, dont la masse effraie, en vient à ne plus remplir le rôle qui lui est dévolu dans l'Etat, et, chargé d'élever la jeunesse, est incapable de lui communiquer cette activité féconde et personnelle, que sa mécanique savante lui ravit à lui-même. — Nous croyons, sans rester dans les termes mêmes de l'auteur, reproduire assez exactement son idée.

Qu'il y ait du vrai dans tout cela, nous ne le contesterons pas ; nous avons nous-mêmes bien souvent fait remarquer que, dans l'Université, comme du reste dans toute l'administration française, l'initiative personnelle était beaucoup trop restreinte, à la fois par la rigueur de notre réglementation officielle et par l'excès de la timidité individuelle. Car c'est un côté de la question que M. L. W. Proff nous paraît avoir négligé. Il est incontestable que notre centralisation est excessive, mais il ne l'est pas moins que tout le monde s'y raccroche comme à une bouée de sauvetage ; tout le monde crie contre elle et personne n'y ose toucher. Nous tournons donc dans un cercle vicieux, si notre organisation nous paraît détestable et que personne ne veuille se dévouer à la transformer. Dans l'Université, et dans l'enseignement secondaire en particulier, il s'agit de savoir si les membres de l'enseignement n'ont pas poussé eux-mêmes, inconsciemment, l'administration, puisqu'il y a là deux puissances ennemies que l'on oppose. Par exemple, on nous reproche la tyrannie de nos programmes ; or, il ne faut pas oublier que les perpétuels changements de programmes qui ont déconcerté le public depuis quinze ans, ont été à la vérité, rédigés par l'administration centrale et arrêtés par les ministres, mais réclamés par le corps enseignant. La réforme de 1880 a été faite d'un véritable élan, ceux

qui en ont suivi la genèse ne l'oublieront jamais ; la réforme de 1885, qui n'est que la réforme de la réforme de 1880, n'a été autre chose qu'un retour en arrière, sollicité à grands cris par ceux même qui avaient, en 1880, proclamé la nécessité d'une refonte de l'enseignement ; le corps enseignant en cette circonstance, a montré évidemment combien il redoutait d'être livré à lui-même ; il n'a pas osé conserver les programmes de 1880, quitte à en atténuer dans la pratique les exagérations ; il lui a fallu se sentir assuré contre son propre respect des décisions administratives, et craignant de ne pas avoir le courage de prendre avec la loi des libertés nécessaires, craignant en même temps quelque retour offensif de la lettre de cette loi, il n'a été satisfait que lorsqu'il a fait abroger la loi même, avant qu'elle eût pu porter son plein effet.

M. L. W. Proff nous dira que nous abondons dans son sens; nous le savons, mais nous savons aussi que cet état d'esprit dont il n'a pas assez tenu compte, complique singulièrement la situation ; et quand ce clairvoyant étranger vient nous dire : « Il vous faut absolument briser le vieux moule ou au moins renverser les choses », nous avons le droit de lui répondre que depuis quinze ans nous ne cherchons et ne voulons pas autre chose, et que nous nous débattons contre une difficulté double, la centralisation qui est notre héritage séculaire, et la tournure qu'elle a donnée aux esprits, précisément parce qu'elle est séculaire. — Il n'est peut-être pas d'institution sur laquelle cette double difficulté ait plus agi que sur les assemblées de professeurs essayées en 1872 par M. Jules Simon, reprises en 1880 par M. Jules Ferry, et qui n'ont point donné ce qu'on en avait attendu. Elles ont cessé, pour ainsi dire d'elles-mêmes, parce que, dit-on, les professeurs ont constaté que leurs discussions restaient inutiles et leurs vœux platoniques. Ce qu'on ne dit pas assez c'est que si l'administration s'est montrée vite méfiante à l'égard de ces assemblées, dans la plupart des cas, leurs membres se sont fait les illusions les plus absolues non seulement sur le rôle qui leur était dévolu, mais sur le but qu'il fallait atteindre. Il suffit de se reporter à ses souvenirs personnels pour affirmer qu'il y a toujours eu, dans les assemblées de professeurs, trois partis : l'un croyait à l'utilité des assemblées, pensait qu'une discussion sur les affaires du métier, qu'un échange de vues sur le travail et le caractère des élèves, qu'une entente pour la direction du travail et de la discipline, faisaient partie de la fonction de professeur et lui étaient indispensables ; un autre, ne voyait dans les assemblées qu'un moyen de poser à l'Administration des

questions insidieuses et de dire des choses désagréables au proviseur ; un troisième, qui formait la majorité, considérait ces réunions comme un service supplémentaire, y venait comme à une corvée, et s'y taisait, soit pour en finir plus vite, soit par crainte de se compromettre. Les assemblées de professeurs ont donc échoué, à la fois par la faute de l'administration qui a cru, un peu vite, son action entravée, et par celle du corps enseignant qui trop souvent, par l'inanité de ses discussions, a donné prise à la critique. Nous sommes toujours enfermés dans le même cercle ; la centralisation craint de se laisser entamer, et les gens qui la subissent ne font rien pour montrer qu'ils peuvent s'en passer. Bien plus ils réclament eux-mêmes qu'on la réglemente. Ce tableau d'ancienneté, qui a causé tant de déceptions et qui paraît aujourd'hui si lourd, n'a-t-il pas été demandé par les intéressés ? En le demandant, ils avaient raison. Si son établissement n'a pas mis chacun au rang où il espérait être, il l'a mis au rang où il devait être ; tout en réservant les droits du mérite, il a égalisé les chances, et diminué l'arbitraire. Il est bien évident maintenant qu'il faut compléter cette mesure-là par d'autres, qu'il faut aviser aux moyens de rendre l'avancement régulier et pour ceux qui le mériteront rapide, qu'il faut relever la situation matérielle quitte à augmenter la besogne ; à quoi bon être trois, maigrement payés, là où deux, mieux rétribués, vivraient à l'aise et suffiraient au travail ? Mais tout cela n'empêche pas que, pour tout homme qui veut réfléchir, le tableau d'ancienneté ne soit une mesure de garantie et de justice et que cette mesure n'ait été réclamée par ceux même qui, en apparence, la regrettent aujourd'hui.

M. L. W. Proff, n'a donc pas assez vu combien était délicate la solution du problème, et, s'il croit avoir découvert le mal qui nous ronge, il y a longtemps que nous en mesurons toute l'étendue. Quelles mesures de préservation nous indique-t-il ? Il nous conseille de nous assurer un recrutement « non pas de fonctionnaires, mais d'hommes « libres et d'éducateurs..., de mettre chacun à sa place sans consi- « dération pusillanime..., de nous pénétrer de cette idée qu'un péda- « gogue n'est ni un bureaucrate, ni un rêveur, et que ses premières « qualités doivent être la connaissance de la vie et de l'humanité, « l'indépendance et le jugement, le tout soutenu par une instruction « solide et un ardent dévouement » ; ce sont excellents conseils, définitions très justes, dont nous avions, à la vérité, comme le soupçon, mais remèdes un peu vagues. De deux choses l'une, en effet, ou ces hommes, comme il nous en faut, existent dans le personnel de l'enseignement secondaire, et la réforme peut être opérée sur

l'heure, ou ils n'existent pas et il faut les former au plus vite : or, c'est en somme sur quoi nous éclaire incomplètement M. L. W. Proff. D'une part, il n'a pas grande confiance dans la science de l'éducation, l'éducation n'étant pas pour lui une science, mais un art, ce qui ne prouve pas qu'il n'y ait pas à l'apprendre ; il conteste l'utilité de la préparation pédagogique dans les Facultés et les écoles, et on voit mal comment se formera ce personnel nouveau. D'autre part, le personnel actuel, tel qu'il le montre et quelque soit son rang, n'est guère à la hauteur de la tâche qu'il lui demande d'accomplir ; il est insuffisant, incompétent, ou mécontent, et nous n'avons pu lire sans tristesse cette phrase, qui termine le réquisitoire, où il nous parle d'une autre éducation que la nôtre « orga- « nisée par un parti aux tendances contestables, dangereuses même si l'on veut, mais » — et ce sont ces derniers mots qui nous ont attristé, comme attriste toute injustice, — « donnée du moins par des hommes chez lesquels on sent l'âme et la vie. » — M. L. W. Proff n'aurait-il vu chez nous que la surface, et encore, nous l'avons montré, n'aurait pas vu tous les éléments qui la composent ; n'aurait-il pas pénétré cette âme qui vit au dedans, cette vie qui anime le corps gigantesque dont il a si bien saisi les imperfections. Il est permis de le craindre, et quoique nous excusions son observation imparfaite, il nous est dur de rester sur cette incertitude ; il nous est pénible aussi de voir que l'on nous refuse toute qualité et qu'on néglige de nous donner les moyens d'en acquérir.

Il est une chose que M. L. W. Proff n'a ni vue ni sentie, ou s'il l'a vue, elle lui a paru trop peu importante pour en parler et c'est tout comme ; il lui a échappé que le personnel de l'enseignement secondaire, avec toutes ses imperfections, apportait à sa besogne des vertus peu connues et peu communes, un dévouement profond, un amour du métier poussé jusqu'à la passion, même lorsqu'il se dissimule parfois sous une indifférence ou un dénigrement de commande, un courage énergique, même sous les apparences du découragement, une pratique fructueuse de l'art de l'éducation, même lorsqu'il affecte de considérer l'éducation comme la moindre partie de sa tâche. Ce qui manque au personnel de l'enseignement secondaire, comme à bien des Français, ce n'est ni l'ardeur, ni le dévouement, ni l'instruction, ni la chaleur du cœur, ni la finesse de l'esprit, ni cette âme et cette vie qu'on reconnaît libéralement à d'autres, c'est une certaine hardiesse à se servir de tout cela, c'est l'énergie nécessaire pour vouloir et affirmer sa volonté, c'est le courage de se mettre en avant et de dire ce qu'on pense. Or voilà

qui peut s'apprendre et où la préparation pédagogique est utile. On ne fabrique pas les éducateurs ; on peut les susciter et les perfectionner. Quant à ceux qui n'ont plus à être préparés, qui soutiennent aujourd'hui l'honneur de l'Université, il serait aussi injuste de méconnaître les services qu'ils ont rendus que de les juger incapables de changer le cours des choses. Ils ont fait le bien qui était à leur portée. Ils ne sont pas responsables de l'état des choses ; ils ont subi une influence plus forte que leurs volontés ; les croire inhabiles à réagir, c'est leur refuser plus que l'aptitude pédagogique, c'est leur dénier le sens de leur liberté intellectuelle et de leur devoir d'hommes ; que si l'on est prêt à laisser à leur initiative plus qu'ils n'ont cru pouvoir oser jusqu'ici penser, ce serait douter d'eux gratuitement que de les supposer incapables de profiter de cette autorité agrandie ; se tenir enfin à la constatation de leurs défauts, de leur lassitude ou de leur découragement, c'est montrer qu'on les ignore, et qu'on a généralisé hâtivement quelques-unes de ces boutades mécontentes dont personne ne se défend à certains moments, mais que tous oublient quand vient l'heure du devoir. Le personnel de l'enseignement secondaire, pour qui l'a étudié de près, a, si l'on y tient, des travers, des défauts, de mauvaises habitudes d'esprit : il a tout ensemble ce qu'il faut pour s'en corriger, et quelque chose de plus, la volonté de le faire ; il a conservé sa vitalité et sa foi, et ce ne sont pas des doléances superficielles qui nous empêcheront d'y croire.

M. L. W. Proff va nous dire encore qu'il s'étonne précisément plus que personne de tant de qualités encore vivantes, qu'il a été frappé du danger qui nous menace si nous ne leur rendons pas la vie plus facile, et qu'il l'a dit, sans vouloir amoindrir qui que ce soit. Nous lui rendons pleine justice, et d'ailleurs la *Revue* à laquelle il a confié ses impressions nous garantit ses intentions. Mais nous aurions aimé à lui voir reconnaître à côté du mal présent, l'espoir d'un temps meilleur. Au fond, il n'a pas confiance : nous croyons qu'il a tort. Nous pensons avec lui qu'il y a beaucoup à faire ; mais nous estimons qu'on a déjà fait quelque chose, plus qu'il ne le suppose ; et nous ne pouvons laisser croire qu'il ait dit vrai en tous points. — Si l'on veut arriver au but qu'il propose, et nous croyons qu'il faut y arriver il est nécessaire d'abord que le personnel soit plus complètement formé, et que les qualités de celui qui existe soient toutes utilisées. Or, on essaie quelque chose pour y parvenir ; on tente de préparer le personnel nouveau ; en ce qui concerne l'ancien, on compte sur sa bonne volonté, et rien ne permet de croire qu'on ne soit pas sincère

quand on lui promet d'en accepter avec reconnaissance les moindres preuves. C'est pourquoi nous ne trouvons pas juste de dire que si « l'Université persévère dans la voie où elle est entrée, elle « deviendra une vaste administration sèche et languissante »; elle possède en elle-même, nous l'avons dit, ce qu'il importe d'avoir pour ne pas languir et sécher, elle cherche à le développer; elle convie tous et chacun à se donner sans réserve, et, en bien des lieux, elle a réussi; des administrateurs bien choisis, mieux qu'on ne paraît le croire, ont réalisé avec leur personnel l'entente cordiale qui assure l'unité de l'œuvre d'éducation. Nous avons marqué tout cela à propos du livre de M. Marion: nous avons vu en ce livre non l'expression d'une activité satisfaite, mais l'examen de conscience d'un bon ouvrier qui, avant de changer sa méthode de travail, mesure ses forces.

On oublie que nous commençons une entreprise nouvelle et on nous reproche de ne pas oser en liquider une ancienne. Il y a là un malentendu. Quiconque connaît bien notre histoire contemporaine de l'Université comprendra qu'il n'y a aucun profit à y insister: il était permis à un étranger de s'y tromper; nous ne pensons ni à nous en irriter ni à nous en plaindre, et nous ne voulons, en finissant, que le remercier. Des écrits de bonne foi, tels que celui-ci, ont un bon côté: ils nous montrent que des résultats, sensibles pour nous, sont si peu apparents pour d'autres qu'ils peuvent n'être qu'à peine pressentis; ils nous empêchent de nous glorifier, nous redisent que la route est longue, et nous rappelleraient à la modestie, si jamais nous avions oublié qu'elle est la plus solide sauvegarde du courage et la plus sûre garantie du succès.

JULES GAUTIER.

DEUX NOUVEAUX COURS LIBRES

On fait de bonne besogne à la Sorbonne. Depuis la création des cours libres, l'enseignement croît chaque année: non pas végétation parasite qui menace d'étouffer la souche-mère, mais fructification spontanée qui, s'ajoutant à l'autre, promet de s'épanouir dans la future Sorbonne avec la plus riche luxuriance. Ce jour-là nous aurons un enseignement supérieur vraiment vivant et vraiment complet, quand l'activité interne de la Faculté s'augmentera de toute celle que l'initiative privée lui apportera du dehors.

En attendant, la Sorbonne compte déjà une douzaine de cours libres, sinon davantage, distribués un peu partout, à la Faculté des Sciences, à l'Ecole des Hautes-Etudes, mais surtout à la Faculté des Lettres, où il a déjà fallu préparer pour eux une affiche spéciale.

Deux surtout, éclos d'hier, ont attiré notre attention et excité chez nous la plus sympathique curiosité.

Le premier, — nous suivons l'ordre des dates, — est celui que M. Albert Le Roy a ouvert en décembre dernier, aux Hautes-Etudes, sur le le *Gallicanisme au* XVIIIe *siècle et l'école de Quesnel*.

Avocat en droit, docteur ès lettres, écrivain au moins autant qu'érudit, M. Le Roy est un de ces esprits élevés qu'attirent les questions générales, et qui apportent à cette étude un talent égal à leur sincérité. La question du jansénisme est le centre même de sa pensée. Dans une thèse récente, très remarquée, sur l'histoire diplomatique de la bulle Unigenitus (*La France et Rome de 1700 à 1715*), l'auteur nous montrait l'agonie de Port-Royal des Champs, la fin du gallicanisme de Bossuet, les intrigues d'un P. Tellier, la honteuse complicité d'un Noailles, le rôle plus qu'équivoque d'un Fénelon et d'une Maintenon, et enfin l'abdication complète du vieux roi entre les mains des Jésuites et de la Papauté. Cet ouvrage, d'après la préface, n'est lui-même que « le premier tome d'une Histoire de l'évolution catholique en France depuis deux cents ans ». Elle comprendra deux phases bien distinctes : *Le Gallicanisme au* XVIIIe *siècle*, *l'Ultramontanisme au* XIXe. Le cours professé aux Hautes-Etudes n'est que la suite naturelle de ce premier travail. Ce cours est d'un haut intérêt. Non seulement la nature des questions, la gravité d'un problème qui aboutit d'une part au Concordat, de l'autre à la proclamation de l'infaillibilité, a de quoi captiver le plus indifférent : mais la modération extrême du jeune professeur, son respect absolu des consciences, joints à cet accent de conviction qui ne trompe pas, font de ces conférences un objet éminemment nouveau, sérieux et attachant. Ajoutons que M. Le Roy a un don de parole que nous avons rarement rencontré : une sorte d'éloquence tempérée très naturelle, ample, élégante et limpide. L'orateur parle d'abondance, avec je ne sais quelle élévation soutenue dans la facilité qui ferait songer à quelque belle plaidoirie d'un janséniste homme du monde, — s'il en était encore.

D'ailleurs, pas un éclat de voix, pas un geste. Dans le livre comme dans le cours, c'est la même tenue. Exigu est le local, rares les auditeurs, — j'allais dire les fidèles. Mais ce livre et ce cours sont le commencement d'une œuvre. Ou nous nous sommes bien trompés, ou cette œuvre portera loin son auteur, et le classera haut.

***

Le second cours est celui de M. F. Brunetière, ouvert le mercredi 11 janvier, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, devant une assistance considérable qui depuis longtemps avait assiégé la salle et refluait dans les couloirs.

L'empressement de ce public, l'aréopage de Sorbonne qui avait pris place autour de l'orateur comme une famille d'adoption, le succès éclatant de cette première leçon font du cours une manière d'événement. Il fallait s'y attendre, et nous applaudissons à notre tour, pour diverses raisons, dont la raison littéraire est la moindre.

M. Brunetière est poussé par son activité puissante et fiévreuse vers un but généreux. S'il lui faut le contact avec le public, si son apostolat intime de la rue d Ulm ne lui suffit plus, c'est qu'il possède une force de prédication que les émotions des grandes assemblées sont seules capables de satisfaire.

Il faut, de toute nécessité, qu'il sorte de lui-même, et qu'il entre chez les autres, bon gré mal gré. Naguère, à l'Odéon, il avait exercé son ardeur dominatrice sur un public qu'il avait, au bout de quinze conférences, conquis, sinon converti. Car, de savoir si sa théorie du théâtre était neuve dans ses parties justes, ou juste dans ses parties neuves, c'est de quoi l'on pourrait disputer, et nous ne prétendons point trancher ici le débat d'un seul mot. M. Brunetière n'en avait pas moins saisi son auditoire d'une prise profonde. Et ce qu'il tient, il n'est pas homme à le lâcher. Devant un public de théâtre, il avait traité une question de théâtre. Dans l'amphithéâtre de la Sorbonne, il renouvelle son champ d'études, il choisit cette fois, pour instituer une expérience littéraire, et opérer la démonstration qu'il esquissait dans son livre sur l'*Evolution des genres*, l'étude du *Lyrisme au XIXe siècle*. Grand et noble sujet s'il en fut, bien digne de tenter un tel orateur et d'être offert à cette sorte d'auditoire. Dans sa leçon d'ouverture, M. Brunetière a établi largement, à sa manière, avec cette éloquence traversée d'humour qui secoue par le contraste, les arguments scientifiques et historiques qui plaident en faveur de sa méthode. Il a réclamé avec énergie le droit de traiter la littérature, voire la poésie lyrique, comme l'histoire naturelle. Ce droit, il l'a, certes. Un critique n'a jamais à s'excuser de prendre tel ou tel droit, ou à réclamer qu'on les lui concède. Qu'il les prenne d'abord. On verra bien, à l'usage, s'il a eu tort ou raison d'agir ainsi. Ce sont les résultats qui le jugent; ce sont les résultats que nous attendrons pour nous faire sur sa doctrine une conviction assurée. Mais, sur ce point même, qu'importe au demeurant? M. Brunetière lui-même ferait sans doute bon marché de la théorie, pourvu qu'à l'exposer il y gagnât avec nous des vérités nouvelles et un rajeunissement général de son sujet, dû à l'originalité du point de vue. Laissons donc de côté la question théorique, et demandons avant tout à M. Brunetière ce qu'il nous donnera sûrement avant tout, des pensées fermes, des émotions saines, une recherche passionnée de morale et de vérité. Voilà surtout ce que nous applaudissions l'autre jour, en voyant à quel point chez lui la pensée se double d'une furie d'action. Cet homme, c'est une conscience qui crie. Tant qu'il croira avoir quelque chose d'utile à dire, il ne se taira pas. Il s'use à ce métier, sans doute; qu'importe? Son bonheur est d'épuiser sa force à provoquer la nôtre. Ecoutons-le donc, car sa prédication est à retenir.

Aussi bien quelles que soient les réserves qu'on puisse faire sur une doctrine excessive ou des arguments contestables, rien ne prévaudra contre le respect qu'inspire un prosélytisme si noble et si gratuit. M. Brunetière donne là un rare exemple, dont il faut inscrire le bienfait au compte du cours libre. Eh bien, outre le succès qui l'attend, et qui a déjà commencé pour lui, souhaitons-lui-en un autre. C'est de susciter autour de lui d'autres *forces*, qui exercent à côté de lui, chacune dans sa sphère et avec son esprit particulier, une action morale et intellectuelle dans ce grand laboratoire spirituel de la Sorbonne. Souhaitons donc qu'elles s'élèvent, ces forces, non seulement pour faire valoir la sienne par le contraste, mais encore pour lui servir, à l'occasion d'utile contrepoids.

S. Rocheblave.

LES JEUDIS CLASSIQUES DE L'ODÉON

Nous serons bref, cette fois, sur la conférence de M. Francisque Sarcey. On donnait *Horace*. M. Sarcey a déjà écrit ou parlé une vingtaine de fois sur Horace, et nous admirons, vraiment, le courage avec lequel il ne craint pas de reprendre une vingt et unième fois ce sujet. Il en a pris occasion pour nous montrer, par cet exemple un peu connu, que le théâtre est « l'art des préparations ». Dieu merci, on n'était pas sans s'en douter. La « préparation » du coup d'épée d'Horace et l'analyse du caractère de Camille, voilà toute sa conférence.

Passons sur le coup d'épée, si vous le voulez bien. Sur Camille, tout a été dit, nous en convenons, hélas ! Mais enfin, puisque l'orateur était condamné à répéter des choses déjà dites, autant prendre les bonnes que... les autres. Nous savons bien que M. Sarcey a une façon à lui d'entendre et surtout d'expliquer le théâtre ; qu'il croit rendre service aux chefs-d'œuvre en les traduisant dans la langue du jour, ou plutôt dans sa langue à lui. Pourtant, travestir ou charger n'est pas moderniser, que l'on sache ; et rabaisser n'est pas expliquer. Est-il bien sûr que notre admiration pour Corneille gagne à des commentaires de ce genre : « Camille, parbleu, fit ce que font les femmes dans l'embarras ; elle consulta la somnambule et elle en revint gaie comme pinson. » Là-dessus arrive Curiace ; elle lui saute au cou, moralement s'entend (*sic*), comme une petite grisette, et lui fait mille câlineries : « *Tu te* bats pas ! c'est pour moi, je m'en doutais ; ah ! que tu es gentil ! » etc., etc. — Nous voulons bien que, à la rigueur, pour Camille « la patrie, ce soit *son homme* », mais, en ces matières, nous tenons que le ton fait la chanson. Transformer Camille en une « hystérique » est un peu plus que ridicule, sinon tout à fait inconvenant. Pourquoi pas, alors, Camille-Germinie, et Curiace-Jupillon ? Et, s'il est vrai que « Camille, au Théâtre-Libre, aurait dit à son frère : Sale bête ! », tant pis pour le Théâtre-Libre ; et M. Sarcey a tort d'oublier qu'il n'y est pas.

Horace a été très convenablement joué dans son ensemble, et avec distinction par l'actrice chargée du rôle de Camille. La jeune débutante a eu le bon goût de ne pas nous donner une Camille de Sarcey. Sa voix riche et nuancée, qui rappelle beaucoup celle de Mme Second-Weber, son jeu expressif, discret, ont vraiment charmé. Elle a doucement et passionnément vibré. Il faut reporter une partie de ces éloges à l'excellent acteur Albert Lambert, dont elle était encore hier l'élève.

Z.

A L'ACADEMIE FRANÇAISE

PRIX D'ÉLOQUENCE ET PRIX DE VERTU

Messieurs les quarante Immortels, réduits à trente-sept, s'étant convoqués en séance publique le jeudi 24 novembre dernier (or, la galerie, ont affirmé les gazettes, fut aussi nombreuse qu'élégante et attentive), ont résolu d'entendre enfin, pour la première fois, celui d'entre leurs confrères qui expiait par un silence et une retraite prolongés depuis vingt-deux ans certaine attitude politique et certaine formule trop fameuses. Ils prêtèrent d'abord l'oreille aux périodes aimables, aux bienveillantes appréciations, au patriotique dénouement d'un autre membre, assidu celui-là par goût comme par rôle, secrétaire perpétuel de séduction, rapporteur exempt de monotonie, moins bref, à coup sûr, mais aussi plus occupé que ne l'était jadis M. Villemain, et dont la compagnie écoute la voix non sans un vif et annuel intérêt. M. C. Doucet semble joyeux : les volumes couronnés, qu'ils soient sortis de plumes universitaires ou guerrières, font, paraît-il, grand honneur au zèle comme au talent de leurs signataires. Esquisses littéraires, études de géographie ou d'histoire, mystère théâtral très pur, romans fort honnêtes, monographies militaires, telle est la moisson variée de cet automne.

Le prix d'éloquence, ou, si l'on veut, de *dissertation* (car le sujet du concours comportait la critique judicieuse, érudite et précise d'un

observateur et d'un moraliste plutôt que la phrase ornée, balancée, le trait piquant et rare dont le succès est traditionnel sous la coupole), cette distinction que d'ordinaire les juges du tournoi n'aiment guère à décerner intégralement à un vainqueur unique, a été aujourd'hui disputée et partagée entre un jeune avocat, professeur de droit au Japon, et un maître de rhétorique parisien, M. Samuel Rocheblave, déjà récompensé dans la même enceinte pour sa thèse de doctorat. De celui-ci la *Revue bleue* vient de publier quelques pages conçues avec netteté, écrites en un ferme langage, fragments d'une lecture, en somme, bien attachante, et dignes d'inspirer le désir de connaître le morceau entier. (1) — Entre la décision officielle qui déclare « cette étude grave, austère, *un peu longue* », et là-dessus ne se prive point de citer Boileau, d'une part, et, d'autre part, tel article de journal qui reproche à l'auteur une recherche excessive de finesse et de la mièvrerie dans le style, il serait oiseux de poursuivre une moyenne d'opinion satisfaisante. Il est toujours préférable de conclure par soi-même. Ce travail, d'ailleurs, en vaut la peine — ou mieux le plaisir, si je puis m'exprimer sur le mode académique.

Après le double spécimen des manuscrits des lauréats, lu par l'organe chaud et profond de M. Coppée, voici le discours attendu de M. le directeur Ollivier. Le débit, l'action décèlent l'ancien orateur de tribune. Il touche à tant de problèmes que prétendre analyser en peu de lignes une harangue aussi... complexe passerait, à juste titre, pour folie. Je n'en dirai donc rien, hormis la remarque qu'elle m'a suggérée. Que de progrès, ô ciel, dans la théorie de la bienfaisance, et surtout dans l'art de donner, depuis cette médaille de vingt-cinq francs accordée dans un comice, selon Flaubert (2), à un demi-siècle de servitude, jusqu'aux libéralités des philanthropes modernes, émules du baron de Montyon ! Mais aussi que d'allures diverses adoptées par les panégyristes successifs de ce qu'on est convenu d'appeler *la vertu !* Vous souvient-il de cette pièce récente (3) où la principale héroïne, *révoltée* contre la société, en général, et, en particulier, contre les pittoresques et ironiques peintures par lesquelles Barillon l'auteur dramatique s'avise de *blaguer* la vertu au lieu d'en prononcer l'éloge, accuse avec indignation le trop spirituel académicien de se pencher sur ces humbles avec un sourire

(1) *Revue politique et littéraire*, nos du 26 novembre (Joseph de Maistre. — L'homme) et du 3 décembre (Joseph de Maistre. — L'œuvre.) 1892.

(2) V. *Madame Bovary*.

(3) De M. Jules Lemaître.

supérieur, et d'en faire « de bons types? » J'estime, quant à moi, que tous les tons sont permis en ce genre, hors le ton ennuyeux, et me réjouis en mon cœur, avec toutes les âmes de bien, puisqu'à une époque où l'éloquence, même parlementaire, demeure un simple mythe, où la vertu, même obscure, récolte moins d'enthousiasme que de raillerie, le religieux scrupule du vieil Institut s'obstine à maintenir encore une date qui ramène à l'une et à l'autre un éphémère regain de faveur.

V. Glachant.

BIBLIOGRAPHIE

Gaston Cougny. *L'Art antique*, Choix de lectures sur l'histoire de l'art. 2 volumes in-8° ; Paris, Firmin-Didot, 1892.

L'enseignement de l'histoire de l'art ne peut s'appliquer qu'à des morceaux choisis. On étudiera le type de la cathédrale gothique en faisant connaître les plus parfaites : celles de Paris et d'Amiens, de Chartres et Reims; on se rendra compte de l'œuvre de David par quelques-uns de ses chefs-d'œuvre : *les Sabines, Pie VII, le Couronnement de Napoléon Ier*. Vouloir faire étudier à fond tout ce qu'a produit un grand artiste, fût-il Michel-Ange ou Rembrandt, cela dépasse les limites de l'enseignement. C'est affaire aux spécialistes et aux érudits.

On conçoit dès lors les services que peuvent rendre dans l'enseignement nouveau de l'histoire de l'art les recueils de lectures choisies. Les deux volumes signés de M. Gaston Cougny, consacrés à l'antiquité, constituent une véritable anthologie archéologique. Le jeune maître a réuni dans un livre, orné de nombreuses figures, les morceaux les plus intéressants et les plus suggestifs qui aient été publiés sur l'art antique. Il y ajoute de courtes notices sur les auteurs qu'il cite, des notes destinées à compléter les passages insuffisants, à expliquer les obscurités, à discuter les doctrines. Ce choix intelligent implique à la fois des lectures très étendues, une grande sûreté de critique, et un sens très juste des nécessités de l'enseignement. Les chapitres cités ne peuvent pas remplacer la lecture d'ouvrages plus développés et plus spéciaux, comme *l'Histoire de l'art*, de MM. Perrot et Chipiez, ou les monographies spéciales de MM. Maspero, Babelon, Collignon, Martha, etc., dans la Bibliothèque de l'enseignement des arts du dessin. Mais ils serviront à faire désirer la lecture de ces ouvrages plus complets aux jeunes gens les plus désireux de perfectionner leur éducation artistique et aux gens du monde.

L'art égyptien et l'art grec sont les plus favorisés dans chacun de ces deux volumes. On comprend facilement les préférences de l'auteur à cause de l'importance des Egyptiens et des Grecs comme éducateurs,

et comme modèles. L'art et l'histoire de l'Orient peuvent à la rigueur se résumer dans l'art et l'histoire de l'Egypte. Pour les autres peuples il n'y aura plus à signaler que les différences notables. De même l'art romain n'est qu'une imitation de l'art grec, et l'on pourra se croire quitte envers les Romains si l'on a signalé les formes nouvelles. Adressons à ce propos à l'auteur un reproche, celui d'avoir négligé parmi les monuments romains la basilique qui est devenue le prototype des églises du moyen âge. Il eût été bon d'indiquer la transition.

Nous louerons surtout l'extrême variété des morceaux et le choix judicieux des auteurs. Les théories sur l'art de Vitet, de Lamennais, de Ch. Blanc, de Théophile Gautier, de M. Taine sont exposées avec un souci bien entendu de l'éclectisme. Un recueil de ce genre doit faire comprendre toutes les conceptions diverses de l'art, toutes les formes employées pour réaliser ces conceptions et les accommoder au milieu ambiant. Il doit être aussi un secours très profitable à l'histoire. Les grandes découvertes de l'égyptologie française, les fouilles de Botta, de Schliemann, de M. et Mme Dieulafoy, les missions de MM. Renan, Clermont-Ganneau et de Voguë sont résumées et leurs plus féconds résultats expliqués en traits saisissants. Les différents âges de l'art grec sont caractérisés par leurs œuvres les plus marquantes : les *vases de Vaphio*, les *marbres d'Olympie et du Parthénon*, l'*Hermès de Praxitèle*, *la frise de l'autel de Pergame*, etc. Ainsi les plus belles conceptions des grands artistes anciens, les plus parfaites œuvres sauvées de l'injure du temps ou conservées dans les musées de l'Europe sont étudiées, expliquées, recommandées à l'admiration raisonnée des jeunes lecteurs.

L'intérêt de ces deux volumes de lecture, qu'on ne saurait trop recommander dans les classes consacrées à l'enseignement de l'histoire de l'art, fait souhaiter que le recueil soit bientôt continué pour le moyen âge et pour les temps modernes.

H. Vast.

REVUE DES IDÉES

I. — HISTOIRE DES IDEES

ECOLE PRATIQUE DES HAUTES-ÉTUDES, SECTION DES SCIENCES RELIGIEUSES.

Nous avons demandé à un homme des plus compétents — et qui connaît mieux que personne l'histoire des religions, surtout celle du christianisme — de faire connaître à nos lecteurs quelle est, pour l'histoire des idées, l'importance des recherches sur l'évolution des dogmes. Plus que jamais, en face du catholicisme qui se ressaisit et prend une vigueur nouvelle, il y a un intérêt, pratique autant qu'historique, à savoir ce qu'il a été et ce qu'il peut être. L'exposition magistrale qui suit est propre à instruire, à faire réfléchir, et aussi à provoquer les discussions. Elle apprendra peut-être aux philosophes et aux historiens des choses qu'ils ignorent et ne devraient pas ignorer.

F. Picavet.

HISTOIRE DES DOGMES.

L'histoire du dogme ou plutôt des dogmes chrétiens est une des branches de la science historique les plus négligées jusqu'à présent en France, aussi bien dans les rangs des théologiens de profession que dans les livres ou les cours de la science indépendante. Cela tient à un préjugé qui remonte, on peut le dire, à Bossuet, et qui doit sa ténacité à l'influence, tantôt patente et tantôt latente, de l'illustre représentant du catholicisme gallican au XVIIe siècle. Il fut admis depuis lors, comme une sorte d'axiome, que l'immutabilité ou l'invariabilité était le caractère distinctif des religions en général, du christianisme surtout ; que celles-ci étaient par conséquent des quantités à rejeter ou bien à accepter « en bloc », et cette thèse souriait aussi bien aux adversaires de la tradition religieuse qu'à ses défenseurs. Cousin lui-même partageait entièrement ce point de vue très commode et en faisait le principe de sa philosophie, ou, pour mieux dire, de sa politique religieuse.

Cependant, en plusieurs pays étrangers, notamment en Allemagne, où l'on n'était pas arrêté par le même préjugé, l'histoire des dogmes démontrait son droit à l'existence par cela même qu'elle se faisait. Depuis la fin du siècle dernier des travaux considérables s'opéraient dans cette direction, et comme, lorsqu'on dit « histoire », on dit en même temps « changement, transformation, évolution, » il est clair que la thèse favorite de Bossuet, sans avoir besoin d'être combattue théoriquement, était arguée de faux par le fait même qu'il se formait une science historique très positive dont cette thèse niait *à priori* la possibilité.

C'était assurément une lacune dans l'ensemble des études françaises, et on s'en apercevait à plus d'une erreur, tranchons le mot, à plus d'une bévue historique commise par nos érudits, si compétents sur d'autres domaines, toutes les fois qu'il leur arrivait de toucher, en passant, quelque sujet d'histoire ecclésiastique.

C'est ce qui détermina l'autorité universitaire supérieure, lorsqu'elle constitua, il y a quelques années, une section spéciale de « sciences religieuses », à l'Ecole pratique des Hautes Etudes, à fonder un cours d'« histoire des dogmes », dont les conférences furent confiées à la direction de M. Albert Réville, professeur d'histoire des religions au Collège de France.

Les années précédentes, M. A. Réville a successivement initié ses auditeurs à l'histoire des dogmes de la Trinité, du Péché originel et de la Rédemption, de l'Eucharistie, du Socinianisme (en tant que critique première des dogmes reçus traditionnellement aussi bien par les protestants que par les catholiques).

Il a pour collègue, dans cette branche spéciale, M. Picavet qui s'occupe particulièrement de la philosophie scolastique dans ses rapports avec l'évolution du dogme chrétien (1).

Cette année, c'est-à-dire pendant l'exercice 1892-1893, les conférences de M. A. Réville sont consacrées à un aperçu général de l'histoire des dogmes, à la détermination de ses périodes, à la caractéristique de chacune d'elles, aux sources principales qu'il faut consulter pour s'en faire une idée précise, aux auteurs dont les écrits ont exercé une influence prédominante sur l'évolution des doctrines passées à l'état de *dogmes*, c'est-à-dire de doctrines formulées par l'autorité reconnue compétente et imposées désormais à l'acceptation soumise de tous ceux qui admettent sa légitimité.

(1) Cf. *Revue* du 17 novembre 1892.

On peut, en effet, distinguer dans l'histoire des dogmes quatre périodes, plus distinctes par l'esprit que par la date chiffrée de leur terminaison. Nous entendons par là que le caractère essentiel de la période précédente se prolonge souvent dans la période suivante, de même que l'on trouve dans la période antérieure les germes et même les premières manifestations de l'esprit qui caractérisera la période nouvelle. Ce sont comme des centres successifs d'action dont les circonférences se coupent.

1° Il y a : une période initiale où, sur une base doctrinale encore très restreinte, se dessinent des mouvements multiples et confus de tendances et d'opinions religieuses qui se déploient parallèlement, se combattent, se détruisent, se neutralisent aussi ou aboutissent à un compromis. Controverse du judœo-christianisme et du paulinisme, docétisme, gnosticisme, théorie théologique du Verbe, montanisme (inspiration individuelle), proto-catholicisme, constitution de l'épiscopat, etc. Cette première période prend fin avec la constitution définitive de l'épiscopat vers le dernier quart du second siècle.

Les écrits du Nouveau Testament, les épîtres de Clément Romain, d'Ignace, de Barnabas, la *Didaché* découverte il a quelque vingt ans, le *Pasteur d'Hermas*, les *Homélies Clémentines* et les *Recognitiones*, les écrits des premiers apologistes, Justin Martyr, Tatien et d'autres, les fragments conservés d'autres écrivains chrétiens du second siècle, auxquels on peut ajouter, bien que postérieurs, les *Philosophoumena* attribués à Hippolyte, sont les principaux documents qui nous renseignent sur cette époque agitée et confuse, où l'on trouve les commencements de tout ce qui vaincra plus tard en même temps que le triomphe momentané de croyances et de doctrines destinées à l'oubli de la postérité (p. ex. le Millenium).

C'est le conflit des doctrines menaçant le christianisme de dissolution qui pousse, d'abord en Asie-Mineure, puis en Occident, les communautés éparses à se concentrer dans une sorte de monarchie locale, l'évêque s'élevant désormais avec des pouvoirs directeurs très étendus au-dessus du collège local des *presbytres* (anciens, *seniores*), devant du reste ses pouvoirs à la délégation de la communauté, mais la personnifiant, la représentant au dehors. Dès lors, l'instrument de la promulgation des dogmes est établi. Les évêques réunis sont comme la réunion des églises locales ; ils sont regardés comme les dépositaires seuls légitimes de leurs traditions, et l'assemblée épiscopale œcuménique pourra, dès que l'Etat le lui permettra (ce qui n'aura lieu que sous Constantin), légiférer et décréter au nom de l'Eglise tout entière.

Mais dans cette première période, on ne peut encore signaler comme arrêtées que deux choses : la constitution d'un canon chrétien (encore indécis pourtant en ce qui concerne les derniers livres), c'est-à-dire d'un Nouveau Testament qui vient s'ajouter à l'Ancien Testament juif ; puis, l'adoption très générale d'une *Regula fidei* (base du *Credo* plus étendu qui viendra plus tard), courte formule déterminée surtout par la lutte contre le gnosticisme.

2° La seconde période part de la fin du second siècle et s'étend jusqu'au moyen âge, ou, si cette délimitation paraît trop vague, peut avoir pour point *terminus* l'an 686, date du VIe concile œcuménique tenu à Constantinople, où le dogme de l'Incarnation, déjà édifié à Nicée, à Ephèse et à Chalcédoine, reçut son achèvement par la condamnation du monothéisme. C'est, par excellence, la période de la *formation* du dogme orthodoxe. L'union de l'Eglise et de l'Empire depuis Constantin permet aux conciles œcuméniques de se réunir et de décider

avec l'appui du pouvoir temporel. C'est aussi l'époque de la prépondérance, au point de vue dogmatique, du christianisme grec. La grande majorité de la chrétienté est grecque de langue pendant la première moitié de cette période, et le centre de gravité de l'Eglise est en Orient.

C'est peu à peu qu'à partir du IVe siècle l'Occident devient l'égal de l'Orient en nombre et en puissance, ce qui a pour conséquence l'importance croissante du siège épiscopal de Rome, seule église occidentale qui puisse joindre à la dignité impériale le privilège d'être de fondation apostolique. Toutefois, longtemps encore, les fixations de l'orthodoxie se font en Orient. C'est cette prépondérance prolongée de l'esprit grec qui explique la direction suivie par l'histoire des dogmes pendant cette période de formation. C'est surtout la métaphysique qui agite et passionne les esprits.

Ce sont les dogmes de la divinité de Jésus-Christ, de l'Incarnation, des Deux Natures, de la Trinité, qui arrivent à leur formule définitive dans les grands conciles œcuméniques tenus tous en Orient. L'Occident, plus latin, c'est-à-dire plus pratique, ne s'agitera qu'assez tard pour des questions de discipline et d'anthropologie (Augustinisme, Pélagianisme, concile d'Orange en 529), auxquelles l'Orient demeure relativement indifférent.

Cette période est l'âge d'or de la pratristique chrétienne. Au commencement, la grande école théologique d'Alexandrie (Clément, Origène, Denys), en face de laquelle fleurit la savante école exégétique d'Antioche (d'où sortira l'arianisme) ; plus tard, des noms tels que ceux d'Athanase, des trois Grégoires, de Cyrille, de Basile le Grand, de Théodore de Mopsueste, de Jean Chrysostôme, et nous ne citons que les plus fameux, montrent combien il est vrai de dire que c'est principalement en Orient et en grec que se constitue l'orthodoxie.

C'est en Orient aussi que se prononcent les grands docteurs hérétiques, c'est-à-dire condamnés par les conciles, Noet, Sabellius, Paul de Samosate ; puis, Arius, Macédonius, Nestorius, Eutychès, etc. L'Occident compte, à la fin du second siècle, ou au commencement du troisième, Irénée (qui, toutefois, est écrivain et théologien grec), Tertullien, Cyprien (ces deux derniers africains), et le plus remarquable de tous, Augustin, longtemps considéré comme la plus grande lumière théologique de l'Occident.

C'est en étudiant cette période qu'on peut voir combien de diversités dogmatiques l'Eglise renferma ou toléra longtemps avant que la marche impersonnelle de la logique religieuse (à distinguer soigneusement de la logique purement philosophique) et l'âpreté des controverses forçassent, en quelque sorte, les églises à demander une solution autoritaire que la fonction du concile œcuménique était de leur donner. On peut vérifier, dans ces longs débats, cette loi de l'histoire du dogme, que lorsqu'il s'agit de l'objet de la vénération religieuse, le parti qui reconnaît à cet objet le plus de perfection l'emporte régulièrement sur celui qui semble le diminuer. Arius avait raison de prétendre que la tradition antérieure à lui était plus favorable que contraire à sa thèse essentielle de l'infériorité du Fils relativement au Père. Ce qui ne l'empêcha pas d'être condamné à Nicée. Le concile régional qui condamna, en 269, l'éloquent et libéral Paul de Samosate, proscrivit, en même temps, cet *homoousios* qui devait, soixante ans plus tard, triompher si brillamment à Nicée. Une série, sans autre exemple, de controverses théologiques, se déroula ensuite sur la base posée à Nicée et c'est à

coups de décrets que se forma enfin complètement le dogme trinitaire devenu depuis lors la clef de voûte de l'orthodoxie. En Occident, Augustin vainquit Pélage et son optimisme anthropologique, mais ne put empêcher le pélagianisme pratique de rentrer subrepticement dans les coutumes, les croyances vulgaires et la pratique pieuse de la multitude. Au fond, c'est un débat qui ne fut jamais clos.

3° Dans la troisième période qui, prise en gros, est celle du moyen âge, et que l'on peut dater de la fin du VIIe siècle, pour la prolonger jusqu'à la Réforme, il serait faux de penser que l'ère de la formation du dogme soit absolument close. La preuve en est dans la fixation du dogme de la Transsubstantiation, achevée seulement au XIe siècle après de nombreuses variations, et dans la transformation du dogme de la Rédemption due à Anselme de Cantorbery et systématisée par Thomas d'Aquin.

Cependant on peut dire que, prise en général, cette période est celle de la *domination* du dogme antérieurement fixé et des efforts de la pensée pour lui donner une forme et une cohésion approuvées par l'intelligence. Ce sera le grand œuvre de la scolastique sur les sommités de laquelle trône le puissant esprit de Thomas d'Aquin. Il ne faut en attendre ni une réforme ni une refonte du dogme.

La tradition ecclésiastique établie, et le dogme antérieur n'est qu'un de ses éléments, est acceptée avec la plus entière soumission ; il s'agit seulement de lui donner une démonstration qui satisfasse la raison. L'objet de la démonstration est fixé d'avance. *Per fidem ad intellectum.* Il est toutefois très intéressant de savoir jusqu'à quel point la démonstration, élaborée à l'école de la dialectique héritée des Grecs, n'introduit pas dans la notion du dogme plus d'un agent de dissolution dont on n'aperçoit pas encore l'action désagrégeante.

La querelle du réalisme et du nominalisme se prolonge dans la manière de concevoir certains dogmes fondamentaux. Ainsi, quand il s'agit de la Trinité, les réalistes tombent régulièrement dans le modalisme (ancien sabellianisme) et les nominalistes dans le trithéisme. Mais l'intention est toujours orthodoxe, sauf chez quelques esprits hardis et rares qui préludent, sans grand écho, aux émancipations de la pensée moderne. Les hérésies du moyen âge sont aussi très instructives comme indices de la direction suivie par le sentiment religieux dans des milieux que l'établissement traditionnel ne satisfait plus.

Mais ce qui distingue particulièrement cette troisième période, c'est que le centre de gravité de la chrétienté est décidément passé de l'Orient à l'Occident. L'Eglise orientale ou grecque, séparée depuis Photius de l'Eglise latine (IXe siècle), est de plus en plus réduite en nombre et en puissance morale par la conquête musulmane. Le christianisme romain, qui a conquis la Germanie et les pays du Nord, constitue désormais pour longtemps le plus gros des forces chrétiennes, numériques et intellectuelles.

Sans doute, il ne peut plus y avoir de conciles œcuméniques dans le sens premier du mot. Mais l'Eglise romaine, se considérant comme seule légitime et centralisée sous la direction d'un chef unique, l'évêque de la ville éternelle, s'identifie avec la chrétienté en soi et déclare œcuméniques les conciles où sont convoqués les évêques de son vaste ressort.

C'est ainsi que les deux conciles de Latran (1123 et 1139) réclament ce titre avec ses prérogatives. Ceux de 1215 (également de Latran,

définition de la Transsubstantiation, régularisation de la confession auriculaire et de la messe) et de 1245 (Lyon) revêtent le même caractère, ainsi que les fameux conciles de Constance et de Bâle (1414-1431) qui s'attachèrent à guérir l'Eglise déchirée par la rivalité de plusieurs prétendants au pontificat.

C'est donc au fond la même tendance, pratique plus que métaphysique, qui demeure, même à côté du prodigieux effort de la scolastique, le trait caractéristique de la théologie occidentale. La constitution hiérarchique de l'Eglise, les pouvoirs disciplinaires du clergé, la guerre de l'Empire et du Sacerdoce, au fond la « question du salut éternel, de ses conditions et de ses garanties », voila ce qui préoccupe le plus, ce qui engendre les controverses et les hérésies (Gottschalk, Albigeois, Vaudois, Hussites, etc.). C'est sur la même question qu'éclatera la grande hérésie du XVIe siècle.

4° Il serait inutile et prétentieux de tracer ici le résumé d'une histoire que tout le monde connaît, quand même les détails de sa partie religieuse sont bien souvent encore ignorés de ceux qui n'en ont pas fait une étude spéciale. Au chapitre de l'histoire du dogme nous dirons simplement que si la seconde période a été celle de la *formation*, la troisième de la *domination* du dogme, la quatrième se caractérise par ceci qu'elle en est la *critique*.

Il serait illogique de dire d'avance qu'elle en est la dissolution. Ce peut en être la conclusion; il se pourrait aussi qu'elle aboutît à sa transformation. Car, en définitive, on peut trouver défectueuse l'expression dogmatique, consacrée par l'Eglise, de certains faits historiques ou psychologiques; il arrive souvent, d'autre part, que le critique impartial trouve au fond du creuset des éléments de vérité profonde qu'il ne faut pas identifier simplement avec la forme dans laquelle un autre âge les a moulés. Mais ceci n'a pas le droit d'être développé dans ce rapide exposé. Nous nous bornons à poser l'alternative comme possible, pour justifier le caractère que nous assignons à cette quatrième période, celui de la *critique*.

L'Eglise catholique-romaine, assaillie par la violente tempête de la Réforme, se ressaisit énergiquement et, portant remède à quelques abus par trop criants, se donna, dans le Concile de Trente et le Catéchisme romain, une confession dogmatique définitive, sur laquelle, au nom de son infaillibilité, elle pût appliquer le *Ne varietur* (1).

La théologie protestante s'était attaquée surtout aux dogmes traditionnels concernant la question du salut, et ses adeptes précisèrent, dans chaque pays, leurs dogmes pauliniens dans des documents appelés *Confessions de foi*. Le côté métaphysique du dogme antérieur fut généralement laissé en dehors du débat. La tradition primitive, consignée dans les livres tenus pour canoniques, fut opposée comme autorité dirimante, comme « Parole de Dieu » à l'autorité de la tradition épiscopale ou pontificale. Mais c'était par cela, même ouvrir la porte à une critique qui devait tôt ou tard s'attaquer aussi aux dogmes métaphysiques ménagés par les réformateurs.

C'est ce qui se réalisa dans les sectes plus avancées du socinianisme, de l'arminianisme et de l'unitarisme, dont l'influence latente, parce qu'elle s'armait de beaucoup d'érudition, s'infiltra dans les centres uni-

(1) Il faut aussi tenir grand compte aujourd'hui, dans l'évaluation des forces chrétiennes, du rapide relèvement de l'Église grecque dû à l'essor du grand empire russe et au recul de l'Islamisme en Europe.

versitaires et dans les chaires du protestantisme, non sans susciter de violentes réactions de la part des partisants de l'ancienne orthodoxie.

C'est par un mouvement d'infiltration analogue, bien que d'un autre genre, car il fut surtout du genre mystique, que, sur la question du salut et de ses conditions, le jansénisme tâcha de relever l'augustinisme au sein de l'église catholique. Il eut le dessous dans sa lutte avec le jésuitisme qui pouvait se prévaloir d'une plus grande conformité avec les coutumes et l'esprit des masses et à l'influence duquel on peut attribuer les deux dogmes promulgués au cours de ce siècle au Vatican, celui de l'infaillibilité doctrinale du Pontife parlant *ex cathedra* et de l'Immaculée Conception de la vierge Marie; mais on peut bien dire que sur ces deux points la piété vulgaire l'avait devancé.

Ce qui toutefois acheva de donner à cette quatrième période son caractère critique, ce fut l'avènement, au siècle dernier, de la tendance philosophique qui proclama l'indépendance absolue de la raison humaine et célébra son triomphe dans les principes de la Révolution française. Depuis lors, il ne peut plus être question, dans la science ni dans la théologie scientifique, de doctrines imposées d'autorité à l'acceptation aveugle de l'esprit.

Tel est, d'après une communication bénévole, le très superficiel aperçu du cours sur l'Histoire générale des dogmes chrétiens que donne cet hiver M. A. Réville à l'Ecole pratique des Hautes Etudes. Il est clair que c'est seulement en descendant au-dessous de cette surface qu'on peut en apprécier la valeur et l'intérêt. Nous n'avons pu que poser les jalons et jeter quelques indices rapides sur les principaux sujets qui s'offrent aux études de l'historien. Le philosophe qui croit trouver dans l'histoire de l'esprit humain des lumières au moins égales et en tout cas indispensables à celles qu'il demande à son observation directe, n'aura pas moins à profiter de cet ordre de phénomènes. C'est seulement faute de l'avoir étudié de près qu'on a pu penser que l'arbitraire et l'absurde y régnaient en maîtres. Le dogme a aussi sa logique; seulement c'est une logique *sui generis*, qui affronte souvent la contradiction avec une intrépidité déconcertante, mais qui cherche imperturbablement la satisfaction de ses désirs mystiques.

XXX.

Les communications relatives à la Revue des Idées *doivent être adressées à* M. F. Picavet, *3, rue Crétet.*

Toutes les communications relatives à la Rédaction doivent être adressées à M. Jules Gautier, *Rédacteur en chef, 7, avenue Parmentier. Les abonnements et réclamations sont reçus à la librairie* Paul Dupont, *4, rue du Bouloi, Paris.*

Le Gérant, L. SÉRIS.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 247.1.93.

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tome XIX. N° 4.

CHRONIQUE

On a, en ces derniers temps, beaucoup fêté la jeunesse, on lui a dit de très belles paroles; elle en a dit, à son tour, qui ont montré qu'elle avait le sentiment de sa force et de ses devoirs; certaines gens s'en moquent et nous trouvent grotesques; peu nous importe, laissons-les dire et continuons.

C'est une belle et bonne chose d'aimer les jeunes; c'est pour la jeunesse de ce temps une fortune qui a manqué à tant de générations, que d'être soutenue de si chaudes affections. Ceux qui lui parlent ne lui apportent pas de vains mots; quand on lui dit que sa fête est « la fête souriante de l'avenir », quand on vient mettre la main dans sa main, quand Pasteur l'adjure de ne pas se laisser atteindre par le scepticisme dénigrant et stérile, et la convie à travailler au bien de l'humanité, on lui dit tout à la fois, et l'espoir qu'on met en elle, et la difficulté de ses tâches futures; on la sent prête et ardente à la lutte, on la voudrait victorieuse; on voit s'accomplir en elle les rêves qu'on a dû contempler de loin sans les pouvoir réaliser, et par avance, on revit en elle la vie qu'on aurait voulu vivre. Ceci n'est pas nouveau, et les jeunes prophètes qui raillent volontiers les gens mûrs de tant de soucis pour la jeunesse, y passeront sans doute comme les autres. Peut-être, depuis dix ans,

a-t-on, plus qu'on ne le faisait jadis, entouré de soins la jeunesse pensante, la jeunesse des Universités, s'il est permis d'employer ce mot, redoutable au Sénat; c'est que précisément ceux qui se sont occupés d'elle avaient autrefois plus souffert de leur isolement, c'est qu'ils ont trouvé là le moyen de faire pour les autres ce qu'ils auraient souhaité qu'on fît pour eux; l'activité qu'ils n'avaient pu employer à leur heure, ils l'ont mise au service de l'avenir, et c'est ainsi que s'est faite, avec une concorde qui peut étonner, l'association des bonnes volontés, quel que fût leur âge.

Autre chose encore explique cette sympathie puissante des générations qui descendent l'éternelle pente pour celles qui les poussent, c'est que cette jeunesse n'est pas désabusée; elle croit à la vie, à l'action, à la liberté, elle n'écoute pas les prophètes de malheur, ou elle les écoute sans trouble, elle ne se laisse pas prendre aux panaches, elle veut que l'avenir qui sera son présent, soit autre chose qu'un écœurant recommencement, elle est instruite du passé et, autant qu'il est possible à l'homme, elle veut profiter de cette science; elle croit à la science, mais elle n'est pas desséchée par elle; elle croit à un au delà de la science, elle cherche avec ardeur; puisse-t-elle trouver! Et cette recherche ardente, cette vie qui brûle en elle, ces élans qui veulent s'exprimer, font qu'on l'aime, et que ceux-là qui l'ont élevée à ces pensées, poussée dans cette voie, ne négligent aucune occasion de lui dire leur joie et leur espérance; joie sévère qui se tempère du sentiment des dangers à courir, des erreurs à écarter, espérance inquiète que l'expérience de la vie et le souvenir des temps vécus fait souvent vaciller; joie et espérance, cependant, dont on ne peut se défendre.

Que si tout cela devait être vain, il resterait encore, aux jeunes comme aux vieux, le profit de l'individuel effort volontaire, la satisfaction de la tâche humaine pleinement accomplie. Mais tout cela ne sera pas vain; à ceux qui ont pour devise: liberté, travail et confiance, l'avenir donnera raison, et si ce sera, pour ceux auxquels le temps permettra d'y atteindre, un inexprimable bonheur de jouir de leur œuvre, c'est pour ceux qui l'entrevoient seulement une consolation et un honneur de l'avoir préparé. Ils le disent tout haut, comme il y a quelques semaines lors d'une cérémonie familiale qui consacrait l'Association des étudiants de Paris, et en le disant, ils font acte d'abnégation, d'espérance et de foi. Cela n'est pas si commun et mérite autre chose qu'un sourire.

JULES GAUTIER.

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

Thèses et soutenance de M. Georges Dumesnil, *ancien élève de l'École normale supérieure, chargé de cours à la Faculté des lettres de Toulouse* (24 décembre 1892).

La thèse latine (*De tractatu Kantii pœdagogico*, Paris, Hachette) de M. Georges Dumesnil, est dédiée à M. Henri Marion. Qu'est-ce que ce traité de Kant, que ne citent guère les historiens du kantisme? Ce sont des *Notes* publiées par Rink en 1803. Obligé de faire, comme professeur de philosophie, un cours de pédagogie, Kant les écrivit en commentant le livre de son collègue Bock (*Doctrina Educandi*), dont M. Dumesnil n'aurait pu, dit-il, parler plus longuement sans en dire beaucoup de mal.

On serait tenté, en les parcourant, de se demander si Kant s'est soucié de les enchaîner pour donner à ses leçons une liaison rigoureuse (*primum dubites num Kantius illas lectiones pœdagogicas cordi habuerit*, p. 5). Les historiens allemands de la pédagogie, Raumer, Schmidt, Deinhardt, Paulsen passent sous silence ou jugent assez mal le « *Kant über Pädagogik* ».

En France, la traduction de Barni, fort inexacte en plus d'un point essentiel, passa complètement inaperçue. L'enseignement primaire et supérieur fut réorganisé sans que personne songeât à réclamer de Kant une direction ou un conseil.

C'est en 1886, lorsque la *Science de l'éducation* de Bain, l'*Éducation physique, intellectuelle et morale* de Spencer en étaient déjà à leur cinquième édition, et pour combattre le positivisme anglais et français ou, pour parler plus exactement, la philosophie scientifique dans ses applications à la pédagogie, que M. Thamin, chargé de cours à la Faculté des lettres de Lyon, a réédité, sans la débarrasser de ses contresens, la traduction de Barni (Paris, Alcan). On verra nettement d'ailleurs le but qu'alors il s'est proposé, si on lit l'ouvrage ultérieur *Education et positivisme* (Alcan, Paris, 1892), où il a soutenu, sinon établi — la chose est plus difficile — que l'introduction du positivisme, c'est-à-dire d'une morale et d'une éducation fondées sur la science, à l'exclusion de la croyance, causerait une « baisse morale plus ou moins prochaine ».

Le *Traité de pédagogie* a été mis depuis au programme d'agrégation; c'est en l'expliquant avec les étudiants que M. Dumesnil a été conduit à en faire le sujet de sa thèse latine.

La soutenance semble avoir été dirigée de manière à mettre en relief l'originalité et la liaison des idées dans les *Notes* de Kant, que nous appelons bien improprement un *Traité*.

M. Marion sait gré à M. Dumesnil d'avoir signalé les contre sens de la traduction Barni ; il lui sait gré encore d'avoir « repensé » (1) son auteur, d'avoir voulu en faire disparaître les contradictions, d'avoir signalé les vues originales sur les maux de la guerre, qui auront peut-être pour résultat une paix définitive, sur les singes qui pourront devenir des hommes (passage qu'on croirait écrit par Darwin), mais surtout sur l'obligation pour le maître de moraliser la discipline. Il eût souhaité que M. Dumesnil s'essayât à faire voir comment, de la conception mécanique de la discipline — vraiment trop à la prussienne — par laquelle « l'animalité est mise au pas », on passe à celle qui tend à faire de l'enfant un être moral, capable de se conduire et de trouver dans sa volonté autonome une règle invariable pour ses actions. Surtout il eût voulu qu'on expliquât ou que l'on critiquât la « théorie mystique », avec laquelle se justifie « miraculeusement ou par une action nouménale », la formation du caractère, le passage du monde de la nature à celui de la liberté. Si la discipline n'est pas moralisée dès l'origine, si la moralité est réservée pour la fin comme un « feu d'artifice », si l'on sépare, par un « abîme infranchissable », la nature et la liberté, comment donc se fera l'éducation ? Par contre, M. Marion relève les critiques que M. Dumesnil adresse à la pédagogie kantienne : il se défie de la sensibilité et de l'amour, car ils peuvent faire beaucoup de mal. Jamais non plus, il n'accordera que la théorie de Kant « notre vrai maître » est inhumaine, médiocre et sèche (*fere inhumana, aliquid tamen mediocre, aliquid sicci habet*, p. 91).

A ces objections, M. Dumesnil répond, en substance, — avec assez de raison — que ce qui rend obscure la pédagogie de Kant comme sa philosophie, c'est la séparation trop tranchée entre la nature et la liberté.

Dans ces conditions, on ne voit pas très bien comment, en pratique, on prendra Kant pour guide. Adressez-vous donc — nous dit un de nos voisins, qui regrette le temps où tout venant pouvait argumenter — à la religion ; la révélation, par ses dogmes, lèvera tous vos doutes, et pour l'éducation, vous donnera une autorité incomparable. Non pas, réplique un partisan des doctrines scientifiques, suivez Bain, Spencer, lisez Comte, Stuart Mill, Darwin, Taine, Preyer, Ribot ; utilisez ce que chaque jour nous apporte de documents intéressants et peu à peu vous constituerez une psychologie, une pédagogie, une morale et même une sociologie. Mais surtout, disent l'un et l'autre, ne vous en rapportez pas à ces doctrines bâtardes qui vous demandent, comme les religions, un acte de foi et, comme les sciences, ne prétendent relever que du libre examen ou des recherches exactes et positives.

Pour M. Brochard, qui n'est « pas un très grand clerc en pédagogie » la thèse est fort intéressante, quoique le style laisse à désirer. Mais il eût voulu une conclusion plus développée qui résumât ce qu'il y a d'essentiel dans la pédagogie kantienne et ce qu'il faut en penser. Un moment nous avons cru qu'il allait provoquer la discussion qui seule eût permis de juger la valeur intrinsèque de cette pédagogie qu'on a admirée, surtout « parce qu'elle est de Kant ». M. Brochard signalait un rapprochement entre ce dernier et Helvétius (p. 16) et la différence des deux points de vue ne lui semblait pas assez précisée. Si M. Dumesnil l'avait suivi sur ce terrain, il eût été obligé de reconnaître que Kant doit beaucoup à Voltaire, à Helvétius, comme à Rousseau dont le nom seul a été écrit et prononcé. En outre, il eût alors tenu compte des

(1) Tous les mots entre guillemets sont ceux même dont se sont servis les argumentateurs.

empiriques modernes, qui ont complété et rectifié Helvétius : de la comparaison ainsi instituée serait sortie une appréciation raisonnée et motivée. Mais M. Brochard n'a pas insisté et on en est revenu à Kant.

M. Séailles se demande comment une éducation est possible dans son système, comment on peut concilier ce qu'il dit de l'éducation et du caractère. En particulier, l'idée du temps peut-elle intervenir dans la formation de ce dernier, quand on ne parle que du monde nouménal? Faut-il supposer *des moments* qui ne sont pas dans le temps, des « néants d'espace et de temps », comme l'indiquent peut-être les *Principes métaphysiques de la nature?* Ni M. Séailles, ni M. Dumesnil ne comprennent comment la conciliation peut se faire et cependant toute la pédagogie de Kant repose sur ce passage « miraculeux » du mécanisme à la moralité! Quant à M. Boutroux, il ne fait guère que signaler, chez M. Dumesnil, les qualités d'homme et de penseur, la verve, l'entrain, la chaleur, dont il prévoyait le développement lorsqu'il était son maître à l'École Normale.

En somme, le candidat et ses juges ont beaucoup loué Kant, mais on n'a pas essayé de montrer qu'il vaut mieux, comme guide pour les éducateurs, que Bain, Spencer, Mill, Ribot et tous ceux qui travaillent à faire une psychologie scientifique; on n'a pas réussi à établir que ses idées s'enchaînent et donneraient une direction suffisante à qui voudrait s'en rapporter à lui seul. De tels résultats, encore que négatifs, méritent d'être signalés. Personne d'ailleurs ne contestera qu'il y ait lieu de relever dans les *Notes* de Kant plus d'une observation sagace, plus d'une indication utile pour l'enseignement.

C'est à M. Boutroux que M. Dumesnil dédie sa thèse française (*Du rôle des concepts dans la vie intellectuelle et morale, Essai théorique d'après une vue de l'histoire, Paris, Hachette*). Les professeurs de la Sorbonne ont été fort aimables avec un candidat qui, en bons termes, a exposé, par écrit dans sa thèse, de vive voix dans sa soutenance, des idées qu'ils ont eux-mêmes depuis longtemps acceptées et qu'ils cherchent à faire triompher. M. Dumesnil est hostile aux systèmes de philosophie naturaliste que tous ont combattus et combattent encore énergiquement. C'est un métaphysicien qui, par l'idée de liberté — le fondement de leurs systèmes spiritualistes, idéalistes ou criticistes — veut, dans une vaste synthèse, reconstituer la réalité et la coordination des choses. Comme MM. Brochard et Marion, il part de Kant, comme MM. Boutroux et Séailles, en accord avec MM. Lachelier et Ravaisson, il aboutit à des conclusions idéalistes et voit la réflexion humaine s'élever « jusqu'à l'idée de perfection infinie ». Conclusions d'autant plus propres à être par eux acceptées, que M. Dumesnil nous dit avoir débuté par Comte et être arrivé à ce but ultime, assigné par M. Ravaisson à Stuart Mill, à Spencer, à Comte et à Claude Bernard, à Taine et à Renouvier, sans que jusqu'ici aucun de ces maîtres ou de leurs fidèles disciples ait accompli l'évolution prédite et souhaitée. Même, M. Paul Janet a pu retrouver, dans l'épigraphe empruntée à Kant (1), un résumé des résultats trop peu remarqués, auxquels l'ont conduit ses recherches

(1) « Les systèmes, se montrant d'abord tronqués et ne se complétant qu'avec le temps, semblent être formés, comme des vers, par une *génération équivoque*, d'un simple assemblage de concepts réunis; et pourtant ils avaient tous leur schème, comme un germe primitif, dans la raison qui se développe elle-même. Aussi, non seulement chacun d'eux est-il en soi articulé, suivant une idée, mais sont-ils tous harmonieusement unis entre eux, comme autant de membres d'un même tout, dans un système de la connaissance humaine,

historiques et dogmatiques. Donc, à vrai dire, ce n'était pas sa thèse que soutenait M. Dumesnil, c'étaient les thèses chères à ceux qui étaient chargés de le juger.

Sa façon de discuter était, en outre, fort propre à lui concilier la sympathie de ses juges : il ne pouvait à coup sûr se refuser à accepter des observations qui portaient sur l'expression d'idées qu'il devait en grande partie à ceux qui les lui présentaient. Ses réponses déférentes, souples et agréables, semblaient reproduire la pensée de l'argumentateur, pour montrer qu'il l'avait fidèlement comprise, bien plus que pour relever et résoudre les objections.

Aussi les compliments ne lui ont pas manqué. M. Boutroux a indiqué des formules heureuses, voire « un écho lointain de Platon et de Pascal »; la thèse lui a paru « séduisante et grandiose ». M. Janet a été vivement intéressé, MM. Marion et Brochard ont eu plaisir à l'entendre, M. Séailles trouve qu'il parle très bien.

Mais les critiques ont eu par cela même une portée plus considérable. C'est sur l'histoire que M. Dumesnil veut fonder sa construction métaphysique En 159 pages, il fait une histoire des concepts religieux, scientifiques et philosophiques depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, sans citer un seul texte, sans même renvoyer à des écrivains autorisés pour justifier des assertions qui auraient souvent grand besoin de l'être. On dirait une réunion de dissertations pour l'agrégation dans lesquelles le candidat, n'ayant pas les textes sous les yeux, cherche surtout à faire une belle construction (1). Or M. Boutroux y trouve des assertions arbitraires, des points qui ne sont qu'effleurés; en plus d'un endroit, on pourrait, dit-il, tirer de l'histoire des vues tout opposées; pour un certain nombre de philosophes, elle est altérée. Somme toute, c'est une thèse qui a de l'intérêt et de la grandeur, ce n'est pas une histoire. De son côté M. Paul Janet s'attaque à ce qui, dans le travail de M. Dumesnil, concerne l'histoire des religions et relève des erreurs sur le fétichisme, sur la croyance au double, etc. M. Brochard prouve que certaines divisions, entre lesquelles est partagée l'exposition historique, ont été adoptées « sans l'ombre d'une raison ». M. Séailles se borne à rappeler que jamais Abélard n'a été conceptualiste et que personne aujourd'hui ne s'avise de le présenter comme tel.

Les réponses de M. Dumesnil n'ont fait que donner plus de force à ces critiques. Ce n'est pas ainsi, dit-il, qu'il aurait composé cette histoire pour la Faculté; mais il a voulu écrire pour le public. Il s'est mis à la place de quelqu'un « qui étudierait la philosophie sans la connaître encore »; il s'est adressé à « un lecteur pris dans le monde », pour lui montrer une méthode et des procédés utiles. D'ailleurs il n'est pas fâché qu'il y ait des erreurs de chronologie, parce que, faisant reposer toute sa synthèse sur la liberté, « il ne veut pas de lois absolues »

Or c'est comme « une déduction historique » que M. Dumesnil présente sa reconstruction idéaliste des concepts. Mais on ne saurait

et permettent-ils une architectonique de tout le savoir humain, qui ne serait pas seulement possible, mais ne serait même pas bien difficile aujourd'hui ». — M. Paul Janet n'a pas exposé d'une façon méthodique et complète ses vues sur cette question. Elles sont éparses dans ses livres et ses articles pour diverses Revues, résumées à la fin de son *Traité élémentaire de philosophie*, sous le titre « Du progrès en philosophie ».

(1) En voici les titres : *Premiers concepts religieux, premiers concepts scientifiques et philosophiques, philosophie des concepts idéalistes, du concept d'un Dieu unique, des concepts de nature et de raison.*

l'accepter comme telle, après les critiques absolument justifiées qui ont été adressées à la première partie du travail. Il semble que la seconde ne puisse désormais être considérée que comme une conception toute subjective, n'ayant pris de la réalité pour l'expliquer que des éléments arbitrairement choisis. Au lieu d'une hypothèse analogue à celle des sciences physiques et naturelles, qui apporte sa justification avec les faits qu'elle explique, nous avons devant nous une hypothèse en quelque sorte mathématique qu'on maintiendra tant que nous n'aurons pas établi son inexactitude ou son absurdité. Les rôles sont intervertis. Au lieu d'avoir à juger la valeur de l'hypothèse par le nombre et l'exactitude des faits invoqués, comme par sa simplicité et sa fécondité, le lecteur est obligé de l'examiner en ellemême, de chercher et de trouver les raisons pour lesquelles il croit devoir l'accepter ou la refuser. En pareil cas il est permis, peut-être même serait-il scientifique, de ne pas accorder son attention à une conception ainsi présentée.

La Faculté a cependant suivi l'auteur sur ce terrain, défavorable pour elle, et — réserve faite de ses sympathies pour les conclusions, comme des éloges qu'elle a adressés au style et à la parole — n'a guère mieux traité la partie dogmatique que la partie historique. Vous ne discutez pas, dit M. Boutroux, les théories contemporaines. Or, depuis Kant, dont vous partez, il y a eu Spencer, dont on peut combattre les doctrines, mais qu'on ne saurait passer sous silence, quand on soutient qu'il est impossible d'expliquer les concepts par les choses extérieures. Vous voyez dans la causalité quelque chose d'illogique, mais de rationnel; c'est une distinction assez fine, mais vous affirmez que la causalité transportée en Dieu devient intelligible. Cela est certes fort contestable. Vous concevez Dieu à la limite comme l'Infini absolu, cause de lui-même (p. 187). Mais la limite au sens que lui donnent les mathématiciens, est purement idéale; donc votre Dieu ne sera pas atteint. Enfin, pour votre reconstruction il vous manque les éléments, la imatère et la forme. A quelques-unes de ces objections, M. Dumesnil répond d'une façon que M. Boutroux déclare satisfaisante; mais souvent il invoque le sens commun, il parle d'une hypothère hasardée « pour savoir si elle réussira », d'une affirmation « reposant sur un acte de volonté ».

M. Paul Janet a entendu M. Dumesnil dire, en discutant avec M. Boutroux, qu'il ne lui restait plus, après avoir construit sa métaphysique, qu'à faire « une cosmologie, uue sociologie, une morale et une pédagogie ». Votre thèse, lui dit-il, contient beaucoup trop de choses, parce qu'elle contient toutes choses, — une histoire des idées, une métaphysique, sans compter les applications pratiques qui en découleraient. — D'ailleurs elle manque de précision; on se demande, après vous avoir lu, si vous avez voulu résoudre le problème Kantien de la connaissance ou examiner les hypothèses religieuses, scientifiques et philosophiques. Sans doute vous avez le droit — on eût été reconnaissant à M. Janet de rappeler les devoirs correspondants à ce droit — de faire des hypothèses idéalistes, mais il faudrait discuter l'universel phénoménisme. Vous parlez de relatif et d'absolu, vous devriez aussi faire intervenir, non-seulement le fini et l'infini, mais encore le continu et le discontinu. Tout ce que vous avancez en ontologie est « vague et vaguement dit ». Pourquoi aussi, vous inspirant de Kant, vous occupez-vous d'une antinomie et omettez-vous les autres?

Plus pressant encore est M. Brochard, qui signale de singulières défaillances dans le dialectique. Sans être prévenu ou éclairé, on passet au domaine transcendental, on arrive à Dieu, cause en soi, on voi adjoindre l'infinité à la causalité, — alors que Kant, votre premier

maître, défend cet usage transcendant du principe de causalité —; puis identifier l'infini avec la perfection, sans qu'il y ait eu examen des doctrines qui ont distingué l'une de l'autre. Sans cesse nous passons à côté des difficultés, sans cesse nous rencontrons des imprudences philosophiques » — auxquelles l'histoire des dogmes joindrait des imprudences théologiques, notamment sur la Trinité.

Enfin M. Séailles signale au moins trois sens du mot infini et constate un effort marqué — dans tout le livre — pour surmonter le principe de contradiction et échapper à la logique, dont cependant il est bien difficile de se passer ; puis un appel incessant « à la liberté », trop commode vraiment pour se dispenser de résoudre les objections.

Mieux vaudrait encore, dit un de nos interlocuteurs de la thèse latine, s'en rapporter à la révélation pour les points essentiels et, pour les autres, consulter la science et la logique. A moins, dit l'autre, que l'on ne se décide résolument à fonder sur l'histoire impartiale et sur la science positive la métaphysique de l'avenir. Ni le premier ni le second ne voient d'ailleurs ce qu'ils apprendraient en lisant la thèse française de M. Dumesnil.

L'auteur de ces deux thèses a été proclamé — à l'unanimité — digne du grade de docteur.

F. Picavet.

LES JEUDIS CLASSIQUES DE L'ODÉON

C'est un triste sujet d'entretien que l'*Avare*, et c'est un sujet triste. Un père méprisable, une fille malheureuse, un fils irrespectueux, des domestiques mis à la ration, la vie de famille tombant en dissolution par le vice d'un seul, voilà un thème de conférence peu plaisant. Si j'avais le choix, j'en prendrais un autre. Mais M. Larroumet n'avait pas le choix. L'*Avare* marque une date dans la vie de Molière; il en marque une autre dans l'art du théâtre, et cette comédie presque tragique a une illustre postérité. A ces titres, le conférencier ne pouvait l'omettre, et il a fait valoir ces trois aspects de son sujet en excitant le genre d'intérêt qui était compatible avec leur gravité.

Il a fait ressortir justement qu'à partir de l'*Avare*, le théâtre de Molière se teinte de mélancolie; les sujets y sont encore comiques si l'on veut (il donnera même des farces encore), mais d'un comique où l'on ne rit qu'en dedans. Il donne de plus en plus à réfléchir, il révèle un observateur de plus en plus désabusé. Est-ce maturité,

expérience générale de la vie des autres, amertume secrète de sa vie à lui? tour à tour ceci et cela sans doute, et probablement tout cela ensemble. Dans l'*Avare* en particulier, le comique est comme la rançon du tragique, le tribut de rire que l'auteur a dû payer à son sujet pour en déguiser mieux au spectateur la nature foncièrement cruelle. Il cotoyait le drame, et ne s'est sauvé d'une chute dans ce sens que par de brusques écarts dans le sens inverse. Toutes les scènes de comédie ou de farce de l'*Avare* ne sont là que pour permettre au spectateur oppressé de respirer. *Tartufe* offrait déjà une composition analogue. Mais dans *Tartufe* deux actes de préparation nous avaient mieux prémunis, et nous avaient abrégé d'autant la vue de l'odieux personnage. Ici, au contraire, la ladrerie d'Harpagon est tout le sujet, et fournit matière aussi bien aux scènes plaisantes qu'aux autres. Lui-même est presque toujours là; sa lésinerie inscrite sur ses chausses étriquées comme dans ses apophthegmes, offusque nos yeux au moins autant que notre esprit. Ajoutez que le caractère, au point où Molière l'a pris, n'offre aucune matière à développement. Pour en tirer quelque chose, il faut nous montrer les effets divers du vice d'Harpagon. Il faut le « *faire tourner* »...

C'est ce qu'a fait Molière. Et M. Larroumet a tourné, lui aussi, autour d'Harpagon, et il nous a fait tourner avec lui autour de cet ancêtre de Grandet. Pour élargir un peu notre cercle, — car l'horizon d'Harpagon, c'est maigre, — il s'est avisé d'un artifice, ma foi ingénieux : il a encadré la pièce de l'*Avare* dans la *Question d'argent*. C'était un moyen de moderniser le sujet, et de l'étendre, — trop peut-être, car la question d'argent, d'une actualité si attristante, ne pouvait éveiller chez l'auditeur qu'un écho morose. Quoi qu'il en soit, un intérêt d'une acuité particulière s'ajoutait aux principales pages de l'œuvre fameuse d'Al. Dumas; et les deux passages qu'en a lus M. Larroumet ont retenti dans le public. Il a été presque aussi heureux (quoique l'affirmation soit peut-être un peu hasardée), quand il a rattaché directement certains drames d'Augier et de Dumas, à Molière, et qu'il a vus dans des œuvres comme la *Contagion*, la postérité directe de l'*Avare*. C'est dire que le conférencier, ne pouvant échapper complètement aux inconvénients de son sujet, les a rachetés de son mieux par l'ingéniosité de sa mise en œuvre.

Z.

---

*

BIBLIOGRAPHIE

Alf. Croiset et J. Petitjean, *Premières leçons de grammaire grecque* (Paris, Hachette, 1892, in-16, III-191 p.).

Alf. Croiset et J. Petitjean, *Grammaire grecque*, à l'usage des classes de grammaire et de lettres (Paris, Hachette, 1892, in-16, VIII-613 p.).

Le premier de ces deux ouvrages est un volume élémentaire rédigé conformément au programme de 1890. Par suite, il ne traite ni des verbes contractés, ni des verbes en μι; mais les auteurs ont eu le souci de multiplier les paradigmes, de déterminer scrupuleusement la valeur précise des *temps* du verbe grec, enfin de présenter des formes non seulement correctes, mais attiques. Les règles essentielles de la syntaxe, accompagnées de rapprochements discrets avec le rudiment latin, sont bien à la portée de l'intelligence des débutants; quelques-uns de ces aperçus ne manquent ni de finesse, ni d'originalité. L'impression très soignée, très claire, dénote le soin que les deux collaborateurs ont apporté à leur tâche.

La grammaire complète, conçue selon le même plan, se compose d'une partie sur les formes, étude exacte et étendue, et d'une autre partie, fort brève, relative à la syntaxe.

La première, bien au courant des conquêtes les plus récentes de la morphologie, enrichie de notes savantes et nombreuses, renferme des notions de phonétique, des listes de mots longues et bien classées, des tableaux synoptiques, des renseignements sur les divers dialectes, un exposé détaillé de la troisième déclinaison, une revue consciencieuse des principaux noms et verbes irréguliers. Les élèves des classes supérieures de l'Enseignement secondaire, voire les candidats aux examens de licence et d'agrégation dans les Facultés, gagneront beaucoup à pratiquer ce manuel si commode, rédigé avec une compétence et une sûreté au-dessus de tout éloge. — La syntaxe, qui est l'œuvre propre de M. Croiset, concentre et groupe en un petit nombre de pages toutes les lois et tournures de langage qu'il est nécessaire de s'assimiler pour comprendre les classiques. Dans la conclusion, le jeu des particules, les caractères du style grec, l'ordre des mots, la structure de la période, sont indiqués avec une autorité et une délicatesse extrêmes. Au total, cet excellent ouvrage, parvenu en peu de mois à sa seconde édition, paraît destiné, comme on l'a justement prédit, à faire école de précision. (1)

V. Glachant.

L. Humbert. — *Aristophane*, Extraits traduits en français, avec introduction, notices et notes, Paris, Garnier, 1892, in-16, 461 pages.

Il n'est pas à craindre que les lecteurs de ce petit livre n'imitent les rhétoriciens qui, lorsqu'ils s'occupent du joyeux et scabreux comique,

(1) Cf. le compte-rendu de M. Dorison, dans le *Bulletin mensuel de la Faculté des lettres de Caen*, numéro de novembre 1892.

aiment à s'offrir, dans les notes de la traduction de M. C. Poyard, des versions latines supplémentaires où leur curiosité est toujours en éveil... et le plus souvent perspicace. Le public, ami d'une instruction *moderne*, auquel songe M. Humbert, n'entend point les écrits grecs et latins : il se contente de les saluer de plus ou moins loin : à la rigueur, il accepterait de rendre visite à Lysistrata, habillée à la parisienne. Souhaitons du moins à ces jeunes gens de retenir volontiers les passages saillants glanés, avec une sollicitude éclairée, par l'auteur de l'anthologie qui nous occupe ici. Voici un sobre et modeste appareil de commentaires et d'explications. Le court avant-propos suffit, en somme, pour résumer la naissance, les marques distinctives et le développement de la comédie grecque, et aussi les rares données que nous possédons sur la vie de ce poète au génie tantôt ailé, tantôt acerbe et tantôt cynique. Les fragments cités (les *Acharniens*, les *Chevaliers*, les *Nuées*, les *Guêpes*, *la Paix*, lse *Oiseaux*, les *Grenouilles*, *l'Assemblée des femmes*, les *Fêtes de Cérès et de Proserpine*, *Plutus*, *Lysistrata*) sont précédés d'analyses et reliés parfois par des sommaires. Il me reste à ajouter que la traduction n'est pas, comme vous pourriez le croire, de M. Humbert, mais d'un certain Brotier, qui vivait à la fin du siècle dernier, et dont M. Humbert d'ailleurs ne se gêne point pour contrôler, modifier et corriger le travail d'après les meilleurs textes. C'est égal! J'avoue n'admettre guère ce système qui consiste à revoir simplement l'interprétation d'autrui, au lieu de se mesurer soi-même avec le texte : il y a là, ce semble, excès de confiance dans le talent et la sagacité des précurseurs, ou économie de labeur personnel... ou encore manque de temps. Et puis ne faut-il pas aviser vite aux exigences d'un enseignement créé d'hier. Le travail de M. Humbert a donc tout au moins sa raison d'être pratique, et les notices sont nettes et bien faites.

V. Glachant.

AGRÉGATION
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIAL.

Concours de 1892.

COPIE D'UN CANDIDAT.

La Participation aux bénéfices.

La participation aux bénéfices est un des moyens que certains économistes recommandent avec le plus de prédilection aux patrons qui veulent améliorer le sort de la classe ouvrière. On prétend que le salariat est la dernière étape de la servitude (Chateaubriant) et que la participation est un acheminement vers l'association coopérative de production, qui serait la forme définitive et parfaite du travail industriel. De si belles espérances donnent à la question une importance particulière, et il convient d'étudier successivement la *nature* de la participation aux bénéfices, ses différentes *modalités* et ses *avantages* généraux, pour nous demander ensuite si le généreux espoir de Stuart Mill et de ses partisans ne renferme pas une certaine part d'erreur ou d'illusion.

La participation aux bénéfices est une *libéralité* par laquelle le patron donne à ses ouvriers une cote-part de son profit. Elle n'est pas un *droit* pour l'ouvrier ; car en vertu du contrat de salaire, le patron s'est engagé simplement à fournir à ses ouvriers un salaire fixe, à des dates déterminées, quels que soient ses propres profits. Et, de même que le patron, s'il était en perte, ne pourrait pas retenir une partie du salaire dû à ses ouvriers, de même ceux-ci n'ont aucune réclamation à formuler, si le patron garde pour lui tous ses bénéfices,

Voilà pourquoi le patron est maître de donner à la participation la forme qu'il lui semble la plus convenable.

Ces formes diffèrent beaucoup, et l'on pourrait dire, d'une manière générale, que toute institution créée par le patron et à ses frais pour l'ouvrier, est un des modes de la participation aux bénéfices. Tels seraient les secours médicaux, lès crèches, les écoles et bibliothèques, les écoles professionnelles, les cités ouvrières, etc.

Mais la participation affecte trois formes principales :

Tantôt c'est une *allocation* que l'entrepreneur accorde annuellement aux ouvriers qui ont su économiser la matière première ou fournir une certaine quantité de travail au delà de la moyenne. — Tantôt, c'est une quote-part des bénéfices *extraordinaires*, quand, par exemple, le chiffre d'affaires a dépassé la moyenne. Mais ce système a l'inconvénient grave de contraindre l'entrepreneur à révéler sa situation exacte à ses ouvriers, et il n'est guère praticable que dans les sociétés par actions. — Tantôt enfin, on est en présence de la *participation proprement dite*. Mais, ici encore, le salaire continue d'exister et d'être le mode de rémunération régulier et fondamental. La participation reste l'avantage *exceptionnel*, extraordinaire.

C'est en France que la participation aux bénéfices a été pratiquée de la manière la plus originale ; deux systèmes méritent surtout d'être signalés. Le premier a été pratiqué par la maison Leclaire, puis Leclaire-Defourneaux (aujourd'hui, maison Redouly) ; deux associés en titre apportent chacun un capital de 100,000 francs dans l'entreprise de peinture, et conservent pour eux 25 o/o de bénéfices nets.

Le reste, c'est-à-dire 75 o/o, est dévolu aux ouvriers ; quand l'un des associés disparaît, c'est le « noyau » des meilleurs ouvriers qui désigne son successeur. Ce mode de participation est usité aujourd'hui dans un certain nombre d'autres maisons, en particulier dans la maison Lenoir (peinture en bâtiments).

L'autre système est dû au philantrophe Godin, qui fonda le familistère de Guise. Godin avait apporté un capital de 4 millions et demi, et il en tirait juste le même revenu que ses ouvriers. Bien mieux, sa générosité dépassait celle de saint Martin : au bout d'un certain nombre d'années toute sa grande entreprise devenait la propriété des ouvriers eux-mêmes. Dans une certaine mesure, Aristide Boucicaut a imité cet exemple.

Une grave question pour les entrepreneurs est de savoir de quelle manière ils rendront la participation vraiment avantageuse à l'ouvrier : lui remettre le montant de sa part tout entier, c'est exposer le salarié, naturellement peu prévoyant, à des dépenses de mauvais luxe. Nombre de patrons procèdent comme la maison Leclaire : ils donnent à l'ouvrier une partie seulement de sa part (50 o/o chez Redouly) et versent l'autre dans la caisse des retraites pour la vieillesse. Ou bien, certaines maisons constituent ces caisses *uniquement* avec le fonds de l'entrepreneur : Bon Marché, Pleyel, Delalain ; ou enfin, elles fournissent la *moitié du*

fonds à ces caisses : Hachette, Compagnie des Omnibus, Compagnie des Eaux.

D'autres donnent moins, ou d'une autre manière, comme la Compagnie des mines d'Anzin, les compagnies de chemins de fer, celle d'Orléans notamment, qui consacre le quart de ses bénéfices annuellement à une série d'œuvres utiles à ses employés anciens et nouveaux.

En un mot, la participation aux bénéfices peut s'effectuer de la manière la plus variée ; peu d'institutions ont une pareille souplesse et admettent des combinaisons aussi diverses.

Quels avantages la participation offre-t-elle ?

Ils sont de deux espèces, matériels et moraux : l'ouvrier est heureux, son salaire une fois payé, de recevoir un surcroît de rémunération ; et il aime surtout la participation dans laquelle on recueille *directement* sa part. Le patron, de son côté, s'il fait un petit sacrifice, trouve généralement, en pratiquant la participation, un travail plus abondant et mieux fait. L'avantage moral consiste à rapprocher le patron de l'ouvrier : à la libéralité de l'entrepreneur, le salarié répond par une affection au moins relative, par un travail plus consciencieux, par une attention plus honnête aux intérêts du patron devenus pour le capital et pour le travail des intérêts communs. « Prends garde, disait un ouvrier graveur à son camarade ; ne gâte pas la pierre : c'est huit francs qu'elle nous coûte. »

La grève est très rare dans les maisons où la participation aux bénéfices est pratiquée.

Partant de là, peut-on affirmer que la participation doit devenir la loi universelle, qu'elle doit remplacer le salariat et que de la participation aux bénéfices date une ère nouvelle ? Il semble que les économistes qui caressent ces belles espérances se font de graves illusions. Et nous allons voir que la participation aux bénéfices, outre qu'elle n'est pas possible partout, n'est pas accueillie avec le même empressement par tous les ouvriers et que les socialistes la voient d'un très mauvais œil.

1° La participation n'est pas praticable dans toutes les entreprises : elle ne convient qu'aux professions dans lesquelles la main-d'œuvre joue le principal rôle, et dans lesquelles l'habileté et l'activité des salariés contribue surtout à augmenter le bénéfice du patron : dans la peinture en bâtiments, dans la lithographie ou dans l'imprimerie, ces conditions sont réalisées. C'est là que la participation a eu ses meilleurs résultats (Redouly, Lenoir, Laroche-Joubert.)

Ailleurs, les capitaux sont presque tout (filatures, tissages à vapeur, etc.) ; les machines fournissent le même travail, quelle que soit la volonté de l'ouvrier, et le patron ne trouverait aucune compensation à son sacrifice.

Dans la grande industrie, l'ouvrier devient légion, et la participation aux bénéfices lui donnerait pour une année un appoint ridicule. Même si les patrons ne procédaient à la répartition que tous les cinq ans, ils n'arriveraient pas à fournir un appoint suffisant pour s'attacher leurs ouvriers, quand leurs ouvriers sont trop nombreux.

Enfin, tous les patrons n'ont pas les mêmes ressources. On a calculé que sur la masse des industriels, un tiers environ réussissent, un tiers rentrent strictement dans leurs frais, un tiers végètent. Comment les

industriels de ces deux dernières catégories feraient-ils pour donner quelque allocation à leurs ouvriers?

2° Bien que, généralement, le bon accord existe entre le capital et le travail dans les maisons qui pratiquent la participation, on peut dire que l'enthousiasme du philanthrope n'a point gagné les travailleurs. Certains modes de participation déplaisent beaucoup aux ouvriers, celui surtout qui consiste à verser leur part de bénéfice dans la caisse de retraites. L'ouvrier se défie toujours de qui fait son bien. Et puis, l'ouvrier se dit que le patron ne lui fait aucune faveur, et que la libéralité connue sous le nom de participation n'est pas une *libéralité*, mais un droit dont on l'avait frusté, une part du salaire qu'on lui sert sous un autre nom.

Enfin, ouvriers et socialistes redoutent la participation comme ils redoutent le travail aux pièces, parce qu'il ne faut pas que l'ouvrier fournisse trop de travail, ce qui a le double inconvénient à leurs yeux d'augmenter exclusivement le profit du patron et d'affamer à la longue le travailleur qui ne trouve plus d'ouvrage.

En somme, la participation aux bénéfices a de sérieux avantages : c'est un des bons remèdes qu'on peut employer pour améliorer les conditions d'existence de la classe ouvrière. Mais les ouvriers l'aiment médiocrement, les socialistes la condamnent. Et il semble impossible qu'elle se généralise jamais au point de remplacer le salariat.

Le salariat, en principe, a d'incomparables vertus : il est fixe, il est régulier, il échappe aux risques industriels; il est comme une avance faite par l'entrepreneur, à son ouvrier. La participation n'aurait-elle pas pour effet d'exposer le travailleur à une situation plus critique? à des bénéfices plus grands certains jours, mais aussi à des mois d'attente et à ces crises industrielles que les patrons (pourtant bien mieux armés au point de vue économique) ne traversent pas toujours sans sombrer?

La participation a d'excellents côtés, à deux conditions : 1° c'est qu'on la pratique avec prudence et uniquement là où elle fait à la fois le bien de l'ouvrier et celui de l'entrepreneur ; 2° c'est aussi à condition qu'elle reste un *avantage exceptionnel*, le salaire restant la rémunération habituelle, l'élément stable; c'est qu'elle soit le prix d'un travail plus abondant, ou meilleur que le travail ordinaire.

REVUE DES IDÉES

MOUVEMENT DES IDÉES

L. Gérard. — *Sur la géométrie non euclidienne* thèse à la Faculte des sciences de Paris (décembre 1892).

On sait que la géométrie non euclidienne, au lieu d'étudier l'espace à 3 dimensions, tel que nos sens le perçoivent, *imagine* un espace à *n* dimensions. C'est en partant de cette supposition que Lobatschewsky et Bolyai ont développé leur hypergéométrie. Mais au lieu de partir, comme Euclide, de figures que l'on peut construire avec la règle et le compas sans supposer plus de 4 postulats, ils sont partis de figures plus compliquées (parallèles, horicyles, etc.); ce qui les obligeait à s'appuyer,

pour chacune, sur un postulat nouveau ou sur le principe de continuité, dont le vague nuit à la rigueur du raisonnement, Ne pourrait-on conserver en hypergéométrie le point de départ très simple et la méthode très rigoureuse de la géométrie ordinaire ? C'est ce que s'est demandé M. Gérard : il veut développer une géométrie dans l'espace à n dimensions aussi facilement et aussi rigoureusement que dans l'espace à 3 dimensions ; ce qui démontrerait que l'esprit humain peut manier avec une égale aisance l'idée de l'espace et celle d'un hyperespace.

Pour bien comprendre la portée de cette tentative, il faut considérer que, de l'une à l'autre géométrie, le point de vue change du tout au tout.

La géométrie euclidienne démontre, dès le début, que les trois angles d'un triangle sont égaux à 2 *dr*, ni plus ni moins. L'hypergéométrie, au contraire, cherche quelles déductions on obtiendrait en considérant ces 3 angles comme *inférieurs* à 2 *dr*. Or les raisonnements sur les relations, ou la mesure des triangles et des polygones, les calculs sur le cercle, la circonférence, etc., sont tous suspendus à ce théorème : l'interpréter en un sens nouveau, c'est donc faire une géométrie toute différente de l'autre; est-il possible de conserver la simplicité du point de départ et la rigueur des déductions ?

Pour cela, M. Gérard commence par éliminer le calcul infinitésimal qui ne servirait qu'à « masquer » l'enchaînement des raisonnements géométriques. Puis il pose au début, pour en déduire toutes les autres formules, cette proposition :

« Si l'on désigne par L une longueur arbitraire, il existe un nombre correspondant λ tel, que dans tout quadrilatère A B C D, qui a 3 angles droits, A B C, on ait :

$$\frac{1}{2}\left(c\lambda\frac{BC}{L}+c-\lambda\frac{BC}{L}\right)<\frac{CD}{AB}\left(\frac{1}{2}\left(c\lambda\frac{AD}{L}+c-\lambda\frac{AD}{L}\right)\right)$$

De là sortiront les relations entre les 3 côtés d'un triangle et, par conséquent, toutes les autres. M. Gérard développe d'abord les formules de l'hypergéométrie analytique, assez analogues à celles de la géométrie sphérique; puis il construit les figures employées en géométrie non euclidienne et termine par une simplification de la démonstration des relations de polygones, dont peut profiter la géométrie ordinaire.

On n'analyse pas des formules; nous n'avons donc ni à reproduire des déductions ni à présenter le côté technique de la thèse : ce qui nous importe, c'est l'essai pour penser aussi nettement et raisonner aussi rigoureusement que dans la géométrie classique, mais sur un espace autre que celui à trois dimensions. Pour le faire, l'esprit doit se dégager de conventions séculaires sans néanmoins abandonner ses principes, ni errer à l'aventure. Ainsi Aristote avait démontré qu'on peut toujours, sur un côté d'un angle aigu $x\,A\,y$, trouver un point c dont la distance à l'autre côté surpasse n'importe quelle longueur donnée ; Lobatschewsky démontre au contraire qu'on peut toujours assigner, sur l'un des côtés, une longueur que la projection d'un point c pris sur l'autre ne puisse dépasser. Il est clair que, pour arriver à le démontrer, Lobatschewsky a conduit la série de ses raisonnements autrement qu'Aristote. Celui-ci, sur cette question géométrique, s'est rigoureusement conformé aux principes d'Euclide : on peut ajouter qu'il a pénétré de ces mêmes

principes l'Organon, où toutes les nations latines, depuis des siècles, épèlent leur logique.

Cela suffit pour montrer que cette thèse, comme toutes celles qui touchent à ces questions, pose aussi des problèmes philosophiques. C'est d'abord la question de l'origine des notions géométriques, qu'on s'efforce de ramener, pour la géométrie imaginaire, sur le même terrain que pour la géométrie réelle, et à propos de laquelle nous rappellerons un article malheureusement un peu court publié dans la *Revue des sciences* par M. Poincaré. C'est encore et surtout la question de la valeur de la logique formelle telle que l'a faite Aristote. Ce que Kant appelle une œuvre parfaite à laquelle rien ne doive être ajouté ni retranché, conservera-t-il la même valeur pour un esprit habitué à l'hypergéométrie comme nous le sommes à celle d'Euclide? On peut se le demander: de même qu'on peut se demander quelle valeur gardent pour cet esprit l'esthétique et l'analytique transcendantales, la forme *a priori* d'un espace à trois dimensions hors duquel notre esprit, dit Kant, ne peut concevoir.

Il ne faut pas oublier, en effet, que toute transformation des mathématiques, ce point de repère de l'esprit humain, doit modifier la conception des choses. Les plus larges systèmes, sinon tous, partent d'une théorie des mathématiques. On ne peut donc se désintéresser du progrès, quelque lent qu'il soit, de la géométrie non euclidienne, les effets s'en manifesteront un jour ou l'autre. A ce point de vue, l'effort de M. Gérard pour rendre l'hypergéométrie plus accessible et, en quelque sorte, classique, doit être signalé à ceux qu'intéresse l'évolution des idées.

J. Philippe.

BIBLIOGRAPHIE A L'USAGE DES ÉTUDIANTS

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE

Concours de 1893 (Suite.)

5° *La prose française, la netteté.*

Voir la bibliographie donnée par Vapereau à la suite de ses articles sur la *Langue française* et sur la *Littérature française.*

Le dernier travail qui donne des idées générales sur la question est l'excellent article publié par M. Brunetière dans la *Revue Bleue* du 15 octobre 1892, *Sur le caractère essentiel de la littérature française;* la cause principale de la netteté de notre prose y est parfaitement expliquée.

Relire les pages de J.-J. Weiss sur l'originalité de l'esprit français dans les *Essais sur l'histoire de la littérature française* (Cal. Lévy, 1865), pages 1-20.

VII

Darmsteter : *La Vie des Mots.*

Commenter ce livre à l'aide des ouvrages suivants :

E. Littré, *Comment les mots changent de sens*, avec un avant-propos et des notes par Michel Bréal (Delagrave 1888).

M. Bréal, *Histoire des mots* (Delagrave, 1887).

Gustav Meyer, *Essays und Studien zur Sprachgeschichte und Volkskunde* (Berlin, 1885) : livre excellent, qui a sa place marquée à côté de ceux de Max Muller.

Max Muller, *Leçons sur la science du Langage;* — Witney, *La Vie du Langage :* ces deux ouvrages de premier ordre ont été traduits en français.

Pour un travail important sur la vie des mots consulter les ouvrages dont on trouve la liste dans le *Manuel de Philologie* de Salomon Reinach, livre VI, paragraphe I, note 1.

VIII

Grammaire grecque.

Manuels du candidat à l'agrégation.

Curtius, *Grammaire grecque classique*, améliorée en 1888 par Hartel qui en a modifié le plan; parvenue aujourd'hui à sa 20e édition (Leipzig, 1890), cette grammaire est sous sa nouvelle forme un des meilleurs manuels qui existent. — A défaut de cette nouvelle édition allemande, on consultera toujours avec profit l'ancienne grammaire de Curtius traduite par Clairin.

Koch, *Grammaire grecque*, traduite de l'allemand par l'abbé Rouff (Paris, Colin).

Seyffert et Von Bamberg, *Règles fondamentales de la syntaxe grecque*, traduction Cucuel (3e édition, Paris, Klincksieck); excellent.

Madvig, *Syntaxe de la langue grecque*, traduite par l'abbé Hamant (Klincksieck, 1884); beaucoup d'exemples.

Grammaires classiques nouvelles en allemand.

Müller und Lattmann, *Griechische grammatik für Gymnasien*, 2 *Theil*, *Syntax des attischen Prosa* von Müller (1889); cette deuxième partie est, dans sa nouvelle forme, un ouvrage classique de premier ordre. On consultera aussi avec profit la Grammaire grecque classique publiée peu auparavant par les deux auteurs; la 1re partie est peu scientifique; la syntaxe n'est pas un livre pratique pour des élèves; mais pour le professeur elle est très intéressante; les rapports de la syntaxe grecque avec la syntaxe latine y sont nettement marqués.

Kurtz et Friesendorff, *Griech. Schulgrammatik,* nouvelle édition (1888); excellent livre de classe.

Wendt, *Griech. Schulgram.* (1889); très bien conçue et très pratique.

Il faut citer encore avec éloge celles de Ehlinger (1888), de Hintner, nouvelle édition (1889), de Hugo Weber, élémentaire, mais excellente.

Grammaires classiques nouvelles en français.

Rœrsch et Thomas, *Éléments de grammaire grecque* (Gand, 1885); la première en date des grammaires classiques françaises faites d'après les nouvelles méthodes, elle est encore une des meilleures pour la syntaxe.

Chassang; la syntaxe a été considérablement développée par Clairin, (Garnier, 1890).

Ragon, *Grammaire grecque classique*, (2e édition, 1892, Poussielgue), claire et solide, très pratique pour les élèves.

A. Croiset et Petitjean (Hachette, 1892); la 1re partie est un peu compliquée; la syntaxe (par M. Croiset) est un modèle de précision, de sobriété et de finesse.

Grammaires scientifiques.

On ne fera pas un travail important sans se servir des grammaires de Gustave Meyer, la meilleure et la plus complète qni existe pour les formes, de Kühner, 3e édition par Blass (Hanovre, 1890, le 2e volume de cette édition n'a pas encore paru), de Krueger (Leipzig, 6e édition, 1890), de Mathiae, du livre de Curtius sur le *Verbe de la langue grecque* (Leipzig, 2e édition en 1880), de la thèse de Victor Henry sur l'*Analogie en général et les formations analogiques de la langue grecque*, et d'autres ouvrages plus ou moins anciens dont on trouvera la liste dans le *Manuel de philologie* de Reinach, livre VI, paragraphe II, note sur la bibliographie de la grammaire grecque.

Sur les *dialectes* deux ouvrages considérables :

Meister, *Die griechischen Dialekte* (Goettingue, 1882-1889), 2 vol.; ces volumes étudient les dialectes éolien, béotien, thessalien, éléen, arcadien, chypriote.

Hoffmann, *Die griechischen Dialekte in ihrem historischen Zusammenhunge*. Vol. I der süd-achäische Dialekt (Goettingue, 1891).

(*A suivre.*)

Joseph Vianey.

M. Charles Secrétan au cercle Saint-Simon

Le punch d'honneur du 6 janvier, rue Serpente.

M. Charles Secrétan fut à Paris ces jours derniers. L'illustre professeur nous a donné pour nos étrennes le régal d'une discussion publique sur quelques-unes de ses thèses maîtresses. — Les étudiants en philosophie lui ont offert le lendemain un punch d'honneur à l'hôtel de la rue Serpente.

Les principes de M. Secrétan nous sont familiers de longue date (1); l'accueil que lui ont fait les maîtres de la philosophie française intéresse l'histoire des idées.

L'auteur de la « *Philosophie de la liberté* » avait résumé en 16 propositions la substance de sa doctrine; elles constituent « ce qui lui « paraît fourni par la raison et l'expérience comme base d'une religion « quelconque. »

La primauté de la raison pratique affirmée, le problème de la vérité et celui de la conduite solidarisés, puis la métaphysique sortant du devoir par une méthode de réflexion morale : l'esprit sans nature, source de toute nature, saisi immédiatement au fond de la conscience, et l'univers tout entier conçu comme un appareil de restauration pour

(1) M. Grandgeorge en donnait en cette Revue le 1er décembre 1892 un compte rendu très précis. — M. Charles Secrétan nous a fait l'honneur de nous écrire qu'il ne trouvait rien à reprendre à cette exposition (F. P.)

quelque faute infinie cachée au vaste sein des âges oubliés, la philosophie de la liberté tout entière était là. « Mon programme, a dit M. Secrétan, était de retourner le spinozisme en spéculant sur l'être, ce « programme est devenu toute ma philosophie; *elle s'est racornie à ce « point*; et le devoir en est la substance. »

Sur quelques-uns de ces points, M. Secrétan est amené à donner des explications. Répondant à M. Ravaisson, il résume en quelques mots sa critique du sensationnisme et du rationalisme pur, puis il précise en quel sens l'évolutionnisme scientifique est acceptable. Il y a une évolution de l'être et de la pensée : cela est certain; il y a même une évolution en morale, « car l'impératif catégorique n'est pas tombé du « ciel comme un aérolithe ; l'humanité, et la conscience se forment et « nous ne sommes encore que des petits enfants ». Mais cette évolution n'a de sens que pour qui l'interprète en un sens moral, pour qui lui surajoute un principe et une fin; un principe, parce que le moins n'est pas la raison du plus, parce que si l'univers sort de quelque nébuleuse, c'est que cette nébuleuse-là était grosse de l'univers. Il faut rétablir, comme en mécanique, un potentiel, une catégorie de la puissance; mais celle-ci requiert un substrat, un actuel contenant toute la puissance qui se réalisera. — L'unité du point de départ sera celle du terme; l'évolution aura une fin parce que l'impératif de la charité conduit à la réalisation de l'unité humaine et la convergence des volontés libres est la vraie unité.

A. M. Séailles qui remarque que liberté et moralité ne s'impliquent ni chez Platon ni chez Luther : « Ma pensée ne vit pas d'antécédents, « dit M. Secrétan; or, ou vous admettez la liberté ou une causalité « unique; alors la différence des sujets n'est que verbale et vous nous « réduisez tous à l'état de fantômes. »

Puis cette philosophie sereine se déroule encore en un entretien avec M. Brochard sur le mal physique et M. Secrétan « arrive, comme « il dit, à ces extrémités lumineuses où Fichte s'est élevé un moment et « d'où il a dû redescendre, parce que l'air respirable manque sur ces « hauteurs. »

Rarement il a été donné aux amis de la philosophie d'entendre exposer avec plus de simplicité sincère et émue la doctrine consolante du devoir souverain et substance des choses. — Peut-être qu'on pourrait penser en outre que l'hommage de respect et de sympathie profonde que nos maîtres ont voulu rendre en cette séance à M. Secrétan a une signification et marque une date. M. Boutroux précisait cette idée au punch d'honneur en une de ses magistrales improvisations. — Si la parole généreuse de M. Secrétan a trouvé tant d'écho en notre pays, c'est que les hautes spéculations sont en honneur aujourd'hui; on a vu depuis quelque vingt années que le positivisme étroit usurpait le respect dû à la science positive; on a dû reconnaître aussi que la science même est impuissante à faire connaître le fond et le pourquoi des choses; elle ne donne pas de règle pour l'action, pas de loi de la destinée humaine. Des épreuves cruelles nous ont contraints de rentrer en nous-mêmes et l'adversité nous a faits sérieux; mais dès avant ces dures années de telles idées s'éveillaient; les problèmes métaphysiques et religieux nous agitaient et nous savions qu'il ne fallait pas s'endormir au doux et mol chevet de l'insouciance et de l'incuriosité. Il n'est plus de mode aujourd'hui de dire que l'univers n'a que la valeur d'une grande mystification, qu'une œuvre humaine n'est puissante et belle que si sa complexité symbolise les contradictions de l'Etre, si ce fantôme décevant s'y mire et s'y retrouve plus bizarre, si

l'artiste a su mystifier le mystificateur suprême. On croirait faire injure aux grands hommes en les traitant de railleurs et de dilettantes.

M. Secrétan est venu nous rappeler ces vérités-là. Il nous a fait souvenir que la science ne suffisait ni à notre cœur ni à notre volonté, que dans le naufrage des absolus la conscience n'avait pas le droit de sombrer. Il a porté le toast du devoir; c'était deux jours avant l'audience correctionnelle de la première de la Cour.

ÉMILE CHAUVIN.

P. S. — Nous avons laissé à M. Chauvin le soin d'exposer ce qui s'est fait « en l'honneur de M. Secrétan ». Nous avons reçu — d'autre part — des communications dont les conclusions sont tout autres. D'abord, nous dit-on, on aurait souhaité voir, en ces réunions, un partisan de la philosophie scientifique, qui eût posé quelques objections plus presssantes que celles à lui adressées par des hommes qui se rattachent aux mêmes doctrines philosophiques. Quelle belle défense, quel bel éloge de la science et de la philosophie scientifique il aurait pu faire! En second lieu, nous a-t-on dit, ne voyez-vous pas qu'une réaction philosophique, religieuse et politique se prépare ainsi, qui rejoindra les tentatives des néo-thomistes? On fait appel, même à l'étranger, pour grouper les forces et entreprendre la guerre; ne ferez-vous rien pour combattre les uns et les autres?

Il y a du vrai dans ces objections; il y a quelque chose à faire à coup sûr pour revendiquer les droits de la science contre les théories sur la croyance qui, au fond, ne sont que des déviations des doctrines religieuses. Mais ce n'est pas à propos de M. Secrétan qu'il faut l'entreprendre. Il a toujours eu grand souci de la science et de la vérité. Nous ne saurions ni ne voudrions voir en lui un adversaire. Nous reviendrons à bref délai sur le mouvement « anti-scientifique » qui a voulu se réclamer de lui.

F. PICAVET.

Les communications relatives à la REVUE DES IDÉES *doivent être adressées à* M. F. PICAVET, *3, rue Crétet.*

Toutes les communications relatives à la Rédaction doivent être adressées à M. JULES GAUTIER, *Rédacteur en chef, 7, avenue Parmentier. Les abonnements et réclamations sont reçus à la librairie* PAUL DUPONT, *4, rue du Bouloi, Paris.*

Le Gérant, L. SÉRIS.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 248.1.93.

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tome XIX. N° 5.

CHRONIQUE

Nous causions, il y a quelques semaines, entre professeurs, de la situation qui est faite à nos familles par la loi de 1853 sur les retraites ; des pertes récentes et particulièrement douloureuses, la situation de familles honorables privées tout à coup de leurs chefs, nous inspirait d'amères réflexions sur notre législation actuelle, sur les difficultés d'une solution, sur la négligence de nos législateurs, et personne ne pouvait se retenir de hasarder sur l'avenir, incertain à tous, un regard attristé. Nous reconnaissions que l'Administration supérieure, faisait ce qu'elle pouvait, qu'elle secourait aussi largement que ses ressources le lui permettent les familles qui en ont besoin, c'est-à-dire toutes, mais en même temps nous ne pouvions ne pas avouer que c'était là un secours insuffisant, aléatoire, dont la quotité et la durée étaient subordonnées à toutes sortes de circonstances. L'un de nous jeta en passant cette idée que nous devrions fonder entre fonctionnaires de l'enseignement secondaire une association de secours mutuels, afin de garantir aux veuves, aux enfants, ce secours immédiat qui est presque toujours indispensable pour assurer même la vie matérielle du lendemain, et ces secours ultérieurs qui, en bien des cas, deviennent nécessaires lorsqu'il reste des

orphelins à établir. Cette idée nous avait paru digne d'être étudiée et nous songions à revenir sur cette question, lorsque nous avons reçu la lettre suivante qui nous a montré que l'idée d'une société de secours mutuels était déjà agitée dans d'autres esprits. Voici cette lettre :

« Vanves, le 29 janvier 1893.

« Monsieur le Directeur,

« *Il est arrivé dernièrement, il arrive parfois que des fonction-* « *naires de l'enseignement secondaire frappés par la mort avant* « *l'âge de la retraite, laissent une famille absolument sans res-* « *sources.*

« *L'État ne leur doit rien, et s'il donne quelque chose, le secours* « *ne peut être qu'insuffisant et il est toujours précaire. — Il se pas-* « *sera bien du temps encore avant qu'une loi nouvelle modifie la si-* « *tuation.*

« *Je ne parle pas des anciens élèves de l'École normale supérieure.* « *En vue de semblables malheurs, ils ont formé entre eux une asso-* « *ciation de secours mutuels qui atténue bien des misères.*

« *N'estimez-vous pas que les professeurs, principaux, proviseurs,* « *qui n'ont pas passé par l'École normale, que les maîtres répéti-* « *teurs, doivent chercher à s'aider eux-mêmes, et se réunir en une so-* « *ciété de bienfaisance qui viendrait en aide aux familles de ceux des* « *leurs que la mort aurait pris trop tôt? Si vous approuvez cette idée,* « *je vous serais reconnaissant d'insérer cette lettre, afin de provoquer* « *dans chaque Académie un mouvememt pour aboutir à la création* « *d'un comité régional, dont le président ferait partie du comité cen-* « *tral.*

« *C'est devant et entre les seize représentants des Académies de* « *France que seraient discutés les statuts. On pourrait, en grande* « *partie, copier ceux de nos collègues normaliens ; mais je voudrais* « *que l'on étudiât d'abord les points suivants :*

« *1° Cotisation? (très minime, peut-être cinq francs par an.)*

« *2° Constitution, dès le premier jour, d'une somme importante* « *(deux mille francs, par exemple), destinée à être versée aux mains* « *de la première veuve le lendemain même du décès de son mari.*

« *Il faut, n'est-ce pas? que la somme soit utile et le secours ra-* « *pide.*

« *3° Après chaque décès, cette somme serait immédiatement re-* « *constituée par un versement appelé de suite en dehors de la coti-* « *sation.*

« *4° Les infirmités, les maladies, au moment de la cessation du* « *congé avec traitement, pourraient aussi motiver l'intervention pé-* « *cuniaire de la Société.*

« *5° Les secours seront toujours donnés en une fois, ne seront pas* « *renouvelables, et ne pourront jamais être transformés en rentes?*

« *6° Le remboursement des sommes données sera toujours auto-* « *risé, etc., etc.*

« *C'est à l'aide de ces mesures, Monsieur, que les nôtres, quand* « *nous ne serons plus là, surtout si nous partons inopinément, ne se* « *sentiront pas complètement abandonnés.*

« *Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes civilités les plus* « *empressées.*

« J. Bebin,
« Professeur de 4e classique au lycée Buffon, Paris.

« *P. S. — En résumé, il est bien entendu que ce qui précède n'est* « *qu'un point de départ de discussion et que je sollicite l'adhésion de* « *tous mes collègues qui jugent qu'il y a quelque chose à faire dans* « *cet ordre d'idées.* »

Ce que nous disions en commençant nous dispenserait presque d'ajouter que nous approuvons complètement l'idée d'une société de secours mutuels entre fonctionnaires de l'enseignement secondaire : partisans convaincus d'un mode d'assistance qui donne dans tous les corps de métiers les résultats les plus satisfaisants, tant au point de vue matériel qu'au point de vue moral, nous nous sommes toujours étonnés qu'une corporation comme la nôtre se fût jusqu'à ce jour tenue en dehors du mouvement mutualiste. Il semble qu'on veuille secouer cette indifférence; nous sommes prêts à donner notre concours le plus absolu à l'œuvre qu'on nous propose, nous invitons nos collègues à étudier entre eux la question, nous les prions instamment de nous communiquer leurs réflexions et leurs propositions, et nous nous engageons à faire tout le possible pour que cette idée généreuse aboutisse rapidement.

Ceci posé, nous demandons à préciser le but que devra, selon nous, se proposer la future société.

En premier lieu, nous ne voyons aucune nécessité de faire une distinction entre les fonctionnaires qui sont anciens élèves de l'École normale, et ceux qui ne le sont pas. Le fait d'être membre d'une société de secours mutuels n'exclut pas le droit de faire partie d'une autre société du même genre, et nous sommes formellement hostile en principe à tout ce qui peut diviser en catégories un personnel, où l'union est le premier des devoirs et le premier des biens.

En second lieu, il nous paraîtrait imprudent, et de fixer trop bas le chiffre de la cotisation annuelle, en se réservant le droit de faire des appels ultérieurs de cotisations supplémentaires, et de fixer à l'avance, uniformément, la quotité du secours assuré aux veuves de fonctionnaires. En effet, l'expérience a prouvé que l'échec des caisses de retraites fondées jadis pour divers ordres de fonctionnaires était dû à l'insuffisance de la cotisation annuelle ; cette cause d'insuccès ne manquerait pas d'agir sur une caisse, dont il est impossible de prévoir exactement les charges annuelles. D'autre part, l'appel de cotisations supplémentaires dont il n'est pas plus possible de fixer le nombre, si on compte uniquement sur elles pour constituer le fonds de secours, peut devenir gênant pour beaucoup de fonctionnaires, par cela seul qu'il constituera un prélèvement variable. En ce qui concerne la quotité des secours à accorder, la fixer à deux mille francs par exemple ou tout autre chiffre, nous paraîtrait tout à fait arbitraire; le secours, suivant nous, devrait être fixé d'abord suivant le nombre des enfants, puis suivant les ressources de la famille, et même d'après la résidence; une partie de ce secours, en effet, sera toujours employée à solder les frais de funérailles, et il y a là un élément qui peut varier du simple au décuple suivant les villes.

En troisième lieu, nous voudrions, comme le propose M. Bebin, que la caisse de secours fût ouverte aux fonctionnaires qu'une longue maladie, ou des infirmités nécessitant des soins spéciaux, forcerait soit à un congé prolongé, entraînant la suppression partielle ou totale des émoluments, soit à des traitements médicaux dont la dépense ne pourrait être prélevée sur les ressources ordinaires du malade. Il est à peine utile de rappeler combien de fonctionnaires de l'enseignement secondaire ont succombé à des maladies chroniques contractées dans le service, faute d'avoir pu, lorsqu'il était encore temps, s'accorder les soins et le repos nécessaires; ce qu'il s'agirait d'assurer, c'est non le moyen de se délasser agréablement aux frais de collègues bienfaisants, mais la possibilité de s'arrêter en temps utile· Il arrive souvent qu'un médecin vient vous dire, sérieusement, entre hommes : « Il faut absolument vous reposer, » et quelle réponse lui fait-on dans la plupart des cas : « Me « reposer ! impossible ; ma femme et mes enfants n'ont que moi: qui « assurera leur existence, si je me repose? Le repos du corps, je « l'aurai peut-être, mais au prix des privations, de la misère peut-« être de ceux que j'aime et pour qui j'ai tant travaillé, au prix du « repos de l'esprit et du cœur. Impossible ! » C'est cet *impossible* qu'il

faudrait essayer de rayer de notre vocabulaire. Le pourrons-nous ? Essayons toujours.

Enfin, en ce qui concerne l'organisation de la société future, nous croyons qu'elle devrait être unique pour tout l'enseignement secondaire, mais qu'il serait utile de la diviser en autant de sections qu'il y a d'Académies : l'instruction des affaires pourrait ainsi être faite plus vite et plus sûrement : il n'y aurait donc qu'une caisse et qu'un budget, et la situation de tous les sociétaires serait la même, quelle que fût l'Académie à laquelle ils appartiendraient, mais le bon fonctionnement de la Société serait assuré par des comités régionaux.

Nous faisons appel à toutes les bonnes volontés ; nous espérons qu'elles ne manqueront pas.

Qu'on n'aille pas s'imaginer après cela que tout sera fait. Il reste aux fonctionnaires à réclamer avec la dernière insistance la revision de la loi de 1853 et la discussion du projet Rouvier sur les pensions civiles. Nous ne sommes pas assez naïfs pour imaginer que les Chambres trouveront un instant pour discuter, avant de se séparer, un projet si important pour les finances de l'Etat et pour l'avenir des fonctionnaires. Mais il n'en reste pas moins que la nécessité d'une revision de la loi de 1853 s'impose, et que tout au moins, si on ne la veut reviser, il en faut régulariser le fonctionnement. Nous convions les fonctionnaires de l'enseignement secondaire à compter avant tout sur eux, même pour les secours immédiats dont leurs femmes et leurs enfants auront besoin après eux, s'il meurent avant l'âge de la retraite. Mais cela ne diminue en rien les devoirs de l'Etat envers des serviteurs dont il ne peut se passer, et il leur doit d'introduire dans le service des retraites la justice qu'il eût fallu d'abord y mettre.

Nous venons de lire la *Note* présentée par M. O. Gréard à la Commission de l'Académie française qui prépare une nouvelle édition du dictionnaire. Nous en donnerons, dans notre prochaine chronique, une analyse détaillée et divers extraits. Les analyses sommaires et généralement fantaisistes qu'en ont publié divers journaux, ne peuvent donner qu'une idée tout à fait imparfaite des modifications très judicieuses, très prudentes aussi que propose M. Gréard. Il est utile de les faire connaître exactement. On a, depuis plusieurs années, disserté sur l'orthographe jusqu'à la divagation : une pointe de bon sens mêlé de fine malice ne saurait nuire aujourd'hui.

JULES GAUTIER

UN FAUX ATHÉE AU XVIIe SIÈCLE

DENYS SANGUIN DE SAINT-PAVIN

Dans l'étude sur « les Libertins » que la mort interrompit sous la plume du regretté René Grousset, se trouve une phrase jetée comme au hasard d'une note et qui témoigne d'une fort perspicace exactitude ; « Saint-Pavin, qui fut toujours regardé comme un esprit fort, est en somme très mal connu. »

En lisant avec attention les « œuvres » de Saint-Pavin, dans le « Recueil complet » qu'en donna Paulin Pâris, on voit bien vite que l'on s'en est tenu pour lui, comme pour bien d'autres, à une figure de convention, et il est peut-être intéressant de montrer sous un jour à la fois nouveau et plus équitable la vraie physionomie de cet aimable épicurien.

Né en 1600, comme on sait, d'un père président aux enquêtes et qui fut aussi prévôt des marchands, apparenté par sa mère au chancelier Séguier, Denys Sanguin entra tout jeune dans les ordres et fut pourvu de cette abbaye de Livry, qui passa après lui à l'abbé de Coulanges, et dont il fit pour l'instant une sorte d'abbaye de Thélème.

Est-ce assez pour justifier la réputation d'athéisme qu'on lui a faite ?

Assurément, cette vie facile, empoisonnée par cette goutte précoce, fruit de débauches plus supposées que réelles, et qui a tant de rapports avec celle de Scarron, cette façon de parler de la religion avec quelque liberté et de l'amour avec trop de licence, cette retraite voluptueuse dans laquelle ne dédaignait pas de venir se reposer de ses victoires le grand Condé, mais où se rendait aussi une joyeuse compagnie et compromettante, à commencer par Théophile, son maître et son ami, sont de fortes présomptions pour accuser Saint-Pavin.

Mais rien de tout cela n'est guère mis en avant pour l'ordinaire, et le réquisitoire tient tout entier dans un de ces arrêts, contre lesquels personne ne s'inscrit en faux, du « Législateur du Parnasse. »

Quelques vers bien frappés et passés en proverbes, pouvant fournir aux demi-savants la formule doctorale qui paraît consacrer leur érudition de hasard, ont donné au vieux Boileau une autorité sans conteste, et l'écrivain dont nous nous occupons ici ajoute son nom à la liste déjà si longue des victimes de « l'Art poétique ».

C'est dans la 1re Satire que l'on lit :

> Avant qu'un tel dessein entre dans ma pensée
> On pourra voir la Seine à la Saint-Jean glacée.
> Saint-Sorlin janséniste et *Saint-Pavin bigot.*

Sur ce simple hémistiche s'est fondé un roman d'athéisme qui a poursuivi l'abbé de Livry jusqu'au jour où une légende de la même

époque, acceptée par d'autres critiques, a fait de lui un converti à la mode de des Barreaux.

Au dire, en effet, du « Valesiana », il se serait converti au bruit épouvantable de la voix de Théophile qui venait d'expirer. Aussitôt il se serait livré aux mains de Claude Joly, curé de Saint-Nicolas-des-Champs, plus tard évêque d'Agen, et serait mort en parfait chrétien.

Or, Saint-Pavin ne me paraît avoir mérité

Ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

Et en voici les raisons :

Comme il ne mourut que le 8 avril 1670, c'est-à-dire 44 ans après Théophile, et que, en 1666, Boileau écrivait son épigramme :

Alidor assis dans sa chaise
Médisant du ciel.....

il faut bien reconnaître que l'abbé de Livry aurait mis un certain temps à obéir à la voix qui lui commandait de se convertir.

Quant à son athéisme, il ne me semble pas mieux établi.

De ce qu'il a écrit des vers plus espiègles que méchants, plus épicuriens que démolisseurs, de ce qu'il a ri, suivant la bonne tradition gauloise des Rutebeuf et des Jehan de Meung qui fait niche au sacré, de ce qu'il a admiré Rabelais et parfois imité le frère Jean des Entommeures, de ce qu'il a appartenu au groupe de ces « Libertins », dont il a pu en quelques circonstances être un écho affaibli, s'ensuit-il que son prétendu athéisme soit *de fond*, pour ainsi dire, et que, sur la foi de Boileau, on lui doive maintenir cette renommée de mécréant ?

Adressons-nous à son « œuvre » pour le mieux connaître, ce qui est indispensable pour tous ces écrivains du XVIIe siècle, cachant avec une pudique discrétion l'histoire de leur vie et de leurs intimes sentiments, d'un art si impersonnel et si étranger à nos finesses actuelles de dilettanti, de mandarins lettrés à plusieurs boutons, venus dans un temps où n'était pas née cette fille adulée du nôtre, la Réclame, sœur du Puffisme.

Analysons Saint-Pavin qui n'y met pas malice, et nous convaincrons Boileau d'une forte exagération au moins.

Les « Sonnets » sont la partie la plus considérable du petit livre qu'il a laissé. Ici, il est l'émule des Maynard, des Gombauld, des Malleville, avec sa galanterie fade et précieuse ; là, ce sont de grossières équivoques ou de de la mythologie langoureuse ; là encore, à la suite de Dulot, il se livre à ce jeu des *bouts-rimés* si peu poétique et si torturé.

Peut-être convient-il de noter un reproche à Ninon qui l'a trahi, car la plainte n'est pas d'un méchant homme, et l'on est plus naïf que sceptique de s'être attendu à de la constance en pareil lieu.

Mais ce qui est plus intéressant, ce sont ceux des « Sonnets » que je nommerai « littéraires » à cause soit des questions qu'ils traitent, soit des écrivains auxquels ils sont adressés. Ils nous éclaireront sur les goûts et les relations de Saint-Pavin.

On pense bien que l'attaque de Boileau ne resta pas sans réponse, et cette réponse, je veux la citer en entier, pour montrer que notre auteur avait bec et ongles et n'était en rien intimidé par la réputation de « l'auteur des Satires ».

Sylvandre, monté sur Parnasse
Avant que personne en sût rien,
Trouva Régnier avec Horace
Et rechercha leur entretien.

Sans choix et de mauvaise grâce,
Il pilla presque tout leur bien ;
Il s'en servit avec audace
Et s'en para comme du sien.

Jaloux des plus fameux poètes,
Dans ses satires indiscrètes
Il choque leur gloire aujourd'hui.

En vérité, je lui pardonne....
S'il n'eût mal parlé de personne,
On n'eût jamais parlé de lui.

Cette pitié méprisante ne manque pas d'une certaine allure, non plus que les attaques un peu forcées, mais bien dans la note de la polémique alors en usage, contre Cléon et l'abbé de Fiesque (1).

L'ennemi de Boileau, que Voltaire, en dépit de son faible connu pour Nicolas, défend dans « le Siècle de Louis XIV », devait être, et fut, des amis de Chapelain.

Certes il a trop de goût pour ne pas reconnaître la vérité du mot de la duchesse de Longueville au sujet de « la Pucelle », et il le paraphrase ;

..... Quoiqu'elle soit belle,
Rarement on ira chez elle
Quand on voudra se divertir ;

mais il accorde à Chapelain quelque mérite, malgré les taches qu'il trouve dans son poème trop décrié, et ailleurs il vante son « Ode sur le mariage du Roi »

Pour Mme de Sévigné, l'admiration du lettré se double de celle de l'amant platonique et peu payé de retour :

Son mérite veut que je l'aime
Et qu'elle ne m'aime jamais.

Que lui importe son âge !

Traitons la comme les dieux.
On les sert, on les adore,
Et l'on ne sait pas encore
S'ils sont ou jeunes ou vieux.

Elle est si parfaitement adorable, cette Clarinte de Mlle de Scudéry, que « le pinceau de Sapho lui a fait une injure ».

(1) Il lança encore contre Boileau une « Epigramme » qui est loin de valoir le « Sonnet ». Cf. P. Pâris, p. 61.

Et sage avec cela ! Car, quoique courtisée des plus illustres,

Jamais la belle ne s'engage,

témoignage précieux sur la vertu inébranlable de Mme de Sévigné, et que viennent confirmer l'éloge de Conrart, qui a parlé ce jour-là, et celui de cette mauvaise langue de Tallemant des Réaux.

Dans les « Stances » l'amour de Saint-Pavin a changé d'objet, et, sans oublier Clarinte, il envoit des bouquets à Iris, Mme de Grignan.

Il a même soin, ce qui vaut mieux, de lui adresser quelques jolis vers sur les Cloches, dont, « il aime les tristes accords, et qui le plongent dans une douce mélancolie ». Car notre écrivain est poète à ses heures, et l'on a pu le rapprocher de Chaulieu, de Gresset, et même de Voltaire dans ses poésies fugitives.

Les « Lettres en vers » dans le genre de « la Muze historique » de Loret, dont il cite le nom, mais mieux rimées, ce qui n'est point du reste d'une haute difficulté, nous ramènent à Mme de Sévigné et éclairent les rapports qui les unissent :

Je suis ami sans être amant.

Ce n'est pas l'envie qui en manque à notre libertin, et ses déclarations sont souvent d'un goût qui aurait dû lui retirer l'amitié de sa correspondante. Mais l'honnête femme n'est jamais prude, et puis la mode, ce guide infaillible de toutes, même des marquises du grand siècle, autorisait alors ces plaisanteries, que se permettaient tous les poètes du temps.

Les « Epigrammes » mettent mieux en relief la fine nature gauloise de Saint-Pavin, qui appartient, au moins par un cousinage éloigné, à la famille hardie des Molière et des Lafontaine.

Je n'en citerai que ces deux vers, que le fabuliste n'aurait pas reniés :

Prendre une femme pour l'esprit
C'est témoigner qu'on n'en a guère,

parce qu'ils contiennent un de ces traits piquants à double détente, dont l'une frappe sur cet « éternel féminin », qu'ils adoraient tous en prenant à son endroit des airs de matamores.

Les « Rondeaux, » les « Chansons, » les « Epitaphes » ne nous fournissent aucun document digne de remarque, sauf peut-être un quatrain contre Scarron, dont « la rousse et puante personne » n'a pas le don de plaire à la Muse de Saint-Pavin.

En politique, notre auteur est d'une parfaite orthodoxie : il chante les conquêtes de Louis XIV sur le ton de Boileau ; il admire Richelieu, vante Mazarin et Condé qu'il met au-dessus de César.

Ajoutons qu'il a la conscience un peu vaniteuse de sa valeur littéraire (1), qu'il ne cache pas aux générations futures qu'il est bossu,

(1) Cf. « Recueil de Barbin », Paris 1692. — Poëtes françois depuis Villon jusqu'à Benserade.

qu'il confesse son adoration pour le jeu, l'amour, la bonne chère, qu'il aime la nature en un temps où, excepté son groupe, les plus grands esprits fouillaient uniquement l'âme humaine pour en tirer leurs ouvrages immortels, et demandons-nous où l'on prend les bases de l'accusation d'athéisme qu'a admise tout son siècle, et que, de confiance, les suivants ont acceptée.

Que l'on reproche à Saint-Pavin une débauche poétique établie par ce que nous avons dit de certaines de ses déclarations amoureuses, de quelques « Sonnets », de quelques « Epigrammes, » d'un « Madrigal », d'une « Enigme, » à dessein oubliés par nous, car les lecteurs veulent être respectés ; que l'on condamne sa passion pour le jeu, qui le rendit besoigneux souvent, ainsi qu'il le reconnaît de bonne grâce ; que l'on le taxe de libertinage, même au sens où nous employons ce terme, et avec cette réserve que ses défauts corporels et sa goutte ont dû bien des fois en enchaîner les réelles manifestations, nous n'avons qu'à nous incliner devant ces accusations ! mais nous croyons devoir protester quand il est parlé d'athéisme.

Nous le voyons bien, à la vérité, parler légèrement du paradis :

J'aspire à la vie éternelle....
Insensé ! qu'est-ce que je dis ?
Iris, si vous m'êtes fidèle,
Ne suis-je pas en paradis ?

Il n'a pas pour l'Eglise tout le respect exigible d'un abbé sérieux :

Silvie, allez moins en ce lieu.
Tandis que vous allez à Dieu,
Vous me faites donner au Diable.

Il a une philosophie un peu sceptique dans ses « Stances à Saint-Germain ».

Attaqué du sommeil tu dors.
Les vivants non plus que les morts
N'empêchent point que tu reposes,
Et, *du futur bien peu touché*,
Sous ton figuier étant couché,
Tu fais la figue à toutes choses.

Mais ce sont attaques légères, fautes vénielles sans grandes conséquences, et comme nous ne dissimulons rien dans cette petite *étude*, mais exacte, il nous paraît que le mot « athée » est bien gros.

Athée, il ne le fut pas plus que Théophile, que Cyrano de Bergerac, que des Barreaux, et il dut trouver, lui aussi, que « c'était bien du bruit pour une omelette. »

Si Voltaire n'alla que jusqu'au déisme, où donc pouvaient bien aller les prétendus athées du P. Mersenne et du P. Garasse ?

Sont-ils d'un athée, ces vers respectueusement confiants ?

Seigneur, que vos bontés sont grandes
De nous écouter de si haut !
On nous fait diverses demandes ;
Seul, vous savez ce qu'il nous faut....

Comme son groupe, Saint-Pavin fut un penseur libre, car on ne peut plus employer la belle expression de *libre-penseur*, détournée désormais de son sens. Il crut à sa *Raison*, à « cette Raison Reine et Déesse » de Vanino, et, comme Régnier, il « se laissa aller doucement à la bonne loi naturelle, » se moquant de ce juge d'instruction à idées étroites qu'on appelle l'opinion publique.

De force choses je me moque,

a-t-il dit avec une certaine crânerie qui témoigne de la franchise de son caractère.

Aimé d'ailleurs de ceux qui le connurent, ainsi que nous l'apprend l'épitaphe que pour lui composa Gaspard de Fieubet, et, avant tous, de Mme de Sévigné qui, sans en arriver jusqu'à l'amour, eut pour lui beaucoup d'affection et ne se serait pas ainsi attachée à un sectateur brutal d'une philosophie sans Dieu. Saint-Pavin garda jusqu'à la fin de sa vie une belle humeur qui ne se démentit pas même lorsque, tout à fait perclus de la goutte, il fut cloué « dans sa chaise. » Si l'on sut que « ses paroles n'étaient pas articles de foi, » ce qui n'était pas, j'imagine, dans ses prétentions, rien du moins ne justifie l'attaque de Boileau contre ce libertin de bonne société dont les idées philosophiques, s'il en eut de bien nettes, furent celles de son école, c'est-à-dire un scepticisme léger et inconsistant, aussi pres de la foi que de l'athéisme, et s'en tenant au doute méthodique de Descartes, qui achemina, sans le vouloir et peut-être sans le savoir, les esprits vers la philosophie du XVIIIe siècle, autant au moins que son adversaire Gassendi.

P. Ant. Brun.

LES JEUDIS CLASSIQUES DE L'ODÉON

La dernière conférence de M. Sarcey pourrait passer pour une originalité qui a fait long feu. Le pétard était mouillé. Au lieu d'une belle chandelle romaine que nous nous attendions à voir jaillir, c'est l'orateur qui a paru en voir trente-six. Ne nous en étonnons point. M. Sarcey ayant à parler de *Cinna*, avait parié contre Corneille; il a perdu. Ne sait-il pas que d'argumenter contre le vieux tragique, c'est toujours, pour employer son mot « un faux bon rôle. »

Nous comprenons très bien, d'ailleurs, qu'en face d'un sujet comme *Cinna*, un conférencier se gratte le front: « sera-t-il dieu, table, ou cuvette? » Car, s'il est de bonnes raisons pour le prendre, il en est de quasi aussi bonnes pour le laisser. Dans cet embarras, s'il faut absolument le prendre, on peut se demander, semble-t-il : Vais-je étudier, à propos de *Cinna*, la politique dans le théâtre de Corneille, et ses effets dramatiques, probables ou improbables? Vais-je simplement démontrer, suivant l'adage de Nisard, que la vérité des caractères y est à chaque instant sacrifiée à la situation?

Vais-je prouver que tout l'intérêt réside dans le personnage d'Auguste, et que *Cinna* n'est qu'un faux titre? Vais-je analyser les raisons de l'intérêt passionné qu'excita jadis cette pièce, et de la froideur relative de notre admiration après deux siècles et demi? etc., etc. Il est bien dix façons que l'on pourrait énumérer. M. Sarcey a pris la onzième : « Vous comprenez *Cinna*, vous? vous avez de la chance, moi je n'y comprends rien. Étant donné le dénouement, le problème dramatique est le suivant : arranger tout pour que le spectateur se dise qu'il est impossible qu'Auguste ne pardonne pas. Or, en suivant la pièce, nous allons prouver que Corneille n'a rien fait pour nous préparer à ce pardon, et, conséquemment, qu'on ne peut rien comprendre à sa pièce. »

Voilà qui est un peu fort ; mais après tout, c'est une opinion, et la déclaration ne manquait pas de crânerie. Il suffisait de la soutenir par des raisons plausibles, — des raisons de conférence, — pour satisfaire un public intrigué par ce début. De la suite dans le paradoxe, du bonheur dans l'expression, du mouvement dans la verve, et le tour était joué. Il en est allé tout autrement, nous avons regret à le dire. L'orateur n'a pu soutenir le beau feu de sa première attaque, et la thèse s'est peu à peu évanouie, noyée, enlisée dans la longueur d'une pâteuse analyse. Les quelques arguments qu'on y a pu démêler se retournent contre lui. Accordons que les calculs d'Emilie sont bien étranges, encore que l'étude de cette immoralité subtile dans l'héroïsme, valût la peine d'être tentée; accordons que Maxime est odieux, et Cinna même « un pur serin », quoiqu'il ne soit pas rien que cela. N'envisageons que cette fameuse préparation à la clémence du cinquième acte. Le récit de Cinna, au premier acte, nous fait prendre, dites-vous, Auguste en horreur? Non pas Auguste, mais Octave. Car nous savons, par les aveux d'Émilie, que l'empereur a tâché de racheter les crimes d'Octave par ses bienfaits. — Vous vous étonnez après cela que l'Auguste du deuxième acte, le vrai, ne soit pas celui du premier, le faux, ou l'ancien? C'est fermer volontairement les yeux sur l'intention même de Corneille, c'est ne point voir le contraste saisissant entre ces conjurés d'une part qui se croient héroïques et qui ne sont qu'aveugles ou forcenés, — et ce soi-disant tyran qui a sondé le fond de toute chose, et dont la mélancolie est faite de remords au moins autant que de grandeur. Assurément ce n'est point là l'Auguste de l'histoire : mais ce héros cornélien, conçu pour incarner la plus belle victoire de l'homme sur l'homme, se révèle tel, dès ses premières paroles, qu'aucune grande action n'est désormais au-dessus de lui. Le maître qui, monté sur le faîte, aspire à en descendre, pourra souffrir, gémir, s'emporter même contre la trahison des siens : Octave se réveillera un instant chez Auguste, dans le fameux monologue du quatrième acte. Mais c'est Auguste qui l'emportera. Une lutte s'engage entre le crime poussé à bout et la générosité portée à son comble par un dégoût suprême. Plus haut monte le flot de l'ignominie, plus haut doit s'élever l'âme qui le refoule ; et elle passe à une hauteur dont elle n'avait pas conscience elle-même lorsque la grandeur du forfait dépasse la mesure des forfaits humains. Sans

doute il est naïf d'expliquer encore une fois ces choses ; mais on ne saurait croire combien M. Sarcey avait raison de dire qu'il ne comprenait rien à Cinna. Après tout nous n'exigeons pas qu'il comprenne.

Soyez persuadés pourtant qu'il a compris *Cinna*, jadis, à cette époque lointaine qu'il nous rappelait jeudi, quand About, Albert et lui avaient chacun vingt ans, quand le métier de critique n'avait pas eu chez lui pour effet de bannir le sentiment, à force de raisonnement. L'expérience a de ces mauvais tours. Là où il faut sentir l'âme de Corneille, vous ne cherchez plus que ses trucs ; il s'agit de grandeur, et vous me parlez de « préparations » ; je pense à un Corneille, et vous avez sans cesse dans l'esprit un Dennery ; je rêve de héros, vous voyez des pantins à ficelles. Eh ! morbleu, que voilà une science bien employée ! Et qu'il paraît révélateur, — pas au sens que vous croyez, — cet aphorisme dont vous nous rebattez les oreilles : « Corneille n'a jamais su son métier. » Dieu merci !...

Là-dessus, on joue *Cinna*, dare dare, non sans trépidation chez les acteurs un peu émus d'avoir à représenter une pièce si « décarcassée » (*sic*). Emilie entre en scène (Mme Segond-Weber), émue, véhémente, et contenue pourtant. Avec une lenteur profonde elle articule ce monologue, alambiqué sans doute, mais subtil et passionné comme elle, ce monologue du 1er acte, où cette âme romanesque fait d'elle-même une obscure et éclatante peinture. Et la salle croule d'applaudissements ! Et toute la troupe, piquée d'honneur, et voulant défendre son Corneille, vibre et fait vibrer l'auditoire à l'unisson, si bien que la représentation s'achève dans un triomphe ! Quelle protestation, et quel enseignement, si on pouvait se flatter que M. Sarcey pût encore apprendre quelque chose !

Z.

AGRÉGATION DES LETTRES

AUTEURS FRANÇAIS

I

Ouvrages généraux.

Les histoires générales de la littérature française et les recueils d'études critiques sont trop connus des étudiants pour qu'il soit nécessaire de les énumérer ici. Je crois plus utile de rappeler à ceux des candidats à l'agrégation, qui peuvent se permettre de préparer les « questions du programme » d'une façon large et, au besoin, un peu voyageuse, quelques-uns des travaux allemands dont ils joindraient avec profit la connaissance à celle des travaux français :

E. Arnd, *Geschichte der franz. Nationallitteratur von. d. Renaissance bis zu d. Revolution*, Berlin, 1856, 2 volumes;

F. Lottheissen, *Geschichte der franz. Litteratur im XVII^ten Jahrhundert*, Vienne, 1877-1884 (4 volumes);

H. Hettner, *Geschichte der franz. Litteratur des XVIII^ten Jahrhundert*, Braunschweig, 1856 sqq;

G. Brandes, *Litteratur des XIX^ten Jahrhunderts in ihren Hauptstromung en dargestellt* (t. I, *die Emigrantelitteratur;* t. V, *die romantische Schule in Frankreich.*)

Ces quatre ouvrages dont les trois premiers sont aussi remarquables par l'érudition que par la pensée (l'ouvrage de Brandes a été supérieurement jugé en Allemagne, *phraseureich und subjectiv, kein wissenschaftliches Werk*, dit G. Korting) sont les plus importants à connaître. Les candidats qui auraient du loisir pourraient en outre parcourir les histoires de la littérature française de Kreyssig, de Bornhak, d'Engel, de valeur beaucoup inférieure, mais qui dans leur insuffisance même et leurs erreurs ou leurs préjugés, sont curieuses et parfois instructives.

Signalons aussi parmi les revues spéciales relatives à la littérature française que l'Allemagne, plus avancée en cela que la France, possède:

La *Zeitschift für neufranzösische Spache und Litteratur*, fondée par G. Hörting et E. Köschwitz, continuée par D. Behrens et H. Körting (Oppeln, Maske), où la bibliographie critique (*Referate und Recensionen*) est très abondante;

La *Zeitschrift für Roman. Philologie*, éditée par G. Grober (Halle, Niemeyer) qui publie chaque année une liste bibliographique précieuse, mais malheureusement très tardive;

Les *Französische Studien*, recueil d'études critiques publié par G. Korting et E. Koschwitz (Heilbronn, Henninger).

L'*Encyklopedie und Methodologie der roman. Philologie*, de G. Korting (3 vol. avec Supplément);

La *Grundriss der Roman. Philologie* de G. Grober (Strasbourg, Tübner); ces deux derniers ouvrages pourvus d'une bibliographie très abondante).

Enfin les revues bibliographiques (en particulier le *Bulletin mensuel des acquisitions étrangères de la Bibliothèque nationale*, et la *liste annuelle des dissertations* (thèses et programmes) de l'étranger qui parviennent dans les bibliothèques françaises par suite des échanges universitaires (l'un et l'autre catalogue publiés par la librairie Klincksieck) renseigneront ceux qui auraient un désir excessif d'être « au courant » de « tout ce qu'il y a » sur chaque question du programme.

II

Joinville, *Vie de saint Louis.*

A. Texte.

Le texte officiel est celui des *Extraits de la vie de saint Louis* imprimés à la fin du *Roland* par M. G. Paris en 1888 et 1889 (p. 223-262 du volume; libr. Hachette). Le même morceau, accompagné des mêmes annotations, quelque peu augmentées, se retrouve dans les *Extraits des chroniqueurs françaises*, publiés en 1892 par M. G. Paris, en collaboration avec M. Jeanroy (p. 111-149.) L'édition des extraits réunis du *Roland* et de la *Vie de saint Louis* a l'avantage de contenir: 1° une introduction (*Observations grammaticales* sur la *Vie de saint-Louis*)

qui, avec les *Observations* précédentes sur la langue de *Roland*, offre une grammaire presque complète et très pratique de l'ancien français depuis le milieu du onzième siècle jusqu'à la seconde moitié du treizième; 2° un *glossaire* particulier de la langue de *saint Louis*.

A consulter aussi les éditions :

Delboulle, 1883 (P. Dupont);

L. Clédat, 1887 (Garnier);

Natalis de Wailly, texte complet de la *Vie de saint Louis*, 1888 (Hachette);

Et les extraits de Joinville dans l'édition de morceaux choisis des *Grands historiens du Moyen Age*, de L. Constans, 1891 (Delagrave).

Les éditions Delboulle et Constans reproduisent, avec de très légers changements, le texte de M. de Wailly. Les différences entre ce texte et celui de M. G. Paris tiennent à deux causes :

1° A ce que M. de Wailly s'est borné, dans la restitution des formes, à corriger les leçons des mss présentement subsistants de l'*Histoire de saint Louis* à l'aide des renseignements fournis par les *Chartes* retrouvées *de la Chancellerie de Joinville;* tandis que M. G. Paris a corrigé le texte ainsi obtenu par M. de Wailly, à l'aide des règles, aujourd'hui constatées, de la phonétique et des flexions de l'ancien français;

2° De plus, l'édition de M. de Wailly a respecté les formes qui, soit dans les leçons les plus probables des mss., soit dans les *Chartes* de la chancellerie de Joinville, ont un caractère local et dialectal; M. G. Paris, au contraire, a cru devoir, pour Joinville comme pour la *Chanson de Roland*, substituer à ces formes celles du « français propre, » du français de l'Ile de France. — De même, et toujours en vue de rendre plus aisée et plus profitable aux étudiants, l'étude de l'ancien français « en tant qu'il diffère du français moderne, » M. G. Paris adopte pour chaque forme une graphie unique et écrit constamment de la même façon un même mot au même nombre et au même cas; — M. de W., s'en tenant aux données des mss. de la *Vie de saint Louis* ou des Chartes contemporaines, laisse subsister les variantes d'orthographe que ces Chartes admettent.

M. L. Clédat, dans ses *Extraits*, a suivi les mêmes principes que M. G. Paris, en se séparant, toutefois, de lui sur quelques points encore controversés. Son édition contient des extraits beaucoup plus étendus que ceux de l'édition Pâris, mais l'introduction grammaticale n'est pas aussi complète. Il y a également un glossaire. Il n'y en a point dans l'édition Delboulle, mais les notes sont nombreuses, et la notice préliminaire sur la langue de Joinville assez longue.

B. Travaux de Critique.

Pour le commentaire grammatical, l'introduction de l'édition de M. G. Paris suffisait; — on pourra consulter en outre, au besoin :

Les *Grammaires de l'ancienne langue française* de Clédat (Garnier, 1885) ou de F. Brunot (Masson, 1887) ou de A. Horning (cette dernière en tête du recueil de Bautsch (*La langue et la littérature française depuis le XIe siècle jusqu'au XIVe*, Maisonneuve, 1887);

Et les *dictionnaires étymologiques* de Brachet, ou de Scheler, ou de G. Körting ou de Bos; — ou, enfin, les grands répertoires de Lacurne

Sainte-Palaye et de Godefroy. (Ce dernier est sujet à caution sur l'origine des mots de l'ancien français.)

Pour le commentaire historique et littéraire, étudier d'abord les notions préliminaires des éditions (spécialement celles de l'édition N. de Wailly et des *Extraits des chroniqueurs* de G. Pâris et A. Jeanroy);

Les dissertations qui accompagnent la grande édition des œuvres de Joinville (*Vie de Saint-Louis*, — *Credo*, — *Lettres à Louis X*, texte original et traduction), par M. N. de Wailly (Didot, 1874, avec des illustrations archéologiques et des cartes de l'ancienne France par M. Longnon);

Sainte-Beuve, *Lundis*, t. VIII;

Ch. Aubertin, *Hist. de la langue et de la littérature française du moyen âge* (E. Belin, dernière édition revue, t. II);

Le *Manuel d'ancien français* de M. G. Paris, t. I (Hachette, 2e édit. revue);

Debidour, *les Chroniqueurs français*, Lecène et Oudin, 1re série, 1892;

Marius Sepet, *Jean, sire de Joinville*, analyse historique et littéraire pour servir d'introduction à la lecture de Joinville (Didot, 1874);

F. Hémon, *Cours de littérature à l'usage des divers examens*, fasc. II (Delagrave, 1889.)

Pour une étude plus minutieuse de Joinville (Histoire du texte, sources, valeur historique, langue), consulter en outre:

Les différents mémoires de M. de Wailly (*Bibliothèque de l'École des Chartes* 6e série, t. III et IV, 1867-1868, sur la langue de Joinville; *Ibid.*, t. XXXV, p. 217, sur le roman ou la chronique en langue vulgaire dont Joinville a reproduit plusieurs passages; *Ibid.*, t. XLIV, p. 12, sur la nouvelle édition de l'*Histoire de saint Louis; Romania*, t. III, p. 486 sqq., sur les points encore douteux du texte, etc.);

Les articles de MM. G. Paris (*Romania*, t. III, p. 401); P. Meyer (*Ibid.*, t. XVI, p. 164); L. Pannier (*Revue critique*, t. XIV); Thurot (*Revue archéologique*, 1869, t. I);

Et quelques dissertations allemandes indiquées dans G. Korting (*Encyklopädie und Methodologie der romanischen Philologie*, III *Th. Zusatzheft* et dans G. Grober (*Grundriss der romanischen Philologie*, t. I); par exemple:

Marx, *über die Wortstellung bei Joinville* (dans le t. I des *Franzœsische Studien von* G. Korting et E. Koschwitz, 1881.)

Alfred Rébelliau.

REVUE DES IDÉES

I. — HISTOIRE DES IDÉES

La philosophie en France pendant la Révolution (1789-1795), par E. Joyau. — Paris, A. Rousseau, 1893, in-8°, pp. 305.

Les historiens de la philosophie se disputent autour des grands systèmes; mais du moins on en sait le compte et on ne s'avise pas de les découvrir de temps en temps et de les décrire comme des systèmes

fossiles. — Il y a, au contraire, un menu fretin de philosophes qui passent entre les mailles des histoires trop largement tracées, et c'est pour cela qu'il resterait en 1893 des régions neuves à explorer. M. Joyau croit bien qu'il a jeté son filet dans une de ces lacunes-là. Reste à savoir seulement si cette nouveauté ne serait pas une réédition.

« Tous les historiens de la philosophie, dit-il, sont muets sur la « période qui correspond à notre grande Révolution ». Cousin finit trop tôt; M. Ravaisson commence trop tard. De 1789 à 1795, il y a apparence pourtant qu'il a dû y avoir une philosophie ou au moins des philosophes. La continuité historique les postule et d'ailleurs on répète que les philosophes sont les auteurs responsables de la Révolution française; donc, ils ont dû coïncider. Enfin la Convention aurait-elle mis Descartes au Panthéon, s'il était vrai de dire que l'histoire de la Révolution se peut détacher de l'histoire de la philosophie? (p. 1-3).

M. Joyau pressent ses philosophes, comme Le Verrier sa planète.

Il fera donc ce que nul n'a tenté avant lui. Il écrira l'histoire de la philosophie en France de 1789-1795. Or, il y a eu au XVIIIe siècle comme deux philosophies: celle de Voltaire, Diderot et Rousseau, qui n'étaient guère philosophes puisqu' « ils n'ont pas de système », mais grands écrivains, remueurs d'idées, brasseurs de révolutions futures; il y a eu, en second lieu, la philosophie de Condillac. Celle-ci se relève au XIXe siècle, dès que renaissent en France l'ordre et la paix, dès qu'on sent le besoin de reconstituer les études, lorsqu'on fonde les Ecoles normales, les Ecoles centrales, et que l'on crée à l'Institut la section des sciences morales et politiques. Cette renaissance est étudiée en des livres récents; M. Joyau ne la touchera pas.

Mais quelle place a eue en notre siècle la première tendance? — Est-il vrai de dire que les philosophes ont vraiment fait la Révolution? — C'est sur ce point précis et entièrement neuf que le livre fera la lumière.

De quoi se composera donc le bagage de nos philosophes et comment s'organiseront-ils? — Il est entendu que leur philosophie sera celle du XVIIIe siècle moins Condillac; on résume donc (Ch. I) la philosophie au XVIIIe siècle. — Nous apprenons notamment que Descartes a été en somme le père de la philosophie française et qu'il a écrit le « Discours de la méthode » en français; que Voltaire fut un incomparable persifleur (p. 33-35) et qu'il ne fut pas athée comme d'aucuns disent (p. 37.). Rousseau a vanté l'état de nature (p. 48-49) et il est l'auteur d'une théorie sur le contrat social (p. 51-53).

Mais cette philosophie a *dû* s'organiser dans les formes maçonniques, car ni avant, ni après 1789, il n'y a proprement de doctrine du Grand Orient; il suit que les compagnons étaient philosophes.

On retrace donc l'histoire de la franc-maçonnerie en France (toujours à très grands traits bien entendu, et non sans de certaines réminiscences du Dictionnaire de Larousse) (p. 61 sqq.).

De cette histoire un peu divinatoire il reste à descendre dans les faits. — On étudie d'abord les philosophes: Condorcet, Volney, Naigeon, Silvain-Maréchal, Lalande, Laharpe, Bernardin de Saint-Pierre. Etude forcément très sommaire qui se compose, pour Condorcet, par exemple, d'une biographie (p. 93-106), d'une analyse de l'*Esquisse* (107-117) et d'une appréciation sur le style (120-121).

Reste à rechercher l'influence philosophique sur le calendrier républicain, les fêtes décadaires, les manuels de morale et les livres scolaires.

On retrouve là Volney et Saint-Lambert avec la « Loi naturelle » et le « Catéchisme universel ». On cite (p. 218-219) une vingtaine de quatrains de Poisson (réédités en 1883 par la librairie des Ecoles laïques).

On rappelle enfin que le culte de la Raison fut le triomphe des philosophes et une machine de guerre contre la religion; à l'inverse, Robespierre fit triompher Rousseau contre Voltaire en décrétant l'Etre suprême. Mais tout cela tombe après Thermidor, et la théophilanthropie de Daubermesnil n'est qu'une croyance pour rire, une religion petit modèle et qui n'est bonne à rien.

Et ce fut ainsi que se termina le règne de la philosophie qui fut tout et qui devint rien; ce fut ainsi que la nation, qui, en chômant le décadi, ne laissait pas que de changer de chemise le dimanche, s'en revint tout doucement à ses vieilles pratiques religieuses.

M. Joyau en conclut que si la philosophie révolutionnaire a presque fait banqueroute à nos légitimes espérances, c'est qu'une philosophie qui n'est pas sérieuse ne supplante pas une religion qui l'est (?).

Voilà la région inconnue qu'on nous promettait; on en a très vite fait le tour. D'autant que nous en possédions, par ailleurs, de très bonnes et très savantes cartes, où figurent même bien plus de pays que n'en a pu relever notre guide. La question d'histoire de la philosophie est traitée aussi complètement que possible dans le magistral travail de M. F. Picavet sur les Idéologues. M. Joyau le nomme une seule fois en affirmant « que son auteur ne s'est pas demandé s'il ne s'était rien passé « d'intéressant depuis la mort de Voltaire et de Rousseau »(!).

L'influence de la philosophie sur le calendrier, les fêtes de la Raison, etc.. est exposée aussi dans des ouvrages bien connus et déjà anciens, par exemple: J. J. Mounier, « de l'influence attribuée aux philosophes et aux francs-maçons sur la Révolution (1789-1804) »; Ferraz: « Histoire de la philosophie pendant la Révolution (1789-1804) ». Edgar Quinet: «La Révolution et la philosophie»; De Pressensé: « l'Eglise et la Révolution »; Sicard: « L'éducation morale et civique avant et pendant la Révolution »; et surtout les articles de M. Aulard dans la « Revue de la Révolution », fondée par Auguste Dide (1).

Peut-être aussi, et sans insister sur cette trop cartésienne ignorance des devanciers, qu'on pourrait faire une autre remarque. On a parfois, en cet ouvrage, omis des hommes ou des œuvres que d'autres historiens ont pourtant mis sur le même plan que ceux que M. Joyau étudie après eux; on eût souhaité d'apercevoir la raison de ce choix. Pourquoi à côté de Naigeon, Silvain-Maréchal. etc., ne mentionner pas Sieyès, le collaborateur de Condorcet au journal l'*Instruction publique*, et Rœderer, et Lakanal, et tant d'autres qu'étudie par exemple M. F. Picavet avec tant de précision historique?

Pourquoi aussi faire penser que Condorcet n'a écrit que l'*Esquisse* et laisser ignorer les curieuses recherches sur le calcul des probabilités qui l'amenaient à considérer les sociétés humaines comme des constructions géométriques dont on calculera les formes dans l'avenir?

Le livre de M. Joyau a, malgré tout, le mérite de se faire lire avec intérêt après les études très complètes qui l'ont précédé. On le pourra parcourir avec fruit et les renseignements généraux y sont aisés à trouver; seulement on peut bien reconnaître aussi qu'un ouvrage de vulgarisation, fût-il commode comme celui-ci, n'est pas une découverte historique.

EMILE CHAUVIN.

(1) Ces articles ont été réunis dans un volume publié chez Alcan.

BIBLIOGRAPHIE A L'USAGE DES ÉTUDIANTS

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE

Concours de 1893 (Suite.)

IX

GRAMMAIRE LATINE.

Manuels du candidat à l'agrégation.

RIEMANN, *Syntaxe latine* (Klincksieck).

F. ANTOINE, *Syntaxe de la langue latine* (Vieweg, 1885).

GANTRELLE, *Grammaire classique* (Garnier), souvent rééditée.

Grammaires classiques nouvelles en allemand.

ELLENDT-SEYFFERT, 30e édition, remaniée et encore améliorée par FRIES (1887).

SCHWEIZER-SILDER et A. SURBER (Halle, 1888), nouvelle édition de la grammaire parue en 1869 : sous sa nouvelle forme , cette grammaire est, comme la précédente, un manuel de premier ordre.

SCHULTZ-WETZEL (1888), réédition, avec des modifications, de l'ancienne grammaire de Schultz; encore un manuel, déjà très bon autrefois, devenu excellent aujourd'hui.

ENGELMANN, 12e édition due à WOLZHOFER (1885).

PAUL HARRE, *Lateinische Schulgrammatik*, Syntax (1889); peu de grammaires comparables; peut se placer à côté des précédentes.

HERACUS (1886) ; très pratique pour des élèves.

STEGMANN (1886), recommandable par sa simplicité et sa clarté.

H. MENGE (1887), encore une grammaire bien appropriée à l'intelligence des élèves.

STOLZ et SCHMALZ, *Latein. Grammatik* (1886), est plus qu'une grammaire classique et mérite de grands éloges.

LATTMANN und MÜLLER, *Lat. Formenlehre und Hauptregeln der Syntax;* très recommandable.

Grammaires classiques nouvelles en français.

On voit que ces dix dernières années ont été singulièrement fécondes en ouvrages classiques allemands sur la grammaire latine. Plusieurs grammaires nouvelles ont paru en France à la même date; presque toutes ont été faites trop vite; presque toutes contiennent de bonnes choses et pourront devenir excellentes; si les grammaires classiques lalemandes ont atteint une perfection dont je viens de faire un éloge qui n'est nullement de convention, c'est que leurs auteurs ont eu la patience de modifier leur livre à chaque édition et que les jeunes philologues au lieu d'écrire des manuels nouveaux se bornent souvent à remanier les anciens; nos grammairiens n'ont qu'à suivre l'exemple de leurs confrères allemands.

Tous les candidats à l'agrégation ont déjà eu entre les mains les grammaires de LOUIS HAVET (Hachette, 1886), SALOMON REINACH (Delagrave, 2e édition 1885), qui contient bien des choses intéressantes, BRÉAL et LÉONCE PIERSON (Hachette, 1890), bien faite, ARMENGAUD et JULES

Favre (Lassailly, 1888), Chassang, revue par Martel (Garnier, 1887) L. Haenny (Klincksieck).

La dernière en date de nos grammaires classiques et la plus estimable peut-être est la *Grammaire latine pour les classes supérieures* de Riemann et Gœlzer (Colin, 1892).

Manuels recommandés pour le thème latin.

Aux stylistiques bien connues de Haacke (Berlin, 3e édition, 1884), de Nagelbach (Nürnberg, 8e édition, 1889) la meilleure, de Berger, traduite en français (Klincksieck), il faut ajouter un ouvrage excellent, très scientifique : Anton, *Studien zur lateinischen Grammatik und Stilistik* (1889).

(*A suivre.*) Joseph Vianey.

II.— MOUVEMENT DES IDEES

Auguste Comte, *Cours de philosophie positive, Extrait à l'usage des candidats aux baccalauréats* (Leçons, I, II, III et X), précédé d'un *Exposé sommaire de la vie et de l'œuvre du fondateur du positivisme* (Paris, Delagrave, 1892.)

Quand on mit au programme de l'agrégation de philosophie, les leçons d'Auguste Comte sur la sociologie, bon nombre de candidats de province nous avaient prié de nous informer si M. Baillière ne préparait pas une nouvelle édition du *Cours de philosophie positive*, qui est devenu introuvable. Déjà plusieurs professeurs nous avaient fait la même demande, fort embarrassés qu'ils étaient d'expliquer un texte qu'ils ne pouvaient le plus souvent avoir à leur disposition. M. Baillière nous dit alors qu'il n'avait nulle intention de rééditer le *Cours de philosophie positive* et nous engagea à nous adresser à M. P. Laffite, l'exécuteur testamentaire d'Auguste Comte. C'est ce que nous nous proposions de faire quand nous avons reçu l'*Extrait du cours de philosophie positive*, à l'usage des candidats aux baccalauréats.

Dans l'avertissement, il est dit que M. Laffite fait imprimer en ce moment une nouvelle édition du *Cours de philosophie positive*. Nous nous empressons de signaler l'*Extrait* aux professeurs et nous remercions M. Laffite d'avoir satisfait au désir de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des sciences et à la philosophie scientifique, en leur fournissant les moyens d'étudier l'œuvre d'un homme auquel on ne fait pas encore une place assez grande dans l'histoire des idées au xixe siècle.

Nous reviendrons sur ce sujet quand nous aurons entre les mains l'édition complète du *Cours de philosophie positive*, dont la réimpression sera particulièrement utile en ce moment où le mysticisme, la métaphysique verbale et une vague religiosité semblent prendre une place si grande dans les préoccupations de nos contemporains.

F. Picavet.

Les communications relatives à la Revue des Idées *doivent être adressées à* M. F. Picavet, *3, rue Crétet.*

Toutes les communications relatives à la Rédaction doivent être adressées à M. Jules Gautier, *Rédacteur en chef, 7, avenue Parmentier. Les abonnements et réclamations sont reçus à la librairie* Paul Dupont, *4, rue du Bouloi, Paris.*

Le Gérant, L. SÉRIS.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 248.1.93.

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tome XIX. N° 6.

CHRONIQUE

Dans une lettre adressée le 25 janvier 1887, à M. Paul Passy, l'un des plus ardents promoteurs d'une réforme orthographique basée sur le phonétisme, M. Louis Havet, écrivait : « Le but à poursuivre me « paraît pouvoir être défini ainsi : Proposer à l'opinion pour qu'elle « l'appuie, à l'Académie pour qu'elle statue, des simplifications or- « thographiques qui ne rebutent ni l'une ni l'autre. Cette formule im- « plique que nous devons commencer par limiter nous-mêmes nos « ambitions. Peut-être un pur phonétiste, qui se placerait dans « l'absolu, pourrait-il souhaiter d'écrire *katrom* pour *quatre hommes ;* « mais pour vous et moi cela ne serait pas souhaitable, puisque évi- « demment nous ne l'obtiendrions pas... Pour le moment, je pense « qu'il faut chercher, selon un mot célèbre, les réformes orthogra- « phiques qui nous divisent le moins (1). » Le 27 novembre 1889, dans une autre lettre adressée au journal *le Soir*, et à propos d'une pétition adressée à l'Académie française, M. Louis Havet revenait sur cette question dans les termes suivants : « Ce qu'on demande « actuellement est une réforme modérée, et qui serait faite par le corps « le plus modéré du monde, l'Académie française. Cette réforme, la « pétition prie l'Académie d'en fixer « la règle et la mesure. » —

(1) *La Simplification de l'Orthographe*, par M. Louis Havet.

Ces sages paroles nous sont naturellement revenues à l'esprit en écoutant la *Note* que M. O. Gréard a récemment présentée à l'Académie française au nom de la commission qui s'occupe du Dictionnaire.

La question de la réforme de l'orthographe est ancienne. Elle a été renouvelée de nos jours, et elle a donné lieu aux plus savantes dissertations, comme aux systèmes les plus saugrenus. Certains ont confondu la question de l'orthographe française avec celle de la représentation uniforme des sons dans les diverses langues, ou plutôt ils ont traité simultanément les deux questions, ce qui a égaré l'opinion sur leurs véritables intentions et fait un tort réel à la cause de l'orthographe phonétique, très respectable lorsqu'elle respecte elle-même les langues dont elle veut simplifier l'étude. En poussant leur système à l'extrême, les phonétistes ne se sont pas apercus qu'ils augmentaient les difficultés au lieu de les diminuer, que les signes nouveaux qu'ils empruntaient à diverses langues ou qu'ils inventaient, les lettres renversées, la profusion d'accents dont ils se servent (1), sous prétexte d'économie, compliquaient la question au lieu de l'éclairer, et donnaient à leur orthographe un faux air de casse-tête chinois, ou des apparences de volapük. Leurs nouveautés ont encouragé d'autres hardiesses, et on a imaginé une *clef des langues* qui permet de représenter en chiffres toutes les langues du monde. « Bonjour, monsieur », s'y écrit 7273, 2880, « Oui » 214, le reste à l'avenant, c'est le comble de la simplicité. — A côté de ces erreurs, dont quelques-unes n'ont été que l'excès de théories légitimes, beaucoup de gens ont estimé que tout n'était pas pour le mieux dans notre orthographe, et que, la logique, le souci de l'étymologie, étaient, en bien des mots, ce qui lui manquait le plus. Arsène Darmesteter, après lui MM. Louis Havet, L. Clédat, Michel Bréal, les auteurs de la circulaire du 27 avril 1891, les signataires, plusieurs milliers, de la pétition présentée à l'Académie en 1889, n'avaient pas d'autre pensée. Ce qu'ils demandaient, et ce qu'ils demandent, avec des variantes, c'est une simplification de l'orthographe qui respecte la langue française, qui la rende plus claire, plus souple, plus accessible, sans rien lui enlever de sa force, de sa noblesse et de sa pureté ; ils ne souhaitent ni l'anarchie, ni même une liberté qui pourrait dégénérer en dérèglement, ils réclament uniquement l'abrogation de lois arbitraires ; ils sont si peu révolutionnaires, qu'ils attendent la réforme de l'autorité même ; cette soumission les honore et l'Académie avec eux. « Est-il beaucoup

(1) *Nouvelle orthographe française*, proposée par Auguste Durand, conseiller de collège, professeur au lycée de Biélaïa-Tserkof (Russie), 1891.

« d'autorités qui inspirent ce respect ? » se demande M. Gréard.

On a souvent raillé l'Académie de sa lenteur, et c'est une plaisanterie de statistique classique que de supputer le nombre d'années qu'il faudra pour que l'illustre Compagnie ait achevé une nouvelle édition du Dictionnaire. L'Académie s'en est peu émue : si elle donne tort aux statisticiens, c'est qu'elle a été plus sensible à la déférence qu'on lui a montrée, et à d'autres considérations, qu'elle n'avait pas eu, aux âges précédents, à examiner d'aussi près. Avant tout, la langue française est devenue la base de l'éducation nationale, ce qu'elle n'était pas, et aujourd'hui cette éducation s'adresse à tous ; la langue française est, dans nos colonies, à l'étranger, le véhicule de notre influence, et personne n'ignore que l'*Alliance française* a été créée pour la propager ; elle reste, malgré des tentatives intéressées, l'instrument diplomatique universel ; il lui faut donc s'approprier aux besoins nouveaux, conserver ses privilèges anciens, et loin de se retrancher dans un formalisme intransigeant, supprimer d'elle-même les difficultés inutiles qui, en rebutant les enfants ou les étrangers, rendent plus vive la tentation de violer des règles que la raison n'a pas dictées, et de prendre des libertés qu'elle ne saurait confirmer.

L'Académie s'est donc décidée à formuler les règles nouvelles qu'elle compte appliquer dans la prochaine édition du Dictionnaire. On les trouvera résumées plus loin. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire, dans son texte même, toute la note de M. O. Gréard ; nous en donnerons le principal ; nos lecteurs y perdront tout ce que le savant académicien y a mis de charme, de science aimable et sûre, et disons tout, d'amour pour la langue française. Ces réformes qui sembleront modestes à quelques-uns, subversives à d'autres, nous les jugeons nécessaires, parce qu'elles sont raisonnables ; elles étonneront au premier abord, l'orthographe nouvelle, paraîtra défectueuse, uniquement parce que nous nous sommes habitués à une orthographe de convention, et à une abondance inutile de lettres. Il est une chose dont on ne paraît pas se douter, peut-être parce qu'on l'ignore, c'est qu'en simplifiant, l'Académie reste dans sa tradition ; il n'est pas une édition du Dictionnaire qui n'ait apporté à l'orthographe des modifications plus ou moins sensibles. Tout ce qu'on peut reprocher à l'Académie, c'est d'avoir rarement osé aller jusqu'au bout de ses réformes ; si le pas qu'elle va faire est plus grand, — l'est-il vraiment ? — que les précédents, si surtout elle n'hésite pas à s'avancer jusqu'où on lui propose, et si des conseils timides ne l'amènent pas à retenir sans raison ce que la raison lui commanderait de donner, ce serait se tromper absolument que de

s'imaginer qu'elle entreprend une nouveauté redoutable entre toutes et qu'elle s'engage dans des pays inconnus : elle continue sa route, sans hâte, comme quelqu'un qui travaille pour que l'ouvrage dure, et si elle n'a pu se convaincre encore qu'une orthographe ne se transforme pas aussi aisément qu'une Constitution, en vérité, y-a-t'il bien lieu de s'en plaindre.

M. Gréard ne s'est pas borné à fixer les points sur lesquels l'orthographe sera modifiée, il a émis différents vœux qui méritent d'être notés. — D'abord il a exprimé le désir que la nouvelle édition du Dictionnaire parût le plus tôt possible. Les partisans d'une réforme plus complète ne peuvent que le désirer avec lui: une autre étape suivra celle-ci. — Il a souhaité que « l'Académie osât s'emparer aussi d'un projet de grammaire », *de grammaire courte et facile*, comme disait Fénelon. Il faut avouer que l'Académie semble plus désignée pour ce travail que le Conseil municipal de Paris, et qu'elle rendrait un service singulier, non seulement aux étrangers, mais aux jeunes Français que l'on embarrasse volontiers, en dépit des progrès acquis, de règles illogiques ou de terminologies inutiles. — Il a demandé que l'Académie, pour la prochaine édition du Dictionnaire, retournât le plan de l'édition de 1694, c'est-à-dire qu'elle fît suivre la nomenclature alphabétique d'une nomenclature par familles, ce qui serait excellent pour apprendre la langue. — Il a exprimé la crainte que les définitions ne fussent « pas toujours assez définissantes », — et il a appelé l'attention de l'Académie sur la nécessité de bien choisir les exemples, de serrer de plus près les définitions de mots appartenant aux sciences, de former nos termes scientifiques avec des combinaisons de mots français plutôt qu'avec des mots étrangers. Nous ne voyons pas ce que l'on pourrait dire là contre.

Enfin, tout en souhaitant que la langue s'enrichisse, M. Gréard voudrait qu'elle ne prît pas de toutes mains, qu'elle mît à ses choix beaucoup de réserve, non de la pruderie, mais de la pudeur. Voltaire appelait la langue française « une gueuse », Labiche l'a traitée de « grande dame », M. Gréard voudrait qu'elle restât « une langue « fière, qu'elle fût, comme elle a toujours été, la langue de la bonne « compagnie, de la précision et de la mesure ». Qui pouvait en parler à plus juste titre que lui, et qui ne serait touché de la profondeur de ce mot de la fin : « L'âme d'un peuple s'élève ou s'abaisse avec « sa langue. » Il n'est pas contestable que la langue, comme la pensée française, subit une crise qui, peut-être, touche à sa fin. Poussée

d'abord vers l'analyse à la fois minutieuse et superficielle des objets et des êtres, la langue, comme la pensée, a dû renoncer à ses répugnances anciennes, et accueillir au premier rang des sentiments et des expressions qu'elle eût jadis bannis avec horreur, qui ne se fussent même pas présentés à l'esprit et sous la plume; puis, comme écœurée de cet abaissement, lasse de se courber vers d'humiliantes contemplations, elle s'est relevée d'un bond et s'élançant dans les espaces, elle a contemplé de très haut les mesquines préoccupations d'en bas, de si haut, que perdue dans des nébulosités infinies, absorbée dans la contemplation des images qu'elle évoquait, des symboles qu'elle suscitait aux âmes des initiés, elle a perdu jusqu'au désir d'être comprise et s'est fait un honneur de son impénétrable obscurité; tantôt descendue jusqu'à l'abject, tantôt envolée dans les régions invisibles, elle a cherché sa voie à la suite d'esprits de tailles diverses, les uns très grands, auxquels elle pardonne parce qu'ils l'ont beaucoup aimée, d'autres très médiocres, dont elle s'est vengée en restant, elle si claire, incompréhensible sous leur plume. Cependant il en est, et non des moins considérables, auxquels il a suffi de l'honorer comme elle aimait à l'être jadis, avec un tendre respect et une délicate affection. Sur le grand chemin où tant de génies ont marqué leur empreinte, dans l'air pur et la lumière éclatante, ils ont continué leur marche, contents d'aider au progrès de l'esprit humain avec la langue de Descartes, de Racine, de Voltaire et de Montesquieu. De ceux-là, il en est beaucoup à l'Académie, ou, pour dire tout, ne sont-ils pas l'Académie elle-même? Et s'il leur est permis de supporter sans colère que certains esprits puissants prennent quelques libertés avec la langue française et l'entraînent à la découverte, n'est-il pas nécessaire qu'ils la rappellent aussi au respect d'elle-même, la mettent en garde contre les voisinages compromettants et les promiscuités malsaines? Ce n'est là ni l'appauvrir ni l'humilier, c'est défendre son héritage et sa pureté.

L'Académie a monté jusqu'ici une garde d'honneur autour de la langue française : elle veut continuer et elle veut qu'on le sache; elle ne pouvait pour se faire entendre choisir un plus éloquent interprète que M. Gréard.

JULES GAUTIER

LA RÉFORME DE L'ORTHOGRAPHE

L'exposé qui suit se rapproche, autant qu'il nous a été possible, du texte de la note présentée à l'Académie française par M. Gréard. S'il s'y trouvait quelques erreurs, elles devraient être imputées non à l'auteur mais à l'imperfection de nos moyens d'information.

(*N.-d.-l.-R.*)

1° LES MAJUSCULES.

Est-ce par une série de fautes d'impression que pour certains mots le Dictionnaire porte tantôt une majuscule, tantôt une minuscule ? qu'il écrit : la *Bourse* de Paris est un beau monument » et « la *bourse* de Paris est périptère»; — Le Théâtre *Français* et la Comédie *française* —; « Hérodote est le *père* de l'histoire, François Ier le *Père* des Lettres » ? N'est-il pas inconséquent de dire : ce ministre est le *Mécène* des poètes et ce vieillard est le *mentor* de la famille ? Dans l'un et l'autre cas il y a métonymie : la différence du traitement orthographique ne semble pas justifiée.

2° LES TIRETS.

Le tiret ou trait d'union est d'origine relativement récente. Au témoignage de Firmin Didot, il date de 1573. A partir de ce moment, on s'en est beaucoup servi. Qu'on en ait abusé ne serait rien. Le danger c'est d'en mal user, ou d'en user et de s'en passer tour à tour sans apparence de raison, tant dans les mots doubles que dans les locutions composées.

On l'a supprimé dans *contretemps* et conservé dans *contre-cœur;* supprimé dans *entreligne* et conservé dans *entre-deux;* supprimé dans *entretenir* et conservé dans *entre-bâiller;* supprimé dans *portecrayon* et conservé dans *porte-plume;* supprimé dans *eau de rose* et conservé dans *eau-de-vie*, supprimé dans *arc de triomphe* et conservé dans *arc-en-ciel;* supprimé dans *au dedans* et *au dehors*, conservé dans *au-dessus* et *au-dessous;* supprimé dans *face à face*, conservé dans *tête-à-tête;* supprimé dans *c'est à savoir,* conservé dans *c'est-à-dire;* supprimé dans *advienne que pourra*, conservé dans *sauve-qui-peut*. Sur quoi reposent ces distinctions?

Pour les locutions composées, le plus simple et le plus naturel ne serait-il pas de décider la suppression définitive?

Pour les mots doubles ou juxtaposés, deux règles ont été proposées : souder les mots toutes les fois que le soudage est possible; dans les autres cas, faire disparaître le trait d'union ainsi qu'on a fait en 1878 pour tous les mots précédés de *très*.

Par exemple :

Dire sans tiret et en soudant les mots, *contrecoup*, *contrepied*, *contrejour*, *contrelettre*, comme on dit *contrepoids*, *contredit*, *contrepoison*,

contredanse; — entrechoquer, *entretemps*, comme on dit *entrefaites*, *entrepont*, *entresol*, *entrefilet*, *entremêler*, *entreposer; — tirebouchon*, comme on dit *tournevis* et *tournebroche; — passepartout*, comme on dit *passeport; — portecigare*, *portemonnaie*, *portemontre*, *portevoix*, *porteclefs*, comme on dit *porteballe*, *portefaix*, *portemanteau*, *portefeuille*, et laisser tomber dans *portecigare* le signe du pluriel qui n'a pas plus de raison d'être que dans *portefeuille*.

Dire, sans souder les mots, mais sans tiret : *pot au feu*, comme *pot au lait; belle de nuit*, comme *bleu de ciel; char à bancs* comme *fil à plomb; eau forte* comme *eau blanche; état major* comme *tierce majeure;* le *Théâtre français* comme la *Comédie française*.

Et appliquer la même règle aux formes redoublées : *moi même, eux mêmes*, *cet homme ci*, *cette femme là*, ainsi qu'aux constructions interverties *dors tu*, *puissé je*.

En d'autres termes et d'une façon générale, il semble que le tiret n'ait de sens et par suite de valeur orthographique que :

1° Lorsqu'il remplace, en fait, la conjonction d'union : un dictionnaire *français-latin*, c'est-à-dire un dictionnaire *français* et *latin;* un enfant *sourd-muet*, l'armée *franco-russe*, *trente-trois;*

2° Lorsqu'il est destiné à indiquer une concomitance, une connexité, une fusion intime : *un aveugle-né*, *une tragédie mort-née*, *un président-né;*

3° Lorsqu'il marque un lien de parenté : *petit-fils*, *grand-oncle;*

4° Lorsqu'il sert à caractériser, par le rapprochement de deux mots qui, isolés, n'offrent plus le même sens, un usage spécial, technique : *le grand-livre*.

3° LES SIGNES ORTHOGRAPHIQUES.

L'accent circonflexe. — Chute, *joute*, *otage*, *meunier*, ont perdu leur accent circonflexe, depuis 1835. *Vraiment* et *gentiment* en avaient été dépouillés auparavant. Dans ces derniers mots comme dans les premiers, l'accent circonflexe servait à remplacer ou à rappeler, soit une consonne, soit un *e* muet que l'usage avait fait tomber. On admet déjà à titre égal *dévoûment* et *dévouement*, *crucifiement* et *crucifîment*, *aboiement* et *aboîment*, *gaiement* et *gaîment*. Ne pourrait-on laisser tomber partout l'accent et dire *assidument*, de même qu'on dit *hardiment* et *poliment?*

L'accent grave et l'accent aigu. — Y a-t-il lieu de continuer à écrire *avènement* et *événement*, *latrie* et *idolâtrie*, il *plaît* et il *tait*, *religieux* et *irréligieux*, *rebelle* et *rébellion*, *tenace* et *ténacité*, *serein* et *sérénité*, *s'énamourer* et *s'enorgueillir* ou *s'enivrer?*

On a substitué l'accent grave à l'accent aigu, dans *sève*, *piège*, *collège*, *assiège*. Pourquoi laisser l'accent aigu daus *dussé-je*, *pussé-je*, *aimé-je?*

Est-il nécessaire de distinguer par un signe extérieur *la* article de *là* adverbe, *des* article de *dès* conjonction, *ou* conjonction de *où* adverbe, alors que la fonction du mot dans la phrase établit nettement la différence? Toute notation a été supprimée en latin dans *cum* qui est à la fois conjonction et préposition : les enfants, conduits par la logique, ne s'y trompent pas.

L'apostrophe, le tréma. — L'apostrophe est-elle indispensable dans des mots étroitement réunis par l'usage et où la prononciation ne fait plus sentir l'élision comme : *entr'ouvrir*, *entr'aimer*, *s'entr'avertir*, *s'en-*

tr'aider, *s'entr'accorder*, *s'entr'accuser ? s'entr'appeler ?* Faut-il laisser subsister le tréma dans *ïambe, ïambique,* alors qu'il n'est plus conservé dans *iode* ni dans *ionique ?*

De minimis non curat..., dira-t-on. Mais l'orthographe, par sa nature, se compose de minuties ; et ce sont ces détails contradictoires qui contribuent à hérisser notre langue de difficultés irritantes.

4° LES MOTS D'ORIGINE ÉTRANGÈRE.

C'est une difficulté grave, même pour les étrangers, que l'orthographe des mots que nous leur empruntons. *Redingote*, *châle, chèque*, *wagon*, *tunnel*, *paquebot, fashion*, *budget, verdict*, *sport, yacht*, que nous avons pris à l'anglais sont devenus français, comme *chérubin, assassin*, *escadron*, *tulipe*, *café*, *thé*, *vasistas,* que nous avons tirés de l'hébreu, de l'arabe, de l'espagnol, du turc, du chinois, de l'allemand, si correctement et si profondément français, qu'il faut aujourd'hui un effort de réflexion pour retrouver leur origine étrangère. N'est-ce pas dans le même esprit que nous devons à notre tour travailler pour nos descendants? Nous écrivons *rosbif* et *bifteck* à la française. Pourquoi persister à écrire à l'anglaise *break*, *spleen, meeting*, *cottage*, *club*, en indiquant — singulier procédé d'éducation, — comment ils se prononcent à la française ? Ne pourrait-on pas franciser aussi *clown*, *contralto*, *soprano ?* Dès le moment qu'un mot répond à un besoin, qu'il a été accepté, n'est-il pas sage de « le soumettre à notre génie », comme le demande Fénelon, c'est-à-dire de lui donner ses lettres de naturalisation conformes à notre prononciation, sous peine de le voir forcer les frontières en contrebande et s'imposer un jour par l'usage, irrégulièrement, Montaigne disait barbaresquement ?

Parmi ces étrangers, il en est qui, originaires de la Grèce ou de Rome, attendent depuis longtemps qu'on les régularise. Pourquoi écrit-on des *agendas* et des *errata*, des *alinéas* et des *duplicata*, des *quidams* et des *ave*, des *trios* et des *quatuor ?* N'avons-nous pas à nous prononcer sur les *recto,* les *verso*, les *lavabo,* les *intérim*, dont on exclut le pluriel au moins par prétérition, en même temps que la porte est ouverte à celui d'*accessit,* et alors qu'*intérim* est déjà francisé par l'accent qu'on lui impose? On comprendrait l'emploi exclusif du singulier comme une inconséquence générale bien résolue. L'embarras est qu'on ne peut expliquer par des raisons acceptables ni la règle, ni l'exception.

Il y a des locutions latines qui sont entrées toutes vives, pour ainsi dire, dans notre vocabulaire et qui à cette sorte de violence durent offrir, semble-t-il, plus de résistance. C'était un joli emprunt et bien fait que celui d'*a parte.* Mais pour les délicats combien il dut être dur au commencement d'écrire comme on écrit aujourd'hui par injonction du Dictionnaire, un *aparté*, des *apartés!* Ce que nous demandons ici est de moindre conséquence.

5° LES MOTS DE GENRE OU DE NOMBRE DIFFÉRENT. LES ADJECTIFS ADVERBES.

Cette observation sur les importations des langues vivantes ou mortes nous amène à rechercher si nous n'aurions pas à reviser l'orthographe de certains mots français dont l'état civil paraît avoir été déterminé d'une façon singulière.

D'où vient qu'*hémisphère* et *planisphère* sont du masculin, alors que

le féminin, qui est seul conforme à l'étymologie, a été attribué à *atmosphère?*

D'où vient que, sur les portes d'un même étage, dans un établissement d'instruction publique, les enfants peuvent lire: *réfectoire*, *chauffoir*, et *dortoir*, les trois mots étant du masculin et le premier portant l'*e*, qui semble être le signe du féminin, pour les mots de même formation: *baignoire*, *rôtissoire*, *passoire*, et *bassinoire* (1)?

On conçoit qu'un mot change de genre quand il change de sens, que *foudre* soit féminin quand il signifie le feu du ciel et masculin quand il veut dire une grande tonne; qu'on distingue entre *un garde* et *une garde*, le garde montant la garde; qu'on écrive le *gros œuvre* et la *belle œuvre*, *un office de magistrat noblement rempli* et *une office de cuisine proprement tenue*. Le P. Bouhours avait beaucoup de goût pour ces mots « mâles et femelles »; et quand il les explique, il se met en frais de bonne grâce. Il les considérait comme des ornements de la langue. Il n'y a pas lieu de l'en dépouiller. Mais n'est-il pas fâcheux que *période* qui, au fond, n'a qu'un sens, ait les deux genres, qu'*hymne* et *orgue* soient tour à tour du masculin ou du féminin, selon que le mot est employé au singulier ou au pluriel, et n'est-ce pas le cas de regretter qu'on ait laissé tomber le délicat usage du féminin pour *délice* dans le singulier, en le conservant dans le pluriel?

N'est-il pas bizarre aussi que la place d'un mot en modifie l'orthographe; qu'on écrive différemment une *demi-heure* et une *heure et demie*, *nu-tête* et *tête nue*, la *feue reine* et *feu la reine*, quand dans les deux cas le rapport grammatical est le même?

Ne faut-il pas au moins laisser le choix entre les deux façons d'écrire: des habits *d'homme* ou *d'hommes*, une gelée *de groseille* ou *de groseilles*, des professeurs *en bonnet carré* ou *en bonnets carrés*, des prêtres *en surplis blanc* ou *en surplis blancs*, les explications fournies pour justifier exclusivement l'une ou l'autre façon étant de pures subtilités?

Ne serait-il pas possible enfin de réduire au moins les variétés d'application orthographique de *tout* et de *même* considérés tour à tour comme adjectif et comme adverbe; par exemple, de permettre d'écrire indifféremment: les hommes *mêmes* chantaient et les hommes *même* chantaient; — elle est *tout* à son devoir ou *toute* à son devoir? *Tout*, dans le Dictionnaire, occupe à lui seul six colonnes, — une vraie grammaire!

6° LES VOYELLES DOUBLES ET LES VOYELLES COMPOSÉES.

Dès 1623, Balzac voulait qu'on « raclât totalement l'*y* » et qu'on lui substituât partout l'*i* français pour indiquer que les mots où l'*y* se trouvait autrefois étaient « devenus bien nôtres et non plus incogneus estrangers ». Richelet, dans son édition de 1680, déclarait que presque partout il avait adopté l'*i*. Bossuet écrivait *mistère*, *mistérieux*, *tiran*, *tipe;* Mme de Sévigné: *stile*, *sinagogue*, *Egipte;* La Bruyère: *hiperbole*, *phisionomie;* Voltaire: *piramide*, *sindic*, *enciclopédie*.

(1) Les exemples de rectifications de cette nature opérées dans l'usage ne sont pas rares. Amyot disait: *une grosse navire*. Balzac et Voiture écrivent: *la doute;* en revanche on trouve dans de Bèze *un erreur*. Ménage insiste pour qu'on ne dise plus: *un insulte*. Il n'y a pas bien longtemps qu'*épitaphe* n'est plus que du féminin.

Généralement on peut dire que la pensée traditionnelle de l'Académie a été de se défaire de l'*y*, quand il ne remplaçait pas un double *i*, comme dans *royal*, ou quand il ne marquait pas la trace de l'étymologie comme dans *physique* et *synode*.

On peut suivre ce travail à travers les éditions successives. L'*y* a perdu du terrain dans les finales dès 1718. En 1740, il disparaît définitivement, et on écrit: *moi*, *roi*, *ici*. En 1762, il est remplacé dans l'intérieur des mots partout où ni l'étymologie savante, ni la formation primitive ne sont intéressées : il n'est presque plus conservé, disait-on, que pour l'ornement de l'écriture.

L'édition de 1798 attaque nettement l'étymologie et admet *analise*. De nouveaux sacrifices étymologiques ont été faits, en 1835, sur *cime*, *abîme*, *chimie*, *anévrisme*, *colisée*, *giratoire*, *satirique*, *cristal*. Pour les mots de même origine où la réforme a été commencée, ne siérait-il pas de l'achever, et de ne plus laisser l'esprit partagé, l'usage flottant, entre *sibylle* et *sybarite*, *Sylvestre* et *Saint-Silvestre*, etc. ?

Pour les mots où l'*y* tient lieu d'une double voyelle, l'Académie tend depuis plus d'un siècle à substituer l'*i* accentué d'un tréma. Ainsi a-t-on fait pour *baïonnette*, *faïence*, *aïeul*, *naïade*, *païen*. La logique ne demande-t-elle pas qu'on fasse de même pour *citoyen*, *moyen*, *mayonnaise* ? A l'édition suivante, quand l'œil et la main y seraient habitués, le tréma tomberait à son tour, ainsi qu'il est déjà à peu près dans l'usage pour *baionnette*, *faience*, *naiade*, *paien* : ce serait un nouveau gain en espérance.

Dans le même ordre d'observations, les réformistes qui comptent au nombre des plus modérés demandent qu'on supprime de toutes les voyelles doubles la voyelle qui échappe complètement à la prononciation, — comme l'*o* dans *sœur* ou *bœuf*, lequel a disparu dans *peur* et *neuf* ; — comme l'*a* dans *curaçao*, dans *Saône*, dans *août* : ne trouve-t-on pas chez La Fontaine avant l'*oût* ? — comme l'*o* dans *paon*, *faon*, *taon* : Mme de Sévigné disait *pan* et *tan*, Racine et Voltaire *fan* ; — comme l'*o* redoublé dans *alcool* ; — comme l'*œ* dans *nœud* et dans *œcuménique* : n'écrit-on pas depuis longtemps *économie* ?

On propose aussi d'écrire *euil* en se référant à la langue du moyen âge et pour faciliter l'intelligence du pluriel *yeux*. Sommes-nous prêts à une nouveauté ou à une réaction aussi considérable ?

LES DOUBLES ET LES TRIPLES CONSONNES

le *rh*, le *th*, le *ch*, le *ph*.

La question de la suppression des doubles et triples consonnes paraît plus mûre.

Dès 1680, Richelet disait dans son Avertissement : « On a écrit ici *avocat*, *batistère*, *batême*, *colère*, *mélancolie*, *autre*, *tisanne*, *trône* et non pas *advocat*, *baptistère*, *baptême*, *cholère*, *mélancholie*, *aultre*, *ptisanne*, *thrône*. Mais Richelet n'était qu'un précurseur indépendant.

C'est en 1740 et en 1762 que s'accomplit la véritable révolution. Elle fut complétée pour certaines formes, presque radicale. « Coignard a depuis six semaines la lettre A, écrivait l'abbé d'Olivet au président Bouhier le 8 août 1736 ; mais ce qu'il fait qu'il n'a pas encore commencé à imprimer, c'est qu'il n'avait pas pris la précaution de faire fondre des É accentués, et il en faudra beaucoup, parce qu'en beaucoup de mots, nous avons supprimé l'*s* de l'ancienne orthographe comme dans *des-*

pescher que nous allons écrire *dépêcher*, *tête*, *mâle*, etc. » C'est également d'un trait que furent rayées les doubles consonnes dans *nopce*, *picqure*, *bienfaicteur*, *scavant*, *recepvoir*, etc. !

On opéra beaucoup moins hardiment sur les mots marqués du *rh*, *th*, du *ch* et du *ph*. La question fut plutôt posée que résolue. Depuis elle est restée ouverte. A chaque édition on a fait un pas, mais en craignant d'aller jusqu'au bout.

Le rapporteur de 1878 fait ressortir avec une pointe de satisfaction malicieuse que lui aussi il a marché, qu'il a supprimé deux *h*, l'une dans *phtisie*, la seconde, l'autre dans *rythme*, la première. Le motif donné par M. de Sacy, c'est que, dans les mots tirés du grec il n'y a pas d'inconvénient à retrancher une lettre, quand cette lettre ne se prononce pas. Rien de mieux. Mais pourquoi, dans les mots qui en ont deux, supprimer l'une plutôt que l'autre ? Pourquoi la maintenir dans les mots qui n'en ont qu'une, que la prononciation ne fait pas sentir davantage : *rhétorique*, *rhinocéros*, *rhododendron*, *rhubarbe*, *rhume*, *rhumatisme*, etc ? si la pensée a été de conserver l'aspiration, l'esprit rude de la langue d'origine, pourquoi l'avoir laissé tomber dans *rapsode*, *rythme*, deux mots grecs par excellence ? Si ce sont les consonnes consécutives que l'on veut proscrire, comme on l'a fait dans *autochtone* et dans *ichtyologie* qui n'ont plus conservé l'un et l'autre qu'une *h* (la dernière) pourquoi maintenir l'*h* unique dans *asthme* et *arthrite* qui ont aussi quatre consonnes de suite ? Les modifications les plus simples sont pleines d'illogisme. Qui oserait aujourd'hui écrire *thrésor* ? Et on dit encore *thésauriser*.

Le *ch* ne présente pas moins d'anomalies. L'*h* a disparu dans *carte*, *colère*, *colique*, *corde*, *école*, *sépulcre*, *scolastique*, *scolie*, *stomacal*, *mécanique*, *métempsycose*, *pascal*, *patriarcal*, et dans vingt autres : F. Didot en a fait le compte. Mais après ces changements qui ont depuis longtemps force de loi y a-t-il des raisons plausibles pour continuer à dire *anachorète*, *autochtone*, *bacchanale*, *chalcographie*, *cathécumène*, *chronologie*, *chrysantème*, *polytechnique*, etc. Les Italiens et les Espagnols dont la langue est plus voisine de la source commune n'ont jamais écrit que *cristo*, *cristianismo* ? V. Cousin imprimait couramment *psycologie*.

Mêmes observations pour le *ph*. Dans un grand nombre de cas, on l'a transformé en *f*. Dès le XVIe siècle après Robert Estienne, on avait admis *orfelin*, *flegme*, *fantaistique*, en laissant, il est vrai, subsister *phantôme*. En 1762, on a discuté de nouveau *phantôme* ; on a discuté, en outre, *phantaisie*, *métaphysique*, *phrase*, *philosophie*, *blasphème*, *alphabet*, *phaisan*, *phiole*, *souphre*, etc. *F* a passé dans *fantôme*, *flegmatique*, *fantaisie*, *frénésie*, *faisan*, *soufre*, *fiole*, *faséole*. Ne pourrait-on reprendre les mots qui ont succombé, notamment *métaphysique*, *philosophie*, *blasphème*, *alphabet* et pour lesquels nous avons encore l'exemple logique des langues néolatines ?

Pour ces diverses formes, ce que demandent les réformistes — et je ne parle toujours que des sages, — c'est un élargissement des barrières. Il n'est question que de prendre un peu plus de champ, sans esprit d'aventure, avec suite.

A voir en effet ces mutilations de Procuste opérées tantôt au commencement, tantôt au milieu, tantôt à la fin des mots avec tant d'arbitraire, la crainte est que la langue, atteinte de toutes parts ne finisse par tomber en lambeaux. La prudence est d'accord avec le goût pour nous conseiller de pourvoir méthodiquement aux transformations qui s'im-

posent par cela seul qu'elles sont déjà en partie faites. Il ne faut céder que lentement, dit-on, à ces tyrannies de la nécessité. Assurément. Mais préparons raisonnablement la retraite inévitable, si nous voulons éviter la déroute.

Or ne serait-il pas raisonnable :

D'accepter que l'*h* suivant une des consonnes *r*, *t*, *c*, soit au commencement d'un mot soit dans le corps d'un mot, et qui ne se prononce pas, peut être supprimée ;

D'admettre du même coup, dans les mêmes conditions, la transformation du *ph* en *f* ;

D'appliquer d'abord ces règles aux mots dont la modification a été préparée par les discussions antérieures du Dictionnaire et qui ont trouvé des patrons autorisés dans les maîtres de la langue (1) ;

Et, pour ménager la transition, de tolérer jusqu'à nouvel ordre les deux orthographes.

Cette fois encore nous n'irons pas jusqu'au bout de la réforme. Mais la voie sera régulièrement ouverte devant nous et nos successeurs.

8° LES CONTRADICTIONS ENTRE LES MOTS DE MÊME FAMILLE OU DE FAMILLE ANALOGUE

L'Académie, dans sa dernière édition, a unifié l'orthographe d'*assonance*, *dissonance* et *consonance* (ce dernier comportait autrefois deux *n*), et M. de Sacy relève encore cette économie de lettres avec un demi-sourire. Même opération sur *emmailloter* et *démailloter* qui n ont plus l'un et l'autre qu'un *t*, *ficelier* et *tonnelier* qui n'ont plus l'un et l'autre qu'une *l*, *bourrellerie* et *chapellerie* qui en ont reçu chacun deux.

Mais, pour être d'accord avec le Dictionnaire, on doit continuer à écrire :

résonner	et	*résonance*,
souffler	et	*boursoufler*,
siffler	et	*persifler*,
grelotter	et	*dorloter*,
trotter	et	*gigoter*,
calotte	et	*papillote*,
carotte	et	*compote*,
abattoir	et	*abatis*,
abatteur	et	*abatage*,
courrier	et	*coureur*,
charrette	et	*chariot*,
apparaître	et	*apercevoir*,
bonhomme	et	*bonhomie*,
dénommer	et	*innomé*,
pensionnat	et	*diaconat*,
patronner	et	*patronage*,
honneur	et	*honorer*,
tonner	et	*détoner*,
ballotter	et	*barboter*,
trappe	et	*attraper*,

(1) Molière écrivait *misantrope ;* La Bruyère, *patétique ;* Voltaire, *entousiasme ;* Corneille, *ortographe*, etc.

colonne	et	*colonel*,
allonger	et	*alourdir*,
holocauste	et	*olographe*,
aggravation	et	*agression*,
agglomération	et	*agrégation*,
imbécile	et	*imbécillité*,
tutelle	et	*clientèle*,
renouvellement	et	*écartèlement*,
je jetterai	et	*j'achèterai*,
il appelle	et	*il ensorcèle*.

Ce ne sont que des exemples. Et qu'on se mette à la place des maîtres qui ont à expliquer ces anomalies, des enfants qui ont à les comprendre, des étrangers qui en cherchent la raison ! Chercher la raison qui est au fond des choses, c'est pour tous les esprits un travail fécond. Mais s'enquérir de raisons qui n'existent pas, et finalement être obligé de charger de formes incohérentes la mémoire qui, elle aussi, a sa logique, une logique résistante, quel labeur plus inutile et plus ingrat !

Or, pour les mots congénères, ne devrait-on pas simplement, ainsi qu'il en a été de *consonance* et d'*emmailloter*, les faire rentrer dans le moule commun ?

Quant aux formes qui tiennent à des usages grammaticaux comme il *appelle* et il *ensorcèle*, la solution semble plus facile encore. L'accent grave et le redoublement de la consonne *l* ou *t* n'ayant l'un et l'autre pour objet que de marquer la place de l'accent tonique, y a-t-il utilité à conserver deux procédés différents pour un résultat identique, et, le plus simple des deux étant l'accent grave, ne convient-il pas de lui donner la préférence ?

Rien n'empêche au surplus de maintenir provisoirement la double orthographe jusqu'à ce que la meilleure ait prévalu.

9° LES TERMINAISONS EN *ent* ET EN *ant*.

F. Didot demandait qu'on remplaçât *ent* par *ant* dans tous les qualificatifs employés adjectivement ou substantivement, et dans leurs dérivés. Ainsi éviterait-on le désaccord de fond entre *présidant* et *président*. Ainsi éviterait-on encore pour l'orthographe des yeux : un *affluent* et *ils affluent*, *un expédient* et *ils expédient*, *un équivalent* et *ils équivalent*. On ne s'explique pas en effet ce qui fait dire : le *prétendant* a converti les *dissidents ;* le ministre *résident* a reçu les *résidants*. La proposition de F. Didot semble aisée à appliquer. Ce qui serait grave, ce serait de n'avoir point de règle. Dans la dernière édition, le Dictionnaire a substitué *excédent* à *excédant* et créé une exception de plus.

10° LA TRANSFORMATION DE L'*x* EN *s* DANS LES PLURIELS ET DANS LES PERSONNES DE CERTAINS VERBES

Au XVIIe siècle, l'Académie a remplacé l'*x* par l'*s* dans le pluriel de *loi* et de *clou*. A quoi tient-il qu'il n'en ait pas été de même pour *tuyau chapeau*, *feu*, *genou* ? N'écrivait-on pas, au XVIe siècle, *chevaus*, *égaus* ? « Une des premières choses qu'on enseigne aux enfants, dit M. Michel Bréal, ce sont les sept noms en *ou* qui, au lieu de prendre un *s* au plu-

riel, veulent un *x*. Mais par quel secret motif ces mots ne se plient-ils pas à la règle commune ? Personne n'a jamais pu le découvrir. *Deux* forme *deuxième* qui conserve l'*x* du primitif, mais *dix* fait *dizaine*. Qui peut pénétrer les mystères d'une réglementation aussi décousue ? » N'est-il pas sage, renonçant à les découvrir, de se décider à les supprimer ? On se trouverait ainsi amené à écrire *heureus* et *jalous*, je *peus*, tu *peus*, je *vaus*, tu *vaus*, Le féminin d'*heureus* et de *jalous* se composerait dès lors comme tous les féminins. *Valoir* et *vouloir* se conjugueraient comme *craindre* et *venir*. Des exceptions, dont l'origine est au moins fort obscure, disparaîtraient ainsi sans fracas et allégeraient d'autant nos grammaires. Dieu nous garde de vouloir faire de la langue une lande monotone ! Dieu nous garde surtout de toucher aux idiotismes qui en sont le nerf et la grâce ! Mais autre chose est le tour original, primesautier, donné à la pensée et où se traduit, où éclate le génie d'un peuple, autre chose ces bizarreries de vocabulaire qui ne sont que des habitudes vicieuses créées par une sorte de caprice et tolérées par une tradition irréfléchie ou aveugle.

LES JEUDIS CLASSIQUES DE L'ODÉON

L'après-midi du 2 février était consacrée à M. Jourdain. Pour célébrer la métamorphose de l'important personnage en mamamouchi, les Directeurs de l'Odéon ont eu l'excellente idée de reprendre la musique de Lully et de reconstituer, autant qu'il se pouvait, la cérémonie telle que Molière et Lully en personne l'avaient jouée devant le roi. Un acteur bien connu du boulevard, M. Vauthier, a chanté et mimé devant nous le rôle de mufti avec les intonations et les gestes de la tradition soi-disant moliéresque : il a été d'une drôlerie impayable. Sa turquerie de Montmartre a fait pâmer le quartier latin ; et dans ce divertissement parfaitement réglé et même stylé, il a semé des riens folâtres, des soupçons de cachucha ombilicale, par exemple, de l'effet le plus désopilant. Un spectacle de Versailles interprété rue du Caire. Espérons que cette amusante reprise va tenir l'affiche pendant quelque temps, pour rendre un peu de joie au public de l'Odéon.

Car on ne rit pas tous les jours à l'Odéon (nous ne parlons pas de cette pauvre *Fille à Blanchard*, que tout le talent de ses interprètes n'ont pu sauver) ; on n'y rit même pas tous les jeudis. Les tristesses de l'heure présente semblent avoir tout assombri, jusqu'à l'esprit de nos plus aimables conférenciers. Depuis les récents scandales financiers (dont la France au surplus n'est pas le seul théâtre), il semble que les plus plaisants sujets n'offrent pas matière à s'égayer ; ou, si l'on sourit du bout des lèvres, on s'excuse aussitôt en citant le mot célèbre : « Il faut se hâter d'en rire, de peur d'être obligé d'en pleurer. » On nous ferait volontiers un Molière pessimiste. Dans les bouffonneries du *Bourgeois gentilhomme*, on verrait facilement un

épisode avant-coureur de la « lutte des classes ». Peu à peu, si l'on n'y prend garde, la conférence, qui est déjà presque une méditation, tournera à la confession, nous ne disons pas à la pénitence.

Nous ne nions point qu'il y ait là quelque chose d'assez naturel, et même un scrupule délicat et respectable. Nous croyons seulement qu'il y à excès, et qu'il serait fâcheux d'attrister un public d'ailleurs si bien disposé. Certes le rire pour le rire n'est pas ce qui nous enchante, et nous sommes de ceux qui croient que les temps de Rabelais et des Rabelaisiens sont, Dieu merci, passés. Mais s'il est, dans le *Bourgeois* comme ailleurs, telle scène qui, n'était le ton, serait facilement tragique (celle où Mme Jourdain surgit au souper de Dorimène comme une autre statue du commandeur), on nous accordera pourtant que M. Jourdain est destiné, des pieds à la tête, à nous faire rire, et nous aurions mauvaise grâce à nous chicaner sur notre plaisir. Enfin, si la réalité lugubre nous ressaisit au sortir de la pièce, si de tristes rapprochements s'imposent (s'imposent-ils, c'est la question ?) avec les choses du jour, eh bien ! ce sera autant de pris que nos deux heures de saine gaieté, et nous serons toujours redevables à Molière de nous les avoir procurées sans « arrière-pensée, » du moins au moment même.

Telles étaient un peu les réflexions qui se présentaient à notre esprit au cours de la conférence de M. Larroumet, une de ses plus délicates, de ses mieux dites à coup sûr. Le début, le départ allions-nous dire, a été charmant. Sur les Turcs et la turquerie, aux environs de 1670, et sur le personnage de Lully, l'orateur a été précis et piquant. En quelques phrases, il a retracé cette silhouette du Turc au XVIIe siècle, être redoutable et grotesque, moitié magot et moitié sauvage, grave et funambulesque, nasillard et truculent. Il a mis en plein jour, très justement, le côté saltimbanque de Lully, de ce « coquin ténébreux», vilipendé par Boileau et joué sur la scène par La Fontaine, au demeurant le plus grand homme de musique française que l'Italie nous ait envoyé. C'était bien là le pitre de génie qu'il fallait à Louis XIV pour dérider sa grave majesté. Nous connaissons par l'histoire ce trait de paillasse par laquelle il reconquit sa faveur, après l'avoir perdue par une de ses insolences coutumières : il s'arrangea pour jouer coûte que coûte devant le roi, épiant sur sa figure impassible l'effet de ses cabrioles ; et, désespérant de lui tirer un sourire, il prit enfin son élan, franchit la rampe et, au risque de se rompre les reins, s'effondra dans un clavecin de l'orchestre qu'il brisa en miettes, pendant que le roi partait, enfin ! d'un invincible éclat de rire. Tel était Lully bouffon ; quant à Lully musicien, il semblait souvent porter le diable en terre sur une cadence de menuet. Les airs de la cérémonie ne sont pas pour nous démentir.

Nous n'analyserons point dans le détail le reste de la conférence. L'orateur nous a montré dans le *Bourgeois* une de ces pièces hétérogènes comme Molière en a plusieurs, où tous les genres se combinent, mais *pour l'unique gaîté du spectacle*, selon nous : comédie de caractère, comédie de mœurs et d'intrigue, farce et ballet bouffe. L'énormité de la caricature enlève toute amertume à la satire, sans en di-

minuer toutefois la portée. C'est là le difficile problème tenté et résolu par Molière. — Sur la cérémonie elle-même, M. Larroumet a dit des choses intéressantes et fort justes. Un mot, jeté en passant, nous a montré qu'il était de ceux qui attribuent à Molière l'intention d'avoir parodié la messe au moyen de certains jeux de scène du mufti. Cela est-il bien prouvé ? Nous ne voudrions jurer de rien. Cependant, avant d'admettre un fait qui nous paraît bien invraisemblable au lendemain de l'affaire du *Tartuffe*, nous nous posons la question suivante : Molière n'a-t-il pas parodié, en gros, certains rites du culte musulman ? *à priori*, cela semble soutenable ; *à posteriori*, nous pouvons affirmer à M. Larroumet, pour avoir eu souvent ce spectacle sous les yeux et nous en être égayé maintes fois, que la plupart des gestes et simagrées de M. Vauthier qui pourraient prêter à interprétation équivoque, sont bien ceux qu'il retrouverait dans une mosquée d'Alger un jour de Rhamadan.

Z.

REVUE DES IDÉES

HISTOIRE DES IDÉES

CHARLES BÉNARD, *Platon, sa philosophie, précédée d'un aperçu de sa vie et de ses écrits*. — Paris, Félix Alcan, 1892.

Nous nous proposons d'examiner ailleurs ce que le volume de M. Bénard apporte de nouveau ou d'intéressant pour l'histoire du platonisme. Nous voudrions, dans cette Revue, indiquer à ceux qui s'occupent de l'histoire des idées, ce qu'ils pourront y trouver, puisque M. Bénard a eu sans cesse sous les yeux les écrits de Platon qui sont, comme il a raison de le dire, la vraie source de sa philosophie.

Mais avant tout, nous éliminerions volontiers de ce volume tout ce qui révèle des tendances dogmatiques. C'est le droit de M. Bénard de s'élever contre l'anarchie intellectuelle dont il rend responsable l'esprit critique et l'esprit positif. Mais aussi c'est le droit de l'historien impartial de ne pas le suivre sur ce terrain. N'est-ce pas assez, d'ailleurs, quand on parle de Platon, de savoir ce qu'a été sa philosophie ?

En laissant de côté tout ce que nous pourrions ne pas admettre dans les affirmations dogmatiques de M. Bénard, — ce qui importe assez peu d'ailleurs aux historiens, — on peut recommander la lecture de son livre. Il ne s'adresse pas aux savants et aux érudits de profession, mais au public éclairé. C'est une raison pour recommander son livre, même à ceux qui, ne se rattachant pas aux doctrines spiritualistes, feront eux-mêmes les éliminations nécessaires.

L'ouvrage traite d'abord de la vie et des écrits de Platon, des sources de sa philosophie, puis, en trois parties, de la dialectique, de la physique, de l'éthique. Dans la première, se trouve une introduction qui porte sur le caractère général du platonisme et sa place dans la philosophie ancienne, sur la dialectique, la théorie des idées, la réminiscence, le langage, la vérité et l'erreur, l'amour. La seconde comprend : cosmologie, anthropologie, psychologie, théologie, et examine ce que

Platon a dit du monde, de l'homme, de la destinée des âmes et de l'immortalité, de l'existence de Dieu, de sa nature et de ses attributs, de la Providence. Dans la troisième, une première section, — dont nous passons le premier chapitre sur les faux systèmes de morale, — expose les bases de la morale platonicienne, puis ce qu'il faut voir dans les théories platoniciennes sur la vertu, les vertus, et le libre arbitre. C'est de la politique que traite la seconde section, bases de la République, République ou état parfait, les Lois ou seconde forme du gouvernement. Enfin, l'éducation, l'esthétique, la rhétorique sont exposées dans la troisième section.

M. Bénard aurait pu déterminer ce que contient chacun des dialogues platoniciens et essayer ensuite d'en faire ressortir, s'il était possible, ce qu'on a appelé trop souvent sans preuves, le système de Platon. Il ne l'a pas fait et n'a pas voulu le faire. On aura dans son ouvrage, soigneusement et intelligemment réunis, tous les passages qui répondent aux questions que l'on se posait, du temps où la philosophie éclectique était maîtresse de notre enseignement universitaire. Il est possible que plus d'un de ses lecteurs n estime pas qu'on ait gagné à le changer. D'autres aussi pourront regretter que le changement nous ait ramenés en arrière au lieu de nous orienter vers une direction scientifique. Mais tous puiseront, dans quelques-uns de ses chapitres, d'utiles indications pour comprendre l'histoire de la littérature, de l'art, de la science et de la philosophie à une des époques les plus brillantes de la Grèce ancienne.

F. Picavet.

LES HISTORIENS DE L'ART ET LES MÉTHODES SCIENTIFIQUES (1)

Présenter en un volume de 300 pages une étude d'ensemble sur la *Peinture* dans l'antiquité est une entreprise séduisante, bien qu'un ssprit un peu averti puisse s'effrayer des difficultés inhérentes à l'exécution d'un programme aussi complexe. Tout d'abord l'hétérogénéité des groupes réunis sous la dénomination d'antiques, — Egypte, Assyrie, Chaldée, Grèce, Italie, — est évidente. L'unité n'est pas dans le sujet, mais dans l'exposé descriptif. L'évolution ne se fait pas de l'un de ces pays à l'autre. Il y a, dans des centres différents, des développements locaux ; il est possible qu'on peut constater des marches parallèles, mais il n'y a pas de continuité dans un milieu homogène. Aussi, quels que soient les efforts et l'habileté de l'historien, un volume sur la *Peinture* antique restera nécessairement factice, au sens bibliotechnique du mot. Puis, dans l'étude des manifestations de l'art à des époques aussi lointaines, il faut se mettre en garde contre des classifications sinon contemporaines, modernes tout au moins. Nous savons très bien ce que nous voulons dire lorsque nous parlons de l'histoire de la *Peinture* en Italie, en Flandre, en Hollande ou dans quelque autre civilisation prochaine. Nous disons la *Peinture*, et lorsque nous en discutons, que nous essayons d'en fixer la marche, le progrès, nous sous-entendons que la *Peinture* a dans l'art un domaine qui lui est propre, une part exclusive de tout autre, qu'elle est un genre précis et délimité, qui vit de sa vie personnelle suivant des lois particulières, qu'elle est, pour faire bref, autonome.

Or la *Peinture* ainsi entendue et spécifiquement constituée n'existait pas dans les civilisations antiques. Elle n'était pas détachée des autres

(1) La *Peinture antique*, par Paul Girard. — Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts. — Librairie-Imprimeries réunies, Rue Saint-Benoît.

arts plastiques. L'isoler et la considérer à part est purement arbitraire, puisqu'elle n'avait sa raison d'être qu'en fonction décorative de l'architecture et de la sculpture. Aussi est-il dangereux de vouloir couper dans l'art antique une part qui sera la *Peinture* et ne sera que cela, l'histoire du développement de la *Peinture* dans l'antiquité ne peut se faire qu'avec l'histoire générale de l'art, nulle part ailleurs le sens profond des concordances et des relations n'est plus nécessaire.

M. Paul Girard a vu, je pense, les difficultés de la tâche qu'il s'est imposée, il a jugé néanmoins que l'histoire de la *Peinture* antique pouvait être écrite et, sans s'arrêter aux objections de méthode que nous avons indiquées, il nous a donné un des bons volumes de la Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts. Il a réuni sur la question toutes les pièces qu'il faut connaître, il n'a pas ignoré les travaux d'ensemble et les monographies parus en Allemagne et en France, et son histoire de la *Peinture* antique, si l'on regarde la quantité et la qualité des faits mis en avant, — en faisant abstraction de ce qu'il y a parfois d'arbitraire dans l'élection de ces faits — forme un résumé clair et qui rendra des services.

Je ne voudrais ici qu'appuyer un peu plus, à propos de la *Peinture antique*, sur deux points qui touchent l'un à l'évolution des genres artistiques et l'autre à une question d'intérêt actuel.

La *Peinture* en Egypte, en Chaldée, en Assyrie et en Perse a eu toute sa valeur dans la décoration architectonique. Elle est restée, dans ces contrées-là, partie intégrante de l'architecture. La polychromie est la règle. En Grèce, la *Peinture* se constitue en genre distinct en tant que décorative, mais elle dépend toujours d'une forme d'art plus générale qui est la forme architecturale. Les premiers moments de l'évolution de l'art dans le monde chrétien nous montrent le même fait. A Byzance, en Italie, en France, la *Peinture* à ses débuts apparaît liée aux autres arts plastiques ; la décoration picturale reste soumise aux lois et aux exigences de la synthèse architecturale, ce n'est que par une marche très lente qu'elle se détache du groupe dans lequel elle est née pour arriver à se créer un domaine indépendant où elle ne relève plus que d'elle-même : le *Tableau*. Dans les civilisations antiques, le developpement n'est pas parvenu au terme ù nous le voyons. L'enfant est resté en lisières et n'a pas atteint sa majorité. Il faut du reste s'empresser de dire que cette indépendance n'est acquise qu'au prix d'importants sacrifices. La grande *Peinture* décorative meurt lorsque naît le tableau; il n'est pas ici question de progrès au sens esthétique du mot, mais au seul sens évolutionniste.

Pour terminer, il ne sera pas inutile de rappeler que, quel que soit l'état actuel de conservation des monuments et des œuvres de la statuaire grecs, il est prouvé que l'architecture et la sculpture ont toutes deux fait appel à la *Peinture*. Les théories du néo-classicisme, introduites par la Renaissance et si étroitement défendues par les gardiens présents de l'Ecole des Beaux-Arts, sont ainsi démontrées en non-conformité avec celles qu'appliqua l'art antique. Il n'est pas inutile de montrer une fois de plus l'illogisme des théories scolastiques d'aujourd'hui. L'Ecole des Beaux-Arts aurait un rôle plus efficace si elle se donnait pour but de maintenir en honneur les vraies et belles traditions classiques exactement connues et de représenter ainsi d'une façon éclairée dans la civilisation moderne l'indispensable principe conservateur.

LUCAS DE LEYDE.

BIBLIOGRAPHIE A L'USAGE DES ÉTUDIANTS

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE

Concours de 1893 (Suite.)

Grammaires scientifiques.

NEUE, *Lateinische Formenlehre*. Cet ouvrage capital avait besoin d'être remis au courant. M. WAGENER a entrepris cette œuvre de patience; les deux premiers volumes (substantif et adjectif) ont déjà paru (Berlin, Calvary, 1888-1891),

Pour des travaux importants, consulter les grammaires de KÜHNER, la meilleure (Hanovre 1877-1879, 2 vol.), GOSSRAU (Quedlinburg, 2e édition en 1880), ZUMPT (Berlin, 1874), MADVIG, traduite en français, GUARDIA; la *Syntaxe historique de la langue latine* de DRÆGER, 2e édition (Leipzig, 1881); CORSSEN, *Beiträge zur lateinischen Formenlehre* et *Nachtrage zur l. F.* (Leipzig).

X

GRAMMAIRE COMPARÉE DU GREC ET DU LATIN; ÉTYMOLOGIES.

Manuel du candidat à l'agrégation.

V. HENRY, *Précis de grammaire comparée du grec et du latin*, 2e édition (Paris, Hachette, 1889). — Deux séries de candidats sont sûrs d'avoir une mauvaise note en grammaire : ceux qui n'auront pas lu ce manuel et ceux qui pour l'avoir lu auront la mauvaise idée de semer leur composition de mots sanscrits; le jury est aussi sévère pour les pédants que pour les ignorants.

Ouvrages scientifiques.

L'ouvrage récemment commencé par BRUGMAN, *Grundriss der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen* (Strasbourg, Trübner) est le plus important qu'ait encore publié la nouvelle école.

Pour connaître les tendances de la nouvelle école, il faut lire outre la thèse de HENRY sur l'*Analogie* et les ouvrages de FUMI et de BRUGMAN, cités par le *Manuel de philologie* (livre VI, paragr. 3, note) : G. CURTIUS, *Zur Kritik der neuersten Sprachforschung* (Leipzig, 1885).

On ne fera pas un travail important sur la grammaire comparée sans consulter BOPP (traduction Bréal); MEYER, *Grammaire comparée*, dont le 1er volume a été réédité en 1883 (Berlin); les *Principes d'étymologie grecque* de CURTIUS, le *Journal de Grammaire comparée* de KUHN, les manuels de SCHLEICHER, PAPILLON, BAUR, PEILE, HALSEY.

Voir le *Manuel de Philologie*, livre VI, paragr. 3, note sur la bibliographie.

Dictionnaires étymologiques.

Tous les candidats connaissent les ouvrages suivants : BRÉAL et BAILLY, *Dictionnaire étymologique latin* (Hachette, 1885), qui servira de modèle d'exposition; HINTNER, *Kleines Wörterbuch der Lat. Et.* (Brixen, 1873); VANICEK, *Griechisch-lateinisch Etym. Wörterbuch*, 2 vol. (Leipzig, 1877) et le *Dictionnaire latin étymologique* du même (Leipzig, 1881); KALM, *Elementarbuch der griechischen Etymologie* (12e édition en 1887). Ajoutons deux livres importants et tout récents :

PREELLWITZ, *Etymologisches Wörterbuch der griechischen Sprache* (Gœttingue, 1892), demande à être consulté avec quelque précaution; voir l'article de HENRY, dans la *Revue critique* du 12 décembre 1892.

KELLER, *Lateinische Volksetymologie* (Tübner, 1891); voir l'article de HENRY, même revue, 1872, XXXIII, page 244.

XI

GRAMMAIRE FRANÇAISE.

Grammaires et dictionnaires de l'ancien français.

Les candidats se serviront de la petite *Grammaire de l'ancien français* de CLÉDAT ; de la *Grammaire des langues romanes* de DIEZ, 5e édition (Bonn, 1889), ou à défaut de cette édition, de la traduction française, déjà un peu ancienne, de cette grammaire par BRACHET et G. PARIS; du *Dictionnaire étymologique* de DIEZ, 5e édition, (Bonn, 1882), auquel JARNIK vient de joindre un *Index* très maniable (Heilbronn, 1889) : la *Grammaire* et le *Dictionnaire* de BRACHET peuvent encore rendre des services. Voici en outre des ouvrages importants sur l'ancien français, récents ou récemment réédités :

GRÖBER, *Grundriss der romanischen Philologie* (Strasbourg, 1888); le 1er volume a seul paru.

SCHWAN, *Grammatik des Altfranzösischen* (Leipzig, 1888).

BURGUY, *Grammaire de la langue d'oïl ou grammaire des dialectes français aux* XIIe *et* XIIIe *siècles*, 3 vol. (Berlin, 1883).

NEUMANN, *Laut und Flexionslehre der Altfranzösischen*, (Heilbronn).

SCHOETENSACK, *Französisch-étymologisches Wörterbuch*, (Heidelberg, 1890).

Histoire de la langue; grammaire moderne.

Je rappelle aux candidats qu'aujourd'hui l'attention générale est encore moins éveillée sur l'ancien français que sur la langue des époques classiques et les transformations qu'elle a subies.

Le manuel des candidats sera BRUNOT, *Précis de grammaire historique de la langue française* (Masson, 1887). Ils feront bien de lire aussi la thèse du même auteur : *La doctrine de Malherbe d'après son commentaire sur Desportes*, pour avoir un modèle de la méthode à suivre dans ces études. Je signale encore :

HAASE, *Französische Syntax des 17 Iahrunderts* (Oppeln, 1888).

MÄTZNER, *Französische Grammatik*, 3e édition (Berlin, 1885).

Comme une question de grammaire française moderne sera probablement donnée à l'écrit et que cette question sera presque sûrement tirée du programme, les candidats se prépareront à y répondre moins en lisant les grammaires que je viens de citer qu'en étudiant eux-mêmes la langue de leurs auteurs à l'aide des divers lexiques publiés par la collection des grands écrivains français.

Métrique française.

Si les candidats ont à traiter une question de métrique française, ce qui est très probable, ils suivront la méthode indiquée par M. BRUNOT dans un article publié par la *Revue Universitaire*, le 15 mars 1892.

(*A suivre.*) JOSEPH VIANEY.

Les communications relatives à la REVUE DES IDÉES *doivent être adressées à* M. F. PICAVET, *3, rue Crétet.*

Le Gérant, L. SÉRIS.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 250-2.93.

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tome XIX. N° 7.

CHRONIQUE

Nous avons sous les yeux la circulaire que M. Léon Morel, professeur de langue anglaise au lycée Charlemagne, et membre du Conseil supérieur, a fait parvenir aux agrégés de langues vivantes dont il est le représentant. Ce document, qui est un compte rendu très simple, outre qu'il nous fait connaître l'intelligente activité que M. Léon Morel a déployée pour défendre les intérêts de ses commettants, — nous entendons l'intérêt des études qu'ils sont chargés de diriger, — nous montre assez exactement la situation des langues vivantes dans notre enseignement.

Les langues vivantes n'ont vraiment conquis droit de cité dans nos programmes, *jus optimo jure*, que depuis une vingtaine d'années, ou pour parler plus juste, depuis 1880. Sans remonter à cette époque primitive, où le grand maître de l'Université pouvait charger les recteurs de relever dans leurs Académies les noms « des *individus* qui se consacraient particulièrement à l'enseignement des langues vivantes » et leur demandait leur avis sur l'opportunité de cette étude (1), il suffit de se rappeler ce qu'était l'enseignement des langues vivantes il y a trente ans pour mesurer le chemin parcouru. Les efforts de M. Duruy, puis, après 1870, ceux de M. Jules Simon, nous ont conduits à la réforme de 1880 et à l'établissement d'une épreuve écrite

(1) Circulaire aux Recteurs du 8 juin 1808.

de langues vivantes à l'examen du baccalauréat ès lettres. C'est là une date. Concurremment, la difficulté croissante des examens d'agrégation, le soin apporté à la préparation, les efforts de tant de maîtres éminents dans les Facultés, la publication de livres scolaires de plus en plus remarquables, le perfectionnement des méthodes, élevaient l'enseignement des langues vivantes et le mettaient à sa vraie place, c'est-à-dire sur le même rang que l'enseignement des langues mortes. L'organisation de l'enseignement moderne a été la dernière étape ; elle a fait des langues vivantes, non plus seulement l'instrument utile, ou utilitaire comme disaient quelques-uns par manière de dédain, qu'on avait admis dans les programmes un peu comme un intrus, mais l'un des éléments indispensables de l'enseignement secondaire.

Il n'y a donc plus à discuter sur l'utilité des langues vivantes, sur le rôle qu'elles doivent jouer : la question est réglée et bien réglée ; s'il en est encore qui s'en fâchent ou rêvent d'un retour en arrière, tant pis pour eux, ils en seront pour leur fâcherie et pour leur rêve.

Mais, par une malechance inouïe, il s'est trouvé qu'au moment même où se préparait l'organisation de l'enseignement moderne, la réforme des programmes de l'enseignement classique et celle du baccalauréat ont menacé les langues vivantes. Il est sans doute prématuré de vouloir mesurer exactement le dommage qui leur a été causé par la suppression de l'épreuve écrite au baccalauréat ès lettres, mais ce dommage nous paraît difficile à nier. Il ne faudrait connaître ni l'étendue prodigieuse de nos programmes, ni leur influence sur l'esprit des élèves, pour penser qu'une étude dont les sanctions sont purement orales, sera suivie avec autant de zèle qu'une autre étude représentée à l'examen final par une épreuve écrite. Sans doute on peut compter sur la sévérité des Facultés pour défendre les intérêts des langues vivantes ; mais il n'y a là qu'une garantie de valeur variable, d'une appréciation délicate, et, par suite, aléatoire. M. Léon Morel a présenté un vœu tendant au rétablissement de l'épreuve écrite. M. le Ministre a désiré que la réponse à ce vœu fût ajournée, parce qu'il ne croyait pas pouvoir consentir « dès à présent à une réforme de programmes si récents », et il a annoncé qu'une enquête allait être faite pour établir « si vraiment le dommage « fait aux études est aussi grand que le croient les signataires du « vœu ».

Nous sommes, on le sait, des partisans convaincus de la stabilité des programmes, nous avons sacrifié à ce besoin plus d'une idée qui nous est restée chère, mais nous estimons aussi qu'il ne faut pas pousser

trop loin la crainte du changement ; s'il faut rejeter sans pitié tout ce qui tendrait à remettre en question l'économie générale de programmes péniblement établis, et qui, tels quels, s'ils ne sont pas parfaits, sont parfaitement viables, il faut avoir aussi le courage de réformer les points de détail, s'il est vraiment reconnu qu'on s'est, en quelque endroit, dangereusement trompé. Or, nous ne doutons pas que l'enquête ne prouve le préjudice causé en 1890 à un enseignement qu'on a sacrifié, parce qu'il fallait, pensait-on, sacrifier quelque chose. Nous avons toujours regretté que le sort ait désigné les langues vivantes. Quoi qu'il en soit, nous considérons cette crise comme passagère, elle n'affaiblit pas la situation des langues vivantes ; elle aurait plutôt donné au personnel qui a la charge de les enseigner, l'occasion de prouver, et sur le nom de M. Lange et sur celui de M. Morel, l'unité de ses idées.

Une chose, du reste, montre, mieux que tout le reste, où nous en sommes. La dernière session du Conseil supérieur a été consacrée, presque uniquement, à la refonte des programmes de l'enseignement primaire supérieur, refonte nécessaire, après laquelle cet enseignement, mieux orienté, répondant plus complètement aux besoins des populations rurales et industrielles, jouera bien le rôle professionnel que M. Bernès, après M. Fouillée, voulait imposer à l'enseignement spécial. Or, dans ce remaniement des programmes, les langues vivantes se sont faites leur belle place. M. Léon Morel ne les a pas seulement défendues dans leurs positions acquises, il leur en a conquis d'autres, et on doit regarder comme une acquisition de grande conséquence, l'établissement d'une composition écrite de langues vivantes au certificat d'études primaires supérieures.

« Si bien », conclut M. Morel, « qu'aujourd'hui nous avons dans « les examens de l'enseignement primaire cette position que nous « avons perdue, mais que nous regagnerons bientôt, je l'espère, dans « les examens de l'enseignement secondaire ». — Ainsi, les langues vivantes font partie intégrante de toute éducation, qui n'est pas purement élémentaire ; elles ont su se plier à toutes les exigences ; si elles veulent être littéraires, si elles prétendent à former les esprits là où ce rôle leur convient et où elles ont le droit de le jouer, ailleurs, elles se bornent à se donner pour l'un des éléments les plus utiles et les plus pratiques qu'il puisse y avoir dans toute éducation.

Les services qu'elles peuvent rendre, dans l'un et dans l'autre cas, sont immenses ; l'enseignement primaire n'a eu garde de le méconnaître et, en agissant ainsi, qui sait s'il n'a pas, à plus d'un, tracé des voies nouvelles ? L'étude des langues vivantes ouvre des horizons

nouveaux à des esprits jusqu'alors bornés à des contemplations très prochaines ; elle leur montre, à côté de leur monde à eux, bien limité, d'autres espaces où d'autres hommes, avec d'autres idées, d'autres moyens d'actions, se meuvent et se préparent à la lutte. Puisque l'état de la société nous oblige à songer toujours à des combats nouveaux, c'est un devoir d'y pousser, mieux armées, les jeunes générations ; les langues vivantes sont une arme plus forte encore dans la paix que dans la guerre. Sachons profiter de sa force et ne négligeons pas nos encouragements à ceux qui travaillent à la tremper chaque jour plus finement.

JULES GAUTIER.

LES JEUDIS CLASSIQUES DE L'ODÉON

Rendons justice à M. Fr. Sarcey. Il ne nous a pas dit qu'il ne comprenait rien à *Polyeucte :* il nous a même prouvé que, non content de comprendre ce chef-d'œuvre, il le sentait ; ce qui fut toujours la meilleure manière de comprendre. C'est qu'il y a chez M. Sarcey deux hommes : d'abord un critique de métier, une sorte de gendarme de théâtre qui ne laisse passer les pièces que lorsqu'elles sont signées, contresignées et paraphées de tous les sceaux, c'est-à-dire de toutes les conventions courantes ; puis un vieil enthousiaste, dont le cœur est resté tendre à de lointaines émotions de jeunesse, et qui rend à Corneille ce qu'il doit à Beauvallet, à Racine ce qu'il doit à Rachel. Une fois les grandes créations de nos tragiques incarnées dans ces inoubliables artistes, M. Sarcey, qui en a gardé l'œil ébloui et l'âme transportée, tâche de les évoquer devant une génération, hélas ! moins favorisée, et nous l'en remercions, très sincèrement.

Seulement, à rappeler ainsi des impressions, et à raconter par le gros et par le menu une pièce que nul ignorant n'ignore tout à fait, que devient pendant ce temps la *conférence?* Nous hésitons à le dire. Où il n'y a qu'une explication en prose de la pièce, — explication longue il est vrai, soixante-six minutes montre en main, — le compte rendu perd ses droits, comme la conférence perd sa véritable nature. Est-il nécessaire de nous narrer si copieusement, quand on se borne à répéter ou à citer Corneille, ce qu'est Polyeucte, ce qu'est Néarque, ce qu'est Pauline, ce qu'est Félix ? Faisons exception toutefois pour Félix, qui a bénéficié d'une allusion certainement involontaire où le public s'est égayé un bon instant. « Car enfin, disait M. Sarcey avec son air tout rond, vous m'accorderez que Félix est un très bon préfet ; or, on peut être une âme vile et basse et être un excellent

homme de gouvernement. » Jamaïs Félix n'a eu tant de succès dans une salle : et M. Sarcey, moitié riant, moitié se fâchant, a fini par se verser une potée d'eau fraîche ; à public malicieux orateur bénévole...

L'analyse a repris, et l'on a fini de rire. On arrivait d'ailleurs au quatrième acte, au cinquième, aux scènes sublimes, presque surhumaines de la fin. M. Sarcey a rendu à ces beautés admirables un hommage convaincu. Il a même tâché de les accorder avec sa théorie, le fameux « art des préparations ». Tout nous prépare, a-t-il dit, à la scène où Polyeucte résigne sa femme entre les mains de Sévère. N'eussiez-vous pas mieux aimé, vous comme moi, voir là une de ces inspirations dont Corneille seul est capable, et qui, sans interrompre le cours général de la tragédie, la soulèvent tout à coup, par une explosion de génie, à des hauteurs que le simple métier ne soupçonna jamais ?

En tout cas, si ce jugement pouvait donner matière à controverses, la conclusion de M. Sarcey nous paraît mériter tous les suffrages : *Polyeucte*, a-t-il dit en résumé, est une des trois ou quatre pièces où l'on peut admirer le parfait dans le sublime : autant qu'*Œdipe-Roi*, plus peut-être même qu'*Athalie*, *Polyeucte* est le chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre.

Z.

La prochaine conférence est remise à quinzaine.

Z.

AGRÉGATION DES LETTRES

Programme de 1893.

BIBLIOGRAPHIE (*Suite*).

III

SATIRE MÉNIPPÉE : *Harangue de M. d'Aubray.*

A. Textes

L'édition Ch. Labitte (*Charpentier*, nouv. édit., 1880. in-12), peut servir pour l'usage courant ; mais il faut la confronter avec l'édition Ch. Read (Libr. des Bibliophiles, 1876), et avec l'édition allemande Joseph Franck (Oppeln, Frank, 1884, où l'annotation et abondante).

B. Travaux de critique.

Les introductions des éditions LABITTE, READ et FRANCK ;

C. LENIENT, *La Satire en France ou la littérature militante au* XVIe *siècle*, 1886, t. II (Hachette) ;

CH. LABITTE, *De la démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*, 1866 (2e édition) ;

POIRSON, *Histoire du règne de Henri IV*, t. II, (1862, Didier) ;

POSTANSQUE, *D'Aubigné, sa vie, ses œuvres et son parti* (1854).

SAMOUILLAN, *Olivier Maillard* (Thèse française, 1891) ;

E. RÉAUME, *Étude historiqne et littéraire sur Agrippa d'Aubigné* (Belin, 1883) ;

Sur *Passerat* et la *Satire Ménippée*, voir un article de GIRARD dans la *Revue historique*, t. XXIX, 1885, p. 340 sqq. ;

Voir aussi dans le *Zeitschrift für neufranzösische Sprache und Literatur*, t. III, IV et V, les articles contradictoires de J. FRANK et de FÉLIX ZVERINA ;

Enfin, on aura toujours grand profit à consulter les divers documents publiés par DU PUY, GODEFROY, LE DUCHAT, PROSPER MARCHAND, dans les anciennes éditions du XVIIe et du XVIIIe siècle.

IV

CORNEILLE, *Nicomède.*

A. Texte

Édition générale des Œuvres de Corneille (MARTY-LAVEAUX), dans la collection des Grands Écrivains de France (Hachette) ;

Les éditions spéciales de *Nicomède* (ARMAND GASTÉ, chez Belin ; PETIT DE JULLEVILLE, chez Hachette ; PÉLISSIER, chez Garnier ; F. HÉMON, chez Delagrave.) — *Nicomède* a été, pour la première fois, je crois, édité en Allemagne, *für den Schulgebrauch*, en 1885 (édit. TH. WEISCHER, chez Neumann, Leipzig, avec introduction et commentaire).

B. Ouvrages de critique.

On trouvera l'indication des travaux anciens relatifs à Corneille, dans la *Biographie Cornélienne* d'E. PICOT (1876), qui est toujours à consulter, et dans les utiles notices bibliographiques qui accompagnent chacune des études spéciales du *Cours de Littérature* de F. HÉMON. Rappelons particulièrement, parmi ces travaux, outre les chapitres de NISARD, les articles de SAINTE-BEUVE (*Portr. littéraires* et *Nouveaux Lundis*) et le *Cours de Littérature dramatique* de SAINT-MARC GIRARDIN :

GUIZOT, *Corneille historien*, 1852 ;

VINET, *Poètes du siècle de Louis XIV* ;

Desjardins, *Le grand Corneille historien*, 1862 ;
Lisle, *Essai sur les théories dramatiques de Corneille*, 1852 ;
Levallois, *Corneille inconnu*, 1876 ;
et les études plus récentes de :
F. Brunetière, *Revue des Deux-Mondes*, 1888, t. iv ;
J. Lemaître, *Corneille et la Poétique d'Aristote* (Lecène et Oudin), 1888 ; — *Impressions de théâtre* (1re, 3e et 5e séries ;
E. Faguet, *Les grands maîtres du XVIIe siecle*, 1885 (Lecène et Oudin) ; *Corneille* (4e édition), 1887 (*Ibidem.*) ;
Petit de Julleville, *Histoire du théâtre en France* (A. Colin), 1891 ;
F. Hémon, *Cours de Littérature* à l'usage des divers examens, (t. 1e fascic. iv.) ;
Liéby, *Études sur Corneille* (Lecène et Oudin, 1891) ;
Deschanel, *Le Romantisme des classiques* (*Corneille*, 8e chapitre), C. Lévy, 1883.

V

La Fontaine, *Fables*, livres iii et iv.

A. Textes.

Édition Henri Regnier de la Collection des *Grands écrivains* (Hachette).

Les éditions classiques françaises d'Aubertin (Belin), de Géruzez, revue par E. Thirion (Hachette), de Gazier, (Colin), de Frédéric Godefroy (Gaume), sont faites avec soin et utiles.

Voir aussi pour le commentaire littéraire ou grammatical l'opuscule de Delboulle, cité plus bas.

B. Travaux de critique.

Rappelons parmi les travaux anciens, — outre les livres classiques de Walckenaer, *Histoire de la vie et des ouvrages de La Fontaine* 1824 ; de Taine, *La Fontaine et ses fables* ; de Saint-Marc-Girardin, *La Fontaine et les fabulistes*, — les articles intéressants de Sainte-Beuve, *Portraits littéraires*, t. i ; de Ch. Louandre (l'*Épopée des animaux*, *Revue des Deux-Mondes*, 1853) ; de Paul de Rémusat (*La Fontaine naturaliste*, *ibid.*, 1869) ; de Blaze de Bury (*La Fontaine à propos d'une nouvelle édition*, *ibid.*, 1874) et le livre de Soullié, *La Fontaine et ses devanciers*, 1860.

Pour les sources des *Fables*, on étudiera surtout le commentaire de l'édition Henri Régnier, en le complétant par Delboulle, *Les Fables de la Fontaine* (Bouillon, 1891), et en se reportant, au besoin, aux éditions des *Fabliaux des XIIIe et XIVe siècles*, de Montaiglon et Raynaud, ou du *Roman de Renart*, de E. Martin, ou des *Fabulistes latins*,

depuis le siècle d'Auguste jusqu'à la fin du Moyen-Age, de L. Hervieux.

Pour les questions de critique littéraire, consulter un passage d'Amiel (*Journal intime*, t. II), qui peut servir à rajeunir la dissertation traditionnelle sur la morale de La Fontaine et sur les jugements de J.-J. Rousseau et de Lamartine ;

E. Faguet, *La Fontaine* (Lecène et Oudin, 1885) ; — *Les Grands maîtres du XVII*e siècle (*ibid.*) 1885 ;

W. Kulpe, *La Fontaine, seine Leben, und seine Fabel* (Leipzig, Friedrisch, 2te Aufl., 1882) ;

F. Hémon, *Cours de littérature à l'usage des divers examens* (fascicule V.).

En attendant le Lexique de l'édition de la Collection des Grands Écrivains, étudier l'*Essai* de Marty-Laveaux *sur la Langue de La Fontaine*, 1853.

Sur la versification de La Fontaine, outre les indications éparses dans les études littéraires anciennes ou récentes, mentionnées ci-dessus, on fera bien de consulter les traités de versification française de Quicherat, de Th. de Banville, de Becq de Fouquières et de Le Goffic.

Alfred Rébelliau.

Erratum. — Parmi les très nombreuses fautes d'impression qui ont été faites dans mon dernier article de bibliographie, — (comme, du reste, dans le précédent de M. A. Puech), — il convient d'en signaler au moins une, qui fausse absolument ma pensée.

On m'a fait dire que l'ouvrage de M. G. Brandes, *Litteratur des XXXten Jahrhunderts in ihren Hauptstromungen dargestellt*, avait été « supérieurement jugé » en Allemagne. J'avais écrit qu'il avait été « *trop sévèrement...* » et l'appréciation de M. Körting, que je cite ensuite, était destinée à renseigner les lecteurs français sur le genre de reproches qui ont été faits par la critique savante d'outre-Rhin, à un livre très considérable et très suggestif, à mon avis.

A. R.

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

Thèses et soutenance de M. ANGELLIER, *chargé de cours à la Faculté des Lettres de Lille.*

De IOH. KEATSII *vita et carminibus.* Parisiis, Hachette, 1 vol. de 101 pages. *Etude sur la vie et les œuvres de* ROBERT BURNS, Paris, Hachette, 2 vol. en un seul tome de 1,040 pages.

La soutenance de M. Angellier a été fort brillante. Le candidat, qui avait d'avance les sympathies de la Faculté, a vite conquis celles du public par la facilité de sa parole, par sa bonne humeur et ses mots heureux.

Sa thèse latine n'est pas un chef-d'œuvre. Elle a, sans doute, des parties remarquables. Malgré quelques inexactitudes, voire quelques contre-sens signalés par M. Baret, les traductions que M. Angellier a données de son poète, sont, le plus souvent, exquises. Elles sont écrites dans une langue d'une correction à peu près irréprochable, et, au jugement de M. Goelzer, d'une excellente latinité. Ce professeur de langues vivantes est un humaniste distingué. Mais pourquoi, demande M. Baret, dans un livre sur *la Vie et les Poèmes* de Keats, le candidat a-t-il uniquement étudié les poèmes où son auteur a traité des sujets grecs ? Ou s'il ne voulait considérer en Keats, comme il semble, que l'imitateur des Grecs, pourquoi ce titre général ? et pourquoi surtout cette biographie, animée sans doute, et parfois émouvante, mais peu neuve et souvent en dehors du sujet ? A cette objection fondamentale, le candidat répond avec sa facilité habituelle, mais avec peu de précision et une certaine prolixité. Il paraît beaucoup plus embarrassé encore par une série de questions précises que lui pose M. Beljame, et surtout par celle-ci : S'il est vrai que Keats n'ait jamais connu la langue des Grecs, comment est-il devenu leur imitateur ? où a-t-il connu Hésiode, Bion, Théocrite ? On cherche vainement la réponse dans la thèse de M. Angellier. Et cette réponse, M. Beljame la donne. Keats a profondément subi l'influence de l'art grec : c'est en admirant les marbres du Parthénon et les autres spécimens de sculpture grecque, qui sont à Londres, qu'il est devenu lui-même un Grec. Quelques-unes de ses descriptions, et, par exemple, celle d'Adonis, citée par M. Angellier, ont été faites directement d'après tel ou tel morceau de sculpture, dont M. Beljame met la gravure sous les yeux du candidat. Quant à la couleur de

son style, si Keats la doit à quelqu'un, c'est au Titien et à Raphaël. Le candidat n'avait qu'un parti à prendre : reconnaître, avec bonne grâce, qu'il avait mal connu un côté essentiel de son sujet ; c'est celui qu'il a pris. Ajoutons qu'on ne comprend guère pourquoi il n'a pas cité un seul vers anglais dans une thèse sur un poète anglais. M. Angellier aurait-il voulu faire un livre de vulgarisation, non de science ? M. Lange en a peur ; mais alors, si clair que soit le latin du candidat, il est à craindre que le public ne lise guère son ouvrage.

Si M. Angellier a étranglé le sujet de Keats, observe M. le doyen Himly, il s'est dédommagé avec Burns. Sa thèse française a 1,040 pages. Elle pèse deux kilogrammes, cinq grammes ; c'est la plus lourde que M. Himly ait encore tenue entre ses mains pendant une carrière de quarante ans.

Elle est remarquablement écrite, bien que la préface en soit par trop solennelle, que l'auteur ait trop multiplié les images, que ces images ne soient pas toujours justes, et qu'il compare, par exemple, l'adultère au lierre, cette plante honnête, remarque M. Gebhart, ce symbole d'une fidélité désespérante ; bien qu'il abuse, au gré de M. Lenient, des mots *suggestif* et *vécu*. Mais, voyez la force de l'habitude ! M. Lenient ne lui avait pas plus tôt adressé ce reproche, que le candidat, distrait, glissait un *vécu* dans sa réponse, à la grande joie de l'assistance.

Le feu a été ouvert par M. Beljame. Après avoir rendu hommage aux qualités d'écrivain et d'observateur de M. Angellier, il lui a signalé un certain nombre de lacunes ou de défauts, dans une argumentation très serrée. La longueur de l'œuvre paraît à M. Beljame, excessive pour l'importance du sujet, surtout si l'on songe que les deux volumes de M. Angellier aboutissent simplement à confirmer le jugement que la critique avait porté jusqu'ici sur le génie de Burns. Excessifs aussi sont les éloges adressés au poète par son avocat : il a vraiment épuisé tout son réservoir d'épithètes, encore que celui-ci soit bien rempli. De quels termes se serait-il donc servi s'il s'était agi de Shakespeare ou de Milton ? La description et le roman, poursuit M. Beljame, tiennent plus de place dans l'œuvre de M. Angellier que la critique littéraire proprement dite. L'auteur a visité l'un après l'autre tous les lieux où Burns avait promené sa vie aventureuse ; il en a fait sur place des descriptions charmantes et exactes, qu'il n'a pas eu le courage de sacrifier.

En revanche, il ne nous a rien dit ni du dialecte de Burns, ni de sa versification, ni des traductions en vers français qui en ont été faites. S'il a un chapitre très neuf sur l'humour, il n'a pas suffisamment expliqué comment l'œuvre de Burns a pu éclore dans un milieu tout populaire. Reprochant enfin à M. Angellier de ne pas avoir assez cité le texte de son poète, M. Beljame conclut spirituellement que dans cette thèse de littérature anglaise on pourrait dire qu'il n'y a pas un seul mot anglais, sauf parfois, dans le français du candidat.

La discussion devient plus animée avec MM. Mézières et Lenient. Tous les deux adressent au candidat des éloges dont il a dû être

fier. M. Mézières a rappelé avec émotion à l'assistance qu'il a proclamé M. Angellier premier au concours d'agrégation d'anglais. M. Lenient le loue d'avoir si vivement senti la nature. Mais le premier regrette après M. Beljame, qu'il n'ait pas assez bien montré comment Burns, homme du peuple, élevé dans le peuple, a pu écrire une œuvre qui compte dans la littérature de son pays ; et le second lui reproche de n'avoir pas comparé les poésies de Burns à celles de ses imitateurs ou de ses rivaux français, à celles de Gustave Mathieu et surtout de Pierre Dupont. Cette comparaison, M. Lenient la fait lui-même à l'assistance : avec quelle verve ? vous le devinez. Encouragé par les applaudissements dont l'auditoire salue le nom du poète lyonnais, le professeur nous relit ses plus belles pièces. Je crois bien que tout le volume de Dupont y a passé, y compris les vers sur le « Boa habillé de soie »; je laisse à penser s'ils ont eu du succès.

M. Beljame avait un peu malmené le critique; M. Lichtenberger a attaqué le moraliste. Vous savez que Burns ne fut pas le modèle de toutes les vertus. Plein d'indulgence pour un poète dans l'intimité duquel il avait passé une dizaine d'années, M. Angellier avait cru devoir observer que la perfection morale n'est guère de ce monde, et M. Lichtenberger proteste avec une éloquente énergie.

Le candidat s'est défendu avec facilité. S'il n'a pas toujours donné de bonnes raisons ni directement répondu aux objections, il a prouvé qu'il parlait bien, avec distinction et chaleur, qu'il avait le mot heureux et l'image neuve, qu'il était aussi brillant professeur que bon écrivain. C'était tout ce que la Faculté demandait, et par la bouche de M. le Doyen, elle l'en a vivement félicité. Le reproche contre lequel M. Angellier s'est le mieux défendu, c'est celui d'avoir été trop long. Les défauts de ce livre, a-t-il dit, sont le revers nécessaire de ses qualités. Plus parfait, il eût été moins original. Et c'eût été dommage, conclut M. Lichtenberger.

L'auteur, ajoute-t-il, s'est mis tout entier dans son livre et l'on sent que cet auteur est quelqu'un. Telle a été, du reste, l'impression de toute la Faculté et de ceux qui ont lu la thèse de M. Angellier.

Y.

REVUE DES IDÉES

I. — HISTOIRE DES IDÉES

Ernest Renan, par M. Maurice Vernes (*Revue internationale de l'Enseignement*, 15 novembre 1892).

Nous signalons à nos lecteurs le remarquable article de M. Maurice Vernes sur M. Renan. Il étudie l'orientaliste, l'historien du christianisme, l'historien du judaïsme, puis il examine la *philosophie religieuse,* on dirait plus volontiers, après l'avoir lu, la *philosophie* de Renan. En voici les conclusions: « Comme hébraïsant et orientaliste, il se montre solide et bien informé, sans apporter à la science des vues nouvelles et originales ; comme éditeur du *Corpus inscriptionum semiticarum*, il trace un sillon profond, et 1881, qui marque l'apparition de la première partie de l'œuvre, est une date que l'érudition moderne inscrit à son actif comme glorieuse entre toutes. L'*Histoire des origines du christianisme* et l'*Histoire du peuple d'Israël* ne changent rien à la situation de l'exégèse biblique, mais l'esprit à la fois libre et religieux de cette œuvre d'ensemble est toute une révolution dans la manière d'aborder l'histoire des religions ; 1863, qui vit paraître la *Vie de Jésus*, est une date capitale pour l'histoire de la pensée. Ce principe nouveau... est la mise en œuvre d'une doctrine philosophique très nette, très ferme, parfaitement consciente d'elle-même. »

On pourrait, sur plusieurs points, compléter, comme l'indique lui-même M. Vernes, son exposition ; tous ceux qui s'efforcent de suivre le mouvement des idées et d'en écrire l'histoire, s'instruiront en lisant son article.

F. Picavet.

II. — MOUVEMENT DES IDÉES

André Lefèvre, *Les Races et les Langues*, 1 *vol. in*-8°, *Bibliothèque scientifique internationale*, publiée sous la direction de M. Emile Alglave, Paris, Alcan, 1893.

M. André Lefèvre est un des écrivains qui, par leurs recherches et leurs travaux, font le plus honneur à notre pays. C'est le poète à qui nous devons la *Flûte de Pan*, la *Vallée du Nil*, la *Lyre intime*, les *Merveilles de l'architecture*, les *Parcs et Jardins*, *Virgile et Kalidâsa*,

l'Epopée terrestre, sans compter une très belle traduction de *Lucrèce*, où l'harmonie des vers n'enlève rien à l'exactitude de la pensée. Critique, il a réédité et commenté les *Lettres persanes*, les *Dialogues de Voltaire*, les chefs-d'œuvre de Diderot. En histoire, il a publié les *Finances de Champagne et de Brie au XIIIe et au XIVe siècle*, *le vrai Napoléon*, les *Finances de Napoléon III*, *l'histoire de la Ligue des droits de Paris*, l'*Homme à travers les âges*. La mythologie et la linguistique lui sont redevables des *Religions et Mythologies comparées*, de *la Religion*, de la partie mythologique du dictionnaire des *Sciences anthropologiques*, des *Etudes de Linguistique et de Philologie*. Enfin la *Renaissance du matérialisme*, la *Philosophie*, qu'on complètera utilement par l'*Introduction* et les *Sommaires* de la traduction de *Lucrèce*, nous présentent un philosophe qui, s'il n'est pas toujours impartial, est souvent original.

C'est dire que M. Lefèvre pouvait, mieux que personne, nous donner les résultats auxquels on est arrivé par l'étude des races et des langues. Son livre est fort bien conçu. Dans une première partie, il est question de l'évolution linguistique : des considérations générales nous introduisent à l'embryogénie du langage, puis à la formation des mots et à la structure des langues. La distribution géographique des langues et des races est l'objet de la seconde partie : Expansion des langues flexionnelles, Idiomes agglutinants de l'Asie méridionale et septentrionale, Langues malayo-polynésiennes, Races et langues africaines, Monde sémitique, indo-européens. Tout entière la troisième partie est consacrée à l'organisme indo-européen, racines et parties du discours ; phonétique, continues et explosives. Elle se termine par une étude spéciale de deux langues analytiques, l'anglais et le français.

La conclusion est toute dogmatique, comme on pouvait l'attendre d'un vigoureux penseur qui a toujours cherché dans l'histoire une justification de ses théories : « Nous excusant, dit-il, vis à vis de langues fort intéressantes et fort belles que notre cadre étroit nous a contraint de négliger, le persan, l'italien, l'espagnol, nous quittons à regret ce vaste domaine du langage, où nous avons trouvé partout la parole dans une exacte correspondance avec les besoins intellectuels et moraux des hommes. Partout l'évolution du langage a été parallèle, adéquate à l'évolution de l'humanité. Fils du cri animal, du grognement anthropoïde, il a élevé l'homme au-dessus de l'animalité ; tout ensemble facteur et instrument de nos progrès, créateur de la conscience et de la science, il relie la nature à l'histoire, l'anthropologie physiologique à l'anthropologie morale. »

Peut-être certains de nos lecteurs préfèreraient-ils une œuvre essentiellement historique. Mais ils verront que la philosophie de M. Lefèvre a donné à son exposition une tournure originale. Plus encore, ils pourront constater qu'elle ne l'a pas empêché d'être impartial et exact dans l'indication des résultats obtenus par les historiens modernes des peuples et des langues. Tous, nous l'espérons, historiens, philologues, philosophes et psychologues, le liront et le reliront pour s'instruire. pour se diriger et se guider dans leurs recherches personnelles.

F. Picavet.

BIBLIOGRAPHIE A L'USAGE DES ÉTUDIANTS

QUESTION DOGMATIQUE

AGRÉGATION ET LICENCE DE PHILOSOPHIE

La philosophie est-elle UNE science? — On connaît la préface de la *Psychologie anglaise* où M. Ribot a conjecturé ce que paraît devoir être la philosophie dans l'avenir. On pourra en rapprocher l'article que M. Paul Janet vient de faire paraître dans la *Revue philosophique* (février 1893), sur l'*unité* de la philosophie. Il restera à voir si ce dernier répond aux objections de M. Ribot.

F. Picavet.

LA SCIENCE DE L'ÉDUCATION

I. Henri Marion, *L'Éducation dans l'Université*, 1 vol. in-8°, Paris, Colin, 1892.
II. L.-W. Proff, *Le Fonctionnarisme et l'Enseignement secondaire* (*Revue internationale de l'Enseignement*, 15 décembre 1892).
III. G. Compayré, *L'Evolution intellectuelle et morale de l'enfant*, 1 vol. in-8°, Paris, Hachette, 1893.

Depuis plusieurs années, on a travaillé de tous côtés, en notre pays, à faire de l'ancienne pédagogie, qui souvent n'était qu'un ensemble de procédés routiniers et purement empiriques, une science solide par ses fondements et réfléchie dans ses applications.

I. M. Marion est assurément un de ceux qui ont le plus contribué à réaliser cet heureux changement. Ses cours sur la science de l'éducation, à la faculté des lettres de Paris, ont été suivis par des instituteurs, par des étudiants, qui, depuis, sont devenus des professeurs de lycées ou de facultés. A tous les degrés, son influence s'est déjà fait sentir dans l'Université et elle ne peut manquer d'y devenir, chaque année, plus considérable. Il est donc fort intéressant pour les professeurs qui n'ont pu entendre les leçons, et pour tous ceux qui, comme Michelet, pensent qu'en « faisant des hommes, tout ira bien », de savoir en quel sens M. Marion voudrait orienter « ce grand service de l'éducation « publique, fondamental partout, d'une importance sans égale dans un « pays libre. »

Or, jusqu'ici M. Marion avait bien exposé un certain nombre de ses idées dans des articles de Revues, dans le *Dictionnaire de Pédagogie* et dans *la Grande Encyclopédie*, dans les programmes et les instructions auxquels il a collaboré; mais on ne pouvait ni les bien connaître, ni les bien apprécier dans leur ensemble. Avec *l'Éducation dans l'Université*, on sera fort bien renseigné.

Dans ce livre, M. Marion donne « la substance et l'esprit » des conférences de pédagogie pratique, dont il a été chargé en 1890 et où étaient « expressément conviés » tous les boursiers d'agrégation de la faculté des lettres, où étaient également invités les élèves de la faculté des sciences. Il s'adressait aux maîtres répétiteurs de bonne volonté aussi bien qu'aux futurs professeurs et examinait, au même titre que les questions d'enseignement, les questions de discipline, de régime intérieur, voire d'administration. A tous ceux qui doivent cultiver les esprits, mais surtout former les habitudes et les sentiments, en faisant

l'éducation des caractères, il s'efforçait de donner pleine conscience de la solidarité qui les unit, de l'unité d'action nécessaire pour mener à bien l'œuvre commune. Pour qui a lu le livre, il est évident que le but poursuivi a été heureusement atteint.

Une place y est faite à un aperçu général de l'organisation de l'Université, parce qu'une nomination ministérielle ou une délégation rectorale ne confèrent pas d'emblée, à celui qui en est l'objet, la connaissance précise des devoirs et prérogatives de sa fonction, parce que le public connaît très imparfaitement l'institution universitaire et que, par suite, elle est facilement méconnue. Puis, quoiqu'il soit uniquement question de l'enseignement secondaire, il a fallu le considérer, dans ses rapports avec les deux autres enseignements, le voir à sa place dans le tout : le premier devoir, pour chaque membre de l'Université, n'est-il pas de sentir les liens qui l'unissent à tous les autres, d'avoir le sentiment de la responsabilité collective et de l'honneur commun ? Aussi le débutant est-il mis en relations successivement avec tous les éléments auxquels il aura affaire, en commençant par les plus extérieurs, en quelque sorte, en allant des autorités locales non universitaires et de la société en général, aux chefs immédiats, aux collègues et aux élèves.

Ainsi, le livre se divise naturellement en deux parties : la première traite de l'organisation, de l'administration, des maîtres (1) ; la seconde, est consacrée aux élèves (2).

Pour les jeunes maîtres, tout ce qui est dit du recteur et de l'inspecteur d'Académie, des inspecteurs généraux, des mutations et des promotions, des rapports avec l'autorité publique, avec la presse, avec le monde, du proviseur et du censeur, sera d'une immédiate utilité. Ceux-là surtout en jugeront, qui ont été obligés de faire, à leurs risques et périls, l'apprentissage de la vie universitaire. Lisez, par exemple, ce que dit M. Marion, des inspecteurs généraux « confidents naturels des « ambitions des professeurs » (p. 17), des fautes que l'on est exposé à faire en transportant dans un petit chef-lieu de département les habitudes contractées dans les grandes villes et surtout à Paris (p. 109), de l'attitude à observer en politique (p. 113), où l'opinion du professeur « ne peut être avec convenance que modérée, sobre surtout de mani- « festations, même quand elle est conforme à l'opinion régnante, à « plus forte raison, quand elle y est contraire », de la sagesse qu'il y a à s'abstenir de céder « aux démangeaisons de sa plume », pour répondre au journaliste par qui l'on est attaqué à propos d'un discours de distribution de prix, d'une conférence ou d'un acte public (p. 120). Mais il faudrait tout citer dans cette première partie, si l'on voulait montrer combien ces conseils, tout de bons sens et de finesse, de pénétration sagace et d'observation profonde, seront utiles à ceux qui, au début de

(1) Chap. I, Organisation générale de l'Université, la hiérarchie administrative, les conseils universitaires ; Chap. II, Les trois degrés de l'enseignement public ; Chap. III, Place de l'enseignement secondaire dans l'Université, recrutement et préparation du personnel, rôle des facultés à cet égard ; Chap. IV, Le lycée, ses rapports avec le dehors ; Chap. V, Organisation intérieure du lycée, l'administration ; Chap. VI, Les maîtres répétiteurs ; Chap. VII, Les professeurs, assemblées et conseils intérieurs.

(2) Chap. VIII, Education de la volonté et formation du caractère, la discipline libérale ; Chap. IX, La réforme du régime intérieur des lycées ; Chap. X, Discipline propre de la classe, l'autorité du professeur, l'éducation morale en classe ; Chap. XI, Éducation de l'esprit, l'enseignement ; Chap. XII, L'éducation par l'enseignement, les méthodes.

leur carrière, auront l'heureuse chance de le rencontrer pour guide.

Pour le public non universitaire, le profit ne sera pas moindre, car il apprendra tout à la fois ce qu'est actuellement l'université de France et ce que voudraient qu'elle devînt les plus éminents de ses représentants (1).

Pour les professeurs, même pour ceux dont l'expérience est déjà longue, la lecture du livre de M. Marion sera très fructueuse. Personne n'a mieux montré qu'il suffirait, pour grandir encore dans l'opinion leur situation déjà excellente en général, que leur souci de l'honneur commun fût plus actif, leur esprit de solidarité plus fort : « Il ne faut « pas, dit-il excellemment (p. 208), se lasser de le redire, l'unité est la « condition souveraine d'une éducation, si elle est la qualité fondamen- « tale d'un esprit et d'un caractère. L'unité dans l'intelligence, c'est la « logique, l'accord avec soi-même, la fidélité aux mêmes principes : sans « elle point d'esprit supérieur. Et l'unité dans le vouloir, c'est le même « accord avec soi, transporté dans la pratique ; c'est cette fidélité aux « mêmes règles de conduite dont les stoïciens faisaient la vertu par « excellence : sans elle on n'est point un caractère ».

Il nous est impossible de résumer, même brièvement, la seconde partie de *l'Éducation dans l'Université*. En raison de l'importance des questions qui y sont traitées, en raison de la part que M. Marion a prise à la réforme par laquelle a été instituée « une disci- « pline libérale », on devra la lire et la relire. Ceux-là même qui sont le plus hostiles aux changements récents, s'ils ne désarment pas tout à fait, s'y instruiront en plus d'un point. Ceux qui les approuvent verront mieux ce qui reste à faire pour les rendre tout à fait fructueux (2).

La conclusion, ample et large, est optimiste. L'Université donne non seulement une instruction forte, mais elle peut mettre au défi ses critiques d'avoir de l'éducation une conception plus haute et plus large que la sienne. Ses maîtres, d'une culture raffinée, vivant dans le monde et souvent ne le cédant à personne comme hommes du monde, prisent, sans doute, le fond plus que la forme, mais s'appliquent expressément à cultiver chez ses élèves la dignité et l'aisance des manières, cette bonne tenue et cette bonne grâce, si peu naturelles aux enfants dans l'âge ingrat, mais qui ajoutent tant au charme de la jeunesse. Pour notre société, telle qu'elle est en train de se faire sans que rien désormais puisse l'en empêcher, elle élève excellemment les enfants en les dépouillant de tout esprit de caste et de tout esprit de secte, en les accoutumant à l'égalité, au respect du travail et des seules supériorités vraies, à la franchise absolue, aux amitiés désintéressées, enfin à cette mâle camaraderie dont il n'y a qu'à ôter les excès et à corriger les manifestations trop juvéniles, pour qu'elle soit la forme idéale de la solidarité. Tout cela, sans préjudice d'aucune élégance morale. D'autre part, cette éducation toute de raison et de liberté, si elle est mortelle à tous les fanatismes et exclusive des formules tranchantes

(1) M. Marion nous dit (p. 88) : « Dans son article (*Réforme nécessaire*, *Revue Universitaire*, du 15 janvier 1892), M. Lavisse développe des idées analogues à celles que j'indique ici, et même en parties identiques. Je me plais à lui emprunter l'excellente expression de quelques-unes de ces idées ».

(2) (p. 238) « C'est assez de trois cents internes placés sous une même direction. » — « Il faut châtier *sans faiblesse* toute violation volontaire de la règle » (p. 239). « Les enfants trop mauvais (p. 277), on n'est pas forcé de les garder. »

qui ne souffrent pas l'examen et ne s'adressent qu'aux passions, est essentiellement respectueuse de tout ce qui répond à un besoin du cœur et de l'esprit ; elle est éminemment favorable à l'éclosion du sens religieux. L'Université élève les enfants dans l'esprit national et l'esprit moderne, pour leur pays et pour leur temps. Elle forme de bons citoyens de la France nouvelle et de bons ouvriers de la civilisation, sans sacrifier aucune délicatesse, ni rien de ce qui donne du prix à la vie, en cultivant, au contraire, le goût esthétique, l'esprit, les agréments et, ce qui vaut mieux, le rôle du perfectionnement individuel.

Il est inutile de dire à tous ceux qui ont lu déjà M. Marion, que le livre est écrit en une langue sobre et riche, ferme et souple, agréable et précise. Ceux qui parcourront son nouveau livre s'apercevront fort bien qu'il possède toutes ces qualités à un degré éminent.

Il resterait, — la question nous a été posée, — à examiner, au point de vue où nous nous plaçons dans cette Revue, la valeur absolue de cette conception pédagogique. Sans doute, M. Marion se rattache, par ses tendances philosophiques, au kantisme (1) et au néo-criticisme de M. Renouvier. Mais aussi il a des sympathies très vives pour Locke et pour l'école expérimentale d'Angleterre; il demande aux sciences positives de lui venir en aide, et diligemment il recueille, pour le faire passer dans la pratique, tout ce qui prépare la « société de l'avenir ». Les partisans de la philosophie scientifique ne peuvent donc que se réjouir de l'apparition de *l'Education dans l'Université* et souhaiter que, de plus en plus, M. Marion tienne compte des enseignements que fournissent les recherches positives. Ainsi, non seulement il nous donnera une excellente pédagogie « par provision », mais encore il contribuera, en une large mesure, à préparer celle qui guidera nos successeurs.

II. L'article de M. Proff doit être rapproché du livre de M. Marion. Celui-ci est optimiste et a surtout vu l'Université idéale que doit produire l'application des récentes réformes. M. Proff, au contraire, est pessimiste. Il a examiné de près les dispositions, les tendances d'esprit, en un mot la situation intellectuelle et morale du personnel de l'enseignement secondaire, et il a été frappé à la fois des admirables ressources dont dispose le corps universitaire et des entraves dans lesquelles il est emprisonné. L'enseignement, en France, est hiérarchisé avec une subtilité de distinction digne de la Chine. Le maître d'études est un sous-officier qui ne remplit jamais le rôle d'instructeur, qui n'a jamais de commandement et qui ne manœuvre pas. On ne trouve pas plus chez les professeurs la personnalité et la connaissance du métier, que l'on demande à un éducateur. C'est un fonctionnaire classé et étiqueté, auquel on ne laisse aucune initiative : « Quand il s'installe, il trouve tout fixé, programmes et méthodes. Les auteurs à lire sont fixés, fixée la « nature, fixés le nombre des exercices et des leçons. Il est vrai qu'il a le « choix des textes et des éditions, à moins toutefois qu'un inspecteur ne lui « fasse des remontrances sur telle phrase consignée au registre de la « classe ou ne lui recommande incidemment telle édition... signée par « lui ou même encore que, par mesure budgétaire, on refuse de renou- « veler le vieux stock des livres empilés à la bibliothèque... Les travaux « particuliers sont considérés comme pris sur le temps dû à la prépara- « tion de la classe... »

(1) Voyez dans *la Revue* du 26 janvier 1893, notre compte rendu des thèses et de la soutenance de M. Dumesnil.

Sur qui pèsent les responsabilités? Les proviseurs et censeurs ne se recrutent guère que parmi les professeurs fatigués ou n'ayant pas très bien réussi dans leur classe, parmi les anciens surveillants généraux vieillis dans le métier de maîtres d'études, peu instruits et peu préparés par toute leur carrière à faire des éducateurs très délicats. Comment peuvent-ils juger ceux qui leur sont supérieurs, même par les grades? Les recteurs sont incompétents et trop occupés. Les inspecteurs généraux ne peuvent examiner que fort superficiellement les classes : « Neuf fois sur dix et même davantage, les appréciations de « l'inspecteur général sont les reproductions de celles de l'Académie, « qui reproduisent elles-mêmes celles du chef d'établissement ».

Ni les répétiteurs, ni les professeurs, ni les proviseurs et les censeurs, ni les inspecteurs d'Académie, ni les recteurs, ni les inspecteurs généraux, ni même le directeur de l'enseignement ou le ministre ne sont responsables de cette situation, parce que la machine est dirigée par des êtres multiples et impersonnels, où les responsabilités s'éparpillent à l'infini, où les idées « s entre-choquent au petit bonheur ». L'Université est un grand corps sans âme et qui ne peut pas en avoir. Pour lui en donner une, il faut briser le vieux moule, mettre chacun à sa place, encourager le mérite au lieu de donner un brevet à la médiocrité ou à l'âge.

M. Dreyfus-Brissac, en publiant cet article, fait remarquer que « si « le tableau est poussé au noir, il n'est pas tout à fait dépourvu de « ressemblance ». Il faudrait, pour en juger exactement, avoir sur ce qui se passe dans nos lycées et collèges, des renseignements qui nous manquent. Nous nous bornerons à rappeler que M. Marion est arrivé à des conclusions tout autres.

(*A suivre.*) F. Picavet.

Revue de métaphysique et de morale, paraissant tous les deux mois ; Paris, Hachette, n° 1, janvier 1893.

Voici une nouvelle *Revue* sans directeur. Le secrétaire de la rédaction est M. Xavier Léon. On reconnaît le rôle utile qu'a joué dans le passé, la *Critique philosophique*. On rappelle les services qu'a rendus et que rend encore la *Revue philosophique*. On voudrait faire autre chose. Laissant de côté les sciences spéciales, plus ou moins voisines de la philosophie, sans être étrangère aux sciences dont elle recueille avidement les résultats généraux, apportant des faits et non des idées, on cherche moins à suivre le mouvement des idées, qu'à lui imprimer une direction. Consacrée à la métaphysique, cette Revue proclame celle-ci indépendante « de la science, de la religion et du sens commun ». Dans l'histoire, elle ne voit que les systèmes. Ajoutez qu'elle a une prédilection marquée pour les sciences mathématiques et répéterait volontiers avec une variante le mot de Platon que « nul n'entre ici s'il n'est logicien ». Enfin elle n'entend se réclamer que de la raison et s'opposer

tout à la fois au positivisme courant qui s'arrête aux faits et au mysticisme qui conduit aux superstitions.

Ce sont des jeunes gens qui ont eu l'idée de cette tentative.

N'est-ce pas une contradiction étrange de voir ceux qui auraient tout à apprendre, en fait de science et d'histoire, ne se préoccuper que de donner des systèmes dont la valeur est nécessairement proportionnée à celle des études positives sur lesquelles ils reposent ? On lit et on médite les conclusions de Spencer, de Taine, de Wundt, de Cournot ou de Renouvier, parce qu'on sait qu'ils les appuient sur des faits par eux soigneusement contrôlés. On lit avec le même intérêt les résultats auxquels sont conduits, par une vie de recherches scientifiques, Claude Bernard, Pasteur, Berthelot, Grote, Michelet ou Guizot. Mais comment s'intéresser à des constructions qui supposent l'ignorance nécessaire — en raison même de la jeunesse de leurs auteurs — de tout ce qui pourrait les justifier ?

Nous avons voulu exposer, aussi exactement que possible, l'intention des fondateurs de la *Revue de métaphysique et de morale*. Nous avons cru devoir faire nos réserves, mais nous ne voulons nullement préjuger sa destinée. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que si elle suit fidèlement son programme, elle risque fort de faire œuvre inutile — sinon nuisible — en habituant de plus en plus les jeunes gens qu'elle rallierait, à se contenter de notions vagues et à se griser de conceptions où ils croient enfermer la réalité quand ils n'en ont entrevu qu'une image, et une image bien plus infidèle encore que celle des ombres dont parle Platon en son allégorie de la Caverne. Un des maîtres, dont les fondateurs de la *Revue de métaphysique et de morale* ne contesteraient pas l'autorité, nous racontait qu'un jour un candidat à la licence lui avait dit de fort belles choses sur le vitalisme et l'animisme, mais qu'il était resté court quand on lui avait demandé comment s'accomplissent et se coordonnent les actions physiologiques qui distinguent l'être vivant de la matière inorganique. Un autre jour, nous disait-il, un candidat qui parlait d'une façon très assurée de la classification des systèmes et de leur influence sur le développement de la civilisation, ne se trouvait nullement embarrassé d'avoir placé le Pyrrhonisme au VIe siècle avant l'ère chrétienne !

Et puis comment peut-on dire que « la philosophie se suffit à elle-même » quand on étudie les systèmes de Descartes, de Leibnitz, de Kant, de Comte, de Spencer, qui tous reposent sur les données scientifiques de leur époque et témoignent des progrès qu'ont faits successivement l'observation et l'expérimentation appliquées à la nature ?

Le premier numéro commence par un article de M. Ravaisson, qui reproduit les idées de l'*Essai sur la métaphysique d'Aristote* et du *Rapport sur la philosophie en France au* XIXe *siècle*. Puis vient un article de M. Poincaré sur le continu mathématique, fort intéressant en raison de la compétence incontestée de l'auteur, mais qui suppose des connaissances positives aussi variées qu'étendues. L'*Essai* de M. Rauh sur quelques problèmes de philosophie première a surtout pour objet d'éclaircir et de rectifier sa thèse sur le *Fondement de la morale*. M. Couturat s'attache à la *Philosophie de la règle et du compas*, publiée par M. Renouvier dans l'*Année philosophique*. M. Brunschwig veut établir que Renan n'a pas résolu le problème qu'il s'était proposé, l'avenir de la science. Son œuvre, dit-il, ne contient pas même les

germes d'un progrès nouveau, les éléments d'une régénération de l'esprit (1).

F. Picavet.

Nous suivrons avec grande attention la *Revue de métaphysique et de morale* et nous signalerons à nos lecteurs les articles qui pourraient les intéresser, mais nous souhaitons que la *Revue philosophique* continue, comme par le passé, à n'admettre, en métaphysique, que les conceptions fortement rattachées à l'histoire et à la science.

F. P.

La *Revue des Idées* publiera prochainement quelques pages sur la thèse française de M. Angellier, considérée comme contribution à l'histoire des Idées. Elles complèteront et combattront même quelques-unes des assertions du compte rendu de la soutenance. Elles sont d'un maître dont nous croyons utile de publier l'appréciation motivée.

F. P.

(1) Un tableau de l'enseignement de la philosophie dans les facultés de France place à *Douai*, où les facultés ne sont plus depuis plusieurs années, les cours de MM. Penjon et Souriau. — Il faudrait d'ailleurs, pour être complet, signaler d'autres cours de philosophie dans l'enseignement supérieur.

Les communications relatives à la Revue des Idées *doivent être adressées à* M. F. Picavet, *3, rue Crétet.*

Toutes les communications relatives à la Rédaction doivent être adressées à M. Jules Gautier, *Rédacteur en chef, 7, avenue Parmentier. Les abonnements et réclamations sont reçus à la librairie* Paul Dupont, *4, rue du Bouloi, Paris.*

Le Gérant, L. SÉRIS.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 251.2.93.

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tome XIX. N° 8.

CHRONIQUE

L'idée d'une Société de secours mutuels, émise récemment par M. Bébin, et dont nous avons entretenu nos lecteurs, a été, depuis que nous l'avons fait connaître, étudiée avec intérêt par un grand nombre de professeurs ; peut-être pourrons-nous, d'ici peu, entrer, sinon dans la période active dont nous souhaiterions cependant hâter le plus possible le début, au moins dans une période de préparation régulière qui devra nous mener à une prompte solution. Du reste, pourquoi hésiterions-nous ? La mort, chaque mois, presque chaque semaine, se charge de prouver surabondamment combien chacun de nous a le devoir de garantir ceux, dont la vie dépend de la sienne, contre les hasards de l'avenir ; il faut regarder les choses en face ; les intérêts que nous avons tous à sauvegarder nous tiennent trop intimement au cœur, pour que nous puissions fermer les yeux et songer à nous dissimuler ce que la réalité peut avoir de lugubre.

Nous tenons à préciser un point en particulier, à savoir que la Société que nous rêvons ne fait double emploi avec aucune des

institutions de prévoyance auxquelles nous nous adressons déjà, de gré ou de force.

Notre Société ne sera pas une caisse de retraites. Nous n'avons pas, pour le moment, la prétention de nous substituer à l'État et de nous charger d'une partie des obligations qu'il a envers nous. Si jamais il était prouvé que l'État est impuissant à garantir le service des retraites, nous envisagerions sans trouble, sinon sans crainte, la nécessité de remplacer sa garantie par une autre, et nous verrions alors ce que nous devrions faire; mais, en dépit des inquiétudes que nous inspire l'avenir de la loi de 1853, nous n'avons pas le droit de douter des intentions de l'État, et nous possédons au contraire, dans le projet Rouvier, la preuve indubitable du désir qu'a eu le gouvernement de transformer une organisation devenue chaque jour plus dangereuse. Donc, aucune erreur possible de ce côté. Ajoutons que ni la loi de 1853, ni le projet Rouvier, ne prévoient ce que nous voulons précisément prévoir; l'une assure la retraite dans certaines conditions, l'autre améliore ces conditions, et, en particulier, garantit aux héritiers du fonctionnaire décédé après cinq ans de services, la propriété des retenues qu'il a subies, mais ni l'une ni l'autre ne songent, ni aux besoins immédiats de la veuve et des enfants, ni aux besoins possibles du fonctionnaire dont la maladie vient interrompre l'activité. C'est cette lacune qu'il faut combler, parce qu'il n'est pas possible de demander ce service à l'État.

Notre Société ne fera pas non plus double emploi avec les assurances sur la vie qu'un certain nombre d'entre nous parviennent à contracter; car c'est là un acte de prévoyance qui n'est pas à la portée de tous les traitements, et qui, pour ceux-là même qui peuvent se l'imposer, reste une lourde charge; l'assurance sur la vie reste en somme une spéculation; la Société qui assure court des risques, et naturellement elle les fait payer; d'où il résulte que le plus souvent, c'est précisément ceux qui auraient le plus besoin de s'assurer qui sont dans l'impossibilité de le faire. Et du reste le montant d'une assurance ne se délivre pas sans formalités longues et pénibles; ce n'est pas une ressource immédiatement liquide, et si on peut compter sur elle pour un avenir plus ou moins rapproché suivant les cas, jamais on ne l'a sous la main au moment même où le cruel besoin se fait sentir. Enfin, ne perdons pas de vue que c'est pour les petits traitements qu'elle est le plus difficile à réaliser, que, si nous pouvons désirer que le plus de fonctionnaires possible assurent à leur famille ce précieux appoint et à eux-mêmes cette tranquillité relative d'esprit, beaucoup, un très grand

nombre, ne pourront jamais l'espérer, et que, même pour les favorisés du sort ou de la fortune, autant qu'on a l'habitude de l'être chez nous, il y a place, à côté de l'assurance sur la vie, pour quelque chose de plus modeste, de moins lourd et d'aussi utile.

A peine est-il besoin de faire remarquer que nous n'aurons rien de commun avec les sociétés particulières de retraites, comme, par exemple, la Société Taylor. Ces institutions, et surtout celle que nous nommons, ont rendu et rendent de très grands services, nous ne songeons pas à le mettre en doute ; mais ces services sont restreints et aléatoires, comme peuvent l'être ceux de la loi de 1853, et, en général, ceux de toutes les institutions qui ont le caractère d'une tontine.

Ce que nous voulons, c'est autre chose que tout cela ; c'est une *société de secours immédiat,* qui vienne en aide aux veuves, au moment où le coup les frappe, sans aucun délai, qui puisse continuer cette aide si elle est nécessaire, ou la reprendre après un intervalle, si elle redevient nécessaire. Nous voulons aussi que cette société vienne en aide à ses membres eux-mêmes, s'ils ont besoin d'elle en cas de maladie prolongée. Le temps n'est plus où les congés avec traitement s'obtenaient sans peine, et somme toute, il vaut mieux qu'il en soit ainsi ; la justice et le bon ordre n'y ont rien perdu. Mais les besoins sont restés, et c'est à nous d'y pourvoir. Nous voulons enfin que la société à créer puisse, par des avances remboursables, aider les fonctionnaires mis à la retraite à vivre pendant le temps qui s'écoule pour eux sans traitement, depuis le moment où ils cessent leurs fonctions, jusqu'au moment où la liquidation de leur pension est achevée.

Nous estimons que nous pouvons créer une société de ce genre, et, en tous cas, nous considérons comme un devoir d'y tâcher. Sans doute, ce sera pour chacun de nous un sacrifice nouveau, une souscription de plus, après d'autres ; personne de nous ne le regrettera devant l'importance du résultat, et s'il faut pour y subvenir renoncer par ailleurs à quelque autre chose de moins utile, qui hésiterait à s'imposer cette facile résignation? Nous sommes convaincus du reste que, sans fixer trop bas les contributions individuelles, il n'est pas indispensable de les fixer très haut, et qu'en outre, il est facile, en multipliant les petits versements, de rendre la charge à peu près insensible.

Nous écrivions ces lignes lorsque nous est parvenue la lettre que nous publions plus loin. Nous remercions nos collègues du lycée Lakanal de leur sympathique adhésion ; ils peuvent être assurés que

nous ne négligerons rien pour aboutir à un résultat pratique. Nous prions ceux de nos collègues des autres lycées qui seraient disposés à étudier avec nous la question, de nous faire connaître le plus tôt possible leur adhésion : cette adhésion, nous tenons à le dire, ne préjugera nullement une adhésion à la future société ; elle sera seulement pour nous la preuve d'une communauté d'idées, et cela seul nous sera un puissant encouragement.

JULES GAUTIER.

M. Ch.-V. Langlois a publié dans le dernier numéro de la *Revue internationale de l'Enseignement* un important article sur la licence ès lettres. Outre qu'il dissipe certains malentendus, ce qui est toujours bon, cet article propose dans le régime de la licence ès lettres des modifications simples, mais pleines de conséquences; nous y reviendrons dans notre prochaine Chronique.

On nous affirme que les promotions de classe seront publiées aussitôt après le vote du budget de l'instruction publique par le Sénat. Le nombre de ces promotions dépasserait 1400. On y a appliqué cette année, outre les crédits spéciaux de péréquation, toutes les somme disponibles qui, par leur provenance, devaient légitimement profiter au personnel de l'enseignement secondaire. Une somme de 50,000 francs a été spécialement appliquée aux promotions des répétiteurs. Souhaitons que le Sénat permette de mettre bientôt fin à une attente déjà longue.

J. G.

LETTRE AU DIRECTEUR DE LA *Revue*

Monsieur le Directeur,

Les professeurs soussignés, vivememt émus des lacunes de la loi de 1853, surtout en ce qui concerne le sort des veuves et des enfants de leurs collègues prématurément décédés ; profondément convaincus du reste qu'ils ne peuvent attendre d'amélioration rapide à leur situation périlleuse que grâce à leur propre initiative, et à la fondation d'une Société de prévoyance et secours mutuels exclusivement universitaire,

Vous remercient vivement d'avoir, le premier, mis à l'ordre du jour cette question qui intéresse le corps tout entier,

Et déclarent adhérer, dès maintenant, au principe de toute société ou de tout comité d'études qui se formerait dans le but spécial de remé-

dier aux lacunes de la loi de 1853 *et qui prendrait pour base de son recrutement le* corps entier de l'Enseignement secondaire, *sans distinction d'origine, de grade ou de titre, pour les membres qui le composent.*

Paris-Sceaux, le 17 février 1893.

Ont signé :

S. Rocheblave (Lettres).	*Lakanal.*
Glachant (Lettres).	—
Boitel (Sciences).	—
A. Jourdan (Mathématiques, enseignement moderne).	—
Eidenschenk (Langues vivantes).	—
Carré (Histoire).	—
Franck (Histoire).	—
Madame Loyer (Classe primaire).	—
G. Mesnager (Classe primaire).	—
Bonnet (Anglais).	—
Em. Salle (Grammaire).	—
Reboul (Grammaire).	—
D. Charron (Grammaire).	—
Pauthier (Enseignement moderne).	—
L. Armengaud (Grammaire).	—
L. Lemarquis (Anglais).	—
Cahen (Mathématiques élémentaires)	—
De Mages (2e classique).	—
C. Bürg (Allemand).	—
Nertz.	—
L. Bécourt (Dessin graphique).	—
Pierre Robert (Lettres).	*Charlemagne.*
Lintilhac (Lettres).	*Louis-le-Grand.*
Baudot (Sciences).	*Saint-Louis.*
E. Trolliet (Lettres).	*Stanislas.*
Joran (Lettres, Professeur en congé).	
A. Tournois (Mathématiques).	*Lakanal.*
A. Gicqueau (Dessin d'imitation).	—
Stropeno.	*Janson.*
Valentin.	*Buffon.*

CAUSERIE LITTÉRAIRE

BIBLIOGRAPHIE

Contribution à l'histoire de Bernardin de Saint-Pierre : mort, funérailles, revirement d'opinion, honneurs posthumes.

L'auteur des *Etudes de la Nature*, des *Harmonies de la Nature* et de *Paul et Virginie*, s'il n'a point obtenu de son vivant le lot de succès et de gloire incontestée auquel il se figurait avoir droit, s'il n'a pas toujours eu le don de plaire à ses contemporains ni à sa postérité immédiate, eut du moins la chance d'être traité avec beaucoup d'égards par la génération suivante. On lui a pardonné les divagations, rêvasseries, bizarreries systématiques, *cause-finalières* et autres, dont fourmillent ses œuvres, pour retenir exclusivement les pages remarquables par une sentimentalité de bon aloi comme par une authentique et pittoresque beauté de forme.

On sait avec quel souci, ou mieux avec quelle sympathie réelle Sainte-Beuve s'est, à maintes reprises (1), occupé de lui, signalant son influence sur Lamartine, qui fut, à vrai dire, le plus reconnaissant de ses disciples comme Chateaubriand en fut le moins aimable, et notant l'art dont il a tracé des paysages, et dénommé, le premier, les magnificences des contrées exotiques.

Naguère encore, Bernardin sollicitait l'intérêt curieux des critiques et des lettrés. Pour ne citer que les plus récents travaux, voici un gros volume exact, consciencieux et substantiel à souhait, qui me paraît une monographie à peu près définitive : c'est la thèse de doctorat de M. Fernand Maury (2). — De leur côté, Mme Arvède Barine (3) et de Lescure (4) ont mis au service de notre personnage, celui-ci son charme

(1) *Causeries du Lundi* et *Portraits littéraires*. Voy. la *Table*, art. Bernardin.

(2) *Etude sur la vie et les œuvres de Bernardin de Saint-Pierre*, Paris, Hachette, 1892, 675 pages, in-8°. Partie biographique très complète, attachante et neuve.

(3) *Bernardin de Saint-Pierre* (Collection des *Grands écrivains français*), Paris, Hachette, 1891.

(4) *Bernardin de Saint-Pierre* (Collection des *Classiques populaires*), Lecène et Oudin, 1892. — Il a été rendu compte de cette brochure, dans notre *Revue* (n° du 8 décembre 1892), par M. Pierre Robert.

d'anecdotier parfois un peu mièvre, celle-là son élégance sobre et fine, sa touche ironique et légè e, son appréciation un tantinet malicieuse. Enfin M. Brunetière, qui tient, au fond, pour un niais le pseudo-descendant d'Eustache, sauveur de Calais, mais ne songe pas néanmoins à lui dénier le mérite d'avoir composé un chef-d'œuvre, a consacré, il y a quelques mois (1er octobre 1892), aux amies de Bernardin de Saint-Pierre (d'après des lettres inédites) un piquant article de la *Revue des Deux Mondes*, inspiré, d'ailleurs, par la lecture du livre de M. Maury.

Le portrait (j'entends l'individu, non l'*écrivain*) qui découle de ces solides ou agréables enquêtes ne doit pas être flatté ; en tout cas, il n'est rien moins que flatteur. Il faut rompre, coûte que coûte, avec ce type de philosophe débonnaire, de philanthrope doux et larmoyant, que la légende avait implanté dans l'imagination de la foule! *Fiat lux !*

Oui, c'était un détestable caractère que ce favori du sexe gracieux ; on peut, hélas ! l'affirmer depuis que sa silhouette est tirée en pleine lumière : de toutes les conclusions autorisées par l'examen des documents biographiques et de la correspondance, il résulte que ce vieillard, dont le style est certes plus égal, plus coulant, plus commode et plus onctueux que l'humeur, cet académicien (1) hargneux, cet opiniâtre batailleur fameux par de perpétuels démêlés avec ses collègues, aurait à peine pu évaluer le nombre de ses romanesques admiratrices. Résolu à se marier, il n'eut que l'embarras du choix. Ce n'est pas ici le lieu d'insister sur les deux unions que M. de Saint-Pierre, après une vie aventureuse, à un âge déjà fort respectable, contracta (à peu d'années d'intervalle) avec de toutes jeunes personnes, dont la première devint simplement sa ménagère, et la seconde son idole.

J'arrive donc de prime-saut au terme de sa carrière.

Ses derniers moments parurent d'un sage. Las d'avoir trop arpenté le globe, l'écrivain-voyageur s'était retiré dans sa maison de campagne, à Eragny, près de Pontoise, sur les bords de la rivière. Riant, confortable et champêtre ermitage, site varié où les arbres de nos climats mêlaient leurs ombrages aux végétations étrangères. C'est là que, en compagnie de son fils, de sa fille, et de l'épouse « jeune encore, sensible, vertueuse et spirituelle (2) » dont il aurait pu être l'aïeul,

(1) Il avait été élu membre de l'Institut (Classe des Sciences morales et politiques) dès sa fondation, en 1795, et, huit ans plus tard, nommé dans la classe dite de langue et littérature françaises, laquelle avait reproduit l'Académie française, hormis le titre, lors de la réorganisation de l'Institut par Bonaparte (décret du 22 janvier 1803). — Fréquemment il se chamailla, sur le ton le plus acerbe, avec ceux de ses confrères qu'il intitulait *les athées*, et dont il se croyait sincèrement persécuté : c'étaient les matérialistes Cabanis et Naigeon, les voltairiens Parny, Suard, Andrieux, Morellet, Volney, etc.

(2) Ainsi s'expriment les gazettes de l'époque sur le compte de Mme de Saint Pierre, née Désirée de Pelleporc, en secondes noces Mme Aimé Martin.

se fortifiant chaque jour dans l'idée de contempler face à face la funèbre visiteuse, notre héros résigné, confiant dans l'excellence des lois de la nature, attendit avec un superbe calme l'heure inéluctable de toute destinée. C'est là qu'après une maladie longue et point douloureuse, à 77 ans, il s'éteignit paisiblement, presque sans agonie, le vendredi 21 janvier 1814, vers midi, entre les bras de sa femme et de ses enfants qu'il tâchait de consoler en confessant sa foi dans l'existence éternelle. Ce fut une tranquille et tendre séparation. « La terre était blanche de neige, l'air assombri de brouillard ; un vent froid secouait les arbres dépouillés. A midi, le soleil perça la brume et tomba sur le visage de Bernardin de Saint-Pierre, qui mourut en soupirant le nom de Dieu... Sa mort passa inaperçue au milieu des grands événements qui agitaient alors la France (1). »

Les obsèques furent sans doute décentes, encore que fort modestes. J'ai sous les yeux un fragment du *Journal de l'Empire*, à la date du 8 février 1814, où se trouve relatée avec détail la cérémonie :

« L'Institut impérial, en exécution de l'arrêté pris dans sa séance du 23 frimaire an VII, a assisté aux funérailles de M. de Saint-Pierre (Jacques-Bernardin-Henry), membre de la classe de langue et de littérature françaises. Le convoi étant arrivé au lieu de la sépulture, M. de Parceval, président de la classe, a prononcé le discours suivant :... » — Suit le texte de cette oraison funèbre en raccourci, froide et banale, creuse et pompeuse selon les exigences de la rhétorique et du goût d'alors. Veut-on un spécimen des comparaisons et des jugements au moyen desquels cet illustre inconnu de Parceval s'avise de rehausser le défunt ? Qu'on nous permette de transcrire ce passage :

« Tout ce que la prose peut répandre de charmes sur les images de la nature, semble s'être assemblé sous la plume de M. de Saint-Pierre. Il fut épris, comme M. Delille, de cette belle nature ; mais celui-ci consacra le langage des Muses à la philosophie ; l'autre, inspiré pa la philosophie, la fit parler dans une prose pleine d'images qui s'approcha quelquefois du langage des Muses.

« Il est dans les arts et dans les sciences des esprits entraînés par un vif attrait vers un genre d'étude particulier ; il en est d'autres qui, charmés de toutes les beautés de la nature, se plaisent à la considérer sous ses aspects divers, dans ses rapports généraux, et à parcourir les anneaux de la chaîne immense qui embrasse le système du monde. Quand ils ont l'art d'exprimer avec charme et clarté des vérités profondes, ils font aimer l'instruction, ils en écartent les épines, ils popularisent les hautes connaissances, et savent les mettre, pour ainsi dire, à la portée des esprits les plus superficiels. Ainsi le sublime Buffon, dans son livre des *Époques*, éleva le vulgaire de ses lecteurs vers les

(1) Ara. Barine, *op. cit.*, p. 182.

hauteurs de la nature ; ainsi M. de Saint-Pierre, écrivant pour les gens du monde, a doucement guidé leurs pas vers les routes escarpées des hautes sciences... »

Vient ensuite la louange nécessaire, attendue, de *Paul et Virginie*, cette exquise et brûlante pastorale, ce délicieux poème en prose :

« Lisons et relisons sans cesse son admirable roman... ; ouvrage incomparable, qui a touché ce point de perfection au delà et en deçà duquel on ne voit que des croquis informes ou des figures exagérées. M. de Saint-Pierre, rival de Fénelon (*troisième rapprochement!*) dans l'art de donner à sa prose des couleurs poétiques, avec cette sobriété qui n'alarme point sa timidité naturelle, a posé cette borne heureuse qui ne peut être franchie que par les écarts d'une imagination déréglée, qui n'obtiendront jamais l'applaudissement des juges sévères, ni le suffrage de la postérité (*quelle pénible phrase!*) ; il a fait sentir la poésie dans la prose, par l'éclat et la richesse des images : mais il ne lui a point dérobé ses ailes, il n'a point ambitionné son essor; il a prouvé, *comme Tacite et Bossuet*, que la prose a des procédés qui lui appartiennent et lui suffisent pour tracer des peintures admirables... »

La matière du paragraphe final est celle-ci : « Tous l'ont aimé, même sans le connaître ; tous ceux qui l'ont connu l'ont aimé encore davantage. Il emporte au tombeau les regrets de ses amis, *de ses confrères*, de la France dont il fut la gloire; etc... »

Ces lignes, à défaut d'autre mérite, ont du moins l'air d'attester qu'en dépit d'une fâcheuse complexion, Bernardin avait semé autour de lui, même sous la coupole, autre chose que la malveillance, la haine et la rancune. Je n'ignore point, au surplus, qu'il serait absurde de demander la vérité toute nue à l'interprète officiel, attitré, d'une Compagnie. Quoi qu'il en soit, je gage qu'on a grossi à plaisir, à propos de notre écrivain, la sourde rumeur du public et l'indifférence de la société éclairée. Ne nous hâtons pas trop de gémir sur l'ingratitude des humains. Il faut en prendre notre parti : Bernardin fut, au total, un *bourgeois* heureux. Il eut la chance de prolonger longtemps une vieillesse convenablement gratifiée (1), décorée, vénérée, saluée, adorée. Les dédains et les bâillements du salon de Mme Necker, l'oubli soudain qui suivit sa disparition n'ont servi (on a le droit de le proclamer) qu'à mieux mettre en relief le regain de popularité de son nom. A mesure que *Jocelyn* et *Atala* se font plus illisibles, on apprend à goûter davantage, dans ses bons morceaux, la richesse de sa fantaisie, la souplesse de son talent, le prestige de son style, la volupté pénétrante de ses descriptions et de son vocabulaire coloré. Tous les genres de faveur ont été acquis à sa mémoire adulée, bénie et fêtée.

(1) Souvenons-nous qu'il était pensionné par l'Empereur et par le roi Joseph.

Avant les dithyrambes de son pieux biographe, j'allais dire de son hagiographe, il obtint de la presse des notices fort laudatives (1). Son idylle immortelle et passionnée se conservera sans cesse dans les bibliothèques des adolescents qu'elle délecte au même degré que l'ouvrage de Perrault ou que les morceaux les plus délicats de La Fontaine et de Florian.

Deux mois après sa mort, le *Journal de Paris* insérait (30 mars 1814) une ode où le versificateur Bazot, au nom de l'estime publique, le saluait comme le promoteur de la réaction religieuse qui s'accomplissait, le déclarait apôtre des dogmes chrétiens, et lui décernait une espèce d'apothéose (2). Hommage convaincu, mais peu littéraire.

Plus tard, les panégyristes d'aucune sorte ne lui ont manqué. Dès 1816, Patin, maître de conférences à l'Ecole normale (où l'auteur de *Paul et Virginie* avait, lui aussi, enseigné), remportait, avec un *Éloge de Bernardin de Saint-Pierre* (3), le prix d'éloquence proposé par l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de la ville de Rouen. Avec le même sujet, Prévost-Paradol, en 1852, fut couronné par l'Académie française (4), qui devinait son précoce talent.

Villemain, dans son *Tableau de la littérature française au* XVIIIe *siècle*, accorde au célèbre Normand une place très honorable. Restait à fixer ses traits pour la masse. L'érection d'une statue n'était pas, en ce temps-là, chose aussi commune qu'aujourd'hui. Au bout de trente-huit ans, on lui rendit ce suprême hommage. « La renommée de Bernardin de Saint-Pierre, s'écrie Sainte-Beuve le lundi 30 août 1852, vient d'avoir un retour de fraîcheur et un reverdissement (5)! »

C'est que, trois semaines auparavant (lundi 9 août 1852), au seuil du musée du Havre, sa cité natale (6), avait été élevée et inaugurée, en

(1) *Cf.* les compliments que lui adresse, avec ce style enflé, suranné, dont il a le secret, le *Journal de l'Empire* (numéro du lundi 14 mars 1814, *Variétés*). — Après l'avoir comparé à Buffon, à Rousseau, il ajoute : « M. de Saint-Pierre a le premier rajeuni la palette de la muse descriptive, en y transportant les couleurs d'une nature étrangère et lointaine, en y faisant briller quelques rayons du soleil des tropiques.

« Il a fait école en littérature.

« Il a ranimé un siècle desséché par l'aridité des méthodes mathématiques et par le poison des plus désolantes doctrines, en le rappelant au sentiment si naturel et aux perspectives si ravissantes de la Divinité... »

(2) Voyez l'*Etude* précitée de M. Maury, p. 234.

(3) Paris, 1816, in-8°.

(4) Paris, chez Firmin Didot, 1852, in-8°.

(5) *Causeries du Lundi*, tome VI, deux chapitres sur Bernardin de Saint-Pierre.

(6) Il était né au Havre, le 19 janvier 1737, d'une famille originaire de Lorraine, et nullement noble, en dépit de la particule.

même temps que celle de Casimir Delavigne, l'image en bronze du chantre en prose, due au ciseau d'un éminent artiste, son confrère à l'Institut, David d'Angers. Alfred de Musset, chargé par l'Académie française de remplacer de Salvandy malade, fut pris de court, et ne prononça que quelques phrases louangeuses d'une parfaite insignifiance sur « la poésie pleine de vérité, la grâce pleine de tendresse, qui respirent partout dans *Paul et Virginie.* » Un poète dramatique « aimé de tous », Ancelot, récita un dithyrambe.

Et depuis cette dédicace, l'utopiste naïf et rêveur, l'optimiste et enthousiaste théoricien regarde, non sans mélancolie, peut-être en regrettant l'âge d'or, ces gens peu sensibles mais très pratiques, avides d'or et soucieux de spéculations financières et commerciales, qui encombrent les transatlantiques en partance pour le nouveau monde...

VICTOR GLACHANT.

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

Thèses et soutenance de M. LOUIS WYSOCKI, *professeur d'allemand au lycée Condorcet.*

1° *De Pauli Flemengi germanice scriptis et ingenio.*
2° *Andreas Gryphius et la tragédie allemande au XVII° siècle.*

La soutenance de M. Wysocki a été quelque peu morose. Incommodé par la chaleur de la salle, privé par l'émotion d'une partie de ses moyens, il a constamment parlé trop vite. Si j'ajoute qu'il a pris, en enseignant l'allemand, la fâcheuse habitude de mettre un accent tonique sur la syllabe radicale de certains mots français, on comprendra pourquoi le public n'a pas goûté, comme elle le méritait, une parole correcte, précise, abondante, toujours facile.

Sa thèse latine a été faite trop vite. La forme en est très négligée. M. Lange y a relevé des incorrections; et, à la répétition de mêmes formules, comme à la multiplicité des expressions tirées d'Horace, on sent que M. Wysocki n'est pas assez maître de la langue latine : M. Beljame le lui a démontré.

Le premier chapitre de cette thèse latine est franchement malheureux M. Le Doyen, M. Lichtenberger et M. Lange y ont trouvé, tous les trois, la matière de longues critiques. L'auteur cherche à y tracer un tableau du mouvement des idées en Allemagne à l'époque de la Réforme

Mais qu'est-ce que la Réforme? quelle influence eut la politique sur le développement confessionnel de l'Allemagne? voilà des questions, observe M. Himly, auxquelles M. Wysocki donne des réponses peu satisfaisantes. Il ignore même quel fut le successeur de Charles-Quint sur le trône impérial et s'imagine que l'Allemagne était bouleversée, à cette date, par des bandes étrangères comme elle le fut plus tard. Son jugement sur Luther, ajoute M Lichtenberger, paraît bien étrange: M. Wysocki est-il catholique, protestant ou libre-penseur? aussi peu l'un que l'autre. C'est un homme que toute question religieuse ennuie: Luther, à ses yeux, a eu le plus grand tort de faire de la théologie au lieu de composer quelque poème: pour M. Wysocki il n'y a de sérieux au monde que la littérature. Encore ne connaît-il pas très bien, remarque à son tour M. Lange, la littérature allemande du XVIe siècle, fort supérieure à celle du siècle suivant, et qui a produit des poésies populaires amoureuses égales à celles de Fleming et cependant ignorées ou dédaignées par le candidat.

Le grand adversaire de M. Wysocki a été M. Lichtenberger, qui a été déçu par cette thèse latine. Qu'est-ce que l'auteur a prétendu faire au juste? Défendre sans doute sur Fleming un certain nombre de thèses. Mais de ces thèses les unes ne sont pas nouvelles, les autres sont sujettes à caution, et, ce qui est plus grave, mal défendues. M. Wysocki prouve, par exemple, fort longuement que Fleming a été d'abord l'imitateur d'Opitz: qui est-ce qui l'a contesté? Il soutient qu'il y a une différence essentielle entre la première et la seconde manière de son poète: quelqu'un a-t-il affirmé le contraire? Il met au premier rang, dans l'œuvre de Fleming, les poésies amoureuses: personne ne le contredira. Mais il avance que Fleming a eu une influence considérable sur ses successeurs et que le poète n'est pas apprécié comme il le mérite; voilà deux thèses neuves, difficiles à défendre, paradoxales, et que M. Wysocki n'établit pas, il affirme, il admire, il s'extasie: il ne démontre pas.

En résumé, sa thèse latine, dit M. Lange, n'apprendra rien à ceux qui connaissent la littérature allemande et elle n'est pas assez bien écrite pour que les autres soient tentés de la lire.

Disons, à l'honneur du candidat, que M. Beljame lui a donné l'occasion de faire admirer son érudition et apprécier la facilité de son élocution, en le priant de retracer brièvement l'histoire du vers allemand. A cette question inattendue, M. Wysocki a répondu avec autant de netteté que de science et s'est attiré ainsi des compliments très mérités.

La thèse française de M. Wysocki est généralement bien écrite, quoiqu'on y puisse relever facilement des négligences, des expressions trop familières, des paragraphes entiers qui ressemblent à des notes transcrites, sans que l'auteur ait pris la peine de les rédiger. Le sujet est bien compris, bien étudié, par un homme qui a le goût et l'habitude de la

réflexion. Tels sont les justes éloges que M. Lange commence par adresser au candidat, en y mêlant quelques restrictions. Pourquoi donc M. Wysocki n'a-t-il consacré à la vie de son auteur qu'une seule et unique page? Encore, remarque M. Himly, est-ce la 341e. Pourquoi, poursuit M. Lange, n'a-t-il pas étudié la langue de Gryphius? Et quelle hérésie il a commise en avançant que l'enthousiasme de Gœthe pour Shakspaere était purement factice! Mais ces légers défauts s'évanouissent devant un autre: le sujet n'est pas assez intéressant. Gryphius est un écrivain original: qu'importe qu'il l'ait été, s'il nous ennuie!

M. Wysocki a vaillamment défendu le choix de son sujet. Tout n'a-t-il pas son intérêt? et si quelques époques littéraires méritent d'attirer notre attention, ne sont-ce pas celles surtout qui ont préparé les grands siècles? mais il ne faut pas vouloir trop prouver, et M. Wysocki a eu le tort de comparer au XVIIe siècle allemand l'antiquité grecque: celle-ci, on en conviendra, est intéressante par elle-même et non pas seulement parce qu'elle a préparé la littérature moderne. Quant au reproche que M. Lange lui avait adressé de ne pas s'être occupé de la langue de Gryphius, M. Wysocki l'a fait aisément oublier en exposant de vive voix les particularités de la syntaxe et de la déclinaison de son auteur avec une rare connaissance du sujet et une heureuse précision de termes.

M. Petit de Julleville l'a félicité d'avoir étudié avec conscience les rapports de Gryphius avec ses modèles français. Il en a malheureusement négligé un seul, le plus important. Concluant à l'originalité de son poète, après avoir relevé les imitations nombreuses, mais non essentielles, que celui-ci a faites des auteurs français, M. Wysocki écrit: dans quel théâtre Gryphius a-t-il pris ce qui fut l'originalité du sien? Où trouver la leçon qui se dégage de ses pièces, la dépréciation de la vie et la préparation continuelle à la mort? Chez Montchrestien, répond M. Petit de Julleville; car la fermeté stoïque opposée au malheur, voilà, non pas la principale, mais l'unique idée de Montchrestien comme de Gryphius. Ne faut-il pas en conclure que le poète français a été le modèle du poète allemand. Celui-ci, pour le dire en passant, a porté sur Polyeucte un jugement inepte: il s'est imaginé que Pauline épousait Sévère après la mort du martyr. M. Wysocki aurait bien fait de protester contre cette interprétation inintelligente, ne fût-ce que dans une note.

Tour à tour des détails trop minutieux et des généralisations trop hâtives, trop hasardées et surtout trop peu démontrées, c'est au jugement de M. Lichtenberger, le défaut capital de la thèse française comme de la thèse latine de M. Wysocki. Sans se préoccuper des objections, ayant même l'air de les ignorer, le candidat érige en principes des affirmations comme celles-ci: que le vice doit-être toujours puni dans une tragédie; que le principal héros n'y peut être intéressant qu'à

la condition d'être coupable, etc. Quelle faute a donc commise Rodrigue, devant M. Lichtenberger ?

Ces critiques prouvent que M. Wysocki a un heureux défaut : il est encore très jeune. Ses thèses ne pouvaient donc avoir beaucoup de maturité, mais elles donnent de bonnes espérances. Puisque M. Wysocki s'intéresse à une époque mal connue de la littérature allemande, souhaitons donc, avec M. Lange, qu'il en poursuive l'étude : il aime trop le travail, son livre, malgré ses défauts, accuse trop de talent, pour qu'on doute du succès.

Y.

CERTIFICAT D'APTITUDE

A L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIAL, EN 1892

(Lettres.)

2e *Session.*

Ont été admis, dans l'ordre du mérite :

MM. Roche, Perbal, Hincker, Aubert, Foury, Desrochers, Maire, Chabé.

LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES

Faire ressortir au moyen de quelques exemples l'enseignement moral contenu dans l'*Odyssée*.

THÈME ALLEMAND OU ANGLAIS

Les Laboureurs.

Plus les laboureurs ont d'enfants, plus ils sont riches ; car leurs enfants, dès leur plus tendre jeunesse, commencent à les secourir. Les plus jeunes conduisent les moutons dans les pâturages ; les autres, qui sont plus grands, mènent déjà les grands troupeaux ; les plus âgés labourent avec leur père.

Cependant la mère de toute la famille prépare un repas simple à son époux et à ses chers enfants, qui doivent revenir fatigués du travail de la journée. Elle a soin de traire ses vaches et ses brebis, et l'on voit couler des ruisseaux de lait. Elle fait un grand feu, autour duquel toute la famille innocente et paisible prend plaisir à chanter tout le soir, en attendant le doux sommeil.

FÉNELON.

HISTOIRE.

Richelieu.

GÉOGRAPHIE.

Le bassin de la Meuse en France et en Belgique, surtout au point de vue économique, avec un croquis.

DROIT CIVIL.

De l'interdiction et du conseil judiciaire.

ÉCONOMIE POLITIQUE,

Exposer les lois qui président à la fixation, aux variations et à l'équilibre des prix.

REVUE DES IDÉES (1)

I. — HISTOIRE DES IDEES

LA VIE ET LES ŒUVRES DE ROBERT BURNS

I

M. Angellier vient de soutenir avec éclat sa thèse sur Robert Burns : elle compte 1112 pages. Mais si l'importance d'un ouvrage ne se mesure pas à son volume et à son poids, il est permis d'ajouter que la thèse de M. Angellier est une des plus travaillées, des plus nourries, des mieux écrites qui aient été présentées à la Sorbonne.

Elle comprend deux parties: la vie de Burns et ses œuvres. Elle ne présente donc qu'un intérêt secondaire au point de vue de l'histoire des idées ; elle n'en est pas dénuée cependant. La personnalité de Burns est des plus curieuses, et M. Angellier, qui s'en occupe depuis douze ans, a su communiquer à ses lecteurs une partie de la sympathie que son personnage lui inspire.

Burns n'est pas philosophe et a peu lu les philosophes ; il n'est

(1) Nous rappelons que nous nous réservons d'ouvrir la *Revue des Idées* aux articles — apologétiques ou critiques — qui nous paraîtraient devoir compléter utilement les comptes rendus des thèses et de la soutenance.

F. PICAVET.

ni chef d'école, comme Wordsworth et Shelly, ni représentant d'un état littéraire : c'est un isolé, un paysan qui a passé toute sa jeunesse au milieu de paysans. Et c'est justement là le temps où il a produit ses œuvres les plus remarquables.

Il avait un vif sentiment de la nature, et quelques-unes de ses pièces valent celles de nos meilleurs poètes rustiques. Sa chanson de la *Pâquerette* est digne de la *Véronique* de Pierre Dupont, et son *Jean Grain-d'Orge* a servi de modèle au *Jean Raisin* de Gustave Mathieu.

Son imagination est puissante, souvent brillante. Ses images pourtant n'ont rien de conventionnel : elles sont, au contraire, toujours empruntées aux objets qui frappaient constamment ses yeux.

Sa sensibilité surtout est profonde. Burns n'a pas été seulement un chantre passionné de l'amour : sa sympathie s'étend de la façon la plus touchante aux animaux domestiques, à Mailie, la pauvre brebis, à Luath, le chien du berger, à sa vieille jument Maggie.

Son humour se manifeste enfin avec éclat dans ses pièces satiriques, et a fourni à M. Angellier la matière d'un des chapitres les plus remarquables de son ouvrage.

II

Si la personnalité de ce paysan poète est fort intéressante, le milieu où il a vécu ne l'est guère moins. C'est d'abord la demeure pauvre et austère de ses parents, des fermiers besogneux de l'Ecosse occidentale, vivant de privations, en lutte avec les saisons mauvaises et une terre souvent ingrate, — habitués avec cela à une vie sévère, et tellement avides de s'instruire et de nourrir leur esprit, qu'ils s'imposent, pour se procurer cet aliment et cette jouissance, les sacrifices les plus extraordinaires.

C'est ensuite l'Eglise presbytérienne. Avec ses espions, avec ses tribunaux, qui rappellent ceux de l'Inquisition, elle exerce sur les populations une autorité tyrannique. Les populations d'ailleurs s'y soumettent, et acceptent les humiliations de ce despotisme tracassier.

C'est la société d'Edimbourg, société faite de contrastes, où, à côté d'hommes d'un caractère et d'une élévation peu commune, nous voyons les vices les plus grossiers, la débauche, l'ivrognerie surtout, s'étaler avec cynisme et s'attaquer à toutes les classes.

III

Burns, il est vrai, n'a vécu que quelque temps à Edimbourg ; mais à la campagne, où s'est passée la plus grande partie de sa vie, l'autorité de l'Eglise n'avait pu étouffer davantage les désordres inséparables de l'humaine nature. Aussi voyons-nous que son caractère et ses mœurs prêtent largement le flanc à la critique, ayant subi l'empreinte de ce milieu énergique, mais souvent grossier d'instincts. Il a été un Don Juan de village, des moins scrupuleux ; puis, une fois marié et père de famille, il n'a pas songé à mettre un terme à la vie désordonnée de sa jeunesse. La passion de l'ivrognerie vint, en outre, miner sa santé avant le temps, et abréger sa vie. M. Angellier a traité peut-être avec trop d'indulgence ce grand frère Yves, tout en reconnaissant le mal qu'il a souvent causé autour de lui.

Il a voulu, dans sa biographie minutieuse comme dans l'étude qu'il a faite des œuvres de Burns, approfondir un état d'âme intéressant et dramatique. Tous ceux qui liront son livre reconnaîtront qu'il l'a tenté avec succès.

XXX.

BIBLIOGRAPHIE A L'USAGE DES ÉTUDIANTS

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE ; PROGRAMME POUR 1893. (*Fin.*)

XII

AUTEURS COMMUNS
AUX PROGRAMMES DES AGRÉGATIONS DES LETTRES ET DE GRAMMAIRE

Je renvoie à la Bibliographie de l'agrégation des Lettres et me borne à donner quelques renseignements complémentaires.

Langue d'Homère.

On trouvera une liste d'ouvrages récents, sur la langue d'Homère, dans le *Iahresbericht* de BURSIAN, 2e année, 2.

Ouvrages de critique sur la question homérique.

G. SORTAIS, *Ilios et Iliade*, 1891.

G. BERTRIN, articles en cours de publication dans la *Revue de l'Enseignement chrétien* (Poussielgue) ; le premier article est du 15 avril 1892.

Étude sur le XVe chant de l'Iliade.

J. Denis, articles dans le *Bulletin mensuel de la Faculté des lettres de Caen*, déc. 1888 et déc. 1889.

Traduction de Sophocle.

Louis Richard, traduction nouvelle en vers d'*Œdipe-Roi*, d'*Œdipe à Colonne* et d'*Antigone*. Paris, Réaume, 1892.

Édition spéciale du Ier livre des Annales.

Wagener, Garnier.

Etudes récentes sur Tacite, historien de Tibère.

J.-J. Binder, *Tacitus und die Geschichte des roemischen Reiches unter Tiberius.*

Schedlbauer, *Kaiser Tiberius.*

Andriessen, *De fide et auctoritate scriptorum ex quibus vita Tiberii cognoscitur.*

Dürr, *Die Majestaets-Prozesse unter dem Kaiser Tiberius;* plaidoyer pour Tibère, auquel Fehleisen a répondu en défendant Tacite dans le *Corresp.-Blatt für Württemberg*, 1881, 28, 5 et 6.

Joseph Vianey.

II.— MOUVEMENT DES IDÉES

PHILOSOPHIE SCIENTIFIQUE

LA PRODUCTION ARTIFICIELLE DU DIAMANT ; LES TREMBLEMENTS DE TERRE.

I

Le 6 février, M. Henri Moissan annonçait à l'Académie des sciences qu'il avait réussi à fabriquer du diamant. On sait, depuis Lavoisier et Davy, que le diamant n'est que du carbone cristallisé. Mais vainemeut on avait essayé, depuis le commencement du siècle, de cristalliser le charbon. M. Moissan a réussi à obtenir des diamants très petits. En effet, les fragments recueillis tombent au fond de l'iodure de méthylène, par conséquent ont une densité supérieure à celle de ce liquide (3,4) et voisine de celle du diamant (3,55). De plus, ils raient le rubis et, brûlés dans l'oxygène à 1000°, ils disparaissent entièrement.

Donc la découverte de M. Moissan est incontestable. Nous n'avons pas à nous demander si l'on va se mettre à fabriquer du diamant et si les produits de cette fabrication pourront soutenir la concurrence avec les diamants extraits des mines. Nous voulons seulement signaler ces recherches de M. Moissan pour leur importance spéculative.

D'abord M. Moissan a étudié les gisements du cap de Bonne-Espérance : les diamants, par d'immenses cheminées verticales sont venus des couches profondes, à très haute température et à grande pression, jusqu'à la surface du sol. De même, la météorite de Canon-Diablo, dans l'Arizona, est un échantillon d'un autre monde qui a été soumis, dans sa traversée de l'atmosphère, à une température et à une pression très-élevées. M. Henri de Parville, en parlant dans les *Débats* du 22 décembre 1892 des diamants de cette météorite, exprimait l'espoir que M. Moissan, avec son fourneau électrique, arriverait à réunir les conditions voulues pour fabriquer, au moins la variété noire du diamant, à défaut du diamant transparent. C'est donc encore par une observation plus complète et plus exacte qu'on est parvenu à reproduire l'œuvre de la nature. Bacon l'a dit et on l'a répété souvent : on ne peut vaincre la nature qu'en lui obéissant (*natura non vincitur, nisi parendo*).

Mais il a fallu aussi faire preuve d'imagination dans l'invention des expériences. En saturant le fer de carbone, on obtient, par le refroidissement à 1,200 degrés, du graphite et du charbon amorphe, par le refroidissement à 3,000 degrés, du graphite assez brillant pour qu'on puisse le croire transparent. Afin de joindre une haute pression à une haute température, M. Moissan refroidit brusquement le fer saturé de carbone : la fonte se dilate, le charbon se trouve fortement comprimé. Par des moyens chimiques, il débarrasse celui-ci du fer et il trouve du graphite, du charbon marron en lanières minces, un charbon dense qui, purifié, forme des diamants en fragments très petits.

Il n'y a pas à signaler que les mérites de l'observation et de l'expérimentation. Les variétés différentes de carbone que M. Moissan a recueillies dans son laboratoire se trouvent dans la météorite de Canon-Diablo ou dans la terre bleue du Cap. On a donc pu conclure que la nature a fait en grand ce que le chimiste fait en petit, partant que le carbone a cristallisé, sous des pressions et des températures élevées, au milieu des métaux en fusion, puis qu'il est venu à la surface avec des coulées éruptives d'une grande puissance.

Des études conduites dans le laboratoire nous révèlent donc en partie la manière dont s'est constituée notre terre : l'expérimentation vient remplacer l'observation qui est de toute impossibilité. Nous pouvons espérer qu'un jour viendra où il y aura lieu de prononcer, au nom de la science positive, sur la valeur d'hypothèses analogues à celle par laquelle Laplace, plaçant à l'origine une nébuleuse, a essayé d'expliquer la formation du système solaire.

II

C'est en nous plaçant à un point de vue analogue que nous mentionnerons une théorie exposée depuis longtemps par M. Henri de Parville et qui vient, ce semble, de recevoir une nouvelle confirmation, par la manière dont les secousses sismiques se sont produites à Zante et dans les environs. Selon M. de Parville (1), il y aurait dans la masse ignée qui est au centre de la terre, des marées intérieures qui battraient les anfractuosités de l'écorce terrestre. Quand ces marées seraient très fortes et saperaient les parties les plus faibles, il y aurait des vibrations gigantesques, qui, se propageant jusqu'à la surface, produiraient les tremblements de terre. Donc, dit-il, il faut se défier des jours lunaires.

Ainsi les secousses récentes ont eu lieu le 31 janvier, à 5 h. 50 du matin ; la veille, il y avait eu une tempête épouvantable qui avait occasionné des naufrages. C'était lunistice et la mer intérieure a égalé, sinon surpassé en violence, la mer Ionienne. Les autres secousses sont du 2 février (codéclinaison) et du 8 (apogée). Il faut noter encore que le cratère de l'Etna a repris une certaine activité le 31 janvier et qu'il y a eu à Stromboli une violente éruption.

Arrivera-t-on à prédire ces tempêtes intérieures ? Arrivera-t-on à connaître assez exactement les conditions multiples des perturbations atmosphériques pour les annoncer toutes à l'avance et peut-être même les modifier ? Personne n'oserait à coup sûr le nier. Mais il est évident que, dans les deux cas, la vie humaine se trouverait tout à fait changée. En résumé, il est incontestable que toute amélioration dans notre situation actuelle nous viendra de la science.

F. Picavet.

(1) *Débats*, du 16 février 1893.

Les communications relatives à la Revue des Idées *doivent être adressées à* M. F. Picavet, *3, rue Crétet.*

Toutes les communications relatives à la Rédaction doivent être adressées à M. Jules Gautier, *Rédacteur en chef, 7, avenue Parmentier. Les abonnements et réclamations sont reçus à la librairie* Paul Dupont, *4, rue du Bouloi, Paris.*

Le Gérant, L. SÉRIS.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 252 2.93.

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tome XIX. N° 9.

CHRONIQUE

Nous avons, il y a plusieurs mois, entretenu nos lecteurs d'une brochure de M. Ferdinand Lot, où la situation de l'enseignement supérieur était étudiée, sinon sans quelque excès de langage, du moins avec un ardent désir du progrès; partageant le sentiment général de M. Lot sur le rôle et le but de l'enseignement supérieur, nous avions cependant discuté l'opportunité de certaines des réformes qu'il proposait; en particulier, tout en accordant que l'examen de la licence ès lettres n'était pas l'idéal du genre, nous avions contesté que le fait de préparer à cet examen fût funeste aux Facultés. Un article publié, précisément sur ce sujet, par M. Ch.-V. Langlois (1) nous ramène à cette question.

En fait, M. Ch.-V. Langlois est de notre avis, mais il est aussi de l'avis de M. Lot, ce qui n'est pas contradictoire : il suffit de distinguer les moments. M. Langlois regarde en arrière avant de regarder en avant; il contemple le chemin parcouru depuis 1877 par les Facultés; il les voit s'engager, corps d'officiers sans troupes, sur

(1) *Revue internationale de l'enseignement :* 15 février 1893, p. 133.

une route où il y avait beaucoup de fondrières; peu à peu les soldats arrivent, poussés d'abord par d'intelligents racoleurs, puis enrôlés volontairement, attirés par l'entrain que montre toute la bande; on avance, le peloton devient régiment; et on brigue aujourd'hui au concours les postes d'élèves boursiers qu'on acceptait, il y a quinze ans, comme par grâce. Si ce résultat a été dû au zèle déployé, il a été dû aussi aux moyens mis en œuvre; les Facultés ont exploité avec habileté ce besoin d'examens et de concours qui est au fond de tout esprit français. Si elles n'eussent offert que la science toute nue, il est à prévoir qu'elle leur fût restée pour gage; elles l'ont voilée sous l'apparence de la licence et de l'agrégation, et peu à peu elles l'ont fait aimer; elles ont mis quinze ans à cela, M. Langlois ne croit pas que ce soit du temps perdu, nous de même. Maintenant il regarde en avant; il veut reléguer au second plan ce qui n'a été qu'un heureux moyen, et mettre au premier le seul but auquel vraiment on ait songé, la recherche de la science; il croit le moment venu de modifier ces examens qui ont servi à réunir autour des Facultés désertes les étudiants qui s'y pressent aujourd'hui; il a déjà exposé ce qu'il pense de l'agrégation d'histoire et comme il voudrait disjoindre les épreuves scientifiques des épreuves pédagogiques; de même il propose aujourd'hui de scinder la licence ès lettres et de séparer les épreuves purement scolaires des épreuves scientifiques.

Cette proposition ne nous épouvante pas. Si elle était adoptée, toutes réserves faites d'ailleurs sur les détails que M. Ch.-V. Langlois a volontairement négligés, voici quelle serait l'économie très simple du système. La première partie de la licence comprendrait ce que comprend aujourd'hui l'examen, c'est-à-dire les compositions écrites et les explications d'auteurs; on subirait les épreuves devant les Facultés des lettres, mais la préparation en serait confiée à l'enseignement secondaire, aux rhétoriques supérieures des lycées. De cette façon, les Facultés ne recevraient plus que les jeunes gens ayant poussé jusqu'à un degré élevé leur culture générale, elles profiteraient comme elles profitent déjà, des bons élèves des lycées qui, même à l'heure actuelle, ne lui demandent pas de les préparer à la licence; elles n'auraient plus, par contre, à faire continuer leurs classes à ceux, trop nombreux, qui se décident tardivement à convoiter la licence, soit pour s'assurer un gagne-pain, soit pour éviter deux ans de service militaire, et qui sont insuffisamment préparés par de médiocres études secondaires. — Nous ne savons si des esprits défiants verront là quelque piège caché, nous ne pouvons y voir que ce qui s'y trouve, c'est-à-dire le désir de confier à chacun la besogne

qui lui convient. Les classes supérieures des lycées y ont tout à gagner; plus les examens auxquels elles prépareront seront difficiles, plus leur enseignement devra s'élever; plus ces examens seront utiles, ou, si l'on veut, immédiatement utilisables, plus elles auront d'élèves et d'élèves sérieux; or la licence ès lettres, depuis la loi militaire de 1889, a joué, dans la carrière de beaucoup de jeunes gens, un rôle capital; il était à craindre que cette loi ne réduisît les Facultés des lettres au rôle de simples fabriques de licenciés, et par suite qu'elle ne fît le vide dans les classes de rhétorique et de philosophie des lycées. Le projet de M. Langlois sauverait et les Facultés et les lycées du danger très réel et presque inévitable qui les menace. Nous y voyons donc à la fois respecté l'intérêt de l'enseignement secondaire et l'intérêt de l'enseignement supérieur; ceux qui veulent bien nous lire savent que nous avons pris pour règle de juger les réformes aux avantages qu'elles offrent, non à tel ou tel enseignement particulier, mais à l'ensemble de l'enseignement universitaire; nous trouvons ici tout ce qu'il nous faut. Nous y trouvons même, et ce n'est pas nous qui l'y mettons, un hommage à l'enseignement secondaire; M. Ch.-V. Langlois n'hésite pas à déclarer que les bons élèves de l'enseignement secondaire ne rencontrent pas au programme de licence « d'épreuve propre à les embarrasser. » Que l'on prenne, si on a l'esprit mal tourné, cette observation pour une ironie à l'égard de la licence, nous le prenons pour un éloge adressé à l'enseignement des lycées, et pour une preuve que l'étude du grec et du latin n'y est pas dans un si profond marasme qu'on le dit volontiers. Nous prenons aussi pour une preuve de confiance le projet de laisser aux professeurs des lycées la préparation à la première partie de la licence; l'intérêt des Facultés des lettres exige qu'on ne leur donne que des esprits déjà mûris par un solide enseignement; proposerait-on de nous confier cette charge, si on nous en jugeait incapables, et le suffrage qu'on nous donne ainsi, est-il de ceux qu'on puisse ou négliger ou mépriser?

Pourvus de la première partie de la licence, les jeunes gens seraient obligés, pour arriver à la deuxième partie, de suivre pendant un an ou deux les cours d'une Faculté. Nous disons *suivre*, et non *être inscrits*; il est inutile d'insister sur la différence; or, aujourd'hui, c'est l'inverse qui a lieu; la plupart des candidats à la licence sont inscrits à la Faculté, mais n'en suivent pas les cours, où, s'ils les suivent, ce ne sont pas le plus souvent ceux où l'on prépare à la licence. Cette scolarité effective aurait pour sanction un travail original, dont les conclusions seraient soutenues devant un jury de

professeurs de la Faculté. C'est après cette épreuve que l'étudiant serait définitivement licencié et qu'il jouirait des avantages attachés à ce grade, aussi bien au point de vue militaire qu'au point de vue universitaire.

On le voit, le projet de M. Ch.-V. Langlois n'est point compliqué. M. Langlois ne supprime pas la licence, il n'en fait pas purement un examen d'enseignement supérieur. Il sait combien le baccalauréat prouve peu, sauf rare exception, et quelle imprudence il y aurait à jeter en pleine science un jeune homme, presque encore un enfant, sorti du lycée, entre seize et dix-huit ans, ses classes faites; il laisse à l'esprit le temps de se mûrir, de se fortifier dans des études qu'il faudra sans doute aménager avec art, où le travail personnel de l'élève et la direction du maître devront habilement se combiner, qui garderont quelque chose de cette prudence qui fait la force des études classiques, mais qui déjà ouvriront de plus vastes horizons et laisseront la pensée plus libre. C'est après cette première initiation qu'il convie les esprits aux recherches désintéressées et qu'il fait commencer l'éducation purement scientifique. Chaque chose reste à sa place, et tout le monde pourrait bien y gagner.

On nous demandera ce que devient, dans tout cela, l'École normale. Nous avouons, avec la plus parfaite sincérité, que nous ne le voyons pas clairement. M. Ch.-V. Langlois déclare bien que l'École normale n'a rien à craindre de la concurrence des Facultés, qu'elle doit « initier ses élèves aux plus nobles jouissances de l'esprit et au « maniement des bonnes méthodes », sans aucune « des basses « préoccupations des candidats aux grades », et que, pour commencer, l'École normale doit renoncer à préparer à la licence, ce que le Conseil de ses professeurs vient d'ailleurs de décider; mais tou cela n'est pas une solution. Supposons, en effet, que le projet de M. Ch.-V. Langlois au sujet de la licence soit adopté, et il n'y a là qu'une question de temps, de deux choses l'une, ou l'École normale préparera à la seconde partie de la licence, ou elle n'y préparera pas. Si elle y prépare, elle fera double emploi avec les Facultés des lettres, et le danger de sa situation présente sera renouvelé; si elle n'y prépare pas, il faut que son organisation soit remaniée complètement, car celle qu'elle a eue jusqu'à présent ne répondra plus ni à l'âge de ses élèves, ni à leurs études antérieures, ni au but qu'ils se proposeront. A l'époque où les Facultés des lettres n'avaient pas d'élèves, l'École normale était le seul endroit où l'on menât de front la préparation régulière aux grades et l'éducation scientifique. Pour dire vrai, à l'époque où nous y étions, notre éducation scientifique nous

occupait et nous passionnait plus, au moins pendant deux années, que la préparation aux grades. En première année, après avoir constaté, non sans humeur, qu'on allait nous faire recommencer une nouvelle rhétorique, la troisième ou la quatrième, nous prenions notre parti de faire, à jour fixe, ou à peu près, dissertations, vers latins et thèmes grecs; chacun à notre tour, nous préparions une certaine quantité de vers ou de prose, que nous expliquions, sans enthousiasme, avec force variantes et une érudition de passage, devant nos camarades plus ou moins attentifs; puis, ces devoirs remplis, plutôt envers les professeurs qu'envers la licence, chacun partait à la découverte et, avec de longs tâtonnements, beaucoup de temps perdu, beaucoup d'intimes satisfactions, on s'essayait à la science; les essais, assurément, n'étaient pas brillants et nous n'avons pas l'intention de donner cette éducation comme un modèle; nous voulons seulement rappeler que les « basses préoccupations des candidats aux grades » s'alliaient « aux plus nobles jouissances de l'esprit ». En seconde année, la licence derrière soi, chacun donnait carrière à ses goûts, sans pouvoir oublier qu'il était là pour recevoir avant tout une culture générale; l'historien devait faire un travail de littérature et le philosophe un travail d'histoire; mais il y avait des accommodements, et on trouvait toujours moyen de tourner toutes choses vers une même idée. En troisième année, soyons francs, les basses préoccupations prenaient le dessus; il fallait être agrégés; après tout, on nous avait reçus à l'École pour cela si nous avions acquis autre chose c'était par surcroît, poussés par l'exemple de nos maîtres, par leurs discrets encouragements, mais nous l'avions acquis, et cette École, qui avait pour mission de faire des licenciés et des agrégés, même des professeurs, quoiqu'on ne nous y ait jamais dit un mot de notre métier, a formé aussi des érudits, des philosophes et des historiens, et tous ceux qui en sont sortis, l'aiment, non pour les grades qu'ils y ont acquis, mais pour cet élargissement des idées, cette avidité de science, cette notion des difficultés, cet esprit critique qu'elle leur a donnés. Or, ce qui semblait suffire alors, parce qu'on n'était pas organisé pour faire mieux, ne suffira plus dans l'hypothèse nous nous plaçons ; la situation sera tout autre ; les Facultés se sont transformées , l'enseignement supérieur est né, la science a pénétré partout, elle va prendre sa place dans la licence; ce n'est plus à des jeunes gens, échappés du lycée, que l'enseignement de l'École s'adressera, c'est à des hommes déjà versés dans les meilleures méthodes scientifiques, sachant ce qu'ils veulent, spécialisés, auxquels la diffusion d'études

très diverses ne saurait convenir; il sera nécessaire que l'enseignement de l'École normale s'adapte à des besoins nouveaux. Il en est qu'effraie cette nécessité; ne vaut-il pas mieux l'envisager de sang-froid et préparer mûrement une transformation salutaire?

Quel sera cet enseignement? Comment recrutera-t-on l'École normale? Que feront ses élèves leur scolarité achevée? Un stage dans l'enseignement secondaire, ou un saut dans l'enseignement supérieur par-dessus l'enseignement secondaire? Il est très difficile, pour ne pas dire impossible, de répondre actuellement à ces questions. Nous avons déjà dit l'inconvénient qu'il y aurait à laisser les maîtres de l'enseignement supérieur dans l'ignorance de la pratique de l'enseignement secondaire et ce n'est là qu'un côté du sujet. Notre enseignement supérieur est en train de s'organiser; il faut en vérité fermer les yeux, pour s'imaginer qu'il traverse autre chose qu'une période de préparation; il a jusqu'à ce jour accepté des programmes qu'il n'a pas faits, des examens et des concours qui ne répondent ni à leur destination, ni à la sienne; il n'est pas contestable que tout notre système d'agrégations a besoin d'être revisé, approprié tant aux besoins de l'enseignement secondaire qu'à ceux de l'enseignement supérieur. Si l'on veut être logique, et jusqu'ici on l'a été plus qu'il ne paraît d'abord, il importe de réformer les examens et concours, et d'attendre jusque-là pour apporter au régime des grandes Écoles les modifications devenues indispensables. Jusque-là, nous craignons qu'on ne marche à tâtons, et sans voir nettement où l'on va, ce qui pourrait, sans qu'on s'en doute, mener où personne, nous en croyons très volontiers M. Ch.-V. Langlois, ne veut aller.

Il est impossible de nier l'influence légitimement acquise des Facultés des lettres; elles ont de l'ambition, c'est incontestable, et nous ne saurions les en blâmer; elles excitent des inquiétudes, ce qui n'a rien que de naturel; nous ne pouvons admettre cependant comme on le dit, ni que leur ambition les pousse à tout dévorer, ni que les inquiétudes qu'elles inspirent fassent méconnaître les services rendus et les empêchent d'en rendre de plus grands. Il y a place pour tout le monde sous le soleil, et il y a plus d'une façon de concourir au progrès scientifique et moral de son pays : mais il ne faut pour cela ni piétiner sur place, ni prétendre arrêter ceux qui veulent marcher; il faut aller de l'avant, sans attendre qu'on vous pousse, de manière à régler ses étapes selon ses forces et selon ses besoins; c'est évidemment l'opinion de M. Ch.-V. Langlois.

JULES GAUTIER.

LES JEUDIS CLASSIQUES DE L'ODÉON

Enfin, nous avons donc eu une conférence gaie sur Molière! Nous qui étions sortis du *Bourgeois gentilhomme* en nous frappant la poitrine, par la faute de M. Larroumet, nous préparions au moins une larme pour les *Femmes savantes*. Mais, dès le début allègre de jeudi, nous avons senti qu'on mettait le cap sur le sourire, — enfin! — et le petit discours a continué gentiment son train, trottin-trottant.

La conférence servait cette fois d'intermède entre les *Précieuses ridicules* et les *Femmes savantes*. L'orateur aurait pu chercher comment les deux pièces s'appellent, se complètent et s'aggravent; mais ce plan est connu, et même usé. Il a préféré en adopter un plus élastique, plus discursif aussi; et il a en quelque sorte groupé ses développements sous trois titres : Le précieux en général, dans l'ancienne littérature, et dans la nouvelle jusqu'à Molière; — l'esprit et les caractères dans les *Femmes savantes;* — la survivance de l'esprit précieux et la question de l'instruction des femmes après Molière et de nos jours.

Sur ces trois thèmes, un parleur disert comme M. Larroumet ne devait manquer ni d'abondance ni d'agrément. Le premier lui a fourni la lecture d'une pièce un peu bien rebattue de Charles d'Orléans, et quelques citations piquantes de Voiture. L'une même, que nous regrettons de n'avoir pu reprendre et transcrire ici, est un spécimen du précieux grossier, deux choses parfaitement alliables, quoique insupportables : Encore faut-il observer que le XVIIe siècle a pu admirer ce mélange, et que les auditrices d'hier ne s'en sont point autrement choquées. Le titre était pourtant peu engageant : « *A une demoiselle qui avait les manches de sa chemise retroussées et sales.* » Et la première strophe disait à peu près :

> Vous qui, dans votre large manche,
> Logez bien quinze ou vingt amants,
> . . . . . .
> Tenez-les au moins proprement, etc.

Nous voilà loin du précieux de Marivaux, certes, et encore plus loin du sain comique de Molière. L'orateur en a pris occasion pour soutenir une thèse qui lui est apparemment chère (puisque voilà

bien deux fois que nous l'entendons la défendre à l'Odéon), à savoir que l'esprit français classique est un composé harmonieux de l'esprit précieux et de l'esprit gaulois. L'assertion nous a toujours paru hasardeuse ; et, bien qu'on allègue La Fontaine, nous avons peine à admettre une définition qui exclurait de l'esprit français Molière, et Pascal, et Bossuet, et Racine lui-même, lequel a parfois confiné au précieux, mais n'est gaulois à aucun degré. Aussi bien tous ces à peu près sur l'esprit français sont-ils de peu de consistance, et l'insuccès d'un Nisard dans cette tentative pourrait faire réfléchir ses imitateurs.

Sur le second point, la pièce elle-même, M. Larroumet a été intéressant. Nouveau, il ne pouvait guère l'être, quoique je craigne bien qu'il n'en ait eu la tentation. Pense-t-il nous persuader que Philaminthe soit une femme d'esprit si relevé et de caractère si vraiment noble, qu'elle doive nous inspirer, outre le respect qu'on doit à toute femme, (même quand elle pose), une sorte d'admiration ? Grand cœur, grand esprit, — autant de grands mots et peu justes. Et cette Armande, une pimbêche frottée de science, la voyez-vous fournir comme un premier crayon des jeunes filles de Racine, et devenir en se subtilisant une Junie, une Monime ! Voilà ce que peu voudront admettre, j'entends parmi ceux qui n'ont point pour les femmes savantes un faible prononcé. Henriette elle-même, n'en déplaise à M. Larroumet, nous semble plus « jeune fille » (M. Larroumet l'appelle « jeune veuve »), que sa sœur si bien instruite du mariage et de son « sale objet. » Malgré ces restrictions, le conférencier a su être très vivant, voire très moderne, dans son analyse de la pièce, et le portrait de Trissotin, notamment lui a fourni deux ou trois phrases tout à fait jolies, qui méritaient d'être croquées au passage.

Il fallait cependant conclure, et l'on a bien vu dans cette troisième partie de la conférence que l'ami de Marivaux n'était qu'à moitié pour Molière. N'a-t-il pas parlé de ces « victoires que l'on a quelque honte d'avoir remportées ? » Il est certain que la question de l'instruction des femmes, des brevets, des concours, etc. semble donner un peu tort au peintre de Philaminthe et de son ridicule entourage. Je dis semble, car il n'y a là qu'une question d'apparence, ou plutôt de nuance, de degré, et de milieu. Un autre fût peut-être entré dans cette discussion. M. Larroumet s'est procuré un succès plus sûr en la tournant et en cherchant son mot de la fin dans une allusion habile au fait du jour : « Aujourd'hui, a-t-il dit en substance, tout semble se retourner contre Molière. Les femmes ont des lycées, des cours, des examens ; elles fréquentent partout où l'on s'instruit, elles vont même à la Sorbonne. *Du moins, je l'ai entendu dire...* » Dieu merci, l'esprit n'a pas encore perdu ses droits, — à l'Odéon.

Z.

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

La lettre qui suit résume les différents arguments que nous avons déjà énumérés en faveur d'une Société de secours mutuels à établir entre les membres de l'enseignement secondaire. Nous prions instamment nos collègues de vouloir bien l'étudier et de soumettre, soit à M. Bebin, soit à nous, les observations, objections ou propositions qu'ils auraient à formuler. Il nous serait ainsi possible de préparer un travail d'ensemble et un avant-projet sur lequel on pourrait discuter lors de la réunion projetée (1).

JULES GAUTIER.

A MM. LES FONCTIONNAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Paris, le 26 février 1893.

Monsieur et cher Collègue,

Vous savez qu'une campagne est commencée pour assurer aux veuves des professeurs, après le décès de leur mari, un secours important et immédiat ; pour procurer aux fonctionnaires de l'enseignement secondaire malades, mis en congé avec un traitement insuffisant ou sans traitement, des ressources telles qu'ils puissent se soigner sans préoccupation.

Il importe que, le plus tôt possible, entre les fonctionnaires qui approuvent cette idée, une commission d'organisation soit nommée, pour aboutir à la constitution d'une Société.

Je viens solliciter votre concours.

L'État, avec la législation actuelle, est impuissant.

Nous n'avons pas le temps d'attendre que le législateur ait discuté la loi sur les retraites, déposée par M. Rouvier. Qu'avons-nous du reste besoin de l'État ? Ne lui demandons que son concours moral et sa bienveillance pour aplanir certaines difficultés. Mais faisons nos affaires nous-mêmes ; ayons l'énergie de réussir. Nous éviterons ainsi de grands malheurs ; nos femmes seront

(1) Voir les numéros des 2 et 23 février 1893.

*

plus tranquilles, et nos collègues qui se sentiront souffrants, ne craindront pas, en outre, les privations de tout genre.

Aucune société ne peut se substituer à nous dans ce devoir de fraternité sociale. Les unes, comme les assurances sur la vie, sont des entreprises commerciales, auxquelles ceux d'entre nous qui sont assez riches seront toujours libres de recourir ; les autres, comme la société fondée par le baron Taylor, sont des œuvres de charité aléatoire ; et nous entendons que tous ceux qui entreront dans notre union fraternelle, acceptant les mêmes charges, aient les mêmes droits, et que les sommes qui leur viendront en aide, à eux ou à leur famille, ne soient jamais le prix d'une opération financière, ni surtout une aumône.

Quel caractère prendra donc l'aide pécuniaire que nos adhérents trouveront chez nous ? Comme, d'après les statuts, elle leur sera due, ce ne sera pas un prêt ; et comme d'autre part, d'après les statuts encore, elle pourra être remboursée à la caisse de l'Union, ce ne sera pas un don. Mais ce pourra être l'un ou l'autre.

Nous devrons donc toujours avoir assez d'argent pour ne pas compter sur le remboursement, et c'est ici que les opinions, d'accord sur le principe même de l'association, commencent à se diviser.

L'idéal serait, disent les uns, que, aussitôt après chaque décès, c'est-à-dire après l'attribution d'un secours, notre caisse vidée fût immédiatement remplie par les membres de l'Union. Avertis de l'emploi des fonds, ils se hâteraient, à l'aide d'un versement nouveau, de parer à de nouveaux besoins. Ce système offrirait une grande simplicité, agirait au grand jour, et réduirait presque au minimum les responsabilités pécuniaires, puisque à toute dépense faite correspondrait toujours presque instantanément une recette supérieure.

Mais ces versements irréguliers, objectent certains autres, pourraient gêner et les professeurs à qui on les demanderait et les administrateurs mêmes de la société. Il semble qu'un versement mensuel, versé le jour où le traitement est payé, soit le mode à la fois le plus productif et le mieux établi pour la commodité des adhérents.

D'autres penchent pour la cotisation unique, quelque forte qu'elle puisse être.

Ne peut-on pas prévoir aussi que beaucoup nous diront : « Une cotisation identique pèsera bien plus lourdement sur les petits traitements que sur les gros. Ne pourrait-on pas la faire varier ? » —

Et si elle varie, si les uns versent le double ou la moitié des autres, si, en un mot, on établit une échelle de versements, ne devra-t-on pas aussi établir une échelle de secours ?

Quelle sera l'importance du secours ?

Doit-il être fixe ? Doit-on donner la même somme à une veuve, seule, sans enfants, et à une mère de famille, chargée de cinq ou six marmots ? Doit-on donner la même somme à la veuve d'un fonctionnaire, dans une petite ville de province, où la vie est à bon compte, et à la veuve d'un proviseur à Paris ? Il ne faut pas oublier que ce qu'on donne en trop d'un côté est retiré d'un autre.

Il y aura certainement des esprits disposés à faire varier la somme à accorder. Dans ce cas, faudrait-il laisser le comité seul juge de la quotité du secours ? N'objectera-t-on pas qu'il y aura à craindre l'accès des influences, d'où qu'elles viennent, quelles qu'elles soient. Faut-il, au contraire, établir une échelle de variation d'après le versement de chaque membre, depuis un minimum donnant droit à tel secours, jusqu'à un maximum donnant droit à tel autre plus élevé ? — Ne vaudrait-il pas mieux s'en rapporter à la loyauté de la veuve, dont la demande ne devrait jamais dépasser un certain chiffre fixé à l'avance ? Beaucoup de mes collègues pencheront pour ce dernier avis, quoique toutes les solutions indiquées puissent être défendues par de bonnes raisons, parce qu'il semble plus libéral et plus conforme à l'idée de dignité personnelle et de générosité d'où est née l'Œuvre.

Dans le cas de maladie, au contraire, ne semble-t-il pas que les secours doivent être essentiellement variables ; que le malade est incapable de savoir lui-même la somme qui lui sera utile ; que c'est donc le comité, seul, qui, après avoir vu le professeur indisposé, après s'être entouré des renseignements indispensables, a qualité pour décider de l'aide à accorder, toujours avec la préoccupation d'être le plus généreux possible.

Puis, il s'agira de décider si le secours sera, ou non, renouvelable. Peut-on ne sauver que pour un temps limité une famille, qui a besoin de quelques mois en plus afin de se tirer d'affaire ? Pourra-t-on ne pas achever le sauvetage entrepris ? Mais alors où doit-on, où pourra-t-on s'arrêter ? Ne faudra-t-il pas revenir au principe qu'un secours ne peut être voté qu'une fois ? Si la somme ainsi accordée est importante, ne sera-t-il pas possible de la payer par fractions espacées à la convenance du bénéficiaire ?

Et les questions de forme et de procédure, et les questions de

pouvoirs des comités, et mille autres points de détail que cette lettre ne peut pas énumérer, mais dont l'étude approfondie s'impose pour que l'œuvre une fois fondée puisse marcher sans accroc!

Mais il est bien entendu que la Société dont on sollicite la création n'a rien de commun avec une caisse de retraites. Elle reste limitée dans son ambition, et son action est précise. C'est le seul moyen d'arriver au succès. Nous obtiendrons un jour, et c'est là notre plus haut espoir, la déclaration d'utilité publique ; et, quand nous serons devenus personne civile, nous avons la confiance que les bienfaiteurs de l'humanité songeront à nous, et que, grâce à leurs dons, nous serons à même d'atténuer dans une large mesure, de prévenir même souvent les maux causés par la maladie et la mort.

Voyez, Monsieur et cher collègue, si vous voulez joindre vos efforts aux nôtres ; si vous avez des idées nouvelles à présenter, des conseils à donner, nous serons heureux de les recevoir, et nous vous donnons rendez-vous, pour nommer une commission d'organisation, au lycée Saint-Louis, le jeudi 23 avril, à 2 heures et demie de l'après-midi.

Cette commission préparera les statuts qui vous seront soumis avant la sortie des classes.

Veuillez agréer, Monsieur et cher collègue, l'expression de mes cordiales salutations.

J. Bebin,
Professeur au lycée Buffon.

Ont adhéré à la lettre ci-dessus :

Dalimier, proviseur du lycée Buffon, Ch. Claverie, censeur, E. Chauffart, surveillant général au lycée Buffon ; Ducruet, Valentin, Dietz, G. Coffin, Rouchon, Durand, Perret, Fonsegrive, J. Legrand, Barbier, Lehman, A. Guillon, Schneider (1), Barrère (1), professeurs au lycée Buffon ; Berton, Barthès, L. Leroux, répétiteurs généraux au lycée Buffon ; Flot (1), (Charlemagne) ; Poullin (1), (Montaigne) ; Benoit (1), (Hoche) ; Alix (1), (Rollin) ; Charpentier (1) ; (Condorcet), Soyer (1) (Janson de Sailly).

(1) Membre du bureau de la *Société amicale des professeurs élémentaires des lycées.*

AVIS

On nous prie d'insérer la note suivante :

Une jeune Finlandaise désirerait trouver le logement et la table dans une famille distinguée. En retour, elle offre des leçons d'anglais, d'allemand ou de suédois. Au besoin, elle accepterait l'emploi de dame de compagnie, elle surveillerait des enfants. — S'adresser à l'*Alliance française*, rue de Grenelle, 45.

REVUE DES IDÉES

I. — HISTOIRE DES IDEES

LA CIVILISATION ROMAINE ET LES BARBARES

Les premiers fascicules de l'*Histoire générale du IVe siècle à nos jours* viennent de paraître. Il serait superflu de faire l'éloge d'une publication qui se recommande des noms de MM. Lavisse et Rambaud et dont les collaborateurs ont tous fait leurs preuves. L'ouvrage ne pouvait manquer d'être remarquable.

Pour nous, il nous intéresse spécialement au point de vue de l'histoire des idées. La préface nous avait déjà mis en goût. Les auteurs entendaient, nous affirmait-on, « mettre au premier rang les faits qui intéressent, comme disait Voltaire, les mœurs et l'esprit des nations ». Ils ont largement tenu leur promesse, au moins dans le présent volume.

Les deux premiers fascicules, rédigés par M. A. Berthelot, opposent l'un à l'autre l'Empire romain et l'invasion barbare et montrent que, loin de détruire la civilisation romaine, les Barbares s'en sont intimement pénétrés. Sur tout le moyen âge a pesé « le souvenir de l'Empire romain dont le moindre chef barbare est ébloui, hanté, obsédé, et dont, dans le règne le plus éphémère, sur le domaine le plus restreint, il s'efforcera de faire renaître quelque chose ». Il y a, semble-t-il, quelque contradiction à affirmer que les Barbares, après avoir détruit l'Empire, ont voulu le relever. Mais cette contradiction, plus apparente que réelle, s'explique aisément.

I

L'organisation de l'Empire romain paraît, au premier abord, fort complexe. Au fond, dans ses grandes lignes, elle est assez simple.

L'empereur a tous les pouvoirs; héritier des magistratures romaines, il les réunit toutes entre ses mains. Chef de la religion, il est dieu et reçoit à sa mort les honneurs de l'apothéose. Comment il concilie en lui deux principes opposés, la souveraineté nationale et le droit divin, c'est ce que l'auteur n'a pas montré. Il ne le pouvait guère, sans entreprendre de raconter toute l'histoire des trois premiers siècles. La tâche eût été difficile et hors de propos. Il lui suffisait donc de constater le fait.

Devant ce *pouvoir absorbant*, il ne reste plus rien que des « formes anciennes », formes vides qui enveloppent mal des corps disparus (magistratures, sénat), ombres vaines, mais qui traverseront les siècles et hanteront « les esprits bizarres du moyen âge ». Dès le début, est

ainsi marquée fortement la vérité d'un principe aussi absolu dans la vie des nations que dans l'ordre physique. En matière historique, rien ne se perd, rien ne se crée absolument.

Une conception théorique ne régit pas le monde. Ce n'est pas tout en effet qu'elle réponde à des besoins réels ou se recommande des traditions les plus acceptables ; il faut encore que l'application, la mise en pratique soit supérieurement déduite avec un art, une patience et des ménagements infinis. Or ici, toutes ces conditions se trouvent réunies.

Au sortir des guerres civiles qui ont assombri la fin de la République, le monde romain avait surtout besoin de stabilité et de repos. Sous des princes habiles qui ont su ménager la transition entre l'anarchie et le despotisme, il s'est vite habitué à l'ordre, à l'obéissance passive ; il a largement goûté les bienfaits de la « paix romaine ». Un pouvoir qui se justifiait par des services aussi éminents n'avait rien à redouter. Faut-il ajouter que ce pouvoir s'est montré fort avisé ? On le voit emprunter aux monarchies orientales leur splendeur à dessein mystérieuse ; il se fait à demi invisible et son prestige s'en accroît. L'empereur devient dieu. Pour propager son autorité, il s'appuie sur une infinité de fonctionnaires aux noms pompeux, aux allures majestueuses, dont l'utilité paraît d'abord contestable. De même, les rouages multiples d'une machine bien organisée. L'esprit s'étonne au premier coup d'œil, voit mal leur raison d'être, puis sent confusément qu'ils ne sont pas là uniquement pour la montre et qu'ils contribuent à la solidité générale. Ils font partie intégrante d'un organisme dont la complexité même garantit la durée. Ainsi, en est-il de cette sacro-sainte hiérarchie de fonctionnaires. Leur nombre rend impossible le renversement de l'édifice. La preuve, c'est que les régimes absolus, — les autres aussi d'ailleurs, — ont toujours considéré la multiplication des fonctionnaires comme le plus impérieux, sinon le plus agréable de leurs devoirs.

La volonté impériale se transmet donc lentement, mais sans secousses, dans toutes les parties du corps social. Par une conséquence inverse bien que naturelle, la voix des peuples arrive plus lentement encore, autant dire jamais au souverain. Double avantage pour celui-ci.

Un autre caractère de la société romaine, c'est que chacun y est, bien ou mal, à sa place. Mais cette place est petite et l'individu se trouve forcément absorbé dans l'Etat. Malgré une ombre de régime représentatif et bien que quelques libertés municipales aient subsisté, la vie politique disparaît. Dans cette société trop bien ordonnée, chaque membre n'est qu'un chiffre, une unité sans valeur. Il ne manifeste guère son existence que par l'accomplissement des devoirs qui lui sont imposés, en particulier par le payement d'impôts aussi variés qu'écrasants. Qu'importent dès lors les changements qui peuvent se produire ! La petite propriété disparaît ; la grande se ruine ; la classe moyenne diminue ; l'ordre équestre n'existe plus ; l'armée perd son caractère national ; les Barbares entrent dans l'Empire. Ces bouleversements n'atteindront en rien le fonctionnement du régime. La machine gouvernementale est si supérieurement construite que tout pourrait disparaître, semble-t-il, sans qu'elle s'arrêtât. Elle continuerait à se mouvoir dans le vide. N'en a-t-on pas eu presque une preuve à l'époque des Trente Tyrans ?

Ainsi un pouvoir très fort et bien organisé, une société qui compte à peine, voilà le tableau que nous présente l'Empire romain. Vienne

l'invasion, cette société qui n'a ni indépendance ni initiative, s'offrira d'elle-même aux coups qui la menacent, et l'Empire qu'elle supporte s'écroulera aussitôt. Mais la perfection de l'organisme est telle qu'il résistera longtemps et, même après la décomposition finale, le souvenir en persistera, grandi par l'éloignement et par la comparaison avec la barbarie présente (1).

II

Presque dès ses débuts, l'Empire avait dû lutter contre un ennemi sérieux. M. Berthelot montre bien qu'il y a toujours eu incompatibilité absolue entre l'Empire et le Christianisme. Les chrétiens furent perpétuellement en révolte contre les lois (la vie politique et la vie religieuse ne se séparant guère l'une de l'autre dans les sociétés antiques). Le monde impérial n'avait pas de place pour eux. Ils vécurent à l'écart, se désintéressèrent en quelque sorte de la patrie romaine. Les empereurs virent en eux des étrangers et des opposants; ils les proscrivirent. A les regarder de bien près, les persécutions ne furent, pour les princes de ce temps, que des mesures de préservation sociale.

Même quand le Christianisme eut triomphé, la lutte continua. « Après avoir contribué à la désorganisation de l'Empire quand elle était persécutée, l'Eglise n'a pas employé sa force à le défendre quand elle était triomphante. C'est en ne le défendant pas surtout qu'elle a contribué à sa ruine. »

Au IVe siècle, l'Empire porte donc en lui-même un germe de mort; il a brisé toutes les forces vives qui auraient pu le défendre. L'Eglise est son ennemie. L'excès de centralisation, en détruisant toute autonomie provinciale et tout esprit d'indépendance, facilitera l'invasion barbare. Aussi les Germains n'auront-ils pas de peine à triompher.

On ne peut rien imaginer des plus dissemblable que Rome et la Germanie. Les Germains étaient « des hommes d'une autre race ». Leur civilisation, incomplète et brutale, mais vigoureuse, s'opposait fortement à la civilisation raffinée, brillante et trop avancée des Romains. Et pourtant, ces peuples « organisés pour la vie locale, incapables de supporter les plus simples formes de l'Etat », semblent n'avoir éprouvé dans leur victoire même qu'une sorte de terreur superstitieuse et, gauchement, avec des efforts qui font sourire, ils ont essayé de se transformer, comme s'ils n'avaient eu d'autre ambition que de se rendre plus semblables aux vaincus (2).

C'est que les Barbares ne furent pas, à véritablement parler, des envahisseurs animés d'une haine farouche contre le nom romain ou poussés par un désir sauvage de conquêtes. On les juge trop d'après les Huns, et encore Attila lui-même n'est-il pas uniquement la brute sanguinaire que l'on s'imagine. Les Germains n'ont donc pas détruit l'Empire de propos délibéré. Ils y pénètrent par petits groupes, non en ennemis, mais en alliés ou mieux, en serviteurs. « Avoir des terres; s'il en a, en obtenir de meilleures; avoir du soleil, de l'or, du vin, des olives, des épices: le pauvre Germain convoiteux veut avoir tout cela;

(1) Fidèle au programme que s'est tracée la *Revue des Idées*, nous nous sommes permis, sans rien changer aux idées de l'auteur, d'en tirer les conclusions qu'elles nous ont paru comporter.

(2) Tout en consacrant dans leurs lois, simple vanité de barbares, la supériorité du Germain sur le Romain.

avant de prendre, il demande. Son vœu est d'être reçu dans l'Empire. »

Ainsi, Radagaise et Attila mis à part, il y a *infiltration* et non invasion, et cette infiltration dure plusieurs siècles. A un moment donné, poussés par d'autres Barbares venus d'Asie, les Germains entrent par grandes masses. Leur nombre va sans cesse en croissant. Comme tout naturellement, ils gardent leur individualité et morcellent le territoire, l'Empire finit par se trouver démembré. D'où cette remarque si juste : « Isolée, l'invasion des Barbares paraît une catastrophe ; replacée dans l'ensemble des faits, elle n'est qu'une conclusion (1). »

Mais ces Barbares avaient, par le contact, subi de bonne heure l'influence romaine et d'autant plus profondément que peu nombreux au début, ils s'étaient trouvés noyés dans la grande masse des sujets de l'Empire. La Grèce, après sa défaite, avait jadis conquis les Romains par la supériorité de sa civilisation ; de même ici la fusion s'est naturellement opérée au grand profit des vaincus. Habitués à l'organisation romaine qui assurait l'ordre sinon la liberté, — et l'ordre pour les peuples se confond volontiers avec la justice, — troublés en face de l'anarchie barbare, ils ont dû transmettre au vainqueur, en l'amplifiant, le souvenir des bienfaits qu'ils devaient au régime disparu. Les Barbares le connaissaient d'ailleurs, ce regime, pour l'avoir vu fonctionner pendant plusieurs siècles et ils avaient pu en apprécier les avantages. Il ne faisait aucune part à l'esprit démocratique, proclamait comme un dogme la supériorité absolue du souverain à qui il donnait le moyen d'établir cette supériorité par le fonctionnement régulier des services publics et de l'impôt. N'avait-il pas ainsi de quoi séduire les chefs de bandes et si, comme on le voit en Gaule pour le règne de Chilpéric, leurs compagnons se révoltaient volontiers contre les procédés abusifs de la fiscalité romaine, était-ce une raison pour méconnaître les avantages qu'il présentait à leur point de vue particulier (pour n'en citer qu'un, la substitution absolue de la propriété privée à la propriété collective et les garanties nombreuses établies en faveur de cette propriété) ? Sans compter que quelques-unes des institutions romaines et barbares présentaient entre elles au moins une analogie vague : ainsi le patrociniat romain et le compagnonnage germanique.

D'autre part l'influence des arts, des lettres, du luxe, ne peut-elle entrer en ligne de compte ? Admirer les beautés ou goûter les douceurs particulières d'une civilisation, cela ne mène-t-il pas directement au respect de cette civilisation prise dans son ensemble ? Enfin, il faut faire à l'Eglise sa part. L'Eglise s'est efforcée de régulariser l'invasion barbare. Tout hostile qu'elle fût au monde impérial, elle avait calqué son organisation sur celle de l'Empire (1). Les évêques ne devenaient-ils pas, par suite, les défenseurs naturels de ce régime qu'ils avaient tant contribué à détruire ? Et comment rétablir l'ordre sans restaurer, ou tout au moins sans essayer de restaurer, les institutions qui l'avaient fait régner si longtemps ?

Indépendamment donc du génie de certains princes, tels que Théodoric, tout poussait les Barbares à reconstruire l'édifice impérial. C'est ce que la plupart ont voulu, fort maladroitement d'ailleurs. Si leurs efforts n'ont pas abouti, ils ont contribué du moins à faire vivre, avec le nom romain, le souvenir de l'Empire, jusqu'au jour où Charlemagne

(1) page 58.

(2) Elle s'était laissée glisser dans les cadres de l'Empire.

se posera en héritier des Césars, et ainsi au point de vue des idées et des conceptions politiques, il semble bien qu'il n'y ait aucune solution de continuité, même dans la période la plus troublée du moyen âge.

C. Calvet.

P.-S. Nous avons demandé à un des historiens les mieux préparés, un travail qui sera continué sur l'*Histoire générale*. L'importance de cette publication nous obligera à y revenir nous-même pour nous demander si elle rend inutile une Histoire des Idées.

F. Picavet.

II. — MOUVEMENT DES IDÉES

PHILOSOPHIE SCIENTIFIQUE ET MÉTAPHYSIQUE (1)

M. Pillon vient de faire paraître le second volume de l'*Année philosophique*. Cette publication a été, croyons-nous, une des raisons qui ont décidé l'Académie des sciences morales et politiques à lui décerner le prix Gegner. A ne tenir compte que des intentions du fondateur, l'Académie ne pouvait faire un choix plus justifié, car M. Pillon est un chercheur aussi compétent que désintéressé. Mais l'Académie a fait preuve d'impartialité, car M. Pillon, pour défendre les doctrines qu'il croit vraies, a plus d'une fois vertement combattu le spiritualisme éclectique et ses représentants. Et c'est d'un excellent exemple : ne conviendrait-il pas, surtout en philosophie, de rendre justice à chacun, tout en conservant ses opinions propres et en cherchant à les faire triompher ?

I

Dans le présent volume, M. Renouvier a, sous ce titre : la *Philosophie de la règle et du compas*, exposé la théorie logique du jugement dans ses applications aux idées géométriques et à la méthode des géomètres. Il s'est proposé de démontrer le caractère illogique de la géométrie non-euclidienne et de relever les erreurs, les fausses conceptions et les habitudes d'esprit vicieuses des géomètres modernes dans l'exposition des principes de la science. D'un point de vue criticiste, il traite successivement de l'intuition et de l'analyse des idées géométriques, des axiomes ou notions communes, de la ligne droite et du plan, de la distance et de l'enveloppement, de la circonférence, de la perpendicularité et de la mesure angulaire de l'espace, du parallélisme, de la superposition et de la mesure, des sophismes touchant les idées de composition mathématique et de mesure, du principe vicieux de la méthode des limites, de l'idée de la courbure et de la mesure du cercle, des sophismes de la géométrie générale. Doute universel en attendant, ou négations sans raison, ou suppositions arbitraires, il n'y a, selon M. Renouvier, que le choix de ces trois manières de qualifier le sens philosophique des travaux des métagéomètres. Or, elles sont également opposées à l'esprit d'une science fondée à l'origine même de la culture rationnelle, à moins qu'ils ne mettent fin à la question, pour ce

(1) F. Pillon, *L'Année philosophique*, 1 vol. in-8° de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, Paris, Alcan, 1892.

qui intéresse à la fois la philosophie et la science, en convenant que tout leur objet est de s'exercer à des analyses mathématiques sur des hypothèses variées, sans se préoccuper d'aucune autre vérité que celle du rapport des conclusions aux prémisses.

L'interprétation, donnée par M. Renouvier, de la géométrie d'Euclide et d'Archimède, mérite d'être consultée par les historiens des sciences, encore que M. Renouvier soit plus occupé de justifier ses vues que d'exposer impartialement les conceptions d'autrui. Elle le sera avec fruit par les géomètres qui verront, une fois de plus, qu'il y a une philosophie de la géométrie, dont ils peuvent se désintéresser peut-être en tant que savants, mais dont la constitution suppose les mêmes recherches et la même méthode que dans les autres sciences.

II

L'article de M. Pillon sur l'évolution historique de l'atomisme n'est pas moins important. Il faut distinguer, dit-il, l'atomisme des savants et celui des philosophes. Dans l'un, les atomes ne sont considérés que comme les premiers éléments de la matière et ne servent qu'à expliquer le mode de composition et de constitution du monde physique. Dans le second, les atomes sont pris comme les seules causes, les seules substances, les seuls principes de toutes choses, des êtres vivants et pensants, comme des corps bruts, Par conséquent, le premier peut trouver place dans une philosophie théiste et spiritualiste, le second nie absolument les substances spirituelles, les agents immatériels.

C'est avec le XVIIe siècle que M. Pillon fait commencer l'histoire de l'atomisme cosmologique ou scientifique. Il entre alors en lutte avec la physique d'Aristote, bientôt avec celle de Descartes, qu'il vaincra et supplantera l'une après l'autre. Gassendi restaure l'épicurisme, mais en le modifiant profondément : les atomes ne sont pour lui que des causes secondes et n'excluent ni Dieu, ni les causes finales, ni l'âme spirituelle et immortelle. Chez Cudworth les atomes tiennent encore moins de place que chez Gassendi : loin d'exclure les substances immatérielles, ils en établissent l'existence. Cordemoy, cartésien en métaphysique comme par l'esprit général et la méthode de sa philosophie, est atomiste en physique ; mais ses atomes sont purement passifs. Non seulement le principe du mouvement n'est pas en eux, mais ils n'agissent en aucune façon les uns sur les autres. Ce ne sont pas des causes motrices secondes, car c'est Dieu qui fait passer le mouvement d'un atome à l'autre à l'occasion de leurs rencontres, c'est Dieu qui imprime le mouvement aux atomes du corps à l'occasion des pensées de l'âme humaine.

Le nom de Newton est attaché à la victoire définitive de la cosmologie atomistique : la doctrine des atomes sert non-seulement à prouver l'existence de Dieu, mais encore à établir son omniprésence et son omniscience.

Laissons à nos lecteurs le soin de suivre eux-mêmes le reste de cette exposition (1). Nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer une singulière confusion, — singulière surtout pour un logicien comme M. Pillon. — Pourquoi donc identifie-t-on l'atomisme scientifique, qui ne peut relever que des données positives et l'atomisme cosmologique qui est toute une métaphysique ? Pourquoi surtout considère-t-on comme scientifique celui qui s'associe aux doctrines spiritualistes et théistes ?

(1) On pourra aussi consulter l'ouvrage de Laswitz sur l'atomistique.

L'atomisme, pris en soi, est une hypothèse scientifique qu'on peut loger dans un système spiritualiste, comme dans un système matérialiste ; mais, dans les deux cas, on ne fait plus de la science, on fait de la métaphysique.

Aussi ne saurait-on appeler comme lui métaphysique le seul atomisme qui aboutit à des conclusions matérialistes et athées. Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait des expositions historiques ou dogmatiques d'une très-réelle valeur dans la seconde partie de l'article de M. Pillon. Mais le lecteur devra, dans l'ensemble, faire le déport entre ce qui est métaphysique et ce qui est scientifique. Seulement alors il pourra apprécier à leur juste valeur les arguments par lesquels M. Pillon veut établir que l'évolution historique de l'atomisme aboutit au leibnizianisme. Il va sans dire d'ailleurs que nous serions aussi peu disposé à chercher, chez Leibnitz la conclusion des doctrines scientifiques sur l'atomisme, qu'à la demander aux matérialistes. Mais nous laissons à chacun le soin de faire un choix, en nous bornant à répéter encore une fois que la philosophie scientifique n'a rien à répondre aux questions que se sont posées les anciennes métaphysiques et les religions.

III

M. Dauriac (*Du positivisme en psychologie*) a examiné les *Principes de psychologie* de William James, professeur à l'université Harvard. M. W. James a dédié son livre à « son cher ami François Pillon, comme un double témoignage d'affection et de reconnaissance pour ce qu'il doit à la *Critique philosophique* ». M. Dauriac ne s'est pas proposé de résumer les *Principes de psychologie*. Son but, c'est de montrer que la philosophie ne se distingue pas de la critique générale; que la psychologie, par l'incertitude où elle est touchant ses méthodes et même ses limites, n'est pas encore sortie de la période critique; qu'on ne peut entrer de plain-pied dans ses problèmes sans en éveiller inévitablement d'autres; que la vraie science de l'esprit n'est pas la psychologie considérée comme science naturelle. Aussi nous dit-il, en conclusion, que vouloir traiter l'esprit humain, ce foyer d'élaboration de tous les postulats scientifiques, en donnant pour base à l'étude des phénomènes de conscience des postulats censés venus d'on ne sait où, c'est, par un faux respect envers la méthode des sciences naturelles, altérer cette méthode ; c'est la vicier dans son principe en l'appliquant à l'esprit même qui lui a donné naissance. « L'alliance de l'esprit positiviste et de l'esprit scientifique, ajoute-t-il, a déjà fait pas mal de dupes. Elle en fera encore, j'en ai peur, et pendant un avenir indéfini. Mais si quelque chose rassure, c'est l'espoir permis qu'un petit nombre d'intelligences *très-hautes* et *très-perspicaces* s'exposeront à la contagion sans réussir à gagner le mal. »

M. Dauriac est-il bien sûr, en supposant que M. James n'ait pas réussi à déserter la philosophie pour traiter la psychologie comme une science naturelle, que ce soit en raison de « la hauteur et de la perspicacité de son intelligence ? » Ne serait-ce pas plutôt que son « demi-criticisme » l'aurait mal préparé à la tâche qu'il s'est imposée ; que les métaphysiques, comme les religions, ne laissent jamais complètement libre l'esprit de celui qu'elles ont formé ? Et puis ses objections sont à coup sûr très-sérieuses et très-fortes ; mais on exagère bien souvent l'importance des difficultés non résolues. Il n'y a pas une hypothèse scientifique à laquelle on ne puisse poser des questions qu'elle ne saurait résoudre. A plus forte raison en est-il de même pour une science qui, comme la psychologie, est en voie de formation. Pour juger ce

que vaut une œuvre, il faut se demander ce qu'elle nous apprend, et non ce qu'elle n'a pas su ou voulu faire connaître. La Bruyère disait déjà que « le plaisir de la critique nous ôte celui d'être vivement touché de très-belles choses ». Ce qui est vrai des œuvres littéraires l'est bien plus encore de celles qui relèvent des sciences — surtout des sciences nouvelles — et de la philosophie scientifique. On ferait une bibliothèque avec les ouvrages qui sont consacrés à démontrer la fausseté du darwinisme. Et cependant il a transformé les sciences naturelles ; joint à la théorie évolutionniste, il est en train de transformer les sciences morales.

IV

La bibliographie philosophique française, pour l'année 1891, comprend l'analyse des ouvrages qui portent sur la métaphysique, la psychologie et la philosophie des sciences, sur la morale et la philosophie religieuse, sur la philosophie de l'histoire, la sociologie et la pédagogie, enfin sur l'histoire de la philosophie. M. Pillon est très-exact : il sait choisir et mettre au premier plan les idées essentielles. Mais il se réserve de juger — c'est d'ailleurs son droit — chacun d'eux au point de vue criticiste. Il a bien voulu parler de nos *Idéologues*, avec une bienveillance dont nous avons été d'autant plus touché, que nos conclusions sont plus éloignées du néo-criticisme. Il est un point cependant sur lequel nous voudrions lui présenter une objection : « Si M. P., dit-il, eût adopté le plan d'une étude historique de l'idéologie, de son origine et de son évolution, il eût certainement compris la nécessité de définir ces mots (idéologue et idéologie) avec précision et d'en restreindre le sens ». Or nous considérons les idéologues comme des partisans de la philosophie scientifique, qui ont succédé aux encyclopédistes et qui sont des précurseurs de Comte, de Darwin, de Stuart Mill et de Herbert Spencer. Et nous ne connaissons de définitions que celles qui relèvent des mathématiques ou celles qui ont rapport aux sciences naturelles. Des premières, il ne saurait être question pour un sujet historique. Les secondes supposent une classification dans laquelle on peut caractériser le genre et les espèces qu'il comprend. Pour définir l'homme un mammifère bimane, il a fallu les classifications artificielle de Linné et naturelle de Cuvier ou de ses successeurs. Mais, en ce moment, nous ne pouvons classer même artificiellement, les systèmes divers de philosophie scientifique. La philosophie scientifique est le genre dont l'idéologie est une espèce ; la première est en voie de formation et ne saurait par conséquent nous donner les éléments nécessaires pour une définition. Seule une *description* était possible et il nous suffit que M. Pillon l'ait jugée satisfaisante.

Nous souhaitons bon succès à l'*Année philosophique*, parce qu'elle représente, sous une forme de plus en plus impartiale et historique, une école dont les adhérents sont nombreux dans l'Université, et partant exercent une influence considérable sur les jeunes gens qui seront bientôt appelés à penser par eux-mêmes. Mais nous souhaitons aussi que de plus en plus M. Pillon se place résolument à un point de vue objectif et impartial.

F. Picavet.

Les communications relatives à la Revue des Idées *doivent être adressées à* M. F. Picavet, *3, rue Crétet.*

Le Gérant, L. SÉRIS.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 253-3-93.

REVUE
DE
L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tome XIX. N° 10.

CHRONIQUE

Revenons encore à notre projet de Société de secours mutuels des fonctionnaires de l'enseignement secondaire. Nous constatons chaque jour que cette idée a séduit beaucoup de nos lecteurs et que chacun est disposé à l'étudier avec soin. Nous remercions ceux de nos collègues et confrères qui ont bien voulu consacrer, dans la presse quotidienne, quelques lignes sympathiques à cette question (1) ; nous renouvelons à quiconque s'y intéresse de près ou de loin, l'instante prière de nous communiquer ses observations et ses plans. Il faut aboutir promptement, mais sûrement, et ne pas se dissimuler que les difficultés d'organisation sont beaucoup plus grandes qu'on ne serait tenté de se l'imaginer à première vue ; c'est pourquoi nous ne saurions nous éclairer de trop de lumières et nous entourer de trop de conseils.

Parmi les lettres que nous avons reçues, nous en noterons aujourd'hui une en particulier. M. le proviseur du lycée de Montpellier nous fait savoir qu'il existe dans le lycée qu'il dirige une Association de secours. « Cette Association », nous écrit-il, « comprend la « presque totalité du personnel de l'établissement, administrateurs, « professeurs, maîtres répétiteurs. En ce moment notre caisse est à « peu près vide, mais elle nous a permis de faire déjà beaucoup de

(1) En particulier le *Temps*, le *Journal*, la *Marseillaise*.

« bien. La mort a frappé trois de nos collègues depuis la fondation « de notre Société, et chaque fois le Comité s'est empressé de se « mettre en mouvement, de faire les démarches nécessaires, de « couvrir les frais des obsèques, épargnant ainsi à la malheureuse « veuve ces misères poignantes, lui permettant de se livrer entière- « ment à sa douleur et à ses regrets ». C'est là une fondation qui fait le plus grand honneur à ceux qui en ont eu l'idée et qui la soutiennent, et un exemple que nous ne saurions trop méditer ; on lira plus loin les statuts de cette Association. Mais nous devons faire remarquer que la Société qu'il s'agit de fonder aujourd'hui et qu'il faudrait, pour qu'elle fût vraiment solide, étendre à toute la France, ne saurait s'inspirer exactement des mêmes principes qui ont présidé à la création d'une Association restreinte.

Ainsi, l'Association du lycée de Montpellier, comme du reste l'Association des anciens élèves de l'École normale, n'accorde de secours que si on les lui demande, ou si son bureau juge qu'il doit intervenir spontanément. A notre avis, dans notre Société de secours mutuels, la veuve, ou les enfants, ou, dans certains cas, les ascendants, devraient avoir droit au secours par le seul fait que le chef de la famille aurait fait partie de la Société, et il importerait que la quotité de ce secours fût mathématiquement réglée à l'avance ; c'est là en effet le seul moyen, d'abord d'intéresser à la prospérité de la Société ceux qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire les moins fortunés, et ensuite de savoir où l'on va. Qu'une Association dont tous les membres se connaissent et peuvent se concerter en quelques heures n'ait pas trop à s'inquiéter des vides momentanés de sa caisse, c'est ce qu'il est très facile d'admettre, parce qu'on y est toujours à peu près sûr de trouver, au moment du besoin, les fonds nécessaires ; mais il serait impossible de fonder sur ces bases une Société dont les membres seront disséminés par toute la France, et tiendront à connaître tout ensemble leurs obligations et leurs droits ; le hasard ne doit avoir là dedans aucune part. Une Association, comme celle de Montpellier, a surtout à remplir — ses *Statuts* le disent très clairement, — une mission de charité. Dans une Société de secours mutuels, si la charité trouve largement à s'exercer, puisque beaucoup de membres, la majorité, n'auront jamais à user et ils ne s'en plaignent pas, de l'aide qu'ils assureront à d'autres moins favorisés par la santé, il importe que la prévoyance soit assurée sur des règles très précises qui ne laissent, autant que possible, aucune place à ces surprises que la mort, par des coups redoublés, ne manquerait pas de causer trop souvent.

Nous insistons sur ce point, pour qu'on ne se méprenne pas sur nos intentions : encore une fois, et nous ne craignons pas de nous répéter, ce que nous avons dans l'esprit, ce n'est pas une Caisse dont les secours seront distribués arbitrairement, suivant des décisions d'espèces, au gré de circonstances indéterminées, mais une Caisse qui fonctionnera au grand jour, d'après des règles connues, acceptées par tous, établies de telle sorte que chacun puisse à tout moment se rendre un compte exact de sa situation. Nous ne croyons pas qu'aucune autre conception ait chance de réussir, et, ce qui importe plus encore, de durer.

Nous suivons avec un grand intérêt tout ce qui touche à la direction intérieure de nos établissements d'enseignement secondaire. Un certain nombre d'administrateurs ont pensé qu'il était bon d'offrir aux élèves et à leurs parents quelques occasions de se réunir dans des fêtes de famille : c'est une excellente idée, qu'il faut assurément exécuter avec tact et mesure, mais d'où peuvent découler de grands avantages moraux et matériels ; jusqu'à ce jour, à ce qu'il nous semble, ceux qui ont eu le courage de prendre cette initiative n'ont pas eu à la regretter, et les résultats obtenus les ont grandement dédommagés de leurs peines, qui, en pareil cas, ne sont pas médiocres. La forme de ces réunions a varié ; souvent, la musique, la poésie en ont fait les principaux frais ; professeurs et élèves y ont joué leur partie avec entrain. Ailleurs, elles ont revêtu une forme plus grave, peut-être plus profitable, celle de la conférence, et il est des lycées où le succès a été, dès le début, assez sérieux pour que cette forme ait été conservée. Au lycée de Foix, par exemple, depuis déjà deux ans, des conférences ont été faites aux élèves, à leurs familles, aux amis du lycée, par divers professeurs ; nous avons entretenu nos lecteurs de celle qu'avait faite M. Latour, sur les exercices physiques ; ils ont pu lire, ici même, l'intéressante étude de M. P.-Ant. Brun, sur les maîtres et écoliers d'autrefois et d'aujourd'hui, enfin, nous venons de recevoir la spirituelle et savante causerie que M. Georges Doublet, professeur de rhétorique, un ancien Athénien, a faite, il y a quelques semaines, sur les récentes découvertes archéologiques dans la Grèce moderne. On pouvait difficilement choisir un sujet plus actuel, au moment où l'histoire de l'art est introduite dans l'enseignement secondaire, et nous avouerons que nous avons lu la conférence de M. Doublet avec un double plaisir, d'abord parce

que nous sommes heureux de voir les plus distingués de nos maîtres donner l'exemple d'une contribution volontaire à la prospérité de leur lycée, ensuite parce qu'on ne parlera jamais trop à nos élèves et des choses de l'art et des conquêtes de la science française. M. Georges Doublet l'a fait très simplement, avec beaucoup d'habileté, d'exactitude et, à ce qu'il nous semble, d'abnégation scientifique et nous lui savons gré même du laisser-aller apparent qu'il a mis, avec beaucoup de tact pédagogique, dans le développement de son sujet... Nous souhaiterions que l'on fît ailleurs ce qui réussit au lycée de Foix. Les professeurs des lycées trouveraient là un très sûr moyen de faire connaître leur enseignement à un public qui les ignore trop : ils rendraient en même temps service à beaucoup de gens et à beaucoup d'idées : « J'ai personnellement un faible pour « la conférence, » disait, il y a quelques jours, M. Charles Dupuy, « parce qu'elle s'adresse à une grande masse de personnes et qu'elle permet en quelque sorte une multiplication infinie des idées. » Combien n'est-il pas en effet, d'idées à multiplier, à faire fructifier ? Pour n'en prendre qu'un exemple, la langue française, la nécessité de la propager à l'étranger, n'en est-ce pas là un sujet qui mérite notre particulière attention ? la lui donne-t-on partout comme il mérite ? La lecture du dernier Bulletin de l'*Alliance française* nous a laissé des doutes à ce sujet. Si en certaines villes on fait beaucoup, si on y remporte des succès aussi utiles que mérités, en d'autres, trop nombreuses, on reste au-dessous des besoins, ou même on ne fait rien du tout. Et pourtant n'y a-t-il pas là une œuvre digne, entre toutes, d'attirer le zèle de nos professeurs et d'inspirer leur éloquence ? C'est un sujet que nous confions à leurs très sérieuses méditations.

JULES GAUTIER.

AVIS IMPORTANT

La réunion qui doit être tenue au Lycée Saint-Louis pour préparer la formation d'une Société de Secours mutuels, *aura lieu,* non le 23 Avril, *mais* le **Jeudi 23 Mars**, à *deux heures et demie.*

ASSOCIATION DE SECOURS DU LYCÉE DE MONTPELLIER

STATUTS PRÉSENTÉS PAR LA COMMISSION D'ÉTUDES ET ADOPTÉS PAR LA MAJORITÉ DES FONCTIONNAIRES DU LYCÉE RÉUNIS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET EXTRAORDINAIRE

I. — *Association de Secours, Commission d'Administration.*

1° Les Fonctionnaires du Lycée de Montpellier, pour resserrer entre eux les liens de solidarité, décident, à la majorité, de former une *Association de Secours.*

2° Ils nomment, tous les ans, dans la première quinzaine d'octobre, une Commission chargée par eux de venir en aide, par tous les moyens en leur pouvoir, à leurs collègues ou à la famille de leurs collègues, après décès.

3° Cette Commission est composée de cinq membres : le Proviseur, l'Econome, membres de droit, deux Professeurs et un Maître-répétiteur, nommés par leurs collègues respectifs.

4° La Commission reçoit les demandes de secours et les examine souverainement ; elle peut aussi prendre l'initiative et agir, suivant les ressources dont elle dispose, toutes les fois qu'elle jugera utile de remplir sa mission de charité.

5° Le secret de ses délibérations est gardé ; dans aucun cas, elle n'a de comptes à rendre devant l'Assemblée des Fonctionnaires du Lycée.

6° A la fin de chaque année scolaire, l'Assemblée générale des Fonctionnaires du Lycée peut déléguer deux de ses membres pour examiner la gestion de la Commission, et rendre un compte général de ses opérations, sans entrer dans le détail qui doit rester secret.

II. — *Caisse de Secours.*

1° Pour permettre à la Commission de remplir la principale de ses attributions, qui est de venir en aide aux infortunes, les Fonctionnaires du Lycée de Montpellier décident, à la grande majorité, la création d'une *Caisse de Secours*, dont la gestion est confiée à la susdite Commission.

2° Cette Caisse est alimentée par des dons volontaires, et par un fonds de souscription de deux francs par mille francs de traitement d'activité ou de pension de retraite, payables en deux fois, fin octobre et fin mars.

3° Un livret de Caisse d'épargne postale sera pris, au nom de l'Econome du Lycée, membre Trésorier de la Commission, pour la somme totale déposée dans la Caisse.

4° Les sommes versées ne pourront, en aucun cas, être remboursées.

5° Les adhésions et souscriptions sont reçues, aux bureaux de l'Economat du Lycée, par le Trésorier de la Commission.

III. — *Emploi des Fonds.*

1° Les fonds sont réservés, par la Commission, à tous les Fonctionnaires du Lycée souscripteurs, et aux membres de leur famille, sans qu'il soit nécessaire de spécifier dans les Statuts le cas où le secours pourra être accordé, ni l'emploi qui en sera fait.

2° La Commission décidera s'il y a lieu de secourir les Fonctionnaires ou la famille des Fonctionnaires qui ont fait partie du Lycée de Montpellier, avant la création de la Caisse.

3° Tout Fonctionnaire qui, après avoir été inscrit parmi les souscripteurs ne fera plus partie du Lycée de Montpellier, pourra participer aux secours pour lui ou sa famille, après avis favorable de la Commission.

IV. — *Articles additionnels.*

1° Les présents Statuts, discutés et arrêtés dans l'Assemblée des Fonctionnaires du Lycée de Montpellier, seront communiqués à tous les Fonctionnaires nouvellement nommés.

2° Ils pourront toujours être revisés par l'Assemblée des Fonctionnaires sur la proposition d'un seul membre.

LES JEUDIS CLASSIQUES DE L'ODÉON

Jeudi dernier, à l'Odéon, matinée intéressante, et d'autant plus curieuse qu'on y donnait *Nicomède* qui n'avait pas été représenté depuis plus de trente ans. Avant la pièce, M. Sarcey est venu dire un monologue très réussi. Car, de croire que le conférencier ait fait de l'œuvre une étude sérieuse ou même explicative, ce serait illusion. Il ne l'a ni appréciée, ni même — quoiqu'il en ait eu l'intention — éclaircie; il en a seulement paraphrasé et mimé quelques scènes avec autant de bonhomie naturelle que de talent acquis. Il joue sa petite comédie avant la grande tragédie, et il la joue à ravir. Il chante un air qui n'est pas neuf, ni même toujours juste, mais avec virtuosité, et d'autant plus de sûreté, qu'il a l'air de broncher par moments. Il comble les lacunes du fond par des effets connus, mais infaillibles. Ainsi, parlant de la dernière reprise de *Nicomède*, il dira : « J'y étais, et ce fut un tel succès... que depuis on n'a pas revu la pièce. » — Joie de la salle. Ailleurs, s'embrouillant volontairement ou involontairement dans les fils enchevêtrés de l'intrigue, il s'en tire de la sorte. « C'est comme *l'Invitée* de Curel : En sortant, je dis à Lemaître : Parions que vous ne pourrez pas raconter le sujet. Et en effet le lundi suivant, dans son feuilleton, Lemaître à un moment donné s'écrie : « Tiens ! je n'y vois plus clair... » Eh bien ! c'est comme moi maintenant ! » Nouvelle joie de la salle. Mais Sarcey riant d'un rire madré : « Oh ! mais si, j'y vois clair tout de même ! » Et sur ce mot victorieux, le voilà qui rebondit avec sa conférence.

C'est là sa manière, et maintenant voici sa manie, ou plutôt sa marotte dont il secoue les grelots à intervalles à peu près réguliers, je veux dire la distinction radicale et absolue qu'il établit entre ce qui est du théâtre et ce qui n'en est pas. Par exemple, il interprète ainsi la fameuse scène d'ambassade entre Flaminius, Prusias et Nicomède; « Pourquoi Prusias ne dit-il presque rien, et Nicomède parle-t-il tout le temps, alors que l'un est le père, le roi, et l'autre

le fils, le sujet? C'est que... c'est du théâtre. C'est que toutes les fois que Mélingue, Beauvallet, ou Mounet-Sully sont sur la scène, ils y sont, non pour écouter, mais pour se faire écouter. » C'est vrai. Mais à côté de ces raisons scéniques n'en est-il pas d'autres plus élevées, et même plus dramatiques et plus puissantes? Dans la scène dont nous parlons, qu'y a-t-il en présence? Est-ce un ambassadeur et un roi quelconque? Est-ce même un Flaminius ou un Nicomède? Non! C'est d'un côté, Rome, et de l'autre, tout l'Orient. C'est le monde conquis en face de la conquérante. Or, quel doit être l'unique porte-parole des vaincus, sinon un héros, le héros, celui qui continue Hannibal et devance Mithridate? Vraiment, j'ai été surpris de ne trouver, dans la conférence, à peu près nulle trace de ces grands intérêts patriotiques et historiques qui remplissent et rehaussent la pièce, et mettent un abîme entre elle et les vulgaires drames de cape et d'épée. Sur toute la tragédie se projette l'ombre glorieuse d'Hannibal « dont le nom, dit Corneille, n'est pas un petit ornement à mon ouvrage. » Cette ombre n'a pas du reste échappé complètement à M. Sarcey puisqu'il a cité les deux vers illustres :

« Et si Flaminius en est le capitaine,
« Nous pourrons lui trouver un lac de Trasimène. »

Seulement il transforme ainsi le premier :

« Et si Flaminius est *nommé* capitaine. »

Ce qui est adorable!

Malgré cela, ou à cause de cela, M. Sarcey a obtenu un beau succès, car un des mérites et, je crois, le premier mérite de tout conférencier, ce n'est pas de ne point faillir, c'est de mettre le public de moitié dans toutes ses défaillances, c'est de le prendre, non seulement pour auditeur, mais pour camarade et pour complice, c'est de l'associer constamment à ses péchés de goût ou de mémoire, à ses plaisanteries ou bouffonneries; en un mot, c'est de transformer la conférence en confidence ou en confiance. C'est là une force irrésistible chez M. Sarcey : il n'en est jamais trahi. Mais, qu'il nous permette de le dire, lui trahit son poète. Il nous enveloppe d'une atmosphère non héroïque, mais bourgeoise, et nous prépare ainsi à entendre, non du Corneille, mais du Regnard ou du Labiche. Il joue merveilleusement, mais il joue à côté.

Ce n'est pas comme les acteurs, qui ont joué faux et ont joué mal.

Seul, M. Segond qui faisait Nicomède a passablement tenu ou soutenu son rôle écrasant; quant aux autres interprètes, hommes ou femmes, il vaut mieux n'en pas parler. Je ne pense donc pas qu'il

faille juger l'œuvre de Corneille sur cette épreuve. Je persiste à croire qu'en dépit de ses obscurités et de ses deux traîtres ou sphinx, que le poète appelle tantôt : « Zénon et Métrobate » et tantôt : « Métrobate et Zénon », sans les rendre jamais moins énigmatiques, cette tragédie est dans la veine heureuse de Corneille. Très française par ses tirades ironiques ou brillantes, elle est intéressante et *prenante* par les ambitions qui s'y heurtent, les politiques qui s'y mesurent et ses larges échappées sur les horizons colorés de l'histoire. Ne la verrons-nous jamais à la Comédie ? Parmi les spectateurs de l'Odéon, j'apercevais Mounet-Sully ; ne se laissera-t-il pas tenter quelque jour par Nicomède, ce dernier des héros comédiens, ce premier des héros romantiques ?

T.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DE L'ART

Ed. Corroyer. — L'*Architecture romane*, (in-8°, Quantin).
— L'*Architecture gothique*, (in-8°, Quantin).

Nous avons longtemps hésité à parler de ces deux ouvrages, à cause de la déception que leur lecture nous a causée. D'une part, les titres de l'auteur, si connu comme inspecteur général des édifices diocésains, et comme l'architecte et l'historien savant du Mont-Saint-Michel, n'étaient pas sans nous inspirer beaucoup de respect; de l'autre, les critiques si fortes, si drues, que les spécialistes les plus autorisés ont fait pleuvoir sur M. Corroyer dans le *Bulletin monumental*, dans l'*Art* et la *Revue critique* (pour nous borner à ces trois noms), semblaient rendre par avance superflues, et surtout trop faciles, nos minces observations de professeur de lettres. Nous n'aurons donc pas l'impertinence de nous ériger en juge d'un homme tel que M. Corroyer. Mais, puisque aussi bien il nous est difficile de nous dérober à ce compte rendu, prenons la question terre à terre, au point de vue de nos classes : et montrons que si ces deux ouvrages ont été et demeurent scientifiquement contestés, ils n'en sont pas meilleurs comme simples manuels d'enseignement. Nous craignons même qu'ils n'en soient pires.

La collection dont ces ouvrages font partie a pour titre : *Bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts*. On est fondé à lui demander avant tout des notions claires, des exemples bien choisis, une méthode historique. Or, que s'attend à trouver un jeune étudiant, ou un professeur novice, dans un livre *élémentaire* sur l'architecture romane ? Une explication *courte et claire* des origines ; (M. Corroyer y consacre 154 pages *confuses*, sur 310 dont se compose l'ouvrage total) ; — une étude nette du *principe* même de cette architecture (elle est partout et nulle part) ; — puis une étude *générale* de l'ensemble de la construction et *particulière* de ses membres séparés, abside, chœur, nef, collatéraux, transsept, portail, porche, clocher, etc. (M. Corroyer n'en donne même pas

les définitions); — puis l'histoire sommaire du *développement* de cette architecture et de ses *variétés*, suivant les écoles régionales (il n'en est pas touché un seul mot); — enfin, des notions sur la sculpture et la peinture dont le sort et le style étaient intimement liés à cette architecture; (même omission); — et, accessoirement, l'architecture romane militaire et civile, que M. Corroyer a jugé meilleur de placer... dans l'*Architecture gothique*.

Pour le second volume, on formulerait des désidératas analogues. Les masses en sont un peu plus pondérées, mais elles ne reposent encore que sur le vide : j'entends qu'on y voit partout absence de définitions, de principes, de dates et de composition logique. Comment est-on passé de l'architecture romane à l'architecture gothique? Puisque l'arc brisé n'est pas la caractéristique spéciale de l'arc gothique, où est cette caractéristique? Par quelles transformations graduelles ont dû passer les divers membres de la construction pour atteindre à la légèreté du gothique flamboyant, etc., autant de questions auxquelles il n'est fait aucune réponse nette. Nous ne sommes pas le premier à remarquer qu'il n'y a *pas un mot d'histoire* dans un livre qui ne peut se passer d'histoire, et pas une distinction d'époques et d'écoles, dans un art où la distinction des époques, des écoles, des provinces et des influences, est la première difficulté à résoudre, parce qu'elle est la première source de confusion. Si cette fois l'auteur nous dit un mot de la sculpture et des arts accessoires, croira-t-on qu'il oublie les *époques du gothique!* En revanche, il y a bien cinq ou six cents noms d'églises accumulés dans ces trois cents pages dont les gravures tiennent plus de la moitié. Dans cette pénurie de notions claires, et devant cet entassement de noms propres, l'esprit est étourdi, l'œil se lasse bientôt, et le lecteur quitte avec dégoût un manuel qui le laisse un peu plus ignorant qu'il n'était avant de l'ouvrir.

La difficulté était grande, dira-t-on. D'accord. Tout est à faire dans ce domaine. Le besoin d'un livre élémentaire sur notre architecture romane et gothique est si profond, que l'on peut l'appeler un besoin national. C'était une raison de plus de faire simple, de faire clair. Pourquoi supposer connu justement tout ce qui nous intéresse à connaître? Pourquoi nous apprendre justement ce qui ne nous importe pas, ou n'importe qu'aux spécialistes? M. Corroyer déclare qu'il n'a pas à revenir sur ce qu'ont écrit Arcisse de Caumont, Viollet-le-Duc et Jules Quicherat : c'est le grand tort qu'il a eu. S'il écrivait pour des savants, soit; mais il s'en faut de tout. C'était à lui de cribler les ouvrages consciencieux, trop longs, et d'ailleurs dépassés, de l'excellent de Caumont; de dégager à son profit les lignes générales du *Dictionnaire d'architecture*, de Viollet-le-Duc, que tout le monde, quoiqu'il dise, n'a pas sous la main; enfin, de faire œuvre modeste d'initiation. Puisqu'il a puisé dans Jules Quicherat des citations lumineuses qui sont ce qui restera de son livre, que n'a-t-il appliqué plus largement cette méthode? Son érudition l'eût servi grandement pour le choix des matériaux et pour la mise au point. Car c'est erreur de croire que l'exposé des notions soit indigne d'un savant de profession. Disons plutôt que c'en est la pierre de touche. La collection Quantin possède en ce genre des spécimens remarquables. Tel auteur, traitant de *toute l'Archéologie grecque*, et tel autre de *toute l'Histoire de l'Art* en trois cents pages, a su être méthodique, historique, et complet en restant élémentaire. Est-il prouvé que l'art français ne puisse donner matière qu'à des livres confus, à de véritables fouillis? Et devons-nous renoncer à l'enseigner? En tout cas c'est exposer beaucoup cet enseigne-

ment que de réduire nos professeurs à se faire par eux-mêmes idées et méthode..

— Pour les garder un peu de ce danger, signalons au moins à leurs recherches le second volume des *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, de Jules Quicherat (in-8°, Alph. Picard, 1886). Dans ce volume, qui devrait être vulgarisé dans nos lycées, ils trouveront deux études, l'une sur l'architecture romane, (p. 87-152) et l'autre sur l'architecture dite ogivale (p. 74-85), qui sont des modèles de savoir et de clarté. Enfin les *Fragments d'un cours d'Archéologie* (p. 350-512) sont justement ce traité élémentaire, admirable de méthode, que nous demandions tout à l'heure, et son seul défaut est d'être incomplet. Formons des vœux pour que la publication posthume « de ces précieux mélanges, » à laquelle M. R. de Lasteyrie et ses collaborateurs se sont pieusement consacrés, soit enfin conduite au point où le « Précis d'Archéologie, nationale », si désiré, se dégagera de lui-même des œuvres diverses de Quicherat, et fournira à nos bibliothèques un classique de plus.

***

Henri Bouchot. — *Le Livre.* (Quantin, in-8°.)

M. Henri Bouchot est un érudit et un artiste. Chartiste d'origine, attaché depuis de longues années au Cabinet des Estampes, dont il fait les honneurs au travailleur sérieux avec une inépuisable obligeance, il est maître dans la connaissance de son département, et même de plusieurs départements annexes. L'ancien art du portrait, la miniature, le costume, les mœurs, la gravure, n'ont point pour lui de secrets. Dernièrement, il nous donnait un *Art de l'Empire*, dont nous avons eu le regret de ne pouvoir entretenir nos lecteurs. Ajoutez un style vif, animé, personnel, qui aiguise le plaisir de la lecture et fait vivre l'érudition. Ce sont là de rares qualités. Il ne fallait pas moins pour écrire ce petit livre sur le *Livre*, qui est un abrégé remarquable de tout ce qu'un amateur consommé peut exposer d'intéressant sur une matière presque infinie.

Il s'agissait en effet non pas de raconter l'histoire de l'imprimerie spécialement, ni celle de la gravure, ni celle de l'illustration, ni celle de la reliure, ni celle de la technique générale, mais de faire de tout cela un peu, à dose mitigée, et pourtant savante, pour le plus grand intérêt du lecteu . M. Bouchot a résolu la difficulté en orientant toute son étude vers l'art et le décor : sans rien sacrifier d'essentiel, il a mis dans la parure du livre l'unité de son étude. Dès lors, l'histoire de l'illustration a pu prendre une place importante sans empiéter outre mesure, et celle de la reliure fournir un aimable appoint complémentaire. C'est le livre durant quatre siècles, mais notamment au 17e siècle et au 18e, jugé à vol d'oiseau, intérieur et extérieur, par un bibliophile doublé d'un iconophile. Le lecteur s'arrêtera avec complaisance à ces chapitres où l'auteur traite de la période classique, d'Abraham Bosse à Cochin, de Callot à Moreau le jeune. L'art du livre n'est pas allé au-delà. La décadence, disons mieux, la ruine de cet art est aujourd'hui chose accomplie. M. Bouchot en gémit discrètement. Ce serait peut-être le cas d'ajouter que si la littérature moderne est mal illustrée, elle n'a que ce qu'elle mérite.

***

L. Horsin-Déon, *Histoire de l'Art en France jusqu'au* XIVe *siècle* (H. Laurens, in-8°).

Ed. Cuyer, *Le Dessin et la Peinture* (Baillière, in-12°).

M. Horsin-Déon, peintre et professeur, a été, pour l'enseignement de l'histoire de l'art, un ouvrier de la première heure. Il est mort avant la

promulgation de ces nouveaux programmes de 1891, qui auraient donné satisfaction à son vœu le plus cher. Longtemps avant, il s'était mis à la tâche. « En 1874, écrit-il dans son Introduction, l'Académie de Paris s'est adressée à plusieurs éditeurs pour leur demander une *Histoire abrégée de l'Art en France* à la portée de tous, et qu'elle pût mettre entre les mains des collégiens. » C'est pour répondre à ce vœu que M. Horsin-Déon avait entrepris son œuvre patiemment, minutieusement, voulant tout voir et tout dessiner lui-même, multipliant les voyages, se consacrant tout entier enfin à une œuvre de simple vulgarisation.

Le premier volume seul de ce travail a paru, et s'il ne se trouve un continuateur ce sera vraiment dommage. Evidemment l'ouvrage ne répond pas au plan actuel du nouvel enseignement. Il n'en est pas moins bien conçu et bien exécuté. Très simple, très élémentaire, il répond à son titre en ce que l'auteur, suivant pas à pas l'histoire, enferme chaque période, ou chaque siècle important, dans un chapitre succinct, divisé en paragraphes numérotés, et aboutissant à une conclusion. Nous passons ainsi en revue *l'art gaulois*, *l'art gallo-romain*, *l'art sous les mérovingiens*, *la première époque romane* (jusqu'à l'an mil), *l'ère romane secondaire*, *la première époque ogivale* et *l'art du* XIIIe *siècle*. Non seulement les arts fondamentaux, mais la peinture, la décoration, la mosaïque, etc., ont une place dans ce petit précis. Peut-être tout cela est-il un peu trop sur le même plan. Mais l'ensemble est si clair, si bien distribué, et il était d'une telle difficulté de mettre en place tous ces matériaux, que nous n'avons pas le courage de faire d'autre restriction. Le livre est un bon rudiment ; il peut rendre beaucoup de services aux élèves, et il n'est pas à dédaigner pour les professeurs.

Nous dirons peu de chose du *Dessin et de la Peinture* de M. Cuyer. L'ouvrage, intéressant en lui-même quoique trop semblable à un livre de géométrie, ne s'adresse pas au public de nos classes. L'auteur part de l'équerre et du carré pour aboutir à la démonstration mathématique de la perspective et de ses lois. Il parcourt ainsi le *dessin linéaire*, le *dessin géométral*, le *dessin perspectif* et le *dessin d'imitation*. — Puis, sous le titre de : *la Peinture*, il soude à cette première partie de théorie pure quarante pages de renseignements techniques sur les couleurs, leur composition, leur emploi. La première partie appartient au genre « cours d'adultes ; » la deuxième s'adresse à l'apprenti brosseur de toile. Rien là pour nos lycéens,... sauf pour ceux qui fréquentent l'atelier après la classe. Et le nombre en croît tous les jours, dit-on.

S. Rocheblave.

LANGUE ALLEMANDE

Reichert. — *Canevas étymologique du vocabulaire allemand.* 1 vol. Charles Lavauzelle, 1892.

Les langues vivantes sont enseignées non seulement pour être lues, mais encore et surtout pour être parlées. Aussi bien, à côté des mots et des tournures qui s'apprennent par l'étude de la grammaire et qui, parce qu'elles portent en partie sur des exceptions, sont particulièrement fréquents — à côté des mots et des tournures que les élèves peuvent s'assimiler en faisant des versions et des thèmes — l'étude du vocabulaire pour lui-même joue-t-il un rôle considérable dans l'enseignement de l'allemand et de l'anglais.

MM. Bossert et Beck, Charles, Halbwachs, Schmid et d'autres ont publié dans ces dernières années des recueils de mots groupés d'après le sens. Cette méthode peut être employée utilement, surtout pou les commençants. Pour les élèves plus avancées, il en existe une autre, qui consiste à grouper les mots d'après l'étymologie, à rattacher aux mots simples les composés et les dérivés les plus usités.

C'est la méthode qu'a suivie M. Reichert. Dans son livre, les mots simples, écrits d'après l'orthographe allemande nouvelle, sont définis et groupés d'après leur racine. Les diverses familles de mots s'y succèdent dans l'ordre alphabétique des termes placés en tête de chacune d'elles et précédés d'un astérisque. Les mots simples, auxquels l'auteur a adjoint quelques dérivés à titre d'exemples, sont espacés de telle façon qu'on puisse y rattacher les notes prises par l'élève.

Pour trouver la place du mot sous lequel telle ou telle note doit être transcrite, les élèves auront recours à la table alphabétique placée à la fin de l'ouvrage.

Dans le but d'élucider le mieux possible le sens des mots et d'en justifier le groupement, l'auteur a indiqué, pour chaque famille, non seulement la racine germanique, avec exemples à l'appui, mais il a fait ressortir, en outre, les rapports des mots allemands avec les termes grecs et latins de même origine.

En outre, pour bien faire ressortir les rapports qu'il y a entre l'allemand et l'anglais, il a cité fréquemment le mot haut-allemand ancien ou moyen, dont la forme se rapproche parfois plus de l'anglais que du haut-allemand moderne.

Les notes auxquelles ces rapprochements ont donné lieu ont été rejetées au bas de chaque page, afin de ne pas gêner les inscriptions à faire par les élèves. On pourra les consulter avec fruit, mais elles ne sont pas destinées à faire l'objet d'un enseignement spécial. Les renseignements qu'elles donnent ont été puisées aux meilleures sources et l'auteur a consulté, à cet effet, les principaux dictionnaires étymologiques parus en Allemagne, Kluge, Sachs, Lexer, Schade, etc.

L'auteur de ce très intéressant ouvrage, le capitaine d'infanterie Reichert, a été pendant plusieurs années un des bons élèves de la faculté des lettres de Paris; il a été reçu au certificat d'aptitude à l'enseignement de l'allemand et il a hésité pendant quelque temps entre l'Université et l'armée. Il s'est décidé à rester dans cette dernière; mais il n'a pas tardé à être nommé professeur à l'Ecole d'application de Fontainebleau; aujourd'hui il est professeur à l'école de guerre.

Son livre est fait avec conscience et dénote, malgré quelques erreurs insignifiantes, beaucoup de savoir et un sens pédagogique incontestable. Il se recommande tout particulièrement aux élèves qui, à côté de leurs classes, voudront se fortifier en allemand, et il sera utilement placé dans les bibliothèques des quartiers des classes supérieures.

A. Lange.

LIVRES NOUVEAUX

JACQUES FLACH. — *Les Origines de l'ancienne France*, xe et xie siècles, t. II (les Origines communales, la Féodalité et la Chevalerie). — Paris, Larose et Forcel.

VICTOR BÉRARD. — *La Turquie et l'hellénisme contemporain.* — Félix Alcan (Bibliothèque d'histoire contemporaine).

HENRY HAVARD. — *Les Boule* (Collection des *Artistes célèbres*). — Librairie de l'Art.

E. MELLIER. — *Le Tasse.* — MAURICE PELLISSON. — *La Bruyère.* — EDOUARD ROD. — *Lamartine.*

Ces trois volumes appartiennent à la collection des Classiques populaires publiée par *Lecène et Oudin.*

FRÉDÉRIC BATAILLE. — *Fables de l'Ecole et de la Jeunesse*, préface de M. O. GRÉARD. — Recueil illustré. — Paris, Paul Dupont.

LÉON GÉRARDIN. — *Traité élémentaire d'histoire naturelle: Zoologie.* — Paris, J.-B. Baillière.

A. BLEUNARD. — *Interrogations de physique.* — Paris, Paul Delaplane.

EMILE GOSSART. — Nouveau procédé pour reconnaître rapidement le degré exact d'alcool dans toutes les boissons. — Paris, A. Démichel.

FRANÇOIS SABATIER. — *Le Faust de Gœthe*, traduit en français dans le mètre original et suivant les règles de la versification allemande.— Paris, Ch. Delagrave.

EDOUARD GOUMY. — *Les Latins* (Plaute et Térence, Cicéron, Lucrèce, Catulle, César, Salluste, Virgile, Horace). Hachette 1892.

CHARLES COMTE.— *Les Stances libres dans Molière.* Versailles, Veuve Aubert.

LÉON MENTION. — *Documents relatifs aux rapports du clergé avec la royauté de 1682 à 1705.* — HENRI VAST. *Les grands traités du règne de Louis XIV* (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire). Alphonse Picard et fils.

F. T. PERRENS. — *La Civilisation florentine du XIIIe au XVIe siècle ;* — JEAN H. MARIÉJOL. *L'Espagne sous Ferdinand et Isabelle.* (Bibliothèque d'histoire illustrée). Paris, Ancienne maison Quantin.

O. GRÉARD. — *La Législation de l'Instruction primaire en France de 1789 jusqu'à nos jours.* Tome III, de 1848 à 1863. 2e édition. Delalain.

REVUE DES IDÉES

I. — HISTOIRE DES IDÉES

JOSEPH DE MAISTRE (1)

L'Académie française avait mis au concours, pour le prix d'éloquence à décerner en 1892, une étude sur Joseph de Maistre. Un des mémoires présentés à cette occasion, celui de M. Fr. Paulhan, vient de paraître dans la Bibliothèque de philosophie contemporaine (2).

Le public l'a accueilli avec faveur. Cela se comprend : Joseph de Maistre est un personnage historique; il a conservé de nos jours des admirateurs enthousiastes; il a aussi, (et en plus grand nombre), des adversaires acharnés, ce qui fait que, des ouvrages qui lui ont été consacrés, la plupart ne sont pas exempts d'une certaine partialité à son égard.

Il était intéressant de connaître le jugement que devait porter sur le grand défenseur de l'Église et de la monarchie un partisan aussi convaincu que l'est M. Paulhan, des théories scientifiques modernes (3), de voir ce qu'il pensait de cet écrivain de génie, de cet aristocrate autoritaire, de ce théoricien excessif que fut l'auteur du *Pape* et des *Soirées de Saint-Pétersbourg*. Aussi n'avons-nous pas à nous préoccuper ici d'exposer ou de discuter le système de Joseph de Maistre, mais de montrer comment M. Paulhan a caractérisé l'homme, l'écrivain et le penseur.

I

L'homme. — L'intelligence. — Ce qui frappe tout d'abord dans J. de Maistre, c'est l'ardeur, la vivacité qu'il apportait à tout ce qu'il entreprenait; c'est aussi le besoin de pousser l'idée aussi loin que possible, d'en décrire avec une impitoyable logique toutes les conséquences dans un sens donné. Ce sont là les deux qualités capitales de son intelligence; toutes les autres en dérivent ou s'y ramènent. De là une grande surabondance d'idées. Mais, comme nul esprit n'était plus systématique, ses idées se subordonnaient à quelques croyances générales, fixes, arrêtées depuis longtemps, nées pour ainsi dire avec lui, fortifiées par l'éducation, régularisées, émondées, développées par la vie, par l'étude des courants d'idées et de passions qu'il put voir de près, par

(1) Nos lecteurs ont pu juger la remarquable étude de M. Rocheblave sur Joseph de Maistre, nous avons cru qu'il leur serait agréable de voir comment M. Paulhan, placé à un tout autre point de vue, en a parlé.

F.P.

(2) Félix Alcan, édit., Paris, 1893.

(3) Autres ouvrages de M. Paulhan : *La physiologie de l'esprit. — Les phénomènes affectifs et les lois de leur apparition. — L'activité mentale et les éléments de l'esprit. — Le nouveau mysticisme.*

les grands faits historiques dont il fut le contemporain, par la réflexion solitaire, par l'immense labeur qu'il s'imposa.

Cependant cette vivacité d'esprit n'était pas sans inconvénients : ses propres idées étouffaient bien facilement celles que des interlocuteurs auraient tenté de faire naître en lui, celles que ses lectures lui suggéraient. Aussi ne sut-il jamais se placer au point de vue de son adversaire, entrer dans sa forme intellectuelle, chercher au juste pourquoi et en quoi sa pensée se distinguait de la sienne. De même, dans ses ouvrages, il ne se souciait pas assez de comprendre les doctrines qu'il combattait; ses croyances étaient menacées, c'était assez ; il réagissait immédiatement avec une vigueur surprenante.

C'est à cette spontanéité si forte que nous devons l'allure franche de son esprit et aussi cette logique qui lui a fait pousser ses idées jusqu'à leurs dernières conséquences. De là aussi son mépris des objections, ses exagérations et ses sophismes. Une proposition lui paraissait vraie dès qu'elle lui paraissait une conséquence de ses croyances, un raisonnement lui paraissait bon dès qu'il lui semblait propre à les fortifier. En somme, des deux grandes qualités de l'intelligence, l'amour des généralités, la précision et l'exactitude dans l'exposé des faits, il n'a eu pleinement que la première et sous sa forme la plus haute : la recherche en tout de l'unité. Pour les faits, il les aimait, il en connaissait un grand nombre, mais notre « esprit scientifique », cette dernière acquisition de l'âme humaine, lui manquait. Il n'hésitait pas à croire et à affirmer ce qu'il ignorait pleinement, quand cela était d'accord avec ses croyances.

Et cependant les mêmes qualités d'esprit qui le conduisaient à des théories extrêmes lui inspiraient aussi des vues pratiques, pleines de bon sens et de justesse; nul n'eut peut-être à son époque un sentiment plus vif de l'évolution des pouvoirs de ce monde, y compris celui du Souverain Pontife : nul n'était plus disposé à tenir compte des nécessités du temps présent; de là, en même temps, un libéralisme plus large qu'on ne l'aurait cru, à lire le *Pape* ou les *Considérations sur la France*.

Le caractère. — Son caractère valait son esprit : c'était un ensemble de douceur et de force, de bonhomie et de dignité, d'élan et de réserve, de mysticisme et de sens pratique, soigneusement dirigé par une volonté toujours réfléchie et une intelligence toujours lucide. Malgré sa bonté, qui était très grande, il n'était cependant pas un philanthrope, car, à part sa famille et ses amis, ce qu'il aimait, c'étaient surtout des abstractions et des idées, et les personnes — ou les collectivités — qui les incarnaient et en tant qu'elles les incarnaient.

Aussi, les traits dominants de son caractère sont les mêmes que ceux de son intelligence, la solidarité, l'autorité et l'unité. Il avait un grand respect pour la solidarité de la famille, pour l'autorité du père ; aristocrate, il songe plutôt aux devoirs de la noblesse qu'à ses droits. De là, dans toute sa vie, une dignité qui jamais ne se dément.

On pourrait s'étonner cependant que cet esprit si énergique et si prompt se montrât, dans la pratique, parfois hésitant, irrésolu ; c'est qu'il était en possession d'un système logique et qu'il devait être fort souvent embarrassé de le concilier avec la réalité. En théorie, il n'hésitait jamais, il s'abandonnait à toute sa fougue ; de là son extrême impressionnabilité, ses jugements si passionnés sur Condillac (un sot, un menteur), sur Voltaire (Voltaire étonne le vice), sur Bacon (un vil écrivain, un matérialiste stupide, une brute plus brute que les brutes).

Mais cet emportement ne décelait aucune méchanceté, aucune haine, il venait d'une conviction intempérante, d'un zèle ardent pour la vérité, et, comme ses passions intellectuelles étaient intenses, comme ses idées étaient toujours en mouvement, son intelligence était disposée à l'outrance à force de logique, et il demeurait convaincu que, ses idées étant vraies, les conséquences en devaient être bonnes, et l'impossibilité de faire appliquer ses théories le mettait ainsi à l'abri de l'odieux de leurs conséquences. Cette outrance lui était naturelle ; il aimait à aller aussi loin que possible dans la théorie et il y allait parce que sa nature le voulait ; que cela contrariât certains esprits, il n'en était pas fâché ; il était désagréable parce qu'il était entier, hautain et logique ; il n'était pas entier, hautain et logique parce qu'il était désagréable.

Maistre avait une passion métaphysique et mystique pour l'unité, qui le conduisait jusqu'aux frontières du panthéisme et lui faisait voir dans le mal un moyen de satisfaction imposé par Dieu, qui le faisait insister avec une sorte de bonheur sombre et de conscience féroce sur l'idée d'une rédemption par la souffrance, par les guerres, par les massacres, par le sang répandu.

C'est qu'il voyait partout l'action et la volonté directe de Dieu ; mais ce Dieu dont il comprend si bien la grandeur, il paraît l'aimer et l'admirer, non pas comme une personne en qui il retrouverait à un degré infini des qualités humaines, mais comme une sorte de loi universelle, absolue, inéluctable, qui enveloppe tout. Son Dieu n'est pas vivant, et peut-être ne serait-il pas impossible de lui trouver plus de ressemblance avec le Fatum antique qu'avec le Père céleste.

Tels sont les traits principaux de son caractère. La tendance dominante, l'amour de l'unité et de l'autorité, s'accommodait assez bien du reste ; sa bonté paternelle ne dégénérait pas en faiblesse et son zèle religieux ne devenait jamais une intolérance excessive dans la pratique. Ce qu'il faut noter, c'est sa conscience complète, sa réflexion ininterrompue et sa volonté toujours éveillée et ferme. Il était toujours maître de lui, malgré une certaine tendance à s'emporter, car en lui tout se tenait, et ses actes ou ses sentiments n'étaient pas le résultat d'un caprice, d'une impression éphémère, mais l'expression d'une personnalité unifiée dont tous les éléments s'associaient au lieu de se contrarier ou de s'ignorer.

II

L'ÉCRIVAIN. — Son style est bien l'expression de sa personnalité. Il est en général clair et précis, net et incisif, d'une vigoureuse éloquence au besoin, simple la plupart du temps, familier et enjoué quand il le faut, parfois un peu forcé, un peu tendu, çà et là d'un goût contestable, d'un effet un peu trop voulu. Dans l'exposé de ses théories, Maistre est simple, sans prétention, disant bien ce qu'il veut et ce qu'il faut dire. De là une grande clarté qui n'exclut pas la vie, car son style est l'expression d'une pensée toujours active qui vient en quelque sorte s'inscrire sur le papier.

Maistre ne devait pas faire grand cas des ornements du style, préoccupé qu'il était surtout du fond des choses ; cependant il aimait les images. Mais il n'avait pas l'imagination concrète ; c'était à la signification, non à la couleur ou aux formes des objets qu'il s'attachait. Aussi, chez lui, l'image est moins vive et plus modeste que chez les descriptifs ; elle garde toujours quelque chose d'abstrait et de général ;

elle est appelée par l'idée. D'ailleurs, il y met parfois trop de logique, de là des comparaisons quelquefois forcées, des associations de termes qui se nient l'un l'autre, des alliances de mots qui se heurtent, signes d'un goût contestable et insuffisamment surveillé.

Mais il se montre réellement un grand écrivain lorsqu'il s'anime un peu, qu'il s'échauffe sans s'emporter ; alors il laisse tomber des paroles brèves, des phrases tranchantes où on le retrouve tout entier, avec son caractère hautain et sa conviction inébranlable, son esprit décidé, fermé aux objections, et où l'on sent en même temps combien toutes ses pensées se rattachent solidement à quelques grandes thèses générales, et comment ses impressions dérivent facilement d'une tendance profondément enracinée.

Malheureusement, son style ne se soutient pas. La composition n'est pas toujours rigoureuse, le discours, l'argument est interrompu par des citations un peu trop abondantes, la pensée ne se développe pas toujours avec l'ampleur et l'unité que d'autres ont pu atteindre. La vivacité, la violence si fréquentes ne sont pas toujours d'une haute distinction, le style nerveux devient quelquefois le style tendu, le style simple confine à l'absence de style, enfin, l'éloquence voulue se complaît, il faut bien le reconnaître, dans des formules trop usitées, et quelquefois, — rarement — elle tourne à la banalité.

Mais son style — et il s'en est servi souvent d'une merveilleuse manière — est transparent et nous laisse apercevoir, derrière l'écrivain, la haute intelligence, l'esprit toujours actif, le cœur droit, ardent et généreux de l'homme, et cela suffit pour en faire un maître à admirer, un des grands écrivains de la langue française. (*A suivre*).

II. — MOUVEMENT DES IDÉES

LA SCIENCE DE L'ÉDUCATION (*Suite*) (1).

I. — G. Compayré, *L'Evolution intellectuelle et morale de l'enfant*, 1 vol. in-8°, Paris, Hachette, 1893.

II. — M. Dugard, *La Culture morale, Lectures de morale théorique et pratique*, 1 vol. in-18, Paris, Colin, 1892.

III. — E. Rayot, *Leçons de morale pratique, précédées de notions sur la morale théorique et accompagnées de résumés, de sujets de devoirs et de plans de développements*, Paris, Delaplane, 1892.

I

L'histoire critique des doctrines de l'éducation en France, depuis le XVIe siècle, a été fort bien accueillie : l'Académie française et l'Académie des Sciences morales et politiques l'ont couronnée; le public l'a lue et achetée, puisqu'une cinquième édition a dû être mise en vente. C'était justice, car l'ouvrage de M. Compayré a rendu et rendra encore des services signalés.

Depuis longtemps M. Compayré avait formé le projet de compléter ses recherches historiques par un travail dogmatique. En 1878-1879, à la faculté de Toulouse, il avait consacré toutes ses leçons publiques à l'étude de l'enfance. Dans son numéro de mai 1880, la *Revue philo-*

(1) Cf. Revue du 16 février 1893.

sophique annonçait qu'il préparait un ouvrage sur la psychologie de l'enfant.

Les circonstances firent, nous dit-il, que l'ouvrage resta à l'état de projet. Nous ne nous en plaignons pas, ajoute-t-il, puisque, grâce à ce retard apporté dans la rédaction définitive de notre livre, nous avons pu mettre à profit les nombreux et intéressants travaux qui ont paru depuis dix ans sur le même sujet. Pas plus que l'auteur, le lecteur ne se plaindra d'un retard qui lui aura valu d'avoir, du premier coup, un livre plus complet, sinon mieux composé.

Que M. Compayré nous permette de débuter par un reproche. Dans l'énumération des travaux antérieurs, il ne fait pas une place assez considérable à M. Taine. La Note sur l'Acquisition du langage chez les enfants et dans l'espèce humaine, parut, dans le premier numéro de la Revue philosophique, en janvier 1876. Elle est donc antérieure aux publications de Darwin, d'Emile Egger, de Pérez et de Preyer. Bien plus, c'est en s'autorisant de son exemple, c'est en employant souvent même la méthode par lui suivie, qu'ils ont entrepris et achevé leur œuvre.

Sur ce domaine, comme en bien d'autres, M. Taine a été un initiateur (1). Peut-être aussi aurions-nous souhaité que M. C. rappelât tout au moins le nom d'un autre Français, beaucoup trop oublié, sans doute parce qu'on l'a dépouillé de ce qui devrait lui appartenir, pour s'en faire une facile originalité. De Gérando a été non seulement éclectique avant Cousin et l'a été mieux, non seulement il peut être considéré comme un des créateurs de la psychologie comparée, par son *Mémoire sur le sauvage de l'Aveyron* et par *les Considérations sur les Méthodes à suivre pour l'observation des peuples sauvages;* mais encore il faudrait le placer parmi les fondateurs de la psychologie infantile, pour *l'Education des sourds-muets de naissance*, où l'on peut recueillir, aujourd'hui encore, comme le dit Preyer, plus d'une observation utile.

Mais volontiers nous reconnaissons que M. Compayré a utilisé; avec soin et sagacité, les recherches de ses prédécesseurs. En 16 chapitres, il expose tout ce qui constitue, comme le dit fort bien le titre, l'évolution intellectuelle et morale de l'enfant.

Tenté d'abord d'adopter une division générale en deux parties distinctes, il aurait examiné, tour à tour, l'enfant avant qu'il parle, puis l'enfant pendant qu'il apprend et après qu'il a appris à parler. Mais, en ce cas, il eût fallu revenir à deux reprises sur les mêmes facultés, sur les mêmes fonctions, par suite se condamner à tomber dans de perpétuelles redites.

Aussi s'est-il décidé à accepter l'ordre suivant. D'abord il est question du nouveau-né — M. Compayré supprimant ce que M. de Frarière a appelé *l'Éducation antérieure* — pour expliquer comment s'opère le travail d'adaptation du petit être au milieu où il est appelé à vivre. Puis on passe aux mouvements, premières formes de l'activité: M. Compayré distingue des mouvements *réflexes*, qui sont dus à une excitation, à une impression extérieure; des mouvements *spontanés*, qui témoignent d'une vitalité innée, d'une impulsion interne et qui sont, les uns, purement *automatiques*, les autres *instinctifs*. L'étude des mouvements volontaires est ajournée, parce que ces mouvements correspondent à une période plus avancée de l'évolution psychique et supposent la repré-

(1) Tout ce passage était écrit avant la mort prématurée qui nous enlève un des hommes dont l'action se fera sentir pendant de longues années encore.

sentation intellectuelle du but à atteindre et celle aussi de l'action appropriée à ce but.

Au troisième chapitre est étudié le développement de la vision; les perceptions naturel es de la vue, dit M. Compayré, après avoir rapporté et examiné les discussions entre nativistes et empiristes, se réduisent à la couleur et à l'étendue de surface; tout le reste est acquis. Si l'on veut accorder aux nativistes que les mouvements des yeux contribuent pour une petite part à la perception de l'espace, il en résulterait bien que la vue commence par elle-même, sans l'aide du toucher, la construction de l'espace, nullement qu'elle puisse l'achever.

L'ouïe, le goût, l'odorat et le toucher; les premières émotions et leur expression; la mémoire, avant et après l'acquisition du langage; les diverses formes de l'imagination, font l'objet des chapitres IV à VII. Les faits sont bien choisis, discutés avec pénétration et classés d'une manière tout à fait scientifique.

Ensuite viennent la conscience, l'attention, l'association des idées. M. Compayré combat les résultats si remarquables de la pénétrante étude que M. Ribot a consacrée à l'attention: « Quelque part de vérité, dit-il, que contienne la règle posée par M. Ribot, à savoir que, forte ou faible, partout et toujours, l'attention involontaire a pour cause des états affectifs, nous ne croyons pas que cette règle, comme il l'affirme, soit absolue, sans exception. » Des observations personnelles, que nous avons communiquées à M. Ribot au moment où il préparait son livre et qu'il a utilisées avec bien d'autres, nous empêchent de donner notre adhésion à la conclusion de M. Compayré. Mais il y a là une question qui reste ouverte et sur laquelle on ne pourra définitivement se prononcer qu'après avoir recueilli des observations nouvelles.

Les chapitres sur les instincts éducatifs, imitation et curiosité, sur le jugement et le raisonnement, contiennent des remarques fort instructives. Celui qui traite de la manière dont l'enfant apprend à parler mérite d'être lu après les travaux de Taine et d Egger.

Nous nous bornons à signaler les derniers chapitres: — L'activité volontaire, la marche, les jeux. — Développement du sens moral. — Les défauts et les qualités des enfants. — La folie chez les enfants. — Le sentiment du moi et la personnalité. — On y trouvera tout à la fois le résumé de ce qui a été fait pendant ces quinze dernières années et des indications originales en plus d'un point.

Ajoutons d'ailleurs que M. Compayré — dont les ouvrages se rattachent d'une façon générale à l'école spiritualiste — a voulu, dans l'*Évolution intellectuelle et morale de l'enfant*, faire œuvre essentiellement positive: « Bien entendu, dit-il (p. 71), nous ne prenons pas ici le mot âme dans son sens métaphysique, comme synonyme d'un principe immatériel. Dans ces études de pure observation, nous n'avons pas à nous engager dans les questions de substance et d'essence. L'âme est simplement pour nous l'ensemble des phénomènes intellectuels et moraux. »

D'une façon générale, M. Compayré a tenu grand compte de tout ce qui s'est fait avant l'apparition de son livre; il se l'est approprié par la manière dont il l'a exposé et il y a joint tout ce qu'il a appris par lui-même. Son livre sera utile aux psychologues, mais plus encore à tous ceux qui s'occupent de l'éducation de la jeunesse.

II

Mademoiselle M. Dugard, professeur au lycée Molière, a publié, sous le titre « La culture morale », des lectures de morale théorique et pra-

tique. Elle a puisé chez tous ceux qui ont essayé de faire œuvre de moraliste. Ses préférences sont pour le spiritualisme, mais elle a emprunté plus d'un passage à des écrivains qui appartiennent à d'autres écoles: « La philosophie, dit-elle excellemment, ignore ces distinctions que les hommes établissent d'ordinaire entre les penseurs ; partout où elle découvre une vérité profonde, une idée noble et pure, elle l'admire sans réserve, et au-dessus de l'unité souvent factice que présentent les écrivains d'un même parti, elle place l'unité plus vivante, partant plus réelle, qui naît de la hauteur des vues et de la passion du vrai. »

Nous aurions bien des objections à faire sur certaines parties du livre de Mlle Dugard. Tout ce qui concerne, par exemple, les devoirs religieux et qui a pour objet d'enseigner une théologie que n'admettraient pas toujours des catholiques et que n'admettront jamais des penseurs libres — je ne dis même pas des matérialistes ou des athées. — Mais, tel qu'il est, il pourra rendre des services et il indique un vif amour « de cette culture morale qui manque à tant de vies modernes et sans laquelle il n'est point de force ni de bonheur. » Les explications et les notes concourront, avec le texte, à donner des idées précises.

III

M. Rayot, professeur au lycée de Saint-Etienne, est plus exclusif. Il s'est inspiré « des plus profonds penseurs de notre temps ». de MM. Lachelier, Ravaisson, Boutroux, Janet, Charles, Fouillée, Caro.» C'est donc surtout à ceux qui relèvent de l'école spiritualiste, éclectique ou idéaliste, que s'adresse son ouvrage. Mais combien en est-il d'autres — que M. Rayot semble ignorer — auxquels il paraîtra insuffisant ou même nuisible ? Il est de toute justice, d'ailleurs, de reconnaître que M. Rayot s'est montré tolérant pour ses adversaires — ceux du moins dont il parle — et qu'il souhaiterait « de faire éclore les bons sentiments, ceux de charité et de fraternité, pour doter la patrie d'une pépinière de braves et honnêtes gens.»

Enfin, sur tout ce qui a rapport à la pratique, M. Rayot a d'excellentes pages; mais pourquoi soutient-il que tout cela dérive de conceptions métaphysiques et théologiques, sans lesquelles elles n'auraient pas leur raison d'être ? Je prends la liberté de le renvoyer à une *Instruction morale et civique*, où l'on a présenté et justifié des règles analogues, en se plaçant à un point de vue entièrement positif.

F. Picavet.

LA MORT DE M. TAINE

Vraiment nous sommes malheureux en notre pays de France! Après Renan, voici M. Taine qui disparaît ! Et celui-ci n'avait pas achevé son œuvre ! C'est une perte irréparable pour notre pays et peut-être même pour les hommes qui, en tous lieux, travaillent à constituer la société de l'avenir. Nous espérons encore qu'on trouvera, dans ses manuscrits, ce résumé de ses spéculations et de ses recherches, qu'il voulait bien nous exposer tout récemment encore, en nous disant que c'était là son vrai testament philosophique, la dernière œuvre qu'il voudrait achever avant de mourir ! F. Picavet.

Les communications relatives à la Revue des Idées *doivent être adressées à* M. F. Picavet, *3, rue Crétet.*

Le Gérant, L. Séris.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 254.3.93.

REVUE
DE
L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tome XIX. N° 11.

CHRONIQUE

On trouvera plus loin les observations que nous adresse un de nos collègues, professeur dans un lycée de Paris, sur le prix d'excellence. Nous aurions pu, la liberté nous en était laissée par notre correspondant, modifier ses propositions aux points où elles nous paraissent discutables ; nous avons préféré les présenter telles quelles et laisser à tout lecteur une entière liberté d'appréciation. Ceci posé, disons notre sentiment.

Le Conseil supérieur a voulu que le prix d'*excellence* fût l'apanage non seulement des esprits supérieurs, mais encore des cœurs droits et des volontés fortes. Naguère, le prix d'excellence récompensait uniquement les succès obtenus dans les compositions de la classe ; même, il n'y a pas tant d'années, il s'appliquait seulement aux succès obtenus dans les compositions des deux premiers trimestres de l'année scolaire ; il pouvait arriver qu'il récompensât équitablement non seulement les mérites intellectuels, mais encore le travail ; il arrivait aussi que les hasards d'un sujet, une mauvaise disposition, une absence momentanée pour cause de maladie, faisaient perdre à un élève intelligent et travailleur la récompense légitime de ses efforts. Cette organisation laissait donc à la chance une part considérable, son fonctionnement même, par exemple la valeur double attribuée aux dernières compositions dans chaque faculté, en augmentait

encore les hasards, et tout compte fait, en donnant à ce prix le nom de *prix d'excellence*, ce qui indique une supériorité générale, on lui attribuait une valeur absolue qu'il n'avait pas, sauf exception.

Le Conseil supérieur a voulu que la chose répondît au mot, et, pour bien comprendre son intention, il ne faut pas perdre de vue que la pensée maîtresse, dans la réforme de 1890, a été de coordonner plus étroitement l'instruction et l'éducation. Sans doute beaucoup ont vu dans cette tentative, et y voient encore, une utopie. Nous sommes de ceux auxquels cette utopie est chère, et qui s'en débarrasseront d'autant moins aisément qu'ils font moins d'efforts pour y parvenir ; on comprendra donc que nous ne puissions trouver inutile l'effort généreux du Conseil supérieur et que nous ayons fondé de solides espérances sur une réforme où les traditions de l'Université, et les plus vieilles de ces traditions, sont, quoiqu'en pense, respectées au même point que les nécessités de la société moderne. Or, du moment que l'éducation de la volonté, la formation des caractères, étaient le but proposé aux maîtres de l'enseignement secondaire, en même temps que le développement des intelligences, il devenait évident que le prix d'*excellence* devait revenir à l'élève qui aurait *excellé* en tout, c'est-à-dire, comme l'exprime l'*Instruction* officielle, *qui aurait le mieux satisfait à tous ses devoirs, et mérité au plus haut point l'estime générale*. Il y a là autre chose que les prix décernés en récompense du travail à *l'étude*, autre chose aussi que l'ancien prix d'excellence qui atteignait non le travail de la classe, mais le succès, qui pouvait souvent récompenser l'un et l'autre, mais qui quelquefois n'était que le résultat d'un heureux hasard ; le prix d'excellence est le prix de l'effort général, soutenu toute une année, aux yeux de tous, sans défaillances, sans dédains. Si on veut bien y réfléchir, et sans se placer dans l'idéal, on ne pourra refuser d'accorder que, presque partout, il y a toutes les chances possibles pour que l'élève capable de cet effort général soit un élève intelligent, et que, précisément parce qu'il produit cet effort général, cet élève intelligent tienne la tête de sa classe ; d'autre part, si un élève intelligent, qui tient la tête de sa classe, ne travaille pas à l'étude, donne l'exemple de l'indiscipline, néglige ouvertement certains enseignements, il y a gros à parier que sa supériorité en certaines facultés est accidentelle, que le cœur chez lui ne vaut pas l'esprit, que même il a dans l'esprit des travers, qui, tôt ou tard, le gâteront sans remède ; nous n'admettrons jamais qu'il ne soit pas d'un détestable exemple de prodiguer des succès exceptionnels à des esprits mal équilibrés, pas plus

que nous n'admettrons qu'il soit, ne disons pas impossible, mais même difficile, à condition toutefois que l'on s'entende sur le sens des mots et le sens de l'institution, de désigner à l'unanimité dans une classe les élèves qui ont excellé en tout.

Voilà pour le principe, voyons l'application. Le règlement du 5 juillet 1890 édicte que « le prix d'excellence sera décerné par un « vote de l'ensemble des maîtres de chaque classe et de chaque divi- « sion. Les notes obtenues dans les exercices physiques, est-il ajouté, « entrent en ligne de compte pour le prix d'excellence ». Notre honorable correspondant montre les défauts de cette organisation, et il fait ressortir par des exemples que certaines combinaisons de notes peuvent assurer le prix d'excellence à tel élève au détriment de tel autre proposé cependant par le professeur principal de la classe, par le professeur de langues vivantes, par le censeur, et par le proviseur. Il suffit que des faits de ce genre soient signalés, pour qu'on en étudie les remèdes. Le Conseil supérieur n'a certainement pas prétendu transporter les hasards, et les injustices, du suffrage universel, en une matière où il a voulu par-dessus tout assurer la plus parfaite équité; il n'a pas soupçonné qu'il pût, en pareil cas, se former des cabales, et il est de toute évidence, que s'il a prévu la discussion, il a surtout présupposé l'accord sans arrière-pensée de tous les maîtres. S'il n'a pas été compris, ou si la lettre a tué l'esprit, ceci n'infirme ni la valeur pédagogique de son œuvre, ni les résultats qu'on peut en attendre. Lorsque, par exemple, il a demandé que les notes obtenues dans les exercices physiques entrassent en ligne de compte, il n'a évidemment pas voulu dire par là que ces notes auraient autant de valeur que celles du professeur de mathématiques, en Mathématiques élémentaires, celles du professeur de lettres en Seconde, celles du répétiteur dans l'une et l'autre classe; et il a pensé que le professeur de gymnastique, en donnant ses notes, tiendrait compte lui aussi, tout comme le professeur de rhétorique, non seulement du succès et de la force, c'est-à-dire en l'espèce de l'habileté au trapèze ou du poids des haltères soulevés, mais de l'effort et de la bonne volonté; il a cru que le répétiteur accorderait plus d'estime à la bonne humeur de l'élève intelligent, travailleur, même s'il est par instants un peu vif, qu'à l'apathie de l'élève simplement médiocre, qui ne bouge pas parce qu'il est mou, et qui ne parle pas parce qu'il n'a rien à dire; et, en ce qui concerne le professeur, il n'a pas mis en doute qu'il saurait, sans aucune peine, discerner de l'esprit aux saillies heureuses, mais passagères, suivies de paresses intermittentes, l'intelligence solide,

toujours tendue vers la parole du maître, toujours soutenue par un travail sans relâche; et c'est parce qu'il a supposé tout cela, que le Conseil supérieur a introduit dans son règlement le mot de « vote ». Si les choses se passent autrement, il y a malentendu, et quand on en a bonne envie, il n'est pas difficile de faire cesser un malentendu.

A notre avis, deux personnes devraient avoir voix prépondérante pour l'attribution du prix d'excellence; le professeur principal de la classe et le répétiteur. L'union de ces deux maîtres peut seule assurer le bon fonctionnement d'une classe, l'entier développement de l'intelligence et du cœur des élèves qui la composent; ni l'un ni l'autre ne peut se désintéresser de la besogne de son collègue; les deux tâches se complètent à tel point qu'il est impossible de ne pas les concevoir comme dirigées par une même idée; l'élève qui travaille et réussit en classe, doit travailler en étude; l'élève brouillon et dissipé, sauf de très rares exceptions et qui ne le sont peut-être pas autant qu'on croit, ne travaille pas sérieusement et ne réussit qu'accidentellement en classe. Il sera toujours facile au répétiteur et au professeur de se mettre d'accord, il suffit qu'ils fassent leur métier, et notre correspondant reconnaît que cet accord se fait sans peine dans les lycées de province. Est-il impossible à Paris, nous ne voulons pas le croire? — Après ces deux suffrages prépondérants, nous ferions entrer en compte l'avis des autres professeurs, suivant l'importance de leur enseignement dans la classe, c'est-à-dire à proportion des moyens qu'ils possèdent d'apprécier la valeur intellectuelle et morale des élèves, puisqu'il ne s'agit pas d'autre chose. Prendre comme base le total des notes obtenues dans les compositions, serait retomber dans l'ancien système : si l'on voulait conserver ce mode de calcul, et le substituer à une désignation après discussion, il faudrait ajouter aux notes des compositions, toutes les notes de devoirs, leçons et application obtenues en classe et en étude, ce qui ne laisserait pas que de compliquer inutilement la besogne matérielle. — Nous accordons sans peine qu'il y a lieu de modifier le règlement en ce qui est relatif aux professeurs de langues vivantes, et nous ne voyons pas d'inconvénient à ce qu'il y ait pour le prix d'excellence, comme pour les autres, des *ex æquo*. En établissant l'unité de ce prix, le Conseil supérieur a voulu lui donner plus de valeur, mais il est sorti des principes qu'il avait appliqués ailleurs. Il se peut que, dans une classe, deux élèves, même trois aient également mérité l'estime générale ; le cas sera rare, mais s'il se présente, l'exception honorera d'autant plus ceux qui en seront l'objet.

En résumé, nous ne demandons pas mieux qu'on modifie le règlement relatif au prix d'excellence, si ce règlement entraîne des abus, et si l'interprétation qu'on lui donne en quelques endroits risque de fausser l'institution. Mais nous ne verrions pas sans inquiétude qu'on en modifiât l'esprit, qu'on écartât certains maîtres, qu'on revint à prendre le succès, plutôt que l'effort, comme base d'appréciation des mérites effectifs. Le Conseil supérieur a voulu coordonner l'œuvre d'éducation que nous sommes tous appelés à parfaire, il en a ramené chaque partie à son importance réelle ; apportons toute notre bonne volonté à tirer de cette œuvre tout ce qu'elle peut donner ; améliorons, ne renversons pas.

Lors des dernières élections au Conseil supérieur, plusieurs candidats avaient fait figurer dans leur programme un vœu relatif à l'abaissement des tarifs de chemins de fer en faveur des professeurs de l'enseignement secondaire. Ce n'était guère, il faut l'avouer, le temps ni la place, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait rien à chercher de ce côté. Sans aller jusqu'à réclamer le droit régulier à la demi-place, il nous semble qu'on obtiendrait sans trop de peine des déductions dans des cas spéciaux. Ainsi, toutes les compagnies de chemins de fer ont créé des billets circulaires, très commodes pour les voyages de vacances; elles ont établi, pour les stations d'eaux thermales et de bains de mer, des billets de famille dont la durée peut s'étendre jusqu'à cinquante jours et qui comportent de très importantes réductions. Tout cela est parfait, mais on peut aller plus loin. Pourquoi les compagnies n'accorderaient-elles pas des billets de famille, valables pendant le temps des vacances, aux fonctionnaires de l'enseignement secondaire : il suffirait qu'un tarif kilométrique fût établi, que le fonctionnaire fît sa demande une semaine à l'avance, et qu'au besoin, il la fît viser par le proviseur ou le principal. Il y aurait déjà là un sensible adoucissement à des frais souvent onéreux; nous sommes convaincus que les compagnies loin de perdre à cet abaissement de tarif, y gagneraient, par suite du plus grand nombre de fonctionnaires qui seraient engagés à se déplacer; quant aux professeurs auxquels on ne dit plus, comme jadis Fontanes (1), que les délassements de vacances « ne consistent pas à entreprendre de longs voyages sans objet comme sans nécessité » les longs voyages pendant les vacances sont inutiles, ils accueilleraient cette réforme facile avec reconnaissance. C'est une idée que nous suivrons.

JULES GAUTIER.

(1) Circulaire aux Recteurs du 15 avril 1812.

LE PRIX D'EXCELLENCE

Le Conseil supérieur a décidé que le prix d'Excellence devrait être décerné, dans chaque classe et dans chaque division, à l'élève « *qui aurait le mieux satisfait à tous ses devoirs et mérité au plus haut point l'estime générale* ». Ce prix ne doit pas récompenser « *les résultats du seul travail de tête, des exercices de classe, où l'habileté peut tout faire avec de la chance* ». — « *Il ne doit pas se gagner par des compositions seulement et ne dépendre que d'un calcul de points.* »

Cela veut dire que la bonne conduite à l'étude et en classe, la docilité, la franchise du caractère, la déférence envers les maîtres, l'application donnée à l'exécution des devoirs et à l'étude des leçons sont les mérites qui rendent un élève digne du prix d'Excellence. Certes, on ne saurait nier que l'écolier, chez qui on les trouverait réunis, *ne mérite à un très haut point l'estime générale* ; et c'est pour le récompenser que le Conseil supérieur a institué, il y a de longues années déjà, des prix spéciaux, dépendant des notes données par les *seuls* maîtres répétiteurs, et décernés *aux élèves qui se sont le plus distingués par leur bonne conduite, leur travail et l'accomplissement de tous leurs devoirs.* On le voit, la formule transcrite plus haut, dans laquelle le Conseil marque le caractère propre du prix d'Excellence, est, en moins de mots, celle qui est appliquée aux prix dits *de notes d'étude*, prix qui continuent d'être décernés et proclamés à la distribution solennelle.

Le prix d'Excellence ne serait-il donc, comme les prix de notes d'étude, que la récompense donnée à la bonne conduite et à l'application, sans égard au succès ? Si oui, pourquoi ajouter ce prix nouveau aux prix similaires institués antérieurement ? Mais, sans doute, le Conseil supérieur n'a pas voulu exclure le succès du droit à l'obtention de ce prix ; il a voulu seulement qu'aux « résultats des exercices de la classe, où l'habileté peut tout faire avec de la chance » vinssent se joindre les qualités morales qui font l'honnête enfant, l'honnête écolier.

Il ne sera certes pas impossible de trouver, dans une division, un élève qui se distingue parmi ses camarades aussi bien par la bonne conduite et par le zèle que par le succès : celui-là réunira évidemment tous les suffrages. Mais il n'en va pas toujours ainsi, et de sérieuses difficultés peuvent se produire. Dans cette combinaison des mérites qui doivent assurer le Prix d'Excellence, dans quelle proportion entrera l'élément bonne conduite et zèle, dans quelle proportion l'élément succès ? Ce ne sont point là des subtilités cherchées à plaisir : qui de nous ne sait qu'un enfant très laborieux et distingué dans les exercices de la classe peut se laisser aller parfois à causer avec un voisin, ou à rire d'une parole saugrenue échappée à un camarade ? Méritera-t-il moins, pour ces peccadilles, le prix suprême, que tel autre élève qui, le plus sage de tous, toujours sérieux et silencieux, tiendra dans la classe un rang honorable, mais inférieur à celui de son concurrent ?

Cette difficulté d'appréciation est plus réelle qu'on ne pense, à Paris surtout. En province, me dit-on, les choses se passent comme en famille : le professeur principal de la division et le maître répétiteur se sont bien vite mis d'accord sur un nom, puis le proviseur se met d'accord avec le professeur. Mais il en est tout autrement dans un lycée de Paris. Prenons pour exemple une division de la classe de cinquième : en assemblée solennelle sont réunis les professeurs (professeur de grammaire, de langues vivantes, de sciences, de dessin, de gymnastique), le maître répétiteur et le surveillant général, le censeur et le proviseur. Le professeur de grammaire, chargé d'un quadruple enseignement, français, latin, grec, histoire et géographie, donne son *unique* suffrage (est-ce équitable, cela ?), qui peut-être se portera sur le même élève que celui du professeur de langues vivantes. Mais il y a quelque chance qu'un nouveau nom sera proposé par le professeur de sciences, puis par le professeur de dessin, puis par le maître de gymnastique, car il serait surprenant que des aptitudes si diverses se trouvassent réunies chez le même enfant. Jusqu'ici les professeurs seuls ont voté : entrent en scène maintenant le répétiteur et le surveillant général, qui prétendent n'apprécier un élève que par ce qu'il leur est donné de connaître de lui, la bonne conduite et l'appréciation apparente. Ces deux nouveaux suffrages viendront-ils confirmer ou annuler ceux du professeur de grammaire et du professeur de langues vivantes ? Restent le censeur et le proviseur. Ils sont, je crois, disposés à partager le sentiment du professeur principal. Mais les suffrages se comptent et ne se pèsent pas ; les chiffres sont chose brutale. Sup-

posez les voix ainsi réparties : le candidat proposé le premier a celles du professeur de grammaire, du professeur de langues vivantes, du censeur et du proviseur, en tout *quatre* suffrages ; le candidat proposé par le professeur de sciences obtient les cinq autres suffrages. Qu'arrivera-t-il ? Ou le proviseur acceptera le résultat du vote, et, par une voix de majorité donnée à son concurrent, celle du professeur de gymnastique ou du professeur de dessin, l'élève considéré comme le meilleur en français, en latin, en grec, en histoire, en géographie, en langues vivantes, sera battu ; ou bien le proviseur essaiera de faire corriger ce qui serait, selon lui, une iniquité : il y réussira peut-être ; peut-être aussi se heurtera-t-il à la résistance très vive des autres électeurs, qui verront, dans cette tentative une atteinte portée à leur indépendance, et, dans le maintien de leur opinion première, une question de dignité personnelle. Je n'exagère rien ; j'ai vu se produire un différend de ce genre ; et si le proviseur a fini par faire triompher la cause du bon sens et de l'équité, ce n'a pas été sans se voir menacer d'une protestation officielle.

Il est fort probable que ce cas n'est ni exceptionnel, ni unique. Dans plus d'un lycée ont dû se produire les mêmes incertitudes, les mêmes tiraillements, les mêmes froissements ; et c'est là une conséquence très fâcheuse du mode de votation institué par le Conseil supérieur ; car le désaccord possible, dans cette circonstance, entre le professeur et son auxiliaire, le maître répétiteur, peut entraîner une diminution de l'entente qui est nécessaire pour le bien commun.

Qu'il me soit permis de signaler encore quelques étrangetés ou contradictions que le Conseil supérieur, de la hauteur où il est placé, n'a pu apercevoir dans le détail de sa réglementation.

Il peut se faire (et cela s'est fait) dans l'enseignement des langues vivantes, que les divisions d'allemand ou d'anglais ne correspondent pas aux divisions de grammaire ou de lettres, et soient composées d'après le degré de force des élèves : de la sorte, deux candidats au prix d'excellence, dans la même division de grammaire, peuvent n'avoir pas le même professeur d'allemand, ou bien encore, ils peuvent apprendre l'un l'allemand, l'autre l'anglais. Or *une* voix seulement est attribuée aux représentants de l'enseignement des langues vivantes ; ils doivent se concerter et proposer un candidat unique. Or, comment le professeur d'allemand d'une division pourra-t-il comparer le mérite de son meilleur élève avec celui du meilleur élève de son collègue d'allemand, dans une autre division, ou, le professeur d'anglais, juger son

meilleur élève par comparaison avec le meilleur élève du professeur d'allemand ? Appréciera-t-on ce mérite par les notes des devoirs et des compositions des deux concurrents ? Mais cette appréciation risque de n'être pas équitable : tel professeur cote avec indulgence ; tel autre est beaucoup plus exigeant. Sans éléments communs d'appréciation, pas de jugement certain.

Un candidat est demi-pensionnaire ; son concurrent est pensionnaire : le règlement assimile le premier au second. Vienne le vote : le maître répétiteur et le surveillant général estimeront peut-être qu'à mérite égal le pensionnaire doit l'emporter sur le demi-pensionnaire, celui-ci n'ayant à faire preuve de bonne conduite ni à l'étude du matin, ni à l'étude du soir. Je ne prétends pas que ces deux fonctionnaires aient tort de penser ainsi ; mais il faut reconnaître qu'alors la situation du demi-pensionnaire est singulièrement désavantageuse : il risque de perdre deux voix pour une cause tout à fait étrangère à son mérite. Il est à ma connaissance qu'un demi-pensionnaire, qui devait, dix jours après le vote, recevoir à la distribution six premiers prix et trois seconds (*dont un prix de notes d'étude*) a failli ne pas avoir le prix d'excellence pour la raison que j'indique. Il ne l'a obtenu que grâce à une intervention très vive du proviseur et du censeur.

Le journal *la France* reproduisait, il y a quelques jours, un article de je ne sais plus quel journal de l'Est, sur cette question même du prix d'excellence. Entre autres critiques, l'auteur signalait cette contradiction singulière. Le conseil supérieur a admis qu'un prix d'excellence pouvait être décerné à un externe, si celui-ci égalait en mérite le pensionnaire honoré de cette récompense.

Mais cette égalité de mérite que l'on juge pouvoir exister entre un pensionnaire et un externe, pourquoi décider qu'elle ne peut se présenter entre deux pensionnaires ? Or, remarquez-le bien, dans beaucoup de cas où le prix est ainsi décerné à un externe, en même temps qu'à un pensionnaire, le professeur, par bienveillance, a usé de la faculté que lui confère le règlement de faire deux heureux, tout en regrettant peut-être de n'avoir pas plutôt celle d'associer un second pensionnaire à la récompense du premier. Aussi qu'arrive-t-il quelquefois ? Le proviseur, partageant ce regret du professeur, et ne pouvant donner deux prix *ex æquo*, console, par la remise d'un prix particulier, le pensionnaire qu'il a fallu sacrifier aux rigueurs du règlement. Eh bien, l'enfant qui a été l'objet d'un témoignage d'estime si honorable, ne mérite-t-il pas lui aussi l'honneur d'une proclamation publique ?

*

En somme beaucoup de professeurs, soucieux de l'équité, aussi désireux que le Conseil supérieur de voir récompenser le vrai mérite, ne voient pas dans les prescriptions du nouveau règlement le moyen d'assurer ce résultat. Ils craignent que, par suite de certaines combinaisons possibles de suffrages, le prix d'excellence ne soit parfois un prix de sagesse. Ils se demandent si le total supérieur des chiffres des notes obtenues dans toutes les compositions d'une année, ne marque pas le mérite supérieur, mérite moral aussi bien que mérite intellectuel, car ils estiment qu'une supériorité maintenue pendant dix mois suppose une continuité non interrompue d'efforts, difficilement conciliable avec la mauvaise conduite.

Plus généreux que le Conseil supérieur, ils déplorent l'unité du prix d'excellence, souvent contraire à l'équité. S'ils avaient à exprimer leurs désirs, voici comment ils les formuleraient : 1° tout d'abord, retour à l'ancien mode de constitution du prix d'excellence, en substituant, si l'on veut, les chiffres des *notes* aux chiffres des *points* : au cas, très probable, d'indignité, pour des raisons d'ordre intérieur, de l'élève ayant obtenu le chiffre de notes le plus élevé, véto du proviseur, déchéance du candidat, et sanction donnée ainsi à l'importance du mérite moral dans l'obtention du prix d'excellence ; 2° rétablissement des deux prix et des accessits d'excellence ; 3° si l'on entend maintenir l'aristocratique unité de ce prix, et le choix par un vote, qu'on admette au moins l'*ex æquo*, et que le prix soit décerné par l'unique entente des professeurs (moins le professeur de gymnastique), avec le censeur et le proviseur.

LES JEUDIS CLASSIQUES DE L'ODÉON

Ce serait un tort de croire que la brillante et bruyante fête de la Mi-Carême ait nui à la quinzième et dernière matinée offerte par la direction de l'Odéon aux abonnés de la première série. Ni l'éclat d'un soleil printanier, ni même l'attrait d'un congé extraordinaire grâce auquel nos lycéens ont pu acclamer la reine des reines avec son escorte d'honneur « l'armée du chahut », n'ont pu empêcher M. Larroumet et Molière de faire salle comble. Le spectacle était, d'ailleurs, par une heureuse rencontre, un vrai spectacle de Mi-Ca-

rême : le *Médecin malgré lui* et le *Malade imaginaire*, Sganarelle et Argan, la comédie médicale et la farce purgonienne, au total une grande matassinerie qui commence par des coups de bâton, continue par une conférence, et se couronne par la cérémonie : *Juro*... Jurons donc, à notre tour, que tous, acteurs et orateur, ont été dignes de leurs rôles, du sujet et de la journée.

M. Larroumet a résumé dans son piquant entretien tout ce qu'il importe de connaître sur cette question de Molière et des médecins. La plupart de ses matériaux ont été tirés d'un livre qui fourmille de renseignements et d'anecdotes, les *Médecins du temps de Molière*, et que l'orateur a d'ailleurs loyalement cité. Toutes ces histoires de Guy-Patin et consorts, rappelées avec humour, ont mis l'assistance en gaieté. Le conférencier a marqué surtout les griefs particuliers que Molière, malade et incurable, avait contre la médecine en général; et les colères, en quelque sorte rationnelles, que Molière, auteur comique, devait nourrir contre l'ignorance imbécile, la cruauté niaise, l'infatuation intéressée, et l'attirail grotesque des docteurs de la science d'alors. Ces fantoches malfaisants, dont les Diafoirus, les Purgon, sont les types immortels, ne se sont pas relevés des blessures que leur a portées Molière. Ce fut la revanche du malade, revanche terrible et bienfaisante. Et quelle création que cet Argan, cette bonne dupe des marchands de juleps, et de son égoïste faiblesse! Rien de plus vivant que la figure de ce soi-disant moribond. Et son entourage! Sachons gré à M. Larroumet de n'avoir pas insisté sur la scène pénible de la feinte mort, et de nous avoir amenés en souriant jusqu'à ce mot fatidique de la cérémonie où l'âme de Molière devait s'exhaler dans un flot de sang... Il nous a dit ensuite, pour conclure, un couplet sur le génie de Molière, et sur la juste admiration que tout Français a pour lui. Ce petit air de bravoure, joliment amené, et débité avec une certaine chaleur, a été d'autant mieux accueilli qu'on s'y attendait davantage.

Ce n'est pas tout. Avant de prendre congé de son aimable auditoire, M. Larroumet lui a adressé le meilleur des remerciements en lui promettant une nouvelle série pour l'année prochaine. M. Sarcey sera encore de cette petite fête, paraît-il. M. Sarcey est donc infatigable? Il semblait pourtant à plusieurs qu'il avait droit au repos.

Z.

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

Thèses et soutenance de M. Roy, *maître de conférences à la Faculté des lettres de Besançon.*

De Lud. Guezio Balzacio contra Dom Gulosum disputante.

Étude sur la vie et les œuvres de Charles Sorel, *sieur de Souvigny.*

Je voudrais pouvoir citer textuellement le portrait spirituel que M. Crouslé a tracé de M. Roy au début de la soutenance de la thèse française; ce portrait donnerait à mes lecteurs une idée exacte du talent du nouveau docteur. M. Roy, a dit en substance M. Crouslé, est sans doute un fin lettré; mais il est avant tout un chercheur infatigable et passionné, un de ceux qui lisent ce que personne ne lit ni n'a intérêt à lire. Comme il a découvert un grand nombre de petits faits curieux et instructifs, il a voulu les introduire à tout prix dans ses thèses, de peur de n'avoir plus occasion d'en faire part au lecteur; de là une série de discussions parallèles qui, dans ses deux livres, interrompent la suite des idées. Mais s'ils sont assez mal composés, si la matièreen est trop dispersée, s'il y manque un fil conducteur qui permette au lecteur de s'y retrouver, personne ne pourra étudier désormais l'histoire littéraire du XVIIe siècle sans les consulter.

Voilà pour les thèses. Quant à la soutenance, je ne pense pas que jamais candidat ait eu devant la Faculté plus de sang-froid, d'aisance ni de sûreté. Non seulement ses expositions ont été, de l'avis de M. Lenient et de M. Brunot, très supérieures à ses livres, mais il a plus d'une fois mis ses juges, j'allais dire ses adversaires, sur la sellette; il ne répondait pas: il interrogeait; il ne se défendait pas: il attaquait. Nous avons assisté à ce rare spectacle: M. le doyen, obligé de protéger ses collègues, au lieu qu'habituellement il est contraint d'encourager le candidat. Ai-je besoin d'ajouter que, malgré la chaleur de la bataille, il ne s'est pas échangé un seul mot désobligeant? Bien plus: avant de porter ses coups les plus vigoureux, M. Roy n'a jamais manqué de désarmer ses juges par des compliments si bien tournés que M. Himly les a très justement qualifiés de madrigaux.

La thèse latine de M. Roy est une des plus soignées que la Sorbonne ait reçues depuis longtemps. Son principal mérite, vous le pressentez, c'est qu'il s'y trouve une foule de découvertes intéressant l'histoire littéraire ou l'histoire de la langue. En voici une entre tant

d'autres que je pourrais citer : M. Roy établit que dix ans avant le Cid Don Diègue et Rodrigue étaient en France des héros populaires ; et ainsi se trouve démolie la légende bien connue que M. de Chalon aurait fourni à Corneille le sujet de son premier chef-d'œuvre. Le principal défaut de cette thèse latine, c'est qu'il y manque quelques idées générales sur les mœurs littéraires du commencement du XVIIe siècle. Il y a plus : après avoir lu M. Roy, ce ne sont pas seulement les querelles des hommes de lettres sous le règne de Louis XIII qu'on connaît mal, ce sont les personnages même qu'il étudie, Balzac et le P. Goulu : l'un après l'autre, M. Gazier et M. Brunot lui ont adressé ce reproche. Chose singulière! Prié par M. Himly d'expliquer le but qu'il s'est proposé d'atteindre, M. Roy met dans son exposition autant de clarté qu'il y en a peu parfois dans son ouvrage.

Pendant cette première séance, M. Roy a dû soutenir deux longues discussions, l'une avec M. Gazier, l'autre avec M. Brunot. Dans celle-là il s'agissait de savoir qui de Balzac ou de Goulu eut le beau rôle? Faut-il, avec M. Roy, accuser Balzac de duplicité et de violence? Faut-il,avec M. Gazier, rejeter les torts sur Goulu? J'ai peur qu'après avoir entendu ces messieurs, l'auditoire ne soit demeuré fort perplexe : érudits incomparables tous les deux, M. Gazier el M. Roy se sont mutuellement opposé une série de textes qui leur sont familiers, mais dont la plupart des spectateurs de ce tournoi entendaient parler pour la première fois; le combat fini, ils étaient éblouis de la science des champions plutôt qu'éclairés sur la question.

Contre M. Brunot, M. Roy a été obligé de défendre et n'a pas très bien défendu la thèse traditionnelle sur Balzac : Balzac a fait faire à la France sa rhétorique. Balzac n'a pas joué dans l'histoire de notre prose, affirme M. Brunot, le rôle que Malherbe a joué dans notre poésie. A-t-il en effet créé la période, comme celui-ci a créé la cadence? Non certes, puisqu'on trouve au XVIe siècle, et par exemple dans Du Vair, des périodes aussi bien coupées et aussi harmonieuses que celles de Balzac.

Y a-t-il entre la prose de Calvin et celle de Bossuet cette différence extraordinaire qu'il faut constater entre les vers de Marot et ceux de Racine? Non : car, en ce qui concerne la prose, les traditions n'avaient jamais été interrompues; il n'est pas possible de signaler un élément essentiel qui manque à la prose du XVIe siècle et que Balzac ait apporté. Evidemment M. Roy s'est laissé influencer par l'ancienne théorie née d'un besoin de symétrie : on voulait que la prose eût son réformateur comme la poésie.

La première séance s'étant prolongée au delà des limites ordinaires, la seconde en a été un peu écourtée. Elle a été du moins fort intéressante : tous les professeurs de littérature française y ont pris successivement la parole, et, quand les auditeurs se sont retirés, ils avaient une idée très complète de la vie, du caractère, des ouvrages et de l'influence de Charles Sorel.

Avec autant de clarté que tout à l'heure, le candidat trace d'abord un portrait de son client, adversaire des Précieuses avant Molière, écrivain universel comme les hommes du XVIe siècle, historien dont il

ne reste qu'un programme, mais ce programme est presque celui d'Augustin Thierry, romancier dont l'œuvre marque une date dans l'histoire littéraire.

Qu'est-ce qui explique le prodigieux succès de ce roman, dont il se fit quinze éditions en peu d'années? M. Crouslé nous l'apprend : ce n'est point la profondeur de l'observation morale. Comme l'observation de Sorel est mince en effet et superficielle, sauf quand il s'agit des mœurs infâmes! Comme M. Roy a tort de comparer à ce sujet *Francion* à Gil Blas! Si quelque chose justifie l'enthousiasme du public pour Sorel, c'est la gaîté du livre; c'est la malice avec laquelle y sont attaqués les grands seigneurs et les professeurs, deux classes qu'en France on ne craint pas de voir malmener; ce sont aussi certaines attaques personnelles : dans la deuxième partie de l'œuvre, Balzac est ridiculisé, sous le nom d'Hortensius; mais M. Roy a eu tort d'identifier entièrement Balzac avec ce pédant, comme d'attribuer trop facilement à l'auteur de *Francion* les mœurs et les aventures de son héros.

L'œuvre de Sorel soulève une autre question, sur laquelle M. Roy s'est longuement étendu : quel est au juste le nombre des emprunts faits par Molière au romancier? Il est considérable, pense le candidat; j'ai peur que vous ne l'exagériez, réplique M. Lenient, et alors s'engage une lutte épique, à laquelle j'ai fait allusion, et dans laquelle, renversant hardiment les rôles, M. Roy se fait le juge de son juge. M. Lenient, qui n'aime pas les candidats muets, paraît du reste enchanté de cette résistance et félicite vivement son adversaire.

Pourquoi, demande à son tour M. Petit de Juleville, Sorel a-t-il, dans le livre de M. Roy, une physionomie aussi effacée? Est-ce la faute de l'homme? est-ce celle du biographe? C'est un peu celle du biographe ont conclu les auditeurs, après avoir entendu ses explications : car pensant à tort qu'il était l'avocat, non l'historien de son auteur, il a atténué ses défauts, jeté un voile sur ses vices, bref plus ou moins effacé ce qui devait compromettre sa réputation, mais donner du relief à sa personne.

En quelques phrases M. Larroumet a nettement marqué la place qu'occupe Sorel dans l'histoire de la littérature française : *Francion* a été pour Molière un carnet de croquis; son auteur, placé par les circonstances dans un milieu intéressant, a été le témoin d'une foule de choses curieuses que nous connaîtrions mal sans son livre; voilà deux points que M. Roy a bien mis en relief. Mais si l'auteur de *Francion* a dans notre histoire littéraire une grande importance, c'est surtout, parce qu'avec tous ses contemporains, avec Scarron et Furetière, auxquels M. Roy a eu le tort de ne pas le comparer, il a préparé des sujets à Molière et à Boileau. Cette idée générale manque dans le livre de M. Roy. Il n'en reste pas moins, conclut M. Larroumet, une des œuvres les plus distinguées qui aient été écrites sur le règne de Louis XIII. J'ajoute que les habitués des soutenances de thèses attendront sans doute assez longtemps avant d'entendre une parole aussi précise, aussi souple, aussi vigoureuse que celle de l'avocat de Charles Sorel. Y.

REVUE DES IDÉES

I. — HISTOIRE DES IDÉES

CONSIDERATIONS SUR L'HISTOIRE D'ISRAEL (1)

I

Où commence l'histoire juive ?

Quand on se place au point de vue d'une recherche historique, poursuivie d'une façon entièrement indépendante, sans aucune préoccupation de doctrine ou d'Eglise, la première question qui se pose est celle-ci : Où commence l'histoire juive ? Et la réponse est moins aisée à faire qu'il ne semblerait au premier abord.

Si, nous conformant à de vieilles habitudes, nous ouvrons notre exposé en traitant de l'époque patriarcale, d'Abraham, d'Isaac, de Jacob et de ses douze fils, pères des tribus d'Israël, on sera en mesure de suspecter la réalité de ces personnages. Sont-ils uniquement le produit d'une fiction littéraire, une création du génie religieux et national, selon l'opinion soutenue par quelques auteurs ? Ne pourrait-on retrouver, sous ces hautes figures, le souvenir altéré, transformé, transposé, de vieilles traditions remontant au berceau même du judaïsme, comme d'autres l'ont pensé ? Voilà la double alternative qui s'offre à nous. De toute façon, l'époque patriarcale ne peut être considérée que comme la préface de l'histoire juive proprement dite.

Les récits relatifs au séjour du peuple israélite en Egypte, aux pérégrinations dans le désert, à la conquête du pays de Chanaan, se présentent avec un cortège d'événements merveilleux qui les rend justement suspects. En dépit d'assertions lancées avec quelque légèreté, les sources profanes, notamment les monuments de l'Egypte, restent muettes à cet égard ; en l'absence de personnages authentiques et de faits précis, se rapportant à l'époque qui précède la présence nettement constatée des Israélites sur la terre de Palestine, on restera dans une sage réserve en disant, qu'avant l'époque ainsi définie, il ne saurait être question d'histoire juive.

Pour la période qui suit immédiatement, nous possédons assurément d'utiles indications, mais combien insuffisantes encore ! Si le cadre géographique est bien déterminé, si le cadre chronologique est solide et s'appuie sur des synchronismes fournis par des sources

(1) Notre collègue à l'Ecole des Hautes-Études, M. Maurice Vernes, a bien voulu résumer les résultats auxquels l'ont conduit ses remarquables recherches. Nous croyons que nos lecteurs nous seront reconnaissants de les leur faire connaître. F. Picavet.

étrangères, il s'en faut cependant que les conditions qui constituent l'histoire proprement dite soient entièrement réalisées. En dehors d'un maigre squelette, — successions au trône, faits de guerre avec les populations voisines, – ce qu'on peut dire de précis sur l'histoire juive depuis l'an 1,100 environ jusqu'à la destruction de Jérusalem par les Chaldéens (588 avant J.-C.), tiendrait en vingt pages. Institutions politiques, mœurs, religion, législation, tout cela nous l'ignorons et n'arrivons à le reconstituer que par des procédés qui laissent la plus grande part à l'hypothèse. Nous nous séparons ici de quelques critiques, qui croient pouvoir utiliser sans scrupule, pour la période antérieure à la captivité de Babylone, certaines pièces législatives et plusieurs écrits prophétiques ; mais ces critiques, quand on les pousse dans leurs derniers retranchements, sont réduits à avouer que les arguments sur lesquels ils s'appuient ne sont, en définitive, autre chose que des appréciations ou des impressions d'un caractère personnel. L'histoire juive ancienne, (de 1,100 à 588 avant notre ère), si elle veut être entièrement sincère, devra s'accompagner, à chaque ligne, de réserves et de points d'interrogation qui lui ôteront toute valeur.

Pour la période du second temple jusqu'à l'insurrection des Machabées (538 à 167 avant J.-C.), nous possédons en abondance des textes d'un caractère législatif, littéraire, philosophique, religieux. Mais, en revanche et par une étrange fortune, les renseignements historiques font presque entièrement défaut. Cette époque incomparable, à laquelle il faut attribuer la composition des grandes œuvres législatives, historiques, prophétiques, lyriques et morales, dont la réunion a formé la Bible, n'a laissé de traces, de sa vie politique, que dans les très insuffisantes et très médiocres notices contenues aux livres d'*Esdras* et de *Néhémie*. Au moment où nous sommes en mesure de reconstituer le système des muscles, des nerfs, des vaisseaux qui alimentent l'organisme, c'est l'ossature, le squelette qui subitement nous fait défaut.

On serait donc fondé à dire, en s'appuyant sur les indications qui précèdent, qu'il n'y a pas, au sens rigoureux du mot, « d'histoire juive » avant l'insurrection des Machabées et le moment où la Judée entre dans le cercle d'attraction de l'empire romain (de 167 avant J.-C., à 70 de notre ère) ; mais cette période, qui est d'un grand intérêt et qui est la première à nous fournir les ressources indispensables à quiconque entreprend de restituer la vie d'une société ancienne, ne nous présente plus le judaïsme à l'état pur et isolé ; subissant, depuis les conquêtes d'Alexandre, l'empreinte de la civilisation grecque, la Palestine offre désormais à l'observateur un mélange de traditions nationales et d'influences étrangères.

Il y a donc, en réalité, trois périodes nettement distinctes dans l'histoire juive, après qu'on a pris soin d'écarter les assertions purement légendaires ou dogmatiques de l'époque patriarcale et des temps antérieurs à l'établissement en Chanaan :

1° Une partie restreinte à de maigres indications de politique intérieure et extérieure (de 1100 environ à 588 avant J.-C.), c'est-à-dire le cadre sans le tableau ;

2° Une partie abondamment documentée, sous le rapport des institutions et des mœurs, mais absolument insuffisante comme renseignements politiques (de 538 à 167 avant J.-C.) ; c'est-à-dire le tableau sans le cadre ;

3° Une partie répondant seule aux obligations et aux nécessités de l'histoire, par la présence d'une documentation des mœurs propre à

remplir le cadre des faits (de 167 avant J.-C, à 70 de notre ère); c'est l'époque qui commence avec la dynastie des princes Machabées ou Hasmonéens et se termine avec la destruction de Jérusalem par Titus.

MAURICE VERNES.

(*A suivre.*)

II. — MOUVEMENT DES IDÉES

LA SCIENCE SOCIALE

I. — A. ESPINAS, *Histoire des doctrines économiques*, 1 vol. in-8°, Paris, Colin.

II. — *Revue internationale de sociologie*, 1ère année n° 1, janvier-février 1893, Paris, Giard et Brière.

III. — J. NOVICOW, *Les luttes entre les sociétés humaines et leurs phases successives*, 1 vol. in-8° de la Bibliothèque de philosophie contemporaine, Paris, Alcan, 1893.

IV. — HENRY MICHEL, *La philosophie politique de M. Herbert Spencer*, Paris, Picard 1892.

I

L'Histoire des doctrines économiques est, pour M. Espinas, une étude préparatoire à une histoire générale de la philosophie de l'action.

L'*Economie*, dit M. Espinas, est née à Athènes au cinquième siècle; elle a été le fruit des préoccupations utilitaires d'une société laborieuse et prospère, qui croyait qu'il valait la peine de travailler pour s'enrichir, et commençait à entrevoir la possibilité d'étudier les conditions sous lesquelles l'activité productive et l'échange se manifestent dans l'humanité. Mais presque aussitôt, on se demanda s'il était juste de s'enrichir indéfiniment et on répondit négativement. Puis, quand l'ascétisme prit la place de cette sereine envie de vivre, et de bien vivre, qui avait inspiré l'Economie naissante, non seulement on regarda comme un péché de s'enrichir beaucoup, mais toute richesse dépassant les besoins de l'individu fut considérée comme suspecte, sinon comme coupable, et l'art de s'enrichir fut remplacé par l'art de rester pauvre. L'Economie devint un chapitre de la théologie morale.

Au quatorzième siècle, sous l'influence du droit romain, les docteurs scolastiques reconnurent la légitimité des efforts que font les particuliers pour s'enrichir par l'industrie et le commerce. Au seizième siècle, de bons chrétiens essayèrent de restaurer l'Economie des anciens : on comprenait de mieux en mieux l'intérêt de ces études pour le bonheur public et la grandeur des princes. En 1615, parut l'ouvrage d'un Français, Antoine de Montchrétien, qui reconnaissait, par son titre, la légitimité de la poursuite de la richesse et la haute importance des fonctions économiques dans la vie des Etats : de *domestique*, l'Economie devint politique, et se proposa ouvertement pour but l'extension indéfinie de la richesse publique.

Dès lors, elle fut indépendante de la théologie et même quelquefois de la morale. D'abord, elle se tourna vers les princes et leur enseigna les

moyens de fabriquer le plus de richesse possible, pour lutter contre les monceaux d'or que l'Espagne avait rapportés d'Amérique; ainsi se constituent les théories qui forment l'Économie réglementaire ou mercantile, dont le dernier mot est le système de Law, qui fabrique de la richesse avec du papier.

Puis, au début du dix-huitième siècle, Boisguillebert et Vauban osèrent se plaindre du poids énorme des impôts et de la manière dont ils étaient répartis et prélevés. Ceux qui s'appelèrent les Economistes réclamèrent, pour l'agriculture, la faculté de se développer sans entraves et s'efforcèrent de démontrer que si la richesse, fruit de la terre, était laissée à son cours spontané, si le commerce redevenait libre comme l'agriculture, la prospérité fleurirait partout avec la justice. Mais, dans cette seconde phase de l'Economie politique moderne, c'est encore sur le pouvoir royal qu'on compte, pour maintenir le droit et assurer le bonheur de tous.

La troisième phase est marquée par l'œuvre d'Adam Smith. Sans croire au retour possible de l'âge d'or et sans se faire d'illusion sur le pouvoir des rois pour hâter ce retour, convaincu cependant, lui aussi, qu'il y a des lois providentielles, qui assurent l'harmonie des intérêts et l'équilibre social, partout où le jeu des forces économiques se fait librement, Adam Smith montra que la richesse dérive, non plus des décrets des princes, ni des seules productions de la terre, mais du travail de l'homme appliqué à la matière utilisable, quelle qu'elle soit, et du libre échange des utilités ainsi obtenues. Supposant toute barrière aplanie entre les peuples, il laissa entrevoir l'avènement d'une société économique universelle, où tous les individus civilisés, tous les hommes dignes de ce nom, travaillant à l'envi et se communiquant, sans entraves, les produits de leur travail, préluderaient, par la prospérité matérielle, à cet ordre moral que les économistes français, ses prédécesseurs, avaient placé aux origines de l'humanité.

Mais la Révolution française donna la signal d'une série de guerres européennes; le monde économique offrit le spectacle de troubles profonds. Les travailleurs étaient broyés par le mécanisme des lois industrielles et commerciales, où l'optimisme d'Adam Smith voyait autant d'intentions providentielles: ils devenaient de véritables serfs. En outre les animosités se sont réveillées entre les nations, et la lutte sur le terrain économique, entre l'Amérique et l'Europe, entre les différents Etats de l'Europe, semble n'être qu'un succédané de la guerre proprement dite.

Donc les lois naturelles ne sont pas une garantie d'accord entre les citoyens d'une même nation et entre les diverses nations. L'activité économique, livrée à elle-même, aboutit à la contradiction et au désordre. Il faut qu'elle emprunte, à une doctrine supérieure, la solution de ces conflits. La quatrième période de l'Economie politique comprend les efforts tentés en ce siècle pour obtenir cette solution.

Mais la science sociale, à laquelle on s'est adressé, est elle-même l'objet d'un débat qui n'est pas près de finir. Pour les uns, la société est la simple rencontre des individualités qui la composent; pour les autres, c'est un organisme, où les individus jouent le rôle de cellules et sont, par conséquent, pour les droits et les intérêts, subordonnés et nécessairement sacrifiés au tout.

L'individualisme et le soci lisme économiques, sous une forme absolue, ont été de nouveaux agents de dissolution. L'association libre des travailleurs et des patrons, sans distinction de nationalités, conduit

à un groupement qui met en ligne, pour la bataille des intérêts, des forces de plus en plus considérables et de plus en plus ardentes à la lutte. Les socialistes entrechoquent, dans leurs écrits, deux immenses fantômes et poussent, les foules aux grèves, les armées régulières à des conflits insensés. De concert, l'individualisme et le socialisme radicaux travaillent à effacer l'idée de patrie et à la remplacer, le premier, par l'idée d'une république universelle, le second par l'idée d'une fédération universelle des groupes ouvriers.

Mais la science sociale, envisagée comme le couronnement des sciences biologiques, ne nous fournit-elle pas un type de solidarité organique entre les êtres vivants et l'unité qui les embrasse, comme entre les organes ou les fonctions? L'individu et l'Etat, le travail et l'entreprise, au lieu d'être en rapport inverse, ne sont-ils pas en rapport direct l'un avec l'autre? Le socialisme est capable de formes organiques qui préconisent, comme règle d'action pour l'individu, l'intérêt des nations d'abord, puis l'intérêt des groupes de nations qui font trève à la lutte pour l'existence les unes avec les autres, et s'associent pour concourir à un but commun. L'individualisme aussi est susceptible de légitimer la politique et l'économie nationales, sans interdire aux esprits généreux l'espoir de les voir s'élargir à leur tour.

Donc l'amour de la patrie et de l'humanité ouvrent, au-dessus des haines de classe et de nation, un horizon pacifique aux hommes de bonne volonté qui s'inspirent des enseignements de la science sociale. Individualistes et socialistes peuvent admettre que l'Europe ne s'organisera que sur la base historique des nationalités qui la composent, qu'elle ne formera un tout que par l'accession des Etats à une union, économique d'abord, politique ensuite, dont les premiers linéaments s'aperçoivent à peine.

Nous avons voulu exposer le plan suivi par M. Espinas, avec les expressions mêmes dont il s'est servi. On se rendra mieux compte ainsi de l'importance pratique de ce beau livre.

Pour la partie historique, qui s'éclaire singulièrement avec une conception aussi scientifique, M. Espinas a consulté les auteurs qui, avant lui, ont essayé de décrire l'évolution économique. Dans la première division, qui traite de l'économie chez les Grecs, il est question de Socrate et de Xénophon, de Platon, d'Aristote, des Stoïciens et des Epicuriens. On fera bien de compléter l'exposition de la théorie de Platon par la remarquable introduction que M. Espinas a mise au sixième livre de la République. Peut-être y aurait-il lieu de distinguer entre les Stoïciens : pas plus en économie politique qu'en morale, en physique et en logique, il ne nous semble possible de parler « en bloc » du Stoïcisme. M. Ludwig Stein, à qui nous avions fait une observation analogue à propos de son premier volume (*Die Psychologie der Stoa*), a essayé, dans le second, de déterminer la part des Stoïciens marquants dans la constitution de la doctrine. Les résultats intéressants auxquels il est ainsi arrivé nous autorisent à engager M. Espinas à faire de même. Qu'on ne s'y trompe pas d'ailleurs, l'Ecole stoïcienne est une de celles qui ont agi le plus fortement sur les théories politiques : Zénon, que le roi de Macédoine voulait attirer auprès de lui; Panétius, l'ami de Lélius et de Scipion; Cicéron et Sénèque; Thraséas et tous ceux qui, à côté de lui, ont pu être considérés comme formant un parti politique dans l'empire; Marc-Aurèle — pour ne rappeler que quelques noms — suffisent pour le prouver. Et si l'on cherchait bien, on trouverait, au XVIIe et au XVIIIe siècles surtout, une influence marquée du Stoïcisme. On peut rapprocher leurs théories de la devise de la Révolution —

égalité, liberté, fraternité. — Celle-ci est-elle bonne ou mauvaise? C'est ce qu'il n'y a pas lieu d'examiner en ce moment. Toujours est-il que depuis un siècle nous avons essayé d'en vivre.

La seconde partie a pour objet l'Ecole d'Alexandrie, le christianisme et la scolastique. Dans la troisième, nous signalerons surtout les rapports marqués entre Bodin et le Stoïcisme, Sully et Xénophon. Avec la quatrième partie, M. Espinas commence l'histoire de l'économie politique dans les temps modernes. C'est un excellent chapitre que celui qui est consacré aux précurseurs des physiocrates. Peut-être faudrait-il voir, en Condillac, plus qu'un précurseur d'Adam Smith. En tout cas, M. Espinas a bien mis en relief ce qu'il y a d'original dans sa doctrine économique.

Signalons enfin les chapitres qui portent sur l'Ecole de Manchester, sur les éclectiques français (1), qui reviennent aux physiocrates, sur les orthodoxes allemands, sur l'école historique, sur le socialisme contemporain — socialisme humanitaire, socialisme révolutionnaire, socialisme d'Etat ou de la Chaire. — Mais surtout la conclusion devra être lue avec la plus grande attention ; car elle nous indique ce que sera cette « histoire générale de la philosophie de l'action », à laquelle personne n'est mieux préparé que l'auteur des *Sociétés animales*.

Nous avons voulu faire connaître à nos lecteurs ce qui pourra les intéresser dans l'*Histoire des doctrines économiques*. D'autres pourront présenter plus d'une objection. Rien n'est aussi facile, mais les objections, en pareil cas, ne servent guère qu'à montrer les points sur lesquels on est en désaccord avec l'auteur; elles ont trop souvent l'inconvénient de laisser complètement ignorer l'originalité du livre. A aucun prix, nous ne voudrions employer cette méthode d'autant plus commode qu'elle s'applique à un travail fait « avec plus de science et de conscience ».

F. PICAVET.

(*A suivre*).

(1) Je crois que M. Courcelle-Seneuil se fût trouvé fort mal placé parmi les éclectiques.

Les communications relatives à la REVUE DES IDÉES *doivent être adressées à* M. F. PICAVET, *3, rue Crétet.*

Toutes les communications relatives à la Rédaction doivent être adressées à M. JULES GAUTIER, *Rédacteur en chef, 7, avenue Parmentier. Les abonnements et réclamations sont reçus à la librairie* PAUL DUPONT, *4, rue du Bouloi, Paris.*

Le Gérant, L. SÉRIS.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 255.3.93

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tome XIX. N° 12.

CHRONIQUE

Parmi les coups imprévus qui semblent choisir, pour les abattre brusquement, les plus nobles vies, il en est que cette *Revue* a cruellement ressentis ; telle la frappait, aux premiers mois de son existence, la mort d'Albert Dumont, telle, quelques années plus tard, celle de Charles Zevort ; l'un nous quittait dans toute la force de l'âge, dans le plein épanouissement de sa magnifique intelligence, à l'entrée de la route où sa généreuse ardeur entraînait l'enseignement supérieur ; l'autre nous était ravi au même moment où nous espérions pour lui le repos, où, son œuvre faite, il allait en contempler de loin la naturelle évolution, comme le vieux laboureur voit, sur la terre qu'il a si longtemps remuée, mûrir les grains que sa main sûre a semés, et que d'autres récolteront ; tous deux partaient, sans un mot, sans un adieu, foudroyés d'un seul coup par un de ces lugubres arrêts de la machine humaine révoltée contre l'infatigable activité de l'esprit qui la mène. Et voici que la mort de M. Jules Ferry, subitement emporté comme eux, ravive en nous l'amer souvenir des maîtres disparus, et les réunit tous trois dans un même regret, comme les avait unis la conformité de leurs rêves

et de leur patriotisme, comme les unissait le respect et l'affection de ceux qui les ont connus. L'histoire, impartiale, ne les séparera pas.

M. Jules Ferry avait été ministre de l'Instruction publique du 4 février 1879 au 20 novembre 1883 ; dans cet intervalle, les hasards de la politique le forcèrent deux fois à s'éloigner momentanément de l'Université ; il céda la place pendant trois mois à peine à Paul Bert, pendant six mois à M. Duvaux. Ces intermèdes furent trop courts pour que son action fût entravée. D'autres avaient eu le pressentiment de réformes nécessaires, quelques-uns en avaient tenté l'ébauche, il les attaqua de front. Son œuvre, c'est, pour l'enseignement supérieur, une vie nouvelle préparée ; c'est pour l'enseignement secondaire, l'enseignement classique arraché aux méthodes vieillies, l'enseignement spécial développé, l'enseignement des jeunes filles fondé ; c'est pour l'enseignement primaire, l'œuvre scolaire de la Révolution enfin achevée comme le réclamaient le bon sens public et les nécessités de l'ordre social ; et partout, c'est la lutte incessante contre des résistances obstinées. Mais cette foi robuste en l'avenir qu'il exprimait un jour devant l'Association philotechnique (1) lui donnait la force de lutter ; il était l'homme des durs combats, plutôt que des succès faciles. Peu de citoyens ont rendu plus de services, peu ont éprouvé plus injustement les tristesses de l'ingratitude publique.

En matière scolaire, comme en matière politique, ses intentions ont été méconnues ; la haute philosophie qui le guidait, la large tolérance qu'il rêvait d'infuser aux esprits, sa lointaine prévoyance des intérêts de la patrie, ses adversaires les ont traitées de fanatisme, de maladresse ou de trahison ; les plus solennelles affirmations, celles qu'il répétait dans la discussion de la loi sur l'enseignement libre, dans son allocution lors de la pose de la première pierre du lycée Janson, dans son discours aux délégués des sociétés savantes (2), n'ont servi qu'à faire traiter de sectaire l'homme qui peut-être l'a été le moins. Ses réformes dans l'enseignement supérieur, dans l'enseignement secondaire, ont été accueillies avec défiance, comme des pièges cachés ; au désir du progrès s'est opposé l'esprit de routine et la force d'inertie ; on a feint de ne pas comprendre ; il voulait fortifier, on l'a accusé de vouloir détruire. Et, cependant, que reste-t-il au juste de tant de résistances déployées ? Les plus ancien ennemis des lois scolaires en viennent à comprendre que leur

(1) Juillet 1882.
(2) 15 avril 1882.

efforts ont été vains, et ils se contenteraient aujourd'hui de ce que peut-être M. Jules Ferry leur eût accordé dès le premier jour, s'ils avaient voulu se donner la peine de l'écouter et de le comprendre. Les réformes de l'enseignement secondaire subsistent dans leurs principes ; le latin n'a reconquis ni la huitième, ni la septième ; les méthodes ont continué à s'améliorer ; la première surprise s'est dissipée ; l'enseignement spécial devenu l'enseignement moderne, — avec un peu de hâte, au gré de M. Jules Ferry, — attend son couronnement qu'on lui a formellement promis. Les réformes de l'enseignement supérieur, énergiquement continuées, ont préparé pour la science l'avènement d'une ère de travail libre. L'édifice s'élève sûrement ; ses fondations étaient solides.

« Heureux ceux qui meurent debout, dans l'intégrité de leur être, et devant leur œuvre finie ! Le destin ne saurait réserver à ceux qui ont bien vécu, de plus haute récompense ». Ainsi concluait M. Jules Ferry, dans une lettre qu'il adressait à cette *Revue* après la mort de Charles Zevort. Le destin lui a donné la récompense qu'il ambitionnait ; il a vu son œuvre durer, même quand sa forte main s'est retirée d'elle ; il est mort debout ; mais, par une dernière ironie, la vie lui a été ôtée à l'instant même où il avait plus de raisons de s'y rattacher, c'est sur de sombres et inquiétants horizons que ses yeux se sont fermés.

Si sa politique a été utile à la France, si elle eût pu l'être encore, ce n'est ni l'heure, ni le lieu de l'examiner. Quelque jugement que l'avenir porte sur elle, il restera dans cette vie quelque chose qui n'est pas dans toutes, l'inflexible probité, la sereine résignation dans les épreuves, la passion inébranlée de la vérité, l'opiniâtre volonté du bien. Ce que nous pouvons dire ici, c'est que, l'impulsion qu'il a donnée à l'Université a été heureuse, c'est que s'il l'a poussée violemment peut-être, presque malgré elle, il l'a poussée vers le progrès et vers le salut. L'Université ne saurait l'oublier, et c'était pour nous un devoir, au moment où ce grand esprit disparaît à jamais, de lui apporter le tribut de notre respect et de notre reconnaissance.

20 Mars 1893.

JULES GAUTIER.

M. le ministre de l'Instruction publique vient d'adresser aux Recteurs la circulaire suivante :

« Le conseil des ministres a décidé que chacun de ses membres rappellerait aux fonctionnaires placés sous ses ordres les prescrip-

tions antérieures, relatives à la solidarité nécessaire de toutes les administrations publiques.

« J'ai connu de trop près l'administrationde l'instruction publique pour ne pas savoir combien y est vif et élevé le sentiment du devoir. C'est à ce sentiment que je fais appel en vous priant, vous et vos collaborateurs, de ne pas perdre de vue le concours que tout fonctionnaire doit au gouvernement de la République.

« Dans les différents ordres d'enseignement, la loi a nettement défini les attributions de l'administration de l'instruction publique et les a nettement distinguées des attributions politiques dévolues aux préfets. Il ne peut venir à la pensée de personne de confondre ce que la loi a eu la sagesse de séparer.

« Mais, ce que la loi n'a pas voulu, ce qu'elle ne pouvait pas vouloir, c'est que cette distinction aboutît à un isolement, encore moins à un antagonisme.

« Dans l'organisme administratif et gouvernemental tout se tient, tout est solidaire. Une pensée commune doit dominer et relier tous les services; toutes les autorités doivent travailler de concert en vue d'un même but : le bien de l'État et de la République.

« J'ai l'assurance qu'aux divers degrés de la hiérarchie universitaire, dans les trois ordres d'enseignement, personne ne méconnaît et ne méconnaîtra cette idée supérieure.

« En la rappelant à vos collaborateurs, vous ne provoquerez chez eux aucun étonnement, car ils sont tous animés, j'en suis persuadé, des sentiments dont le gouvernement a tenu à renouveler l'expression.

« Vous trouverez ci-joint un certain nombre d'exemplaires de la présente circulaire que je vous prie de faire parvenir à MM. les inspecteurs d'académie de votre ressort.

« Recevez, etc... »

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Si la réception du 16 mars a été en un sens une autre « fête de la marine », suivant le joli mot qu'on n'a pas oublié, elle a été surtout la fête de l'Université. Un marin galant homme, aimable écrivain autant que vaillant soldat, a été loué suivant ses mérites, et cette apologie n'a rien perdu à ne point passer par sa bouche. C'était d'ailleurs un modeste, un marin d'autrefois. L'Université d'aujourd'hui, si brillamment représentée qu'elle soit sous la coupole, a montré qu'elle tenait aussi pour la vieille tradition. D'une part, le récipiendaire, M. Lavisse, n'a prononcé, en fait d'éloge, que celui de son prédécesseur ; de l'autre, le Directeur, M. Gaston Boissier, dans la réponse accueillante et nuancée qu'il a faite au nouvel académicien, a su placer ses compliments avec assez d'art pour que son ancien élève pût les entendre sans orgueil comme sans confusion.

M. G. Boissier a fait si souvent ses preuves comme orateur académique, qu'on était sûr d'avance qu'il serait égal à lui-même. L'attente du discours de M. Lavisse n'allait pas sans quelque curiosité. Ses allocutions aux étudiants, qui témoignent d'une prise si forte sur l'âme de la jeunesse ; ses mercuriales de rentrée, en Sorbonne, où s'allie le mordant de l'esprit à la chaleur du sentiment ; son talent fait d'autorité et d'indépendance, sa personne et son ton enfin, tout faisait présager que cet éloge d'un amiral par un professeur d'histoire sortirait de la banalité. Rien n'a été moins banal en effet.

Si rarement une figure fut éclairée d'une lumière plus nette et plus franche que ne l'a été celle de Jurien de la Gravière dans le discours de son successeur, rarement aussi un récipiendaire se peignit-il aussi fortement en en peignant un autre. C'est l'historien cette fois qui a marqué son empreinte sur cette vie de soldat, et c'est la personnalité de M. Lavisse qui s'est comme dessinée entre les traits de l'amiral-gentilhomme. Aussi le succès a-t-il été très vif, et les applaudissements adressés au mort ricochaient-ils sur le vivant.

C'est que cet historien est avant tout un homme de combat, et que ses paroles comptent pour autant d'actions. En parlant de ce loyal soldat qni ne renia jamais ses anciens cultes, mais qui sut leur préférer en tout temps son devoir et la France, l'orateur trouvait l'occasion prête pour une noble profession, et pour un fier enseignement. Cet enseignement, il l'a déjà donné par sa vie, par des discours qui valent des campagnes. On le retrouve ici formulé en relief, sans ostentation, mais non sans grandeur. Quelques paroles brèves, aux bons endroits, suffisent à nous en faire souvenir.

A propos d'études et des programmes de l'Ecole navale, n'est-ce pas toute une pédagogie, — la sienne, — que M. Lavisse fait tenir en six lignes : « Faiseurs de programmes et juges d'examens, nous oublions qu'après les études il y a encore la vie, pour apprendre. Certainement nous oublions la vie. Et ceux qui voient chaque année des visages pâlis, des jeunesses sans liberté, sans fantaisie et sans joie, des printemps épuisés à produire les fruits de l'automne, ont peur que nous n'énervions l'énergie vitale, chose utile pour vivre. »

La force morale, ce grand levier des nations adultes, doit être longuement préparée dans les âmes des adolescents. Voilà ce que M. Lavisse nous enseigne depuis des années, pareil à ces généraux prévoyants qui devinent dans la guerre de demain une lutte non d'unités, mais d'énergies. « Il ne faut pas tant croire à nos esprits, que nous doutions de l'utilité de nos cœurs ; » il ne faut pas non plus nous imaginer que nous connaissons la vie « par des images et par des livres. » Là fut longtemps, là est encore, il faut bien l'avouer, ce qu'on peut appeler la grande erreur universitaire. C'est à la dissiper que M. Lavisse a toujours appliqué ses forces, et c'est pour ce subit réveil des esprits qu'il a multiplié les appels de son clairon.

L'action, et l'action encore, voilà le but de ses livres, voilà la leçon qui ressort du discours d'hier. Ce sens de la vie nationale est chez M. Lavisse une faculté assez riche pour lui fournir à la fois une doctrine pédagogique, une morale et une esthétique. S'il hait la routine livresque, il ne hait pas moins l'engourdissement de l'âme et la corruption du goût : ici comme là, activité est signe de santé, et dilettantisme signe de non-virilité.

Naguère il protestait, au nom du bon sens gaulois, contre les divagations des esthètes imberbes. A l'Académie, plus discrètement, il a su faire un mérite à Jurien de la Gravière de n'être pas un Pierre Loti. « Cet état, délicieux sans doute, de n'être plus qu'un je ne sais quoi sensible, de laisser venir à soi la couleur, l'harmonie et le parfum, et la vie universelle abîmer dans son éternité notre âme passagère, l'amiral n'en connut que l'approche. *Il tenait à son âme, et, sitôt que la nature menaçait de la lui prendre, il la ressaisissait.* » M. Lavisse veut que l'on défende son âme comme sa patrie, puisque la patrie est une collection d'âmes ; toute invasion de l'étranger lui paraît impie. Il ne veut pas que l'esprit s'endorme à l'ombre de ces livres d'où s'échappent des exhalaisons de mancenillier. Il n'est pas exotique, il est terrien ; il n'est pas cosmopolite, il est Français.

Comme son héros, s'il admire la nature, il veut que « les paysages mêmes aient fait quelque chose et qu'ils le disent ; » et il ne s'intéresse vraiment, lui aussi, qu'à l'activité des hommes. Pourquoi ? c'est encore lui qui le dit, quand il loue l'amiral en ces termes : « Le lecteur ne sait pas au juste dans quel temps ni dans quel pays il est transporté, mais l'amiral sait bien où il est, lui. Il est en France, il est à aujourd'hui, — et il pense à demain. »

M. Lavisse n'a point fait autre chose durant sa carrière déjà longue d'historien et de professeur. Il n'a jamais cherché dans l'étude du passé que la préparation de l'avenir, et il tient plus, croyons-nous, à former des hommes que des disciples. Il n'est point de l'école de Fustel de Coulanges, soit ; il est de la sienne. Ce que valent ses titres d'historien, l'Académie le sait, puisqu'elle l'a élu ; mais la jeune université lui en connaît d'autres, qu'elle prise peut-être plus haut encore. Elle aime en lui un de ces maîtres patriotes qui, au lendemain de nos désastres, se sont donnés à l'œuvre de la régénération nationale par l'éducation. Elle associe son nom à celui des quelques chefs qui l'ont soutenu, secondé dans cette œuvre, et dont la présence à ses côtés, ou non loin de lui, consacrait hier l'idée dont il s'est fait champion. Elle salue enfin en lui un de ces hommes d'esprit prompt, de vue lucide, d'énergie pratique, bien faits pour guider d'une main vigoureuse une jeunesse indécise, et pour renouer étroitement la chaîne entre la génération d'hier et celle de demain. Aujourd'hui plus que jamais, c'est de tels hommes que nous avons besoin, « respectueux de l'idéal ancien, mais résolus d'ouvrir les yeux à toutes les clartés nouvelles et ne voulant pas sentir de douleur à regarder la lumière. » Ce regard assuré du soldat, M. Lavisse le possède, comme il en possède la voix sonore et commandante. Il est d'avant-garde.

L'Université peut donc être fière de la journée du 16, — et la jeunesse encore plus. En écoutant ce beau discours, dont quelques fières paroles retentiront longuement, la coupole du Palais-Mazarin (faut-il l'avouer ?) nous a paru quelque peu froide et mesquine. On aurait voulu plus d'air, plus d'espace. Et, malgré soi, on évoquait le rêve de quelque immense hémiclycle moderne où l'Académie eût convié la jeunesse à sa fête, tandis que sur les murs se déroulerait les scènes d'un *Ludus pro patria*, reliées par la triple devise : « Travail, Foi, Espoir. »

S. Rocheblave.

LE MOUVEMENT POÉTIQUE

I

J'ai pensé que, dans cette *Revue* qui fait chaque semaine une place intelligente au *Mouvement des Idées*, il y aurait de temps en temps un petit coin hospitalier pour le *Mouvement poétique*, d'autant plus que l'histoire des idées ne semble pas complète, si l'on n'y montre ce qu'elles ont laissé de trace et d'écho dans l'âme et l'œuvre des poètes. Car toute impulsion donnée à la pensée se continue par une secousse donnée à la poésie, et toute évolution du monde intellectuel et moral a pour aboutissement ou retentissement une évolution

du monde poétique. Quoi qu'on en ait pu dire, toute poésie se rajeunit de par le fond ; c'est un penseur non un versificateur qui est à l'origine de tout siècle poétique ; et en dépit des apparences, tout le cortège des poètes de Louis XIV est en marche derrière Descartes bien plus que derrière Malherbe ; et de même, si c'est Victor Hugo qui a ouvert toutes larges et débordantes les écluses du lyrisme au XIXe siècle, ce n'est pourtant paslui qui est à la source de ce fleuve, c'est la Révolution française et derrière elle la révolution philosophique du XVIIIe siècle. Et voilà pourquoi, s'il y a aujourd'hui un Mouvement des Idées, il y a, ou il y aura, un Mouvement poétique.

Je dis, il y aura, car la lyre qui dans l'antiquité était en avance sur la pensée, est toujours un peu en retard dans les temps modernes, et en attendant, la poésie actuelle se caractérise moins par le mouvement que par l'agitation. Jamais il n'y eut tant de petits cénacles que de nos jours, petits, mais remuants et tapageurs et se baptisant d'un nom bizarre et superbe. Le seul groupe des Décadents a enfanté une dizaine de sous-groupes : Les Symbolistes, les Instrumentistes, les Magiques, les Magnifiques .... et enfin, car il faut arrêter mon énumération, la pléiade sacro-sainte de l'Ecole Romane qui a pour Ronsard un Grec, un vrai, Jean Moréas. Et chacun de ces groupes en naissant renie le précédent d'où il sort, et après avoir enterré leur père, ils s'enterrent les uns les autres, et tour à tour, avec un zèle digne d'un meilleur sort, ils semblent jouer le proverbe de Shakspeare qui a pour titre : *Beaucoup de bruit pour rien.*

Mais, Dieu merci !, le bataillon des Décadents n'est pas toute l'armée des poètes ; et malgré ce qu'on peut penser dans les cafés dits littéraires, la poésie ne commence pas à Paul Verlaine pour finir à Anatole Baju. Sous le drapeau des Muses se déploient d'autres cohortes, moins bruyantes, mais j'ose dire plus inspirées. C'est ici la phalange des romantiques attardés : Jean Richepin, Clovis Hugues, Henri de Bornier, Charles Grandmougin, Jean Rameau ; c'est là l'escadron des Parnassiens, à cheval sur la Rime : Leconte de Lisle, José-Maria de Héredia, Armand Silvestre, Catulle Mendès. Ailleurs, voici le groupe des psychologues délicats et parfois délicieux : Sully-Prud'homme, Paul Bourget, Edmond Haraucourt, Henri Chantavoine, Auguste Dorchain, Achille Paysant, Charles Le Goffic ; et tout près voici le groupe des poètes intimes ou populaires qui se nomment Eugène Manuel, André Lemoyne, Gabriel Vicaire, François Fabié, et pour chef de chœur reconnaissent François Coppée. Et là-bas dans la pénombre on entrevoit les inconnus ou les peu connus, et qui demain peut-être seront des illustres. Ils ne font partie d'aucune brigade poétique ; et nul encore ne répète leur nom, nul ne croit en eux, sauf quelques amis et surtout la *bien-aimée* : c'est assez pour qu'ils aient la patience d'attendre.

Mais si nombreux et si serrés que soient les rangs des poètes, si glorieux même que soient quelques-uns de leurs généraux, on peut dire que depuis la mort de Victor Hugo, ils n'ont plus de roi. On trouve encore des talents merveilleux, et même, des originalités

puissantes, mais nulle part un maître incontesté, un dominateur irrésistible qui, s'engageant dans la voie nouvelle et attendue, entraîne à sa suite toute la légion des poètes. Elle erre un peu au hasard, toute cette flotte de rimeurs, et nul pilote n'est assez autorisé ou assez inspiré pour prendre le gouvernail et crier : « Cinglons de tel côté, c'est là qu'est l'avenir. » Comme tous les autres genres littéraires, la poésie traverse une période de fluctuation, et cherche sa voie, sans pouvoir la trouver; de là tant de programmes poétiques, et si peu de poésie sincère et jaillissante; tant de beaux vers et si peu de beaux volumes de vers; enfin tant d'agitation inquiétante et même intéressante, et si peu, comme je le disais plus haut, de vrai et fécond mouvement poétique.

Et pourtant, lorsqu'on regarde de plus près, il semble qu'en dépit ou en dessous de toutes ces tendances contraires et parfois contradictoires, commencent à se dessiner et à se dérouler deux courants plus larges et plus profonds, courants non pas opposés, mais parallèles, qui emporteront fatalement et instinctivement les poètes vers un double idéal, une double terre promise. Est-ce d'une part le courant romantique et d'autre part le courant parnassien ? Evidemment non, car dans le cénacle de Victor Hugo, il y avait seulement un grand poète, et non une grande théorie poétique ; et quant à la magnifique vitrine du Parnasse, elle vient de jeter son dernier éclat par l'exposition des *Trophées* de José-Maria de Héredia. D'ailleurs, une école qui aboutit à des sonnets, si somptueux qu'ils puissent être, est une école stérile et condamnée. Inutile d'ajouter que la poésie de demain ne sera ni celle des Décadents — car rien ne sort de rien, — ni celle des Symbolistes — car ceux qui se sont décorés de ce nom ont toujours confondu symbole avec obscurité et bizarrerie, or si la poésie vit en effet de mystère et d'au delà, elle meurt de charabia. — Reste donc que la poésie, renonçant à toute formule et à toute étiquette, reprenne à son insu pour les rajeunir et les élargir les deux grands et vrais courants du XIXe siècle, d'un côté celui qui s'est ouvert par André Chénier, qui s'est continué par Alfred de Vigny, et qui, illustré tout récemment encore par Sully-Prudhomme, pourrait s'appeler le courant philosophique et scientifique, d'un autre côté celui qu'on pourrait dénommer le courant spiritualiste et chrétien, et qui, inauguré par Lamartine, vient de reparaître soudainement et d'inspirer quelques poètes tout contemporains, dont nous citerons le plus célèbre : Maurice Bouchor.

Et l'un et l'autre de ces deux courants sont riches de poésie latente et tout à fait neuve. La tragédie du XVIIe siècle a pris l'étude des passions et des caractères, le lyrisme du XIXe siècle, celui d'un Hugo ou d'un Musset, a pris l'harmonie vibrante ou douloureuse; que restera-t-il aux poètes pour le XXe siècle? Rien, si l'on se contente d'un regard superficiel, mais tout ou presque tout, si l'on pénètre plus avant, plus à fond dans les régions de l'inexploré. Il reste deux mondes, deux sources, les plus fécondes et les plus intarissables dont la poésie ait jamais vécu : la Science et l'Evangile.

D'une part, la Science, source d'images vierges, d'émotions et de sensations intactes, d'observations émouvantes et puissantes, de

conceptions illimitées et infinies, car les savants, en ouvrant le ciel et en élargissant le monde, ouvrent et élargissent du même coup l'horizon des beaux vers. Les ignorants et les inintelligents s'imaginent que la poésie et la science sont des ennemies : ce sont des sœurs. André Chénier qui avait quelque chose sous le front disait déjà :

« Tous les arts sont unis ; les sciences humaines
« N'ont pu de leur empire étendre les domaines
« Sans agrandir aussi la carrière des vers. »

Et sans doute, il ne s'agit pas de décrire en vers plus ou mons ingénieux, les inventions de la science et de recommencer Delille ou Gudin de la Brenellerie. Mais, sous la technique qu'il faut exclure, il y a la poésie qu'il faut exprimer. Il y a l'immense contre-coup produit sur les âmes et dans les sociétés, par toutes ces découvertes qui vont mesurant le ciel, supprimant les distances, rapprochant et heurtant les hommes, décuplant les passions, c'est-à-dire, décuplant la matière poétique. Les étoiles ne seront plus des diamants, des clous d'or, sinon peut-être pour quelque incurable disciple de Théodore de Banville, mais elles seront enfin pour les poètes ce qu'elles étaient déjà pour des prosateurs comme Pascal : des univers mystérieux qui épouvantent la pensée et ébranlent l'imagination. Et de même, l'ère des chemins de fer sera, en dépit des préjugés, plus poétique que l'ère des diligences, puisque que ceux-ci emportent plus de vie et d'humanité que ceux-là. Et tandis que le poète sera inspiré par tout ce que découvre le savant, il le sera plus encore peut-être par tout ce que cherche le philosophe. Aujourd'hui, plus que jamais, se posent devant le penseur, de redoutables problèmes : quel sera demain le sort des patries, des sociétés ? Y aura-t-il enfin plus de justice et moins de douleurs ? Et que va faire l'âme pour échapper au joug et à la souillure de l'or ? Toutes questions qui remuent, non seulement le cœur des foules, mais le cœur du poète.

Et d'autre part, l'Evangile, source de pitié et d'espérances inconnues jusqu'ici de la Muse française. Pendant les trois siècles qui ont précédé le nôtre, les poètes ont regardé vers l'astre d'Athènes et de Rome, jamais vers l'étoile de Bethléem. Et plus tard, les romantiques furent des chrétiens de geste et d'attitude, plutôt qu'en esprit et en vérité. Pour la première fois depuis l'origine de notre littérature, on voit éclore dans nos livres, et sans mélange d'idolâtrie et de fanatisme, un christianisme tout embaumé d'amour et de poésie. Brusquement, et doucement, s'est mis à reparaître le visage du Galiléen, le pur conducteur d'âmes ; brusquement, dans la barque qui emportait les apôtres sur le lac de Genésareth, il s'est trouvé des poètes. Demain le monde entendra leur voix, et ce siècle qui a commencé par un *Génie du Christianisme* en prose, pourrait bien finir par un *Génie du Christianisme* en vers.

EMILE TROLLIET.

DOCUMENTS INÉDITS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

COLLÈGE DE LIMOGES

1762

*Les documents qui suivent sont empruntés au fonds du Présidial de Limoges, conservé aux Archives départementales de la Haute-Vienne (n° prov. B. 10,435). Ils contribueront à éclaircir l'un des points les plus intéressants de l'histoire de l'enseignement public sous l'ancien régime : celui de savoir comment on procéda au remplacement des PP. Jésuites. Ils complèteront aussi fort utilement les indications fournies dans la notice sur l'*Ancien Collège de Limoges *que nous avons publiée en 1882 comme introduction à l'inventaire des Archives de cet établissement.*

ALFRED LEROUX.

---

31 juillet 1762. — *Déclarations des Jésuites du Collège de Limoges.*

Aujourd'huy trente-un juillet mil sept cent soixante-deux, est comparu au greffe du sénéchal de cette ville de Limoges M. Jean Fraysse, prêtre du collège des cy-devant Jésuites dudit Limoges, lequel, pour obéir à l'arrêt de la Cour du vingt-trois du courant, déclare qu'il partira demain dudit collège pour se rendre en la ville de Tulle, lieu où il entend faire son domicille à l'avenir, ce qu'il affirme par serment aux peines portées par ledit arrêt. De quoy a requis acte, et a signé, approuvant la rature de quatre mots.

JEAN FRAYSSE,
Prêtre, approuvant comme dessus.
RABY.

Aujourd'huy trente-un juillet mil sept cent soixante-deux, est comparu au greffe du sénéchal de cette ville M. Joseph Sénemaud, prêtre du collège des cy-devant Jésuites de Limoges, lequel, pour obéir à l'arrêt de la Cour du vingt-trois du courant, déclare qu'il quittera demain ledit collège pour faire sa résidence en cette ville, lieu de son origine, ce qu'il affirme par serment aux peines portées par ledit arrêt. De quoy a requis acte et a signé.

JOSEPH SENEMAUD,
Prêtre.
RABY.

Aujourd'huy trente-un juillet mil sept cent soixante-deux, est comparu au greffe du sénéchal de Limoges M. Hélie-Grégoire Eyriaud, prêtre du collège des cy-devant Jésuites de cette ville, lequel, pour obéir à l'arrêt de la Cour du vingt-trois du courant, déclare qu'il partira demain dudit collège pour se rendre en la ville de Périgueux où il entend faire son domicile à l'avenir, ce qu'il affirme par serment aux peines portées par ledit arrêt. De quoy il a requis acte qui lui a été octroyé et a signé.

EYRIAUD,
Prêtre.

RABY.

Suivent dix-huit autres déclarations analogues, *mutatis mutandis*, des sieurs :

Jean-Ignace Fouscher,	qui déclare se retirer	à	Loudun;
Pierre Debelleix,	—	—	à Bellac;
Louis-Dom. Fontenelle,	—	—	au Blanc, en Berry;
Jacques Labro,	—	—	à Aurillac;
Raymond Desbordes,	—	—	à Faux, près Guéret;
Jean Goursaud,	—	—	à Chassenon;
Pierre Garat (1),	—	—	à Saintes;
Franç.-Xavier Jarnaud,	—	—	au Pozelier,
Samuel Valette (2),	—	—	à Limoges;
Etienne Brugue (3),	—	—	à Sarlat;
Jean-Franç. Divernoix (4),	—	—	à Limoges;
Etienne Raffin (5),	—	—	à Gasques, en Quercy;
Bertrand Dumont (6),	—	—	à Thil, diocèse de Dax;
Jean-Baptiste Faye		—	à Issoire;
Grégoire Fontboun,	—	—	à Limoges;
Joseph Noualhier,	—	—	à Limoges;
Bernard Daret (7),	—	—	à Pau;
Simon Périgord (8),	—	—	à Rochechouart.

---

16 août 1762. — *Requis et ordonnance aux fins d'une assemblée de ville pour délibérer sur le remplacement des Jésuites du Collège.*

Aujourd'hui seizième août mil sept cent soixante-deux, par devant nous Jean-Pierre Rogier des Essarts, écuyer, seigneur de Leyrand et du Buisson, conseiller du roy, lieutenant général civil en la sénéchaussée et siège présidial de Limoges, et Guillaume-Joseph Roulhac de Roulhac, écuyer, conseiller du roy en laditte sénéchaussée, attendu l'indisposition ou absence des officiers qui nous précèdent, en l'hôtel de nous lieutenant général s'est présenté le procureur du roy, qui nous a dit avoir reçu ce aujourd'huy un arrêt donné en parlement, toutes les chambres assemblées, le treize du courant, lequel il nous représente

(1) Il est dit professeur de quatrième.
(2) Il est dit coadjuteur temporel.
(3) Il est dit régent de cinquième.
(4) Il est dit coadjuteur temporel non profès.
(5) Il est dit coadjuteur temporel non profès.
(6) Il est dit coadjuteur temporel non profès.
(7) Il est dit coadjuteur temporel.
(8) Comparait par procureur.

à l'effet de rendre telle ordonnance nécessaire pour son entière et prompte exécution; en conséquence nous requiert vouloir fixer le jour auquel les différens ordres qui composent cette ville seront convoqués, régler la forme de la convocation et désigner le lieu de l'assemblée.

ROMANET.

Nous commissaires susdits, vu l'arrêt du parlement du treize de ce mois à nous représenté par le procureur du roy et faisant droit de son réquisitoire, ordonnons qu'à sa diligence les différens ordres de cette ville, auxquels sera donné communication tant dudit arrêt que de notre présente ordonnance, s'assembleront, délibéreront et nommeront deux députés, qui de chaque ordre présenteront à l'assemblée générale les vœux d'iceluy pour le remplacement des cy-devant Jésuites à l'effet de l'éducation de la jeunesse: laquelle assemblée générale nous indiquons au samedy prochain vingt-un du présent mois dans la chambre du conseil de la Cour sénéchalle à une heure de relevée, pour, au désir dudit arrêt, y être dressé tous procès-verbaux requis et nécessaires. Fait à Limoges, les jours, mois et an que dessus.

ROGIER DES ESSARTS.
ROULHAC DE ROULHAC.

(*A suivre.*)

REVUE DES IDÉES

I. — HISTOIRE DES IDÉES

JOSEPH DE MAISTRE (*Suite et fin.*)

III

LE PENSEUR. — Pour comprendre son système, il faut le considérer comme l'effort d'un philosophe, d'un métaphysicien épris d'une passion mystique pour l'unité, pour l'ordre, à un point de vue abstrait et général. Son système politique et son système religieux sont des parties d'un même tout : la recherche et la réalisation dans la mesure du possible de l'unité théorique et pratique, et chez lui la religion passait avant la politique. De là ses arguments pour défendre l'infaillibilité du pape qui, étant pour lui le fondement de l'unité de l'Eglise, c'est-à-dire de l'unité des croyances humaines, est pour ainsi dire une chose de droit naturel, une sorte de postulat de la raison pratique, une croyance que des nécessités supérieures nous obligent moralement à tenir pour vraie. La grande supériorité du christianisme à ses yeux, c'est d'offrir non pas des croyances vraies et supérieures en cela à celles des autres religions, mais bien une organisation plus forte et une unité pratique plus grande. Cette unité, dont il était épris, il la retrouve partout, jusque dans la ressemblance des religions et dans la continuité qui relie, par exemple, les évêques chrétiens aux druides des Gaulois. Pour lui, l'unité, la vérité, le bien sont une même chose ; le mal est le schisme de l'être, il n'est pas vrai.

La philosophie et la religion de Joseph de Maistre ne sont donc pas un simple prolongement de sa politique ; il est parti du principe métaphysique de l'unité. Il a considéré la religion et la monarchie comme des formes diverses de ce même principe et, d'ailleurs, c'est sur la religion que se fonde toute sa politique qui ne peut que se conformer à la religion.

L'unité étant le bien, la division étant le mal, il n'est pas douteux que la division ne soit fréquente. Pour y remédier, il ne faut guère compter sur un accord spontané des esprits et des cœurs ; l'homme est mauvais, le péché originel pèse sur lui. Il reste deux moyens de salut: l'un préventif, pour ainsi dire, l'autorité; l'autre répressif, l'expiation. Ils peuvent soit nous aider à préserver l'unité que nous conservons, soit nous faire reconquérir l'unité perdue.

L'autorité est la représentation de l'unité ; il faut quelqu'un pour imposer une direction, une voie à suivre, pour faire cesser les conflits toujours possibles. Cette autorité, pour exister, doit être infaillible. Infaillibilité dans l'ordre spirituel, souveraineté dans l'ordre temporel, ce sont pour Maistre des mots synonymes. La papauté est donc le pouvoir suprême, unique, établi pour tenir les esprits invariablement unis sur la même ligne, et le Souverain Pontife est pour lui la base nécessaire, unique et exclusive du christianisme.

De même, dans l'ordre politique, de Maistre ne conçoit pas la société temporelle sans la monarchie. Le régime représentatif est un trompe-l'œil ou une cause de ruine ; le roi et l'aristocratie, tels sont les véritables représentants de la nation, presque la nation elle-même, puisqu'ils en sont l'unité. Le roi est l'incarnation de la nation et, à côté de lui, une aristocratie non pas purement intellectuelle, et formée de savants, de lettrés ou de philosophes, mais composée des prélats, des nobles, des membres des vieilles familles.

Cependant ce système autoritaire et aristocratique n'implique nullement une restauration des privilèges des classes nobles. Le peuple, il est vrai, est privé de tout droit politique important, et la souveraineté n'émane pas de lui. Mais les dépositaires de la souveraineté n'ont l'autorité que parce qu'ils ont des devoirs : ils n'ont de droits que pour faire leur devoir.

Cette conception n'a rien qui doive nous surprendre : pour Maistre c'est la forme abstraite qui importe, l'unité comme but, l'autorité comme moyen ; l'équilibre des forces sociales, la régularité des fonctions, le bonheur de l'ensemble obtenus par une hiérarchie fondée sur la nature des choses et régulièrement établie par une harmonieuse répartition des devoirs, voilà ce qu'il désirait. Et l'on peut bien trouver son état irréalisable, mais il ne faut pas en méconnaître la grandeur, non plus que l'élévation des sentiments, la hauteur des vues qui l'ont inspiré.

Pour bien saisir ses vues sur l'autorité, il faut se rappeler que Joseph de Maistre admet que tout est dirigé par une volonté supérieure, que l'homme reste libre dans son domaine, mais ne peut rien changer à l'ensemble des choses. Cette volonté providentielle se montre le plus souvent par des lois générales, par l'ordre réalisé dans le monde politique et moral comme dans le monde physique ; quelquefois ces lois générales sont suspendues et le miracle se manifeste, le miracle, « effet produit par une cause divine ou surhumaine, qui suspend ou contredit une cause ordinaire. » Les lois générales nous donnent à la fois la raison d'être de l'autorité du souverain et du pape, et la raison d'être des limites de cette autorité. Le pape et le roi sont les représentants de

la volonté divine. A ce titre ils sont infiniment respectables, mais, s'ils sont les plus hauts, ils ne sont pas les seuls.

Nulle autorité n'est absolue. Et même l'autorité du roi n'est pas seulement limitée par les devoirs des patriciens, par la mission, divine aussi, qui leur est confiée : une constitution, un poignard quelquefois, voilà les bornes auxquelles se heurte la souveraineté. Sa doctrine des limites du pouvoir souverain se ramène donc à cette formule : une monarchie absolue, tempérée par la Providence.

Ainsi, la vie des nations est soumise à l'impulsion de Dieu, comme la vie organique. D'après lui, les faits sociaux se développent supérieurement à la volonté de l'individu ; l'homme est pris dans le tourbillon social qui le dirige sans qu'il s'en doute, qui lui impose ses pensées, ses sentiments, ses actes. Maistre a eu le sens de l'évolution des institutions politiques. Il a bien vu qu'elles se transforment, qu'elles changent, qu'elles commencent par une sorte d'état embryonnaire, inférieur, humble, même quand elles doivent arriver au plus haut degré d'importance et de grandeur.

De là ses idées très nettes sur la relativité des mesures politiques et des jugements à porter sur les événements. D'autre part, si Maistre avait le sentiment du progrès, il avait aussi l'amour de la conservation ; d'ailleurs il n'y a rien que de logique à cela : l'évolution n'implique-t-elle pas à la fois le changement et la conservation ? Il se méfiait des nouveautés et ne craignait pas de déclarer que le mot de réforme en lui-même et avant tout examen serait toujours suspect à la sagesse et que l'expérience de tous les siècles justifiait cette sorte d'instinct.

Cependant, malgré la Providence, malgré le souverain et le pape, malgré l'autorité divine et l'autorité humaine, l'homme a fait le mal, il le fait encore. Il ne reste donc plus d'espoir de salut que dans l'expiation. Cette expiation, Joseph de Maistre en a montré avec grandeur et avec puissance la réalisation sur la terre. Les supplices, les souffrances, les meurtres, la guerre, tout le mal qui règne encore sur nous et qui rachète le mal que nous avons commis, il l'a analysé, scruté, décrit.

Nul homme n'est absolument innocent, tout homme est pécheur, tout pécheur est coupable, tout coupable doit être châtié et l'innocence elle-même doit souffrir, elle expie pour le coupable. La solidarité des hommes explique la réversibilité. Cependant, si le mal est une expiation du mal, il est en même temps une condition du retour au bien. Le mal est, mais il doit disparaître. Pessimiste pour le présent, Maistre est optimiste pour l'avenir, parce que dans les volontés mauvaises et inconstantes de l'homme, il voit ou croit voir subsister les éternels décrets de Dieu.

Tel est le système de Maistre ; on pourrait encore trouver en lui nombre d'idées intéressantes qui ne rentrent pas absolument dans le cadre de sa doctrine : ses considérations sur le beau, sur le rapport de l'esprit critique et du génie créateur, sur la correspondance entre les langues et les signes de l'écriture, sur l'éducation des jeunes filles, sur la justice sociale, sur la conciliation du libre arbitre de l'homme et de la toute-puissance de Dieu, sont très neuves et très larges.

En somme, Maistre n'a pas vieilli autant qu'on le croit. Il était tourmenté du besoin d'unité, d'harmonie générale ; mais l'harmonie que nous rêvons, nous nous la représentons sous la forme d'un accord spontané plutôt que sous la forme d'une ressemblance imposée. Maistre

n'a pas assez compris l'amour désintéressé du vrai, il n'a pas vu que c'était le seul moyen d'arriver à un accord durable, il n'a pas rendu justice à l'esprit scientifique, une des plus précieuses acquisitions de l'âme moderne. Enfin il a cru à l'éternité d'institutions politiques ou religieuses fatalement transitoires, qui ont été capables de donner à la pensée, à la vie humaine l'harmonie nécessaire, qui répondent encore à des besoins persistants mais qui ne peuvent continuer leur office, à moins qu'elles ne se transforment au point de n'être plus elles-mêmes.

Mais il y a beaucoup à retenir de l'œuvre de Joseph de Maistre ; on ne peut que gagner à s'inspirer de son esprit, et il est aisé, en les transformant un peu, de s'approprier bon nombre de ses idées. Ce qu'il dit du problème du mal, de l'expiation par la souffrance, par exemple, de la supériorité qu'a le sens instinctif sur la raison raisonnante, de l'autorité, etc., est souvent profondément vrai et ne demanderait qu'à être précisé. La chaleur de son intelligence, sa volonté rigoureusement tendue vers un idéal élevé, son zèle pour le bien et le vrai, son attachement aux croyances supérieures, ses aspirations imposent le respect et, sans suivre ses traces, sans admirer ses doctrines, même en les combattant souvent, nous pouvons accepter sans crainte et sans inquiétude les hautes qualités d'esprit et de cœur et les doctrines élevées de cet honnête homme et de ce grand esprit.

IV

Tel est, en résumé, l'ouvrage que M. Paulhan a consacré à Joseph de Maistre. Ecrit sans aucune prévention à l'égard d'un auteur dont il ne partageait pas les théories, préoccupé seulement de faire une étude impartiale du caractère et de l'œuvre d'un homme dont il eût été l'adversaire, s'il eût été son contemporain, il nous montre bien ce qu'est et ce que doit être une critique qui ne veut partir que de principes scientifiques. Il a réussi à reconstituer Joseph de Maistre, et, en le faisant revivre, il nous l'a rendu profondément sympathique, dans un livre riche d'idées nouvelles et d'aperçus intéressants.

L. Grandgeorge.

BIBLIOGRAPHIE A L'USAGE DES ÉTUDIANTS

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE

Concours de 1893 (Suite.)

Sainte-Beuve : *Qu'est-ce qu'un classique* ?

J'ai omis de signaler deux études de M. E. Lintilhac, dans lesquelles on trouvera certains éléments de la réponse à faire à cette question : *Nouvelle Revue*, 15 mai et 1er juin 1890 : *Un coup d'Etat dans la République des Lettres*, Jules-César Scaliger, *fondateur du « Classicisme », cent ans avant* Boileau. — *De J-C. Scaligeri Poetice*, Paris, Hachette, 1887.

La Fontaine.

Paul Bourget, *Etudes et Portraits*, Paris, Lemerre, Tome 1er : courte étude sur le génie et le rythme de La Fontaine.

Joseph Vianey.

II. — MOUVEMENT DES IDÉES

LA SCIENCE SOCIALE (*Suite*) (1).

I. — Espinas, *Histoire des doctrines économiques*, 1 vol. in-8°. Paris, Colin.

II. — *Revue internationale de sociologie*, 1re année, n° 1, janvier-février 1893. Paris, Giard et Brière.

III. — J. Novicow, *Les luttes entre les sociétés humaines et leurs phases successives*, 1 vol. in-8° de la Bibliothèque de philosophie contemporaine, Paris, Alcan, 1893.

IV. — Henry Michel, *La philosophie politique de M. Herbert Spencer*, Paris, Picard, 1892.

V. — Emile Durkheim, *De la division du travail social*, 1 vol. in-8° de la Bibliothèque de philosophie contemporaine, Paris, Alcan, 1893.

II

Nous avons annoncé l'apparition de la *Revue internationale de Sociologie*, publiée par M. René Worms. Elle veut être une publication ouverte, parce qu'elle veut être une publication scientifique. Le premier numéro contient la définition de la *Sociologie* par M. Worms, *Une grève sous la Régence* par M. Albert Babeau, *La natalité en France*, par le docteur Jacques Bertillon, *Le Tiers-Etat commercial et les Grands Magasins*, par M. P. de Maroussem, une *Chronique du mouvement social* en France, en Allemagne, en Autriche, en Italie, par M. Maurice Dufourmantelle, une *Revue des Livres* par M. René Worms.

Que faut-il entendre par la sociologie? C'est, dit M. Worms, la science des sociétés. La morale, le droit, l'économie politique et la politique ne sont en réalité que des arts et non des sciences. Sans doute elles sont appuyées sur des données scientifiques, elles emploient elles-mêmes certains des procédés auxquels a recours la science, mais la qualification de sciences sociales ne saurait, à proprement parler, leur convenir.

L'histoire, la philologie, l'ethnographie, la science des religions, la psychologie comparée et l'anthropologie criminelle, bien que nées des arts, en sont actuellement affranchies. Chacune d'elles étudie les sociétés dans un but et avec une méthode exclusivement scientifique; à bon droit, on leur donne le nom de sciences sociales.

Mais il ne suffit pas de les juxtaposer pour constituer la science totale des sociétés, car elles laissent en dehors d'elles un grand nombre de faits sociaux et elles manquent d'une coordination véritable. Elles fournissent des matériaux très-importants pour construire l'édifice de la science totale des sociétés : il reste à organiser la sociologie.

Comme l'algèbre, l'arithmétique, la géométrie, la mécanique ont été réunies par la mathématique universelle de Descartes; comme les diverses branches de la physique ont reçu une impulsion décisive, quand on a compris que les phénomènes étudiés par elles étaient des manifestations du mouvement; comme les fractions de la biologie ont été renouvelées, quand a été édifiée la théorie cellulaire; ainsi la face de la science sociale sera renouvelée, quand on aura découvert l'unité sociale, qui présente déjà en petit tous les phénomènes que la société reproduit en grand.

Ce groupe social élémentaire, n'est-ce pas la famille? Sans doute, elle

(1) Voir le numéro du 16 mars 1893.

a joué le rôle de molécule sociale dans bon nombre de sociétés ; sans doute, il faut reconnaître la réelle importance et la haute valeur des documents acquis par l'analyse de la famille dans nos sociétés modernes. Mais elle n'est ni l'élément primitif, ni peut-être l'élément durable des sociétés. L'élément social ultime n'est point encore suffisamment dégagé. En attendant qu'il le soit, la sociologie doit procéder comme la biologie.

La sociologie *descriptive* comprendrait l'étude monographique des principaux faits sociaux, présents ou passés; elle ferait l'histoire des individus, des familles, des villes, des nations, des races dans leur vie matérielle et morale, en énumérant leurs pensées, leurs croyances, leurs travaux, les actions qu'ils ont exercées et les réactions qu'ils ont subies. Toutes ces données, la sociologie *comparée* les rapprocherait pour en tirer des lois.

Les anciennes sciences sociales deviendraient des subdivisions de la sociologie — descriptive ou comparée —. L'histoire, appuyée sur l'ethnographie, formerait le centre de la sociologie descriptive. L'histoire de la civilisation, la psychologie comparée, la linguistique, l'histoire des religions, les parties scientifiques de la morale, du droit, de l'économie politique et de la politique seraient le noyau de la sociologie comparée.

Par l'observation, en attendant la classification, la sociologie poursuivra ses recherches, sans se demander à chaque instant si elles peuvent être immédiatement utiles : elle n'a qu'une chose à chercher directement, la vérité.

On eût souhaité que M. Worms eût marqué ce qui a été déjà fait, surtout par Comte et Spencer, pour rapprocher la sociologie de la biologie. N'eût-on pas mieux vu ainsi ce qui reste à faire? Il y aurait aussi plus d'un point à discuter dans ses assertions, mais le plan qu'il a tracé est suffisamment large pour, qu'en le suivant, la *Revue de Sociologie* fournisse à ses lecteurs de fort utiles indications, voire même des résultats scientifiques qui augmenteront leurs connaissances et prépareront des progrès nouveaux.

M. Babeau nous décrit une grève qui, en 1717, se produisit dans la grande fabrique de drap des Van Robais, à Abbeville. Les ouvriers se solidarisèrent et Van Robais fut obligé de réclamer l'intervention de l'Etat. On croirait lire le récit d'une des grèves si nombreuses qui caractérisent notre époque.

Nous signalons les conclusions de M. Bertillon sur la natalité en France et sur les moyens de la relever. La faible natalité de la France, dit-il, l'expose au danger terrible d'être désarmée contre ses ennemis. La mortalité est normale. Mais la natalité est extrêmement inférieure à celle de tous les autres pays européens. Ce qui la rend si faible, c'est la stérilité volontaire des familles qui, ayant quelque bien, n'ont qu'un seul enfant afin de le conserver. Donc il faut que les lois fiscales et autres soient faites, de façon que ces familles n'aient pas un intérêt évident à restreindre leur natalité, que *le fait d'élever trois enfants au moins soit considéré comme une forme de l'impôt.*

Que d'objections il y aurait à faire à ces conclusions! Nous n'avons déjà que trop de lois en notre pays et nous ne pouvons faire un pas sans craindre d'être passibles de prison ou d'amende. Et comment se trouvera-t-il des législateurs pour imposer, directement ou indirectement aux familles de procréer, sans être assurées de pouvoir donner aux enfants une éducation — je ne dis pas une situation — analogue à la leur? Qu'on parcoure le monde des ouvriers, des petits employés ou des petits commerçants, comme aussi des cultivateurs, on verra si l'on se croit autorisé ensuite à les obliger de « mettre au monde des

malheureux ». Au lieu de recourir à des impôts, nos législateurs feraient beaucoup mieux de travailler à les diminuer, à rendre notre pays plus calme et partant plus prospère, à augmenter les débouchés pour le commerce et l'industrie. Mais surtout qu'ils nous laissent plus d'initiative! Alors peut-être on se risquera à entreprendre quelque chose et si le succès semble alors plus que probable, on peut être assuré que les enfants viendront par surcroît.

C'est un article fort intéressant que celui de M. Maroussem. En voici le sommaire. Deux partis se dessinent, riches et pauvres : I. — Théorie aristocratique; ses auxiliaires, les institutions de patronage, les œuvres d'assistance; Assistance-Ruel, distribution et fêtes. II. — Théorie démocratique : *a*) La ligue de la défense du commerce et de l'industrie : histoire, organisation, doctrine, le projet de réforme des patentes, les répartitionnistes; — *b*) La chambre syndicale des employés de la Seine, théorie collectiviste moins hostile aux grands magasins. — Triomphe probable de l'oligarchie des riches.

Cet article est extrait d'un cours libre qu'a professé l'auteur à la Faculté de droit de Paris. Comme il le dit justement, un simple métier — l'industrie du jouet à Paris — creusé profondément par une minutieuse analyse, lui a fait poser sur ses vraies bases la véritable *question sociale*. Le livre, dont il est un chapitre, sera lu, ce semble, avec profit. Dans la Chronique du mouvement social on trouve l'historique, pour 1892, des grèves — Carmaux, — des syndicats professionnels, des sociétés de secours mutuels, des habitations ouvrières, des banques populaires, des caisses d'épargnes. Pour l'Allemagne, il est question des assurances contre la maladie, des assurances dans l'industrie minière, de la commission de statistique du travail, etc.

La revue des livres analyse *la Justice*, de Herbert Spencer; les *Transformations du Droit*, de Tarde; *die Sociologische Staatsidee*, de Gumplowicz; la *Leçon d'ouverture d'un cours de sociologie*, de A. Bertrand.

III

C'est un ouvrage considérable que celui de M. Novicow. Déjà connu en France par sa *Politique internationale*, l'auteur a étudié d'une façon vraiment scientifique les luttes entre les sociétés humaines et leurs phases successives.

La lutte pour l'existence, dit-il, passe par des phases diverses. A l'état sauvage les hommes se font la guerre pour s'arracher les subsistances. Quand l'alimentation est assurée, on fait la guerre pour s'emparer des richesses mobilières, puis des richesses immobilières. Ensuite les vainqueurs s'emparent des richesses publiques, en exigeant une contribution de guerre, un impôt permanent ou en s'établissant sur le territoire du vaincu pour percevoir la totalité des impôts.

Si, par la concurrence des autres Etats, on est forcé de mieux gouverner, on affecte les revenus du pays conquis à son administration et le vainqueur se contente des honneurs et des places.

Pour rassembler des populations disparates, les vainqueurs cherchent à produire l'assimilation morale en établissant l'unité de foi, de culture et de langue. Mais les populations résistent : des guerres se produisent qui ont pour cause des intérêts d'ordre intellectuel.

C'est ainsi qu'en ce moment les luttes entre les sociétés civilisées ont pour but l'assimilation nationale : les Allemands veulent germaniser l'Alsace-Lorraine, les Russes veulent faire de même pour la Pologne, les Français pour l'Algérie. Les procédés intellectuels sont donc d'un emploi de plus en plus fréquent. Déjà, dans l'Etat, les citoyens luttent d'intelligence pour obtenir les richesses et les hautes situations. Plus la

somme de justice est considérable, plus rapide est le triomphe des meilleurs. La justice est l'application de la loi darwinienne dans le domaine des sociétés.

Ces idées historiques, qui le conduisent à des conclusions dogmatiques, M. Novicow les a exposées en 5 livres.

Le premier, consacré à des considérations générales, traite du combat et de l'alliance, des limites de l'association, des luttes au sein des associations, des différentes formes de luttes entre les êtres vivants, des luttes entre les animaux et l'homme, de l'adaptation au milieu.

Dans le second, il est question des luttes entre les sociétés humaines dans le passé et dans le présent; dans le troisième, des procédés rationnels de la lutte; dans le quatrième, de l'alliance; dans le cinquième, des erreurs de la politique moderne.

M. Novicow connaît les historiens et les géographes, Fustel de Coulanges et Reclus, Boutmy et Louis Leger, Leroy-Beaulieu et A. Sorel, Levasseur et Taine, Vivien de Saint-Martin, Lavisse et Duruy, comme les philosophes scientifiques, Darwin, Spencer, Romanes, Lamarck, Wallace, Hœckel, Espinas, Perrier, comme nos économistes.

Il faudrait appeler l'attention sur presque tous les chapitres — abstraction faite des conclusions qu'ils préparent —. Bornons-nous à quelques passages : ceux où il est question de l'influence du français en Russie, en Italie, en Espagne, en Portugal (p. 100); de la dénationalisation (ch. VII); des phases successives de la conscience sociale (ch. VIII); de la diminution de la natalité en France comparée à l'augmentation des naissances chez les Canadiens français (p. 200); de la guerre qui n'a jamais été économiquement avantageuse (p. 323); de l'action d'un industriel, mise en regard de celle des gouvernements qui poussent au gaspillage (p. 273); d'une société de propagande pour tenir les citoyens au courant des découvertes et des généralisations scientifiques les plus probables (p. 312) (1) de notre époque qui, encore plongée dans l'esprit métaphysique, a la foi aux miracles et s'imagine que, par des lois, on peut guérir tous les maux de la société (p. 354 (2) ; de la justice (p. 482), du socialisme (p. 490 et 733), des protectionnistes français et notamment de M. Méline (p. 708), etc., etc.

Il faut, dit en terminant M. Novicow, travailler avec une infatigable ardeur à répandre les enseignements de la science sociale... Pour terrasser l'hydre de l'anarchie internationale, il faut faire comprendre le véritable mécanisme des luttes entre les sociétés humaines. Quand les nations les plus puissantes verront que la lutte intellectuelle est la plus conforme à leurs intérêts, la justice internationale sera établie et elle décuplera le bien-être de l'humanité.

C'est, sous une forme plus optimiste, la conclusion de M. Espinas. On est heureux de voir que les savants, à l'étranger comme en France, travaillent en commun à édifier la société future qui ne s'appuiera plus que sur des bases positives.

(*A suivre.*) F. Picavet.

(1) C'est le but que nous nous sommes proposé d'atteindre par notre *Mouvement des Idées.*

(2) A rapprocher de ce que nous avons dit à propos de l'article de M. Bertillon.

Les communications relatives à la Revue des Idées *doivent être adressées à* M. F. Picavet, *3, rue Crétet.*

Le Gérant, L. SÉRIS.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 256.3.93.

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tome XIX. N° 13.

CHRONIQUE

La réunion où nous devions jeter les bases d'une Société de secours mutuels entre les fonctionnaires de l'enseignement secondaire, a été tenue le jeudi 23 mars, au lycée Saint-Louis, sous la présidence de M. Charpentier, membre du Conseil supérieur. Nous remercions tous ceux de nos collègues qui ont bien voulu répondre à notre appel, et nous sommes heureux de l'appui moral que nous ont prêté en cette circonstance MM. Edon, Niewenglowski et Bernès, représentants des agrégés au Conseil supérieur, MM. Fleury et Evelart, président et président honoraire de l'*Association des membres de l'enseignement*. Les fonctionnaires de tous les lycées et collèges de la Seine et de Seine-et-Oise avaient été convoqués; presque tous les lycées étaient représentés.

La réunion avait pour but d'établir : 1° s'il y avait lieu de créer la Société que nous projettions depuis quelques semaines; 2° de déterminer les limites de son action; 3° de nommer une commission d'études. — L'idée même de la Société n'a pas rencontré d'opposition sérieuse. Le rôle qu'elle aurait à jouer a suscité une discussion

plus complexe. Une partie des assistants a pensé que la Société devait se borner à assurer la situation des veuves et des orphelins au moment de la mort du chef de famille; d'autres, au contraire, ont cru qu'il était possible d'étudier les moyens de venir en aide aux fonctionnaires malades. Il a été donné satisfaction à ces deux opinions, et la réunion a décidé qu'il y avait lieu d'étudier les deux questions sans préjuger à l'avance aucune solution, sans se lier les mains pour l'avenir. La même décision a été prise au sujet des avances remboursables auxquelles pourront avoir droit les Sociétaires mis à la retraite.

En résumé, la réunion a adopté les résolutions suivantes :

Il y a lieu d'étudier la formation d'une Société dont le but serait :

1° D'assurer à la veuve et aux orphelins du Sociétaire *décédé en activité de service* une part qui leur serait acquise de *plein droit*, immédiatement après le décès du chef de famille, la quotité de cette part et le chiffre de la cotisation correspondante restant d'ailleurs à déterminer;

2° De venir en aide aux fonctionnaires qu'une maladie momentanée forcerait à prendre un congé;

3° De faire aux fonctionnaires mis à la retraite des avances remboursables jusqu'au moment où leur seront payés pour la première fois les arrérages de leur pension.

La majorité de la réunion a paru désirer que les trois questions fussent étudiées à part, de telle sorte que l'on déterminât quelle contribution il serait nécessaire de verser pour avoir droit à chacun des avantages ci-dessus; par exemple, tel fonctionnaire pourrait contribuer uniquement pour assurer une part à sa veuve et à ses enfants; un autre y joindrait une cotisation qui lui permettrait de recevoir une aide en cas de maladie; un troisième paierait toutes les cotisations pour se garantir tous les avantages de la Société. Mais ce qu'il importe de fixer très nettement, ce qui a été l'avis unanime, c'est que la somme à recevoir par les ayants droit, quel qu'en soit le chiffre, ne sera pas un *secours* accordé arbitrairement, après demande et enquête, comme peuvent l'être les secours délivrés par les associations d'anciens élèves; elle sera une part de l'avoir de la Société, légitimement acquise par les cotisations du Sociétaire, et elle reviendra de plein droit à la veuve et aux orphelins par le seul fait que le chef de famille aura été Sociétaire et qu'il sera décédé. — Nous insistons sur ce point qui est capital, parce que des lettres reçues de province nous font craindre qu'on ne se soit mépris sur le but de nos efforts. Nous voyons dans cette organisation une garantie à

la fois pour les intérêts des Sociétaires et pour la dignité morale de ceux qu'ils laisseront après eux.

Nous devons enfin noter quelques craintes qui ont été exprimées au cours de la discussion : « Ne devons-nous pas craindre », a-t-on dit, « que l'État, en présence d'une Société ainsi organisée ne se désintéresse du sort des fonctionnaires malades, du sort des veuves et des orphelins, et s'appuie sur cette organisation nouvelle pour supprimer les secours, quelque faibles soient-ils, qu'il accorde actuellement? N'est-il pas nécessaire que la fondation de cette Société soit accompagnée d'instances très vives auprès des représentants autorisés de l'État, pour que l'assistance aux fonctionnaires, pendant l'activité, à leurs familles, lors d'un décès prématuré, soit assurée plus largement, avec plus de justice, qu'elle ne l'est sous l'empire de la loi de 1853. » Cette objection ne pouvait en somme que fortifier les résolutions qui étaient prises déjà dans tous les esprits. Si l'État ne fait pas assez pour nous, à qui nous adresser, sinon à nous-mêmes? D'autre part, nous n'avons pas le droit de prêter à l'État des intentions dont la réalité reste à prouver, et de nous appuyer sur les difficultés présentes du budget pour prévoir des éventualités plus défavorables encore à nos intérêts. Il est au contraire permis d'admettre que l'État sera disposé à encourager, autrement que moralement comme nous savons qu'il le fait déjà, des entreprises comme la nôtre. Mais d'un autre côté, il n'est pas moins certain que le seul fait que nous soyons obligés de songer à une Société de secours mutuels est une preuve pour l'État que les garanties qu'il donne à notre avenir, à celui de nos familles, sont absolument insuffisantes; et il en découle pour lui l'obligation de modifier la législation actuelle. Le gouvernement en a eu le désir, nous l'avons déjà dit, le projet Rouvier l'atteste, malgré ses imperfections et ses lacunes. Il ne semble pas que le Parlement ait eu ce désir au même point que le gouvernement. Le projet Rouvier est de 1891. La Chambre des députés va toucher au terme de son mandat avant qu'un mot ait été dit de ce projet. Sans mauvaise plaisanterie, ce n'est pas le cas de dire que le silence set d'or. C'est à tous et à chacun de faire en sorte que la Chambre de 1893 soit moins indifférente à une question qui intéresse autant l'Etat que les fonctionnaires.

Quoi qu'il en soit, nous nous félicitons des décisions prises dans la réunion du 23 mars. Un Comité d'initiative chargé de recueillir des adhésions de principe et de commencer l'étude des solutions prati-

ques a été élu. Il se compose de MM. *Bébin* (Buffon), *Chalamet* (Lakanal), *Frennelet* (Charlemagne), *Fougeron* (Rollin), *Lintilhac* (Louis-le-Grand), *Rocheblave* (Lakanal), *Jules Gautier* (Voltaire).

Nous prions ceux de nos collègues qui sont disposés à adhérer au principe de la Société, ceux aussi qui auraient à soumettre des objections ou à proposer des conseils, de les adresser à l'un des membres du Comité. Nous nous adressons à tous avec une entière bonne foi et un dévouement que nous tâcherons de faire inépuisable.

Une circulaire récente a décidé que l'année de service militaire faite par les instituteurs leur serait comptée comme année de service dans l'enseignement. Ils seront considérés comme *absents pour l'accomplissement d'un devoir imposé par la loi;* si, au cours de cette année, quelques-uns d'entre eux se trouvaient avoir droit à une promotion, cette promotion devrait leur être accordée à la date ordinaire, c'est-à-dire au 1er janvier. La Chambre a très volontiers adopté cette interprétation du Ministre et il est même question de faire compter pour la retraite l'année de service militaire. Cette mesure libérale, qui fait grand honneur au Ministre de l'Instruction publique et à la Chambre, doit être accueillie avec reconnaissance. Mais il est bon faire remarquer qu'il devient nécessaire d'en étendre le bénéfice aux fonctionnaires de l'enseignement secondaire dont la situation est identique. Nous savons que cette question préoccupe depuis longtemps et les intéressés et l'administration centrale ; même, croyons-nous, un projet de solution est en ce moment étudié et doit être soumis prochainement à la Section permanente. Nous souhaitons vivement de le voir aboutir ; toutefois nous ne pouvons nous dissimuler la complexité de la question, quand on entre dans le détail, et ce serait une grave erreur de croire les solutions faciles. Nous y reviendrons.

JULES GAUTIER.

LESAGE

Lesage, par E. Lintilhac. (*Les Grands Ecrivains français*, Hachette.)

Quand M. Jusserand fonda, il y a peu d'années, cette collection aujourd'hui populaire des Grands Ecrivains français, il ne visait qu'à vulgariser nos classiques. Il lui est arrivé par surcroît de les rajeunir, et parfois de les renouveler assez sensiblement. Il a été ainsi récompensé d'une entreprise excellente en soi, et qui devait trouver la nouveauté même sans la chercher, grâce aux progrès d'une critique tous les jours mieux informée, et aussi grâce à la collaboration de fines plumes, masculines et féminines, dont l'écriture sait partout garder une originalité naturelle. Sous ce rapport le *Victor Cousin*, le *Bernardin de Saint-Pierre*, pour nous borner à ces deux exemples, offraient une véritable saveur d'inédit. On nous promet bientôt des surprises toutes pareilles. En attendant, le *Lesage*, de M. Lintilhac, offre un intérêt analogue par la façon dont il résout les problèmes que la critique avait dû laisser en suspens jusqu'ici ; et l'on peut vraiment dire de ce petit volume, qu'il est plus considérable qu'il n'est gros.

Non seulement, en effet, ce livre est plein de choses, mais il en éclate. Nous ne nous en plaignons pas à l'auteur ; mais nous le plaignons, en soupçonnant les sacrifices qu'il a dû consentir, et la gêne qu'il s'est imposée pour condenser en deux cents pages la matière de quatre cents pages nourries et documentées, ou environ. Qu'on en juge. Il n'est pas une des œuvres de Lesage dont M. Lintilhac n'ait revisé, rectifié, et dans bien des cas renouvelé la critique. Lesage, suivi par lui pas à pas, livre le secret de ses trois manières : d'abord traducteur, puis adaptateur, enfin inventeur. Bien plus, dans chacune de ces manières, notre critique démêle avec non moins de sagacité que d'érudition où commence et où finit l'emprunt ; en quoi consiste et jusqu'où va l'originalité. S'agit-il des *Lettres d'Aristénète*, cette traduction de jeunesse d'une œuvre érotique ? Les corrections très postérieures fournies par la *Valise trouvée* accuseront un progrès du goût. S'agit-il du *Théâtre espagnol ?* Voici les modèles, comparons et jugeons. Parlons-nous de ce *Don Quichotte*, soi-disant traduit de celui d'Avellanéda ? M. Lintilhac n'a pas de peine à convaincre le *Journal des Savants* et tous les critiques d'une erreur assez forte, et il tire d'une comparaison attentive des deux œuvres cette conclusion inattendue, que toute la seconde partie du *Don Quichotte* de Lesage est... de Lesage et d'un Lesage fantaisiste, verveux, inconnu ou méconnu jusqu'ici. Notre

romancier essaie peu à peu ses ailes : il tâte son essor sans nous prévenir. Le voilà qui le prend à moitié dans le *Diable boiteux*, en attendant qu'il soit plus picaresque que les picaros, et qu'il éclipse les Espagnols dans le genre même où ceux-ci ont excellé, avec *Gil Blas*.

Et de même pour les œuvres mêlées de la troisième période, comme ce *Théâtre de la Foire* sur lequel on passe volontiers condamnation, et ce *Bachelier de Salamanque*, que l'on croit vulgairement pillé des Espagnols. M. Lintilhac, qui a criblé par le menu, avec une conscience plus que méritoire, toutes les œuvres moyennes et basses du théâtre populaire, démontre dans un chapitre quelque peu dru l'originalité relative du Lesage des tréteaux, et il réduit à quia, ce qui vaut mieux encore, les allégations de Llorente. Il est assez piquant de découvrir que dans le *Bachelier*, Lesage ne pille personne que lui-même, sinon encore un voyageur français, Thomas Gage, auquel il doit ses exactes descriptions du Mexique et de Mexico. Ce sont là déjà d'assez jolies découvertes, qui dénotent chez M. Lintilhac non seulement de la persévérance et une insatiable curiosité, mais encore un véritable flair du document.

Est-ce tout cette fois ? Point, car nous avons réservé le principal. Le principal, en effet, ce qu'il nous importe de connaître quand il s'agit de Lesage, n'est-ce pas l'histoire de *Turcaret* et celle de *Gil Blas ?* Ici surtout, voici du nouveau. *Turcaret*, comme chef-d'œuvre, est isolé, ou presque isolé à sa date : mais comme peinture, il est le tableau définitif que trente esquisses étrangères ont servi à composer. Retrouver ces esquisses, dépister ces pamphlets antérieurs à la grande œuvre, comme l'*Art de voler sans ailes*, l'*Art de plumer la poule sans la faire crier*, etc. voilà ce que l'auteur est parvenu à réaliser. Il a fait aussi justice d'une légende, d'après laquelle *Turcaret* n'aurait été joué qu'avec une extrême difficulté, et serait tombé presque aussitôt. Combien n'est-il pas instructif de voir *Turcaret* joué *par ordre*, avec l'approbation secrète du pouvoir qui se revanchait ainsi de sa « prostitution » aux traitants, et avec la conspiration tacite des bourgeois, des écrivains, du peuple, de l'Eglise enfin, de la France honnête en un mot, soulevée de dégoût contre les tripoteurs ! C'est un point d'histoire désormais acquis, et une justice qu'il faudra rendre à la morale publique. Elle en avait d'ailleurs besoin.

Sur le *Gil Blas*, autre légende, doublée d'un problème qu'on n'avait pu éclaircir jusqu'ici. Que doit *Gil Blas* à l'Espagne ? Que faut-il penser du prétendu manuscrit espagnol que l'abbé de Lyonne aurait communiqué à Lesage, et que celui-ci aurait détruit après en avoir tiré son roman ? Ces discussions sont désormais closes, au grand dommage des critiques espagnols, et même, (qu'on nous passe la remarque), de nos matières scolaires de discours français. M. Lintilhac démontre, pièces en main, que les sources espagnoles de Gil Blas sont... françaises, toutes françaises, les unes écrites en français original, les autres traduites en français de l'italien. Mais, ce qui est véritablement un comble, c'est que ces sources sont *toutes imprimées*, et que nul critique ne s'en était

douté jusqu'à M. Lintilhac. Le lecteur sérieux a peine à rester grave devant cette démonstration que des citations comparatives rendent irréfutable. Qu'en pensez-vous, Voltaire, Llorente et *tutti quanti?* L'ombre du P. Isla seule peut rire là-bas, car le P. Isla seul n'était point dupe de sa fourbe. Ce mystificateur nous avait prévenus en propres termes qu'il nous mystifiait, dans la dernière phrase de sa préface ; et nul ne l'a lue ou ne l'a comprise, de Voltaire à M. Léo Claretie ! Après celle-là on peut tirer l'échelle.

On voit que de nouveautés contient la partie critique de ce petit livre.

La partie littéraire (l'*Ecrivain et le Moraliste*), est intéressante, sinon neuve de tous points. Le chapitre sur la *langue* de Lesage est bon, quoique l'auteur y avantage peut-être un peu trop son héros. Sur la *Conception de l'art et de la vie*, et sur la *Morale* de Lesage, nous voyons bien qu'on ne peut pas accuser Lesage d'avoir calomnié son temps, mais on ne nous convaincra pas non plus que cette morale soit la morale, ni même que Gil Blas soit « l'homme moyen ». Qu'il se soit haussé jusque-là vers la fin, d'accord ; mais que la moyenne de ses vices représente la moyenne de nos vertus, c'est ce qu'un homme très moyen, même de cette fin de siècle, fera quelque difficulté d'admettre. Le chapitre sur la *Postérité littéraire* de Lesage et la conclusion nous paraissent en revanche tout à fait excellents. Pas gaie, cette postérité, de *Mercadet* aux *Corbeaux !* et peu glorieuse, la paternité, et même regrettable, à cette distance. Mais que sert de moraliser ? Jugeons Lesage selon l'esprit du dix-huitième siècle, et prononçons sur lui avec cette belle verve qui anime M. Lintilhac toutes les fois qu'il échappe aux serres du document : « L'esprit de Lesage, dans *Turcaret* surtout, n'est plus seulement la naïveté de Molière aiguisée par Regnard. L'arme est d'une trempe plus dure. Forgée à nouveau par Montesquieu et Diderot, aiguisée par Marivaux, Piron, Chamfort et deux ou trois douzaines de femmes d'esprit, empoisonnée par Rivarol et maniée par Beaumarchais, elle sera vraiment l'outil universel dont il est question dans *Gil Blas*, et servira à une besogne qui eût fait hésiter Lesage. Et pourtant c'est lui qui, en faisant crier très haut par Frontin, au dénouement de *Turcaret*, et répéter maintes fois par Gil Blas : « Vive l'esprit ! » avait donné au nouveau siècle son mot d'ordre. » (P. 202.)

En résumé, l'étude de M. Lintilhac se recommande par des mérites divers. La partie critique nous montre un érudit maître de ses textes et de sa méthode. La partie littéraire nous montre un juge de verve en passe de devenir écrivain. Partout se sent la sève, ici contenue, là mise en liberté sous surveillance. Le défaut, s'il faut absolument en trouver un, serait sans doute une espèce de trop plein. Nous nous en réjouissons pour notre part, la santé, même exubérante, étant belle à contempler par ces temps d'anémie. Et si quelque Sangrado de la critique conseillait à M. Lintilhac la saignée classique, nous protesterions contre la sotte ordonnance, et supplierions l'auteur de continuer à marier la science et l'humour, par une de ces alliances rares qui sont le secret de sa riche complexion.

S. Rocheblave.

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

Thèses et soutenance de M. SUDRE, *professeur* au *Collège Stanislas*.
P. Ovidii Nasonis Metamorphoseon libros quomodo nostrates medii ævi poetæ imitati interpretatique sint.
Les sources du ROMAN DE RENART, Paris, Bouillon.

La thèse française de M. Sudre marquera une date dans l'histoire du doctorat ès lettres: c'est la première thèse de *folk-lore*, pour employer la dénomination consacrée, qui ait été présentée à la Sorbonne. Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler qu'on entend par là la science des traditions populaires, celle qui s'est donnée pour mission de recueillir tout ce que le peuple croit, tout ce qu'il raconte, tout ce qu'il chante.

L'objet de M. Sudre a été de faire le départ entre ce que les auteurs du *Roman de Renart* ont emprunté à la littérature écrite et ce qu'ils doivent à la littérature orale de leur temps. Or, ce qu'ils doivent à la première est, selon lui, fort peu de chose. La théorie de Paulin Paris sur les origines classiques et cléricales du *Roman* renferme sans doute une part de vérité. La diffusion des apologues antiques dans les écoles et les cloîtres est certaine et fort ancienne. Mais si l'on ne peut contester l'influence exercée par ces apologues sur l'épopée de Renart, elle ne s'est pas exercée sur tous les épisodes ; et du reste, elle ne s'est exercée qu'indirectement. Devenues, dans les écoles, un thème de prédilection pour des développements littéraires, répétées sans cesse de vive voix, transmises de génération en génération, ces scènes d'animaux ont nécessairement subi des altérations, reçu certains embellissements, perdu leurs éléments didactiques : c'est sous cette forme nouvelle que les productions classiques ont pris une place, mais une place restreinte, dans le *Roman de Renart*.

Les contes populaires, non seulement indiens, mais européens, sont la source principale de cette épopée. Passant successivement en revue les épisodes où, avec le renard, figurent le lion, l'ours, le loup

et les oiseaux, M. Sudre retrace l'histoire de chacun de ces contes populaires et cherche à dégager la donnée primitive des éléments qui l'ont grossie ou altérée, soit pour l'embellir, soit pour la rendre plus intelligible à un nouvel auditoire ; assurément, il y a ça et là, dans l'œuvre de M. Sudre, plus de probabilités que de certitudes ; elle n'en est pas moins considérable par le travail, par le nombre et la nouveauté des recherches : ce sont les propres termes dont s'est servi M. Petit de Julleville.

Hardi dans ses conclusions, rigoureusement scientifique dans sa méthode, d'une clarté d'exposition dont M. le Doyen a fait le plus vif éloge, ce livre honore donc singulièrement l'érudition française, et la Faculté n'a pas ménagé ses compliments à l'auteur.

Elle lui a adressé un juste reproche : il manque à la fin de son ouvrage vingt pages de critique littéraire ; M. Petit de Julleville, M. Lenient et M. Lichtenberger en ont tous les trois regretté l'absence. Il eût été bon de démontrer que la source du *Roman* est partout incolore, le texte partout spirituel, fin, plein d'observation. M. Sudre a répondu à ses juges, comme il l'avait dit dans sa thèse, que ce n'était pas là son objet. Il est vrai. Néanmoins il a senti le besoin de constater, dans ses deux dernières pages, la valeur littéraire de l'œuvre des trouvères, pour se justifier par avance du reproche qu'on pourrait lui adresser d'avoir fait tort à leur réputation. Or, comme il se borne à la constater brièvement, il se trouve qu'il leur dit : « Je vous ai tout enlevé ; mais vous restez très riches. » Il ne se serait pas exprimé autrement, remarque M. Petit de Julleville, s'il avait voulu se moquer d'eux.

La soutenance a été surtout intéressante lorsque M. Petit de Julleville a discuté deux ou trois propositions fort contestables, que M. Sudre s'était cru obligé d'avancer pour appuyer sa thèse principale. Est-il vrai, par exemple, que la tradition orale soit plus immuable que la tradition écrite ? N'est-il pas certain, au contraire, que l'histoire du corbeau et du renard a été fixée par La Fontaine? Peut-on soutenir, d'autre part, que la transmission des contes obéit toujours à des lois ? Ne faut-il pas faire, en cette matière, une large part à l'accident ? Ne se peut-il pas que telle ou telle fable ait été apportée par un navigateur qui l'avait recueillie par hasard dans quelque voyage ? Enfin pourquoi M. Sudre tient-il autant à affirmer que le *Roman de Renart* n'est pas satirique, au moins dans ses parties les plus anciennes ? Pour en conclure, répond-il, qu'il n'a été à l'origine qu'un recueil de contes populaires, c'est-à-dire de contes pour rire.

*

Mais pourquoi, réplique M. Petit de Julleville, un conte populaire ne serait-il pas satirique? Pour aboutir à sa conclusion, M. Sudre n'avait nul besoin d'avancer que la satire est absente du *Roman*, à moins qu'il n'ait confondu, comme il est probable, satirique avec didactique.

En dehors de cette discussion engagée sur des questions de principe, la soutenance de la thèse française de M. Sudre n'a été marquée par aucun incident important, ni même intéressant. Il a moins eu à se défendre qu'à répondre à des interrogations qui n'avaient qu'un rapport plus ou moins éloigné avec son sujet.

Son triomphe avait été plus facile encore dans la séance où il avait soutenu sa thèse latine. C'est à peine si le combat s'était engagé, faute de combattants. Aussi bien sur quoi pouvait porter la discussion, puisque, au jugement du rapporteur, M. Thomas, cette thèse est « presque de tous points parfaite »? Rarement, en effet, la Faculté en a reçu une qui fût d'une lecture plus agréable, d'une composition plus claire, d'une langue plus facile.

Après deux chapitres d'introduction où l'auteur explique avec finesse, sans apporter cependant rien de bien nouveau sur la question, pourquoi le moyen âge goûta les *Métamorphoses* plus que l'*Énéide*, il analyse dans un long chapitre les œuvres des trouvères qui imitèrent Ovide. Des citations bien faites donnent une idée exacte des poèmes étudiés. On peut cependant reprocher à M. Sudre, avec M. Petit de Julleville, de n'avoir pas suffisamment montré comment les imitateurs transforment leur modèle, quand ils rencontrent chez lui quelque trait de mœurs tout antique. C'est la critique la plus grave qu'ait essuyée M. Sudre.

Pendant presque toute la séance, les juges ne lui ont reproché que des vétilles : M. Thomas, de n'avoir pas toujours donné, un texte très satisfaisant, des vers provençaux qu'il a eu l'occasion de citer ; M. Cartault, d'avoir cité, sans les corriger, un assez grand nombre de vers faux ; M. Petit de Julleville, d'avoir exagéré le prétendu naturel de la littérature du moyen âge et de n'avoir pas bien compris les efforts faits alors pour moraliser l'œuvre d'Ovide : ils furent vains et faux sans doute, mais sincères ; on avait le parti pris de faire tout aboutir au christianisme et de tirer le bien de partout, même du mal.

Comme chacun s'y attendait, M. Sudre a été reçu docteur ès lettres à l'unanimité.

Y.

DOCUMENTS INÉDITS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

(Suite.)

---

21 août 1762. — Avis des différents corps constitués de Limoges sur le remplacement des Jésuites.

Aujourd'huy vingt-un août mil sept cent soixante-deux, dans la salle où se tiennent les audiences sénechalles, environ l'heure de trois heures de relevée, en conséquence de l'arrêt du parlement de Bordeaux, du treizième de ce mois, furent présens dans laditte salle M. le lieutenant général, Juge-de-Saint-Martin commissaires nommés par ledit parlement de Bordeaux, présent le procureur du roy, Roulhac de Roulhac, conseiller du roy en la cour présidialle, et M. Juge de Laborie, avocat du Roy en laditte cour, députés de la compagnie, à l'effet de la délibération à faire, MM. Devoyon et Maledent de Bonabry, chanoines de l'église cathédrale de cette ville, MM. Martin et Léonard de Fressanges, chanoines de l'église collégiale de Saint-Martial, MM. Bonin de Fraisseix et Roulhac du Rouveix, prévôts et consuls de la présente ville, M. Degoin de la Mothe, sindic du clergé du présent diocèze, M. Hugon curé de Saint-Domnolet, et M. Dorat, curé de Saint-Gérald-lès-Limoges, MM. Etienne, président en l'élection de cette ville, et M. Valade, conseiller en ycelle, M. Joseph Grelles et M. David Debrie, officiers de la monnoye de cette ville, M. Brandy des Saignes, procureur de la maréchaussée à la résidence de cette ditte ville, MM. La Fosse de Champdorat et Michel, juges-consuls, MM. Romanet du Caillaud et Muret, sindics des négocians de cette ville, maître Tanchon et Waud, avocats au présidial et sénéchal, MM. de Freyssignac et Fougères, docteurs en médecine, maîtres Thomas et Fournier, notaires royaux de laditte ville, maîtres Texier et Bayle, procureurs ès seiges royaux de cette ville, MM. Pinot et Laurent, sindic et député de ladite de cette ville, les R. R. P. P. dom Tercinier et Malevergue, présens, les R. R. P. P. dom Veyssière et son compagnon religieux feuillans. Et comme les trézoriers du bureau de cette ville et MM. de la noblesse avoient été convoqués et qu'aucun d'eux n'a jugé à propos de se trouver en la présente assemblée, non plus qu'aucun de Messieurs de la bourgeoisie égallement convoqués, avons tant contre les uns que contre les autres donné deffaut, attendu qu'il est heure de quatre heures, et pour le profit avons procédé à la délibération comme s'ensuit :

Messieurs les officiers du présidial et sénéchal députés aux fins de laditte délibération, ont dit se référer à la délibération par eux cy-devant faite, le neuf juillet dernier, et qui est présentement sous les yeux de la cour, et en conséquence que les pères de l'Oratoire soient présentés

en la cour pour remplacer dans le collège les cy-devant jésuites pour enseigner les cinq basses classes, les deux années de philosophie, et qu'à l'égard de la théologie la cour seroit très humblement suppliée d'observer que les Pères Jacobins l'ayant enseignée depuis un très long tems aussy bien que la philosophie, en cette considération et vu l'augmentation du travail qu'ils auroient à supporter par rapport à la théologie, laditte cour pourroit bien assigner, si elle le juge à propos, tel revenu que bon luy semblera du collège des cy-devant Jésuites.

ROULHAC DE ROULHAC,
juge.

En suitte de quoy ont comparu les députés du chapitre de l'église cathédrale de Limoges, lesquels, sous les protestations de se pourvoir contre la préséance prétendue par les députés du sénéchal, ont dit que les vœux unanimes de leur compagnie sont que les ecclésiastiques séculiers, autres toutes fois que ceux qui sont agrégés à quelque corps ou congrégation, même réputée séculière, sont seuls capables jeunesse et en état de remplacer les soi-disant Jésuites dans l'éducation de la et l'enseignement tant de la philosophie, théologie, les autres hautes sciences, que dans les humanités.

DEVOYON,
chanoine député, sous les protestations que dessus.

MALEDEN DE BONNABRI,
chanoine député, aux protestations cy-dessus.

Messieurs les députés de Saint-Martial ont dit que les vœux de leur compagnie sont que, pour le plus grand bien de la jeunesse et l'avantage réel de la province, les ecclésiastiques séculiers de cette ville et du diocèze, autres toutes fois que ceux qui sont agrégés à quelques corps ou congrégations, même réputées séculières, étoient seuls capables et en état de remplacer pleinement et avantageusement les cy-devant soi-disant Jésuites dans l'éducation de la jeunesse et enseignement tant de la théologie, philosophie que des humanités.

MARTIN
chanoine de Saint Tartial, député.

DE FRESSANGES
chanoine député de Saint Tartial, du chapitre.

Messieurs les maires, prévots et consuls, sans approuver l'ordonnance rendue par les sieurs Rogier des Essarts, lieutenant général, et Roulhac de Roulhac, commissaires, le seize août mil sept cent soixante deux, en ce qu'elle indique le lieu de l'assemblée dans la salle du conseil de la cour sénéchalle, ce qui est absolument opposé aux usages qui ont été inviolablement observés dans la ville de Limoges, suyvant lesquels toutes les assemblées des différents ordres qui s'y sont faites ont toujours été tenues dans l'hôtel commun djcelle, ny l'invitation de laditte assemblée annoncée par le sieur Romanet, procureur du roy, en ce qu'il y a convoqué différens ordres séculiers et réguliers qui n'y avoient jamais plus été admis, en quoy la susditte ordonnance et invitation sont directement contraires à la lettre et à l'esprit de l'arrêt du treize du présent mois par lequel il est ordonné que l'assemblée sera tenue aux formes uzitées, pour raison desquels deux objets lesdits sieurs

consuls font toutes les réserves et protestations de fait et de droit pour la conservation des privilèges et droits de l'hotel de ville de Limoges :

Estiment qu'on ne pourroit confier un objet aussy jmportant qu'est le remplacement des soi-disant Jésuites à l'effet de l'éducation de la jeunesse qu'à des eclésiastiques séculiers de ce diocèze, parmy lesquels jl se trouve un nombre de docteurs et bacheliers plus que suffisant, qui seront en état d'instruire la jeunesse en religion, piété et convenances, faire fleurir les sciences et belles-lettres, jnspirer l'amour du prince et de la patrie, la soumission et le respect dû aux supérieurs, mieux que quelque congrégation ou à des religieux qu'on puisse choisir; persistant au surplus dans le contenu de leur délibération du dix juillet dernier qui est actuellement sous les yeux de la cour.

BONNIN DE FRAISEIX. ROULHAC DE RUNLHAC.
Sous les protestations de l'autre part. Sous les protestations.

Le dit sieur député de la Mote, sindic général du Clergé, a l'honneur de représenter que le clergé de ce diocèze ayant mérité par la régularité de ses mœurs, la pureté de sa doctrine et l'étendue de ses lumières les éloges de plusieurs assemblées de France, il est hors de doute que l'on trouvera dans le diocèze plusieurs sujets très capables de remplacer dans le collège des cy-devant Jésuites, et que les eclésiastiques n'étant attachés à aucune congrégation séculière ny régulière seront plus stables, s'occuperont uniquement du bien public et travailleront avec fruit à l'éducation et l'instruction de la jeunesse, sans préjudice au rang qui est dû à la cathédralle et au clergé.

DELAMOTTE.
Syndic général du clergé.

Communiqué par M. ALFRED LEROUX.

(*A suivre.*)

REVUE DES IDÉES

I. — HISTOIRE DES IDÉES

CONSIDÉRATIONS SUR L'HISTOIRE D'ISRAEL (*Suite.*) (1)

II

La Bible envisagée comme document historique.

La Bible, qui est une mine incomparable de poésie et d'éloquence, une source jamais tarie de sentiments moraux tour à tour délicats et graves, ne peut plus passer, au goût des modernes, que pour un document historique des plus médiocres. La raison en est que les écrivains hébreux subordonnent sans hésitation les faits à leurs conceptions dogmatiques.

(1) Voyez la *Revue* du 16 mars 1893.

C'est le grand honneur de la critique protestante d'avoir mis ce fait en pleine lumière, bien que cette même critique, effrayée des conséquences où elle aboutissait, ait hésité à tirer, des observations qu'elle avait patiemment accumulées, une conclusion nettement formulée. Mais ce que les théologiens, gênés par les égards qu'ils doivent à leur église, éprouvent quelque embarras à avouer, les historiens de profession ont le droit et le devoir de le déclarer sans ambages.

Voici dans la Bible un premier grand ouvrage, l'*Hexateuque*, dont les six tomes sont intitulés : la *Genèse*, l'*Exode*, le *Lévitique*, les *Nombres*, le *Deutéronome* et *Josué*. C'est un poème, une sorte d'épopée, d'allures peu régulières, d'une composition inégale, tour à tour sèche et prolixe, abondante en redites, surchargée d'incises et d'additions, mais poursuivant sans défaillance, au travers des méandres de la route, l'exposé d'une thèse dogmatique : *La divinité, créatrice des cieux et de la terre, a choisi, entre tous les peuples, une nation, qui deviendra spécialement sienne ; après une série d'incidents merveilleux qui se déroulent au travers des siècles, Dieu met les Israélites en possession du pays de Chanaan, qu'il avait promis à leurs ancêtres.*

Sont-ce là de vieilles traditions embellies et transformées, comme quelques-uns le prétendent encore ? Ne faut-il pas voir plutôt dans la « légende sacrée des origines israélites » une création de toutes pièces ? En réalité, il importe assez peu, parce qu'il éclate désormais, aux yeux de tous, que l'élément historique est subordonné délibérément aux exigences d'une thèse dogmatique.

Un second grand ouvrage est destiné à rapporter les destinées des Israélites depuis leur fixation en Palestine jusqu'à la destruction de Jérusalem par les Chaldéens ; cet ouvrage est formé par la réunion des livres des *Juges*, de *Samuel* et des *Rois*, qui ne sont que les divers tomes d'une composition d'ensemble. Ici, ainsi qu'on l'a dit, quelques synchronismes, des renseignements fournis par des sources non bibliques permettent d'affirmer qu'on est sorti du domaine de la pure fiction théologique ; mais que de concessions faites à celle-ci !

J'en rapporterai un trait curieux. — Les livres des *Rois* racontent que Joram, roi d'Israël, voulant réduire la rébellion de Mésa, roi de Moab, partit en guerre contre celui-ci, accompagné du roi de Juda et du roi d'Edom ; la divinité met au service des trois rois alliés un miracle assez bizarre, qui est la préface d'une éclatante victoire ; toutefois, au moment d'en recueillir les fruits, les Israélites, par une circonstance mal expliquée, battent en retraite.

Ici intervient, très heureusement la précieuse inscription du roi moabite Mésa, qui se voit au Louvre ; on apprend par elle que ce roi, après de longs et pénibles efforts, parvint à récupérer sur Israël plusieurs cantons de la rive orientale du Jourdain. Cette inscription confirme l'impression qui, pour un lecteur un peu soupçonneux, devait se dégager du récit biblique, à savoir que ses assertions emphatiques dissimulent mal un sérieux échec.

Mais, au moins, l'auteur des *Chroniques* ou *Paralipomènes*, qui sont un remaniement des *Rois* rédigé au point de vue du cléricalisme royaliste, aura, pense-t-on, respecté l'ordonnance des faits réglée par son devancier. Voyez, au contraire, avec quel sans façon il en use ! Ce n'est plus Joram , roi d'Israël, qui entreprend de réduire avec Josaphat, de Juda, et avec le roi d'Edom en tiers, un vassal indocile ; c'est le pieux Josaphat, de Juda, qu'attaque à l'improviste une coalition de Moabites, d'Ammonites et d'Edomites. Clergé en tête, on marche à la

rencontre de ces ennemis redoutables qui, saisis d'un aveuglement miraculeux, s'égorgent entre eux, abandonnant à Josaphat un butin aussi facile qu'abondant. Il y a là une transposition vraiment étrange des faits, dont la raison est à chercher dans un esprit de système poussé à outrance.

C'est ainsi que les *Chroniques* ont remanié d'un bout à l'autre l'histoire israélite; cette « dénaturation » est un des phénomènes littéraires les plus curieux qu'on puisse imaginer. Tant d'audace et de naïveté réunies confondent !

C'est que, à le bien voir, les auteurs tant des *Chroniques* que de la série *Juges-Samuel-Rois*, tenaient en très médiocre estime le rôle de celui qui écrit *ad narrandum* et non *ad probandum*. A notre tour, en présence de ces livres où le souvenir du passé se présente sous le couvert du dogme, où le fait ne prend de valeur qu'autant qu'il s'en dégage un enseignement religieux à l'usage des fidèles, nous serons assurés de faire fausse route si, dans l'étude des livres des *Rois* ou des *Chroniques*, il nous arrivait de perdre de vue cette définition : *Les livres historiques de la* Bible *ont pour objet non pas de nous renseigner sur le passé de la nation israélite, mais de nous montrer comment les Hébreux, mis par la divinité en possession du pays de Chanaan, se sont, par des rébellions répétées, rendus indignes de la protection céleste et ont été expulsés de leur patrimoine par la décision d'un Dieu justement irrité.*

Les « livres historiques » sont des traités d'instruction religieuse rédigés à l'usage des Juifs ramenés sur le sol de la Palestine après la captivité de Babylone (1).

(*à suivre*) MAURICE VERNES.

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE

M. Victor Glachant, dans une intéressante causerie littéraire du 23 février 1893, a parlé, après M. Maury, Mme Arvède Barine, de Lescure et M. Brunetière — pour ne rappeler que les écrivains les plus récents — de la mort et des funérailles de Bernardin de Saint-Pierre. On voudrait appeler l'attention des lecteurs sur une note qui, à coup sûr, n'a rapport qu'indirectement au sujet traité par M. Glachant, mais qui reproduit une erreur généralement admise : « Fréquemment il se chamailla (à l'Institut), sur le ton le plus acerbe, avec ceux de ses confrères qu'il intitulait les athées et dont il se croyait sincèrement persécuté ; c'étaient les matérialistes Cabanis et Naigeon, les voltairiens Parny, Suard, Andrieux, Morellet, Volney, etc. »

On ne saurait, je crois, faire de Cabanis un matérialiste pur et simple, pas plus qu'on ne saurait voir en Volney un « voltairien ». Mais surtout on ne peut accepter le récit qu'Aimé Martin a fait de la séance du

(1) Notre collaborateur a été présenté, en seconde ligne, par le Collège de France, pour succéder à M. Renan. Il serait à souhaiter, pour le progrès de l'Histoire des Idées juives, que l'Académie des Inscriptions renversât l'ordre de présentation.

F. P.

3 juillet 1798. Nous avons établi, croyons-nous, que Bernardin de Saint-Pierre ne fut ni l'adversaire des philosophes, ni persécuté par eux. C'est d'Alembert qui lui fait avoir mille francs pour son manuscrit du *Voyage à l'île de France*. La *Décade*, où écrivent Cabanis, Ginguené, Andrieux, etc., parle avec grand éloge de Bernardin. Lui-même est un de ses collaborateurs intermittents, avant et après cette fameuse séance : il emploie encore leur langage, alors que l'on cherche (brumaire an X) à ridiculiser, pour les faire proscrire, la philosophie et les idées libérales.

En outre, de Lisle de Sales, Mercier, Bouchaud, Dupont de Nemours, Cabanis lui-même ne craignaient pas de parler de Dieu à l'Institut. Comment pourrait-on avoir interdit à Bernardin de prononcer ce nom ?

La vérité, ce semble, c'est que A. Martin, pour rendre plus sympathique le premier mari de sa femme aux hommes de la Restauration, a cru bon de le présenter comme une victime et un ennemi des philosophes, qu'on combattait alors avec tant d'énergie et de mauvaise foi. C'est tout au moins ce que nous avons pensé et jusqu'ici personne n'a contesté les faits sur lesquels nous nous sommes appuyé et les conclusions auxquelles ils nous ont conduit (1).

F. Picavet.

II. — MOUVEMENT DES IDÉES

LA SCIENCE SOCIALE (*Suite*) (1).

I. — Espinas, *Histoire des doctrines économiques*, 1 vol. in-8°, Paris, Colin.

II. — *Revue internationale de sociologie*, 1re année n° 1, janvier-février, 1893, Paris, Giard et Brière.

III. — J. Novicow, *Les luttes entre les sociétés humaines et leurs phases successives*, 1 vol. in-8° de la Bibliothèque de philosophie contemporaine, Paris, Alcan, 1893.

IV. — Henry Michel, *La philosophie politique de M. Herbert Spencer*, Paris, Picard, 1892.

V. — Guyau, *L'art au point de vue sociologique*, 1 vol. in-8° de la Bibliothèque de philosophie contemporaine, Paris, Alcan.

VI. — Emile Durkheim. *De la division du travail social*, 1 vol. in-8° de la Bibliothèque de philosophie contemporaine, Paris, Alcan, 1893.

IV

M. Henry Michel a lu, à l'Académie des sciences morales et politiques, un mémoire fort intéressant sur la philosophie politique de Herbert Spencer.

(1) Cf. *Revues* du 16 et du 23 mars 1893.

(2) Cf. nos *Idéologues* : la *Décade*, p. 86 et suiv., et *Cabanis avant le 18 brumaire*, p. 214 à 217.

Pendant les 40 années qui séparent la *Statique sociale* (1850) de la *Justice* (1891), dit M. Michel, la pensée de Spencer s'est modifiée sur nombre de points. Mais malgré les progrès du socialisme d'Etat, il est resté individualiste ; malgré l'extension du militarisme, il persiste à annoncer sa défaite prochaine et le triomphe d'un état social où la paix, inséparable de l'industrialisme , rompra la plupart des liens qui attachent les gouvernés aux gouvernants. C'est que Spencer est un des théoriciens les plus impérieux de ce temps, un grand systématique, qui met la science au service de l'idée, qui a fait tourner, autour de la défense de l'individualisme, sa philosophie politique et sa sociologie.

Si l'on considère la *Statique sociale*, on voit que les données principales introduites par Spencer sont les suivantes : une part aussi large que possible faite à l'individu ; celle de l'État réduite, au contraire, à son minimum ; un plaidoyer chaleureux en faveur de la démocratie dont il n'admet ni les prétendus vices, ni la prétendue ignorance et incapacité politique et dont il appelle l'avènement, à la condition que tout se passe sans brusque secousse, sans solution de continuité entre le présent et le passé. La méthode est essentiellement syllogistique.

Dans les *Essais de politique*, dans l'*Individu contre l'État*, la méthode d'observation se substitue, dans une large mesure, à la déduction. La démocratie n'apparaît plus comme le seul régime politiquement avouable ; Spencer insiste plutôt sur les dangers auxquels elle expose la liberté. C'est que, si les droits de l'individu sont menacés par la prétention croissante de l'Etat à tout régler, ils le sont plus encore par l'adoration des hommes de notre temps pour la législature et par la croyance à la toute puissance des majorités. Pour les défendre, il dresse une double barrière, le contrat d'association qui limite les décisions de la majorité et le droit naturel, qui est antérieur aux lois, dont il fait le droit.

Ainsi sur des fondements tout d'abord rationnels, puis de plus en plus empiriques et positifs, Spencer a réédifié un système politique, assez analogue, en somme, à celui des philosophes du XVIIIe siècle : bien plus, il relie leur principales théories et ressoude « la chaîne d'or des rêves dont s'enchantaient nos pères. »

Entre ces écrits et la *Justice*, est intervenue la *Sociologie*, qui assimile la société à un organisme et qui remplace Shaftesbury, Reid, Beattie, Price, Adam Smith, par les récits des voyageurs. Cependant, tout d'abord on est frappé des ressemblances que la *Justice* présente avec la *Statique sociale*. La théorie de l'État est, dans le premier de ces ouvrages, aussi strictement négative que dans les œuvres précédentes ; la politique utilitaire et bassement empirique est traitée avec autant de dédain ; les politiciens sans idées générales sont renvoyés à l'école comme de forts petits garçons. Surtout l'individualisme prend un caractère plus rigide. Pour sauver la liberté de l'individu, Spencer passe condamnation sur le droit de tous à la propriété du sol ; il critique les « prétendus droits politiques », qui flattent la passion de l'égalité, mais qui mettent en péril la liberté : il voudrait, selon lui, que les intérêts, non les individus, fussent représentés selon leur importance. Il voit dans le régime représentatif et dans les institutions parlementaires, non plus des solutions définitives, intrinsèquement parfaites, mais des expédients temporaires momentanément heureux.

Dans l'analyse de la notion de justice, Spencer s'élève contre toute tentative en vue de modifier la répartition des biens, contre toute velléité d'établir une égalité artificielle entre les membres de la société.

Avec une énergie croissante, il revendique le droit à l'existence pour les idées générales et abstraites.

Pour la formule du droit, Spencer s'efforce de montrer que sa conception est distincte, par l'origine et par la forme, de celle de Kant dont on a voulu la rapprocher — comme on a tenté d'ailleurs de rapprocher sa théorie des *Premiers Principes*, des théories kantiennes sur la sensibilité et la raison.

Mais comment Spencer a-t-il pu faire coïncider sa sociologie et sa philosophie politique? Assimiler la société à un organisme vivant, n'est-ce pas nier les droits individuels, absorber l'individu dans l'Etat? Spencer ne semble pas avoir répondu, d'une façon satisfaisante, aux critiques de Huxley, de Marion, de Renouvier: son hypothèse, loin de satisfaire tous les philosophes, ne met même pas d'accord tous les savants.

Pour combattre le radicalisme, le socialisme d'Etat et le communisme, pour détruire l'opposition du droit de l'individu à la souveraineté du peuple, Spencer supprime purement et simplement le second terme. Mais alors Spencer nous ramène historiquement à Guizot, par sa critique des droits politiques, à Hégel, par sa théorie de la représentation des intérêts. Philosophiquement, son système est difficile à défendre: il a défini son système, un système d'égalité naturelle et on ne voit pas ce qui reste de l'égalité, là où le privilège fait son apparition. Il veut sauvegarder la liberté, mais il met en péril et en oubli l'élément d'égalité que le droit comporte.

Cette étude de Spencer, dit M. Michel, montre qu'il faut renoncer à constituer une philosophie politique cohérente, ou qu'il faut consentir à faire un libre choix préalable entre les grandes hypothèses directrices en morale et en métaphysique.

Ne pourrait-on répondre à M. Michel que, si la théorie politique de Spencer prête à des objections, c'est qu'elle se trouve dans le cas de toutes les hypothèses scientifiques auxquelles, il manque encore un certain nombre d'observations et d'expériences pour devenir des lois? Si les objections sont fortes et pressantes, c'est que ni l'histoire, ni la psychologie n'ont pas encore fourni les éléments nécessaires et suffisants pour une synthèse sociologique. Mais cela prouve-t-il qu'il faut renoncer à en rassembler les matériaux; cela prouve-t-il surtout qu'il faut demander aux conceptions métaphysiques, antérieures aux grands progrès des sciences, la solution des questions qui aujourd'hui nous préoccupent? Nous ne le croyons pas; mais nous aurons l'occasion de revenir sur cette question, quand M. Michel fera paraître, sur la philosophie politique, l'ouvrage auquel il travaille depuis longtemps.

V

Le regretté Guyau avait montré l'idée sociologique sous l'idée religieuse dans l'*Irréligion de l'Avenir*. Il a voulu faire voir qu'elle se retrouve aussi au fond même de l'art: l'émotion esthétique la plus complète et la plus élevée est, selon lui, une émotion d'un caractère social; l'art, tout en conservant son indépendance, se trouve relié par son essence même à la vraie religion, à la métaphysique et à la morale.

Ce qui fera l'originalité des siècles futurs, c'est la constitution de la science sociale, c'est son hégémonie par rapport à des études qui

en avaient paru indépendantes. Ainsi la religion sera une extension, à l'univers et à son principe, des rapports sociaux qui relient les hommes, un effort, en un mot, pour concevoir le monde entier sous l'idée de *société*. Qu'est-ce à son tour que la métaphysique, qui paraît d'abord un exercice solitaire de la pensée? c'est l'explication de l'univers, cherchée dans le sujet pensant; c'est le lien qui relie l'existence de l'individu au tout; c'est la sociabilité s'étendant au cosmos; c'est l'effort suprême de la vie individuelle pour saisir le secret de la vie universelle et pour s'identifier avec le tout par l'*idée* même du tout.

Plus manifeste encore est le caractère social de la morale : elle réalise l'union des volontés et, par cela même, la convergence des actions vers un même but.

Mais l'union sociale à laquelle tendent la métaphysique, la morale — complétée par la science de l'éducation — n'est pas complète. Elle établit une communauté d'idées ou de volontés ; il faut encore créer la communauté des sensations et des sentiments. C'est le rôle du grand art, qui *socialise* ce qui, au premier abord, divise le plus les hommes. Du fond incohérent et discordant des sensations et des sentiments individuels, l'art dégage un ensemble de sensations et de sentiments qui peuvent retentir chez tous à la fois ou chez un grand nombre, qui peuvent ainsi donner lieu à une *association* de jouissances. Et ces jouissances ne s'excluent plus l'une l'autre, à la façon des plaisirs égoïstes, mais elles sont au contraire en essentielle solidarité.

Ainsi toute esthétique est, comme le disaient les Anciens, une musique, en ce sens qu'elle est une réalisation d'harmonies sensibles entre les individus, un moyen de faire vibrer les cœurs sympathiquement, comme vibrent dee instruments ou des voix. L'art est un moyen de concorde sociale, plus profond peut-être que les autres, car il nous fait *sentir* tous de la même manière, partant nous fait *vouloir* tous de la même manière.

Dès lors, l'art le plus grand est celui qui produit la sympathie des sensations et sentiments *supérieurs*, c'est celui qui étend cette sympathie au groupe d'hommes le plus vaste possible. Le génie artistique et poétique est une forme extraordinairement intense de la sympathie et de la sociabilité, qui ne peut se satisfaire qu'en créant un monde nouveau et un monde d'êtres vivants.

Le grand artiste est évocateur de la vie sous toutes ses formes, évocateur « des objets d'affection, des sujets *vivants* avec lesquels nous pouvons entrer en société.

Mais sous quelles conditions un personnage est-il *sympathique* et a-t-il droit en quelque sorte d'entrer en société avec tous? Il faut, avant tout, qu'il soit vivant, qu'il porte la marque de l'*individuation*.

La règle suprême de l'art, c'est la sincérité : donc le fond doit, dans l'œuvre du génie, comme dans l'être vivant, projeter sa forme pour transparaître en elle. Ceux qui cherchent l'art pour l'art, finissent par faire de l'art une chose tout artificielle et conséquemment morte.

Avec la place de plus en plus grande que prennent les idées scientifiques dans les sociétés modernes, l'art se transformera dans le sens d'un réalisme bien entendu et conciliable avec le véritable idéalisme : par l'un on donnera une impression plus grande de vie et de sincérité; par l'autre on augmentera l'intensité de la représentation, de façon à la rendre vraisemblable.

L'art ne deviendra ni matériel, ni trivial : il s'étendra dans le temps et dans l'espace, à la nature entière. Ainsi le roman moderne, qui est un genre essentiellement psychologique et sociologique, a pris dans notre société la place qu'occupait l'épopée dans les sociétés antiques.

L'ouvrage, auquel M. Fouillée a mis une magistrale introduction, comprend 11 chapitres. I. — La solidarité sociale, principe de l'émotion esthétique la plus complexe. — II. Le génie, comme puissance de sensibilité et création d'un nouveau milieu social. — III. De la sympathie et de la sociabilité dans la critique. — IV. L'expression de vie individuelle et sociale dans l'art. — V. Le réalisme le trivialisme et les moyens d'y échapper. — VI. Le roman psychologique et sociologique. — VII. L'introduction des idées philosophiques et sociales dans la poésie. — VIII et IX. L'introduction des idées philosophiques et sociales dans la poésie.— X. Le style, comme moyen d'expression et instrument de sympathie.— XI. La littérature des décadents et des déséquilibrés, son caractère généralement insociable. Rôle moral et social de l'art.

En ne tenant compte que du point de vue littéraire, on doit signaler l'originalité des appréciations portées par l'auteur sur Lamartine, Vigny, Alfred de Musset, sur Victor Hugo, auquel l'auteur consacre plus de 60 pages, sur les successeurs de Victor Hugo, Sully-Prudhomme, Leconte de Lisle, Coppée, Mme Ackermann, sur Richepin—fort maltraité, on s'en doute bien, — sur Flaubert, Balzac, Zola, etc.

Comme le dit excellemment M. Fouillée, on retrouvera dans ce livre les qualités maîtresses de Guyau: l'analyse pénétrante et en même temps la largeur des idées, un mélange de profondeur et de poésie, cette rectitude d'esprit jointe à la chaleur du cœur qui fait qu'on pourrait lui appliquer à lui-même ses deux beaux vers :

Droit comme un rayon de lumière,
Et comme lui vibrant et chaud.

Encore une fois, on regrettera que la mort soit venue interrompre des recherches si fécondes et faire disparaître, trop tôt pour les siens et pour nous un de ces travailleurs de la pensée dont nous avons besoin maintenant plus que jamais.

F. Picavet.

(*A suivre.*)

Les communications relatives à la Revue des Idées *doivent être adressées à* M. F. Picavet, *3, rue Crétet.*

Toutes les communications relatives à la Rédaction doivent être adressées à M. Jules Gautier, *Rédacteur en chef, 7, avenue Parmentier. Les abonnements et réclamations sont reçus à la librairie* Paul Dupont, *4, rue du Bouloi, Paris.*

Le Gérant, L. SÉRIS.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 257 3.93.

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tome XIX. N° 14.

CHRONIQUE

Il est temps encore, en se hâtant, de parler de la vieille Sorbonne, ses jours sont comptés. Déjà, rompant la calme et harmonieuse ordonnance de la cour intérieure, un bâtiment provisoire étale sa froide nudité de fer et de briques devant le double perron de l'église de Richelieu; c'est le signe avant-coureur de la mort; quelques mois encore, la vieille Sorbonne ne sera plus qu'un souvenir. Elle avait un charme à elle ; on sentait, en y entrant, qu'elle était un lieu de paix et de retraite ; avec la sereine majesté qu'elle devait à Richelieu, elle avait gardé la simplicité de son premier fondateur. M. Gréard a pénétré ce charme mieux que personne, il en a voulu perpétuer la mémoire. Avant de quitter la vieille Sorbonne, il lui a dit adieu (1), non l'adieu éternel qui laisse au cœur l'inépuisable regret, mais l'adieu où l'on sent à la fois le respect attendri pour un passé qui est bien mort, et la ferme espérance d'un avenir qui commence à peine.

(1) *Nos adieux à la vieille Sorbonne.* Paris, Hachette, 1893.

M. O. Gréard a marqué, dans l'histoire de la Sorbonne, quatre époques : la Sorbonne de Robert, la Sorbonne de Richelieu, le Musée des Arts, les Temps nouveaux ; dans chacune de ces époques il a étudié la vie intellectuelle et morale et aussi la vie matérielle de la Sorbonne ; il a fait mieux que l'étudier, il a vécu cette vie, il en connaît les plus hauts desseins comme le ménage le plus intime, il en sait les joies comme les gênes, les grandes et les petites affaires. — Combien modeste fut le début ! C'est une pauvre, très pauvre maison que celle de Robert, *pauper*, *pauperrima domus*, mais qu'elle semble belle à ceux qui, les premiers, jouissent de sa bienfaisante hospitalité ! Au milieu des difficultés, souvent insurmontables en ce temps, de la vie quotidienne, elle est, suivant un contemporain, comme un asile où l'on trouve, avec les livres, le vivre et le couvert, une société charmante, une règle bienfaisante, la paix de la béatitude, *pax beata*. Elle est sous la dépendance de l'Université, elle reste en somme un simple collège de la Faculté de théologie, mais son origine même lui donne un rang à part. C'est elle qui a réagi contre l'invasion des ordres réguliers ; elle a tiré la théologie de la main des moines ; elle en a tout à la fois relevé et sécularisé l'étude. De même qu'elle a une règle propre, sévère sans avoir rien de monastique, une fortune personnelle, qui fut toujours mince, mais bien assise, elle a un esprit particulier qui, dans tous les temps, la distingue ; elle tient à ses droits, à sa liberté d'action, plus encore à sa liberté de penser ; si l'on ne peut tout à fait dire d'elle qu'elle marche à l'avant-garde, du moins suit-elle d'un œil avide les progrès de la pensée ; elle se soumet aux bulles et aux lettres de cachet, par obéissance, en gardant ses convictions ; au dix-septième siècle, elle défend Antoine Arnault ; au dix-huitième, Turgot et Morellet y discutent librement sur la tolérance ; pendant cinq siècles et demi, elle est un lieu unique pour le travail et la méditation ; on recherche avec passion l'honneur d'appartenir à la *Maison et Société de Sorbonne*.

Par une rare fortune, l'esprit inculqué par Robert se perpétue en se modifiant ; le renom de la Sorbonne grandit, les plus illustres s'honorent de la protéger, mais ils respectent son institution ; celui à qui elle doit le plus, après Robert, ne s'ingère pas dans le gouvernement intérieur : Richelieu démolit, agrandit, embellit, il n'impose que ses bienfaits ; bien plus, il rebâtit sur place, et les « poures clers », devenus un peu plus riches, restent au lieu même où leur premier fondateur assit leur Société.

En 1791, la Société disparaît, les bâtiments demeurent et, comme

si le souvenir de Robert les protégeait de la profanation, quand on songe à les utiliser, c'est toujours noblement ; en 1801, après quelques essais infructueux, on leur donne le nom de *Musée des Arts*, et on y loge des artistes ; la théologie fait place à la sculpture et à la peinture ; c'est encore le même esprit qui règne, la lutte de la pensée contre la matière, le travail dans le recueillement. Enfin, en 1824, la Sorbonne devient le siège de l'Académie de Paris, ou, pour mieux dire, le centre de l'enseignement supérieur ; elle entend Victor Cousin, Villemain, Guizot, Thénard, Biot, J.-B. Dumas, pour ne citer que ceux-là ; elle est rendue à sa véritable destinée, et depuis lors cette destinée suit son cours naturel. Est-il beaucoup d'institutions qui aient eu ce bonheur ?

Toute cette histoire, très simple et très calme, dans son incontestable grandeur, M. O. Gréard l'a étudiée, comme il convenait, simplement; s'il a choisi les faits et les hommes, — avec quel art, est-il besoin d'y revenir ? — il les a laissés parler, ou plutôt il a fait siens leurs pensées et leurs sentiments, et il les a revêtus de tous les charmes de son style. Il a voulu cependant que nos aïeux fussent jugés pièces en main, et les textes mêmes qu'il cite avec profusion, dans les notes, nous font mieux sentir et l'exactitude du travail et ce que l'histoire de la Sorbonne a gagné à être contée par un tel historien.

M. O. Gréard a rendu à la vieille Sorbonne, à celle de Robert, comme à celle du XVIIIe siècle, comme à celle de Villemain et de Saint-Marc-Girardin, sa véritable physionomie.—Nous avons si bien pris, depuis cinquante ans, l'habitude de dire « la Sorbonne » pour désigner l'enseignement supérieur, que nous attribuons volontiers à la Sorbonne des siècles passés la même signification. Pour beaucoup, la Sorbonne, l'Université, la Faculté de théologie n'étaient qu'un seul et même corps, et de cette confusion il est résulté pour la Sorbonne un mauvais renom d'intolérance : ne lui a-t-on pas, dans une circonstance solennelle, dit tout crûment son fait ? M. Gréard remet la Sorbonne à sa place, dont elle n'a jamais désiré sortir ; la Sorbonne n'y perd rien ; bien plus, son isolement la grandit. — De même, l'élan prodigieux qui emporte l'enseignement supérieur vers un but toujours plus élevé, nous a fait un peu oublier l'éclat qu'a jeté la Sorbonne pendant ce siècle ; nous avons un moment semblé vouloir bannir l'éloquence des salles où l'écho des voix de Villemain et de Guizot est à peine éteint, nous avons presque poussé l'injustice jusqu'à regretter la gloire littéraire de maîtres illustres dont le seul malheur est d'avoir eu des imitateurs maladroits. Ce n'est pas sans un sentiment de fierté qu'on lit les pages où M. Gréard rappelle

l'éclat et la solidité de ces leçons, dont la vieille Sorbonne s'est justement enorgueillie, et dont la nouvelle n'a pas perdu le secret. — M. O. Gréard le sait mieux que personne. S'il a voulu perpétuer le souvenir des générations disparues et que, au moment où les lieux qui ont vu leurs travaux vont tomber sous le marteau, le dernier mot qu'on dirait sur elles fût une parole de vérité et de reconnaissance, c'est qu'il a mesuré et les services patiemment continués pendant des siècles et la nécessité d'en rendre de plus grands. Cette maison de Sorbonne qu'il montre toujours forte à travers les âges, toujours respectable et toujours respectée, il nous donne en exemple ses vertus, son désintéressement, son courage moral, sa passion du vrai ; il nous dit quel est l'honneur du nom, et la charge qui incombe aux générations futures ; il a confiance, du reste, en homme qui a pesé les hommes et les choses, et c'est sur une parole d'espérance que son livre se termine.

Si Robert de Sorbon revenait sur cette terre, assurément, lui qui avait besoin du secours de saint Louis quand Joinville le poussait trop fort, serait d'abord, comme jadis, « esbahi » et devant la Sorbonne nouvelle, il pourrait peut-être s'écrier lui aussi, comme un sorboniste du XIIIe siècle, *Facta est pulcherrima domus.* Mais il se remettrait vite. Outre qu'il se retrouverait chez lui dans la *Rue as hoirs de Sorbonne*, il ne lui faudrait pas longtemps pour comprendre l'évolution nécessaire de son œuvre, et le seul sentiment qui trouverait place dans son cœur serait une joie infinie devant la perpétuité de la durée de sa fondation. Il avait voulu assurer le travail libre et paisible de quelques pauvres clercs, et l'avancement de la théologie, la seule science de son temps ; il retrouverait à la place, dans sa Sorbonne agrandie, le même souci du travail libre et paisible dans la recherche de toutes les sciences dont l'intelligence humaine s'est ouvert depuis sept siècles le champ illimité. Son vœu est accompli au delà de ses espérances, et il a eu cette dernière fortune que l'histoire de sa Maison ait tenté un de ceux qui étaient le plus capables d'en comprendre le passé et d'en préparer l'avenir ; cet honneur lui était bien dû.

JULES GAUTIER.

Nous prions ceux de nos collègues qui adhèrent au principe d'une Société de secours mutuels entre les membres de l'enseignement secondaire, de nous adresser leur adhésion et d'en provoquer autour

d'eux. Nous les prions en même temps de faire quelque crédit au Comité d'initiative, et de ne pas réclamer de lui des solutions hâtives, partant fragiles. Le travail préparatoire du Comité doit s'appuyer non sur des considérations de sentiment, mais sur des chiffres précis; il faut du temps pour recueillir ces chiffres ; nous irons aussi vite qu'il nous sera possible, mais une hâte excessive ne ferait que compromettre le succès.

J. G.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Nous avons reçu les adhésions suivantes au principe de la Société de secours mutuels dont nous tentons l'établissement :

MM. *Joubin*, proviseur du lycée Saint-Louis ; *Chappuis*, censeur ; *Tanesse*, économe ; *Courcot*, surveillant général ; *Mairesse*, commis d'économat, *Cazes*, *Genton*, *Hennequin*, *Morel*, *Poggi*, *Pucciarelli*, *Raffalli*, *Sentenac*, *Trouillet*, *Vernier*, *Voignier*, répétiteurs généraux ; *Ancelle*, *Bouly*, *Bousquet*, *Croccichia*, *Delarue*, *Farez*, *Frémin*, *Gohin*, *Hallée*, *Hulot*, *Laforgue*, *Mitour*, *Voirin*, répétiteurs divisionnaires du lycée Saint-Louis.

Nous avons reçu également la lettre suivante :

Monsieur et cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer des résolutions qui ont été prises en assemblée des répétiteurs, professeurs et administrateurs au sujet de l'Association des secours mutuels.

La grande majorité a reconnu l'institution de première nécessité.

Le principe admis, on a délibéré sur les moyens d'organisation. On a nommé une commission d'étude. Elle est chargée de rédiger un projet de statuts ou un ensemble de vœux ; ce travail préparatoire devra être déposé dans la salle des conférences huit jours avant la discussion générale. Quand chacun aura pris une connaissance suffisante du document pour apporter devant l'assemblée des idées précises sur la question, le projet sera examiné, mis aux voix ; des adhésions seront recueillies ; un rapport contenant le résumé de

la délibération et le nombre des adhésions sera dressé et envoyé au comité central d'organisation à Paris.

Ne serait-il pas désirable qu'une procédure analogue fût observée dans chaque établissement universitaire, réunissant pour le succès d'une même cause chefs et collaborateurs dans tous les établissements d'enseignement secondaire qui constituent notre chère Université ?

Ce travail préparatoire une fois accompli dans tous les lycées et collèges, une fois centralisé à Paris où le comité d'initiative aurait pu résumer les vues, classer les opinions diverses, recenser les membres de l'association future, escompter ses chances de réussite, ne serait-il pas également désirable qu'une assemblée générale fût convoquée à Paris dans les premiers jours d'août ? On profiterait de l'époque où des raisons de famille ou de profession déterminent chacun de nous à se rendre à la capitale pour procéder à une grande consultation universitaire. Chaque établissement, ou chaque groupe d'établissements par circonscription académique pourrait désigner son porte-parole. Les délégués de la province, en assistant aux délibérations pourraient rendre compte à leurs mandants des résolutions prises, pourraient provoquer leur avis personnel sur les propositions particulièrement délicates. Après cette sérieuse enquête, un plébiscite par correspondance à la rentrée d'octobre sanctionnerait les résolutions dernières de l'assemblée générale.

Pour compliquée que paraisse cette procédure, elle n'en serait pas moins profitable, peut-être nécessaire, si nous voulons fermement aboutir. Personne ne saurait désapprouver tout acte qui peut réchauffer en nous les sentiments corporatifs. Personne ne doutera que renouer avec plus de force les liens de solidarité ne soit tout d'abord inutile pour former les liens de la mutualité. Tout ce qui préparera une entente plus intime, une collaboration plus réelle, plus effective, plus étroite entre tous les membres assurera à notre institution naissante plus de durée. N'est-il pas vrai que, résolus ou hésitants, lorsque nous prendrons plus de conscience de nous-mêmes, de nos intérêts, de notre dignité professionnelle, des intérêts et de la dignité de notre famille toujours menacée par l'adversité, nous aurons plus de confiance dans notre œuvre et dans notre propre avenir. Chacun verra dans l'institution, s'il y applique son attention et ses efforts, son œuvre à lui-même, et comme il y aura mis un peu de son âme, il y placera un peu de son espérance, et voire même, un peu de ses économies.

Faut-il ajouter que le personnel des lycées et collèges de jeunes

filles participera à cette association et à ses projets d'organisation ? Insister davantage ce serait insinuer qu'il y a deux famillles dans l'Enseignement secondaire.

Plus large sera la base, plus solide sera l'édifice, plus étendue sera la discussion, plus nombreux seront les intérêts satisfaits. Par le nombre des adhérents, par la réalisation de leurs vœux, l'association gagnera en vigueur et réunira les meilleures conditions de viabilité. Que la grande famille se mette à l'œuvre ! *Priusquam incipias, consulto, et ubi consulueris, mature facto opus est.*

G. Valran.
Professeur au lycée d'Alais.

L'ALLIANCE FRANÇAISE

L'*Alliance française* a tenu jeudi soir son Assemblée générale sous la présidence de M. Rabier, directeur de l'enseignement secondaire, représentant M. le Ministre de l'Instruction publique. M. Foncin, secrétaire général de l'*Alliance* a rendu compte des opérations de l'œuvre pendant l'année 1892 ; nous reviendrons ultérieurement sur ce compte rendu. — Nous voulons seulement constater aujourd'hui que parmi les sociétaires auxquels des récompenses honorifiques ont été décernées, nous comptons un bon nombre de professeurs de l'enseignement secondaire ; MM. Benaerts, Bruneau, Normand, Petit, Salone, Viguier. Nous sommes heureux de voir les maîtres de la jeunesse donner l'exemple d'un patriotique dévoûment, et nous souhaitons que leurs sentiments deviennent partout contagieux. L'*Alliance française* a récemment sollicité l'appui des professeurs par la lettre suivante. Puisse cet appel être entendu.

Paris, le 15 mars 1893.

Monsieur le Professeur,

L'*Alliance française*, dont nous avons l'honneur de vous envoyer ci-joint le programme, poursuit une œuvre patriotique qui offre des aspects multiples, et qui, nous l'espérons bien, ne vous laissera pas indifférent.

Elle a fondé plusieurs écoles françaises dans les colonies et à l'étranger ; elle en subventionne un grand nombre (200 environ) laïques ou confessionnelles, sans distinction ni parti pris, et quelle que soit leur nationalité.

D'autre part, elle a noué des sympathies littéraires avec de nombreux groupes d'étrangers amis de la France, surtout en Espagne, dans l'Amérique latine, dans les pays scandinaves et slaves.

Elle distribue de tous côtés des livres français, de préférence ceux qui lui sont demandés soit par les écoles, soit par les cercles, soit par les bibliothèques de l'étranger.

Elle croit servir ainsi, non seulement l'influence politique et économique de la France, mais celle des idées généreuses dont notre patrie s'honore d'avoir toujours été l'interprète désintéressée dans le monde.

Nous tenons à votre disposition, Monsieur le Professeur, une collection de nos *Bulletins* trimestriels qui pourraient vous éclairer plus complètement sur nos intentions et nos actes.

Si vous connaissez et appréciez déjà notre œuvre, ou si, après l'avoir examinée attentivement, vous consentez à nous prêter votre précieux concours, voici comment vous pourriez nous être utile.

Lorsque dans un de vos cours, une de vos leçons ou de vos conférences, vous auriez à parler de la France extérieure ou de l'influence littéraire de la France, vous voudriez bien faire connaître à vos élèves, à vos auditeurs, l'existence, le but, l'œuvre de l'*Alliance française.*

Nous travaillons en effet pour l'avenir, et s'il nous importe d'accroître le plus vite possible nos ressources en multipliant le nombre de nos adhérents, nous tenons plus encore à convertir à nos idées les générations nouvelles, et vous êtes, Monsieur le Professeur, mieux qualifié que personne pour être notre porte-parole auprès des jeunes gens qui seront la France de demain.

Si notre demande ne vous paraît pas indiscrète — et nous espérons bien que notre ferveur ne dépasse point les bornes d'une espérance légitime — nous vous serons très obligés de nous faire connaître votre sentiment et vos intentions.

Veuillez agréer, Monsieur le Professeur, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'*Alliance française* :

Le Président,
Gal PARMENTIER.

Le Secrétaire général,
P. FONCIN.

DOCUMENTS INÉDITS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

(*Suite.*)

Les curés de la ville de Limoges, au nombre de douze, représentés par leurs députés ont été d'avis unanime qu'il étoit de l'avantage de la ville et de la province que l'éducation et l'enseignement de la jeunesse fut confié à des eclésiastiques séculiers du présent diocèze ne tenant à aucune congrégation ny séculière ni régulière, Et ont signé :

DORAT.	HUGON.	DE SAINT-DOMNOLET.
Premier et curé de Geral.	Curé.	Député des douze curés de la ville.

Les députés de l'Élection ont dit que les vœux de leur compagnie pour remplacer les cy-devant soi-disant jésuites étaient que, il est à désirer qu'on fasse choix d'ecclésiastiques séculiers pour enseigner la jeunesse tant dans les humanités que dans la philosophie et théologie.

J. Etienne. Valade.

Messieurs les officiers de la Monnoye estiment que le clergé séculier du présent diocèze, autre toutes fois que ceux qui sont agrégés à quelque corps de congrégation réputée séculière, étoit le plus propre pour le remplacement des Jésuittes à l'effet de l'éducation de la jeunesse dans l'enseignement tant de la théologie, philosophie, que des humanités.

Grellet des Prades. David de Brie.

Le sieur Brandy Dessaignes, député de la Maréchaussée, estime que, pour remplacer les cy-devant Jésuittes dans le collège de Limoges, il convient que les ecclésiastiques séculiers tant de la ville que diocèze de Limoges doivent remplacer lesdits soi-disant Jésuittes audit collège de Limoges, tant pour les humanités que philosophie et théologie, exclusivement à tous autres ordres de communautés régulières et séculières.

Brandis Dessaignes.

Les sieurs juges-consuls sont d'avis que les cy-devant Jésuittes soient remplacés pour le bien public par des ecclésiastiques séculiers de ce diocèze, non attachés à aucune communauté, pour y enseigner généralement toutes les classes et y vivre, s'il est possible, sous la direction d'un principal, et par ce moyen y établir, s'il plaît à la cour, un pensionnat, les bâtiments y étant considérables et en bon état.

G. Lafosse. J. Jugez. Henry Michel.
Second consul.

La compagnie des avocats estiment que les cy-devant soi-disant Jésuites soient remplacés par des prêtres séculiers qui ne soient attachés à aucun corps ou congrégation, soit pour les humanités, cours de philosophie et chère de théologie sous la direction d'un principal.

Tanchon, Bidaud.
Avocat député. Avocat député.

Les députés des médecins formant l'agrégation de médecine de cette ville ont déclaré que le sentiment du corps qu'elles représentent est d'avis que les basses classes et la philosophie soient données à des ecclésiastiques séculiers ou à des laïques au concours, et la théologie à des ecclésiastiques et ils soiteroient (*sic*) l'établissement d'un pensionnat en cette ville. Et ont signé :

Malevergne D. M. Fougères D. M.

Les sindics du commerce estiment que, pour remplacer dans le collège de cette ville les cy-devant Jésuittes, il conviendroit qu'on fit choix

*

d'ecclésiastiques séculiers du présent diocèze pour y enseigner les humanités, philosophie et théologie, demeurer dans ledit collège sous la direction d'un principal et autres sujets nécessaires pour le gouvernement de la maison du collège, aux fins d'y établir, au plustôt possible, un pensionnat qui seroit très utile et très avantageux à la ville, attendu que les logements et batimens peuvent suffire à l'un et l'autre objet.

ROMANET. MURET.
Sindic du commerce. Sindic du commerce.

Les députés des notaires royaux de cette ville estiment que les cy-devant Jésuittes du collège soient remplacés par des prêtres séculiers du présent diocèze.

FOURNIER.

Les députés des procureurs du présent siège estiment que l'intérêt public exige que les cinq basses classes autrefois occupées par les cy-devant Jésuittes doivent être données par préférence aux pères de l'oratoire, et les autres classes aux frères Précheurs de cette ville.

BAYLE. TEXIER.

Les sindic et député de la cité de cette ville ont unanimement convenu qu'à l'effet de l'éducation de la jeunesse et pour remplacer les cy-devant Jésuittes au collège de la présente ville, il est avantageux de faire choix d'ecclésiastiques séculiers en nombre suffisant, à l'exclusion même de tous ordres séculier et régulier faisant corps de communauté, pour enseigner les humanités, rhétorique, philosophie et théologie et tenir ledit collège, même y former un pensionnat, y ayant des batiments suffisants et en bon état.

PINOT. PAURANS.

Les deputés des religieux de l'abbaye de Saint-Augustin de Limoges votent pour les basses classes en faveur de M^rs^ les pères de l'Oratoire jusques à la rhétorique inclusivement; et dans le cas qu'on établirait un pensionnat pour l'éducation de la jeunesse Messieurs les prêtres de l'Oratoire en auraient la direction. Et votent à ce que la philosophie et la théologie demeure aux Pères Jacobins qui ont bien mérité du public. Au surplus protestant pour laditte abbaye de Saint-Augustin en ce que ils n'ont pas voté à leur rang.

F. MALEVERGNE.
FR. ET. AUG. TERCINIER.

Les députés de l'abbaye royalle de Saint-Martin des Feuillens sont chargés de dire unanimement que les humanités, la philosophie et un pensionnat seront parfaitement remplis par les prêtres de l'Oratoire, laissant la philosophie et théologie aux Pères Jacobins qui l'ont toujours enseignée avec beaucoup de profit pour la ville, protestant contre ceux qui auraient donné leurs voix à gens de leur état ainsy qu'au rang de votter.

FR. GABRIEL SAINT-CARLISTE, PERRE VEYSSIÈRE.
député de l'abbaye royale des Feuillents.

(*A suivre.*)

REVUE DES IDÉES

I. — HISTOIRE DES IDÉES

LES SOURCES DE L'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE

AULU-GELLE

Les historiens de la littérature grecque et latine, les philologues, même les historiens du droit et des institutions, ont tiré, des *Nuits attiques*, des renseignements d'une importance capitale, parce que nul autre auteur ne nous les a transmis.

Le livre n'est pas moins intéressant pour l'histoire de la philosophie : d'un côté, il contient des textes que l'on ne trouve nulle part ailleurs ; d'un autre, il nous fait connaître des philosophes comme Phavorinus et Pérégrinus, qu'on est trop habitué à juger d'après les plaisanteries de Lucien, ou comme Calvisius Taurus, que nous ne connaissons guère que par lui ; enfin, il nous fait savoir quels étaient, des philosophes antérieurs, ceux auxquels on accordait le plus d'attention, et quelles étaient les parties de leur œuvre qu'on étudiait le plus. A tous ces points de vue, il semble utile de montrer ce qu'on doit chercher dans son livre.

Aulu-Gelle nous apprend lui-même, dans son livre (XIV, 11), qu'il était chargé de juger les causes privées : *quo primum tempore a prætoribus lectus in judicem sum ut judicia quæ appellantur privata susciperem.*

La manière dont il nous rapporte son jugement dans une cause difficile, où il avait prononcé contrairement à l'opinion de Phavorinus, son maître, prouve qu'il ne manquait ni de bon sens ni de modestie. Il composa son livre pour préparer un délassement à ses enfants, lorsqu'ils auraient donné une partie de leur temps aux affaires (*ut liberis quoque meis paratæ istiusmodi remissiones essent*, XX, 11). Il l'intitula les *Nuits attiques*, parce qu'il l'avait commencé pendant son séjour en Attique (*quoniam in agro terræ Atticæ commentationes hasce ludere ac facere exorsi sumus... longinquis per hiemem noctibus*) non parce qu'il voulait se souvenir des nuits qu'il y avait passées, comme l'ont dit des critiques qui en ont parlé sans l'avoir lu.

Au hasard, il note tout ce qui lui tombe sous la main (*ordine rerum fortuito usus*) ; indistinctement et les unes à côté des autres (*indis-*

tincte et promiscue), il écrit toutes les choses qui lui paraissent dignes d'être conservées (*memoratu dignæ*) pour les retrouver à l'occasion.

Des nombreux (*multis*) ouvrages qu'il a lus, il fait des extraits. Ce qu'il choisit, c'est ce qui lui paraît propre à donner aux hommes intelligents et débarrassés de tout souci, le goût d'une saine érudition et l'amour des arts utiles (*ea sola quæ aut ingenia prompta expeditaque ad honestam eruditionis cupidinem, utiliumque artium contemplationem, celeri facilique compendio ducerent*) ; c'est encore ce qui peut sauver, d'une ignorance honteuse, en ce qui concerne les mots et les choses, des hommes retenus par d'autres occupations (*aut homines aliis jam vitæ negotiis occupatos, a turpi certe agrestique rerum atque verborum imperitia vindicarent*).

Donc, d'un côté, on trouve, dans les *Nuits attiques*, des extraits pris par un homme intelligent qui cherche avant tout à être fidèle ; de l'autre, on y rencontre le récit d'entretiens que l'auteur met par écrit aussitôt qu'il est rentré chez lui, en cherchant avant tout et surtout à être exact (*capita autem locorum argumentorumque, quibus usus est Phavorinus quoad ejus meminisse potui, egressus ibi ex auditione propere annotavi*).

Extraits et entretiens doivent, par conséquent, nous inspirer une entière confiance.

Nous adopterons l'ordre suivant :

A. Les Anté-Socratiques.
B. Socrate et les Socratiques.
C. Platon et les Platoniciens.
D. Aristote et les Péripatéticiens.
E. Epicure.
F. Le Stoïcisme.
G. Calvisius Taurus.
H. Pérégrinus.
I. Phavorinus d'Arles.

A. — Les anté-socratiques

(1) Lib. I, 9. Sur la méthode et l'ordre de l'enseignement de la philosophie pythagoricienne; quel était le temps où les disciples devaient se taire et celui où il leur était permis de parler. (*Exposition de Calvisius Taurus.*)

(2) Lib. I. 1. De quelle mesure et de quelle proportion se servit Pythagore pour savoir la taille d'Hercule, pendant le séjour de ce dieu sur la terre (d'après le *Traité de Plutarque:* Combien est grande la différence que mettent entre l'âme et le corps l'intelligence et la vertu).

(3) Lib. IV. 11. Renseignements donnés par le philosophe Aritoxène et par Plutarque sur le régime de Pythagore.

(4) Lib. V. 11. Le syllogisme de Bias sur le mariage (jugé par Phavorinus).

(5) Lib. V. 10. Les arguments réciproques (Protagoras et son disciple Évathle).

(6) Lib. V. 3. Comment et à quelle occasion Protagoras se livra à l'étude de la philosophie.

(7) Archytas. Cf. Phavorinus (19).

(8) Anaxagore, Cf. Socrate (7).

(9) Philolaüs. Cf. Platon (4).

(10) Démocrite. Lib. IV, 13, son *Traité de la Peste et des Maladies pestilentielles;* maître de Protagoras (cf supra, 6); Lib. X, 12, prodiges fabuleux attribués injustement par Pline à Démocrite (cf. supra 7); Lib. X, 17; pour quel motif Démocrite se priva de la vue; Lib. XVII, 21, Démocrite contemporain de Sophocle, d'Euripide, d'Hippocrate, de Socrate.

B. — Socrate et les socratiques

(1) Lib. 1. 17. Avec quel calme Socrate supporta l'humeur intraitable de sa femme.

(2) Cf. Phavorinus (5).

(3) Lib. II, 18. Phédon, disciple de Socrate, fut esclave.

(4) Cf. C. Taurus (4).

(5) Lib. VIII. 11. Comment Socrate répondit plaisamment à sa femme Xantippe, qui l'invitait à faire meilleure chère pendant les fêtes de Bacchus (le titre seul).

(6) Lib. XIV. 3. Si Xénophon et Platon ont été rivaux.

(7) Lib. XV. 20. Euripide, Socrate, Anaxagore.

(8) Lib. XIX. 2. Après un passage emprunté à Aristote, Aulu-Gelle attribue à Socrate la maxime « manger pour vivre et non vivre pour manger ».

C. — Platon et les platoniciens

(1) Cf. les anté-socratiques (1). — *Le Banquet, le Phèdre.*

(2) Cf. Phavorinus (6).

(3) Lib. III. 13. Démosthène, disciple de Platon.

(4) Lib. III. 17. Platon acheta les trois livres de Philolaüs (d'après Timon) et s'en servit pour son Timée.

(5) Des manières de punir, cf. Taurus (6), le *Gorgias.*

(6) Lib. X. 22. Passage extrait du *Gorgias* (discours de Calliclès).

(7) Lib. XIII. 18. Platon attribue à Euripide un vers de Sophocle (Théétète).

(8) Platon et Xénophon, cf. Socrate et les socratiques (6).

(9) Lib. XV. 2. Platon, dans son *Traité des lois*, estime qu'il est bon d'égayer les repas par de fréquentes provocations à boire.

(10) Lib. XVII. 11. Plutarque, dans ses *Symposiaques*, appuie de l'autorité du fameux Hippocrate, contre le médecin Érasistrate, l'opinion de Platon sur la nature et les fonctions de l'estomac et du canal appelé *trachée-artère.*

(11) Cf. Phavorinus (28). Ph. cite Platon dans l'apologie de la fièvre quarte.

(12) Lib. XVII. 20. Traduction par Aulu-Gelle d'un passage du Banquet de Platon.

(13) Lib. XVIII. 2. Allusion à la République.

(14) Lib. XIV. 11. Vers érotiques par lesquels Platon s'essayait, étant encore jeune, à la poésie tragique.

Arcésilas et Carnéade

(1) Lib. III. 5. Paroles sévères et plaisantes, adressées par Arcésilas à un personnage sur sa mollesse, sur la langueur de ses yeux et de sa personne.

(2) Lib. VII. 14. Ambassade de Carnéade avec Diogène et Critolaüs.

(3) Lib. XVII. 15. Carnéade se purgeait avec de l'ellébore avant d'écrire contre le stoïcien Zénon.

D. — Aristote et les péripatéticiens

(1) Lib. I, 11. Les *Problèmes d'Aristote* (à propos de la flûte au son de laquelle les Lacédémoniens allaient au combat).

(2) Lib. II. 12. Le sens d'une loi de Solon d'après Aristote (cf. Phavorinus).

(3) Lib. III. 6. Force et propriété du palmier (le 7e livre des *Problèmes* d'Aristote et le 8e des *Symposiaques* de Plutarque).

(4) Lib. VII. 6. Opinion d'Aristote sur la privation de certains sens (l'opuscule sur la Mémoire).

(5) Lib. VIII. 7. Ce qu'Aristote nous apprend, dans son traité intitulé sur la Mémoire, de la nature et des phénomènes de la Mémoire (le titre seulement).

(6) Lib. IX. 3. Lettre du roi Philippe au philosophe Aristote sur la naissance d'Alexandre.

(7) Lib. X. 2. Opinion d'Aristote sur le nombre d'enfants qui peuvent naître d'une seule couche.

(8) Lib. XIII. 5. Sur Aristote, Théophraste, Ménédème. Manière délicate dont Aristote désigne son successeur.

(9) Lib. XIII. 7. Le lion (6e livre de l'*Histoire des animaux*).

(10). Lib. XV. 26. Définition du syllogisme par Aristote et traduction par Aulu-Gelle.

(11) Lib. XIX. 2. Sur les cinq sens. Définition par Aristote du dissolu, du gourmand, etc.

(12) Lib. XIX, 4. Pourquoi une frayeur subite cause la diarrhée. Pourquoi le feu provoque le besoin d'uriner (les *Problèmes physiques* d'Aristote).

(13) Lib. XIX, 5. Suivant Aristote, l'eau de neige est malsaine et la glace est formée par la neige (?)

(14) Lib. XIX, 6. La honte répand le sang à la surface du corps, la crainte le retire. (*Problèmes* d'Aristote.) Cf. Taurus (14).

(15) Cf. Taurus (15). *Problèmes encycliques* d'Aristote.

(16) Lib. XX, 5. Texte et traduction latine d'une lettre d'Alexandre à Aristote et de la réponse du philosophe. (*Leçons exotériques et acroatiques.*)

THÉOPHRASTE ET ARISTOXÈNE

(1) Cf. Phavorinus (1).

(2) Cf. Taurus (7).

(3) Cf. Aristote (8).

(4) Lib. XVI, 15. Ce que Théophraste, le plus instruit des philosophes, dit des perdrix de Paphlagonie.

(5) Aristoxène (cf. Anté-socratiques) (3).

CRITOLAÜS

(1) Lib. VII, 14. Ambassade des Athéniens à Rome (Carnéade, Diogène, Critolaüs).

(2) Lib. IX, 5. Jugement de Critolaüs et des autres philosophes sur la volupté d'Epicure.

(3) Lib. XI, 9. Anecdote trouvée dans les œuvres de Critolaüs au sujet des députés de Milet et de l'orateur Démosthène.

ÉPICURE

(1) Lib. II. 8. Que Plutarque blâme à tort la forme d'un syllogisme d'Epicure (sur la mort).

(2). Lib. II. 8. Que le même Plutarque critique à tort une expression d'Epicure.

(3) Lib. V. 16. De l'organe de la vue et de la manière dont s'opère la vision (Stoïciens, Epicure, Platon).

(4) Lib, IX. 5. La *volupté* (Epicure, Antisthène, Speusippe, Zénon, Critolaüs, Platon, Taurus, Hiéroclès).

F. — STOÏCISME : CHRYSIPPE.

(1) Lib. VI, 1. De quelle manière Chrysippe réfutait ceux qui nient l'existence de la Providence. (4° livre du *Traité sur la Providence*).

(2) Lib. VI, 2. De quelle manière, tout en reconnaissant la puissance et la nécessité du destin, Chrysippe prouve la liberté de l'homme dans ses desseins et dans ses jugements. (4° livre du *Traité sur la Providence.* 3 lignes perdues du *de Fato* de Cicéron).

(3) Lib. XI, 12. Que selon Chrysippe tous les mots sont ambigus. opinion contraire de Diodore.

(4) Lib. XIV, 4. Admirable portrait de la Justice par Chrysippe. (D'après le 1er livre du περὶ Καλοῦ καὶ ἡδονῆς, avec citation textuelle).

DIOGÈNE

(1) Lib. VII, 14. Ambassade à Rome avec Carnéade et Critolaüs.

PANÉTIUS

(1) Cf Calvisius Taurus (10).

(2) Lib. XIII, 17. Le philosophe Panétius, dans le second livre de son ouvrage des *Devoirs*, exhorte les hommes à être partout prêts et disposés à repousser l'injustice. (Reproduction à peu près textuelle).

MUSONIUS RUFUS

(1) Lib. V, 1. Que le philosophe Musonius blâmait et désapprouvait les acclamations bruyantes et les applaudissements qui couvrent la voix des philosophes pendant leurs leçons.

(2) Lib. XV, 1. Belle et utile maxime du philosophe Musonius (citée par Ueberweg I[5], 227, comme une des plus belles qu'il ait émises.

STOÏCISME ; EPICTÈTE

(1) Lib. I, 2. Comment l'illustre Hérode Atticus cita fort à propos, à un jeune homme présomptueux et plein de vanité, soi-disant philosophe, un passage d'Epictète, dans lequel ce dernier distingue, assez plaisamment, le véritable disciple de Zénon, de ces impudents bavards qui se disent stoïciens. (2e livre des *Dissertations* d'Arrien).

(2) Lib. XVII, 19. Ce que le philosophe Epictète avait coutume de dire aux hommes pervers et corrompus qui se livrent à l'étude de la philosophie. Deux préceptes dont il recommandait l'observation. (*Dissertations* d'Arrien et témoignage de Phavorinus).

(3) Lib. XIX, 1. Réponse d'un philosophe à qui on demandait pourquoi il avait pâli dans une tempête (5e livre des *Dissertations* d'Arrien, opinions d'Epictète déclarées conformes à celles de Zénon et de Chrysippe).

STOÏCISME (EN GÉNÉRAL)

(1) Cf. Calvisius Taurus (10).

(2) Lib. XIX, 12. Dissertation d'Hérode Atticus contre l'apathie des stoïciens.

(3) Cf. Phavorinus (30).

(*A suivre.*) F. PICAVET.

II.— MOUVEMENT DES IDÉES

LE DROIT ET L'IDÉE DU DROIT

La philosophie à l'École de Droit.— L'arrêté ministériel du 6 janvier 1891 ; la circulaire du 31 janvier.

On a remarqué que les philosophies laissaient volontiers aujourd'hui la mine au mineur et au jurisconsulte le droit. M. Tarde le dit en français, le D. Bergbohm en allemand.

Le fait est que les livres de *philosophie du droit* ne laissent point de n'être pas fort nombreux. En France, notamment, depuis Gérard de

Rayneval (1) et P. Ribot (2), lorsqu'on a nommé M. Beaussire (3), Jouffroy (4), M. Franck (5), MM. Boistel et Beudant (15), quand on a rappelé les ouvrages de Lairtullier (6), Eschbach (7), Brocher de la Flèchère (8), Pradier Fodéré, Lerminier (9), Lavallée (10), Bouix (11), que l'on a mentionné encore l'abbé Deville (12), MM. Le Brun (12), de Vareilles Sommières et Hugonin (14), que l'on a fait une place à part pour MM. Fouillée (16), Courcelle-Seneuil (17), Letourneau (18), sans oublier, bien entendu, Auguste Comte (19), et Janet (20), on se trouve en présence d'un ensemble doctrinal dont on a, semble-t-il, fait le tour assez vite.

Et pourtant une question fondamentale, pressante, d'ordre pratique, se pose comme à la base de toute discussion ou de toute recherche juridique et législative. On étudie le droit romain, le droit grec, voire le droit hindou et le droit français, mais aucun de ces droits ne ressemble à l'autre; quel est donc le fondement du droit lui-même ? Y a-t-il de par le monde des lois non écrites, des νομοι αγραφοι, que le législateur humain ne fait que reproduire ou interpréter à sa façon, ou le droit

(1) *Institution du droit de la nature et des gens.* 1re éd. 1803, 2e éd. 1832, en 2 vol., Paris, 1851.

(2) *Philosophie de la société*, Paris, 1869, sect. VII, p. 108, sqq.

(3) *Introd. à l'Étude du droit naturel.* Acad. sc. moral. 1888, 1, 882 sqq., t. CXIII, et t. CXIV, p. 60; et *Revue philos.*, 1880, II, p. 1 sqq; et les *Principes du droit*, Paris, 1888.

(4) *Catéchisme du droit naturel*, Paris, 1861. — *Cours de dr. nat.*, 2 vol., Paris, 1834, 1842, 1858, 1876.

(5) *Philosophie du droit civil.*

(6) *Introd. à l'Etude du droit*, Paris, 1867.

(7) *Cours d'introd. générale à l'Etude du droit*, Paris, 1845-1856.

(8) *Les révolutions du droit*, Paris, 1878.

(9) *Introd. générale à l'Etude du droit*, Paris, 1829, 1835.

(10) *L'idée du droit*, Paris, 1891.

(11) *Tract. de princip. juris. canoni.*, Paris, 1852. Cf. Craisson, *Elem. jur. canonic.*, Paris, 1887.

(12) *Le droit canon et le dr. naturel*, Lyon, 1880.

(13) *Introd à l'Etude du droit*, Paris, 1879, 1887. Cf. Rothe, *Traité de dr. naturel*, Paris, 1885.

(14) *Les princ. fond du dr.*, Paris, 1889. — *Philos. du dr. social*, Paris. 1885.

(15) *Le droit individuel de l'Etat*, Paris, 1891. Cf. M. Lainé, *Introd. au dr. inter. privé*, Paris, 1888, et G. Bry, *Droit intern. public*, Paris, 1891.

(16) *L'idée moderne du droit*, Paris, 1878, 1890. — Cf. M. Jourdan, *Des rapports entre le dr. et l'Econ. polit.* polit., Paris, 1885, et *rev. Econ. polit.*, 1887, pq. 323.

(17) *Préparation à l'Etude du droit*, Paris, 1887.

(18) *L'Evolution juridique dans les races humaines*, Paris, 1891. Cf. Dufau, *de la méthode d'observation dans son application aux sciences morales et politiques*, Paris, 1866.

(19) *Cours de philosophie positive.* Sec. 57. On devrait mentionner encore, pour être complet, Oudot, *Conscience et science du droit*, Paris, 1855, et *Essais de philosophie du droit*, Paris, 1846. — Thiercelin, *Principes du droit*, Paris, 1857, Suliolis, le *Droit naturel*, Paris, 1888. — De Folleville, *Notion du droit et de l'obligation*, Paris, 1873.

(20) *Histoire de la politique*, etc., Paris, 1872, 1887, et la *Philosophie de la Révolution française*, Paris, 1875.

positif est-il le seul droit ? — Y a-t-il un dualisme à la racine de la science juridique ou le droit écrit est-il le droit unique ? — Mais quels sont ses titres alors à notre respect ? — Pourquoi nous courber sous un maître et sous une règle, et quel est le fondement de l'obligation ?

Faut-il rentrer en nous-même pour lire au plus profond de notre conscience quelques maximes innées éternelles, et immuables, empreintes qui sont la loi de l'humanité et qui font sa dignité ? — Y trouverons-nous seulement une idée directrice très élevée, voire quelques idées menant le monde qui n'en sait rien, quelques idées qui sont l'œuvre de notre individualité morale, qui, comme des ouvrières actives et silencieuses font et défont selon la parole d'un maître, en leur travail infatigable, la trame vivante des choses ?

Faut-il, au contraire, sortir de nous, regarder par le dehors ce monde qu'on sollicite en vain par le dedans pour lui arracher son secret, demander à l'observation ce que la raison ne nous donne pas ou nous donne mal : des principes certains ?

Faut il, enfin, ne rentrer point et ne sortir point, proclamer que le droit positif est le seul droit, et répétant qu'incontestablement ce qui est est, et que ce qui n'est pas n'est pas, s'endormir immobile aux pieds du sphinx invaincu et rêver paisiblement de quelque prodigieuse fatalité dont les peuples qui passent subissent éternellement le joug immense, on ne sait plus comment allant je ne sais plus où ?

Est-ce au droit naturel, est-ce au droit idéal, est-ce à la sociologie et à l'induction patiente, est-ce au panthéisme, sous quelqu'une de ses formes, qu'il se faut arrêter ? — Les philosophes en notre siècle ne répondent pas ou répondent peu.

Cela s'explique de plusieurs façons, ce qui ne veut pas dire qu'il y en ait une bonne raison.

Des métaphysiciens pensent que c'est à cause que le droit n'est qu'une science de faits, que la pensée doit planer dans d'autres régions, que les exégètes des textes sont des piocheurs à laisser dans le sous-sol social. Ces gens, en effet, vous citent des fragments du Digeste comme font, dans les Plaideurs, l'Intimé et Petit-Jean : « *tanquam e vinculis sermocinantur.* »

Le seul progrès qu'ils aient fait depuis très longtemps, c'est que les glossateurs croyaient à leur glose, tandis qu'eux ne croient même plus beaucoup à leur texte.

Ces modernes, les Lenel, les Krüger et les Paul Girard ont inventé le *tribonianisme ;* ils disent maintenant que tout est interpolé, ils expliquent le Digeste par les papyrus démotiques, ils corrigent le Code par les tablettes d'un commissaire-priseur de Pompéi du nom de Jucundus.

Le moyen pour un métaphysicien de se retrouver dans ce dédale et de construire avec aisance et subtilité une vaste synthèse, ce qui est, comme chacun sait, le premier devoir de tout métaphysicien un peu soucieux de son bon renom.

La philosophie, dit-on, (et du moins cette philosophie là s'exprime ainsi) « se refuse aux recherches de faits purement scientifiques. . il faut « le déclarer d'avance, *elle n'apporte pas des faits, mais des idées...* elle « veut, non pas suivre le mouvement des idées, mais lui imprimer « une direction... et elle s'inquiète seulement de l'histoire des sys- « tèmes. »

C'est assez dire qu'il n'y a pas de philosophie de ces choses et de cette science.

De minimis non curat prætor ; le préteur, ici, c'est le métaphysicien, et les juristes sont battus avec leurs propres brocards.

Les jurisconsultes répliquent que les philosophes ont tant de systèmes, qu'ils ne se peuvent point décider à choisir parmi eux celui qui expliquera et coordonnera les phénomènes juridiques. Et pourtant il semble que les métaphysiciens devraient avoir enfin construit leur théorie, depuis si longtemps qu'ils y travaillent. Ne raisonnent-ils pas d'ailleurs de la nature humaine ? « *Nihil humani alienum* » devrait donc être leur devise ; mais, le droit n'est-il pas l'histoire sociale et l'histoire morale de l'homme ? — La vraie raison, celle à laquelle il faut bien revenir, pour peu qu'on soit sincère, c'est que le droit est une science de faits et la métaphysique une science de mots. — Car, que serait-elle autre chose qu'une légende et une chimère, cette science de l'inconnaissable ? — Le droit est la terre des découvertes infinies, des recherches patientes, des labeurs consciencieux, de la sagacité et de la précision ; la métaphysique est le contraire de tout cela, parce que c'est la colombe de Kant qui sent la résistance de l'air et qui veut voler dans le vide. — Et voilà pourquoi, concluent les jurisconsultes, vos philosophes sont muets. Il n'y aurait qu'un remède ; on ne l'emploiera jamais : Il faudrait que les métaphysiciens consentissent à étudier et à connaître la science du droit, en second lieu qu'ils eussent une méthode ; ils devraient enfin renoncer une fois pour toutes à expliquer l'inconnu par l'inconcevable et, en guise de philosophie du droit, à traduire en ce langage des Dieux des axiomes juridiques quelconques, acceptés sans critique et de toutes mains. Mais ne vaudrait-il pas mieux à ce compte renoncer à philosopher ?

Les deux partis en présence, quelqu'un vient qui les met d'accord. Cela veut dire, bien entendu, que quelqu'un pourrait les mettre d'accord, car les sciences morales et politiques ont ceci de particulier que les controverses y durent toujours. — L'on dit : il n'y a pas de métaphysique d'une science spéciale comme est le droit ; et l'on réplique : c'est qu'il n'y a pas de science chez les métaphysiciens. — La sociologie intervient : Il est concevable, dit-elle aux métaphysiciens, que vous ayez raison dans le monde des noumènes. En l'espèce, peu nous importe, car la question est sociale, donc contingente. — Le droit d'ailleurs, dit-elle aux juristes, n'a pas lieu de railler la métaphysique, par la raison qu'il n'est pas une science. La science étudie la nature et ses lois immuables ; le droit tient un compte nécessaire de la volonté humaine en tant que telle. L'objet de la science est un ; celui du droit est presque aussi variable, aussi insaisissable et multiforme que celui de la morale elle-même. Il faut donc avouer que le droit est un art humain, une invention humaine, artificielle comme toute législation. La nature ne connaît point le droit.

Est-ce à dire qu'il n'y ait pas une science de l'activité de l'homme, une science sociale ? Pourquoi non ? — Les brises sont capricieuses, la tempête n'a point de frein, une feuille ne ressemble pas à l'autre, et pourtant il y a des lois de tout cela. Il y a des lois aussi pour l'activité humaine ; le tout est de les découvrir. Or, cela est possible. Qu'on ne nous objecte pas, en effet, le libre arbitre humain, qu'on ne dise pas que la volonté se joue des mesures et des nombres, et que la science ne l'enfermera jamais dans les prisons des tables, car cette objection est transcendante. Vous affirmez le libre arbitre, mais si je nie, moi, l'espace et le temps, si je nie le mouvement et le monde extérieur,

vous ne me réfuterez pas. Or, nous faisons pourtant la science si nous le pouvons et comme si tout cela existait. Les objections métaphysiques sont insolubles en fait, mais elles ne sont pas recevables en droit.

Une science est donc concevable, qui découvrît en un long travail de critique et de comparaison, qui enfantât de l'infinie multiplicité des phénomènes humains, qui sût extraire de la complexité de l'histoire et des ombres profondes de la préhistoire, des lois sociales et naturelles en même temps. — M. Courcelle Seneuil (1) exposait magistralement, en 1887, quel serait l'objet et la matière de cette science. On chercherait à saisir l'activité humaine en son développement, en étudiant les monuments même de cette activité dans le présent et dans le passé. La science sociale et l'histoire travaillent sur les mêmes matériaux et ont le même but, la constatation de la vérité, seulement la science sociale veut quelque chose de plus et demande à aller plus loin : elle cherche les lois souveraines qui se cachent sous les phénomènes. Les sciences de la nature rassemblent les faits, les envisagent, elles induisent les lois de la matière ; pourquoi la science sociale ne découvrirait-elle pas de même des lois analogues, si l'humanité n'est pas une énigme dont le mot est le néant ? — Cette entreprise ne se heurte à nulle objection de principe ; à tout le moins c'est un beau risque à courir. — Ainsi, le droit et la métaphysique, qui sont d'humeur incompatible, se sépareraient à l'amiable. Les principes du droit s'établiraient comme ceux de la nature, ils n'en auraient ni moins de portée ni moins de valeur ; on y gagnerait de connaître leurs lettres de naturalisation et de vérifier leur authenticité, on prendrait moins souvent des affirmations pour des principes, on aurait moins d'hallucinations du juste. Rien ne prouverait d'ailleurs que cette séparation fût un divorce ou qu'il n'y eût pas de réconciliation concevable ; cela est admissible, car, même pour se réconcilier avec la métaphysique, il faut bien que le droit aille trouver chez elle, c'est-à-dire dans le monde de l'inconnaissable. Or, qui pourrait dire qu'une reconciliation quelconque ne se fera pas dans ce monde là, ou qu'une loi de la nature heurte un principe dont les mortels ne peuvent pas parler ? — Mais à l'inverse, de quel droit prétendre arracher au monde son secret a priori ? Si l'on pouvait connaître, par je ne sais quelle suggestion, les pensées d'Homère sans lire l'Iliade, cela serait expéditif ; il est plus scientifique et plus sûr de les entendre en étudiant les lettres, les mots et les phrases. La nature nous parle en infiniment de langages et ils sont très difficiles à apprendre ; cela ne veut pas dire qu'on peut comprendre d'emblée ce qu'elle nous veut dire et sans commencer par apprendre à lire.

(*A suivre.*) ÉMILE CHAUVIN.

(1) COURCELLE-SENEUIL, *Préparation à l'étude du droit. Étude des principes.* Paris, Guillaumin, 1887, 485 p., gr. in-8°. Cf. *l'Economie politique et le droit à propos d'un livre récent*, Alfred JOURDAN. *Revue d'Econ. polit.*, 1887, p. 323, et M. NAQUET, *le Droit et l'Econ. polit.*, d'après M. C. Seneuil. *Revue Bleue*, 9 avril 1887, p. 448. Cf. M. DUGUIT et DANTEN, *Revue internationale de l'Enseignement*, 1889, p. 487.

Les communications relatives à la REVUE DES IDÉES *doivent être adressées à* M. F. PICAVET, *3, rue Crétet.*

Le Gérant, L. SÉRIS.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 258.4.03.

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tome XIX. N° 15.

CHRONIQUE

Nous avons dit, il y a quelques semaines, à propos d'une circulaire de M. Léon Moret, ce que nous pensions du préjudice causé à l'enseignement des langues vivantes par la suppression de la composition écrite à l'examen du baccalauréat. La lecture d'un article de M. Jacques Parmentier dans le *Bulletin de la Faculté des Lettres de Poitiers* (1) fortifie notre opinion.

M. Jacques Parmentier n'est pas rassurant : il est pourtant de ceux qui ont le droit d'avoir un avis, et de le dire, il a formé de nombreux professeurs; il a examiné des légions de candidats au baccalauréat; il a subi les variations des programmes et noté leurs conséquences. Lorsqu'il constate aujourd'hui que loin d'être en progrès l'étude des langues est en décadence, quand il fait cette lamentable statistique des mots connus et des mots ignorés par les candidats, il n'y a pas à se boucher les oreilles pour ne point entendre, mais à les ouvrir bien grandes et à faire son profit.

(1) 15 février 1893.

M. Parmentier montre sans peine que les langues vivantes n'étant plus représentées à l'examen écrit par aucune épreuve, et, d'autre part, les candidats admissibles étant assurés de conserver pendant un an le bénéfice de leur admissibilité, nos jeunes gens établissent naturellement le petit raisonnement suivant : « Je vais travailler la composition française et la version latine pour être admissible; je courrai la chance de l'examen oral, et si je suis refusé, je dirai que j'ai échoué devant l'exigence exagérée du professeur de langues vivantes; si je suis refusé à l'examen oral, j'ai devant moi un an de travail très doux pendant lequel je serai bien maladroit si je n'arrive pas à coudre ensemble assez de bribes d'anglais ou d'allemand pour obtenir le minimum de 10 points qui est indispensable. » D'où le résultat suivant : pendant les années où l'éloignement du baccalauréat empêche les élèves de subir son influence néfaste, les langues vivantes sont étudiées avec plaisir parce qu'elles sont étudiées pour elles-mêmes et enseignées avec habileté. Dès qu'on approche du baccalauréat, c'est-à-dire précisément au moment où les premières études pourraient porter leurs fruits, où l'intelligence plus développée serait capable de pénétrer plus avant l'esprit des auteurs allemands et anglais, les calculs intéressés détournent l'attention vers les parties du programme qui ont l'honneur d'une composition écrite ; les langues vivantes prennent place parmi ces quantités négligeables qu'un hasard heureux fera servir au succès, ou sur lesquelles on rejettera les causes d'un échec. Si bien qu'on se donne beaucoup de mal, pendant les premières années d'enseignement, pour préparer les esprits à des études qu'ils ne feront jamais.

Cette situation peut-elle durer? Evidemment non. Tout le monde regrette la suppression du thème de langues vivantes au baccalauréat; les professeurs le disent hautement; M. Bréal ne s'en cache pas. Il ne nous dissimule même qu'imparfaitement les causes de la suppression : « Ça été », dit-il, « un pas en arrière qui doit nous apprendre qu'il faut vivre en bonne intelligence avec l'enseignement classique et non chercher à le supplanter. Sur ce terrain, toute attitude agressive est une faute et ne peut que nuire à notre cause (1) ». Ce qui revient à dire que l'enseignement classique, inquiet des progrès de l'enseignement des langues vivantes, ou irrité de prétentions maladroites, ou l'un et l'autre, n'a rien trouvé de mieux pour rabattre les prétentions de l'anglais et de l'allemand, qu'un coup de boutoir capable de les tuer. Voilà, en vérité, de quoi être fier, et que voilà

(1) *Revue Bleue* du 18 mars 1893.

bien appliqués les principes d'une pédagogie raisonnée! Peu importe que l'anglais et l'allemand, sans compter les autres, soient utiles, indispensables, qu'il faille en posséder le maniement pour être commerçant, industriel, marin, soldat ou simplement homme du monde, que cela ait été dit et redit, reconnu et par ceux qui ont profité de la connaissance des langues vivantes et par ceux qui se sentent inférieurs parce qu'ils les ignorent, qu'on ait depuis vingt ans travaillé pour organiser un enseignement digne de ce nom; une seule chose est à considérer, maintenir à l'enseignement classique sa supériorité. Jamais les raisons de la suppression du thème de langues vivantes n'avaient été si nettement exposées, et il faut remercier M. Bréal de l'avoir fait.

Mais cela ne suffit pas, il faut aussi aviser aux mesures à prendre et cela est moins difficile aujourd'hui qu'il y a trois ans. On n'envisage plus tout à fait la situation de la même façon : l'antagonisme est atténué et nous ne croyons pas que le rétablissement du thème de langues vivantes soulève de violentes protestations. Dut-il en soulever, que nous n'en serions point effrayés. Une seule chose est à considérer. Faut-il oui ou non, que nos élèves et d'une façon générale tous les jeunes gens auxquels le baccalauréat sert de carte d'entrée dans la vie, aient des langues vivantes une connaissance suffisante pour ne plus oublier ce qu'ils ont appris, et pour perfectionner facilement leurs études premières ? Si non, n'en parlons plus, et revenons à trente ans en arrière; ce sera une économie de temps et d'argent. Si oui, faisons ce qu'il faut, sans chercher à ménager autre chose que l'avenir de la jeunesse et du pays, et laissons dire les mécontents ou les arriérés ? Il n'y a pas de milieu entre ces deux lignes de conduite. Avons-nous besoin de dire que nous ne sommes pas pour la première ?

JULES GAUTIER.

LE SYMBOLISME AU XVIIe SIÈCLE

JEAN CHAPELAIN

« Dévoiler la secrète signification du mot symbolisme, je ne le saurais : je ne suis ni théoricien ni devin. On m'a dit que dans « Sixtine » j'avais fait du symbolisme; je ne m'en étais jamais douté. »

Ainsi parle, au moins comme sens, sinon textuellement, M. Remy de Gourmont, qui est un des apôtres, inconscient à l'en croire, mais hautement revendiqué par « la grandiloquente école en marche avec l'Art vers le Trône de Perfection ».

Il nous a paru intéressant de chercher ce que pouvait avoir de nouveau cette école qui ne se définit pas « dans sa secrète signification », et notre recherche nous a amené à ce résultat, au premier abord stupéfiant, de trouver, au XVIIe siècle, au moins un symboliste (1), et de découvrir que Jean Chapelain, « le père de la Pucelle », est un ancêtre de M. Renacle et de M. Moeterlink.

Nous sommes assuré que ce nom de Chapelain, auquel les plaisanteries de Racine et de son groupe littéraire ont valu une si grande célébrité... de ridicule, va faire hausser les épaules à tous les « jeunes » qui ont vibré à la lecture du « Pèlerin passionné », à tous les analystes des cas spéciaux de névrose indéfinie, à tous les Bouvard avec ou sans Pécuchet.

Nous croyons pourtant devoir maintenir cette affirmation, en dépit de leurs « haros », et nous ne laisserons à M. Jean Moréas que le parrainage de l'école (2), convaincu que sa paternité remonte plus haut que lui.

Car, si le symbole est le mélange des objets qui ont éveillé nos sentiments et de notre âme en une fiction ; — s'il est, pour emprunter une définition à un des soldats enrôlés sous sa bannière, M. Henry de Régnier, « la fuite honteuse bien loin de l'Art des Contingences, c'est-à-dire des accidents de milieu et d'époque », qu'est-ce donc qui peut mieux répondre à cette formule que les phrases par lesquelles l'auteur de « Jeanne d'Arc ou la France délivrée » nous définit son héroïne ? — « C'est la grâce dont il a plu à Dieu d'armer

(1) Cf. la remarquable « Notice » de M. Em. de Molènes, en tête de son éd. — Collect. des Epop. nation., Marpon et Flammarion, 1892.

(2) On sait bien que, en 1885, M. Moréas, blessé par l'appellation de « décadent », réclama celle de « symboliste ».

et de fortifier le bras qui soutenoit l'Estat... C'est l'intelligence qui assiste efficacement le comte de Dunois dans l'entreprise qu'il s'étoit proposée de délivrer la France de la tyrannie des Anglois... » (1)

Voilà le symbole dégagé et ce symbole est bien dans la pensée de Chapelain qui nous avertit encore « qu'il ne veut pas nous priver du sens allégorique par lequel la poésie est faite l'un des principaux instruments de l'architectonique... » (2)

Et nous voyons encore dans cette obscurité de termes enveloppant la pensée une marque caractéristique du symbolisme de Chapelain. De nos jours aussi, M. Stéphane Mallarmé ne fait-il pas « résider la poésie dans l'énigme ? » Ne nous transforme-t-il pas en autant d'Œdipes ? — Ce qui ne laisse pas d'être agréable pour notre amour-propre de lecteur et commode pour les écrivains qui prennent des poses hiératiques de Sphinx accroupis.

Le symbole, en outre, est toujours une abstraction. Chapelain n'a pas manqué d'en tenir compte. Dans son œuvre, « le roi Charles est la volonté maîtresse absolue et portée au bien par nature, mais facile à porter au mal sous l'apparence du bien ; l'Anglois et le Bourguignon,... les divers transports de l'appétit irascible qui altèrent l'empire légitime de la volonté ; Amauri et Agnès, les différents mouvements de l'appétit concupiscible,... Dunois,... la vertu qui a ses racines dans la volonté qui maintient les semences de justice qui sont elle et qui combat toujours pour l'affranchir de la tyrannie des passions... » (3) — J'en passe et non des plus mauvais. — Enfin, Jeanne, la glorieuse Pucelle, c'est le personnage « Ame » symbole de délivrance des désastres passés, qui doit, chaque fois que nos frontières sont menacées, réveiller le patriotisme, le symbole aussi qui déploie devant nos yeux espérants les pages invaincues de la victoire future.

« Toi, lui dit-on, dont le bras est le bras de la France » (4), tu dois,

... Parlant aux soldats d'une voix plus qu'humaine (5)

ici, soulever

Tout ce que les Français ont de guerrières âmes (6),

(1) Cf. Préface.
(2) Id.
(3) Cf. Préface.
(4) « La Pucelle », ch. XII.
(5) Id., ch. XI.
(6) Id., ch. II.

là, rendre

A la France l'honneur, au Roi la royauté (1),

là encore, conseiller, après la valeur dans la lutte, la prudence, sa nécessaire alliée,

Le courage français aide moins qu'il ne nuit,
Si par le jugement son effort n'est conduit (2).

Qu'importe la déroute présente! L'avenir est gros de promesses, et le relèvement vient à son heure du travail persévérant,

Qui toujours rejeté, toujours remonte en haut (3).

Aussi, sur la route de cette vierge, en laquelle on a vu d'abord l'espoir, puis la délivrance, quel enthousiasme de la part de ces braves populations qui

Veulent de tout leur sang payer leur liberté ! (4)

Elle entre dans Orléans délivré par elle, et alors

Bien heureux qui la voit, plus heureux qui la touche.
On la presse, et Dunois à peine, en s'efforçant,
Du peuple transporté contient le flot puissant (5).

Et le symboliste Chapelain change tellement son héroïne en ce personnage « Ame » dont nous parlions, qu'il fausse l'histoire pour « fuir les accidents de milieu et d'époque ».

Voilà la réponse historique de Jeanne à Dunois : « J'ay accompli ce que Dieu m'avoit commandé... Je voudrois qu'il lui plust me faire ramener à mes père et mère... » (6) — Pour éviter ce déconfort, le poète se réfugie dans le monde surnaturel, et il ne faut pas moins que l'Enfer conjuré tout entier contre Jeanne pour arrêter momentanément sa mission éternelle à travers la durée des âges.

« Pour peu que nos symbolistes veuillent constater par eux-mêmes

(1) Id. ibid.

(2) Id., ch. XI.

(3) Cf. « La Pucelle », ch. III.

(4) Id., ch. II.

(5) Id. ibidem.

(6) Cf. « Chroniques ». — Ces paroles furent prononcées au milieu des ovations qu'on faisait à Jeanne d'Arc à Crespy-en-Valois.

qu'il n'est rien de nouveau sous le soleil, ils n'auront qu'à lire ce poème où ils se reconnaîtront en plus d'un point. » (1)

Il est temps sans doute de rayer la légende surannée d'un Chapelain grotesque (2) comme poète et comme homme, du Chapelain de Furetière, à la perruque de ladre et d'avaricieux, du Chapelain écrivain,

> Qui de son lourd marteau martelant le bon sens
> A fait de méchants vers douze fois douze cents. (3)

Car « la Pucelle » n'est pas « inexprimablement dure et mortellement ennuyeuse... » Elle n'a pas « une grande puissance de coriacité... » (4)

Sa langue est le plus souvent noble ; son style, parfois très puissant, exalte le sentiment national (5), — ce qui, pour l'époque, n'est pas un mince mérite, — et l'on pourrait relever, au hasard de la lecture, de fort nombreux passages dont la forme magistrale ne déparerait pas les épopées consacrées. Mais qui donc a lu de Chapelain plus que les vingt vers que s'imposaient par badinerie, en « pensum », les amis de Despréaux ?

M. F. Brunetière, en établissant la filiation du symbolisme actuel, y a vu une sorte de renaissance poétique tendant à nous ramener à la strophe de Ronsard. Il est certain que les vers des maîtres ouvriers de cette école, — ceux de M. Verlaine, par exemple, — sont pleins, beaux et rythmiques, comme ils s'en vantent justement.

Toutefois, il nous paraît de plus que cette renaissance, avec la strophe éclatante du vieux Ronsard et ses mètres dès longtemps inusités, a ramené aussi l'idée maîtresse qui préside à l'œuvre de Chapelain.

Car cette idée est toute « symbole ».

Après cela, peut-être Chapelain faisait-il du symbolisme comme M. de Gourmont, son descendant, — ou bien encore comme son contemporain, M. Jourdain, faisait de la prose, « sans le savoir ».

P. Ant. Brun.

(1) Cf. M. Em. de Molènes, « Notice » cit. — et « la Pucelle », ch. IX.

(2) Je finirai par croire que Th. Gautier, en écrivant « les Grotesques », a fait, outre un mauvais livre de critique, une mauvaise action littéraire, bien des gens s'en rapportant à ses opinions paradoxalement spirituelles, dont ils gardent dans l'esprit la forme à l'emporte-pièce, et négligeant de les reviser par la lecture des œuvres condamnées.

(3) Cf. Boileau, « Epigr. ».

(4) Cf. Théoph. Gautier, — op. cit., — p. 251.

(5) Cf. « Epistre liminaire à Mgr le duc de Longueville » : « Le dessein de délivrer la France est un dessein si haut que pour en faire un poème il suffisoit presque d'en faire un simple tissu... »

BIBLIOGRAPHIE

Louis Tarsot. — *Les écoles et les écoliers à travers les âges;* 1 vol. grand in-8°. Paris; Henri Laurens, 1893; 339 pages.

La *Revue de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur* a insisté, à diverses reprises, sur l'utilité qu'il y aurait à ce que, dans toute ville possédant un lycée ou un collège, on recueillît dans les archives locales des documents permettant d'écrire l'histoire de chaque établissement et, par surcroît, de réunir ainsi les matériaux nécessaires à une histoire générale de l'enseignement secondaire en France.

Dans le but de hâter la publication des monographies qui constitueront les bases d'un ouvrage d'ensemble, la *Revue* a largement ouvert ses colonnes à tous ceux de ses lecteurs qui lui ont envoyé des documents et des renseignements pouvant servir à l'histoire des lycées et des collèges. Les travaux qu'elle a provoqués dans ce sens et les documents qu'elle a insérés forment une liste déjà longue, qui continue à s'accroître.

La *Revue* ne perd donc pas de vue cette question importante. Elle ne saurait rester indifférente aux efforts qui sont faits d'autre part pour répandre des idées justes sur ce qu'ont été nos écoles de tout ordre dans le passé et sur ce qu'elles sont devenues dans le présent.

C'est avec un vif intérêt que nous avons lu l'ouvrage de M. Louis Tarsot: *Les écoles et les écoliers à travers les âges.* Le sujet qu'il embrasse est des plus vastes: c'est l'histoire de l'enseignement, à tous ses degrés, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

L'auteur a jugé avec raison qu'avant de présenter à ses lecteurs les écoles et les écoliers de France, il devait leur faire connaître le genre d'éducation et d'instruction que recevaient les enfants de nos ancêtres intellectuels: les Grecs, les Romains et les chrétiens des premiers siècles.

Il serait agréable de suivre M. Tarsot dans ses développements sur l'histoire de nos écoles sous le règne de Charlemagne, pendant le moyen âge et la Renaissance, pendant les temps modernes, sous

la Révolution et au XIXe siècle; mais il serait difficile de le faire brièvement : l'œuvre ne se prête guère à une rapide analyse, tant elle est elle-même condensée. On est surpris de l'énorme quantité de renseignements curieux et instructifs qu'elle contient sous un volume relativement restreint. L'auteur a su faire un choix si judicieux de ses matériaux, et les a si bien mis en œuvre, que le livre, bien qu'écrit dans une langue sobre, n'a rien d'aride, se lit sans fatigue et tient toujours l'attention en éveil.

Le patriotisme le plus éclairé anime cet ouvrage, dont l'auteur veut faire « aimer les hommes et les choses de son temps, sans dédain pour les traditions du passé. » Il met en lumière les progrès éclatants réalisés en France depuis 20 ans dans toutes les branches de l'enseignement; mais, sans renoncer aux droits de la critique, il sait rendre justice à notre ancienne Université et aux autres devanciers des éducateurs de l'époque actuelle.

Le livre de M. Tarsot, qui a dû nécessiter des travaux préparatoires considérables, est un ouvrage remarquable, composé avec méthode, bien fait, consciencieux, impartial; rédigé, dans un style clair et facile, par un lettré des plus compétents en matière de pédagogie, il sera lu avec un égal plaisir et un égal profit par nos professeurs et instituteurs et par leurs élèves.

L'éditeur n'a rien négligé, de son côté, pour que le volume plût par sa forme extérieure comme il plaira par le fond : l'exécution typographique en est irréprochable et 130 belles gravures en sont le commentaire vivant et animé.

Cet ouvrage a sa place toute marquée dans les bibliothèques générales des établissements scolaires, dans les bibliothèques de quartiers et dans les catalogues de livres de distribution des prix. Il aura, nous en sommes persuadé, tout le succès qu'il mérite et que fait présager l'élogieux et spirituel *Avant-propos* qui a été écrit, pour ce « livre de bonne foy », par M. A. Mézières, de l'Académie française.

A. VILLEMOT.

NOMENCLATURE

DES ARTICLES, NOTES ET DOCUMENTS PUBLIÉS DANS

La *Revue de l'Enseignement secondaire et supérieur*, de 1885 à 1893, pour servir à l'histoire de l'enseignement secondaire en France.

TOME III (*1er semestre 1885*) :

PAGE 434. — *Revue de quinzaine*, par M. Edgar Zevort : « On a souvent dit quelle utile contribution pouvaient apporter à l'histoire « générale, l'histoire locale ou les monographies spéciales..... chaque « lycée ou chaque collège a son histoire particulière qui intéresse tout « l'enseignement secondaire. Il est tel modeste collège dont l'origine « remonte à deux ou trois cents ans, et dont les transformations suc- « cessives ouvrent un jour sur l'état de l'enseignement secondaire dans « notre pays pendant une longue période. Nous verrions avec plaisir « les maîtres de nos lycées et de nos collèges entrer dans la voie des « recherches sur les établissements auxquels ils appartiennent, et nous « serions tout disposés à offrir l'hospitalité de cette *Revue* à de courtes « monographies contenant moins d'appréciations que de faits et de « renseignements. »

PAGES 481-486. — *Revue de quinzaine*, par M. Jules Gautier. — Développement de l'idée émise, dans l'article précédent, par M. Edg. Zevort ; conclusion : « Ne serait-il pas honorable, à une époque où l'instruction « est plus en honneur qu'elle ne l'a jamais été, d'entreprendre une « publication de ce genre pour tous les lycées et collèges de France ? « Un pareil recueil tiendrait un rang honorable à côté des grandes « collections historiques de notre siècle ; les bonnes volontés ne man- « queraient certainement pas pour le mener à bonne fin et plus d'un, « nous en sommes convaincus, serait heureux de contribuer à élever « un monument à notre enseignement secondaire. » — Dans cet article, M. Jules Gautier désigne plusieurs monographies de ce genre :

J. DEMOGEOT. — *Notice historique sur le collège royal de Lyon*. Brochure gr. in-8°, 44 p. Lyon, 1840.

A. GAUTIER. — *Le lycée de Rouen*. Un vol. in-8°. Paris, Paul Dupont, 1875.

L'abbé CAULY. — *Histoire du collège des Bons-Enfants de l'Université de Reims*. Un vol. in-8°, 776 p. Reims, Michaud, 1885.

THÉRY. — *Origines du collège royal de Versailles.* Brochure in-8°, 30 p. avec 3 planches gravées. Versailles, 1839.

PAGES 503-507. — *Documents relatifs au collège des Oratoriens, au Mans* (de 1664 à 1754) ; communiqués par M. *Fringnet*, ancien proviseur du lycée du Mans.

TOME IV (2e *semestre 1885*) :

PAGES 6-16 ; 54-61. — Suite et fin des *Documents relatifs au collège du Mans* (de 1754 à 1774 et de 1774 à 1783) ; communiqués par M. *Fringnet.*

PAGES 62-66. — *Note et documents relatifs au college de Sancerre* (1521, 1642 et 1777) ; communiqués par M. *E. Guyot*, principal de ce collège.

PAGE 95. — Notice bibliographique sur l'*Histoire du collège de Saint-Sever* (*Landes*), par M. XAMBEU ; brochure in-8°, 56 p. Dax, 1884.

PAGES 203-220 ; 244-268 ; 536-544 ; 582-589. — *Étude sur l'enseignement à la Martinique*, par M. Félix LOMBART. — I. Des origines jusqu'à 1870. — II. De 1870 à 1885 ; le Lycée de Saint-Pierre ; le Pensionnat colonial pour les jeunes filles ; III et IV. Considérations diverses sur l'enseignement à la Martinique et aux colonies.

PAGE 284. — Dans un article sur les *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, M. *Jules Gautier* signale, dans le 75e volume, publié en 1885, une « Spirituelle notice sur *les Pensionnaires de collège chez les Oratoriens de Troyes au XVIIIe siècle*, par M. *Carré.* »

PAGES 293-300 ; 343-363. — *Documents relatifs à l'ancien collège de Rouen*, communiqués par M. *A. Gautier*, ancien proviseur de ce lycée : I. Règlement adopté le 27 août 1762 pour la police du collège royal de Rouen, après l'expulsion des Jésuites. — II. Arrêtés, règlement et actes divers relatifs à l'Ecole centrale de Rouen, de l'an III à l'an IX.

PAGES 517 et 518. — Article de M. *Jules Gautier* sur le livre de M. l'abbé E. CAULY : *Histoire du collège des Bons-Enfants de l'Université de Reims, depuis l'origine jusqu'à ses récentes transformations.* Un vol. in-8°, avec plans, gravures et vignettes ; XIII-776 p. Reims, F. Michaud, 1885 : « Ce n'est pas seulement une histoire du collège « des Bons-Enfants ; c'est une histoire complète de l'enseignement à « Reims, même de l'enseignement en France depuis les Druides... »

PAGES 546-557. — *Contrat de fondation et statuts du collège de Verneuil* (*Eure*), en 1599 ; documents publiés par M. *Armand Bénet*, archiviste du Calvados.

PAGES 557-559. — *Documents relatifs à l'ancien collège de Rouen* : collège de Jésuites (1594, 1604, 1762 ; collège royal (1780, 1781) ; communiqués par M. *Thénard*, professeur au lycée de Versailles.

PAGES 602-604. — *Note sur le collège de Condé-sur-Noireau* (*Calva-*

dos), et *Statuts* de ce collège (1720 ?); documents communiqués par M. *Armand Bénet*.

TOME V (1er *Semestre 1886*).

Pages 104-116. — Note de M. *Thénard* sur l'utilité de la publication des documents relatifs à l'histoire des collèges avant 1789; — *Mémoire relatif à la réorganisation du collége de Montpellier en collége royal, en 1762*, après l'expulsion des Jésuites; adressé au parlement de Toulouse par la municipalité de Montpellier; communiqué par M. *Thénard*. (Établissement et ancienne économie du collège de Montpellier, entièrement formé au commencement du XIIIe siècle; — moyens de remplacer les Jésuites; — réflexions sur les études et la manière d'enseigner; — première institution : 6e, 5e, 4e et 3e; — deuxième institution : 2e et rhétorique; — troisième institution : philosophie).

Pages 164-171. — *L'enseignement public dans le Doubs en 1789*; article de M. *Léonce Pingaud*.

Pages 257-262. — *L'Ancienne Université*; article de M. *Ch. Gidel*,

Pages 263 et 264. — *Déclaration faite en 1790 par les professeurs du collège de Coutances des revenus attachés à cet établissement*; communication de M. *W. Marie-Cardine*, Inspecteur d'Académie.

Pages 341-344. — *Le collège d'Arnay-le-Duc* (*Côte d'Or*). Traitements des régents; traités entre ceux-ci et les Jésuites (XVIe et XVIIe siècles), par M. *Armand Bénet*.

Pages 344-356. — *Lettres patentes relatives à la fondation du collège de Beaumont-en-Auge* (*Calvados*), en 1731; *Prospectus* de ce collège (1751). — Documents communiqués par M. *Armand Bénet*.

Pages 357-364. — *Règlement d'organisation de l'école secondaire de la ville de Bayeux* (*an XI*); *Note* sur le collège de cette ville, fondé en 1561. — Documents communiqués par M. *W. Marie-Cardine*.

Pages 487-507. — *Documents relatifs au collège et à l'école secondaire de Séez* (*Orne*); délibération capitulaire, au sujet des bourses (1753); établissement d'une école secondaire (an XI); situation critique du collège en 1811. — Communication de M. *Vattier*, principal.

Pages 537-546. — *Notes sur la pédagogie classique aux XVIe et XVIIe siècles*; article de M. *Alexandre Martin*.

Pages 546-548. — *Demande d'établissement d'un collège à Pont-Audemer*, formée en 1717 par le maire et les échevins de cette ville, et rejetée par le duc d'Antin, chef du Conseil du dedans du Royaume. — Communiqué par M. *Armand Bénet*.

Pages 550-555. — *Procès-verbal de la célébration de la fête de la Jeunesse, à Evreux*, le 10 germinal an VII (Ecole centrale de l'Eure).

(*A suivre.*)

REVUE DES IDÉES

I. — HISTOIRE DES IDÉES

UNE FORME NOUVELLE D'ENSEIGNEMENT HISTORIQUE

Les idées ont leur histoire comme les mots.

Dans un précédent article (1), nous indiquions l'importance de cette histoire, qui n'est autre que celle de la civilisation. C'est surtout à l'enseignement historique qu'il convient de s'en couvaincre.

La plupart des publicistes qui ont écrit au cours de ces vingt dernières années sur la réforme de l'instruction publique, signalent la nécessité de dégager l'enseignement de l'histoire de la masse des faits qui l'encombrent et d'en faire jaillir la lumière au flambeau de certaines idées générales.

Dès 1874, M. J. Simon, dans la *Réforme de l'enseignement secondaire*, voulait que le professeur d'histoire n'omît « ni les lettres, ni les arts, ni les sciences, lui qui doit surtout se proposer de dérouler le tableau de la civilisation universelle. La progression ou la transformation des idées, des croyances, des lois, des mœurs, les variations apparentes du goût, l'enchaînement des découvertes, la parenté des œuvres de l'esprit, la lutte incessante contre la nature, parallèle à la lutte des hommes, entre eux, c'est là ce qui devrait tenir une place prépondérante dans l'enseignement de l'histoire, qu'on étouffe sous les faits de guerre et de politique. » (Page 386, édit. in-12.)

« Un amas de dates, de batailles et d'événements forme peut-être le squelette de l'histoire, dit encore l'auteur de la *Question du latin* (Frary, page 238), mais c'est grande pitié de ne montrer aux enfants qu'un squelette... Malgré l'impulsion donnée par Augustin Thierry et par Michelet, la vie matérielle et morale des générations lointaines échappe à la grande majorité des gens qui se croient cultivés et qui le prouvent en exhibant leur diplôme. » (Id. page 239.)

M. Marion ajoute à son tour (l'*Éducation dans l'Université*) : « Le cours d'histoire vaut non par la masse des faits qu'il présente, mais par la vie qui y circule, par les idées et les sentiments qu'on en garde. »

Et M. Lavisse, dans les Instructions, Programmes et Règlements de 1890, demande que le professeur d'histoire contemporaine « à la fin du cours, se réserve le temps nécessaire pour traiter théoriquement, mais avec l'appui des faits, les questions de notre siècle. »

Sur le même point, tous les théoriciens s'accordent, et je néglige ceux qui mettent plus directement, comme on dit, la main à la pâte.

Le nouvel enseignement secondaire français est, sous ce rapport, mieux doué que son aîné, qu'il aspire à remplacer. A sa classe de premières lettres est attribué un cours d'histoire de la civilisation et d'histoire de l'art.

Rien de pareil n'existe dans l'enseignement classique latin, à moins que l'on ne prétende, ce qui pourrait se soutenir, que les lettres latines et grecques ont par elles-mêmes une vertu éducative, qui dispense leurs adeptes de cette conclusion nécessaire.

Le programme de cette philosophie de l'histoire, enseignée en la dernière année des études secondaires françaises, est admirablement rédigé. Il y manque pourtant, à notre avis, quelque chose sur l'histoire

(1) Cf. la *Revue* du 17 novembre 1892.

des sciences, ce que M. Fouillée appelle la réforme philosophique des études scientifiques. (*L'enseignement au point de vue national*, Hachette, 1891).

Il ne me suffit point en un temps où l'humanité est parvenue à l'âge scientifique de connaître le dernier mot de la science de mon temps; je désire encore apprendre ce qu'ont su ou pensé avant moi, sur chaque problème scientifique en mathématiques, en chimie, en physique, en géologie, etc., les générations qui m'ont précédé. Car le progrès scientifique est une forme essentielle du progrès humain; il est lui aussi une application constante de la loi de continuité qui préside au développement de l'histoire de l'humanité. Où en était la Grèce à l'égard des sciences, lorsqu'elle disparut de la scène historique? Qu'a ajouté Rome au patrimoine scientifique que lui léguèrent les Hellènes et, avant eux, l'Orient, et où en étaient les Romains quand ils cédèrent le sceptre aux barbares? Autant de questions que l'on a peine à résoudre même après d'excellentes études classiques, et répondre ne serait pas plus facile à beaucoup d'autres du même genre.

Cette histoire de la révolution scientifique serait particulièrement utile pour nos élèves de la classe de mathématiques élémentaires, qui recevraient parallèlement une instruction toute théorique. Ce serait le moyen de les intéresser à l'étude de l'histoire pour laquelle ils ont généralement peu de goût, quand ils n'y voient point une préparation nécessaire à quelque école spéciale. On leur expose la théorie de la machine à vapeur; on leur parle des expériences de Lavoisier et des lois de Berthollet; ils admirent les merveilles de l'électricité contemporaine. On leur déclare que le génie est une longue patience. Savent-ils les hypothèses qui ont exercé cette patience, les persécutions qui n'ont point lassé la persévérance des plus grands esprits? Se rendent-ils bien compte du long effort scientifique poursuivi à travers les âges par tant de savants obscurs ou ignorés? La biographie de ces chercheurs, au moins autant que celle des hommes de guerre, est essentielle pour l'histoire du progrès humain, et c'est à peine si on l'effleure, en passant, dans le cours des études secondaires.

A cette forme nouvelle que nous rêvons pour l'enseignement historique, les manuels ne manquent pas. Sans parler des *Institutions du moyen âge* de M. Gasquet, des ouvrages de MM. Lavisse, Seignobos et de Crozals, la collection de l'histoire universelle éditée par la maison Hachette, nous offre toute une série de livres de ce genre.

La physique et la chimie, la botanique, la minéralogie, la géologie, la zoologie, l'astronomie, les sciences mathématiques ont depuis longtemps déjà leurs historiens, et ces traités comblent une lacune évidente dans l'enseignement. Ils sont, pour les sciences, ce que sont pour les beaux-arts les livres édités par la librairie Quantin. On enseigne l'histoire de l'art, pourquoi ne pas enseigner celle de la science?

Toutes les histoires de la civilisation écrites depuis une vingtaine d'années fournissaient les cadres naturels de ces leçons. Le professeur n'aurait que l'embarras du choix. Dans quelle mine plus féconde et plus sûre pourrait-il puiser, par exemple, que dans les trois volumes publiés par M. Alfred Rambaud sur la civilisation française? Si pleins d'idées, si nourris de faits, d'une érudition si vaste et si attachante à la fois, ils remplaceraient avantageusement, à quelques exceptions près, tous nos manuels historiques; et le professeur trouverait là tous les développements nécessaires pour faire pénétrer dans l'intelligence de l'élève quelques notions essentielles comme celle de l'Etat moderne, qui est le résultat de notre histoire, celui des relations nouvelles de l'Etat avec

l'Eglise, celle des droits et des devoirs de l'individu et de la société en face de l'Eglise et de l'État, celle du progrès démocratique, commercial, industriel, scientifique. Aux élèves des classes supérieures, les trois volumes de la grande histoire; à ceux des classes élémentaires, le petit livre qui en est la réduction, avec ses gravures et ses questionnaires.

S'il est vrai qu'il faille jeter du lest en fait d'enseignement historique, il y a là, croyons-nous, un essai à tenter ou à renouveler plus radicalement qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour; la matière resterait la même, la forme seule de l'enseignement changerait; on y gagnerait peut-être du temps, et le temps, en étude, est précieux comme l'argent.

L. Fénal.

LES SOURCES DE L'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE

AULU-GELLE (1).

G. — Calvisius Taurus (platonicien du 2e siècle)

(1) Cf. A. Les anté-socratiques (1).

(2) Lib. I, 26. Réponse du philosophe Taurus à l'auteur de ce recueil, qui lui demandait si le sage se laissait aller à la colère. (Rapporte l'opinion de Plutarque).

(3) Lib. II, 2. Devoirs et procédés réciproques des pères et des fils, soit pour se mettre à table, soit pour prendre des sièges... lorsque les fils sont magistrats et les pères simples particuliers. (Dissertation de Taurus.)

(4) Lib. VI, 10. Anecdote sur Euclide de Mégare, par laquelle Taurus avait coutume d'exciter ses élèves à se livrer avec ardeur à l'étude de la philosophie.

(5) Lib. VI, 13. Des questions appelées Symposiaques, sur lesquelles on discutait à la table du philosophe Taurus. (*Le Parménide* attribué à Platon).

(6) Lib. VI, 14. Que les philosophes distinguent trois manières de punir. Pourquoi Platon n'en admet que deux (Taurus a admis ces trois manières de punir dans ses *Commentaires* sur le *Gorgias*, tandis que Platon n'en admet que deux).

(7) Lib VIII, 6. Qu'après une légère querelle, suivie d'un racommodement, s'interroger mutuellement sur ses torts est tout à fait inutile. Discours de Taurus et extrait de l'ouvrage de Théophraste sur ce sujet. Opinion de Cicéron, textuellement rapportée, sur les doux liens de l'amitié. (Nous n'avons que ce titre).

(8) Lib. IX, 5. Taurus rappelle la critique que faisait Hiéroclès le stoïcien de la doctrine d'Epicure sur la volupté.

(9) Lib. X, 19. Ce n'est ni justifier, ni atténuer un faute, que d'alléguer l'exemple de ceux qui en ont commis de semblables. Taurus rapporte des paroles de Démosthène.

(10) Lib. XII, 5. Conversation du philosophe Taurus sur le moyen de supporter la douleur d'après les préceptes des stoïciens. (Dans ce chapitre se trouve le texte célèbre : *Natura, inquit, omnium rerum quœ nos genuit. . et parere sibi atque obedire cogit*, que Ritter et Preller, 5e édit. p. 395, donnent pour faire connaître la morale stoïcienne — comme l'objection de Panétius rapportée par eux, p. 408.

(1) Cf. la *Revue* du 6 avril 1893.

(11) Lib. XVII, 8. A la table du philosophe Taurus, la conversation roule d'ordinaire sur ces sortes de questions : pourquoi l'huile gèle-t-elle souvent et si facilement, le vin plus rarement, le vinaigre presque jamais ? pourquoi les eaux des fleuves et des fontaines gèlent-elles, tandis que la mer ne gèle pas ?

(12) Lib. XVII, 20. On lit chez Taurus *le Banquet*. (Aulu-Gelle en cite et en traduit une phrase.)

(13) Lib. XVII, 10. Discussion de Calvisius Taurus et d'un médecin sur la fièvre qui tient Aulu-Gelle (distinction de la veine et de l'artère).

(14) Lib. XIX, 6. Taurus lit, avec Aulu-Gelle, un passage des *Problèmes* d'Aristote. (La honte répand le sang à la surface du corps, la crainte le retire.)

(15) Lib. XX, 4. Il est indigne d'un honnête homme de hanter les comédiens. (Taurus envoie à un jeune homme un passage des *Problèmes encycliques* d'Aristote).

H. — Peregrinus

(1) Lib. VIII, 3. En quels termes et avec quelle sévérité le philosophe Peregrinus réprimanda, en notre présence, un jeune Romain d'une famille équestre, qui l'écoutait d'un air nonchalant et bâillait à chaque instant (Le titre seulement).

(2) Lib. XII, 11. C'est se tromper que de commettre une faute dans l'espoir qu'elle restera ignorée : le voile qui la couvre est tôt ou tard déchiré. Dissertation de Peregrinus.

Comme Phavorinus, Peregrinus a été fort maltraité par Lucien. Pour le juger, il faudra examiner ce qu'en dit Aulu-Gelle: « J'ai connu à Athènes Peregrinus.... C'était un homme aux mœurs graves, à l'âme constante.... Ses entretiens étaient pleins de noblesse et d'utilité. (*Multa hercle dicere eum utiliter et honeste audivimus*). »

I. Phavorinus d'Arles (80-150 après J.-C.) (1)

(1) Lib. I, 3. L'indulgence pour les amis, Chilon, Théophraste, Cicéron, Phavorinus.

(2) Lib. I, 10. En quels termes le philosophe Phavorinus apostropha un jeune homme qui affectait de se servir de locutions anciennes et vieillies.

(3) Lib. I, 15. Critique des bavards d'après Homère, Cicéron, Caton, Phavorinus citant un vers d'Euripide, etc.

(4) Lib. I, 21. A.-Gelle lit, avec Phavorinus, le commentaire d'Hygin sur Virgile.

(5) Lib. II, 1. De quelle manière Socrate avait coutume d'exercer son corps à la patience. Constance d'âme de ce sage (d'après Phavorinus).

(6) Lib. II, 5. Phavorinus distingue l'éloquence de Platon de celle de Lysias.

(7) Lib. II, 12. Phavorinus indique ce qu'il faut faire pour calmer les haines entre les frères ou les amis.

(8) Lib. II, 22. Discours de Phavorinus sur le nom et la direction des vents.

(1) Nous publierons prochainement un article sur ce Gaulois dont le nom mérite d'être conservé dans l'histoire de la littérature grecque (F. P.)

(9) Lib. II, 26. Entretiens de M. Fronton et de Phavorinus sur les différentes espèces de couleurs.

(10) Lib. III, 1. Examen de cette pensée de Salluste: « L'avarice énerve non seulement l'âme la plus virile, mais le corps lui-même « (par Phavorinus).

(11) Lib. III, 3. A.-Gelle lit, avec Phavorinus, la *Nervolaria* de Plaute ; comment il la juge authentique.

(12) Lib. III, 16. Phavorinus explique un mot d'un vers d'Homère (il s'agit de termes assignés à la naissance des enfants; passage du *Traité des Aliments* d'Hippocrate et du 7e livre de l'*Histoire naturelle* de Pline).

(13) Lib. III, 19. Explication du mot *parcus* (les dîners chez Phavorinus).

(14) Lib. IV, 1. Entretien socratique de Phavorinus avec un grammairien.

(15) Cf. Anté-socratiques (4).

(16) Lib. VIII, 2. Dix mots, cités par Phavorinus, que les Grecs emploient fréquemment et qui sont cependant illégitimes et barbares (nous n'avons que le titre).

(17) Lib. VIII, 14. Dispute de Phavorinus contre certain fâcheux qui discutait sur l'ambiguïté des mots (le titre seul).

(18) Lib. IX, 8. Les besoins croissent avec les richesses, maxime concise de Phavorinus.

(19) Lib. X, 12. Phavorinus a fait des recherches sur les antiquités (la colombe de bois d'Archytas).

(20) Lib. XI, 5. Les pyrrhoniens et les académiciens (les 10 livres des Πυρρωνείων ῥροπων de Phavorinus).

(21) Lib. XII, 1. Dissertation de Phavorinus conseillant à une femme noble de ne pas recourir à des nourrices pour élever ses enfants, mais de leur donner son propre lait.

(22) Lib. XIII, 24. Que faut-il entendre par *manubiæ?* (Phavorinus, qu'Aulu-Gelle accompagne, explique l'inscription *ex manubiis*, placée au-dessous d'un groupe de chevaux et de drapeaux militaires, au sommet du portique de Trajan).

(23) Lib. XIV, 1. Dissertation du philosophe Phavorinus contre ceux qui sont appelés Chaldéens et qui font profession de lire les destinées humaines dans les rapports et les mouvements des astres.

(24) Lib. XIV, 2. Dissertation de Phavorinus, consulté par Aulu-Gelle, sur les devoirs du juge.

(25) Lib XV, 8. Passage d'un discours que prononça l'ancien orateur Phavorinus, pour flétrir le luxe de la table, lorsqu'il voulut faire passer la loi somptuaire dite Licinia (on cite ce chapitre, mais pour indiquer qu'il ne s'agit pas de notre philosophe).

(26) Lib. XVI, 3. Discussion de Phavorinus avec des médecins.

(27) Lib. XVII, 10. Opinion de Phavorinus sur les vers de Virgile, imités de Pindare, où il décrit l'éruption de l'Etna.

(28) Lib. XVII, 12. Sur les matières « infâmes » — que les Grecs appellent ἀδόξους, traitées par Phavorinus.

(29) Cf. Stoïcisme, Epictète (2).

(30) Lib. XVIII, 1. Discussion entre un stoïcien et un péripatéticien, sous l'arbitrage de Phavorinus (*influence de la vertu et des biens extérieurs sur le bonheur de l'âme*).

(31) Lib. XVIII, 7. Comment Phavorinus traita un importun qui l'avait interrogé sur le sens ambigu de certains mots.

(32) Lib. XIX, 3. Il est plus triste d'être loué froidement que blâmé avec aigreur (Phavorinus).

(33) Lib. XX, 1. Discussion entre le jurisconsulte Cécilius et le philosophe Phavorinus sur les lois des Douze-Tables (Celui-ci les rapproche des Dix Livres de Platon sur les Lois).

Nous laissons de côté les indications relatives à Cicéron et à Plutarque, — sur lesquels Aulu-Gelle ne nous fournit guère de renseignements intéressants et dont nous avons d'ailleurs les œuvres, — à Lucrèce, dont il ne parle guère que comme poète (1).

F. Picavet.

II. — MOUVEMENT DES IDÉES

LE DROIT ET L'IDÉE DU DROIT

II.

La philosophie à l'Ecole de droit. — L'arrêté ministériel du 6 janvier 1891 et la circulaire du 31 janvier (*suite*) (2).

En fait, la transaction proposée par la sociologie n'a jusqu'à présent rallié ni les suffrages des jurisconsultes ni ceux des philosophes. Les juristes étudient les textes, les métaphysiciens spéculent comme par le passé. Les philosophes qui se sont occupés du droit out pris une tout autre méthode que celle que recommande M. Courcelle-Seneuil. A cette méthode inductive de la sociologie, qui parle au nom de la science expérimentale, s'oppose en effet avec l'autorité d'une longue et tranquille possession un système intuitif. On cherche, pour le droit, des principes absolus et on les trouve au-dessus de lui. Il y a seulement controverse sur le point de savoir si l'origine de ces principes est purement rationnelle ou si elle est divine et révélée. L'école théologique et l'école théocratique rompent là-dessus quelques lances.

Au fond et en général, la lutte est entre deux écoles : celle qui soutient que l'homme est à lui-même la source de son droit; celle qui cherche ailleurs cette origine du droit, dans une puissance supérieure ou dans l'intérêt.

Si la puissance supérieure s'appelle Dieu, on a le droit théocratique de saint Thomas d'Aquin et de quelques modernes. Mais elle peut être simplement la force : l'esprit allemand moderne, enveloppant de nuages ce concept, s'incline devant lui : l'école historique posera en principe que les législations poussent et ne se décrètent pas, car le droit est la force organisée par le temps. Cette tendance se peut développer encore

(1) Nous publierons prochainement un travail analogue sur Sextus Empiricus.

(2) Cf. la *Revue* du 6 avril 1893.

en des synthèses panthéistes, où les lois de la guerre et de la sélection naturelle régissent l'humanité. C'est le droit des grands arbres d'étouffer les petits et de dresser de plus en plus, dans le soleil et dans la lumière, leur tête tout enrichie de la sève que leur réserve la terre indifférente.

Pour l'école libérale, le droit gravite autour de la personne humaine. Elle a sa formule dans Rousseau, dans Kant, dans la déclaration des droits de 1789. Le droit est l'autonomie de l'être humain, l'inviolabilité de la personne; la justice est le respect de ces droits égaux; la loi n'est que l'arme spéciale et transitoire, mise aux mains de l'État, pour les défendre et protéger la liberté de chacun.

Ces deux partis s'accordent sur un point. Que le principe du droit soit hors de l'homme ou qu'il ait sa racine au plus profond de la conscience humaine, c'est toujours à la spéculation métaphysique qu'on peut et qu'on doit le demander. Rentrons en nous-mêmes, peut-être que nous y trouverons l'autonomie et la liberté; peut-être aussi que nous y rencontrerons tout un monde de choses innommables, l'intersection du moi et d'un non moi que nous reconstruirons, un univers qui sera l'évolution rythmique, comme la marche cadencée d'une pensée ou d'une volonté; nous en écrirons la tablature; nous y marquerons la place du droit. Les faits viendront après illustrer, s'il se peut, comme enluminer notre édifice construit *a priori;* la charpente demeure intuitive, nos principes sont absolus, immuables, éternels; ils sont durables comme la raison qui les a découverts.

Ce à quoi les partisans de l'induction répondent qu'elle a fait plus, qu'elle les a inventés, et la question demeure pendante.

Parler de la philosophie du droit, c'est la soulever. Les romanistes d'il y a quelque vingt ans agitaient, à propos de presque toutes les théories du droit romain, la controverse des proculéiens et des sabiniens; on dit aussi qu'en droit musulman les Chéféites et les Hanbalites, qui étaient tous orthodoxes, n'ont jamais pu tomber d'accord; il s'agit de savoir aujourd'hui si l'on est intuitif ou si l'on est inductif.

Ces études ont, depuis quelque temps, pris un intérêt nouveau et pratique. A la date du 6 janvier 1891, un arrêté ministériel déterminait les épreuves de l'agrégation de droit. On reconnaissait la nécessité d'y introduire un certain nombre de matières, qui font partie désormais du domaine agrandi des facultés de droit et sur lesquelles les candidats n'étaient jusqu'ici appelés ni même autorisés à faire leurs preuves. Or les épreuves définitives comprennent, en premier lieu, « une composition écrite sur un sujet pris dans les théories générales de la Législation ». Ainsi la philosophie du droit au moins *lato sensu*; est inscrite au programme. Mais cela ne suffit pas : M. le ministre de l'instruction publique est-il un intuitif ou un inductif? La question se pose; il faut opter. D'éminents professeurs interprètent l'arrêté au sens intuitif; ils tiennent à honneur de maintenir la tradition de 1789; ils intitulent leurs cours : *Cours de philosophie du droit.*

Les partisans des doctrines nouvelles soutiennent, au contraire, que M. Bourgeois et le Conseil supérieur leur ont donné gain de cause. Leurs arguments sont spécieux.

Dans le texte soumis à la section permanente et accepté par elle, la composition litigieuse portait sur une question de *philosophie du Droit.* Or « il a paru à la commission du conseil, et le conseil a été d'avis, porte la circulaire du 31 janvier, que cette expression devait être

modifiée ». — C'est que la philosophie du droit, qui puise les principes dans des notions métaphysiques, ne laisse point, en pratique, que de ressembler à de la métaphysique et les jurisconsultes la tiennent en très grand respect. « Si l'expression, philosophie du Droit, dit la circulaire, « marque bien qu'il ne s'agit pas ici de travaux d'exégèse, elle ne mar- « que pas aussi nettement qu'il ne s'agit pas non plus de dissertations « métaphysiques. La vraie philosophie du droit, ce sont les théories « générales auxquelles les législations des diverses époques et des « divers pays ont obéi *plus ou moins consciemment;* or ces théories *se* « *dégagent de la succession des faits*... nous disons *les* théories géné- « rales... parce qu'il n'est pas possible de fondre toutes les théories du « droit en une théorie unique... »

Qu'est-ce à dire ? — On nous défend de faire de la métaphysique; or, établirons-nous, sans cela, que la notion de droit repose sur l'autonomie de la personne humaine ? Nous ne disserterons pas sur des concepts transcendants; il s'ensuit que nous ne disserterons ni sur la liberté ni sur le fondement de l'obligation. — Voilà pour la partie négative. Mais on va plus loin : la philosophie du droit, dit-on, ce sont, au vrai, les théories générales auxquelles les législations ont obéi et elles se dégagent des faits. — Mais, dégager une loi de faits précis et coordonnés, n'est-ce pas induire cette loi, la faire apparaître, comme font les naturalistes d'une loi physique quelconque.

Il est certain, enfin, que dans l'état actuel de la science, ces lois ne se peuvent pas ramener à l'unité ; les théories générales subsistent côte à côte ; on laisse aux amis du droit naturel l'art de combiner un concept transcendant avec lui-même, de le dédoubler sans qu'il y paraisse, et d'enfanter le monde social avec ce couple, élémentaire. Les sciences d'observation ignorent ces jeux de logique.

Le texte, à tout le moins et l'incident de rédaction semblent justifier ce raisonnement. Nous avons la lettre et les travaux préparatoires ; un jurisconsulte ne saurait en demander plus.

On n'en veut retenir ici qu'une chose : les questions de philosophie du droit sont à l'ordre du jour ; elles figurent en un concours de la plus haute importance. Peut-être qu'il ne serait pas sans intérêt de parcourir quelques ouvrages récents sur ces matières. Il se pourrait que l'on y rencontrât chemin faisant, des arguments intéressants pour l'une ou l'autre des thèses en présence.

C'est ce qu'on se propose de faire ici en peu de mots.

(*A suivre.*) ÉMILE CHAUVIN.

Les communications relatives à la REVUE DES IDÉES *doivent être adressées à* M. F. PICAVET, *3, rue Crétet.*

Toutes les communications relatives à la Rédaction doivent être adressées à M. JULES GAUTIER, *Rédacteur en chef, 7, avenue Parmentier. Les abonnements et réclamations sont reçus à la librairie* PAUL DUPONT, *4, rue du Bouloi, Paris.*

Le Gérant, L. SÉRIS.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 259.4.93.

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tome XIX. N° 16.

CHRONIQUE

Un de nos abonnés a bien voulu nous faire parvenir le compte rendu d'une touchante cérémonie qui a eu lieu le 27 mars dernier, au lycée de Douai, à l'occasion du départ de M. le proviseur Charles, admis à faire valoir ses droits à la retraite. M. Charles, nous dit notre correspondant, — c'est un professeur, — « dirigeait depuis vingt-trois ans le lycée de Douai avec autant de dévouement que d'intelligence et de fermeté ». Cérémonie très simple, du reste ; un professeur et un élève ont parlé. Ce qui frappe, dans ces courtes allocutions, c'est le sentiment, très nettement exprimé et par les professeurs et par les élèves, de l'union qui existait entre tous. « Nous vous avons vu à l'œuvre », a dit M. le professeur Offret, « les uns depuis peu de temps, les autres depuis de longues années, « et même depuis vos débuts dans cette maison. Nous savions « que, grâce à vous, nous pouvions être tranquilles ; une main « ferme et sûre tenait le gouvernail. Les crises parfois fréquentes « dans certains établissements d'instruction, sont devenues incon-

« nues à Douai. Le travail de nos élèves a bénéficié de cette tran-
« quillité et les succès que nous avons obtenus en sont la meilleure
« preuve. En même temps que l'ordre matériel était assuré, nos
« intérêts propres ne vous laissaient pas indifférent ; nos vœux,
« nos demandes étaient accueillis, appuyés par vous avec une
« bienveillance et un dévouement qui ne se sont jamais démentis.
« Recevez de ma bouche, Monsieur le Proviseur, l'expression de
« notre reconnaissance ». — « Ce vous sera peut-être une douce
« consolation », a dit l'élève qui a parlé au nom de ses camarades,
« que de recevoir de la part de *tous* vos élèves ce témoignage
« sincère et spontané de leur vive reconnaissance. Croyez, Monsieur
« le Proviseur, qu'ils garderont toujours le meilleur souvenir, et le
« plus vivace, du dévouement infatigable et de la sympathique bien-
« veillance avec lesquels vous les avez conduits dans la voie du
« bien »... « Le lycée, » a-t-il ajouté en terminant, « grâce à vous et
« aux principes de discipline dans lesquels vous l'avez élevé, sera
« toujours une école de haute vertu et d'honneur ».

Assurément, les sentiments qui sont exprimés là, avec une conviction qui vient du cœur, on les retrouverait en bien des lieux ; mais, il est utile d'en noter spécialement les manifestations publiques, lorsqu'elles se présentent. Outre qu'en les faisant connaître, on apporte, à ceux qui en sont la cause, un témoignage supplémentaire et bien mérité de respect et de sympathie, il est toujours intéressant de saisir sur le vif cette collaboration de toutes les bonnes volontés qui est, sinon l'unique, au moins le plus actif des éléments du succès. Et par succès, nous ne voulons pas parler seulement de cette prospérité matérielle des maisons d'éducation, qui se chiffre en élèves et en deniers, mais bien de ce succès intellectuel et moral qui est le but des vrais éducateurs, qui se mesure à la solidité des caractères et la force des intelligences. Ce n'est pas une mince récompense pour un administrateur, après une longue et laborieuse carrière, après des difficultés vaincues et de toutes sortes, de partir avec ce tribut d'hommages sincères. Ce n'est pas non plus pour une maison une vaine formalité, que de pouvoir s'unir à ce point pour honorer la retraite de son chef ; il faut, pour en venir là, cette estime et cette confiance mutuelles qui se gagnent par la franchise des rapports journaliers et par le dévouement de chacun à tous.

Nous croyons que des exemples de ce genre sont bons à méditer. Ils prouvent plusieurs choses : d'abord que l'union morale entre le chef d'une maison et ses collaborateurs, union si indispensable

qu'on ne fera sans elle rien de bon, non seulement est possible, mais qu'elle existe : nous le savions, et c'est un fait dont jamais nous n'avons douté, mais les preuves matérielles n'en sont pas inutiles ; ensuite qu'il est facile d'acquérir sur l'esprit des jeunes gens, à condition de passer par leur cœur, cette autorité si utile à la fois au maître et à l'élève, à l'élève parce que son intelligence, sa volonté ne se formeront pas sans qu'une autre volonté et une autre intelligence n'agissent sur lui ; au maître parce qu'il trouve dans son autorité bien établie le moyen d'utiliser pour l'œuvre d'éducation toutes les forces morales qui sont en lui. Nous devons tendre non à imposer par la force une discipline incomprise parce qu'elle est absurde, mais à faire accepter, rechercher même, une discipline raisonnable dont les bienfaits seront sensibles à tous. Les procédés peuvent varier ; ils dépendent des hommes, des tempéraments, des circonstances ; toute prescription dogmatique sur ce point pourrait bien rester vaine ; le but seul ne change pas. Lorsqu'il arrive que ces vérités sont reconnues par ceux-là même qui les appliquent ou qui profitent de leur application, c'est une bonne fortune de le constater.

Nous avons le droit de le dire : l'Université est animée d'un généreux élan. En perfectionnant ses méthodes d'enseignement, en consacrant à la formation des caractères des soins minutieux, elle ne fait sans doute que suivre ses plus vieilles traditions, mais assurément elle y obéit avec plus d'ardeur, plus de générosité, plus de sens pratique qu'elle ne l'a jamais fait. Ce que quelques-uns seulement faisaient avec suite, elle le réclame de tous, et tous lui apportent leur concours volontaire. Qu'il y ait une besogne immense, que la tâche soit longue, la route difficile, le progrès très lent, nous le savons mieux qne personne ; mais de temps à autre, il est bon de redire que les efforts ne sont pas perdus, et d'encourager les hésitants en proclamant sans outrecuidance, comme sans fausse modestie, les progrès acquis. Ce qui vient de se passer au lycée de Douai en est un, qui fait honneur, à l'Université d'hier et à celle d aujourd'hui.

JULES GAUTIER.

MALHERBE INÉDIT

LOUIS ARNOULD. *Anecdotes inédites sur Malherbe.* (Alph. Picard, 1893, in-8°.)

Les travaux sur Malherbe forment depuis bientôt deux ans une série ininterrompue. Il y a quelques semaines, je parlais ici même d'une étude de M. Maurice Sourian sur la versification de Malherbe. J'ai aujourd'hui à présenter aux lecteurs de la *Revue* un Malherbe inédit découvert par M. Arnould, maître de conférences à la Faculté des lettres de Poitiers.

Il s'agit d'anecdotes inédites sur le vieux poète, extraites du recueil manuscrit de Conrart, précieuse et inépuisable mine d'érudition. Cette partie du manuscrit de Conrart, signalée autrefois par le bibliophile Jacob, puis retrouvée par M. Bourgoin, enfin étudiée de près par M. Arnould, contient des anecdotes qui ne figurent pas dans les *Mémoires* de Racan, publiés par M. Lalanne. D'ailleurs, nous n'avons pas là une autre rédaction de ces mémoires ; par une savante discussion, M. Arnould établit qu'il s'agit simplement d'une copie *complétée* par Conrart. Les additions forment quatre groupes tout à fait distincts et intercalés à différents endroits de cette copie. Elles fournissent en tout trente-quatre anecdotes dont l'ensemble peut s'intituler : « Supplément de la vie de Malherbe, par Racan. »

Certaines de ces anecdotes concernent les opinions littéraires de Malherbe; ainsi celle qui nous le présente chantant une chanson du Pont-Neuf et déclarant qu'il « aimerait mieux avoir fait cette chanson que toutes les œuvres de Ronsard ». D'autres se rapportent à des bizarreries de caractère ou à des incidents de la vie ordinaire; ainsi les boutades sur les médecins, sur les Cordeliers ; ainsi l'anecdote du cuisinier ganté, celle des camisoles, celle de la poudre de Chypre. Elles sont parfois assez amusantes et font sourire. Rappelons d'ailleurs que M. Arnould en a tiré un piquant article pour la *Revue Bleue*, du 3 décembre 1892. Dans la présente brochure, où il nous les donne réunies et classées, elles sont accompagnées d'un commentaire historique et littéraire très intéressant.

Nous félicitons M. Arnould de son heureuse trouvaille, d'autant plus qu'il a trop de sens et d'esprit pour attacher plus d'importance qu'il ne faut à ce « monceau d'anecdotes » qui « encombrent » la mémoire de Malherbe, et « n'ont rien à voir avec son génie ». Je ne sais même si elles nous aident beaucoup à connaître son véritable caractère. Du moins ne nous en offrent-elles que les singularités et les excentricités, choses qui frappent toujours dans un homme et qu'on retient à coup sûr, tandis qu'on oublie souvent bien des traits sérieux et bien des actes honorables. M. Arnould appelle les notes de Racan une « œuvre de reportage » ; pour moi, je dirais volontiers un « tissu de *cancans* » ; ce n'est pas autre chose.

Outre la tendance — très humaine — que l'on a d'ordinaire à remarquer et retenir surtout les bizarreries des gens, il ne faut pas oublier que Racan a écrit ses notes plus de vingt ans après la mort de Malherbe, et qu'il l'avait connu et écouté pendant près de vingt-cinq ans. C'étaient des *souvenirs* qu'il notait, des souvenirs bien lointains et certainement bien déformés par l'éloignement. Voyez un peu ce qui se passe dans la vie réelle ; nous avons connu quelqu'un de près ; nous savons de lui des détails caractéristiques ; nous racontons qu'il avait telles habitudes, telles opinions, telles manières de parler, qu'il a fait telles ou telles choses, qu'il a dit ceci ou cela. Pendant que nous en avons la mémoire toute fraîche, nous pourrions noter fidèlement ces particularités. Mais que nous laissions passer le temps, au bout de quelques années, nous aurons oublié la moitié des choses, les circonstances où telle parole a été dite, la teneur exacte de la phrase qui fut prononcée, le geste ou l'intonation qui accompagnaient le propos et qui en déterminaient la signification réelle, le motif vrai qui a dicté tel acte, les qualités qui servaient de correctif à telle singularité ou à tel défaut de caractère. Tout s'atténue, s'embrume, se déforme et s'efface. Que sera-ce après dix ans, après vingt ans, après trente ans ? Quelle incertitude, quelle oblitération du souvenir !

Ces réflexions ont simplement pour objet de faire comprendre qu'on ne peut pas se fier absolument à l'exactitude des notes de Racan, et que, comme documents sur la personne morale de Malherbe, elles ne sauraient jamais fournir à l'historien une base solide et vraiment scientifique.

GUSTAVE ALLAIS.

BIBLIOGRAPHIE

H. Dietz. — *Angleterre-Allemagne ; Italie-Espagne* (2 vol., Armand Colin).

Voici deux volumes que je ne saurais trop recommander à tous ceux qu'intéresse l'étude des littératures étrangères, c'est-à-dire aujourd'hui à tout le monde. Je ne me donnerai pas le ridicule de *découvrir* l'importance de ces questions ; mais je suis bien aise que des livres bien faits aident le public, les élèves et même les professeurs à les étudier plus facilement et à les mieux comprendre.

M. Dietz n'a pas voulu faire une histoire des littératures étrangères ; nous en possédons du reste quelques-unes qui sont excellentes et connues de tous.

Il a cru être plus utile et je crois qu'il ne s'est pas trompé, en faisant un recueil de *Morceaux choisis*, mais un recueil divisé en un certain nombre de périodes depuis les origines jusqu'aux temps modernes, travail « où la critique est animée par des citations, où les textes sont préparés, éclairés par les notices qui les précèdent » (*Préface*). On peut ne pas être partisan des *Morceaux choisis* pour la littérature française ; on peut ne pas trouver nécessaire de présenter aux élèves une scène de Molière ou de Corneille, quand il leur est facile d'avoir sous les yeux la pièce complète ; et cependant trouver excellente l'idée de faire connaître ainsi les meilleurs passages des littératures étrangères, qui nous sont à la fois moins familières et moins accessibles.

Lorsque l'on parcourt ces quatre littératures, si différentes et cependant toutes si intéressantes, on ne peut s'empêcher de regretter la barbarie de nos programmes universitaires. Comment ? Parce que nous avons été vaincus il y a plus de vingt ans par les Allemands, il faudra que, pendant quatre ou cinq générations, l'allemand presque seul soit enseigné dans nos lycées et collèges, au détriment de l'anglais relégué bien au second rang, et des langues méridionales, qui n'ont aucune place dans nos programmes !

Ni au point de vue *littéraire*, ni au point de vue *utilitaire*, elles ne sont cependant inférieures à la littérature allemande. On pourrait même trouver et prouver qu'elles lui sont supérieures. Je suis surtout outré de l'injustice avec laquelle on traite ces admirables littératures italienne et espagnole, qui, non seulement sont *belles* et *utiles* en elles-mêmes, mais qu'il est indispensable de connaître, si l'on veut comprendre notre littérature du XVIIe siècle.

On sait, en effet, que la plupart des œuvres d'imagination des deux premiers tiers du XVIIe siècle surtout (tragi-comédies, tragédies, pastorales, comédies, romans, nouvelles) ne sont que des imitations d'œuvres italiennes ou espagnoles. C'est un sujet que je ne puis qu'indiquer, mais qui mériterait d'être traité avec plus d'ampleur.

Je craignais, je l'avoue, que les sympathies de M. Dietz n'allassent plutôt aux littératures du nord qu'à celle du midi. Je constate avec plaisir, j'ajouterai même avec reconnaissance, que l'auteur a été très juste dans les éloges donnés aux littératures du midi, qu'il a très bien senti, et par conséquent admiré, cette brillante littérature espagnole, trop espagnole, hélas ! c'est son plus grand défaut, — défaut qu'elle rachète du reste par tant d'autres qualités. Le roman et le théâtre sont les genres qui ont été cultivés en Espagne avec le plus grand succès ; voici comment M. Dietz apprécie le réalisme de l'un, le romantisme de l'autre. « On a dit avec raison que l'Espagne était la terre classique du roman : il tient en effet dans sa littérature une place presque aussi vaste que celle du théâtre même, et, comme le théâtre, il y atteint son plus haut degré de variété, de verve, d'originalité. Dans le cadre de ces fictions qui ne peuvent point demeurer étrangères à l'actualité, où l'idéal a ses droits, mais où le réel a sa part, où la fantaisie et l'observation se touchent et se complètent, le génie de l'Espagne, réaliste jusqu'en ses caprices, trouvait aisément son compte, et nous allons en effet le voir s'exercer même dans les genres auxquels en apparence il répugne le plus, le *roman chevaleresque* et le *roman pastoral*, en attendant qu'il se donne carrière dans le *roman des mœurs*, création destinée à un avenir si brillant dans l'Europe entière, mais foncièrement nationale ici. » (p. 381.) Après avoir montré que le romantisme du théâtre espagnol « nous désoriente parfois, nous étonne presque toujours », M. Dietz ajoute: « Ce drame nous demeure étranger un peu par notre faute, peut-être, surtout par la sienne, parce qu'il ne satisfait pas assez certains principes, absolus quoiqu'on en puisse dire, d'harmonie et de profondeur. Mais, cette réserve faite, il faut en proclamer la grandeur, grandeur si imposante qu'elle aboutit, par ses voies, à la beauté. Cette grandeur est faite d'abord de noblesse morale, d'honneur frémissant, de fierté, d'enthousiasme, de patriotisme, de foi. Ensuite à considérer ce drame non plus en son fond même, mais dans l'art qui le mène, cette grandeur réside dans le mouvement, dans la passion, dans le lyrisme qui le porte et le précipite. Cette grandeur enfin, même du dehors, nous la sentons consister pour une bonne part, dans une conformité parfaite de l'œuvre représentée aux spectateurs, nous sentons ce théâtre national, vivant, comme aucun autre depuis la Grèce, et nous arrivons ainsi à concevoir ce qu'il doit être, ce qu'il est, le plus légitimement, pour les Espagnols. » (p. 453.) Je n'ajouterai rien à cet éloge. Je me contenterai de faire remarquer que la littérature espagnole (et je pourrais faire cette observation pour les autres littératures étrangères) est avant tout espagnole, et que c'est ce qui fait son infériorité, au point de vue de l'éducation, si nous la comparons aux littératures grecque, latine et française, qui sont plus classiques, c'est-à-dire plus générales, plus humaines (1).

PIERRE ROBERT

(1) Je ne regrette qu'une chose, c'est qu'il n'y ait pas à la fin de ces volumes de M. Dietz une bibliographie, dont les élèves sans doute ne se seraient pas servis, mais qui aurait rendu de grands services aux lettrés et aux professeurs.

DOCUMENTS INEDITS
POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

COLLÈGE DE LIMOGES

(*Suite et fin.*)

Ce fait, Messieurs les depputés de la cathédralle, ceux de la collégiale, les sieurs les consuls, les deputés des curés, les sieurs députés de l'élection, les officiers de la monnoye, les sieurs juges de la bourse, les sieurs avocats, les sieurs députés du commerce et les députés de la cité ont déclaré s'opposer formellement à ce que le vœu des abbayes de Saint-Augustin et de Saint-Martin soit reçu, attendu qu'il est contre l'usage de les convoquer en pareil cas, et qu'ils n'ont aucun intérêt à l'objet de la présente délibération qui leur est étranger, suppliant la cour du parlement de n'avoir aucun égard aux suffrages des dittes abbayes. Et de la part des députés des dittes abbayes a été dit que, conformément à l'arrêt qui ordonne de convoquer tous les ordres qui doivent être convoqués, Messieurs les commissaires ont jugé convenable de convoquer les dittes deux abbayes conformément aux lettres qu'ils ont représentées ; sont étonnés de ce que les différents corps ont formé l'opposition précédente, notamment Messieurs les consuls dont l'usage ordinairement est de convoquer les dittes deux abbayes et notamment dans le don gratuit dernier ; au reste qu'on est également étonné que Messieurs du clergé séculier et autres opposans blâment ladite convocation, ne pouvant pas ignorer que le clergé régulier est toujours appelé avec le clergé séculier, les susdittes abbayes surtout faisant le second corps du clergé ainsi qu'il a été jugé par les arrêts du Conseil.

Au surplus tous les corps respectifs ont fait et réitéré leurs protestations contraires à jcelles.

Sur quoy le procureur du roy a requis qu'il lui soit donné acte des vœux que chacun des députés a présenté dans cette assemblée, avec pouvoir chacun de son corps, comme aussy qu'il soit donné acte des protestations qu'il déclare faire lui-même contre celles faites par les prévôts et consuls, et qu'il soit encore donné acte des différentes protestations et répliques faites par les différens corps chacun dans leur intérêt.

ROMANET.

De tout quoy nous avons donné acte conformément aux conclusions du procureur.

Fait et clos à Limoges, ledit jour vingt un août mil sept cent soixante et deux.

Roulhac de Rolhac, juge. — Maledent de Bonnabre persistant dans vos protestations, chanoine, député de l'église de Limoges. — Devoyon, chanoine, persistant comme dessus. — Martin, chanoine de Saint-Martial, député. — De Fressanges, chanoine député de Saint-Martial. — Bonnin de Fraisseix, consul sous nos réserves et exception contraire aux protestations du procureur du roy. — De Roulhac de Ronneix, consul sous les mêmes réserves et protestations cy-dessus. — De Lamothe, syndic général du clergé. — Magon, curé de Saint-Donmolet, député. — M. Derat, prieur et curé de Saint-Gérald, député. — Brandi Dessaignes. —Muret, syndic. — Valade. — Grellet des Prade. — David de Brie, avocat du roi. — Lafosret. — J. Etienne. — Fr. Ed. Aug. Tercinier. — Henry Michel, second consul. — Romanet, député du commerce. — Tauchon sous les protest. de la comp. pour la préférence. — Thoumas, député des notaires. — Bidaud, aux protestations de la compagnie pour la préférence. — Fournier, député. — Texier, député des procureurs. — Malevergne Dr M. — Pinot, syndic de la cité. — Branle, député des procureurs. — Laurans, juge. — Saint-Martin. — Rogier des Essarts. — Fougères Dr M. — Romanet. F. Pierre. — Veyssière. — F. Gabriel de Saint-Calixte, religieux feuillant.

---

13 septembre 1762. — Nouvelle délibération des corps constitués de Limoges au sujet du remplacement des Jésuites.

Aujourd'hui treizième septembre mil sept cent soixante deux, environ les deux heures apprès midy, dans l'hôtel commun de la ville de Limoges où étaient assemblés Messieurs Rogier des Essarts, écuyer, seigneur de Leyrand, et du Buisson, conseiller du Roy, lieutenant général civil de la sénéchaussée et siège présidial de Limoges, Juge-de-Saint-Martin, conseiller du Roy, lesdits sieurs commissaires députés par arrêt de la cour du vingt-six may dernier, en la présence du procureur du Roy en ladite sénéchaussée et siège présidial, se sont présentés Messieurs Rogier des Essarts, lieutenant général de police, Constant de Beaupeyrat, conseillers du Roy en la sénéchaussée et siège présidial dudit Limoges, commissaires députés par le présidial et sénéchal et Messieurs Devoyon l'aîné et Maledent de Bonabry, chanoine et commissaires députés de l'église-cathédrale de Limoges, et Messieurs Bonnin de Fraiseix et Roulhac du Rouveix, commissaires députés de Messieurs les officiers municipaux, Messieurs les trésoriers de France au bureau des finances n'ayant tenu compte de se présenter quoyque jls ayent été duement jnvités ainsy que les autres commissaires jcy présents: pour raison de quoy nous commissaires susdits, du consentement et requisition du procureur du Roy, apprès avoir attendu une heure et demy apprès celle portée par ladite invitation, nous avons contre eux donné deffaut, et pour le profit d'jceluy ordonnons qu'il sera tout présentement procédé à la délibération ordonnée par l'arrêt de la cour du vingt-sept août dernier, dont communication a été donnée aux susdits corps convoqués et lecture faite aux commissaires jcy présents; sur quoy M. Devoyon, chanoine et l'un des commissaires députés par le chapitre cathédral, a dit que le chapitre de l'église de Limoges estime unanimement que les eclésiastiques séculiers soit du diocèze ou des autres villes du Royaume (autres toutes fois que ceux qui sont agrégés à quelque corps ou congrégation, même réputée séculière) sont les plus capables et les mieux en état de remplacer les cy-devant Jésuites dans l'éducation de la jeunesse et l'enseignement tant

de la théologie, philosophie et autres hautes sciences que dans les humanités. Les motifs qui les ont portés à estimer ainsy sont :

Primo, qu'avant que les ci-devant Jésuites fussent appellés à Limoges (1), le collège était dirigé par un principal qui étoit prêtre séculier chargé de veiller sur les études; qu'en le confiant aujourd'hui à des eclésiastiques séculiers qui ne soient liés à aucune congrégation, on verroit refleurir les sciences et le collège rétably dans son premier état; jl s'y formeroit une communauté eclésiastique sous la dépendance et soumission à un suppérieur. L'on pourroit même établir un pensionnat qui est du vœu de toute la province; jl n'y en a aucun à Limoges. Les bâtiments du collège sont suffisants pour cet objet.

Secundo, qu'en confiant l'éducation et l'instruction de la jeunesse à des eclésiastiques séculiers, l'on ne fairoit choix que de sujets capables qui seroient formés et d'un certain âge; au lieu que, si l'on donnoit le collège à quelque communauté ou congrégation même réputée séculière, l'jnstruction de la jeunesse et l'enseignement seroient souvent confiés à de jeunes gens qui, ne faisant que sortir du noviciat, ne seroient pas en état d'enseigner,

Tertio, que les eclésiastiques séculiers choisis pour régenter, fixés dans leurs employs s'y attacheroient, ce qui tourneroit à l'avantage des écoliers; au lieu que le collège donné à une communauté ou congrégation même réputée séculière, quant même elle fourniroit de bons sujets, l'on se verroit exposé à les voir changer et transférer ailleurs par la volonté de leurs supérieurs, ce qui cause un grand dérangement et affaiblissement dans les études.

Quarto, en confiant le collège à des eclésiastiques séculiers, l'on verroit de l'émulation; il se formerait de bons sujets pour mériter ces places, pour avoir l'approbation du public, pour se faire connoitre et être placés plus avantageusement dans le diocèze. Ces motifs tombent et sont indifférents vis-à-vis de sujets agrégés à une communauté ou congrégation; jls n'espèrent rien dans le diocèze et souvent ne font leurs fonctions qu'avec dégouts et beaucoup d'ennuy.

Quinto, qu'en donnant le collège à des eclésiastiques séculiers, ils enseigneroient la doctrine du clergé de France, au lieu que les sujets attachés à une communauté ou congrégation adoptent les sentiments de leur corps, sont obligés à les suivre, à les enseigner : occasion à bien des disputes.

Sexto, que le diocèze de Limoges, où jl y a plus de deux mil eclésiastiques (1), dont plusieurs ne sont attachés à aucune église et qui n'ont d'autre occupation que celle que leur zelle leur donne, pourroient et seroient en état de fournir dès ce moment et en tous tems pour le collège des sujets capables, pleins de mœurs et de Religion, docteurs gradués dans les plus célébres universités du Royaume, et même fournir le remplacement lorsque quelqu'un manqueroit; ce que l'on ne pourroit trouver dans aucune communauté ou congrégation dans lesquelles l'on voit aujourd'huy disette de sujets, et qui seroient obligés, si on leur donnoit le collège, d'employer des gagistes, gens sans nom, souvent sans éducation et peut-être reprochables en bien des choses.

(1) En 1598. Voy. les *Annuæ litteræ societatis Jesu*, à ladite année.

(1) Pour 900 paroisses.

Par ces motifs, le chapitre cathédral de l'église de Limoges, qui n'a uniquement en vue que le bien de la province et celuy du public, estime que les eclésiastiques séculiers, soit du diocèze ou autres lieux du Royaume (autres que ceux agrégés à quelques communautés ou congrégations, même réputés séculières), sont les plus propres et les mieux en état de remplacer avantageusement les cy-devant Jésuites dans le collège de Limoges. Et ont signé :

MALEDEN DE BONNABRI.
Chanoine, commissaire, député.

DEVOYON.
Chanoine commissaire.

Se sont aussy présentés Messieurs Rogier des Essarts, lieutenant général de police, et Constant de Beaupeyrat, conseiller du Roy au présidial et sénéchal de Limoges, commissaires députés de laditte cour sénéchalle. Monsieur Rogier des Essarts a dit que les sieurs officiers de la sénéchaussée se reffèrent à la délibération par eux prise, le neuvième juillet dernier, qui est présentement sous les yeux de la cour; et en conséquence que les prêtres de l'Oratoire seront présentés à la ditte cour pour remplacer dans le collège de cette ville les cy-devant sois-disant Jésuittes pour enseigner les cinq basses classes et les deux années de philosophie; et qu'à l'égard de la théologie, la cour sera très humblement suppliée d'observer que les Pères Dominicains l'ayant enseignée depuis très longtemps avec la philosophie, en cette considération et vu l'augmentation du travail qu'ils auroient à supporter par rapport à la théologie, la ditte-cour pourroit, si elle le juge à propos, leur assigner tel revenu que bon leur semblera du collège des cy-devant soi disant Jésuittes. Et ont signé :

CONSTANT.
Député de cour sénéchalle.

ROGIER DES ESSARTS.
Commissaire député.

Se sont aussy présentés MM. Bonnin de Fraiseix et Roulhac de Rouveix, commissaires députés par MM. les officiers municipaux. Ledit sieur Bonnin a dit qu'on ne sauroit trouver un moyen plus convenable pour pourvoir au remplacement des professeurs et régens du collège tenu par les cy-devant soi-disant Jésuites qu'en confiant la direction de ce même collège à des eclésiastiques séculiers du diocèze ou autres, non agrégés à aucun ordre ou congrégation même séculière, persistant au surplus dans leur délibération du dixième juillet dernier actuellement sous les yeux de la cour. Et ont signé.

BONNIN DE FRAISSEIX DE ROULHAC.

Dont et de tout quoy nous-commissaires susdits avons, en présence du procureur du Roy, et dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir que de raison. Lequel sera incessamment envoyé a la diligence du procureur du Roy à Monsieur le procureur général du Roy à Limoges, les jours mois et an que dessus.

ROGIER DES ESSARTS.
JUGE SAINT-MARTIN.
ROMANET.

(*Communiqué par* M. ALFRED LEROUX)

NOMENCLATURE

DES ARTICLES, NOTES ET DOCUMENTS PUBLIÉS DANS

la *Revue de l'Enseignement secondaire et supérieur*, de 1885 à 1893, pour servir à l'histoire de l'enseignement secondaire en France.

(*Suite.*)

TOME VI (2e *semestre 1886*)

Pages 116-130. — *Le Collège de la Trinité, à Lyon, au XVIe siècle.* — Discours prononcé à la distribution des prix au petit lycée de Saint-Rambert, à Lyon, par M. *Hippolyte Bazin*, directeur; Août 1886.

Pages 207-220. — *Notice historique sur le Collège de Provins* (fondé en 1556); par M. *G. Cournut.*

Pages 255-264. — *Statuts de l'Université et du Collège de Caen au XVe siècle* (en latin); communiqués par M. *Armand Bénet.*

Pages 297-313. — *Rétablissement du Collège de Morlaix*, en 1778. — Extraits du registre des délibérations de la commune, contenant l'historique du Collège, fondé en 1597 et fermé en 1752 parce que les bâtiments tombaient en ruines (documents communiqués par M. Monod, préfet du Finistère).

Pages 397-402. — *Ordre de police que le Conseil de la ville de Gray entend être gardé en son Collège*, en 1584 (Règlement en 60 articles, communiqué par M. *Ch. Godard*, professeur au Collège de Montbéliard).

TOME VII (1er *semestre 1887*)

Pages 103-108. — *Programme des prix proposés pour le 1er vendémiaire an X*, par le jury central d'instruction publique de l'Yonne (communiqué par M. *W. Marie-Cardine.*)

Pages 109-113. — *Convention intervenue en 1644 entre la commune de Draguignan et les Pères de la Doctrine chrétienne* appelés à la direction du Collège de cette ville (communiqué par M. *Eug. Jourdan*, professeur au Collège de Draguignan).

Pages 162-170. — *Documents relatifs au Collège d'Issoire.* — Origine des bâtiments; souscription publique pour la fondation du Collège (an X); procès-verbal de l'inauguration de l'établissement; délibération du conseil municipal créant les ressources applicables à l'entretien du

Collège; traité entre la ville et le premier Principal. (Communiqué par M. *Guittard*, Principal actuel du Collège.)

Pages 204-206. — *Documents relatifs à l'ouverture du lycée de Caen* (1er thermidor, an XII) : 2 arrêtés du préfet du Calvados ; 1 avis du proviseur aux familles (Prospectus contenant, outre divers renseignements, le détail du trousseau nécessaire aux pensionnaires). Communication de M. W. *Marie-Cardine.*

Pages 271-276. — *Institution du collège de Vernon en l'année 1606.* — Extrait du contenu aux chartes de l'institution de ce collège ; archives départementales de l'Eure, D. 2 ; communiqué par *M. A. Bénet.*

Pages 322-324. — *Lettres patentes de Charles IX* (1564) *et d'Henri IV, roi de Navarre* (1576), ordonnant et confirmant la création d'un collège à Bergerac. (Communiquées par M. *Labroue*, principal du collège de cette ville).

Pages 359-367. — *Extrait du règlement du lycée de Caen* (1er nivôse, an XIII) ; *art. XII : Prix de moralité.* — Circonstances dans lesquelles ce prix est décerné pour la première fois (l'un des 15 concurrents était Dumont-Durville) ; arrêté pris à ce sujet le 15 pluviôse, an XIII, par le préfet du Calvados. — Documents communiqués par M. W. *Marie-Cardine.*

TOME IX (*1er semestre 1888*).

Pages 71-76. — *Documents relatifs au collège d'Avranches.* I. Thèses soutenues, en latin, par François Autin, élève de philosophie (1740). — II. Exercices publics faits par quelques rhétoriciens en août 1745 pour la distribution des prix. — (Communication de M. W. *Marie-Cardine*).

Pages 211-214. — *Fondation du collège de Châtillon-sur-Seine*, en 1624 ; testament de son premier principal ; liste de tous les principaux. — Note envoyée par *M. Guyot.*

Pages 256-263. — *L'Université et les trois collèges de Caen en 1792.* — 1° État des revenus ; la ville de Caen remplit toutes les conditions pour rester le siège d'un grand corps d'enseignement public ; 2° Etat des dépenses. — Extrait des archives départementales du Calvados, communiqué par M. *A. Bénet.*

Pages 357-362. — *Documents relatifs au collège de Vire.* — Etat de la situation, en juillet 1763, du collège de Vire, dont la fondation remonte au 6 février 1682 ; détail des ressources permanentes ; honoraires payés par les écoliers ; charges ; organisation du collège ; son utilité ; mauvais état des bâtiments. — (Communication de M. *A. Bénet*, extraite des archives du Calvados).

(*A suivre.*)

REVUE DES IDÉES

I. — HISTOIRE DES IDÉES

ANNALES DE L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES, 15 AVRIL 1893. — ÉMILE BOUTMY: *Hippolyte Taine.*

M. Boutmy, qui connaissait bien M. Taine, lui a consacré, dans les *Annales* de l'École libre des sciences politiques, un article de tous points excellents, dont nous ne saurions trop recommander la lecture. Il a étudié le penseur et le psychologue, puis le logicien à outrance, qui n'a épargné aucune des entités métaphysiques régnantes, substance, causes, forces, personne spirituelle. « Ayant purgé de ces chimères sa conception de l'univers, il n'y laissait subsister que des phénomènes, des événements et, entre ces événements, des relations de dépendance où il voyait la seule matière de toute science positive. Il se mouvait à l'aise dans ce qui paraîtrait à d'autres un monde de fantômes. C'est à cela qu'il ramenait la métaphysique. Car on l'a traité à tort de positiviste... Jusque dans ses dernières semaines, il agitait dans son esprit une hypothèse mécanique sur la constitution de la matière et la nature des corps (1). »

M. Boutmy établit ensuite que la dialectique a été une des vocations intellectuelles de Taine ; qu'il aimait d'amour la preuve — soit qu'il employât la méthode déductive, soit qu'il dégageât, de tables de présence et de carence, des inductions et des inférences : « En psychologie, en histoire, personne n'a poussé plus loin l'art de trier les faits, l'en distinguer la qualité, d'en fixer la signification, puis de les classer et de les répartir, de les relier après les avoir divisés, de les graduer, de les aligner en séries ou de les distribuer en larges ensembles... La démonstration est toujours d'une précision absolue dans le vocabulaire, d'une lucidité extrême dans les propositions, d'une concaténation invincible dans le raisonnement. »

Mais si l'*être* obéit, le *devenir* n'échappe-t-il pas à une méthode aussi rigoureuse ?... Taine était le premier à reconnaître que sa méthode ne s'applique pas impunément à tout... A côté de la méthode pratiquée par lui, il y a celle que préférait Sainte-Beuve, plus souple, plus discursive. « Ce que Taine nous donne, c'est sur toutes les parties qui

(1) Voyez ce que nous avons dit de Taine dans la *Revue* du 9 mars 1893. Le témoignage de M Boutmy détrompera, croyons-nous, ceux qui — sur la foi d'un critique qui aurait dû mieux écouter M. Taine, pour en parler dans un journal où il avait écrit — seraient tentés de croire qu'il était occupé à composer un cours de morale pratique.

forment masse dans le tableau de l'histoire et de la science, un établissement, une possession, une maîtrise que rien ne pourra ébranler, et, sur tous les alentours, des perspectives étonnamment profondes. »

Ce logicien abondait en vues générales... Mais, par une évolution caractéristique, le langage idéologique lui était devenu de plus en plus suspect... Il avait un besoin impatient de retraduire en langage concret les propositions abstraites... De là ce style qui n'est qu'à lui. Sous une riche diversité, sous une décoration changeante, la structure en est invariable et rigide. (Tout ce passage est à lire ; nous ne croyons pas que jamais on ait mieux caractérisé la façon d'écrire de Taine.)

Mais Taine n'était pas seulement un raisonneur puissant ; il avait la vision d'un peintre et l'imagination d'un poète... L'artiste qu'il était s'astreignait à ne travailler que sur la commande du psychologue et dans les cadres fournis par le logicien. (Le paysage de la Champagne dans l'*Essai sur La Fontaine,* le tableau de la Hollande dans la *Philosophie de l'art aux Pays-Bas.*)

A l'égard des œuvres où l'homme occupe la scène... nul n'a plus terriblement dénoncé l'insuffisance psychologique de l'esprit classique, nul n'était plus profondément pénétré de ce qu'il y a dans cet esprit de sain, d'élevé et de solide... Il rompait décidément avec notre dix-septième siècle... Il ne s'écartait pas moins, en un sens, de notre dix-huitième... Mais d'autre part il était hostile à l'impressionisme, au décadentisme, à toutes les esthétiques qui négligent de connaître et dédaignent de pénétrer le fonds général, permanent et solide de l'homme et de la nature, qui se complaisent et se glorifient dans le contingent, le fugitif et l'individuel...

La conclusion mérite d'être citée tout entière. « Le génie de Taine m'a souvent fait penser à sa forêt natale, à une forêt immense et foisonnante, qu'un ingénieur aurait enclose, aménagée en coupes réglées, où il aurait tracé, au cordeau, tout un réseau de larges voies de circulation. Pénétrez un peu avant dans le taillis, vous retrouverez la végétation de la forêt primitive ; la futaie est magnifique, la verdure abondante, les branches s'entrelacent ; il y a des sous-bois profonds, des fuites devant le regard. Mais cette exubérance de vie est exactement cantonnée et renfermée dans des massifs réguliers. Entre ces massifs, témoins de l'originelle fécondité du sol, les routes s'allongent libres, la perspective est dégagée, le pied sûr, la direction infaillible. Taine avait une imagination germanique, administrée et exploitée par une raison latine. »

Il faudrait relire aussi, pour compléter le travail de M. Boutmy, le pénétrant article que M. Ribot a consacré autrefois à M. Taine dans la *Revue philosophique.* Il est à souhaiter que M. Dreyfus-Brissac nous donne son appréciation sur l'historien des *Origines de la France contemporaine.* Enfin nous voudrions qu'on méditât les paroles que M. Lavisse a adressées récemment aux étudiants : « Je sais que vous êtes préoccupés aussi des devoirs sociaux. Un groupe d'études sociales s'est formé parmi vous. N'aurez-vous pas aussi un groupe philosophique ? Au moment où viennent de disparaître les deux hommes qui ont élevé ma génération, Taine et Renan, au moment où l'hésitation philosophique est manifeste, vous avez le devoir d'éclairer vos consciences, par la mise en commun de votre bonne foi et de votre bonne volonté. » (*Revue internationale de l'Enseignement*, 15 avril 1893.)

F. P.

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT, 15 avril 1893. M. ED. DREYFUS-BRISSAC : *Jules Ferry, ministre de l'instructionpublique.*

Voici un remarquable article (1) où l'on peut suivre l'histoire des réformes universitaires faites en ces quinze dernières années et se rendre un compte exact du rôle important qu'y a joué Jules Ferry. Nous ne saurions trop en recommander la lecture au moment où, de différents côtés, on les attaque en les dénaturant.

M. Dreyfus-Brissac rappelle ce que M. Ferry entendait par enseignement civique et ce qu'on semble trop souvent avoir oublié : « C'est un ensemble de notions descriptives de nos institutions. Dans un pays de suffrage universel, les principes du droit civique, donnés dans cette forme élémentaire, font partie des matières obligatoires de l'enseignement primaire. Mais le Gouvernement s'opposera toujours à ce que, sous prétexte d'instruction civique, cet enseignement civique dégénère, dans l'école, en polémiques de parti. »

De même encore M. Jules Ferry disait au Sénat : « L'œuvre du gouvernement n'est pas une œuvre de sectaires. Nous sommes institués pour défendre les droits de l'Etat contre certain catholicisme bien différent du catholicisme religieux, et que j'appellerai le catholicisme politique. Quant au catholicisme religieux, qui est une manifestation de la conscience d'une si grande partie de la population française, il a droit à notre respect et à notre protection dans la limite du contrat qui lie les cultes avec l'Etat ». Et encore ce qu'il disait de la sécularisation: « *Séculariser* l'école, ce n'est pas la rendre irréligieuse, ni en chasser la religion. C'est simplement rétablir l'état normal des choses, séparer les responsabilités, attribuer l'enseignement religieux aux ministres des cultes, seuls compétents pour le donner et laisser l'enseignement laïque tout entier à l'instituteur laïque ».

Nous souhaitons que M. Dreyfus-Brissac reprenne et complète un jour, comme il en a le désir et l'espoir, l'esquisse intéressante et suggestive qu'il nous a donnée.

F. P.

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT, 15 mars 1893; JOSEPH TEXTE, *Les Etudes de littérature comparée à l'étranger et en France.*

En s'appuyant sur Wetz (*Shakspeare vom Standpunkte der vergleichenden Literaturgeschichte, I. Worms*, 1890) et surtout sur Posnett (*Comparative Literature, London* 1886), M. Texte, dans un cours professé à la Faculté des Lettres de Lyon, soutient que la critique comparative des œuvres d'art ne peut dater que de l'âge moderne. La grande révolution politique du xve siècle a eu pour effet de différencier les littératures, de les nationaliser, de leur constituer une personnalité

(1) Cf. celui de M. Jules Gautier dans la *Revue* du 23 mars 1893.

esthétique. En donnant naissance aux littératures nationales, elle a rendu possible leur étude critique et comparative Dès le XVIe siècle, nous voyons s'éveiller en France une vive curiosité des choses italiennes, puis espagnoles. Cette curiosité persiste au XVIIe siècle ; mais un des traits qui caractérisent cette époque, c'est son indifférence en ce qui ragarde les langues et les littératures voisines. Fontenelle entrevoit le principe de la critique comparative, qui s'attache avant tout au développement national de l'art et à ses attaches avec le sol, le mouvement et les mœurs ambiantes (*Digression sur les anciens*). Mais elle a pour patrie l'Allemagne et elle est sortie d'une révolte contre le despotisme du joug français. Lessing, Herder, Schiller, Tieck, les deux Schlegel, tels sont ses véritables fondateurs (1). Vulgarisée et consacrée en France par Mme de Staël, elle a suscité un mouvement de chaque peuple vers ses origines et, par l'abaissement des frontières, une intelligence plus complète et plus ouverte des œuvres étrangères. On peut prevoir l'avènement d'une littérature qui ne sera plus spécialement anglaise, ni allemande, ni française, ni italienne, mais simplement européenne. Peut-être verra-t-on renaître, sous une autre forme, le Saint Empire de nos pères, cette patrie unique qui devait enfermer dans un même lieu tous les esprits et toutes les volontés.

Donc, pour étudier une littérature moderne, il faut la replacer dans son milieu européen. Il faut, disait Matthew Arnold, qu'un critique littéraire, digne de ce nom, connaisse au moins deux littératures modernes. Bien plus, dit fort bien M. Texte, l'histoire littéraire doit être, en fin de compte, une forme de la psychologie (2) des races et des hommes. Donc ce ne sera pas trop peut-être, un jour ou l'autre, pour étudier la littérature française, d'avoir l'esprit tant soit peu universel et international. Pour l'instant, dit en terminant M. Texte, il faut tâcher du moins d'avoir, suivant le mot de Mme de Staël, l'esprit européen.

F. P.

II. — MOUVEMENT DES IDÉES

NÉO-THOMISME ET SCOLASTIQUE

I. — Revue philosophique, 1er mars 1892, le néo-thomisme en europe et en amérique.

II. — Revue philosophique, 1er avril 1893, néo-thomisme, scolastique et philosophie scientifique.

III. — Revue internationale de l'enseignement, 15 avril 1893, la scolastique.

On sait que le catholicisme, sous la direction de Léon XIII, a repris dans la société contemporaine une importance qui ne saurait être niée par ceux qui demandent à la philosophie scientifique une direction pédagogique, morale et politique. Nous avons essayé de faire connaître

(1) Si M. Texte parcourait la collection de la *Décade philosophique*, à laquelle Sainte-Beuve a fait de si fréquents emprunts, il verrait que les hommes de la fin du XVIIIe siècle connaissaient et goûtaient les littératures allemande et anglaise, italienne et espagnole (Les *Idéologues*, Ch. I).

(2) On aurait souhaité que M. Texte rappelât, pour s'en autoriser, l'œuvre de Taine.

le mouvement néo-thomiste, de le juger et de montrer comment il pouvait être discuté et combattu. Nous croyons que nos lecteurs nous sauront gré de résumer brièvement les conclusions auxquelles nous sommes arrivés.

I.

Et d'abord, quel avantage y a-t-il eu, pour l'Eglise catholique, à revenir au thomisme? Entre les catholiques d'un même pays, il pouvait auparavant exister des divergences telles, sur les problèmes philosophiques, qu'il leur fût difficile de s'unir pour une action commune sur le terrain religieux. De plus, en se séparant ainsi les uns des autres, ils étaient exposés à se rapprocher de penseurs qui ne sont rien moins qu'orthodoxes. De même les catholiques se divisaient sur les questions sociales et politiques; ils étaient républicains, libéraux ou absolutistes; les uns combattaient les doctrines socialistes auxquelles d'autres étaient tentés de se rallier.

En revenant au thomisme, on retournait à une époque où l'unité la plus complète régnait dans l'Eglise. En faisant revivre partiellement le péripatétisme, on choisissait une métaphysique qui peut s'assimiler les résultats obtenus par les sciences modernes. Puis Saint-Thomas a adapté les doctrines d'Aristote au christianisme : avec lui on corrige les erreurs d'Aristote sur des points d'une importance vitale, on utilise surtout la méthode péripatéticienne; on se réclame du plus grand philosophe de l'antiquité, sans risquer de se rencontrer avec les Aristotéliciens qui ont émis des assertions tout à fait opposées aux doctrines catholiques. En outre, rapprochez Suarez de Saint-Thomas, qu'il a paraphrasé, et vous aurez en politique des doctrines qui, essentiellement catholiques, permettront de modifier, selon les lieux, les temps et les circonstances, les principes généraux et universels du droit naturel et, partant, d'accepter des formes diverses de gouvernement. En politique et en philosophie, comme en matière religieuse, les catholiques seront donc d'accord sur les principes et même, grâce à la direction pontificale, sur les modifications possibles en pratique. Unis dans chaque pays en face d'adversaires que divisent la politique, la philosophie, la religion, les catholiques, groupés autour du pape, travailleront en commun, en présence des peuples qui luttent sans cesse les uns contre les autres, au triomphe de leurs doctrines.

La défaite des libéraux belges, les succès des catholiques en Amérique, l'impuissance de M. de Bismarck à triompher du centre au Reichstag, suffisent à prouver que la voie dans laquelle est entré Léon XIII est la meilleure que puissent suivre actuellement les catholiques.

Quelles sont les conséquences philosophiques de cette rénovation du thomisme? Il semble que désormais les catholiques ne demanderont plus à l'idéalisme, au kantisme ou au spiritualisme éclectique, ce que le thomisme leur donne surabondamment. Par contre, la philosophie scientifique ralliera tous ceux qui ont renoncé sans retour aux idées religieuses. Thomisme et philosophie scientifique sont, dans les pays catholiques, les deux facteurs principaux de la spéculation future.

II.

Les néo-thomistes forceront les érudits à se rendre attentifs aux idées qui dirigeaient les hommes du moyen âge. Trop souvent ils les dédaignaient et laissaient dans l'ombre ce qui est réellement l'essentiel.

En voyant nos contemporains se passionner pour les doctrines de Saint Thomas, ils seront bien obligés de se dire qu'elles ont eu une signification et qu'il est nécessaire de les étudier. Par contre, les érudits rendront de grands services à ceux qui ne veulent pas revenir aux enseignements du XIIIe siècle, comme aux historiens qui s'efforcent de faire sortir l'avenir du passé.

Les néo-thomistes enrichissent leur philosophe et considèrent souvent, comme lui appartenant en propre, tout ce qu'il a emprunté à Aristote, à Saint Anselme et à Abélard, à Maimonide et à Averroès, tout ce qu'ils lui ajoutent, en puisant dans la science et la philosophie postérieures. On se demandera si c'est chose bien légitime en matière spéculative, où l'on devrait avant tout avoir le souci et le respect de la vérité, de dépouiller ainsi les anciens et les modernes au profit de Saint Thomas; s'il est juste de laisser ou de faire croire que la société contemporaine trouvera, chez un homme du XIIIe siècle, des réponses à toutes les questions qui la préoccupent. Les historiens impartiaux, obligés par état et par conscience de rendre à chacun ce qui lui est dû, deviendront en fait des adversaires pour les néo-thomistes, dont ils auront à combattre la plupart des affirmations. Tout en rappelant que nous devons beaucoup au moyen âge, pris dans son ensemble — ce que personne aujourd'hui ne semble nier, — ils formeront, pour les défenseurs de la philosophie scientifique, des auxiliaires d'autant plus précieux qu'ils seront tout à fait désintéressés.

La philosophie scientifique prend la réalité pour objet d'étude, les sciences expérimentales et d'observation pour guides, leur méthode pour règle. Les progrès qu'elle a faits en ce siècle sont considérables : idéologues et positivistes, associationnistes, transformistes et évolutionnistes ont travaillé, non sans succès, à la constituer. Chaque jour elle s'enrichit d'acquisitions, qui valent d'autant plus pour la pratique qu'elles ont plus directement l'homme pour objet. La psychologie, devenue physiologique et morbide, ethnologique et comparée, est comptée parmi les sciences les plus réellement positives. L'histoire tend de plus en plus à étudier ce qui est l'essentiel de la vie humaine. Eclairée par la psychologie nouvelle, elle remplacera ses descriptions par des classifications et des définitions analogues à celles des sciences naturelles. A leur tour, la pédagogie, la morale, la politique et la sociologie acquerront *savoir et pouvoir :* la philosophie aura, pour la spéculation et la pratique, une base inébranlable (1).

III

Une histoire des idées au moyen âge indiquera : 1° ce qu'il doit à l'antiquité grecque et latine; 2° ce qu'ont pensé les scolastiques et ce qui appartient en propre à chacun d'eux; 3° ce qu'ils nous ont laissé en théologie et en philosophie, comme dans les sciences mathématiques,

(1) Voici le sommaire de l'article : I. Les travaux des érudits sur l'antiquité grecque et latine. — II. La philosophie du moyen âge dans son ensemble et dans la première période. — III. L'apport des Grecs, des Arabes et des Juifs à la spéculation occidentale au XIIIe siècle. — IV. La scolastique à partir du XIIIe siècle. — V. Intérêt immédiat, pour les modernes, de l'histoire au moyen âge, de l'enseignement, des sciences et de certaines doctrines métaphysiques : l'alchimie, la psychologie expérimentale et génétique; Jean Scot placé au-dessus de Saint-Thomas ; la science moderne et la scolastique. — VI Erudits et Néo-thomistes, la philosophie scientifique.

physiques et naturelles; 4° ce que l'antiquité fournit à l'enseignement philosophique et aux enseignements connexes, quelle place on a donnée aux uns et aux autres, quelles traditions ont été léguées aux modernes.

Pour la première période — du IXe au au XIIIe siècle, — à quelles sources ont puisé les scolastiques? Ils ont l'Organon, mais ils ignorent les Analytiques que semble seul connaître Jean de Salisbury; ils ne possèdent d'Aristote ni la Physique, ni la Métaphysique, ni le traité de l'Ame. Sur les questions métaphysiques qui confinent à la théologie, ils ont des guides qui appartiennent à l'épicurisme, au stoïcisme (Cicéron, Aulu-Gelle, Macrobe, Saint Augustin, Virgile, Juvénal, Perse, Lucain, Sénèque, etc.), à la Nouvelle Académie, que représente alors Jean de Salisbury, mais surtout au platonisme (Timée traduit et commenté par Chalcidius) et au Néo-platonisme (Capella, Apulée, Macrobe, Cassiodore et Boèce, Saint Augustin, le Pseudo-Denys l'Aréopagite, plus tard le *de Causis* et peut-être la pseudo-Théologie d'Aristote). Aristote ne fournit que le mode d'argumentation; pour les prémisses ou les conclusions, rien ou presque rien n'est péripatéticien.

On n'a traité des Universaux que dans les écoles et seulement à la fin du XIe siècle et au XIIe siècle; on en a donné des solutions grammaticales et logiques, bien plus que métaphysiques. Beaucoup d'autres problèmes ont été soulevés qui nécessitaient des arguments philosophiques et théologiques; la Trinité et la présence réelle, les Images et l'Evangile éternel, la liberté, la prédestination et la grâce, l'existence et l'essence de Dieu, ses rapports avec le monde et avec l'homme, la morale pratique et la médecine, le droit et l'alchimie, la psychologie et la cosmologie ont attiré l'attention des Scolastiques.

Parmi les maîtres de cette première période, il faut mettre au premier plan Jean Scot, dont les doctrines ont été reproduites jusqu'à nos jours; Gerbert, qui tente une synthèse si hardie des lettres, des sciences, de la théologie et de la philosophie; Saint Anselme, supérieur à Descartes en métaphysique; Jean de Salisbury, le premier représentant de l'histoire de la philosophie depuis l'antiquité. Ensuite viendront Alcuin et Heiric d'Auxerre, Bérenger de Tours, Abélard, les mystiques; enfin Raban Maur et Remi d'Auxerre, Roscelin et Guillaume de Champeaux.

La succession des maîtres est ininterrompue d'Alcuin à Gerbert, à Abélard et à Jean de Salisbury; l'Université de Philippe-Auguste se rattache aux écoles carolingiennes. La philosophie est rarement la servante, plus souvent l'auxiliaire nécessaire et même la maîtresse de la théologie.

F. PICAVET.

Les communications relatives à la REVUE DES IDÉES *doivent être adressées à* M. F. PICAVET, *3, rue Crétet.*

Toutes les communications relatives à la Rédaction doivent être adressées à M. JULES GAUTIER, *Rédacteur en chef, 7, avenue Parmentier. Les abonnements et réclamations sont reçus à la librairie* PAUL DUPONT, *4, rue du Bouloi, Paris.*

Le Gérant, L. SÉRIS.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 260.4.93.

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tome XIX. N° 17.

CHRONIQUE

Le Comité d'initiative chargé d'étudier la constitution d'une Société de secours mutuels entre les fonctionnaires de l'enseignement secondaire, s'est réuni, jeudi dernier, au lycée Saint-Louis. Le Comité n'a pas encore entre les mains les renseignements qui lui sont indispensables pour établir des calculs sérieux; il espère les recevoir dans un délai assez prochain, grâce au concours bienveillant que la Direction de l'enseignement secondaire veut bien prêter à nos recher ches. Des tableaux statistiques vont être adressés à MM. les chefs d'établissement qui seront priés de les remplir avec toute l'exactitude possible; grâce à eux, on pourra se faire une idée, très proche de la réalité, du nombre probable des décès, des congés et des retraites, et des charges qui, par ce fait, incomberont à la Société: tout essai de constitution qui ne se baserait pas sur des documents précis, n'offrirait, il y en a des exemples, aucune chance sérieuse de durée. — En attendant, le Comité prie instamment tous les fonctionnaires de l'enseignement secondaire qui auraient à présenter,

soit des projets de statuts, soit des propositions partielles, soit des observations sur tel ou tel point, de vouloir bien en faire part au Comité; — le travail dont ses membres entendent se charger n'est autre chose qu'une enquête générale sur la question, d'où devront se dégager en même temps, et les désirs et les besoins des fonctionnaires, et les moyens d'y donner satisfaction. Cette enquête, le Comité ne peut la faire seul : il compte sur la collaboration de tous, car tous y sont intéressés; il examinera avec le plus grand soin toutes les questions qui lui seront soumises; il ne demande qu'une chose, c'est qu'on ne le laisse pas inactif; le meilleur moyen de l'encourager est de lui apporter les matériaux dont il a besoin.

Le Comité désire en outre dissiper toute équivoque. On a exprimé la crainte que la Société en formation ne fût destinée aux seuls fonctionnaires de Paris. — Nous avons déjà dit plusieurs fois, ici même, que cette Société, dans l'esprit de ses fondateurs, devait comprendre tout le personnel de l'enseignement secondaire. — Le Comité répète, une fois de plus, qu'il s'agit de grouper pour une œuvre mutuelle d'assurance et de secours tous les fonctionnaires de l'enseignement secondaire, *exerçant en France, en Algérie ou dans les colonies;* la seule condition pour avoir droit à entrer dans la Société sera d'appartenir à l'enseignement secondaire, ou de lui avoir appartenu; il ne saurait être admissible, en effet, qu'un professeur de lycée ou de collège qui deviendrait inspecteur d'Académie ou professeur de Faculté, fût obligé de sortir de la Société, et même, au moment de la fondation, fût empêché d'y entrer, sous le prétexte, qu'à ce moment là, il n'appartient plus à l'enseignement secondaire. Ajoutons, pour préciser encore, que nous entendons par fonctionnaires tous ceux qui jouissent ou ont joui dans les établissements publics d'enseignement secondaire d'un traitement soumis à retenue. C'est d'après ces principes que le Comité dirigera ses études.

Nous comptons également étudier les moyens d'ouvrir au personnel féminin de l'enseignement secondaire des jeunes filles les portes de la Société. Ce personnel a besoin, tout autant que l'autre, plus que l'autre à certains points de vue, de prévoir l'avenir. Depuis plusieurs mois déjà, il s'en préoccupe. Des études préparatoires ont été faites ; un groupement s'est opéré; des bonnes volontés très actives en ont entraîné d'autres encore hésitantes. Mais rien de définitif n'a été décidé et on est resté dans le vague des études préparatoires. Il faut faire plus et aboutir; nous sommes décidés à nous y employer. Plutôt que de constituer deux Sociétés parallèles, il paraîtrait plus pratique qu'une seule Société réunît tout le personnel de l'enseigne-

ment secondaire ; nos statuts peuvent avoir assez de souplesse pour se prêter à des combinaisons diverses, et si l'introduction des femmes dans notre Société peut être de nature à augmenter les charges, il est possible d'en calculer l'étendue, et d'y pourvoir.

Le Comité adresse ses très sincères remerciements aux journaux et aux Revues, universitaires ou politiques, qui ont bien voulu parler de notre tentative et lui accorder de bienveillants encouragements. Nous y voyons la preuve la plus sûre de l'utilité de nos efforts et de la nécessité de l'œuvre entreprise. Nous rappelons, en terminant, que les communications de toute nature doivent être adressées de préférence soit à M. Bébin, professeur au lycée Buffon, rue Julien, à Vanves (Seine), soit à M. H. Frennelet, 113, rue Monge, soit à M. Jules Gautier, professeur au lycée Voltaire, 7, avenue Parmentier.

JULES GAUTIER.

Le *Bulletin de l'enseignement secondaire de l'Académie de Toulouse* (1) nous apporte, sous le titre *Un mécontent aux mécontents :* un intéressant document. C'est la lettre d'un professeur, peu ou point partisan des réformes accomplies depuis 1890, mais très sincèrement attaché à ses devoirs, résolu à ne rien épargner pour les bien remplir, et qui ne veut pas plus sacrifier ses idées que ses devoirs. C'est un état d'esprit qui se rencontre plus fréquemment qu'on ne l'imagine, mais dont les perplexités douloureuses s'expriment rarement : elles sont exposées ici avec une franchise mêlée de résignation qui peut se résumer dans cette phrase : « Travaillons à faire porter aux réformes « tous les fruits dont elles sont capables; on verra bien ce qu'elles « ne peuvent donner, et qu'il ne faut s'en prendre qu'à elles-mêmes. »

Assurément, il serait très désirable que ce dévouement résigné, qui lutte avec un courage loyal pour une cause désespérée, on l'eût rencontré partout où une hostilité préconçue a changé en adversaires décidés des réformes ceux mêmes qui auraient dû les défendre : mais, comme le fait remarquer le rédacteur du *Bulletin*, ne serait-il pas plus fécond s'il était plus convaincu ? Il n'est pas permis d'en douter. Cette lettre prouve — et c'est l'enseignement principal qu'il en faut tirer — que s'il y a dans l'Université de grandes vertus professionnelles, il y a, au même degré, une extraordinaire impuissance à modifier les idées et les méthodes. Remarquez en effet qu'il s'agit ici, non de l'enseignement moderne qui peut passer pour

(1) 15 avril 1893.

une nouveauté, mais de l'enseignement dit classique, c'est-à-dire de l'enseignement gréco-latin. Ceux d'entre nous qui estiment incomplète la réforme dont il a été l'objet, s'étonneront toujours que six années paraissent insuffisantes pour apprendre le grec et le latin, et qu'on rêve encore d'enlever à l'étude du français la huitième et la septième. L'opinion est cependant très commune, et soutenue avec une bonne foi qui se laisse volontiers aller à l'intransigeance. Et si nous passions à l'enseignement moderne, quels trésors de résistance ne trouverions-nous pas accumulés ! — Nous ne saurions trop fortement réagir contre de pareilles tendances. Nous accueillons avec gratitude des collaborations sincères, mais de peu de foi, comme celle qu'apporte ce professeur de l'Académie de Toulouse, mais nous devons chercher mieux. Les générations nouvelles qui se consacrent à l'enseignement auront pour devoir non seulement de maintenir ce que nous avons fait, mais plus heureuses que nous, d'aller plus loin : ceux qui s'imaginent que nous sommes au bout du progrès, ne regardent que derrière eux ; ceux qui regardent en avant, s'aperçoivent sans peine combien peu nous avons avancé. Travailler au succès des réformes accomplies, leur apporter son concours loyal, toujours, tout son esprit et tout son cœur, quand on le peut, voilà qui est bien ; préparer d'autres réformes, les montrer nécessaires, les rendre possibles, les accomplir, voilà qui sera mieux ; nous ne doutons pas que nous n'y marchions.

J. G.

LES JEUDIS CLASSIQUES DE L'ODÉON

Le théâtre de l'Odéon tient sa promesse, et, malgré les chaleurs presque caniculaires de ce printemps, il a inauguré depuis deux semaines déjà, la deuxième série des matinées-conférences du jeudi. C'est M. Chantavoine qui s'était chargé de la première de ces conférences ; nous avons eu le regret de ne pouvoir aller l'entendre.

M. Chabrier, qui devait parler jeudi dernier sur le *Barbier de Séville*, retenu par une indisposition, a été suppléé par M. Parigot. Le jeune conférencier a accompli ce tour de force de remplacer son ancien maître au pied levé, avec un succès qui justifie une fois de plus ce qu'un de ses prédécesseurs, après une expérience ana-

logue, appelait spirituellement « l'excellence de la règle des vingt-quatre heures ». Aussi bien un amateur de théâtre comme M. Parigot ne saurait-il être pris au dépourvu. La première partie de sa conférence, qui portait sur la nouveauté du *Barbier*, a été brillante ; la deuxième a été curieuse. L'orateur, par des voies peut-être un peu détournées, mais ingénieuses, a rattaché la question Scribe à la question Beaumarchais. Comme il est à cette heure plein de Scribe, pour des raisons que nous verrons bientôt imprimées, il a développé abondamment cette thèse, que Scribe continue Beaumarchais, complète sa formule, achève le renouvellement du théâtre de mœurs qui se mourait avant le *Barbier* et le *Mariage*. Il a loué Scribe avec une conviction, et, ajoutons-le, un courage qui ne pouvaient manquer de trouver auprès du public de l'Odéon le meilleur accueil. Car il est exquis ce public ! Il n'a aucun parti pris pour ou contre. Moitié naïf, moitié sceptique, au fond très connaisseur et très bonhomme, il accepte toutes les conclusions, pourvu qu'elles soient présentées avec sincérité et talent, quitte à applaudir, le cas échéant, les conclusions contraires. On l'a bien vu dans les deux conférences contradictoires et consécutives sur le Tartuffe, on l'a revu hier, quand M. Parigot, repassant par les raisonnements de M. Doumic, en a justement tiré (à distance cette fois), des arguments inverses. Cette variété même est un des grands charmes des conférences détachées ; elles piquent par le contraste, si les conférences de série captivent par l'unité.

Le *Barbier de Séville* a été fort joliment joué, parce qu'il a été joué *jeune* ; au reste, les acteurs chargés du rôle de Rosine et de Figaro auraient eu du mal à le jouer autrement. Amaury a retrouvé son succès habituel dans Almaviva ; et quant à l'excellent Cornaglia, il est Bartholo de la tête aux pieds.

Z.

UNE VISITE

A NOTRE-DAME DE PARIS ET A LA SAINTE-CHAPELLE

Lundi matin, 27 mars, les deux ou trois pauvres femmes qui venaient, accablées de misère, demander grâce à genoux devant l'autel de Notre-Dame, pouvaient voir — si du moins les larmes ne voilaient pas trop leurs yeux — un groupe de lycéens s'arrêter sous le collatéral gauche de la grande église et écouter avec recueillement la voix d'un Maître qui les charmait. M. Bœswillwald, architecte, professeur d'architecture du moyen âge à l'École des Beaux-Arts, nous expliquait comment la cathédrale « française » — et non « gothique » — s'était peu à peu dégagée de la basilique romaine : — l'évêque prend place sur la *cathedra* du juge, au fond de l'abside; le transept étend ses bras en croix autour de l'autel du martyr; la nef trop étroite s'épanche entre les colonnes par les bas-côtés où s'ouvrent bientôt les chapelles; la charpente de bois qui semblait peser sur les têtes se transforme en voûtes de pierre (1) qui semblent élever vers le ciel les voix et les prières; des parois extérieures naît naturellement une végétation de sculpture; bien plus il en jaillit des figures grimaçantes de vie. La cathédrale est comme un organisme se transformant à travers les âges, « évoulant » pour mieux s'adapter à sa destination, développant selon les besoins telle ou telle de ses parties, fortifiant ses membres d'appui pour mieux prendre possession du sol; elle semble un colosse de pierre vivant à travers les siècles de cette vie intense que nos romanciers-poètes donnent à leurs monstres inanimés de préférence à leurs personnages humains.

Après l'histoire naturelle de la cathédrale, sa géométrie. M. Bœswillwald considère maintenant le *type* de la cathédrale comme *fixé*, et il nous montre son plan d'organisation, les rapports logiques de ses parties. Tout est raisonné — ou du moins organisé selon la raison — dans cette œuvre de foi. C'est grâce à la puissance de la raison que ces immenses voûtes soulevées par la foi n'écrasent pas ces colonnettes de quinze centimètres; c'est la géométrie qui a

(1) Cette transformation était nécessaire, le bois étant trop facile à brûler. Les incendies d'églises par les Normands sont innombrables.

enseigné aux architectes le choix des points d'appui et la manière de contrepeser les poussées obliques des voûtes par ces triangles de pierre verticaux qui semblent des ornements prodigués par le caprice et la fantaisie luxuriante d'une imagination folle du moyen âge; c'est la géométrie qui a réglé jusqu'aux petits détails, qui fait qu'ici, par exemple, les quatre colonnes, au lieu d'être, comme d'habitude, aux quatre sommets d'un carré, supportent un trapèze, ou encore que là, les diagonales du trapèze sont remplacées par des arcs d'hélice pour que le point de concours soit au centre de gravité. Toutes les parties de l'édifice sont solidaires. L'équilibre résulte donc de la complexité, d'un système de poussées en tous sens et de soutiens parfois très éloignés de leurs points d'appui apparents; au contraire l'équilibre des temples grecs résulte de la simplicité; chaque pierre ne pèse que sur la pierre où elle porte; une plate-bande sur deux colonnes, voilà tout le système nécessaire pour donner un équilibre stable. Tandis que l'architecture grecque représente de la manière la plus pure l'harmonie entre ce qui supporte et ce qui est supporté, l'architecture du moyen âge semble vouloir imposer aux pierres elles-mêmes un effort surnaturel. Pourtant l'idée a si bien dompté la matière que, n'était l'élasticité ou la fragilité de la pierre, ces constructions, faites selon les lois de l'éternelle géométrie, seraient éternelles.

Aussi Notre-Dame, indépendamment des beautés accessoires, accidentelles de ses découpures de pierre, a-t-elle une beauté intérieure, essentielle, la beauté logique, la pure élégance que donnent les proportions harmoniques. Les géomètres trouvent à contempler un élégant théorème, un plaisir esthétique analogue à celui que nous ressentons devant un édifice svelte et léger ; en revanche, les architectes reconnaissent qu'une belle cathédrale doit pouvoir être « mise en équations ». La même loi régit les symphonies musicales. — Considérez d'ailleurs une construction où la symétrie est observée : vos regards ne semblent-ils pas bercés par un rythme en oscillant d'un « conjugué harmonique » à l'autre? Notre-Dame n'est-elle pas, selon l'expression du poète, « une symphonie de pierre »? — Les Grecs n'étaient donc pas si naïfs d'en croire les mythes qui leur chantaient comment leurs pierres en s'alignant avaient obéi aux ordres de la musique; les Pythagoriciens n'étaient donc pas si fous de prétendre que les nombres et le rythme président à toutes les belles créations de la science et de l'art; puisque, entre la géométrie, l'architecture et la musique, il y a harmonie préétablie. Leibniz l'avait senti.

II

Au sortir de Notre-Dame, nous entrons à la Sainte-Chapelle. Il y a sans doute entre ces deux églises du même âge un lien intime; pourtant la physionomie est différente : c'est que l'inspiration qui leur a donné naissance n'est pas tout à fait la même. Notre-Dame et la Sainte-Chapelle sont toutes deux l'expression de la piété du

moyen âge; mais Notre-Dame est l'expression de la piété du peuple de France, la Sainte-Chapelle est l'expression de la piété du roi Saint Louis.

Sous les voûtes de la grande cathédrale, la foule est venue pendant des siècles se prosterner devant le Seigneur, s'éblouir les yeux de couleurs et de visions, s'enivrer d'encens, de musique et d'espérance, et oublier cette vie de souffrance et de labeur en contemplant les symboles de la vie éternelle. Aujourd'hui encore nous y ressentons ce frisson « dévotieux » qui inquiétait le sceptique Montaigne lui-même, et qui semble faire passer en notre âme quelque chose de l'âme des générations qui sont venues prier là, à genoux sur la pierre. La piété du peuple de France était vraiment forte; aussi l'architecture du moyen âge n'a-t-elle rien créé de plus fort et de plus sain que Notre-Dame de Paris. — Dans la Sainte-Chapelle venait chaque jour s'asseoir à son petit banc (1) en face de la reine, et prier humblement le saint roi Louis IX; sa piété ardente était surtout délicate; il avait des raffinements de charité; aussi l'architecture du moyen âge n'a-t-elle rien créé de plus délicat et de plus élancé vers le ciel que la Sainte-Chapelle.

C'est Notre-Dame qu'il faut voir pour admirer dans l'art du moyen âge la puissance imposante de la masse et l'eurythmie de l'ensemble; c'est la Saint-Chapelle qui permet de juger de l'élégance et de la hardiesse de cet art. Supprimez par la pensée les vitraux, vous serez stupéfaits du défi porté aux lois de la pesanteur : les liens qui rattachent les flèches aux points d'appui semblent non des troncs d'arbre comme les colonnes ordinaires, mais les nervures déliées d'une feuille dont on aurait découpé le tissu. — C'est encore à la Sainte-Chapelle qu'on peut voir de près le soin que donnaient les artistes aux plus petits détails : il faut être un artiste comme M. Boeswillwald pour les remarquer tous. L'architecte connaît tous les fils de cette dentelle, toutes les fibres de ce cœur de pierre, aussi, comme il l'admire, comme il l'aime, comme il la respecte, sa Sainte-Chapelle! Avec quelle touchante fierté il oppose aux détracteurs de l'art du moyen âge ces statues du XIIIe siècle, nullement hiératiques, nullement maladives, à la figure sereine, à la robe harmonieusement plissée! avec quelle souriante indulgence il regarde ces groupes où les gestes des personnages sont exagérés pour mieux graver les scènes bibliques dans les yeux des fidèles! comme il est heureux de voir que cette couleur neuve — fleurs de lys d'or sur fond bleu — se marie harmonieusement avec les couleurs anciennes! Et ces vitraux, d'une hauteur imposante, qui brillent si vivement — sans tons criards pourtant — à travers les rayons du soleil! Essayez donc, je vous prie, de distinguer les vitraux restaurés des vitraux anciens!

(1) Derrière le petit banc de saint Louis, Louis XI se fit faire une loge isolée avec une petite ouverture carrée : soit qu'il n'osât contempler Dieu que par une lucarne, obliquement, soit qu'il craignît d'être entouré : ce n'était pas un saint, c'était un « roi ».

Et nous admirions d'autant plus que nous la connaissions mieux la châsse que maître Pierre de Montereau fit pour les reliques du pieux roi saint Louis. Nous admirions aussi ces artistes, dignes émules des Viollet-le-Duc et des Geoffroy-Dechaume, qui, restaurant pieusement les chefs-d'œuvre du moyen âge, n'ont d'autre ambition que de faire si bien « qu'on ne s'en aperçoive pas ». Semblables aux artistes du XIIIe siècle, aucun d'eux ne grave son nom sur son œuvre; ils se contentent d'y mettre leur âme, transfigurée par la contemplation de la beauté. Aussi leur œuvre est-elle souverainement bonne ; reliant les âges entre eux par les liens de la science et de la sympathie, ces amants désintéressés de la belle tradition nous donnent la confiance au progrès.

N'est-ce pas précisément le symbole du progrès humain, ce pénible escalier de la Sainte-Chapelle, étroit escalier en spirale, où le jour oblique pénètre à peine par d'étroites ouvertures, jusqu'à ce qu'enfin, au moment où la lassitude va s'emparer de ceux qui montent en comptant les marches, la lumière, dans sa large sérenité, apparaît, éclairant des flèches qui semblent des « doigts levés pour nous montrer le ciel (1) ».

Que l'artiste aussi modeste que savant, dont la parole instructive et salutaire a réveillé en nos cœurs l'amour de l'ancienne France, en même temps qu'il suggérait à nos jeunes esprits des idées neuves, me pardonne si je lui présente imparfaitement ici, au nom de tous mes camarades, nos hommages de respectueuse gratitude.

ALBERT LÉVY,
Vétéran de rhétorique au lycée Lakanal.

22 *avril* 1893.

BIBLIOGRAPHIE

CH. COMTE. *Les stances libres dans Molière* ; un vol. in-8°, Hachette, 1893.

Les candidats aux agrégations de lettres et de grammaire consulteront avec intérêt et profit ce travail consciencieux, où l'auteur a étudié particulièrement la versification de Molière dans *Amphitryon*.

Je n'adresserai qu'une critique à M. Comte ; c'est sur la disposition et la division matérielles des chapitres de son livre, lesquelles ne sont pas nettes du tout. La table des matières présente un aspect assez confus, ce qui est particulièrement fâcheux quand il s'agit, comme ici, de questions arides, malaisées où l'on ne saurait mettre trop de lumière.

(1) Expression d'un poète anglais. — L'un de ces « doigts levés vers le ciel » porte deux anneaux : la couronne royale, et *au-dessus* la couronne d'épines.

*

Les candidats qui consulteront cet ouvrage feront donc bien d'en *grouper* les chapitres comme il suit :

1re Partie (ch. III-X) : mesures du vers libre.

2me Partie (ch. XI-XVIII) : rimes du vers libre :

1° Stances libres de 4 vers (ch. XIV) ;

2° Stances libres de 6 vers et autres (ch. XV) ;

3° Genres des rimes (ch. XVII).

3me Partie (ch. XIX-XXIV) : Questions diverses, entre autres celle des rapports de la forme rythmique avec la période poétique (ch. XIX-XXI).

Cette réserve faite, l'ouvrage de M. Comte leur fournira de précieux renseignements, des observations ingénieuses et pénétrantes, des statistiques très bien faites. Et comme l'auteur n'oublie pas les questions de style, d'expressions et de sonorité, il y a parfois dans son travail d'assez jolis passages.

Je résumerai rapidement ses conclusions sur les trois points essentiels de son étude :

1° Pour ce qui est des mètres, Molière, dans *Amphitryon*, choisit entre les vers de 12, de 10, de 8 et de 7 syllabes ; il approprie le vers de 7 aux rôles familiers ; il ne met jamais en contact celui de 8 et celui de 7 ;

2° Pour ce qui est des rimes, Molière renonce aux rimes plates et suivies qui ont la primauté chez La Fontaine ; il emploie les combinaisons propres aux stances lyriques,

3° Pour ce qui est des rapports de la forme rythmique et de la phrase poétique, Molière, comme les poètes lyriques, obéit à la loi de concordance ; chez lui, la versification s'élève avec la pensée et le style.

Ces conclusions sont intéressantes et instructives. Nous remercions M. Comte de son travail.

GUSTAVE ALLAIS.

NOMENCLATURE

DES ARTICLES, NOTES ET DOCUMENTS PUBLIÉS DANS

la *Revue de l'Enseignement secondaire et supérieur*, de 1885 à 1893, pour servir à l'histoire de l'enseignement secondaire en France.

(*Suite.*)

TOME X (2e *semestre 1888*).

PAGES 73-78 — Facultés des lettres de Paris, Doctorat — Thèse et soutenance de M. l'*abbé P. Lallemand*, prêtre de l'Oratoire. — Compte rendu (M. *Perrens*) : « La thèse française (*Essai sur l'histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France;* 1887 ; Thorin ; 474 p. gr. in-8).

et plein de documents « précis sur les collèges des oratoriens avant la Révolution... »

Pages 82-83. — Article de M. *Picavet* sur le même ouvrage que M. l'abbé Lallemand.

Pages 204-210. — Facultés des lettres de Paris; Doctorat. — Thèses et soutenance de M. *Gustave Carré*, professeur au lycée Lakanal. — Compte-rendu (M. *Perrens*)... « La thèse française a pour objet *l'enseignement secondaire à Troyes du Moyen Age à la Révolution* « (1888; Hachette. 387 p.)... Une pareille enquête dans un grand « nombre de villes donnerait les éléments d'une œuvre d'ensemble « qu'il serait à l'heure, présente, très prématuré d'entreprendre... Il y » a toujours profit à étudier l'enseignement en France, dans ses ori- « gines si peu connues .. L'intérêt que la thèse emprunte aux circon- « stances venait de ce que le principal morceau en est l'enseignement « de l'Oratoire, dont M. l'abbé Lallemand avait, quelques jours aupa- « ravant, occupé la Faculté... »

Pages 272-285. — *Ecole Centrale du Calvados* (an VII); Programme détaillé et distribution des prix; exercice public. (Documents communiqués par M. A. Bénet).

Pages 338-342. — *Collège de Lisieux*. Argument général d'un ballet allégorique intitulé « le Chaste Hippolyte », représenté en juillet 1861 au collège et séminaire de Lisieux, dirigé alors par Eudistes (Document communiqué par *M. W. Marie-Cardine*.

Pages 392-404; 503-508; 547-554. — *Documents relatifs au Collège d'Annecy*. = Extraits des délibérations de la commission des Hospices civils de cette ville. Séance du 13 fructidor an VI et du 14 germinal an VII : Historique du collège d'Annecy, fondé en 1550 par Eustache Chapuis, et formé à l'époque de la réunion de la Savoie à la France; vote tendant au rétablissement de ce collège; réorganisation provisoire de l'établissement et d'un pensionnat pour les boursiers; programmes de l'enseignement, depuis les cours les plus élémentaires jusqu'aux classes les plus élevées; traitement des professeurs; règlement pour le fonctionnement du pensionnat.

TOME XI (*1er semestre 1889*).

Pages 66-70. — Abrégé chronologique de l'histoire du *Collège de Semur*, de 1551 à 1806 (Extrait des archives de la ville, par M. *Chevalier*, maire, et communiqué par M. *François*, principal).

TOME XV (*1er semestre 1891*) :

Page 130. — *Depenses d'un élève du collège Louis-le-Grand en 1783* (Document communiqué par M. *Fréd. Plessis*).

Pages 145-147. — *Les collèges de l'Algérie et le quart colonial*, par *G.G.*

TOME XVI (*2e semestre 1891*).

Pages 281-285. — *Chronique* de M. *Jules Gauthier*, revenant sur la question des matériaux à réunir pour l'histoire des lycées et des collèges... « Partout où ce travail a été tenté, on a constaté que ce passé « jusqu'alors ignoré, présentait, à plus d'un titre, un grand intérêt. Il « en sera de même partout où l'on voudra se donner la peine de cher- « cher; mais, en dépit de ce qui a été fait, il reste beaucoup à faire. Ce « qui frappe dans les histoires des lycées et des collèges écrites jusqu'à « ce jour, c'est la place considérable que tient la période antérieure

« à 1789... Nous voudrions que chaque lycée eût son histoire et que « cette histoire fît partie de la bibliothèque de l'écolier... »

Parmi les histoires d'établissements d'enseignement secondaire parue pendant ces dernières années, M. Jules Gautier, dans cet article, cite notamment les suivantes :

MAURICE MASSIP. — *Le Collège de Tournon en Vivarais*; Paris, Alph. Picard, 1890;

J. DELFOUR — *Histoire du lycée de Pau*; Paul Garet, 1890;

MARCEL BRUNEAU. — *L'enseignement secondaire et supérieur des Lettres et des Sciences à Bourges* (1762-1792): Bourges, Sire, 1890;

L'ABBÉ BOUQUET. — *L'ancien collège d'Harcourt et le lycée Saint-Louis;* Paris, Delalain frères, 1891.

TOME XVII (*1er semestre 1892*).

PAGES 86-92. — *Une distribution des prix en l'an X* (Ecole centrale de la Haute-Loire, au Puy). — Document communiqué par M. J. Corcelle.

TOME XVIII (*2e semestre 1892*).

PAGES 190-191. — *Discours* de M. *Compayré*, Recteur d'Académie, à la distribution des prix du lycée d'Angoulême.

PAGES 315-320; 339-340; 358-360; 375-378; 388-391; 406-409. — *Pédans et Escholiers d'autrefois; Maîtres et élèves d'aujourd'hui.* Conférence faite à la séance de rentrée du lycée de Foix (octobre 1891), par *Ant. Brun*, professeur à ce lycée.

PAGES 331-332. — *La fondation de l'Université de Douai;* Paris, Alcan, 1892. — Thèse pour le Doctorat soutenue devant la Faculté des Lettres de Paris par M. *Cardon*, professeur d'histoire; compte rendu de la soutenance, par *A.M.B.*

TOME XIX (*1er semestre 1893*).

PAGES 231-233; 251-253; — *Documents relatifs au collège de Limoges* (remplacement des Jésuites, en 1762); emprunté au fond du Présidial de Limoges conservé aux Archives départementales de la Haute-Vienne; — communiqué par M. Alfred Leroux.

PAGES 221-223. — *Collège de Lisieux* (sous le règne de Louis XVI): 1° Argument d'un discours sur la Bienfaisance, à prononcer par un élève de Rhétorique. 2° Projet d'une discussion littéraire à soutenir par 4 élèves de la même classe; sujet: De quatre savants qui excellent dans la connaissance l'un de l'*Histoire ancienne*, l'autre de l'*Histoire naturelle*, le troisième des *Langues savantes*, et le quatrième de l'*Histoire du temps*, quel est celui qui fait le plus d'honneur à sa patrie et contribue le plus à sa gloire?

PAGES 275-370. — Article de M. *E. Raynaud* sur l'ouvrage de M. *Jules Arnoux: Collège et Lycée de Digne*; 1 vol. in 8°; Digne, 1888; «... Le louable souci de transformer et d'améliorer les programmes « pousse à l'évocation du passé, toujours fertile en leçons pour le pré- « sent. Cette *Revue* a donné sur nos anciens collèges, des documents « précieux; d'autres, précieux aussi, ont été publiés ailleurs. A son tour « M. Jules Arnoux, ancien inspecteur d'Académie à Digne, apporte un « livre nouveau. *Le Collège et lycée de Digne.* Ce livre, écrit avec assez « de talent pour faire oublier l'aridité de la matière, excite un vif in- « térêt... »

Pages 393-410; 442-460. — *Histoire du collège de Vannes* (1328-1889) en deux articles, par le *Dr Alph. Mauricet.* — L'*avertissement* rappelle que l'histoire du collège de Vannes, écrite par M. Lallemand dans ses *Origines historiques de la ville de Vannes* (Vannes, Caudéran, 1858) fait surtout connaître l'histoire de l'ancien collège des Jésuites. — *Ch. Ier :* Prébende préfectorale, 1328; collège Saint Yves, 1574-1629; collège tenu par les Jésuites, 1629-1762. *Ch. II :* Collège tenu par des ecclésiastiques, 1762-1787; collège de la Marine, 1781-1791; suppression des collèges, 25 février 1795 (7 ventôse an III). *Ch. III:* Ecole centrale du Morbihan, 30 novembre 1797 — 20 juin 1803 (10 frimaire an VI — 1er messidor an XI). — *Ch. IV:* Réouverture du collège, le 7 novembre 1803 (15 brumaire an XII); collège de plein exercice, février 1810; création d'un pensionnat, 19 juillet 1837; mouvement de la population scolaire de 1813 à 1847.

TOME XIV (2e *semestre 1890*).

Pages 95-96. — Article de M. *Bornarel* au sujet de l'ouvrage: *Procès-verbaux du comité de l'instruction publique de l'Assemblée législative*, publiés et annotés par M. *J. Guillaume*; Paris, Imprimerie nationale, 1889.—... « Parmi les documents se trouve le rapport célèbre de Condorcet (avril 1892) sur l'organisation générale de l'instruction publique... De nombreux extraits des procès-verbaux de l'Assemblée, « des pétitions émanées des départements, d'autres documents trouvés « surtout aux Archives nationales, font connaître l'état de malaise où se « trouvaient alors les collèges... Ces pièces fournissent aussi de nombreuses indications sur les transformations ou l'origine de la plupart « des établissements d'instruction publique actuels; l'index alphabétique permet de les consulter aisément.... »

(*A suivre.*)

REVUE DES IDÉES

I. — HISTOIRE DES IDÉES

LES DIVISIONS DE L'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE ANCIENNE PAR RAPPORT A L'HISTOIRE DE LA CIVILISATION.

I

Nous avons montré autrefois que l'histoire des philosophies est inexacte et incomplète quand on se borne à l'analyse des œuvres des philosophes (1); que, par contre, l'histoire philosophique ainsi comprise peut-être infiniment utile à ceux dont elle s'est elle-même aidée.

Du même point de vue on peut, d'une façon plus rationnelle, déterminer les périodes de l'histoire de la philosophie ancienne. Nous laisserons de côté, en ce travail, la question de savoir en quelle mesure il faut faire intervenir l'Inde, la Chine, l'Egypte, la Perse, la Chaldée et la Babylonie. Les documents sont encore insuffisants pour faire de ce

(1) *L'histoire de la philosophie, ce qu'elle est, ce qu'elle peut être,* Paris, Alcan.

côté œuvre utile : il faut attendre des informations plus amples et plus précises, pour se prononcer en connaissance de cause. Seule la philosophie grecque, qui se prolonge dans l'empire romain sous forme grecque et latine, puis redevient grecque dans l'empire d'Orient et reste latine dans l'Occident, formera l'objet actuel de nos recherches. Ainsi sans doute nous serons conduit à joindre le moyen âge à l'antiquité et à comprendre dans notre classification les œuvres antérieures au xve siècle, à la Renaissance et à la Réforme. Mais, d'un côté, la scolastique est en grande partie un prolongement du moyen âge et, d'un autre côté, nous indiquerons, quand il s'agira de la philosophie moderne, ce que le moyen âge a pu lui fournir et en quelle mesure il convient de le considérer comme ayant préparé les spéculations qui ont commencé au xviie siècle et se sont continué jusqu'à nos jours.

II

Et d'abord comment divise-t-on d'ordinaire la philosophie ancienne?

Brucker, qu'on appelle encore le père de l'histoire de la philosophie, suit le plan assez peu raisonné de Diogène Laerte; mais il fait commencer avec les Romains une nouvelle période où entrent ceux qui ont reproduit, en les développant, les anciennes doctrines, les néo-pythagoriciens, les néo-platoniciens, les chrétiens, les juifs, les arabes, et qui va ainsi jusqu'à la philosophie moderne.

Pour Tennemann, il y a trois divisions capitales dans la philosophie gréco-romaine : la première va de Thalès à Socrate; la seconde de Socrate à la fin de la lutte entre le Portique et l'Académie; la troisième part de la philosophie romaine et de la rénovation du scepticisme avec Enésidème, pour se terminer avec Jean Damascène.

Ritter se rapproche beaucoup de Tennemann. D'abord il place les anté-Socratiques, puis les Socratiques, auxquels il rattache Epicuriens, Stoïciens et anciens Sceptiques; enfin la philosophie qui suit et comprend le néo-platonisme.

Brandis est d'accord avec Ritter, sauf que pour lui les Stoïciens, les Epicuriens, les Pyrrhoniens et les Académiciens sceptiques doivent être placés dans la période de décadence.

Avec Hegel, nous trouvons une première période qui commence par Thalès et finit par Aristote. La seconde est consacrée à la philosophie dans le monde romain; la troisième à la philosophie néo-platonicienne.

Zeller commence avec Thalès et termine avec les Sophistes la première époque. Dans la seconde, il place Socrate et les petits Socratiques, Platon et l'Académie ancienne, Aristote et les anciens Péripatéticiens; dans la troisième, il met la philosophie post-aristotélique.

Presque toutes ces divisions, auxquelles on pourrait ramener celles des autres historiens de la philosophie, sont en général appuyées sur des considérations tirées des seules œuvres que l'on étudie — quand elles ne relèvent pas de théories tout à fait contemporaines — et ne tiennent que fort peu de compte de l'histoire générale de la civilisation.

III

Mais comment faut-il concevoir l'histoire de la civilisation et comment peut-on, en s'en rapportant à cette façon générale de comprendre le passé, y faire entrer l'histoire des philosophies?

Nous sommes obligés de nous borner à des considérations som-

maires. Que l'histoire de la civilisation puisse être le cadre général dans lequel rentrent à la fois celle des faits et celle des idées, c'est ce qu'admettront sans peine nos lecteurs, se reportant aux récents articles de MM. Fénal et Calvet. Au premier rang on mettra la géographie et la chronologie qui seront une introduction nécessaire à l'histoire de la civilisation comme elles étaient, pour nos pères, les yeux de l'histoire. Dans le cadre tracé par elles on fera entrer d'abord les conditions d'existence représentées par l'agriculture, l'industrie, le commerce. On passera ensuite à la vie privée, éducation, mœurs, coutumes; à la vie politique, lois, institutions, etc. La religion servira à l'intelligence de l'une et de l'autre; par elle nous comprendrons le présent et le passé; même il nous sera donné de voir en quelle mesure elle prépare l'avenir. C'est, en Grèce surtout, par les sciences et la philosophie que sont produits les changements considérables qu'on peut constater, à différents moments, dans la vie privée, politique, voire même religieuse. D'un autre côté, les lettres et les arts touchent tout à la fois à ce que nous avons appelé les conditions d'existence, agriculture, industrie, commerce, à la vie politique et privée, à la religion, mais surtout aux sciences et à la philosophie. On les placera donc après la religion, avant les sciences et la philosophie. Mais celles-ci sortent de la religion comme de la vie pratique : il y aura donc lieu d'instituer un rapprochement entre la religion, la science et la philosophie tout aussi bien chez les Grecs que chez les modernes.

Ainsi, d'un côté, on verra les origines des sciences et des philosophies; plus aisément on se rendra un compte exact de leur développement merveilleux en ce pays vraiment unique. Mais aussi on comprendra mieux l'histoire des arts et des lettres; on saisira, par leur côté spéculatif, les modifications qu'ont éprouvées l'éducation, la morale et la politique. Pour chacun des spécialistes qui se partagent le domaine où se rassemblent faits et idées, il y aura possibilité, en ouvrant ainsi à point des fenêtres sur le dehors, de retrouver, dans sa vivante unité, au moins en ses grandes lignes, le passé qu'ils travaillent à reconstituer.

Comment, en ce cas, convient-il de diviser l'histoire ancienne, c'est ce que nous nous proposons d'exposer dans un prochain article.

(*A suivre.*) F. Picavet.

II. — MOUVEMENT DES IDÉES

LABORATOIRE DE PSYCHOLOGIE PHYSIOLOGIQUE DE LA SORBONNE (Hautes-Études).

M. Alfred Binet, directeur adjoint du laboratoire de psychologie physiologique, dont la *Revue des Idées* a publié, dès son premier numéro, une indication fort intéressante des recherches qu'il se proposait d'instituer pour cette année, nous adresse le questionnaire suivant que nous nous empressons de porter à la connaissance de nos lecteurs.

C'est par de telles enquêtes, faites avec un très grand soin, qu'on pourra travailler utilement aux progrès de la psychologie et de la pédagogie. Aussi recommandons-nous à ceux de nos lecteurs qui le pourraient, d'envoyer à M. Binet les renseignements propres à l'aider dans ses recherches.

F. Picavet.

QUESTIONNAIRE DE PSYCHOLOGIE SUR LE CARACTÈRE DES ENFANTS

1° Initiales de l'enfant. (Indiquer depuis combien de temps la personne qui répond au questionnaire connaît l'enfant et a pu l'étudier.)

2° Age de l'enfant.

3° Sexe.

4° Développement physique (taille, poids, santé, force musculaire, énergie, etc.).

5° Classe à laquelle l'élève appartient (indiquer le nombre d'élèves composant la classe).

6° Mémoire (bonne, médiocre ou mauvaise; indiquer si l'enfant a un genre de mémoire plus particulièrement développé).

7° Intelligence, facilité pour apprendre (notes générales).

8° Application (insister sur le degré d'attention volontaire que l'enfant peut prêter aux études intellectuelles). Volonté. Persévérance.

9° Conduite en classe (notes).

10° Esprit d'observation.

11° Jugement, bon sens.

12° Imagination inventive. (On peut se faire une idée de l'imagination des élèves en leur donnant certaines compositions qui laissent une large place à leur initiative, etc.)

13° Aptitudes particulières pour un genre d'études (musique, dessin, calcul, géographie, composition littéraire, etc.).

14° Caractère moral. Développement des sentiments moraux. Notions du juste et de l'injuste.

15° *Tempérament sensitif : a*) triste ou sérieux, *b*) inquiet, *c*) réservé, *d*) timide, *e*) poltron, *f*) doux, sensible, *g*) réfléchi, *h*) taciturne.

16° *Tempérament actif : a*) gai, *b*) confiant, assuré, *c*) expansif, *d*) hardi, entreprenant, *e*) courageux, *f*) brutal, colère, *g*) brouillon, étourdi, *h*) bavard, raisonneur, *i*) aimant les exercices physiques, adroit de ses mains.

17° *Tempérament apathique : a)* paresseux, *b*) endormi, *c*) insouciant.

18° *Sentiments égoïstes : a*) égoïste, *b*) jaloux, rancunier, *c*) intéressé, *d*) sec, indifférent, *e*) amour-propre, ambition, respect humain.

19° *Sentiments altruistes : a*) capable de se sacrifier, *b*) nullement jaloux, *c*) désintéressé, *d*) affectueux, attaché à certaines personnes, tendre, *e*) dépourvu d'ambition.

20° *Degré de formation du caractère* : *a*) caractère pondéré, maître de lui-même, *b*) tendances et goûts bien marqués (« c'est quelqu'un »), c) autoritaire (en classe et dans les jeux), imposant ses idées, ou sachant se faire respecter, *d*) peu malléable, peu facile à modifier, *e*) sens pratique, *f*) facilité de parole, esprit de repartie.

21° *Degré de formation du caractère : a*) caractère mal équilibré, porté aux extrêmes, *b*) tendances et sentiments sans marques propres, *c*) enfant soumis, docile, *d*) malléable, facile à tranformer, *e*) pas de sens pratique.

22° Résumer en quelques lignes le caractère de l'enfant. (*Très important.*)

23° Si le correspondant devait classer tous les enfants qu'il observe, au point de vue du caractère, quelle classification adopterait-il ?

Adresser les réponses à

M. Alfred Binet,
Directeur-adjoint du laboratoire de psychologie physiologique des Hautes-Etudes, à la Sorbonne, Paris.

LIGUE DÉMOCRATIQUE DES ÉCOLES

Nous avons signalé, dans le dernier numéro de la *Revue*, le mouvement néo-thomiste qui a uni sur le terrain philosophique, religieux, social ou politique, les catholiques d'un même pays et leur a donné une force telle qu'il est bien difficile à leurs adversaires, d'ailleurs divisés sur bon nombre de questions, de lutter avantageusement contre eux. A plusieurs reprises aussi nous avons signalé — en particulier à propos de la venue de M. Secrétan — les tendances mystiques de bon nombre d'écrivains qui n'ont pas donné, d'une facon formelle, leur adhésion au catholicisme.

Néo-thomistes et mystiques s'accordent pour mettre la science au second plan, avec cette différence que les premiers utilisent les recherches scientifiques pour élargir et fortifier leur métaphysique, tandis que les seconds s'attachent surtout à établir l'insuffisance de la science.

Il était à prévoir que les défenseurs de la science ne laisseraient pas toujours passer sans protester les affirmations par lesquelles on s'efforce d'en démontrer l'insuffisance ou l'inutilité.

Une association s'est formée, parmi les jeunes gens des Écoles, pour défendre les droits de la raison et de la science, pour travailler à la réalisation d'une œuvre dont la méthode et l'esprit seront exclusivement rationalistes et scientifiques. Voici l'appel que son Comité adresse aux étudiants et quelques extraits des statuts de la ligue.

Camarades,

Une ligue républicaine démocratique des Ecoles est formée au quartier Latin. Elle compte sur l'adhésion des étudiants et sur leurs concours. Sa tâche sera double : manifester l'opinion de la jeunesse qu'elle représente ; grouper pour l'étude des questions sociales tous ceux qui entendent les aborder en partant exclusivement de principes scientifiques.

Plusieurs personnes dont l'œuvre, toute de science, s'impose à l'opinion, ont bien voulu nous promettre une série de conférences.

Les adhérents feront entre eux l'étude des réformes sociales, et feront cette étude avec méthode.

Camarades,

Dans les circonstances présentes, la nécessité du groupement que nous formons est évidente. Se rangeront à nos côtés tous ceux qui

sont désireux du respect, non point apparent mais réel, du suffrage universel, tous ceux qui sont décidés à défendre résolument avec nous les prérogatives de l'Etat laïque et à faire prévaloir dans les idées et dans la pratique, dans les mœurs et dans les lois, les droits de la raison et de la science. Nous voulons davantage : nous voulons plus de justice dans les rapports sociaux, c'est-à-dire à la fois plus d'indépendance pour *tous* les individus et plus de solidarité entre les citoyens. Nous vous convions à vous joindre à nous pour travailler à la réalisation d'une œuvre dont la méthode et l'esprit seront exclusivement rationalistes et scientifiques. En dehors de vos études, vous voudrez, avec nous, chercher la solution des problèmes qui se posent à l'heure présente ; vous voudrez vous préparer à la vie active de notre pays. Nous nous procurerons ainsi à nous-mêmes et par nous-mêmes un enseignement civique supérieur.

Le Comité.

EXTRAIT DES STATUTS DE LA LIGUE

Article premier. — La ligue démocratique des Écoles a pour objet la défense et le progrès de la République. Elle a son siège à Paris.

Art. 2. — Elle se propose la défense et l'extension : 1° du principe de la neutralité scientifique ; 2° des principes démocratiques de la laïcité et de la gratuité dans toutes les applications et à tous les degrés de l'enseignement public.

Art. 3. — Elle a pour but l'étude générale des réformes sociales : 1° réforme de l'impôt ; 2° organisation du travail des grands services publics (crédit, mines, voies de communication) de l'assistance sociale ; 3° réforme des lois constitutives de la famille et de la propriété.

Art. 4. — La ligue propose à ses adhérents la méthode des recherches scientifiques dans les problèmes de la politique et de l'économie sociale.

Art. 6. — La ligue est une société d'études et de propagande. Elle s'interdit de prendre part aux luttes électorales et politiques des partis, et laisse à ses adhérents toute liberté d'action.

Art. 7. — Dans un esprit de solidarité, la ligue entretient des relations collectives et individuelles avec toutes les associations qui poursuivent le même but qu'elle.

Art. 13. — La ligue a un caractère entièrement laïque. Ses membres n'appartiennent à aucune association confessionnelle.

Les conditions d'admission sont les suivantes : être étudiant inscrit ou avoir été inscrit dans une faculté de l'Etat ; être présenté par deux parrains ; être accepté par une commission et par le comité ; payer une cotisation de dix francs par an en un ou deux versements.

Pour les adhésions s'adresser au Comité : 125, boulevard St-Michel.

Pour exposer ce que voulait cette association, M. Aulard a fait, le 20 avril 1893, une conférence que la *Revue bleue* a publiée le lendemain. Pourquoi se sont-ils adressés à M. Aulard ? C'est qu'il leur a semblé plus significatif de se placer sous les auspices de la Révolution

française, dont M. Aulard est chargé d'enseigner l'histoire à la Sorbonne et que cela dirait plus clairement dans quel esprit et avec quelle méthode ils se proposent d'étudier les questions sociales et politiques.

Vous ne voulez pas, leur a-t-il dit, vous mêler à la politique active, soutenir ou combattre le gouvernement. Etudiant pour être licenciés, agrégés, docteurs, pourquoi n'étudieriez-vous pas pour être citoyens ? Il est difficile d'être citoyen dans une république. L'Etat c'est nous tous et ces soucis de la direction générale de la nation, qui incombaient au seul roi, au seul empereur, ou à une élite de personnages, voilà qu'ils retombent directement, et de quel poids ! sur les épaules de chacun de nous. Non seulement il faut voter, c'est-à-dire se prononcer sur les systèmes et les personnes ; mais encore il faut éclairer ses concitoyens, si l'on est instruit, il faut assumer sa part de responsabilité dans le gouvernement de la nation. Pour résoudre les plus complexes et les plus grandes questions qui résultent de l'évolution naturelle de notre société démocratique, il faudra un groupement conscient et organisé de toutes les forces intellectuelles de la nation. Vous demanderez sans doute aux plus compétents des savants et des hommes politiques de vous faire des conférences, non sur les événements du jour, mais sur de grandes questions générales : les rapports de l'Eglise et de l'Etat, l'organisation de la propriété, la réforme de l'impôt, le capital et le salaire, les théories socialistes, l'histoire et l'état présent de ces questions dans les autres pays. Vous discuterez entre vous ; vous vous entretiendrez avec vos concitoyens de tous états et de toutes opinions.

Quel sera votre programme ? Les grands problèmes sociaux, politiques et religieux ; en première ligne, les conditions de la propriété dans notre démocratie. Surtout vous étudierez l'organisation de cette propriété industrielle et cette révolution économique, qui a transformé les ouvriers en salariés du capital ; et vous ne croirez pas qu'une société où quelques-uns possèdent et où beaucoup souffrent, soit le dernier mot de la sagesse humaine.

Vous vous inspirerez, non des formes révolutionnaires qui sont mortes, mais de l'esprit de la Révolution qui est vivant. Vous le trouverez dans la Déclaration des droits, dans les principes de 1789. Vous ne croirez pas qu'ils sont inutiles en pleine positivité scientifique ou qu'ils sont faux, parce qu'ils proviennent de la raison raisonnante. S'ils méritent la haine et les sarcasmes des néo-chrétiens, parce qu'ils sont la protestation solennelle de la raison contre le dogme, parce qu'ils sont la charte de la France nouvelle et l'éclatant signe de l'émancipation partielle de l'humanité, ils ne constituent pas un *credo* immobilisant, stérilisant, comme les *credo* mystiques. Si on les dédaigne, c'est qu'on veut nous ramener à un joug religieux, sinon royal. Si on doit discuter les questions constitutionnelles, comme les questions sociales, il ne faut pas aller avec ceux qui bafouent le parlementarisme ; car c'est à la liberté qu'ils en veulent. Et il ne faut pas oublier que le régime de la liberté a été, dans l'histoire, une des conditions de la grandeur de la France.

Jamais non plus, il ne faut oublier que c'est à la Révolution que l'on doit, non seulement le patriotisme nouveau et vraiment humain, mais la patrie même telle qu'elle existe aujourd'hui. Sans doute la royauté était le lien qui unissait les éléments encore hétérogènes et mal fondus de l'ancienne France. Un des effets de la Révolution, ce fut de séparer l'idée de patrie de l'idée de roi. Et aujourd'hui l'amour de la patrie est, en fait — et les étrangers le savent encore mieux que nous — le sentiment qui chez les Français prime tous les autres. Mais ce n'est pas le chau-

vinisme égoïste, ignorant, crédule, vaniteux, antihumain, né du despotisme militaire, dont il est la jactance et la fanfaronade. Sans doute, tant que la question d'Alsace-Lorraine ne sera pas résolue, les nations gémiront sous le poids des dépenses militaires, la civilisation sera retardée, l'étude pacifique des grandes questions sociales se trouvera entravée et faussée; mais il est évident que l'idéal auquel doit tendre le patriotisme rationnel, c'est la constitution des Etats-Unis d'Europe.

Les réactionnaires, après avoir reproché à la Révolution d'avoir été trop humanitaire, trop sociale, d'avoir absorbé l'homme dans l'Etat, lui reprochent aujourd'hui son individualisme; ils l'accusent de ne pas résoudre les questions sociales. Toujours ils ont voulu rétablir la cité chrétienne. C'est pourquoi la jeunesse des écoles a eu à subir les agressions et les équivoques de l'esprit mystique : « Cinq ou six messieurs, gens de loisir et d'esprit, se sont senti du vague à l'âme... Ils ont beau faire du bruit comme cent, je gagerais bien qu'ils ne sont pas plus nombreux que les doctrinaires de la Restauration qui tenaient tous sur le même canapé... En votre honneur, ils ont retrouvé l'encrier de Chateaubriand.... Puis on a déclaré que la jeunesse française était malade... Puis on disait qu'elle a retrouvé son âme, c'est-à-dire qu'elle était revenue à des sentiments religieux.... Et c'est au profit de l'Eglise que l'on veut détourner le mouvement intellectuel de la jeunesse française. »

A la foi mystique, vous opposerez la foi en l'humanité : la destinée des hommes se fait en eux et par eux; ils sont solidaires et ils progressent. C'est en libres penseurs que vous examinerez les questions religieuses dans leurs rapports avec les questions politiques et sociales. Vous chercherez les moyens pacifiques d'empêcher l'ingérence de l'Eglise dans l'Etat, de lui donner la liberté des pratiques religieuses, de lui refuser obstinément cette liberté d'ingérence politique et sociale, à laquelle elle prétend comme autrefois et sans laquelle elle se dit persécutée.

« Si vous restez fidèles à vos sentiments actuels, si dans votre dispersion prochaine, vous gardez la solidarité intellectuelle et cordiale qui a formé cette confrérie d'étudiants en quête de la vérité.... vous aurez, par le savoir et la raison, favorisé autant qu'il était en vous le développement pacifique du progrès, vous aurez noblement rempli votre devoir envers la science, la patrie et la République. »

F. P.

Les communications relatives à la Revue des Idées *doivent être adressées à* M. F. Picavet, *3, rue Crétet.*

Toutes les communications relatives à la Rédaction doivent être adressées à M. Jules Gautier, *Rédacteur en chef, 7, avenue Parmentier. Les abonnements et réclamations sont reçus à la librairie* Paul Dupont, *4, rue du Bouloi, Paris.*

Le Gérant, L. SÉRIS.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 261.4.93.

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tome XIX. N° 18.

CHRONIQUE

L'organisation d'une Société de secours mutuels entre les membres de l'enseignement secondaire, ne saurait nous faire oublier la question des retraites. Nous en avons bien souvent parlé déjà. On nous dit que nous n'en avons pas assez parlé, et quelques questions que l'on nous pose nous prouvent en effet qu'il reste dans beaucoup d'esprits de nombreuses obscurités. Reprenons donc ce que nous avons déjà dit plusieurs fois.

Les plaintes que l'on entend, en général, sur la législation des retraites portent sur ce point : la retraite s'obtient trop tard. Il faudrait, disent les uns, que la retraite fût possible à partir de quinze ans de services ; il est inique, disent les autres, que le fonctionnaire ne puisse transmettre à ses héritiers la jouissance des économies qu'il a réalisées ; au lieu d'une rente viagère, c'est un capital qu'il devrait recevoir. Critiques très justes, mais réformes subsidiaires. En effet, le point important, n'est pas de savoir si on pourrait perfectionner, assouplir le système employé pour donner des ressources

aux fonctionnaires retraités, mais bien si on est assuré de pouvoir leur fournir toujours ces ressources, quelles qu'elles soient. En est-il ainsi ? Evidemment non.

Pourquoi ? Pour deux raisons très simples, mais qui nous paraissent échapper encore à beaucoup, c'est qu'il n'y a pas de Caisse de retraites, et qu'il n'existe aucun rapport de proportion entre les retenues versées par le fonctionnaire et la pension qu'on lui promet.

S'il est encore des personnes qui croient à l'existence d'une ou de plusieurs Caisses publiques de retraites pour les fonctionnaires, comme il y a une Caisse de retraites pour la vieillesse, qu'elles se détrompent. Il y en a eu, mais il y a quarante ans qu'il n'y en a plus, et, pour dire vrai, il y en a près de soixante qu'elles ont disparu en fait, puisqu'elles étaient devenues, depuis 1837, incapables de fonctionner. Le mécanisme actuel des retraites est d'une simplicité et d'une imprévoyance admirables. Chaque fonctionnaire verse chaque année le vingtième de son traitement, absolument comme il paye sa cote personnelle, ou l'impôt des portes et fenêtres ; l'Etat encaisse ce versement et le dépense, comme il dépense le produit des autres impôts ; c'est un revenu qui contribue, comme les autres, à équilibrer le budget. De réserve pour l'avenir, aucune. — Tant que l'Etat reçoit, tout va bien ; mais arrive le moment où il faut que l'Etat paye. Le fonctionnaire a trente ans de services, ou plus, soixante ans d'âge ; on lui a promis qu'il obtiendrait, à ce moment, une pension proportionnelle au traitement moyen de ses six dernières années de service, à raison d'un soixantième de ce traitement par année de service ; c'est-à-dire, qu'à un fonctionnaire qui a quarante ans de services et 6,000 francs de traitement moyen, on doit une pension de 4,000 francs. Comme l'Etat n'a pas mis de côté les retenues payées par les fonctionnaires, comme il ne s'est pas occupé de les faire fructifier, comme pour sa part, il ne s'est préparé aucune ressource calculée d'après les charges de l'avenir, il ne reste qu'un moyen, c'est de payer les pensions sur les revenus annuels de l'Etat. Si du moins on pouvait se dire que ces pensions sont la représentation exacte des versements faits par les fonctionnaires, tout en jugeant l'opération de l'Etat défectueuse et sans garanties, il serait encore permis d'en admettre le fonctionnement, puisque l'Etat ne ferait que restituer ce qu'il aurait d'abord reçu. Mais l'Etat reçoit 24 millions de retenues et dépense 63 millions de pensions, soit, pour lui, une charge de 39 millions, et les calculs qui ont été faits nous montrent que dans 33 ans, en admettant que ni le personnel, ni les traitements n'augmentent, ce qui est impos-

sible, l'Etat recevra 24 millions de retenues et dépensera 110 millions de pensions, soit, pour lui, une charge de 86 millions.

Il est facile de comprendre le danger de cette situation : les retenues s'inscrivent en recettes, les pensions en dépenses, sans qu'il y ait aucun équilibre entre la recette et la dépense ; le chapitre des pensions civiles est un chapitre comme un autre du budget général de l'Etat, il peut comme un autre être augmenté, il peut aussi être diminué ; il est malaisé de prévoir avec une exactitude mathématique à quelle somme il doit s'élever. Si, en effet, il y a des administrations où les fonctionnaires sont mis à la retraite le jour même où ils atteignent pour des fonctions données un âge donné, il y en a d'autres, et l'Université est dans ce cas, où il n'y a pas de règle fixe, et où les prévisions deviennent très délicates. Or, comme on ne peut annuellement prononcer les mises à la retraite que dans la limite du credit inscrit au budget, quand le crédit est épuisé, il y a nécessité absolue de s'arrêter : d'où il résulte que les fonctionnaires qui s'imaginent encore que, le jour où ils rempliront les conditions d'âge et de services exigées par la loi, ils n'auront qu'à demander leur mise à la retraite pour toucher leur pension, sont dans une erreur absolue. Non seulement ils ne sont pas sûrs qu'on leur accordera le repos, mais si on le leur accorde, ils ont toutes les chances possibles pour attendre au moins six mois avant de toucher le moindre arrérage ; si leur prevoyance n'a pas été plus perspicace que celle de l'Etat, tant pis pour eux. La loi de 1853, dont les auteurs se complaisaient à faire briller les avantages financiers, a du reste très nettement fixé la situation des fonctionnaires ; elle ne leur a pas, en somme, promis une retraite à tel jour fixé par leur âge et leurs services, elle les a admis *à faire valoir leurs droits à la retraite*, et elle a subordonné cette admission, ce stage, à la volonté du Ministre, ce qui n'est pas du tout la même chose.

Ainsi le nombre des retraites que l'Etat peut accorder chaque année dépend d'un crédit qui lui-même est soumis aux incertitudes de tous les crédits annuels. Il faut avoir le courage d'aller plus loin et d'envisager les conséquences dernieres d'un pareil système. Les pensions de retraite n'ont, en fin de compte, d'autre garantie que la bonne volonté et la bonne foi des pouvoirs publics : quelle que soit la confiance profonde que l'on ait dans l'une et dans l'autre, quelque inadmissible qu'il soit que cette garantie vienne à manquer, il n'en reste pas moins qu'une opération financière considérable, à la durée de laquelle le pain quotidien de milliers de personnes est attaché, repose uniquement sur une garantie morale. Est-ce suf-

fisant? Il nous suffit que le projet Rouvier, et tant d'autres avant lui, aient été présentés, pour répondre que les pouvoirs publics eux-mêmes ne le pensent pas.

Et il y a encore, dans ce système, un inconvénient non prévu à l'origine, — comme bien d'autres du reste sur lesquels on ferma les yeux en 1853, — c'est que la difficulté où se trouve l'Etat de donner des pensions aux fonctionnaires qui ont atteint l'âge de la retraite, rend l'avancement de plus en plus pénible. Du moment qu'il devient impossible, faute d'argent, de dégager, par les mises à la retraite, les classes les plus élevées de fonctionnaires, il est aussi impossible de dégager, par avancement normal les classes inférieures ; c'est ce que M. Charles Dupuy a marqué très nettement dans son dernier rapport sur le budget de l'Instruction publique ; nous l'avons dit en son temps.

On comprend maintenant pourquoi nous disions en commençant que toute réforme dans le détail de l'organisation est subsidiaire tant que le principe même du système n'aura pas été réformé. Il est inutile de transformer les aménagements intérieurs dans un édifice qui menace ruine et que le besoin le plus élémentaire de sécurité doit conseiller de jeter bas.

A cette situation, il n'existe pour l'Etat que deux remèdes. Le premier serait de renoncer totalement à donner aux fonctionnaires des pensions de retraite et de les abandonner à leur propre initiative. Quelque radical que soit ce projet, il est beaucoup d'esprits qui l'accueilleraient avec faveur, et qui y voient la seule solution possible à des difficultés à peu près inextricables. Il nous paraît cependant peu probable que cette solution soit adoptée: d'abord, parce que l'habitude de l'épargne et de l'assurance ne sont pas encore assez entrées dans nos mœurs pour que l'Etat compte sur la prévoyance individuelle de serviteurs qu'il n'a pas le droit, leur service fini, d'abandonner à la possibilité de la misère; ensuite parce que la suppression des pensions devrait avoir pour corollaire immédiat une augmentation des traitements d'activité, et l'Etat peut-être y gagnerait peu.

Le second remède est de constituer une Caisse de retraites indépendante des fonds généraux de l'Etat. Dans cette caisse les fonctionnaires verseraient leurs cotisations, l'Etat ses subventions ; ces subventions devraient combler le déficit qui existe entre la pension nécessaire au fonctionnaire pour assurer son existence et la pension que ses seules retenues lui assureraient: elles représentent cette continuation de traitement que l'État doit à ses fonctionnaires jusqu'à

leur mort, pour compenser la modicité des traitements qu'il leur a versés pendant qu'ils le servaient ; c'est le système proposé par M. Rouvier. Alimentée régulièrement par ces deux sources, administrée, sous la surveillance de l'Etat, mais sans être confondue avec aucune autre caisse publique, maîtresse de ses capitaux, cette Caisse présenterait toutes les garanties désirables, elle pourrait offrir des combinaisons très diverses : peut-être même, grâce aux libéralités qu'elle ne manquerait pas de recevoir, grâce à la souplesse que son indépendance lui permettrait d'apporter dans son fonctionnement, la verrait-on un jour aider l'Etat à améliorer la situation des fonctionnaires, sans grever irrémédiablement les finances publiques.

Assurément, elle pourrait, et personne autre qu'elle ne le pourra, résoudre la question si délicate de la retraite proportionnelle ; l'État, sous le régime de la loi de 1853, ne serait capable d'y donner une solution qu'au prix de sacrifices énormes dont il lui serait impossible de garantir la continuité et qu'on n'a pas le droit de lui demander.

C'est donc à la constitution de cette Caisse que doivent tendre les efforts de l'Etat, ceux des fonctionnaires, ceux de tous les citoyens, car il n'en est pas un qui ne soit intéressé au règlement de la question. M. Rouvier l'avait compris, et si son projet, entre autres inconvénients, présentait celui de lier étroitement le sort de la Caisse des retraites aux finances de l'Etat, danger grave pour toutes les deux, il avait l'avantage d'engager nettement la discussion et de montrer sans voiles le péril présent. La Chambre n'a pas examiné le projet. Tout est à recommencer. Il importe pourtant que cette affaire ne s'éternise pas. Elle est d'un règlement difficile ; tout est à faire ; l'insuccès de tout ce qu'on a tenté depuis 1808, aussi bien avant qu'après 1853, a embrouillé la question au lieu de l'éclairer ; on a pris l'habitude des atermoiements, des demi-mesures ou des palliatifs ; ce serait assumer une grave responsabilité que de continuer obstinément dans cette voie.

C'est pourquoi nous sommes revenus une fois de plus sur ce sujet, non pour jeter dans l'esprit de nos collègues de vaines alarmes et une injuste défiance, encore moins pour leur laisser croire que la solution est aisée, mais pour réveiller leur attention et montrer à ceux qui ne le savaient pas encore ou n'en avaient que le vague soupçon, où nous en sommes et où nous allons ; un homme averti, dit le proverbe, en vaut deux.

JULES GAUTIER.

LES JEUDIS CLASSIQUES DE L'ODÉON

C'est grand dommage, en vérité, que le temps et la place nous manquent pour écrire sur le dernier Jeudi un véritable article. Le spectacle est un des plus curieux qui nous ait été offert depuis longtemps ; et la conférence, une petite œuvre complète en son genre, a brillé par le plus habile mélange de l'art et de l'érudition. Dancourt nous offrait son *Chevalier à la mode*, et M. Lintilhac nous a présenté Dancourt et son temps. Le conférencier avait beau jeu pour être caustique et salé : eût-il « effarouché Marguerite », suivant son mot spirituel, que la nature de son sujet l'eût fait assurément excuser. M. Lintilhac a eu le bon goût de mettre toute son adresse au contraire, toute sa coquetterie consommée de parleur, à ne point offenser les oreilles les plus delicates, sans rien déguiser de la laide vérité. Marguerite a pu rester dans la salle; elle a même applaudi, tout comme sa mère. Quant aux connaisseurs, ils ont admiré la solidité de la conférence, la « documentation » énorme qui se cachait sous ce semis d'anecdotes lestes discrètement contées, enfin la démonstration topique de cette double proposition : le *Chevalier à la mode* est la première comédie vraiment digne de ce nom depuis la mort de Molière, et cette comédie, Paris a dû l'attendre quatorze années (1673-1687). — Enfin le *Chevalier à la mode* est, vingt-deux ans avant *Turcaret*, le premier chef-d'œuvre de la comédie de mœurs, qui devait faire un si beau chemin de Dancourt à Beaumarchais. Par là Dancourt est l'authentique héritier de la gloire de Molière pour le meilleur tiers, puisque la comédie de caractère tombe dès lors en déshérence, et que la farce italo-gauloise, troisième création du génie du maître, va passer aux tréteaux et au théâtre de la Foire.

La vue de la pièce n'a point démenti cette double affirmation. Tous ceux qui voyaient pour la première fois le *Chevalier* aux chandelles (et ils étaient nombreux l'autre jour), ne tarissaient point en exclamations de surprise. Et voilà ce qu'on ne joue plus! Mais si le mot de chef-d'œuvre a un sens, il ne peut s'appliquer qu'à un tel

composé d'observation, de verve, d'esprit, de drôlerie même, et de cuisante vérité. Une seule chose gêne, le cynisme : un cynisme si naïvement étalé, une crudité si gaillarde, que ce n'est pas trop, vraiment, de tout l'appareil historique et critique d'une conférence pour nous y préparer, pour nous le faire accepter. Nous n'avons plus la crânerie de goût de nos pères. Et sans doute là est la cause de cette rareté de la pièce sur une affiche. Quel dommage ! Car la portée historique du *Chevalier à la mode* est étonnante, et je ne crois pas que quelqu'un, non pas même M. Jules Lemaître, l'ait mesurée aussi justement que M. Lintilhac. Nous savions bien par Michelet que cette fin de Louis XIV était « tout régence en-dessous ». Mais nous ne sommes qu'en 1687, et déjà la décomposition touche à la pourriture. Avant La Bruyère, avant ces allusions courtes mais significatives à ces « jeunes gens qui épousent une riche vieille » nous voyons au plein feu de la rampe ce chevalier, qui est « Célimène homme », et cette Mme Patin, la veuve d'un riche partisan, qui est, elle, « M. Jourdain en femme » ; et le chevalier exploitera Mme Patin, comme il a exploité la baronne, comme il exploite toutes les autres femmes qui l'entretiennent et qui fournissent à ses plaisirs... Mais de qui parlons-nous ici ? D'un personnage de Dumas ou de Goncourt, d'un Alphonse, ou d'un petit féroce fin-de-siècle ? Point, ceci est pur style Louis XIV, longtemps avant la fin, près de trente ans avant la régence ! Sans le costume qui sauve les situations par l'illusion de l'éloignement, ce réalisme choquerait presque au Théâtre-Libre. Vous pouvez en croire ma parole : Allez voir le *Chevalier à la mode*, (sans Marguerite, malgré tout) ; vous y subirez plus d'un étonnement, et vous rendrez les armes à ce maître homme inconnu qu'est Dancourt ; mais ne lisez pas après *M. Alphonse*, vous le trouveriez faible ; ni même *Germinie Lacerteux*, Jupillon vous semblerait fade.

Z.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

A M. Jules Gautier, Directeur de la *Revue de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement supérieur.*

Agen, le 28 avril 1893.

Monsieur et cher Collègue,

Les soussignés, convaincus qu'une Société de prévoyance et de secours mutuels exclusivement universitaire, est appelée à rendre de grands services à nous et aux nôtres,

Vous remercient vivement d'avoir, le premier, mis cette question à l'ordre du jour et de l'avoir défendue avec tant de dévouement dans la *Revue* dont vous êtes le Directeur, et déclarent adhérer au principe de toute Société ou de tout comité d'études qui se formerait dans le but spécial de remédier à l'insuffisance de la loi de 1853, *et qui prendrait pour base de son recrutement* le corps entier de l'Enseignement secondaire, *sans distinction d'origine, de grade ou de titre pour les membres qui le composent.*

Ont signé l'adhésion suivante :

MM. Roussel, proviseur,
Lucas, censeur.
Darbon, économe.
Chateau, surveillant général,
Tulet, commis d'économat.
Puig, professeur de mathématiques élémentaires.
Jouvin, — — physique.
Gignoux, — — philosophie.
Bousquet, — — } histoire.
Girard, — — }
Bouchard, — — rhétorique.
Bordes, — — seconde.
Rivero, — — troisième.

MAILLE, professeurs de		quatrième.
BESQUES, —	—	sixième.
DÉSESBATS, —	—	Langues vivantes.
FAIVRE, —	—	
GUÉROLD, —	—	
LACUIRE, —	—	
MARÉCA, —	—	
PAGÈS, —	—	
ROPTIN, —	—	Enseignement moderne. — Sciences.
ASPERBERRO, —	—	
FRESQUET, —	—	
SAILLARD, —	—	Enseignement moderne. — Lettres.
GUILLOT (A.) —	—	
BOUÉ, —	—	septième.
MAGNANOU, —	—	huitième.
MITADIÉ, —	—	Classe primaire.
DENÈGRE, —	—	
Mme Vve CANIEU, —	—	
MM. BANABÉRA,		maîtres répétiteurs
CHRISTOPHLE,		
GARNIER,		
GUILLOT (Ch.)		
LABORDE,		
LEBRÈRE,		
MARCOU,		
SAUVIER,		

Nous avons également reçu l'adhésion de M. JOUVION, économe du lycée Lakanal.

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

Thèses et soutenance de M. ÉMILE DURKHEIM, *chargé d'un cours de science sociale et de pédagogie à la faculté des Lettres de Bordeaux.*

Thèse latine : *Quod Secundatus Politicæ scientiæ instituendæ contuleril.*

Thèse française : *De la division du travail social* (Paris, Alcan).

MM. Janet et Brochard ont seuls pris la parole à la soutenance de la thèse latine de M. Durkheim. « Vous avez, dit le premier, une connaissance très étendue et très solide de Montesquieu. Mais le titre de votre travail est banal: tout le monde a traité de sa politique. Vous parlez, « dans votre petit coin de Bordeaux », de la science politique étrangère au génie français et vous découvrez Montesquieu, comme d'autres découvrent la Méditerranée. » En réalité, c'est par purisme que M. Durkheim s'est servi des mots « *Politicæ scientiæ* ». Ce qu'il s'est proposé, c'est de montrer, après Auguste Comte, mais d'une façon plus précise, que Montesquieu doit être considéré comme le précurseur des sociologues contemporains. « Le sociologue, dit-il, considère les faits acquis sans se préoccuper de l'avenir ; il est tout entier à la théorie et se désintéresse de la pratique. » Chez Aristote — que M. Janet cite comme le père de la sociologie — la science et l'art sont encore mêlangés ; chez Montesquieu, la séparation est plus nette. Ce qui est nouveau encore, c'est que ce dernier interroge les économistes, les historiens, les juristes et que, par cette concentration d'informations, il prépare la transformation des sciences particulières et l'apparition de la science sociale.

M. Brochard a revendiqué pour Spinoza ce que M. Durkheim attribue à Montesquieu. Le *Tractatus Theologico-politicus* contient, dit-il, tout ce que M. Durkheim loue chez son auteur, et la plupart des reproches qu'il lui adresse ne portent pas contre Spinoza. A coup sûr, Spinoza mérite d'être compté parmi les maîtres de la pensée moderne, et M. Brochard a raison de rapprocher l'*Esprit des Lois* et le *Traité Théologico-politique*, comme M. Ribot avait déjà montré

la ressemblance de certaines de ses théories psychologiques avec les propositions de l'*Ethique*. Mais M. Durkheim aurait pu justifier son choix en rappelant que la partie positive est beaucoup plus considérable chez l'écrivain du XVIIIe siècle que chez celui du XVIIe. Il lui a été facile de répondre à l'objection qui lui était faite sur le rôle des genres et des espèces, dont il fait dépendre toute la sociologie : la notion de genre n'est pour lui qu'un stade dans l'évolution. Moins positif et beaucoup plus métaphysicien, il ne fait pas bien comprendre ou il justifie, d'une façon insuffisante, son assertion que les législateurs et les grands hommes n'introduisent rien de nouveau.

Pour cette première partie de la soutenance, comme d'ailleurs pour la seconde, on eût souhaité qu'un impartial défenseur, sinon un partisan de Spencer, pût prendre part à la discussion. Les professeurs étaient enchantés de trouver, dans les thèses, des objections à une doctrine qu'ils n'aiment guère et ne songeaient guère à en discuter la valeur. Quant à M. Durkheim, il a paru plus d'une fois qu'il se montrait fort sévère — d'aucuns même disaient injuste — pour M. Spencer, notamment quand il lui reproche d'avoir « accumulé ses volumes pour justifier un besoin du peuple anglais. »

C'est M. Marion qui a parlé le premier à la thèse française. En excellents termes et avec une visible sympathie, il a montré ce qu'il fallait chercher dans la thèse de M. Durkheim. Et celui-ci, en prenant la parole, a complété et précisé l'exposition qu'avait faite M. Marion. Ce qu'il a voulu surtout, c'est traiter les faits de la vie morale d'après la méthode des sciences positives. Mais il ne cherche pas, comme les moralistes qui déduisent leur doctrine de quelques propositions empruntées à la biologie, à la psychologie, à la sociologie, à tirer la morale de la science ; il essaie de faire la science de la morale. Les faits moraux consistent en des règles d'action qui se reconnaissent à certains caractères distinctifs : il est donc possible de les observer, de les décrire, de les classer et de chercher les lois qui les expliquent. Objecte-t-on l'existence de la liberté? Mais si elle impliquait la négation de toute loi déterminée, elle serait un obstacle insurmontable pour toutes les sciences et non seulement pour les sciences psychologiques et morales.

Donc c'est au métaphysicien de savoir si la morale a quelque fin transcendante que l'expérience ne peut atteindre. Pour le sociologue, ce qui est certain, c'est que la morale se développe dans l'histoire et sous l'empire de causes historiques ; c'est qu'elle a une fonction dans notre vie temporelle.

Elle se forme, se transforme et se maintient pour des raisons d'ordre expérimental. Mais si M. Durkheim se propose avant tout d'étudier la réalité, il ne renonce pas à l'améliorer ; s'il sépare avec soin les problèmes théoriques des problèmes pratiques, c'est pour se mettre mieux en état de résoudre ces derniers. La science peut nous aider à trouver le sens dans lequel nous devons orienter notre conduite, à déterminer l'idéal vers lequel nous tendons confusément. Seulement on ne s'élève à cet idéal qu'après avoir observé le réel.

C'est d'ailleurs ce que font les idéalistes eux-mêmes : toute la différence, c'est qu'ils étudient la réalité d'une façon sommaire, c'est qu'ils se contentent souvent d'ériger un mouvement de leur sensibilité, une aspiration un peu vive de leur cœur, qui pourtant n'est qu'un fait, en une sorte d'impératif devant lequel ils inclinent leur raison et nous demandent d'incliner la nôtre.

La méthode d'observation, dit-on, manque de règles pour juger les faits recueillis. Mais la règle se dégage des faits : il y a un état de santé morale que la science peut seule déterminer avec compétence. En outre, les conditions de cet état changent, parce que les sociétés se transforment, et les problèmes pratiques les plus graves que nous ayons à trancher consistent précisément à le déterminer à nouveau, en fonction des changements qui se sont accomplis dans le milieu. La science, en nous fournissant la loi des variations par lesquelles il a déjà passé, nous permet d'anticiper celles qui sont en train de se produire et que réclame le nouvel ordre de choses. Bien plus, par une opération très simple, elle transforme immédiatement les lois qu'elle établit en règles impératives de conduite ; elle devient un art sans qu'il y ait solution de continuité.

Voilà la méthode suivie par M. Durkheim, voilà les raisons par lesquelles il la justifie. Successivement il étudie la fonction de la division du travail social (livre I), les causes et les conditions (livre II), les formes anormales (livre III), puis il conclut. La règle qui nous commande de réaliser les traits du type collectif a pour fonction d'assurer la cohésion sociale; d'autre part, elle est morale et ne peut s'acquitter de sa fonction que parce qu'elle a un caractère moral. La règle qui nous commande de nous spécialiser a la même fonction; elle a donc également une valeur morale. La division du travail ne diminue pas la personnalité individuelle ; elle est liée à toute notre vie morale, parce que l'idéal de la fraternité humaine ne peut se réaliser que si la divison du travail progresse en même temps. Toutefois celle-ci ne donne naissance à la solidarité, que si elle produit tout à la fois un droit et une morale. On se rend compte aisément ainsi de la crise redoutable que traverse la morale. Des changements profonds se sont produits, en très peu de temps, dans la structure de nos sociétés; elles se sont affranchies du type segmentaire, avec une rapidité et dans des proportions dont on ne trouve pas un autre exemple dans l'histoire. La morale qui correspond à ce type social a regressé, l'autre ne s'est pas développée assez vite pour remplir le terrain que la première laissait vide dans nos consciences. Notre foi s'est troublée, la tradition a perdu de son empire; le jugement individuel s'est émancipé du jugement collectif. Les fonctions dissociées n'ont pas eu le temps de s'ajuster les unes aux autres, la vie nouvelle n'a pu s'organiser de façon à satisfaire le besoin de justice qui s'est éveillé plus ardent dans nos cœurs. Le remède au mal, ce n'est pas de chercher à ressusciter des traditions et des pratiques qui ne pourraient vivre que d'une vie artificielle et apparente, c'est de trouver les moyens de faire concourir harmoniquement ces organes qui se heurtent encore en des mouvements discordants; c'est d'introduire, dans leurs

rapports, plus de justice en atténuant de plus en plus les inégalités extérieures qui sont la source du mal. Notre premier devoir actuellement est de nous faire une morale.

On a écouté avec grand plaisir M. Marion, on a écouté avec le même plaisir M. Durkheim. Rarement, nous disait un maître éminent, on a entendu de part et d'autre, un langage aussi précis et aussi exact, aussi pratique et aussi scientifique dans une soutenance philosophique. Mais presque aussitôt la discussion a dévié et elle est devenue métaphysique. Avec raison, M. Marion faisait remarquer à M Durkheim qu'il y a dans son introduction, une critique des systèmes de morale et qu'il aurait beaucoup mieux fait de la laisser de côté. M. Durkheim eût été fort bien inspiré en la supprimant, car on s'est attaché à combattre les tendances métaphysiques qu'on a cru trouver dans sa thèse, au lieu de discuter les résultats positifs qu'il a cru donner et la manière dont il les établit. M. Janet a défendu la morale de la perfection; M. Boutroux a réclamé une place pour la contingence et n'a voulu voir, dans les affirmations scientifiques, que des symboles incapables d'embrasser toute la réalité ; M. Waddington a protesté énergiquement de sa croyance à la liberté; M. Brochard a fait des objections très fortes à certaines assertions, qui ont un aspect métaphysique et M. Séailles a exposé fort éloquemment la théorie de la charité et de l'amour, qu'il tient de M Ravaisson. Même il a été applaudi par bon nombre de jeunes gens, heureux de voir la métaphysique intervenir là où on ne semblait guère devoir la rencontrer. M. Durkheim a suivi ses adversaires sur le terrain où ils le conduisaient. On reconnaissait, dans ses réponses courtoises et conciliantes, un métaphysicien d'antan, qui a pensé ce que pensent encore ceux qui lui faisaient leurs objections. Peut-être eût-il plus difficilement répondu à ceux qui auraient attaqué l'ancien partisan de Fitche et montré dans son œuvre des passages qui n'étaient rien moins que positifs. Il y aurait eu, sur ce point, une seconde soutenance à instituer devant un jury où nous aurions voulu voir siéger MM. Spencer, Tarde, Ribot, Espinas. Nous aurions demandé nous-même à prendre la parole. Mais M. Durkheim eût trouvé peut-être abusive une semblable façon de procéder et dit qu'on lui faisait payer deux fois un titre de docteur, qu'il avait bien gagné par sa soutenance et par son livre. Et il aurait eu raison. Aussi réserverons-nous pour un autre temps les objections que nous aurions à adresser à un travail consciencieux qu'il sera longtemps utile de lire, parce qu'il pose bien les questions et essaye le plus souvent de les résoudre avec des arguments exclusivement scientifiques.

F. Picavet.

REVUE DES IDÉES

I. — HISTOIRE DES IDÉES

CONSIDÉRATIONS SUR L'HISTOIRE D'ISRAËL (1)

(Suite.)

III

La légende sainte des origines.

Quand on s'est convaincu que la Bible n'est qu'un document historique de second ordre, on cesse de lui demander le secret des révolutions politiques de l'ancien Orient et on s'attache à ce qui fait son mérite durable et solide, aux idées morales et religieuses. Ici le génie juif apparaît comme créateur.

Quoi de plus hardi, de plus osé que ce poème des origines, qui prend l'humanité à son début, montre le choix fait par la divinité d'une nation entre toutes les autres et cette nation liée à la divinité protectrice par les clauses d'un contrat solennel !

On a pensé relever l'intérêt des premières pages de la *Genèse* en y signalant le résumé des plus anciennes traditions, communes aux peuples sémitiques et remontant au berceau même de la race. De pareilles rêveries sont aujourd'hui abandonnées. On pourrait imaginer, avec plus de vraisemblance, un emprunt fait aux théologies de la Chaldée et de Babylone, bien que les rapprochements tentés récemment n'aient pas donné tous les résultats qu'on en attendait. Ces emprunts pourraient remonter à l'époque de la captivité de Babylone, c'est-à-dire au VIe siècle avant notre ère. Mais, quelle que soit la part faite aux éléments étrangers, il faut, avant tout, signaler, chez l'écrivain hébreu, l'effort fait pour étendre l'horizon de sa pensée jusqu'aux limites du monde connu. Le Dieu, créateur de l'univers, est celui-là même qui favorise les Israélites et qui se propose, par leur intermédiaire, de se faire reconnaître de la terre entière.

Mais cette acclamation du vrai Dieu, prêché par Israël aux païens, est l'affaire de l'avenir. Israël lui-même ne sera pas mûr, dès le premier jour, pour sa tâche d'apôtre. Avant d'être le flambeau qui éclaire toutes les nations, il faut qu'il prenne nettement conscience de ses glorieuses destinées, des privilèges attachés à sa haute mission et, tout à la fois, des devoirs et des responsabilités qu'elle entraîne. C'est dans l'évocation de son passé qu'il trouve la garantie de son avenir, et véritablement ce passé est tissu de merveilles.

(1) Cf. La *Revue* du 16 mars et du 30 mars 1893.

En remontant aux origines mêmes du monde, le juif pieux admire avec quel ordre tout s'est disposé à la parole du Seigneur; puis il s'attriste de la coupable défaillance qui a assombri l'aurore de la jeune humanité et rendra bientôt nécessaire la catastrophe du déluge. Voici cependant que cette seconde humanité — on a quelque droit de l'appeler ainsi — jette de tous côtés ses rameaux à la façon d'un arbre vigoureux. C'est à ce moment que Dieu fait choix d'un homme pieux, du nom d'Abraham, et éprouve sa bonne volonté en lui donnant l'ordre de quitter les siens pour s'abandonner sans hésitation aux directions célestes; la récompense de cet acte de foi sera la plus belle qu'on puisse rêver. Abraham deviendra le père d'une nation, à laquelle sont réservées les plus brillantes destinées, que Dieu installera lui-même dans un pays privilégié entre tous, celui de Chanaan; mais tout cela ne se passera point sans que la race élue ait à traverser plusieurs siècles et beaucoup d'épreuves.

Nous assistons aux pérégrinations d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, plantant leurs tentes à l'endroit que désigne la divinité, insoucieux du lendemain, dans la certitude d'un lointain avenir de gloire. Nous nous intéressons passionnément à cet exquis roman de la « reconnaissance de Joseph » et, chemin faisant, les grandes figures patriarcales nous prêchent, avec la foi en Dieu, qui domine tout, les vertus qui font les familles fortes et stables. La présence de Joseph en Egypte sert à motiver l'installation de la famille de Jacob dans la vallée du Nil et cette famille, au travers de quelques générations, devient un peuple.

Voilà une partie des promesses qui s'est réalisée; des flancs d'Abraham, du petit pâtre de Mésopotamie, est sortie une nation. Mais cette nation subit le dur esclavage du puissant royaume d'Egypte et Dieu seul est capable de l'y arracher. Il libère en effet son peuple à coup de miracles et le jette dans le désert de la presqu'île sinaïtique sous les ordres d'un chef du nom de Moïse. Là, à la veille de s'emparer du pays de Chanaan, le peuple élu est mis en possession de la loi qui doit présider à sa vie religieuse, sociale, civile. C'est seulement après cette promulgation solennelle, que la divinité remettra la nation israélite en marche. Enfin l'on touche au Jourdain, dont le cours est miraculeusement franchi et une conquête, où le doigt de Dieu reste constamment visible, assure aux descendants d'Abraham une installation paisible en Palestine.

Y a-t-il un seul fait positif à retenir dans cette épopée, dans cette « légende sainte des origines », qui est l'éloquente préface de l'histoire juive proprement dite, — portique grandiose, aux proportions tout idéales, dressé en avant du bâtiment, beaucoup plus modeste, de la réalité? — Nous en doutons très fort. Sous la légende d'Abraham, quittant la haute Syrie (Harran ou Our des Chaldéens) sur l'ordre divin, faut-il rechercher le souvenir altéré des origines israélites et considérer les Hébreux comme étant de provenance mésopotamienne? Faut-il admettre la réalité du séjour de la famille de Jacob en Egygte, de l'accroissement extraordinaire qu'elle y trouva, de la délivrance d'Egypte, de la traversée au désert, des scènes du Sinaï, de la conquête de la Palestine? Il va sans dire que nous écartons tout élément miraculeux; mais la question est de savoir si, après élimination du miracle, il reste autre chose que des affirmations d'un caractère purement dogmatique.

Première affirmation: les Israélites n'ont pas occupé de tout temps la Palestine; ils y sont venus du dehors. — Oui, sans aucun doute, afin qu'il apparût clairement au pieux auditeur des lectures sacrées que la

possession du pays de Chanaan n'avait d'autre raison d'être que la volonté arrêtée et le don gracieux de la divinité.

Seconde affirmation : les Israélites sortaient d'Egypte quand ils entreprirent de s'établir en Chanaan. — Oui, sans doute, afin de faire valoir l'intervention divine, seule en mesure de briser la résistance de l'empire de la vallée du Nil ; quel contraste habilement ménagé entre les souffrances d'une atroce servitude et la joie de s'installer dans le « pays ruisselant de lait et de miel » ! Tant que les inscriptions continueront d'être muettes sur la présence des Israélites en Egypte, la supposition d'une combinaison librement échafaudée restera non seulement permise, mais vraisemblable. Ce point acquis, nous ne laisserons pas d'admirer l'ingénieux agencement des marches au désert et l'heureux effet produit par les scènes du Sinaï, servant de cadre à la promulgation d'une loi... qui leur est postérieure de huit siècles, selon les uns, de douze selon les autres.

Troisième affirmation : les Israélites sont originaires de la haute Syrie. — Nous avons indiqué la raison décisive qu'avait l'écrivain d'assigner à Abraham une origine non palestinienne. Il ne pouvait être question de faire plonger les racines du judaïsme dans l'Egypte abhorrée ; la Syrie se trouvait presque fatalement désignée. Il est d'ailleurs une considération qui doit dominer un débat, que l'absence d'éléments suffisants condamne à rester ouvert ; c'est que les Israélistes nous apparaissent comme étroitement apparentés aux peuples qui furent leurs voisins, dans la période historique, Iduméens, Moabites, Phéniciens et, en agrandissant le cercle, Syriens et Arabes. Nous devons, en conséquence, hésiter à les considérer comme ayant été jetés subitement au milieu d'eux par une circonstance imprévue. Nous n'avons aucune raison pour diviser la destinée du groupe le plus compact des peuples dits sémitiques Il est donc probable que les Israélites, dont la présence en Palestine ne nous est connue qu'à partir de l'an 1100 avant notre ère environ, y menaient depuis quelques siècles une existence obscure ; en d'autres termes, c'est pour mieux affirmer l'intervention divine, qu'on les fait brusquement arriver du dehors. S'ils n'ont réellement conquis la Palestine qu'après avoir séjourné pendant plusieurs siècles en Egypte, les descendants de Jacob n'auront pas manqué de subir l'empreinte d'un aussi long contact ; si rien ne révèle ce contact, si le lexique et la grammaire de la Phénicie et de Moab ne sont autres que le lexique et la grammaire hébraïques, c'est que la fortune ne les a point séparés violemment les uns des autres.

On sait que la légende des origines est consignée dans les cinq livres du *Pentateuque* et dans le livre de *Josué*. Si l'œuvre, au point de vue littéraire, pèche par des redondances, des digressions, des incises de toute nature, elle porte visiblement l'empreinte de vues théologiques parfaitement définies ; elle est le fruit d'une réflexion mûrie. Ce ne sont point là les naïves élucubrations d'un peuple enfant ; c'est le résultat d'une méditation soutenue, nettement consciente du but où elle tend. Le dogme, la morale, la loi civile et rituelle ont pris une figure désormais immuable, tant dans les personnes des patriarches que dans les discours de Moïse. Les docteurs du second temple (V^e^, IVe siècles avant notre ère), et eux seuls, peuvent se voir attribuer l'honneur de cette œuvre incomparable. MAURICE VERNES.

(*A suivre*).

ERRATUM (1).

Cher monsieur,

Une faute d'impression a dénaturé (p. 16, n° du 19 janvier de cette *Revue*), le sens d'une phrase faisant partie de l'exposé du Cours d'histoire des dogmes, fait par M. A. Réville à l'école pratique des Hautes-Etudes. Elle lui fait dire que le VIe concile œcuménique, tenu à Constantinople en 686 aurait condamné « le mono*théis*me ». C'est du *mo-no*thélis*me* qu'il s'agissait, c'est-à-dire d'une doctrine qui, sur la base du dogme des deux natures distinctes et unies dans la personne du Christ-Dieu, prétendait que la volonté *humaine* en lui était annulée, que la volonté *divine* existait seule. Ce qui eût évidemment, si le concile eût admis cette prétention, entraîné la mutilation de la nature humaine, et par conséquent la négation du *verus homo* supprimé par le *verus Deus*.

XXX.

II.— MOUVEMENT DES IDÉES

PSYCHOLOGIE, MÉTAPHYSIQUE ET PHILOSOPHIE SCIENTIFIQUE

I. — HENRI NIZET, *L'Hypnotisme, étude critique*, 2e édition, Paris, Alcan, 1893.

II. — W. WUNDT, *Hypnotisme et suggestion*, 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, Paris, Alcan, 1893.

III. — ALFRED FOUILLÉE, *La Psychologie des idees-forces*. 2 vol. in-8° de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, Paris, Alcan, 1893.

IV. — ALFRED FOUILLÉE, *L'Avenir de la Métaphysique fondée sur l'expérience*, 1 vol. in-8° de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, Paris, Alcan, 1889.

V. — FONSEGRIVE, *La Causalité efficiente*, 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, Paris, Alcan, 1893.

VI. — E. DE ROBERTY, *La recherche de l'unité*, 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, Paris, Alcan, 1893.

I

M. Nizet a publié la première édition de l'*Hypnotisme* dans la *Bibliothèque belge des connaissances modernes*. Nous n'avons pu la consulter et il ne nous est pas possible de dire si la seconde en est une reproduction pure et simple ou une revision améliorée et complétée. Tel qu'il est l'ouvrage mérite d'être lu.

(1) Aucun de nos lecteurs ne se sera mépris — s'il a remarqué la coquille qui nous avait à nous-même échappé — sur le sens du passage auquel notre correspondant fait allusion. Nous avons cru bon cependant de la relever pour éviter toute interprétation erronée. Le manuscrit, que nous avons consulté, portait bien d'ailleurs « monothélisme ». F. PICAVET.

D'abord l'auteur définit les termes hypnotisme, hypnose, suggestion, auto-suggestion, suggestion à l'état de veille et suggestion hypnotique, suggestion post-hypnotique et suggestion mentale. Puis il oppose la Salpêtrière et Nancy — avec une préférence marquée pour cette dernière école — « L'hypnose, dit-il avec elle, n'est pas un sommeil pathologique. Réalisable chez la majorité des sujets, c'est un état nerveux particulier qui exalte la suggestibilité, qui a son analogue dans l'être normal. C'est la suggestion, l'action de l'idée sur le corps, qui détermine tous les phénomènes; ces phénomènes ne sont pas d'ordre pathologique, mais d'ordre psychologique. L'hypnose n'est pas un état contre nature; elle ne produit pas de résultats extraordinaires; elle développe ce qui peut se réaliser spontanément; elle exagère, à la faveur d'une concentration psychique spéciale, la suggestibilité que nous possédons tous à un certain degré. »

Ces conséquences, selon M. Nizet, découlent d'un principe qu'on retrouve chez M. de Puységur, l'abbé Faria et tous ceux qui, comme Mesmer, croyaient au magnétisme animal. Aussi étudie-t-il l'hypnotisme dans son passé — avec trop peu de critique historique à coup sûr. — On voit intervenir l'Evangile, les prêtres d'Epidaure, de Delphes, de Memphis, — l'Hylée de Platon (?) et l'Enormon d'Hippocrate — bien d'autres choses et d'autres noms, Apollonius de Tyane et saint Ambroise, Tibulle et Strabon, Plutarque, même Cicéron « qui considère l'hypnotisme comme un agent de prédiction », Plotin, Aristophane, le diabolisme, etc. En moins de pages, il serait difficile d'accumuler plus d'erreurs historiques. Et c'est dommage, car il y a bien des passages, en ce livre, qui ne sont pas sans valeur. L'historique, à partir de Mesmer, est intéressant et plus exact. Les chapitres sur l'hypnotisme et la loi, sur l'hypnotisme thérapeutique, sur l'avenir de l'hypnotisme sont dans le même cas. Les discussions qu'a soulevées en France et en Belgique le « péril hypnotique », sont rapportées avec précision par M. Nizet : « Ce qui importe en ce moment, dit-il, c'est de constater l'ignorance courante de la masse des docteurs en médecine, relativement à l'hypnose et à la suggestion. Le fait est devenu si évident que les sénateurs belges eux-mêmes ont fini par à peu près le comprendre ! »

Avec Bernheim, M. Nizet conclut que, par l'hypnotisme, on guérit souvent, on ne guérit pas tout; qu'on soulage souvent, qu'on ne soulage pas toujours... que la suggestion est une science et un art qui exigent une grande expérience, un long apprentissage et que c'est faute d'avoir voulu persévérer pour acquérir cette expérience que beaucoup de médecins échouent.

Quel sera l'avenir de l'hypnotisme ? Quoi qu'on fasse, dit M. Nizet, la connaissance s'en répandra; les dangers plus ou moins réels qu'on a étalés aux yeux des hommes craintifs ou ignorants disparaîtront. La suggestion deviendra un des plus puissants facteurs de notre activité. Sa puissance modificatrice de l'idéation sera employée en bien des cas de psychologie individuelle et finira fatalement par influer ainsi sur l'intelligence générale de l'espèce.

Chacun saura discerner, dans ses actes, la part de la suggestion et celle de l'auto-suggestion; l'inconscient sera ainsi restreint et la volonté améliorée, facilitée dans son exercice. Universellement pratiqué, il dominera, par son influence salutaire, l'existence tout entière; il préparera les générations futures, amendant à la longue l'hérédité, perfectionnant l'éducation, diminuant la criminalité, enchaînant les passions, dominant peut-être l'organisme humain, depuis la naissance sans douleur

jusqu'à la mort sans affres, et rendant ainsi lentement, moins dure et moins ténébreuse la destinée humaine. Nous commençons à comprendre qu'une renaissance est prochaine, que notre savoir actuel, si étendu qu'il soit, n'est encore qu'une dérision, que l'énigme du sphinx n'est pas devinée, que, hors de nous, l'appris n'est rien, à côté de l'ignoré, comme en nous le conscient à côté de l'inconscient. En se laissant aller à rêver un peu de la sorte, on arrive à admettre qu'un enthousiaste ait pu voir dans l'hypnotisme une des premières lueurs de cette aube de science et d'équité si longtemps attendue et qui doit luire enfin sur le monde.

II

M. Wundt est moins confiant. Il prend à partie les Sociétés de psychologie qui se proposent d'étudier les phénomènes sortant du cours ordinaire de la vie psychique, et tout d'abord l'hypnotisme. Seul il permettrait, dit-on, l'application directe de l'expérience aux faits psychiques. La *Society for psychical Research* de Londres a dirigé la plupart de ses efforts vers la télépathie, la magique action à distance d'un esprit sur un autre. Dans la Société de psychologie physiologique de Paris, qui date de 1885, l'hypnotisme joue le rôle principal. L'Association berlinoise est une société d'expériences hypnotiques. A Munich une société marche la main dans la main avec celle de Berlin, une autre se consacre au culte du somnambulisme, dans ses différentes formes, et du spiritisme: l'hypnotisme n'est pour elle qu'une sorte d'antichambre menant à des mystères plus élevés. Les relations entre ces différents groupes sont moins des relations de frères ennemis, que des relations entre nuances diverses d'un seul et même grand parti, dans lequel, si l'on prenait pour terme de comparaison leur opposition avec les données scientifiques courantes, le spiritisme formerait l'extrême gauche et l'hypnotisme proprement dit, le centre gauche. Il est donc indispensable, dit M. Wundt, à quiconque s'occupe, d'une façon ou d'une autre, de psychologie, de prendre position en face d'eux.

Et M. Wundt prend très nettement parti. Un petit monde de farfadets et d'esprits frappeurs, de sorcières et de médiums, où toutes les lois seraient mises hors d'usage, au bénéfice de personnes on ne peut plus vulgaires et le plus souvent hystériques, voilà ce qu'il faudrait admettre, si les expériences faites par Charles Richet sur la transmission de la pensée étaient exactes. A ce monde, M. Wundt préfère le grand monde, celui des lois éternelles se déroulant dans un ordre intelligible, et il ne trouve, dans les calculs de probabilité de M. Ch. Richet, qu'une preuve du trouble que la pratique des problèmes de l'occultisme peut jeter jusque dans le jugement d'un homme d'ailleurs plein de sagacité.

Son appréciation de l'hypnotisme est un peu différente. La signification des phénomènes est sans doute peu certaine encore, mais la réalité, si l'on fait abstraction de certains détails, ne peut dorénavant être plus contestée, que l'existence du rêve ou de la noctambulation. Cependant il a banni l'hypnotisme de ses propres recherches et des travaux de son laboratoire. C'est d'abord que l'hypnotisme ne relève pas du cabinet de travail du psychologue, mais de la chambre des malades ; que la provocation au sommeil hypnotique, particulièrement la provocation répétée qu'exige le plus souvent la production de manifestations plus intenses, n'a sa raison d'être que là où la médecine le commande. En second lieu, il ne peut reconnaître à l'hypnotisme la signification fon-

damentale que lui concèdent, au point de vue de la psychologie expérimentale, les écoles d'hypnotisme, particulièrement la Société de psychologie physiologique de Paris. Le sommeil hypnotique est un état anormal comme d'autres. Pas plus que le rêve, la manie ou l'idiotisme provoqué par la paralysie, l'hypnotisme ne saurait avoir la prétention de constituer le vrai fond de la psychologie. C'est en méconnaissant tout d'abord l'essence des méthodes expérimentales et leur signification en psychologie, que les champions de l'hypnotisme donnent l'estampille de la méthode psychologique expérimentale, aux moyens qui servent à provoquer le sommeil et aux autres expériences pratiquées sur les personnes hypnotisées. Ces pratiques, mesurées à l'échelle des sciences exactes, ne méritent pas en général le nom d'expériences. De plus, l'expérience hypnotique est dénuée des propriétés et des qualités qui font l'essence des recherches psychologiques, exécutées dans l'état de conscience normale.

On ne saurait trop recommander la lecture du livre de M. Wundt, surtout celle des chapitres où il traite de la suggestion comme méthode expérimentale et de la valeur pratique de l'hypnotisme : « La psychologie, dit-il en terminant, trouve dans l'analyse des phénomènes de la conscience normale, une matière si ample, elle a en outre des moyens d'expérimentation si divers — moyens dont l'emploi ne la conduit pas sur le terrain étranger de la médecine pratique, ni ne la met en danger d'avoir maille à partir avec la police sanitaire et la police des mœurs — qu'elle peut décemment s'en remettre, pour l'observation de l'hypnose, aux ayants droit, aux médecins qui s'en servent dans un but de guérison ».

« Et, dit-il encore, ce n'est pas simplement un intérêt scientifique qui a fait réclamer la pratique libre des expériences hypnotiques, mais la tendance vers l'occultisme qui, constituant déjà une partie importante des courants intellectuels de notre époque, s'est emparée aussi, pour des raisons faciles à comprendre, de quelques philosophes et de quelques psychologues. » Il y a du vrai dans cette façon de voir et pour bon nombre de nos contemporains les recherches de cette nature ne sont guère qu'une des formes de la réaction religieuse à laquelle nous assistons en ce moment.

F. Picavet.

Les communications relatives à la Revue des Idées *doivent être adressées à* M. F. Picavet, *3, rue Crétet.*

Toutes les communications relatives à la Rédaction doivent être adressées à M. Jules Gautier, *Rédacteur en chef, 7, avenue Parmentier. Les abonnements et réclamations sont reçus à la librairie* Paul Dupont, *4, rue du Bouloi, Paris.*

Le Gérant, L. SÉRIS.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 262.5.93.

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tome XIX. N° 19.

CHRONIQUE

La discussion du dernier budget de l'Instruction publique a été l'occasion d'un débat dont l'enseignement moderne a fait les frais : l'année dernière il avait eu à se défendre à la Chambre contre M. Joseph Reinach ; cette année, il a été attaqué au Sénat par M. Wallon ; dans l'un comme dans l'autre cas, la lutte a été de pure courtoisie ; nous y avons gagné deux agréables discours de plus et entendu, une fois de plus, — inutile de compter à quel nombre nous en sommes, — des arguments connus ; l'enseignement moderne ne s'en porte ni pire, ni mieux ; il reste ce qu'il était, c'est-à-dire une institution nécessaire, qu'il faut développer.

M. Charles Dupuy, qui a répondu à M. Wallon, a rappelé deux vérités : la première, c'est qu'il n'est pas nécessaire que toutes les générations soient soumises au même système scolaire, la seconde, c'est qu'on n'a jamais eu l'intention de rien enlever à la clientèle de l'enseignement gréco-latin. On s'étonne qu'il soit encore besoin de répéter de semblables affirmations, mais on doit se féliciter qu'elles aient été redites avec une forte conviction ; il ne suffit pas d'ailleurs

de les redire, il faut aller jusqu'au bout de ces vérités, et nous savons que M. Charles Dupuy ne s'effraie pas de leurs conséquences.

Ces conséquences, on les connaît. Il devient nécessaire, ou plutôt il l'a toujours été, que le baccalauréat de l'enseignement moderne ait toutes les sanctions auxquelles il a droit ; les Facultés de médecine et de droit doivent, le plus tôt possible, s'ouvrir devant ceux qui en sont pourvus ; sinon, il est inutile de proclamer la vertu éducatrice des langues et littératures modernes, et de les égaler aux langues et littératures anciennes, il est inutile d'avoir accumulé dans la classe de Première (lettres) les enseignements les plus capables d'élever l'âme, de former le goût, d'assurer le jugement, il n'y a là qu'un trompe-l'œil derrière lequel se dissimule un enseignement purement scientifique. Comment veut-on franchement que se recrute la classe de Première (lettres) si le baccalauréat qui la termine ne mène à rien ? Aurait-on la prétention que les élèves de l'enseignement moderne, qu'on regarde de côté comme des amis d'un vulgaire utilitarisme, eussent pour le titre de bachelier un amour platonique qu'on se garderait de demander aux élèves de l'enseignement classique ? Continuera-t-on longtemps à réclamer ses preuves à l'enseignement moderne tout en lui refusant les moyens de les faire publiques ? Et est-ce là cet essai loyal auquel tant d'entre nous ont apporté toutes leurs forces ?

Si l'enseignement classique redoute la concurrence de l'enseignement moderne, que ne l'a-t-il organisé autrement ? Il lui était facile de le constituer de telle sorte que la sélection des intelligences s'y pratiquât naturellement ; il en pouvait faire un pépinière d'esprits vigoureux, capables de s'assimiler immédiatement la forte nourriture du grec et du latin. Nous le voyons aujourd'hui ; nous discernons avec certitude dans les classes de quatrième moderne quels élèves auraient profit à étudier le grec et le latin, et nous les connaissons assez maintenant pour affirmer que trois années suffiraient à leur en faire pénétrer la syntaxe et l'esprit. Mais pour que ces élèves puissent jouir de ce supplément d'instruction qui achèverait si heureusement la formation de leurs intelligences, il eût fallu que l'enseignement classique se réformât lui-même, et loin de considérer ce pas en avant comme possible, comme nécessaire, il regardait tristement en arrière; nous étions loin de compte. Plutôt que d'envisager courageusement les difficultés, l'enseignement classique a préféré en ajourner la solution. Il s'est tenu à la conception dualiste, à droite l'enseignement classique, à gauche l'enseignement moderne, et il a nourri le secret espoir que l'enseignement moderne ne se dévelop-

peraitpas; en attendant, et tout en lui prodiguant de magnifiques programmes qu'il lui envie aujourd'hui, il l'a laissé, en le privant de certaines sanctions, dans un état d'infériorité où il serait heureux de le maintenir. L'enseignement moderne réclame contre cette égalité factice; il estime que si l'un des deux enseignements est menacé, c'est lui, que si l'un des deux a besoin d'être encouragé, c'est lui; il accueille avec reconnaissance les paroles amies qui le soutiennent dans la lutte, il remercie même ses adversaires qui lui donnent l'occasion d'être chaudement défendu, mais il voudrait plus et il aspire à être en pleine possession de lui-même. Quant à ceux qui lui répètent encore qu'il est trop tôt, qu'on ne le connaît pas, qu'il faut avoir la patience d'attendre, nous distinguons parmi eux : aux uns, qui ont étudié la question et qui sont sincères, nous répondons que plus on attendra, moins on connaîtra sûrement l'enseignement moderne; que c'est miracle qu'un enseignement fermé recrute tant d'élèves intelligents, dociles, avides d'apprendre ; qu'ouvrir des débouchés est le seul moyen d'attirer un clientèle sérieuse; que les résultats déjà obtenus nous répondent de l'avenir; — aux autres, qui parlent de verve, qui font du bruit pour faire croire qu'ils courent des dangers, qui de l'enseignement moderne ne connaissent que l'étiquette, nous refusons le droit d'avoir un avis, jusqu'au moment où ils se seront donné la peine de connaître par la pratique ce qu'ils attaquent, soi-disant par tradition.

L'enseignement moderne ne veut de mal à personne, il ne réclame que le droit commun. On le lui a fait espérer : quand l'obtiendra-t-il ? Voilà la question que nous nous posons. Nous n'ignorons pas qu'avant de la résoudre, il faut encore une fois la discuter, que les arguments déjà invoqués sur la nécessité d'avoir lu Virgile ou Thucydide dans le texte pour faire des études de droit ou de médecine seront repris et retorqués avec une égale passion, qu'il y aura des résistances obstinées à vaincre, des scrupules honorables à dissiper. Nous ne voyons là rien qui soit de nature à effrayer beaucoup, et si nous passons en revue les questions résolues depuis dix ans, nous ne pouvons que remarquer qu'on en a résolu, sans bouleverser le monde, de plus difficiles que celle-là. Nous appelons donc de tous nos vœux cette discussion; nous considérons que l'avenir de l'enseignement moderne y est attaché, et si nous nous rappelons bien certaines paroles de M. Charles Dupuy au Conseil supérieur, nous ne sommes pas seul de cet avis.

JULES GAUTIER.

LE MOUVEMENT POÉTIQUE

II

Dans mon premier article, j'ai tâché de retrouver et de marquer, sous les diverses fluctuations de la poésie contemporaine, ses deux tendances les plus sincères et les plus fécondes : l'une surtout évangélique, l'autre surtout scientifique. Mais quelles œuvres récentes nous ont révélé cette double orientation, et quels sont les quatre ou cinq poètes d'aujourd'hui qui nous ont appris à la fois, et que le double courant existait bien, et qu'ils existaient bien eux-mêmes? c'est ce qu'il pourrait être intéressant de noter au passage.

Dès qu'on parle de poésie chrétienne et mystique, on a tout de suite sur les lèvres les noms de Paul Verlaine et de Maurice Bouchor. C'est bien à l'inspiration catholique que le premier doit le meilleur de son talent et le plus sain de sa renommée. Certes, je ne suis pas un dévot de Verlaine ; je ne suis plus assez jeune pour prendre rang parmi les enfants de chœur de l'église décadente, qui passent leur temps à balancer l'encensoir devant l'idole ; je ne trouve pas non plus qu'à l'auréole de ce dieu, le cabaret et l'hôpital ajoutent beaucoup de rayons ; je persiste à croire que Villon fut poète, malgré ses heures nocturnes de friponnerie ; et de même, Verlaine, malgré l'heure « sainte » de « l'absinthe ». On ne parviendra jamais à me faire plaindre ou glorifier la vie du « bon larron » : il ne me touche qu'au moment de son repentir. Et pareillement, dans la poésie de Verlaine, à côté des notes qui me répugnent, la note repentante peut seule m'émouvoir. Elle est chez lui sincère et profonde. Elle s'exhale en soupirs d'humilité et en cris de misère les plus beaux peut-être que notre poésie connaisse. Jamais le sacrement de pénitence ne porta des fruits si délicieux ; car le plus vrai et le plus doux des baisers n'est peut-être pas celui d'amour, mais celui de réconciliation et de pardon. Et c'est ainsi que, touché par la Grâce ou la Muse, Verlaine a produit, sans le faire exprès, une dizaine de pages d'une saveur rare et d'une simplicité exquise ; puis, abandonné par la Muse ou la Grâce, il a écrit, en s'appliquant,

un tas de vers bizarres ou plats, dont les mirlitons eux-mêmes ne voudraient pas.

Il est d'ailleurs bien étroit, le cadre où évolue sa poésie dévote; presque tout entière, elle tourne autour du confessionnal. Plus amples sont les horizons de Maurice Bouchor dans sa trilogie sacrée: *Tobie*, *Noël*, la *Légende de sainte Cécile*. *Tobie*, c'est comme un pressentiment du Messie; *Noël*, c'est le tressaillement du monde à la venue du Sauveur; la *Légende*, c'est le règne du Crucifié sur les âmes. Avant, pendant, et après le Christ. D'abord, l'aurore de la Jérusalem nouvelle ; puis, l'attirance mystérieuse de la crèche; enfin, la miséricordieuse et radieuse floraison de la Croix. Verlaine avait des accents plus poignants, et plus spécialement catholiques ; Bouchor a des accords plus touchants et plus largement chrétiens. A sa voix se réveille toute la poésie de nos croyances enfantines :

> Rappelez-vous un temps d'innocentes gaîtés,
> Où la foi fleurissait dans vos âmes ; jetez
> Mélancoliquement un regard en arrière;
> Et fusssiez-vous brouillée avec toute prière,
> Vous n'écouterez pas dans un profane esprit
> Ce mystère qui fut pieusement écrit.

De ces conseils du poète, nous n'avions pas besoin : car la naïveté attendrie est contagieuse ; de son œuvre, elle passe dans nos âmes. Et le christianisme ne lui a pas seulement dicté de beaux vers suaves et indolents, mais aussi de beaux vers sonores et éclatants, qui tiennent à la fois de l'épopée et du lyrisme. Dans *Noël*, par exemple, les strophes du roi nègre nous parurent d'une magnificence suave et splendide, et comme aux regards des Mages se levait une étoile du côté de l'Orient, il semblait qu'une étoile inconnue venait de se lever à l'Orient de la poésie française. Et voici qu'à sa clarté marchait un cortège de poètes ; et celui-ci avait sa *Passion*, celui-là avait son *Christ*, cet autre enfin avait ses *Drames sacrés*, et c'étaient les bagages pieux de ces profanes pèlerins. Profanes est encore le mot ; car la plupart d'entre eux semblent avoir plus de souplesse que de sincérité. Ils sont tour à tour, et suivant la mode, les chanteurs de l'Olympe et les enchanteurs du Calvaire. Ils trahissent au lieu de traduire toute la poésie de l'Évangile. Mais, en tant que poètes, je préfère encore ces rimeurs du Parnasse qui ont le talent sans la foi, aux rimeurs de sacristie qui ont la foi sans le talent. Ces derniers pensent que pour faire vibrer la lyre chrétienne

il suffit de croire aux dogmes, et publient chez les libraires qui avoisinent Saint-Sulpice des volumes de vers dont n'est pas déparée toute l'imagerie d'Épinal. Ils sont aussi mal inspirés que bien intentionnés. Ils sont l'autre écueil de la poésie néo-évangélique : qu'elle se garde à la fois des vers de virtuoses et des vers de curés.

Et, de même, que la poésie néo-scientifique se garde des vers de savants. L'autel que nous servons, par profession ou même par vocation, est rarement celui qui nous inspire. C'est un Laplace, c'est un Cuvier, c'est un Claude Bernard qui enrichit la science ; mais c'est un Chénier, c'est un Vigny, c'est un Sully-Prudhomme qui la chante. L'auteur de la *Justice* et du *Bonheur* ne nous a pas seulement donné de nobles vers, mais, ce qui est non moins flatteur pour le maître, de nobles disciples, inquiétés comme lui par tous les *comment* de la science et tous les *pourquoi* de la philosophie. C'était avant-hier, Ernest Dupuy qui a écrit les *Parques*, œuvre austère et forte ; c'était hier, Henry Bérenger qui, dans l'*Ame moderne*, n'a pas craint d'entonner le chant du palais des Machines et de la tour Eiffel ; et c'est aujourd'hui Jean La Fargue, qui, de toutes les Muses, n'en invoque plus qu'une, dans son livre *Les Sphinx :*

> Puisque tu nous as pris nos rêves de jeunesse,
> Puisque Dieu, l'âme et tous nos vieux espoirs sont morts,
> Science, verse-nous, verse le vin des forts
> A nos esprits sevrés du lait de la tendresse.

L'important est que ce vin généreux reste pur, pur de tout prosaïsme. Le difficile, lorsqu'on ne s'inspire que de la réalité, c'est de rejeter tout ce qui est quotidien ou vulgaire pour ne prendre que les éléments éternels riches d'humanité et de beauté. La science est un bloc énorme, presque encore intact, mais abrupt et brutal ; qui saura en faire jaillir la statue rêvée, tout ensemble solide et harmonieuse ?

Jusqu'à présent, il faut bien le dire, la statue n'a point semblé assez dégagée du bloc, même chez les artistes supérieurs, chez les plus délicats ou les plus grands, un Sully ou un Vigny : ils ont du moins fait comprendre qu'elle était d'un marbre aussi résistant qu'éclatant, d'un beau marbre noir aux veines douloureuses.

ÉMILE TROLLIET.

LES JEUDIS CLASSIQUES DE L'ODÉON

Les Contents, par Odet de Turnèbe.

C'est à une *première* que l'Odéon nous conviait jeudi dernier, une première d'un genre un peu spécial, et même passablement posthume, j'en conviens. N'importe : le spectacle d'une pièce jouée quelque trois cent dix ans après la mort de son auteur devait piquer doublement la curiosité. Si l'ombre d'Odet de Turnèbe rôdait l'autre jour dans les coulisses de l'Odéon, comme l'a prétendu M. Jules Lemaître, elle a dû être satisfaite du public et du conférencier.

Le public était — naturellement — un public de première. Odet de Turnèbe ne pourrait sans fatuité se croire l'unique cause de cet empressement. L'hommage, pour cette fois, allait plutôt à son spirituel cicerone, et ce n'a point été régal médiocre que d'entendre pièce si ancienne expliquée par un critique si moderne. Nous avons eu là un feuilleton parlé, dit sur ce ton d'indulgent détachement, de caressant scepticisme, qui est le timbre propre de ce fuyant et exquis moraliste, de ce jugeur sans y toucher, car il est de ceux que l'on écoute un peu comme une tentation déguisée, et qu'on suivrait partout tant qu'ils parlent, sauf à réfléchir sérieusement après sur ce qu'ils ont voulu dire, et à se prendre de scrupule, trop tard... Mais où vais-je m'embarquer ? C'est bien la peine, vraiment que ce pauvre Turnèbe (Odet) ait attendu plus de trois siècles la représentation de son unique pièce, pour qu'on ne parle, ensuite, que de son conférencier.

Disons donc, si vous voulez, qu'Odet de Turnèbe est ce Turnèbe dont le père avait tant de réputation, et qui en méritait aussi quelque peu lui-même. Il est né en 1553, et mort en 1581. A part la pièce des *Contents*, qu'on trouva dans ses papiers et qui fut imprimée en 1584, il ne nous est connu que par deux écrits : une *Préface* remarquable qu'il écrivit, à l'âge de 14 ans, pour l'édition du *Lege Agraria* que publiait son illustre père, et un poème de deux cents vers qu'il composa sur « une puce qui se vit un jour sur la gorge

d'une belle fille » à laquelle il faisait les doux yeux, Madeleine Desroches. C'est peu, et c'est beaucoup.

Quant à cette piquante pièce des *Contents*, signalée à la direction de l'Odéon par un curieux, M. Henri Céard, qu'est-elle et que vaut-elle? Quel jugement doit-on porter sur cette œuvre, écrite au lendemain des premières pièces de Larrivey, autour de 1580, en pleine vogue de Ronsard et de Desportes? D'après M. Jules Lemaître, elle se rattache à la Renaissance en général, et au mouvement organisé par la Pléiade, mais plus particulièrement à la comédie latine, dont elle est une adaptation et une transposition. Intrigue à la Plaute et Térence, et mœurs à la Henri III, tel est son double aspect. Pour sa valeur, elle est considérable. C'est, dit M. Lemaître, la meilleure comédie du XVIe siècle : durant un demi siècle, on ne fera pas mieux. Et même on fera plus mal ; car, entre Turnèbe et le Corneille des comédies, c'est le chaos. Il faudra attendre jusqu'aux *Précieuses* (sans omettre toutefois *Mélite* et surtout le *Menteur*), pour trouver un art plus savant, et pour atteindre à cette vérité que la comédie de mœurs aura désormais conquise.

Ce jugement, s'il a paru à tous juste et délicat, pourrait pourtant ne pas donner une idée assez complète de la pièce. Il peut sembler, en effet, à la voir au plein feu de la rampe, que l'élément latin et l'élément français ne sont pas là seuls en présence. La comédie italienne a beaucoup de droits, elle aussi, sur la conduite des *Contents*, et son influence frappe à première vue. Et quant à l'esprit de la farce gauloise, il éclate peut-être encore plus. L'auteur est de robe : sa pièce est une espèce de « cause grasse » en action. Quant au feu roulant de mots à double entente, de proverbes gaillards, d'expressions vertes, dont la pièce est criblée d'un bout à l'autre, c'est le pur esprit du moyen âge qui revit dans ces scènes grivoises, traitées il est vrai dans un style dont l'art est conscient, savant, et presque parfait. Les *Contents* ne sont donc pas moins remarquables par ce qu'ils conservent que par ce qu'ils inaugurent et c'est un morceau de choix qu'il faut signaler à tous les amateurs de notre vieil art dramatique. C'est assez dire le service que rend M. Mark à la littérature par ces hardies restaurations : hier, le *Chevalier à la mode ;* aujourd'hui, les *Contents*, demain les *Esprits* de Pierre Larrivez ; autant de titres à la reconnaissance des lettrés, autant de succès, j'en réponds, auprès du grand public du jeudi, — et même de l'autre. Qui le tentera verra bien.

Z.

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

Thèses et soutenance de M. Regnier, ancien élève de l'École normale, professeur au lycée Buffon.

De Marcelli Palingenii stellati poetæ Zodiaco vitæ. Paris, Hachette, in-8° de 87 pages.

Thomas Corneille, *sa vie et son théâtre.* Paris, Hachette, in-8° de 380 pages.

M. Regnier met habilement en relief, dans la conclusion de sa thèse française, l'intérêt que peut avoir pour nous la vie et l'œuvre dramatique du petit frère de Pierre Corneille. Ayant fourni une longue carrière, Thomas s'est trouvé mêlé à toute la vie littéraire du grand siècle; dans sa jeunesse il fréquente chez les Précieuses; plus tard, il prend une part active à la querelle des Anciens et des Modernes, il est des deux Académies; il rédige une gazette mondaine; dans les dernières années du règne de Louis XIV, il est pris, comme tout le monde, de la fièvre de l'érudition et « il finit comme Fontenelle après avoir commencé comme Corneille. » N'ayant cessé d'écrire pour le théâtre pendant cette longue vie, sans autre préoccupation que celle d'être applaudi, sans autre talent que celui d'attraper assez bien la manière des autres, Thomas Corneille a subi successivement toutes les influences : il débute par des comédies d'intrigue à l'espagnole, comme *Don Bertrand* et s'y montre trivial et grossier, à faire envie à Scarron; puis devenu disciple de Quinaut, il transporte le roman sur le théâtre avec *Timocrate* et *Bérénice;* ensuite, après avoir tenté de consoler le public de la retraite de Pierre en lui donnant, avec *Laodice* et *la Mort d'Annibal*, une seconde épreuve de *Rodogune* et de *Nicomède*, il essaye de marcher sur les traces de Racine et écrit sa fameuse *Ariane;* revenant à la comédie après la mort de Molière, il se met à l'école de Dancourt et, compose sur les travers du jour, des pièces assez vivement écrites, dont l'intrigue est ingénieusement conduite, comme *les Dames vengées*; en même temps, il tente une incursion dans le nouveau domaine de Quinaut et écrit des pièces à spectacle, présentant l'influence que l'opéra allait avoir sur la transformation de la tragédie. Bref, raconter la vie de Thomas Corneille,

c'était un prétexte à raconter les principaux événements de la vie littéraire au XVIIe siècle ; étudier ses pièces, c'était un moyen d'étudier l'évolution de notre théâtre à l'époque où il fut le plus fécond en chefs-d'œuvre.

M. Regnier s'est acquitté adroitement de sa tâche. Les analyses, un peu trop longues à notre avis, qu'il donne successivement des tragédies romanesques, des tragédies cornéliennes, des tragédies raciniennes, des comédies espagnoles, des comédies françaises, des pièces à machines de Thomas Corneille lui sont autant d'occasions de juger brièvement les œuvres des maîtres, dont son auteur se fit tour à tour le disciple et de poser les questions de principe qu'elles soulèvent : pourquoi toutes les tragédies romanesques sont-elles condamnées à se ressembler ? quelles pouvaient être les destinées de la tragédie romanesque en France et qu'en est-il sorti ? Jusqu'à quel point peut-on dire que Pierre Corneille fut un historien ? Qu'est-ce qui avait manqué à la tragédie classique ? etc.

Le malheur est que toutes ces questions ont été agitées bien souvent et, qu'en les traitant chacune aussi brièvement, M. Regnier ne pouvait guère les rajeunir. Aussi ne l'a-t-il point fait. Ses idées sont sages du reste, et l'on doit tout au plus lui reprocher de nous avoir un peu trop surfait, comme il était à prévoir, l'œuvre de Thomas. Son livre est bien composé, point trop long, agréablement écrit.

Nous n'avons pu assister à sa soutenance ; mais nous savons qu'on a goûté sa parole élégante et correcte, tout en regrettant qu'il ne mit pas un peu plus de largeur de vue dans la discussion des idées.

Y.

BIBLIOGRAPHIE

MICHEL BRÉAL. — *De l'enseignement des langues vivantes*, 1 vol. petit in-8°, 147 p. (Hachette, 1893).

« A great book is a great evil » (1), dit un proverbe anglais. M. Bréal a fait un petit livre, et il a fait un grand bien. Les professeurs de langues vivantes se sentent flattés de voir leur mission devenir l'objet d'un traité sorti de la plume d'un écrivain d'une réputation

(1) Un grand livre est un grand mal.

européenne. La manière de M. Bréal est cette fois pleine pour eux de délicatesse et de déférence; elle ne peut que leur faire oublier ces rancunes auxquelles fait allusion l'*universitaire expérimenté* dont le conseil est rapporté dans l'*Avant-propos*. Ce n'est pas la faute de ce maladroit ami si M. Bréal n'a pas jeté son manuscrit au feu. « Qu'allez-vous faire? lui a-t-il dit; voulez-vous encore vous attirer une querelle avec les professeurs de langues vivantes. Ils ne vous veulent déjà pas trop de bien. Quel besoin de vous brouiller avec eux? Laissez-les en paix: cela vaudra mieux pour eux et pour vous. » Le conseiller avait mal lu; il n'y a matière à querelle dans l'*enseignement des langues vivantes* ni au commencement, ni au milieu, ni à la fin.

L'ouvrage se compose de dix conférences faites à la Sorbonne aux étudiants qui se préparent au professorat des langues vivantes. Il contient des considérations de toute sorte sur la nécessité d'une pédagogie uniforme, la prononciation, l'étude des phrases et des mots, la grammaire, la lecture, la traduction, les programmes des concours, l'importance relative des langues et des littératures étrangères. Il touche à toutes les questions et n'avance une opinion qu'avec l'appui de témoignages pratiques recueillis à l'étranger et en France. L'*enseignement* seul des langues n'occupe pas toute la place; il y est autant question de leur structure, de leur génie propre, de leur syntaxe, de leur histoire. Cette partie, toute scientifique, l'emporte peut-être sur la partie pédagogique, qui, en un ou deux endroits, semble manquer un peu de précision ou de clarté. Nous avons lu et relu, par exemple, le chapitre III, sans arriver à bien le comprendre. M. Bréal y aborde la méthode à suivre avec des enfants qui débutent, ceux de la classe de neuvième. Comme de juste, il ne veut pas qu'on commence par la grammaire. Il ne veut pas non plus qu'on fasse d'abord apprendre des mots. « C'est par la phrase, dit-il, qu'il faut débuter; c'est elle qui prête à l'enfant un véhicule pour sa pensée; c'est elle qui le pousse à parler. Les premières phrases sont destinées à lui fournir le moule où il jettera sa pensée; il est important de bien choisir les modèles confiés à sa mémoire. »

En conséquence, il faut que dès la première leçon le professeur apprenne au petit *neuvième* qu'il y a en allemand, par exemple, deux constructions distinctes dont le type est différent, que dans l'une, la préposition se sépare du verbe, pour se mettre à la fin, et que dans l'autre la préposition précède le verbe et fait corps avec

lui. Aussitôt il devra s'attacher à lui graver dans la mémoire ces deux phrases-types :

Mein Vater kommt heute Morgen an.
Mein Vater ist heute Morgen angekommen (1).

Par des répétitions multipliées, il les enfoncera dans l'esprit de manière à les faire rester toujours. Pour éviter la monotonie, comme pour faire encore mieux comprendre la différence des deux types, il ajoutera quelques circonstances nouvelles :

Mein Vater kommt heute Morgen mit der Eisenbahn an.
Mein Vater ist heute Morgen mit der Eisenbahn angekommen (2).

Ou bien :

Mein Vater kommt heute Morgen mit dem ersten Zug an.
Mein Vater ist heute Morgen mit dem ersten Zug angekommen (3).

Voilà les premières phrases destinées à prêter à l'enfant un véhicule pour sa pensée ; et, ajoute M. Bréal, ces phrases-types biens ues l'invitent *à employer les mots qu'il connaît.* C'est cela que nous ne comprenons pas bien. L'enfant ne connaît pas de mots, pas même ceux qu'il a dans sa phrase. Il ignore également le sens de *Vater*, d'*angekommen*, de *heute*, de *Morgen*, d'*Eisenbahn*, de *der erste*, de *Zug*. Comment lui donnera-t-on le sens de la phrase formée de tous ces termes ? Comment se servira-t-il de la phrase qu'il ne comprend pas pour *employer des mots qu'il ne connaît pas?* C'est dire que la méthode de M. Bréal nous semble fausse, et que nous croyons que c'est par les mots, et non par la phrase, qu'il faut débuter. Cependant nous retombons d'accord avec lui en reconnaissant qu'il importe de faire entrer aussitôt les mots connus dans de petites phrases, où il n'y aura pas seulement un sujet, le verbe *être* et un attribut, mais encore d'autres verbes, des pronoms, des adverbes et des prépositions.

Un des chapitres de M. Bréal qui nous intéressent le plus, est celui

(1) Mon père arrive ce matin.
Mon père est arrivé ce matin.

(2) Mon père arrive ce matin par le chemin de fer.
Mon père est arrivé ce matin par le chemin de fer.

(3) Mon père arrive ce matin par le premier train.
Mon père est arrivé ce matin par le premier train.

qu'il intitule : *Le professeur de langues vivantes.* Que de fois, dans les conférences où, depuis douze ans, nous préparons des professeurs aux grades, n'avons-nous point gémi des questions qu'ils s'entendent poser ! — *Die Thierfabel, ihre Entewickelung in Deutschland.* — *Die Sprache und der Versbau der Meistersänger.* — *L'école romantique et la philologie allemande.* — *Qu'est-ce que le génie d'une langue et quel est le génie propre de la langue allemande ?* — Que de fois, cherchant à traiter ces sujets et d'autres avec nos élèves, n'avons-nous point dû jeter notre bonnet ! L'un d'eux, nous ne disons pas un jour, mais une année, nous poursuivait de la versification anglo-saxonne ; nous cherchions à lui échapper, il s'obstinait. A la fin, de guerre lasse, nous lui demandons : « Mais à quoi cela peut-il vous servir ? — A être reçu agrégé, répond-il ; après quoi je m'en moquerai. » Merci à M. Bréal de s'élever avec son autorité contre de tels abus dans le concours.

Pour finir, nous engageons nos professeurs de langues vivantes à faire relier la brochure de M. Bréal, pour qu'elle leur fasse un long usage, à la porter sur eux et à s'en faire un guide journalier. Ils y ajouteront le petit errata suivant :

P. 40, dernière ligne : *l'on* pour *l'on.*
P. 45, dernière ligne : *la* pour *a.*
P. 48, dernière ligne : *sur le sens du* pour *sure sens du.*
P. 50, dernière ligne : *kommt es, dass* pour *kommt es dass.*
P. 60, dixième ligne : *compositeur* pour *composteur.*
P. 66, septième ligne : *Aecker* pour *Æcker.*
P. 87, dernière ligne : *Euren* pour *euren.*

JACQUES PARMENTIER.

REMY PERRIER. — *Eléments d'anatomie comparée.* — Paris, librairie J.-B. BAILLIÈRE et fils, 1893.

L'important ouvrage que nous venons, beaucoup trop tardivement, présenter aux lecteurs de la *Revue* répond à un besoin réel.

Tous les candidats à la Licence et à l'Agrégation des sciences naturelles ont depuis longtemps constaté et regretté l'absence d'un traité français d'anatomie comparée qui pût leur fournir, pour cette partie capitale de leurs études, un tableau exact et raisonné de

l'état actuel de la science. Ils ont dû recourir à peu près exclusivement à des traductions de manuels allemands. Certes, il en est de fort intéressants et de fort utiles : le traité général de Gegenbaur, celui de Wiedersheim pour les Vertébrés, par exemple, ont rendu bien des services. Mais pourquoi ne pas le dire? tous portent la marque de leur origine, et l'esprit allemand est assez différent du nôtre pour que nos étudiants ne trouvent pas toujours leur compte à la lecture un peu indigeste d'une œuvre qui satisfait pleinement leurs voisins d'outre-Rhin. Il était temps de combler cette lacune ; nul n'était mieux préparé à le faire que M. Remy Perrier, docteur ès sciences, agrégé des sciences naturelles, dont la jeunesse scientifique a puisé son aliment dans l'enseignement de nos maîtres les plus appréciés en zoologie : MM. Edmond Perrier, Dastre, Giard.

Les *Éléments d'anatomie comparée* font partie d'une collection qui comprenait déjà les *Eléments de zoologie*, par P. Sicard ; de *Botanique*, par P. Duchartre; de *Géologie*, par Contejean ; ils ne la dépareront pas.

Une première qualité dont il convient de féliciter l'auteur, c'est d'avoir su, dans la conception du plan de son œuvre, se tenir à égale distance de deux écueils que n'ont pas évités tous ses devanciers.

On peut composer un traité d'anatomie comparée en suivant successivement les variations de chaque appareil organique dans toute l'étendue du règne animal ; c'est ce qu'a fait H Milne Edwards dans son grand ouvrage, demeuré classique.

Qui ne voit le défaut capital d'une pareille méthode? Elle tient peu de compte des différences essentielles que manifestent dans leur organisation des groupes aussi distincts que ceux des Cœlentérés, des Arthropodes, des Mollusques, des Vertébrés ; elle tend au contraire, quels que soient les correctifs apportés par l'auteur, à les effacer aux yeux du débutant, au profit d'une fausse conception de l'unité de l'organisation animale.

Tout autre est la méthode que suivent MM. Carl Vogt et Yung dans leur *Traité d'anatomie comparée pratique*, en cours de publication : ils nous donnent une série de monographies, souvent fort instructives, mais dont l'étude peut laisser l'étudiant perdre de vue l'enchaînement des formes d'un même organe dans une série ou un embranchement homogène du règne animal. Ce traité est plutôt, à vrai dire (et il faut reconnaître que telle est l'intention des auteurs), un manuel de dissection d'un caractère très scientifique.

M. Remy Perrier a voulu laisser à l'anatomie comparée son carac-

tère propre, tout en respectant les barrières que l'état actuel de l'évolution place entre les grands groupes naturels. Il consacre à chaque série ou embranchement un chapitre spécial et homogène dans lequel il passe successivement en revue les principaux appareils. Cette étude est précédée d'un tableau de la classification du groupe, destiné à permettre au lecteur de se rendre compte des rapports réciproques des types étudiés. Quand il s'agit d'un groupe dont la position zoologique a été récemment ou est encore discutée, le chapitre se termine par l'examen raisonné des affinités avec les groupes auxquels il a été successivement rattaché.

L'embranchement des Vertébrés a paru mériter des développements spéciaux : à chaque appareil est réservé un chapitre indépendant ; un appendice est consacré à l'étude de la question (toute d'actualité) de la métamérisation des Vertébrés.

Les lecteurs de la *Revue* connaissent maintenant le plan que s'est proposé M. Remy Perrier ; il nous reste à leur en faire apprécier l'exécution.

L'auteur se déclare, au début de son travail, résolûment transformiste et, sans entrer dans l'exposé des luttes actuelles entre les partisans exclusifs de la sélection naturelle et ceux qui font une plus large part à l'influence de l'adaptation pour expliquer la variabilité des formes animales, il adopte plutôt la doctrine de ces derniers ou néo-lamarkisme, à laquelle il donne pour couronnement la théorie séduisante de la constitution coloniale des organismes, défendue si brillamment par M. Edmond Perrier dans ses *Colonies animales*.

Nous ne saurions blâmer M. Remy Perrier de donner *a priori* à son œuvre une base théorique. Il est incontestable, en effet, que le postulatum de l'évolution (en admettant même qu'on ne veuille l'accepter que sous réserves) communique aux études d'anatomie comparée un puissant intérêt : il établit des liaisons entre une multitude de faits qui, sans lui, paraîtraient de purs effets du hasard ; en suggérant aux savants l'idée de reconstituer les arbres généalogiques des espèces animales, il leur fournit l'occasion de recherches nouvelles ou de rapprochements ingénieux entre les notions déjà acquises. Au surplus, bien que M. Perrier ait à dessein laissé de côté l'examen systématique des preuves accumulées en faveur de l'hypothèse transformiste, l'excellent exposé qu'il nous donne, dans son premier chapitre, des conditions et des lois de la variation des espèces suffira pour porter la lumière dans bien des esprits.

Le souci d'être complet et de présenter à ses lecteurs une image fidèle de ce qu'est aujourd'hui l'anatomie comparée n'a pas entraîné

l'auteur à négliger la clarté et la méthode, si nécessaires dans un livre d'enseignement. A ceux qui seraient tentés de trouver l'œuvre un peu touffue, nous répéterons encore une fois qu'elle s'adressait à l'enseignement supérieur et devait se maintenir au niveau élevé du programme de l'Agrégation des sciences naturelles ; aucune des questions qu'elle aborde ne peut rester étrangère aux candidats qui veulent affronter sérieusement ce concours.

La clarté naturelle du texte trouve encore un précieux auxiliaire dans les 651 figures et les 8 planches coloriées hors texte dont l'ouvrage est orné. Bien choisies et bien exécutées, ces illustrations, dont beaucoup sont au moins en partie originales, facilitent grandement le travail du lecteur.

Nous souhaitons bonne chance au nouveau *Traité d'anatomie comparée*, qui deviendra, à n'en pas douter, un des ouvrages de chevet de nos étudiants en sciences naturelles.

AUG. DAGUILLON.

REVUE DES IDÉES

I. — HISTOIRE DES IDÉES

CONSIDÉRATIONS SUR L'HISTOIRE D'ISRAËL (1)

(Suite.)

IV

La religion des Israélites.

Le même effet de *trompe-l'œil* que nous avons dû signaler sur le terrain de l'histoire, se retrouve, peut-être plus accusé encore, en matière religieuse. Aux patients efforts, aux laborieux et pénibles débuts d'une petite peuplade du groupe phénicien-syrien-arabe, jetée à une époque déjà lointaine, dans la montagne de la Syrie méridionale (Chanaan) et n'arrivant à émerger qu'au prix de luttes prolongées, les écrivains juifs ont substitué un brusque lever de rideau, laissant apparaître le plus splendide décor, décor digne du machiniste suprême dont il est l'œuvre.

Ce que les coups de théâtre de la « légende des origines » sont aux obscurs conflits d'un petit peuple luttant pour l'existence, la belle et

(1) Cf. La *Revue* du 16 mars, du 30 mars et du 4 mai 1893.

sûre ordonnance de la religion, exposée aux livres bibliques, ne l'est pas moins aux formes premières du culte et de la religion. Mais là encore, là surtout les éléments, qui permettraient de reconstituer les diverses phases de l'évolution religieuse, ont cessé d'être à notre disposition. Nous avons sous les yeux un produit singulièrement remarquable ; nous sommes dans l'embarras pour dire par quel processus il est parvenu à « l'état parfait ».

Ici un coup d'œil sur l'histoire de la critique religieuse sera utile à la claire intelligence du sujet. Nous rencontrons tout d'abord l'affirmation hautaine de l'Eglise, écho des prétentions de la synagogue : la religion de la Bible n'est autre que la vérité suprême révélée à l'humanité, dès les temps les plus anciens par son Créateur sous sa forme immuable et infaillible. Sans oser s'attaquer de front à une prétention qui ne consentait pas à se prêter à l'examen, l'esprit critique, dès ses premières tentatives, comprit bien que sous le nom de mystère, on dissimulait mal l'impuissance à fournir des preuves. On se rabattit donc sur une tendance primitive et naturelle d'Israël au monothéisme, tendance qu'il aurait partagée avec ses congénères du groupe sémitique. M. Renan est de ceux qui, parmi nous, ont développé le plus ingénieusement cette thèse, alors qu'elle trouvait encore des défenseurs dans les écoles de l'étranger ; depuis, bien qu'il se rendît parfaitement compte du caractère artificiel d'une proposition abandonnée par les cercles savants de l'Allemagne et de la Hollande, il n'a pas cru devoir la sacrifier à son tour et l'a présentée une dernière fois, dans son *Histoire d'Israël*, avec des atténuations et des modifications faites pour la compromettre plutôt que pour la sauver. Il a exécuté d'habiles variations sur le thème d'une religion pure et universaliste professée par les patriarches, à laquelle Moïse aurait imprimé un caractère à la fois particulariste et étroitement intéressé. Ce rajeunissement d'une hypothèse ancienne se présentait dans des conditions faites pour piquer la curiosité plutôt que pour provoquer la contradiction.

En effet, les termes du problème avaient été, depuis vingt ans, complètement modifiés. Le monothéisme des Sémites était passé tout doucement à l'état de mythe, à mesure que se peuplait le Panthéon des Assyriens, des Phéniciens, des Syriens, des Arabes. Avait-on des motifs sérieux de croire que l'évolution religieuse d'Israël se fût produite dans des conditions radicalement différentes de celle de ses congénères ? N'avait-il pas, lui aussi, débuté par le polythéisme et ce polythéisme, à son tour, ne plongeait-il pas ses racines dans une sorte d'animisme matérialiste ?

L'hypothèse était légitime, il est à peine besoin de le dire ; j'ajouterai qu'il était fort à propos de répondre à des prétentions intolérables en faisant voir que les faits admettaient une interprétation qui était l'exact contre-pied de la thèse traditionnelle. Cela dit, nous devons déclarer que l'on a été un peu vite en besogne et que, pour reconstituer, avec quelques chances de succès, le processus délicat d'une évolution religieuse, il faut avoir entre les mains des textes d'une authenticité incontestable et d'une date avérée. Or, c'est là une double condition à laquelle ne répondent pas les livres bibliques et nous avons eu le regret de devoir constater dans les études développées que nous avons consacrées à cette même question, qu'on avait passé un peu trop légèrement sur ce point capital.

Avant qu'on soit en droit de procéder à une comparaison fructueuse entre les données religieuses du peuple d'Israël et de ses congénères, il se passera du temps encore. Les rapprochements tentés jusqu'à ce

jour reposent sur une hypothèse assez naturelle et qui contient, selon toutes les apparences, une part de vérité ; mais, en ce domaine plus encore qu'en tout autre, une simple supposition ne peut suppléer à une démonstration précise.

Il ne pourra être question d'une démonstration que le jour où le catalogue des divinités, des rites, des croyances des peuples dits sémitiques, aura été dressé par les savants compétents. En ce qui concerne le peuple d'Israël, la première condition à remplir consiste en un dépouillement méthodique des textes bibliques. Ce dépouillement, nous l'avons opéré pour notre part, et voici à quels résultats nous sommes parvenu.

Pour l'époque des anciens royaumes (de 1100 environ à 588 av. J.-C.) nous constatons l'existence, sinon du monothéisme, au moins d'une monolâtrie très nettement accusée. Une divinité, du nom de Yahvéh ou Yahou, considérée comme la protectrice d'Israël, est adorée dans un très grand nombre de sanctuaires, dans ces sanctuaires se rencontrent des symboles, emblêmes ou représentations matérielles de la divinité, qui est révérée particulièrement en certains endroits sous la figure d'un taureau ou d'un serpent. La religion d'Israël, autant qu'il paraît, ne présente pour les temps de David, d'Ezéchias et de Josias, ni les caractères de l'animisme, ni ceux du polythéisme ou d'un syncrétisme plus ou moins chargé, mais d'une « monolâtrie particulariste », qui n'exclut pas l'existence des divinités étrangères. Nous nous refusons, dans l'état des textes, à toute hypothèse sur les rites et les croyances d'une époque plus ancienne encore et nous devons déclarer que nous ne reconstituons les caractères de l'ancienne religion israélite qu'au moyen des souvenirs fragmentaires que la rédaction dernière des livres bibliques n'a pas effacés.

La religion des temps du second temple (après le captivité de Babylone) nous apparaît, au contraire, avec les traits d'un monothéisme à la fois éthique et universaliste, qui semble être le résultat de la méditation des théologiens, appliqués à dégager, de la formule antique, une formule mûrie et définitive. Yahvéh continue d'être la divinité protectrice d'Israël, mais il est conçu en même temps comme le créateur de l'univers et le maître souverain du monde. Ce qu'il exige de ses adorateurs, c'est non seulement un culte pratiqué selon un cérémonial compliqué dans un temple unique, celui de Jérusalem, mais la pratique des plus hautes obligations morales. Le caractère spiritualiste de la religion juive est sensible avant tout dans ce trait, que toute représentation de la divinité est interdite comme une injure à sa haute nature.

C'est cette conception vraiment admirable que les livres de l'Ancien Testament exposent et recommandent, sans se lasser, de la première page à la dernière. Ces livres, en effet, n'ont reçu leur forme que postérieurement au moment où l'universalisme éthique était devenu la doctrine officielle et exclusive du judaïsme. En présence de cette unité de doctrine, la tradition déclare, non sans quelque naïveté, que le monothéisme spiritualiste a été de tout temps, la religion des descendants d'Abraham. Les personnes accoutumées à la rigueur des méthodes de la critique historique et littéraire, ne sauraient se contenter à si bon marché. Elles constatent, sans trop de peine, le procédé ingénieux par lequel les docteurs de la Restauration ont « antidaté » la doctrine acceptée de leur temps, en faisant remonter ses origines à un Moïse ou à un Abraham. Devons-nous traiter de modestie ou, tout au contraire, d'orgueil, la prétention des théologiens du ve et du ive siècles avant notre ère, à couvrir des noms les plus vénérés du passé le travail

dont l'honneur doit leur être désormais restitué ? Nous hésitons à nous prononcer. Mais ce que nous devons affirmer sans hésitation, c'est que, quelque soin qu'ils aient pris de « démarquer » le produit de leurs veilles fécondes, les traces qu'ils n'ont pas su effacer de l'état de choses antérieur à la captivité de Babylone sont trop visibles, trop incontestables pour que leur paternité soit désormais méconnue.

Les voilà, ces docteurs du judaïsme restauré, ces théologiens de Jérusalem, créateurs anonymes de l'œuvre la plus haute que nous ait léguée l'antiquité sur le domaine des idées morales et religieuses ! J'ai idée que cette œuvre nous paraîtra d'autant plus extraordinaire, que les progrès sans cesse croissants des études sémitiques et orientales nous permettront d'apprécier exactement quelle distance sépare la religion juive des formes que la religion avait revêtues jusqu'à ce jour, soit chez les Israélites eux-mêmes, soit chez les autres peuples de l'Asie occidentale.

(*A suivre*).

MAURICE VERNES.

II. — MOUVEMENT DES IDÉES

LES MÉTHODES D'OBSERVATION EN MÉDECINE NERVEUSE

Les méthodes d'observation furent lentes à s'établir en médecine : les procédés d'Hippocrate et de Galien, ceux des Arabes et du Moyen âge ne méritaient guère le nom de science; on était parti d'idées surtout théoriques, étrangères à la plus élémentaire observation et on construisait, sur ces fondements hypothétiques, un système médical vague et souvent enfantin.

Avec la Renaissance s'ouvre, pour les méthodes d'observation en médecine ,une ère nouvelle : on chercha l'organisation du corps humain, la pratique des autopsies entra dans les mœurs médicales, l'expérimentation aida les bons observateurs. C'est alors que Harvey put détruire la légende des artères pleines d'air, en découvrant la circulation générale, et Michel Servet démontrer les lois de la petite circulation ou circulation pulmonaire.

L'école anatomo-clinique leur succéda et, avec Sszoryagin, se donna pour règle de superposer, au symptôme observé au lit du malade, la lésion, savoir l'altération des tissus constatée par l'autopsie : l'observation médicale devenait rigoureusement scientifique, les progrès ne pouvaient se faire attendre : ils furent réalisés, en médecine générale, par des hommes comme Laënnec, Corvisart, Aran, Bouillaud : observateurs consommés, esclaves soumis du fait constaté chez le malade et de la lésion trouvée sur le cadavre. Ainsi s'explique la profonde métamorphose que ces médecins, de la première moitié de notre siècle, firent subir à l'étude des maladies des poumons, du cœur, du foie.

En médecine nerveuse, les progrès furent moins rapides. L'observation était plus délicate; on connaissait mal la structure du système nerveux, et surtout son fonctionnement, sa physiologie étaient si obscurs ! On considérait le cerveau comme un centre impersonnel, pour ainsi dire, non individualisé, par où passaient les impressions sensitives, d'où partaient les ordres des mouvements, sans voie frayée

d'avance, au hasard du moment. Il faut rendre à Gall cette justice que, le premier, il eut nettement l'intuition que le cerveau devait être divisé en une série de compartiments distincts; certes, manquant de données anatomiques sérieuses et n'écoutant que son imagination, mauvaise conseillère en l'espèce, il enfanta des cases et des bosses presque à l'infini: il trouva « la circonvolution de l'espoir en Dieu » et celle de « la confiance en soi-même,.. etc. » (1): cela explique la rigoureuse condamnation des commissaires de l'Académie des sciences. Le système de Gall croula vite, et sa chute arrêta, malheureusement pour longtemps, toute autre tentative de localisation cérébrale.

Cependant, d'autres observateurs, de Blainville, Gratiolet, étudiaient la filiation des types cérébraux dans la série des animaux: ils montraient avec le cerveau des êtres inférieurs, puis des anthropoïdes, enfin de l'homme, que plus s'élève la fonction, plus se perfectionne l'organe. Ecker, Broca donnèrent leur topographie du cerveau humain. On allait pouvoir, partant de notions anatomiques sérieuses, chercher les lois du fonctionnement cérébral.

C'est cette période qui est nôtre. Avec les recherches de Duchenne de Boulogne, de Charcot, de Vulpian et de leurs élèves, on a fait table rase du cerveau non individualisé, impersonnel; il y a des localisations, et quelques-unes sont connues.

Parmi ces localisations que la méthode actuelle a découvertes dans le système nerveux, certaines intéressent non seulement le médecin, mais encore le psychologue. Ainsi, des portions du cerveau servent au langage, c'est à-dire à la faculté que possède l'homme d'exprimer, d'extérioriser sa pensée, ce que Kant appelle « facultas signatrix » (parole, écriture, lecture, etc.)

Quelle méthode d'observation a permis d'arriver à ces résultats, et quels sont ces résultats? C'est ce que nous voudrions étudier sur les derniers ouvrages consacrés à ces questions.

(*A suivre.*)

C. Philippe,
Interne des hôpitaux de Paris.

(1) *Cf.* Brissaud, *Anatomie du cerveau*, Paris, 1893.

Les communications relatives à la Revue des Idées *doivent être adressées à* M. F. Picavet, *3, rue Crétet.*

Toutes les communications relatives à la Rédaction doivent être adressées à M. Jules Gautier, *Rédacteur en chef, 7, avenue Parmentier. Les abonnements et réclamations sont reçus à la librairie* Paul Dupont, *4, rue du Bouloi, Paris.*

Le Gérant, L. SÉRIS.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 263.5.93.

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tome XIX. N° 20.

CHRONIQUE

La loi de finances de l'exercice 1893 contient un article sur lequel il importe de s'arrêter un instant. D'après cet article, « la veuve de « tout fonctionnaire ou employé décédé postérieurement au 31 dé- « cembre 1892, après vingt-cinq ans de service, aura droit, si elle « compte six ans de mariage, à une pension égale au tiers de la « pension produite par la liquidation des services de son mari. Une « pension temporaire de même importance sera accordée à l'orphelin « ou aux orphelins mineurs du fonctionnaire, lorsque la mère sera « décédée ou inhabile à recueillir la pension ou déchue de ses « droits ».

C'est là une très heureuse modification à la loi de 1853. Celle-ci n'admettait les droits des veuves que dans les cas où le mari, s'il eût été vivant, en aurait eu lui-même à faire valoir. Dans le cas de décès avant trente ans de services et cinquante ans d'âge, le seul moyen d'assurer à la veuve une pension était d'établir que le fonctionnaire décédé était mort d'une maladie contractée par suite de l'exercice

même de ses fonctions : cette preuve était souvent possible, quelquefois elle ne l'était pas ; même possible, le moyen était scabreux, et la réussite toujours subordonnée à une disposition plus ou moins favorable du Conseil d'État. Maintenant, il n'en sera plus de même : sa vingt-cinquième année de services révolue, le fonctionnaire aura la certitude de laisser une pension à sa veuve et à ses orphelins ; c'est une pensée très consolante et on ne saurait trop remercier les pouvoirs publics de cette amélioration.

Si, en ce qui concerne l'Université, on la rapproche d'une mesure récente, prise à la suite d'un vœu de M. Bernès, et par laquelle les enfants de fonctionnaires décédés continueront à jouir de l'exemption des frais d'études, ce qui est une nouveauté, on constatera que voilà deux modifications de grande portée introduites dans notre législation.

Cela suffit-il, et devons-nous, en présence de réformes utiles, nous déclarer satisfaits ? Ce serait une grave erreur, et personne, pas même ceux qui s'efforcent d'augmenter les garanties auxquelles ont droit les fonctionnaires, ne réclamerait de nous une pareille résignation. L'introduction même de cette clause nouvelle à la faveur d'une loi de finances, suffirait à prouver l'imperfection de la loi de 1853. Cette décision, si généreuse soit-elle, qu'est-elle sinon une charge nouvelle imposée au budget, et imposée sans compensation ? elle compromet plus fortement que jamais l'équilibre qui devrait exister entre les versements du fonctionnaire et la pension qui lui sera due, elle marque avec une netteté chaque jour plus grande l'imprévoyance coupable du législateur de 1853. On accorde une pension à la veuve d'un fonctionnaire décédé après sa vingt-cinquième année de services : c'est qu'apparemment on considère que vingt-cinq ans de services sont suffisants pour assurer à un fonctionnaire un droit à la reconnaissance de l'État. Et si ce fonctionnaire lui-même, vivant, mais fatigué, demande, après le même nombre d'années de services, à sentir les effets de cette reconnaissance, que fera-t-on ? On le priera d'attendre, et pour une seule raison, à savoir que les pensions données dans ces conditions seraient une charge écrasante pour l'État. Nous en tombons d'accord, mais nous remarquons la contradiction.

La mesure introduite par la loi de finances est donc, quelque excellente qu'elle soit, une mesure de circonstance qui ébranle un peu plus qu'auparavant la législation de 1853, mais la laisse debout. Souhaitons que les coups se multiplient et ne cessons d'appeler l'attention sur les dangers, les imperfections et les injustices de

la situation actuelle. La Chambre de 1889 n'ayant pas eu le temps, ou ne l'ayant pas pris, d'examiner le projet Rouvier, a voulu du moins marquer qu'elle reconnaissait l'importance de la question : ce n'est pas assez, mais c'est quelque chose, et nous devons la remercier d'avoir pensé d'abord à ce qui nous inquiète le plus quand notre esprit s'arrête sur l'avenir, au sort de nos femmes et de nos enfants, si nous venons à leur manquer avant le temps ; nous devons aussi travailler à ce que la législature nouvelle comprenne enfin la nécessité d'une intervention énérgique, et, renonçant aux moyens dilatoires, aborde résolument une réforme radicale du régime des pensions.

JULES GAUTIER.

M. le directeur de l'enseignement secondaire a bien voulu adresser dans tous les lycées et collèges de garçons et de filles des tableaux statistiques dans lesquels nous espérons trouver une base pour calculer les tarifs de la Société de secours mutuels que nous espérons fonder. Nous adressons à M. Rabier nos sincères remerciements pour l'appui qu'il veut bien nous donner en cette occasion.

LES JEUDIS CLASSIQUES DE L'ODÉON

Conférence de M. RENÉ DOUMIC. — Les *Esprits*, comédie en cinq actes, en prose, de *Pierre de Larivey*.

Jeudi dernier, l'Odéon a clos ses matinées classiques par une conférence de M. René Doumic et une comédie de Pierre de Larivey. La comédie, encore que curieuse, nous a paru longue ; la conférence encore que lente de débit, nous a semblé courte, tellement M. Doumic a su prendre et retenir nos esprits par le sérieux et le piquant du sien. Ce n'est pas qu'il ait précisément ce qu'on appelle ordinairement de l'esprit ; il n'a pas les fusées jaillissantes et dont la lumière est d'autant plus éphémère qu'elle est plus rapide, M. Doumic ne tire pas de feux d'artifices, il est trop peu artificiel pour cela. Il a l'esprit plus discret et plus pénétrant, l'esprit en dedans et en dessous, celui qui demande aux auditeurs non des applaudissements mais de l'intelligence, celui qui énoncera très gravement une assertion très comique, celui qui exprime une chose et laisse entendre juste le contraire, ce qui fait toujours plaisir au public, car il se dit : « Comme je suis malin : j'ai deviné. » Le malin, c'est le conférencier. La finesse lourde et incisive, telle semble être en effet la

caractéristique de M. René Doumic. Et sa voix ressemble à son esprit. Ignorant ou dédaignant les inflexions caressantes comme les éclats éloquents, elle se contente de la netteté parfaite. D'aucuns prétendent qu'elle détache trop chaque parole, distille trop chaque syllabe, et comme on dit, fait un sort à chaque mot. C'est assez vrai, mais les mots le méritent, puisque dessous, il y a des idées.

En effet, M. Doumic ne s'est pas contenté d'étudier pour nous l'œuvre dramatique de Larivey — ce qui est le propre d'un érudit — ni même d'analyser devant nous la comédie des *Esprits* — ce qui est le devoir d'un bon professeur — mais, de l'auteur et de la pièce, il a su dégager les idées intéressantes qui y étaient, et même celles qui n'y étaient pas, ce qui est le droit et le signe d'un bon critique. C'est ainsi qu'invité par Pierre de Larivey, et quelquefois sans invitation, René Doumic nous a montré que la comédie, justement parce qu'elle vise le rire et fuit les larmes, est un genre cruel. Notons en effet que le règne de la comédie suppose toujours chez le public une certaine dureté d'âme, et qu'aux époques où les mœurs commencent à s'adoucir le drame commence à remplacer la comédie, — que le génie, loin d'être un accident, une monstruosité de la nature, est au contraire une force, une perfection de cette nature, « un aboutissement final d'un progrès lent et continu », — que la bonne éducation, n'est ni la sévère ni l'indulgente, mais celle qui, au lieu d'annihiler ou d'énerver la volonté, la développe et la fortifie.

Ce sont là les idées courues : sans doute, mais le conférencier a su les débarrasser de ce qu'elles traînent avec elles de fausseté ou de banalité. Il y porte non seulement de la précision, mais de l'élévation et le souci de la vie morale. C'est là le grand intérêt de ses conférences comme de ses livres. C'est là surtout ce que nous avons goûté dans son volume récent : *De Scribe à Ibsen* (1), ouvrage dont le titre seul marque l'évolution suivie par notre théâtre depuis une cinquantaine d'années. Dans tout auteur dramatique, M. Doumic cherche et estime moins le virtuose que le psychologue, le prestidigitateur que l'observateur, l'homme de métier que l'homme. Après le théâtre libre, le théâtre moderne et autres théâtres d'arts, il rêve le théâtre intelligent, ce qu'il nomme le *théâtre d'idées :* en attendant, il nous intéresse vivement par ce que renferment d'idées sur le théâtre ses livres ou ses conférences.

Et la pièce, me direz-vous, a-t-elle réussi ? Entre deux. Les *Esprits* rappellent ou annoncent tour à tour l'*Ecole des Maris*, les *Fourberies de Scapin* et surtout l'*Avare*. La comédie de Larivey, c'est trois comédies de Molière, mais sans Molière, de même que le dénouement, c'est trois « paires de mariages », mais sans femmes. Ça manque de Molière, et ça manque de femmes. Et pourtant, il y aurait quelque injustice à ne pas reconnaître tout ce qu'il y a de bonhomie et de saveur dans le vieil auteur gaulois, et surtout quelque ingratitude à ne pas remarquer tout ce qu'il y a de bonne

(1) *De Scribe à Ibsen*, par René Doumic. Delaplane, éd., Paris.

volonté et de ferveur dans ses jeunes interprètes odéoniens. Et puisque la direction et la troupe du second Théâtre-Français, comprenant tout leur rôle et remplissant toute leur mission, travaillent pour notre instruction autant que pour notre plaisir, c'est par un mot de remerciement qu'il convient de terminer ce dernier compte rendu de la dernière matinée-conférence de la saison.

T.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Les personnes dont les signatures sont insérées ci-dessous, déclarent qu'à leur avis :

1° Il y a lieu de créer, pour les membres de l'Enseignement secondaire des jeunes filles, une association de secours mutuels en cas d'interruption de traitement pour cause de maladie.

2° Il y a lieu, pour cette association, de se joindre à une association similaire que fondent en ce moment à Paris et pour toute la France les professeurs hommes sur l'initiative de M. Jules Gautier.

Nota. — Le fait d'avoir adhéré à ces principes n'entraîne pas l'obligation de faire partie de la société future.

LYCÉE RACINE

Mlles Claire Lacroix Dubut, directrice.
W. de Friedberg, économe.
A. Debeauvais, surveillante générale.
L. Lantoine, professeur de lettres
Bourain, professeur de lettres
S. Lindenlaub, professeur de solfège
Cousin, institutrice primaire
E. Gouniault, déléguée (classes primaires)
J. Justin, maîtresse répétitrice
J. Remmelé, professeur de gymnastique
A. Rabut, maîtresse-répétitrice
L. Caen, maîtresse-répétitrice suppléante
A. Chevalet, maîtresse-répétitrice
M. Wurmser, stagiaire à l'économat
M. Delbos, maîtresse répétitrice
A. Daujean, professeur d'anglais
M. Grunevald-Melet, professeur de sciences
V. Minault-Geissen, professeur d'allemand
M. Maisonneuve, institutrice primaire
C. Martin, institutrice primaire
Mmes Ramus de Mirmont, professeur de dessin
Tourneux, professeur de travaux à l'aiguille

CLASSES ANNEXES DU LYCÉE RACINE

Mme Roubinovitch, directrice.
Mlles Tollemer —
Barbezat, professeur de lettres
Mme Landolphe, — anglais
Mlles Cadiot, — anglais
Sanson, — sciences
Leclerc, — dessin
Jaillon, — solfège
Mme Mariage, — travaux à l'aiguille
Mlle Wiesner, — gymnastique
Mme Segaud, maîtresse primaire
Mlles Lemire, —
Bernheim, —
Gelin, —
Maridort, répétitrice
Moullart, —
Jouffroy, —
Neuville, —
Ponthas, —

LYCÉE DE NIORT

Mlles A. Tollemer, professeur de lettres au lycée de Niort.
Gibault, répétitrice —
Prudhomme. professeur d'allemand —

LYCÉE DE VERSAILLES

Mlles E. Arnaud, directrice.
B. Matifas, Économe.
Marie Bastien, professeur de dessin.
Marguerite Bastien, — de solfège.
G. Folliau, — de lettres.
L. Soult, — d'allemand.
E. Butiaux, — d'histoire.
R. Pitsch, — d'anglais.
H. Monavon, répétitrice.
Mme Vve Croisez, professeur de gymnastique.
Mlles A. Fremont, — de sciences.
P. Grosjean, — —
F. Guéguen, maîtresse-répétitrice.
M. Haury, répétitrice.
M. Bergera, institutrice primaire.
L. Joachim, maîtresse primaire.
P. Paris, institutrice primaire.

(*A suivre.*)

BIBLIOGRAPHIE

PAUL DECHARME. — *Euripide et l'esprit de son théâtre* (Paris, Garnier éditeur, 1893; un vol. in-8°, IV-568 pages).

Voici un volume écrit et composé avec un soin des plus louables, imprimé seulement depuis quelques mois, accueilli par le public des écoles, le monde savant, la presse (après une assez longue attente), avec une faveur très marquée. Déjà plusieurs juges compétents, un philosophe, un helléniste, un lettré (1) ont rendu hommage aux qualités vigoureuses et personnelle, à la pénétration sagace, à la rare conscience qui frappent dès l'abord chez l'auteur de la *Mythologie de la Grèce antique*. Venons, à notre tour, entretenir nos lecteurs d'un travail appelé, il est permis de l'affirmer avec certitude, à rendre service aux cercles d'étudiants, comme aussi à intéresser beaucoup la compagnie des *honnêtes gens* amateurs de vieilles littératures. Et, de vrai, c'était grand dommage d'avoir négligé, depuis tantôt cinquante ans, un ancien dont la renommée viagère fut mince, mais à qui l'avenir devait réserver une éclatante réparation. Nulle physionomie peut-être n'est plus singulièrement vivante, ni plus tentante à portraire, que celle de ce dramaturge qui se pique encore d'être un penseur, un inquiet et profond *psychologue* (pour parler le langage du jour) de ce poète à l'intelligence alerte, aiguë, incisive et un peu morose, audacieux en morale, ennemi (lui, Athénien!) du rire, épris de toutes disputes et doctrines philosophiques, adorant les livres, — il possédait, dit-on, une bibliothèque! — dédaigneux, en un siècle sceptique et remuant, de l'énergie stérile, de l'emphase, et des orages de la politique. Tous ces traits du personnage ont été notés avec scrupule, tel il ressuscite sous la plume de M. Decharme. On assiste, en parcourant les pages du début, à l'éclosion, à l'éducation, à l'essor de cette âme mobile qu'aucune discipline, aucun enseignement oncques ne dominèrent. C'était une nature grave et un tantinet chicanière, avide, grâce à l'empreinte laissée par le verbiage des rhéteurs, de heurts et de contradictions, tantôt, sévère à l'excès et sans indulgence dans la peinture de l'humanité souffrante et coupable, dont il exagère et souligne presque à plaisir l'impuissance, les fai-

(1) M. L. Herr, *Revue Universitaire* du 15 mars 1893, p. 332; — M. P. Girard, *Rapport* lu à l'*Association pour l'encouragement des études grecques en France*, dans la séance du jeudi 6 avril 1893; — enfin M. Em. Faguet, *Journal des Débats*, feuilleton littéraire du jeudi soir 2 mars 1893.

blesses, les vices et les turpitudes, tantôt, tout au rebours, soucieux d'attirer sur elle la compassion et la sympathie. Dans ses pièces déchirantes et exaltées, parfois si proches, à certains égards, des créations modernes, il n'est plus question d'êtres surnaturels, admirables, élevés au-dessus de leur misère par la fierté mâle de leur attitude, victimes tragiques de la Fatalité et du courroux céleste, figures capables, par leur sublimité originelle, de provoquer dans le cœur du spectateur maint élan d'émotion généreuse : tels les avait engendrés la verve grandiose et truculente d'Eschyle.— Le théâtre ne supporte plus des héros semblables à ceux de Sophocle, beaux, dignes, éloquents, mesurés, même au comble de l'infortune, incarnation parfaite du caractère sobre, exact et pondéré de l'Athénien du ve siècle. Non; ici rien de pareil. Chez le rival des deux fameux écrivains, chez le plus tragique, au gré d'Aristote, des poètes tragiques, chez celui tout au moins en qui l'imagination proprement dramatique fut la plus féconde en ressources, les malheureux en proie aux fureurs de la passion, non du Destin, ou à l'inclémence des Immortels, crient, pleurent, gémissent, s'irritent, s'indignent, maudissent, raisonnent avec une extraordinaire exubérance de rage ou de rancune, avec des accents de mélancolie sombre ou de haine inassouvie; et si soit les éclats de leur désespoir, soit, ailleurs, dans la bouche d'Iphigénie ou de Polyxène, par exemple, la douceur d'un charme plaintif, l'attrait de sentiments familiers et simples, trouvent un écho dans nos cœurs qu'ils bouleversent et disposent, selon la formule sacramentelle, à la terreur et à la pitié (1), d'autre part, on se prend, par aventure, en étudiant Euripide, à regretter la vigueur naïve, l'idiome discret et chaleureux de son devancier et de son émule.

Le privilège supérieur propre aux inventions tourmentées d'Euripide est donc, de toute évidence, l'*émoi pathétique*. Par l'art solide et convaincu, ou, au besoin, par des procédés de métier un peu artificiels qu'immortalisèrent les brocards et les exagérations plaisantes d'Aristophane (2), il a le talent de tirer des larmes de tous les yeux et à l'aide de tous les moyens. Encore aujourd'hui, après plus de deux mille ans écoulés, comme à l'époque où Racine, peintre de la jalousie et de la passion exaspérée, se réclamait dans ses préfaces du grand poète grec, nous sommes douloureusement saisis par la tendresse maternelle d'une Hécube ou d'une Andromaque autant que par les tirades délirantes d'une Médée ou d'une Phèdre, ou la suave faiblesse de jeunes vierges vouées au trépas. Dans un aperçu général, il était expédient de s'étendre avec quelque complaisance sur cette idée, quoique bien d'autres l'eussent déjà traitée en détail, et M. Decharme n'a eu garde d'y manquer. On ne doit jamais craindre, en effet, au cours d'une monographie de cette nature, de répéter des

(1) Qu'on se rappelle l'opinion de Quintilien (X. 168): « Admirable dans la peinture de toutes les émotions, Euripide est, sans contredit, le plus merveilleux dans celles qui sont faites surtout de pitié. »

(2) Aristophane lui reproche notamment ses étalages de haillons et de béquilles, les interventions divines pour dénouer les situations compliquées, etc.

appréciations soi-disant banales; il est toujours loisible (même après les *Tragiques* de Patin) de rafraîchir, de raviver les souvenirs, et d'apporter, à défaut de trouvailles inattendues, ici plus d'exactitude et de précision à propos de l'entente d'un texte, là plus de fermeté, d'intérêt ou de clarté dans l'analyse et dans la teneur du développement; sans cesse on peut témoigner (et le signataire du présent livre en fait foi) d'une recherche plus lucrative pour la partie érudite et historique, d'une connaissance plus sûre des dissertations récentes, d'une mise en œuvre plus adroite des résultats. L'écueil était, dans l'espèce, le désir d'employer tous les matériaux et documents qui abondent sur Euripide. Or, « M. Decharme en a parlé avec pertinence, avec bon goût, avec discrétion..., dans son exposition très originale, prudente, avisée et savante, sans s'imposer le devoir ni même se croire le droit d'être ennuyeuse; ce qui est très rare (1) ». Nous nous associerons pleinement à un pareil éloge. L'œuvre est suffisamment complète, mais non compacte.

Elle débute, bien entendu, par une biographie. On ne sait rien, en somme, avec certitude touchant la naissance, les dates, les circonstances principales, les événements de cette longue existence; anecdotes frivoles, faits sans importance ou peu dignes de créance, et voilà tout.— Mais on démêle assez vite les influences qui ont violemment agi sur cette cervelle indépendante, on découvre le milieu où elle puisa ses impressions puériles et juvéniles. Aussi bien, les sophistes et les traditions religieuses ont joué un rôle énorme dans le modelage de cette intelligence puissante et souple; ils ont dirigé la croissance de ce caractère sceptique à souhait, de cet esprit railleur des légendes les plus vénérées, de ce génie réaliste et subtil à miracle, dédaigneux de la superstition vulgaire, laquelle, d'après les récits des poètes, prêtait aux Olympiens toutes les passions terrestres. — Il convient, paraît-il (2), de regretter que M. Decharme, qui jette en lumière d'une façon intégrale et satisfaisante le prestige, subi par Euripide, de l'éducation sophistique, ait négligé d'analyser les influences techniques et stylistiques des rhéteurs que Blass et Wilamowitz n'ont fait qu'esquisser.—Ceci est une remarque incidente. — En conséquence, ce poète fut dans toute la force du terme, un *philosophe de la scène* « que la philosophie conquit si bien qu'il ne put jamais lui échapper (3) ». Encore un coup, le disciple de Protagoras et d'Anaxagore, le *libertin* qui diminua, pour les transformer en libres-penseurs, en esprits-forts, les héros de la Fable, est animé d'une pitié méprisante à l'égard des croyances qui circulent dans la foule; il dégrade les fictions enfantines ou redoutables de la mythologie courante, l'anthropomorphisme grossier en honneur parmi ses contemporains; il remplace le Destin aveugle et cruel par la Passion qui n'est pas moins cruelle ni moins aveugle. Volontiers s'écrierait-il, ce familier de Socrate, très éloigné, au total, de combattre la foi en

(1) M. Faguet, article précité.

(2) Critique formulée par M. Herr.

(3) Voy. M. Decharme, *Conclusion*, au début.

*

la Divinité, mais insurgé contre les stupides conceptions populaires, volontiers s'écrierait-il, avec le Polyeucte de Corneille (1) tonnant contre les vices des païens : « Vous n'en punissez point qui n'ait son maître aux cieux ! » Déçu, mécontent, aigri, par le spectacle du mal moral, de la perversité florissante, il combat sans peur les préjugés sociaux, réhabilite l'esclave, proclame hardiment l'égalité des humains. — Toutes ces allures sont retracées de main de maître par M. Decharme.

Puis, après avoir défini, expliqué avec finesse les convictions personnelles de notre poète, les milles ressources de son esprit d'examen, les diverses influences qui autorisent ses tendances, sa posture de doute systématique envers les traditions et pratiques religieuses, oracles, présages, sacrifices, sa rancune contre les légendes mythologiques qu'il condamne au nom du bon sens, alléguant plus d'une fois les motifs de son incrédulité ; après avoir noté ses conceptions morales entachées de pessimisme sur la vie et la condition humaines, ses hypothèses sur le grave problème de la mort (2), M. Decharme aborde la satire irritée de la société d'alors. On sait qu'Euripide a été taxé de *misogynie ;* il est bon de s'entendre sur cette prétendue haine du sexe aimable (3). Ce qui importe davantage et contribue mieux à donner du relief à la figure de notre poète, c'est cette série d'âpres réflexions, dont son œuvre regorge, sur la distinction des classes et catégories, noblesse, gens du peuple, esclaves (qu'il chérit et plaint), athlètes (qu'il abomine). Ce chapitre en amène aisément un autre (chap. V), consacré à l'examen des vues d'Euripide osant apprécier en théoricien la politique intérieure et la politique extérieure d'Athènes, alors qu'il avait constamment tenu à s'abstenir de participer aux affaires de son pays, par paresse plutôt que par égoïsme. « Le loisir est ce qu'il y a de plus cher à l'homme. » (*Ion*, 634.) — Il se montre hostile aux démagogues, et fait preuve d'un patriotisme large et éclairé.

Vient ensuite la deuxième section de l'ouvrage, consacrée à l'étude de l'art dramatique d'Euripide. C'est la plus neuve peut-être, et la plus digne d'attention ; elle fixe nos regards sur plusieurs points vagues ou obscurs qu'il était opportun de préciser et d'éclaircir.—Au lieu de se dépenser sur les passages par trop célèbres, et sur lesquels ne tarissait point la critique admirative au temps jadis, M. Decharme, afin d'éviter des redites, préfère, à juste titre, se borner aux questions plus discutées, plus énigmatiques, et les soumettre à une investigation plus approfondie. Il signale un certain nombre de pro-

(1) Acte V, scène III. — *Cf.*, sur cette question, l'*Introduction* de M. Henri Weil, en son édition d'Euripide.

(2) Page 124. M. Decharme fournit des exemples topiques empruntés aux pièces.

(3) M. Maurice Croiset, *Histoire de la littérature grecque* (tome III, p. 334) aboutit, sur cette matière, à une interprétation délicate. — Voir également l'*Introduction* susmentionnée de M. Weil.— Au fond, ce *misogyne*, maussade d'humeur et de ton, ne sait pas moins rendre justice aux vertus féminines que l'auteur de l'*Economique*. Cela est positif.

cédés particuliers de cet art. Usant des données obtenues par les pièces qui restent (environ une vingtaine), et par les fragments, auxquels on doit recourir avec circonspection, il passe en revue la qualité des sources, le choix des sujets (p. 207), l'économie des situations dramatiques (1), la recherche des *effets*, la valeur des prologues ou monologues, souvent d'ailleurs assez froids, postiches et fastidieux, l'emploi des machines et interventions divines aux dénouements, quand l'action s'est compliquée de péripéties bizarres et romanesques (*truc* monotone et sans vraisemblance).— En outre, on n'a pas hésité à s'appesantir d'une façon toute spéciale sur une matière peu attrayante, voire hirsute d'aspect. M. Alf. Croiset, dans son Essai sur Pindare, avait déployé un courage identique. Il est fort ardu de faire ample connaissance avec le lyrisme des anciens; nos modernes oreilles ne sont plus sensibles à leurs cadences, à leurs rythmes ; et le point de départ manque fréquemment pour restituer tel ou tel vers. Le rôle du chœur (2), ce personnage collectif, sa participation à l'intrigue, ses évolutions, le rapport des chants, des paroles avec la conduite du drame, la structure des duos et des monodies « tentative hardie, dont nous ne sommes pas juges, pour substituer, dans « l'expression de la passion individuelle, le chant à la parole dé« clamée », tous ces problèmes sont creusés avec curiosité, avec insistance, par M. Decharme, qui arrive, en définitive, à cette conclusion peu conforme à l'appréciation traditionnelle : les chœurs qui se désintéressent du drame sont l'exception (p. 462).— Ceux qui auraient envie de contrôler cette formule peuvent opposer les arguments invoqués par M. Decharme à la thèse de M. Maurice Croiset (3), qui considère la plupart des chants choriques comme de simples épisodes de convention rattachés à l'action par un lien léger, comme des développements intercalés, des morceaux plaqués, des intermèdes musicaux, et rien autre chose. — On nous excusera, si nous nous dispensons d'opter dans un sens ou dans l'autre.— Ausurplus, quelle que soit, en fin de compte, l'adhésion du lecteur, il aura du moins des deux côtés glané à son avantage de justes et d'ingénieuses remarques.

En résumé, comme on a pu le soupçonner par ce compte rendu

(1) Ajoutez l'âge, le sexe, et le jeu des personnages.—Voyez (page 275) quelques pages écrites avec agrément sur les rôles d'enfants ; encore un terrain ou Euripide se rencontre avec les modernes ; depuis Joas, imité d'Ion, et la jeune Louison, les petits garçons et les petites filles ont assez fréquemment paru sur les planches (*Froufrou*, *Par le Glaive*, *Une page d'amour*, etc.).

(2) Ici, le mot *chœur* doit être pris dans l'acception la plus vaste.—Ne pas confondre les *chœurs*, ou morceaux d'ensemble exécutés par les voix unies de tous les choreutes, et le *chœur*, ou ensemble des choreutes à tous les moments de leur activité, soit formant un groupe unique, soit divisés en plusieurs groupes, soit incarnés dans la personne du coryphée, leur chef.

(3) *Histoire de la littérature grecque* (tome III, p. 336 sqq.). Aristophane, dans une scène fameuse des *Grenouilles*, a bafoué, on sait avec quelle verve malveillante et acerbe, le lyrisme tragique d'Euripide, grêle, capricieux et mesquin selon lui (v. 1301 et suiv.). — Il faut avouer que les chœurs d'Euripide sont, en général, écrits dans une langue inférieure à celle du dialogue, dénués d'ailleurs d'enthousiasme, d'élan et de majesté, sinon d'esprit, de finesse, d'harmonie et de grâce dans les images.

succint, le livre de M. Decharme, dont la modestie, la probité littéraire ne se flattent pas de renouveler en bloc un sujet à propos duquel lettrés, grammairiens, philologues, critiques, hommes de goût, d'érudition, de controverse, ont épuisé les ressources de leur pénétration et de leur science, s'évertuant à combler une lacune, à élucider un passage, à restaurer quelque fragment, à deviner quelque énigme, ce livre, concluons-nous, se contente de rendre plus saillants les traits d'une physionomie connue (1). L'auteur, après une méditation assidue, apporte vaillamment et sérieusement, selon ses forces, sa contribution d'hypothèses, et, pour ainsi parler, sa pierre à l'édifice commun. Sa méthode est stricte, patiente, prudente, d'excellent aloi, authentiquement scientifique ; les derniers travaux ont été bien fouillés, et les résultats adroitement condensés; les analyses sont nettes, très *documentées*, le style, à notre avis, ferme et clair. Il convient donc de remercier l'auteur de sa peine ; et, quant aux débats qui subsisteraient encore après ce labeur, quant aux points qui sembleraient douteux quand même, sachons gré néanmoins aux maîtres qui font effort pour tirer parti de textes tronqués, apocryphes ou équivoques. Si l'interprète est exposé à se tromper, si des conquêtes ultérieures démontrent l'insuffisance ou l'erreur de telle assertion dûment et logiquement justifiée à l'heure où elle fut publiée, la dupe a le droit, au total, de se consoler par avance, en songeant qu'elle a succombé, comme le Phaéton pleuré par Ovide, dans une noble entreprise : *magnis tamen excidit ausis* (2).

VICTOR GLACHANT.

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

Thèses et soutenance de M. l'abbé PISANI, professeur à l'Institut catholique.

Num Ragusini ab omni jure veneto a saec. X usque ad saec. XIV immunes fuerint. Paris, Picard, in-4° de 79 pages.

La Dalmatie de 1797 à 1815. Paris, Picard, in-4° de 490 pages, suivies de 10 cartes.

Encore une soutenance intéressante ! Encore un candidat reçu à l'unanimité ! Encore un succès pour la Sorbonne, dont M. Pisani, comme M. Himly s'est plu à le rappeler, fut un élève distingué ! L'année aura été fertile en bonnes thèses et celle du nouveau docteur occupera un des premiers rangs dans cette heureuse série.

(1) Voir l'*Avant-propos*, page II.
(2) *Métam.*, II, 329.

J'entends sa thèse française. Sa thèse latine n'est pas simplement médiocre, suivant l'usage ; elle est insuffisante. Il avait déjà choisi et abandonné une dizaine de sujets, a-t-il avoué ingénument à la Faculté, lorsqu'il trouva dans un manuscrit vénitien une dissertation du franciscain Dolci sur les rapports de Venise et de Raguse. Aussitôt il eut l'idée d'en entreprendre la réfutation. C'était un mince sujet, et un sujet facile, a remarqué M. Langlois : le franciscain ayant réuni dans sa dissertation à peu près tous les textes, M. Pisani a enfoncé une porte ouverte. Encore ne l'a-t-il pas fait avec toute l'élégance désirable ; car M. Langlois n'a pas eu de peine à relever dans les soixante-dix-neuf pages de M. Pisani des fautes matérielles, des fautes de critique et de raisonnement, sur lesquelles l'insignifiance de la question me dispense d'insister. Je me contente de recommander à mes lecteurs de n'user qu'avec une extrême réserve de la liste des comtes dressée par M. Pisani : M. Langlois nous en a démontré l'incertitude.

La préparation de M. Pisani sur les antécédents et les alentours de son sujet était, M. Luchaire en a fait la preuve, tout à fait insuffisante. Ayant à aborder la question des rapports de Venise avec l'empire bysantin, il a simplement cité le *Constantin Porphyrogénète* de M. Rambaud et un certain *Prospetto cronologico della storia della Dalmazia*, sans aucune valeur. Il ne paraît pas avoir utilisé, ni peut-être connu, les ouvrages les plus récents sur la matière. Songez qu'il n'a même pas recouru au *Mémoire* de M. Armingaud sur les *Rapports de Venise avec l'empire bysantin*. Avec une connaissance aussi sommaire des alentours de son sujet, pouvait-il l'épuiser ? On comprend sans peine que non ; aussi n'a-t-il même pas fait une seule considération générale sur l'importance qu'il y avait pour Venise à posséder la Dalmatie.

Mais la Faculté n'a pas voulu insister trop longtemps sur les défauts d'une thèse latine dont l'auteur avait écrit une bonne thèse française.

Cette thèse est d'abord un beau livre, bien imprimé, d'un format imposant, orné d'une série de cartes et de gravures ; il semble au premier abord être l'œuvre d'un amateur, et M. Pisani en est un en effet. Mais cet amateur est un savant consciencieux et bien renseigné. Il a séjourné longtemps dans cette Dalmatie dont il a tracé l'histoire ; il en a fouillé les archives ; il s'est lié avec les savants du pays, et comme il a lui-même des attaches dans le monde slave, il a trouvé des documents intéressants dans sa propre famille.

Il a tiré de ces documents un très bon parti. M. le doyen Himly a loué la solide érudition de M. Pisani et la composition de son livre ; certaines parties lui ont paru particulièrement dignes d'attention, la partie militaire, la partie diplomatique, la partie administrative, celle-ci un peu longue toutefois. Il a apporté, du reste, à M. Pisani le suffrage qui pouvait lui être le plus agréable, celui de M. Albert Sorel.

M. Rambaud a complimenté, après M. le doyen, l'auteur d'un ouvrage « unique en France sur la question ». A ses éloges il a

joint toutefois de justes critiques. Atteint, comme tous les jeunes historiens, de la maladie de l'inédit, M. Pisani a trop négligé les documents imprimés : c'est à peine s'il a usé de la correspondance de Napoléon, pleine de renseignements curieux sur l'organisation des provinces illyriennes, et il n'a pas songé à mettre à profit les Mémoires de Metternich. Autre reproche : M. Pisani s'est trop enfermé dans sa Dalmatie; il eût fallu en sortir à un certain moment pour tracer un tableau général des six provinces composant le royaume illyrien de Napoléon. On ne voit pas très bien, en effet, d'après le livre de M. Pisani, ce que Napoléon a voulu faire de la Dalmatie, ou du moins M. Pisani ne le dit que dans sa préface, sans développer suffisamment son idée, qui est en partie contestable. C'est en 1810, non en 1809, observe M. Rambaud que l'Illyrie commence à perdre de son prix aux yeux de Napoléon ; depuis qu'il prévoit une guerre avec la Russie, ce royaume ne lui paraît plus être qu'un simple boulevard de l'Italie, et Raguse qu'un port commode pour abriter ses flottes. Les Mémoires de Metternich nous révèlent encore mieux la pensée de l'empereur : décidé à reconstituer l'ancien royaume de Pologne, il voulait forcer l'Autriche à lui céder la Galicie contre les provinces illyriennes ; il eut avec Metternich plusieurs entretiens à ce sujet, et ils déployèrent, dans les pourparlers relatifs à cet échange, la finesse de deux rusés marchands. Tout ceci explique que Napoléon se soit peu occupé de la Dalmatie; et ceci rend plus intéressant ce qu'il y a fait : les Français voulaient alors organiser même les pays qu'ils occupaient temporairement.

M. Rambaud admet dans leur ensemble les conclusions de M. Pisani : Napoléon ne sut pas se concilier l'affection des Dalmates, et pour trois causes : parce qu'il introduisit dans ce pays le Concordat, le Code civil et la conscription. M. Rambaud croit cependant, par des passages tirés de la correspondance de Napoléon, que l'empereur ne fut pas aussi exigeant pour les impôts et les levées que M. Pisani semble le croire, et il a regretté que M. Pisani n'eût pas tracé un court tableau de l'ancienne législation dalmate ; comment en effet pouvons-nous comprendre l'irritation des populations illyriennes contre notre code, si nous ne savons pas en quoi il contrariait leurs habitudes ?

M. Pisani a répondu à ces reproches, sinon toujours par de bonnes raisons, du moins par d'heureux traits d'esprit. Sur une question de M. le doyen il nous a tracé un tableau intéressant de la situation actuelle des partis politiques en Dalmatie ; il nous a conté avec bonne grâce quelques anecdotes qui prouvent que les Dalmates oublient aujourd'hui nos petites vexations, reconnaissent que sans nous ils n'auraient peut-être encore ni ponts, ni routes, ni hôpitaux. Bref, sa parole facile et spirituelle lui avait concilié toutes les sympathies de l'assistance, lorsque M. Aulard a commencé son argumentation. Avec une grande précision, M. Aulard a relevé deux côtés faibles de la thèse de M. Pisani : les sources n'y sont pas classées assez scientifiquement ; certains documents ne sont pas analysés avec assez d'exactitude. Prenant comme exemple l'analyse

donnée par le candidat du décret de 1811 relatif à l'Illyrie, le professeur signale des lacunes et des fautes. Il lit ensuite à l'auditoire des textes que M. Pisani n'a pas utilisés, et particulièrement des rapports intéressants de Fouché sur son gouvernement en Illyrie. Pendant toute cette argumentation M. Aulard a été net et incisif, et M. l'abbé Pisani s'est tu avec obstination. A-t-il été déconcerté par la vigueur de l'attaque? Était-il à court de bonnes réponses? Je ne sais, mais l'auditoire a considéré ce silence comme une défaite.

Les éloges de MM. Seignobos et Dubois ont dissipé cette fâcheuse impression : le premier a déclaré que la thèse de M. Pisani était la meilleure thèse d'histoire que la Sorbonne eût reçue depuis celle de M. Fabre, et M. Himly d'un signe de tête a approuvé ce jugement ; le deuxième a rappelé que M. Pisani fut un des auditeurs les plus assidus et les plus remarqués des conférences de géographie à la Sorbonne, où l'on a gardé le souvenir de quelques-unes de ses leçons. L'introduction géographique de sa thèse prouve d'ailleurs que l'élève de M. Dubois a été à bonne école. Elle est claire, scientifique et en partie neuve. Mais M. Dubois estime avec raison qu'elle n'est pas assez appropriée au sujet. Qu'est-ce que M. Pisani avait à raconter dans son histoire? Des marches, des expéditions sur terre et sur mer? Dès lors, au lieu de tant insister sur la géologie de la Dalmatie et sur les théories de M. Suess, ne valait-il pas mieux décrire avec minutie ces côtes où les flottes de Napoléon devaient chercher un abri? M. Pisani dit des choses intéressantes sur les roches dont sont constituées les montagnes dalmates ; quelques mots sur la nature des cols et la disposition des vallées par lesquels devaient passer les troupes de Marmont eussent bien mieux fait notre affaire. Il était bon sans doute de faire des observations sur le régime des vents en Dalmalie : il eût été plus utile de nous dire en quelle saison il pleut le plus dans chaque région et jusqu'à quel point les pluies ravinent les routes que devaient suivre nos armées en marche. Enfin, pourquoi n'avoir pas placé la Dalmatie dans son milieu, en définissant d'abord le caractère des pays méditerranéens, et en marquant par quels traits essentiels elle s'en distingue? M. Pisani aurait ainsi abrégé sa tâche.

Je m'associe en terminant à un vœu exprimé par M. le Doyen : que M. Pisani allège son œuvre de quelques pages, qu'il fasse surtout des coupures dans la partie administrative, qu'il change le format de cette thèse : il en fera pour le grand public un livre auquel l'intérêt du sujet et le talent de l'auteur assurent de nombreux lecteurs. Seulement, qu'il châtie son style. Figurez-vous que voici la première phrase de sa Préface : « S'il est une *branche* du savoir où l'on ne trouve plus que des *sentiers battus*, c'est assurément l'histoire. » Il n'est pas permis de commencer un bon ouvrage par une phrase pareille.

Y.

REVUE DES IDÉES

I. — HISTOIRE DES IDÉES

Faculté des Lettres de Paris. — Soutenance de M. l'abbé Pisani, professeur à l'Institut catholique.

On a lu plus haut le compte rendu de la soutenance et des thèses de M. l'abbé Pisani. De différents côtés, des auditeurs qui assistaient à la séance, et dont quelques-uns auraient pu y prendre part, nous ont prié d'appeler l'attention sur la façon dont elle s'est passée. M. l'abbé Duchesne, Mgr d'Hulst, d'autres professeurs et les élèves de l'Institut catholique semblaient être chez eux à la Faculté des Lettres. Tout ce public, nous dit-on, prenait à la lettre tous les compliments que, par esprit d'impartialité, les professeurs faisaient plus nombreux que s'il se fût agi d'un simple professeur laïque. Quand l'argumentateur donnait une part plus grande aux critiques, comme cela est arrivé à M. Aulard, on sentait que ces auditeurs venus pour applaudir et pour défendre leur candidat auraient volontiers intervenu, et plus d'une fois ils le laissaient clairement paraître. Ne pourrait-on pas, nous dit-on, rappeler à l'Institut catholique qu'il n'est pas la Sorbonne, et pratiquer avec ses professeurs l'impartialité, voire même la sévérité, dont on use avec les autres candidats (1) ?

F. P.

II. — MOUVEMENT DES IDÉES

LES MÉTHODES D'OBSERVATION EN MÉDECINE NERVEUSE (*suite.*) (2).

Dans la courte note publiée précédemment, j'ai montré comment les méthodes d'observation étaient entrées d'abord dans le domaine de la médecine générale, plus tard, dans celui de la médecine nerveuse. Je me propose actuellement de dire quelles sont ces méthodes d'observation, comment il faut s'y prendre pour examiner un cerveau humain, dans le but de tirer de cet examen des conclusions sur son fonctionnement.

Mais avant d'exposer la méthode actuelle d'observation cérébrale, il me semble indispensable de décrire rapidement l'architecture du cerveau, si je puis m'exprimer ainsi, en mettant de côté tout détail technique superflu ; parler de localisations cérébrales, sans avoir rappelé les schémas de Gratiolet et de Broca, ce serait s'exposer à être inintelligible ; ce serait parler des résultats, avant d'avoir suffisamment mis en lumière l'organe auquel ils se rapportent.

(1) Les mêmes observations nous avaient déjà été adressées à l'occasion de thèses soutenues antérieurement par des professeurs ou des élèves de l'Institut catholique. C'est pour répondre à ceux qui nous reprochaient de ne pas les avoir insérées que nous nous sommes décidé à les publier, persuadé qu'en le faisant nous donnerons satisfaction à bon nombre de nos lecteurs.

(2) Cf. *Revue des Idées* du 11 mai.

Lorsque, après avoir enlevé la calotte osseuse cranienne, on examine la masse du cerveau, on la voit constituée par deux hémisphères, droit et gauche, de volume à peu près égal, de conformation et de structure identiques; étudier l'un, c'est étudier le cerveau entier ; ils sont, d'ailleurs, réunis l'un à l'autre par un système de fibres commissurales ou unitives, *le corps calleux*, destiné à associer l'action d'un hémisphère à celle de son voisin dans le fonctionnement synergique.

Prenons un hémisphère cérébral. Il présente une face externe, une face interne qui se réunissent en haut, suivant une arête vive formant le bord supérieur de l'hémisphère; en bas, ces deux faces se confondent suivant une surface convexe plus ou moins étendue ; en avant et en arrière, elles diminuent progressivement et forment deux pointes, la corne frontale en avant, la corne occipitale, corne de la nuque, en arrière.

La face exterue, considérée quant à sa conformation extérieure, présente une série de dépressions au-dessus desquelles s'élèvent des parties saillantes ; ce fut le grand mérite de Gratiolet d'abord, de Broca ensuite, de reconnaître que ces dépressions et ces saillies obéissaient à une loi harmonique générale ; cette loi variait suivant les êtres et la série animale, d'autant plus complexe que l'être examiné s'élevait davantage dans la série. Chez l'homme, les dépressions *principales*, les seules importantes à étudier pour le sujet qui nous occupe, s'appellent, dans la nomenclature de Broca, *des scissures;* les saillies forment *les circonvolutions cérébrales.* Si nous examinons rapidement la topographie des scissures et des circonvolutions, nous voyons à la partie moyenne de la face externe, dirigée horizontalement d'avant en arrière, dans une étendue de quelques centimètres, une scissure assez large, scissure dite sylvienne; elle sépare la face externe en deux zones, zone supérieure, zone inférieure. La zone supérieure est elle-même divisée en deux parties, partie antérieure, partie postérieure, par une autre scissure, scissure de Rolando, dirigée obliquement de haut en bas, d'arrière en avant, et atteignant inférieurement la scissure de Sylvius. Ces deux scissures divisent donc la face externe de l'hémisphère cérébral en une série de territoires ou lobes; au-dessous de la scissure sylvienne, c'est le lobe temporo-sphénoïdal ; au-dessus d'elle, en avant de la scissure de Rolando, c'est le lobe frontal, en arrière de la même scissure, le lobe pariétal. Enfin, à l'extrémité de la face externe, à cheval sur cette face et sur la face interne de l'hémisphère, nous rencontrons le lobe occipital.

La face interne a une conformation extérieure plus simple. D'abord, son importance est surtout tirée de ce fait, qu'à sa partie moyenne, il y a une vaste échancrure par où s'engage le pédoncule cérébral, gros faisceau de substance blanche, destiné à relier l'hémisphère cérébral au bulbe et à la moelle ; cette échancrure forme comme le hile de l'hémisphère. Gratiolet avait comparé ingénieusement l'hémisphère à une bourse presque fermée: au niveau de la petite ouverture placée de côté, pénétrerait le pédoncule cérébral. Autour de cette région moyenne de la face interne de l'hémisphère, s'orientent quelques circonvolutions peu importantes. En arrière, se voient les dernières circonvolutions occipitales, o^5, o^6 (5e et 6e circonvolutions occipitales), comme les désignait Broca, et il faut s'en souvenir à cause des localisations sensorielles très étroites qu'on leur accorde (vision sensorielle, vision psychique).

Si maintenant, pour étudier, après la conformation extérieure, la conformation intérieure de l'hémisphère cérébral, nous faisons une coupe dans le sens antéro-postérieur et verticalement, nous trouvons

que la masse centrale a une teinte blanche générale ; il n'y a pas de division en faisceaux ; l'ensemble forme le centre ovale de Vicq d'Azyr, qui rayonne vers la surface extérieure du cerveau, vers ces circonvolutions dont nous venons de donner le schéma topographique général; elles sont de couleur grise, tranchant nettement sur le fond blanc du centre ovale, qu'elles entourent de toutes parts, comme d'un manteau, d'où le nom de manteau cérébral qu'on donne souvent aux circonvolutions ; elles forment *l'écorce ;* le centre ovale constitue *la moelle*, « das Mark », disent les Allemands; ces termes, couramment employés quand on parle des localisations cérébrales, doivent être connus.

Il nous reste à indiquer la structure de l'écorce et du centre ovale. L'écorce est constituée par une série d'assises de substance grise, c'est-à-dire, de cellules nerveuses le plus souvent volumineuses, à prolongements multiples ; l'écorce forme donc la partie cellulaire, c'est-à-dire, fondamentale et agissante du cerveau. Quant au centre ovale, il est uniquement formé par des faisceaux blancs, ou amas de fibres nerveuses, simples conducteurs, qui partent des différentes régions de l'écorce ou qui s'y rendent ; tous ces faisceaux passent par le hile de l'hémisphère, par le pédoncule cérébral, et, de là, ils vont dans le cervelet, le bulbe et la moelle, mettant ainsi le cerveau en communication avec ces autres centres nerveux.

Les premiers observateurs se bornèrent à cette étude purement anatomique du système cérébral; les schémas de Gratiolet reproduisent ces données.

Mais il importait surtout de connaître le fonctionnement de l'organe, et de voir si comme l'avaient prévu (avec une singulière exagération !) Gall et Spurzheim, certaines régions n'étaient pas spécialisées en vue de certaines fonctions. C'est à cette étude des localisations cérébrales que s'applique la science moderne du cerveau. Nous allons exposer ces méthodes.

Ces méthodes sont nombreuses et leurs procédés variés. Nous croyons pouvoir les ramener à trois chefs principaux, et nous étudierons successivement :

1° Les méthodes anatomo-pathologiques:

2° Les méthodes expérimentales ou physiologiques;

3° Les méthodes embryogéniques.

I

Le premier groupe renferme les méthodes plus spécialement employées par les médecins, dans les laboratoires d'anatomie pathologique, celles dont on se sert lorsqu'on veut étudier le cerveau d'un malade mort avec les symptômes d'une affection cérébrale (hémiplégie, aphasie motrice ou sensorielle, etc.)

Le médecin étudie d'abord le cerveau à l'état frais; il note la disposition plus ou moins irrégulière des circonvolutions, les lésions ou foyers qui peuvent s'y rencontrer. Mais c'est là un examen sommaire et très incomplet : la masse cérébrale est d'une consistance trop faible pour se prêter à de longues manipulations. Il faut la faire durcir. *Cette méthode du durcissement,* fondamentale en médecine nerveuse, consiste à laisser le cerveau pendant plusieurs mois dans un liquide qui pénètre lentement toute la masse, fixe ses éléments, et leur donne une cohésion

capable de permettre plus tard toute une série de manipulations; le durcissement d'un cerveau demande des connaissances techniques spéciales, il doit être surveillé avec une patience scrupuleuse bien connue des anatomo-pathologistes de profession; si, en effet, la fixation des éléments se fait mal, l'étude ultérieure du cerveau sera compromise, l'organe s'effritera et ne saura résister aux coupes qu'on doit lui faire subir.

Après le durcissement, il faut couper le cerveau en une série de tranches successives, orientées dans les trois sens de l'espace. Là, deux méthodes se disputent la place. L'une coupe le cerveau en lames très fines, mais destinées à être examinées simplement à l'œil nu ou à la loupe, sans l'aide du microscope; c'est la vieille méthode, celle qu'employait Vicq d'Azyr; M. le professeur agrégé Brissaud, médecin des hôpitaux, vient de lui consacrer un ouvrage magistral (1); il a su lui donner toute sa perfection, en précisant sa technique, en étendant ses procédés; il a bien montré les nombreux résultats que cette méthode peut donner avec sa rapidité d'exécution, son instrumentation très simple. Nous allons en donner rapidement les principes, en nous basant sur la description de M. Brissaud. Cet auteur fait remarquer qu'un faisceau nerveux du centre ovale présentera une teinte optique différente, suivant que la coupe l'atteindra dans le sens vertical, transversal ou horizontal; c'est là une application très ingénieuse de certaines lois d'optique dans le détail desquelles nous ne saurions entrer. En partant de ce principe, le médecin pourra donc trouver assez facilement l'orientation des nombreux faisceaux du centre ovale, préciser leurs connexions avec l'écorce, bref arriver à la connaissance du fonctionnement cérébral; il y a déjà des résultats sérieux acquis, nous aurons à les étudier plus tard.

La seconde méthode est plus compliquée. Elle fait intervenir le microscope et toute la technique fine employée en histologie nerveuse, principalement les colorations nouvelles de Pal et de Weigert; surtout employée en Allemagne où elle a pris naissance, elle nécessite une instrumentation compliquée, des connaissances techniques très minutieuses. On étudie de cette façon l'agencement des faisceaux nerveux, comme dans la méthode précédente.

II

A côté des méthodes anatomo-pathologiques prennent place les méthodes expérimentales, plus spécialement employées par les physiologistes.

Les méthodes précédentes étudiaient le cerveau mort, pour ainsi dire; la méthode expérimentale va étudier le cerveau vivant, agissant, mais elle se réserve la faculté de régler ce fonctionnement, elle cherche à le varier à sa guise, à détruire même certaines régions pour mieux voir l'action isolée d'autres régions cérébrales; ou bien, par les courants électriques, comme le faisaient Perrier et Yeo, Hitzig, etc..., elle provoque une zone limitée de l'écorce, cette zone va déterminer des phénomènes moteurs ou autres dans certaines parties du corps, on pourra ainsi établir une relation de cause à effet entre la zone excitée et l'effet produit.

(1) Cf. Brissaud: *Anatomie du cerveau* (Atlas et Texte), Paris, 1893.

D'autres expérimentateurs (Munk, Monakow, Carville et Duret, etc), ont détruit chez le chien, le chat, ou chez le singe, des régions déterminées de l'écorce; ils ont pu entretenir la vie, assez longtemps chez l'animal en expérience, pour permettre *aux dégénérescences secondaires* de se produire. C'est là, une notion très importante dans les nouvelles études cérébrales, que cette notion des dégénérescences secondaires; l'écorce exerce sur les faisceaux blancs une action trophique, en vertu de laquelle un faisceau blanc dégénère, c'est-à-dire s'atrophie et perd ses éléments nerveux caractéristiques, toutes les fois que sa zone corticale a elle-même disparu. Le principe de cette méthode se conçoit donc aisément; il suffira de varier l'expérience pour trouver les connexions, les faisceaux blancs de telle ou telle partie de l'écorce cérébrale. Dans cette voie, les résultats acquis sont nombreux déjà.

III

Il nous reste à dire un mot de la troisième méthode.

Cette méthode, née d'hier, surtout précisée et développée par l'auteur allemand Flechsig, se base sur ce fait embryogénique, savoir que les faisceaux blancs se développent inégalement, à des époques variables; or, leur développement marche de pair avec l'apparition de certains éléments facilement décelables par les procédés de technique histologique actuelle : *ce sont les gaînes de myéline.* On voit facilement la marche de cette méthode, qui, en étudiant le cerveau fœtal, embryonnaire chez l'homme ou chez les animaux, arrivera à suivre un faisceau, ses connexions, son trajet, au moment même où il est en train de se développer. Les résultats ont été surtout précieux dans l'étude de la moelle; cependant, quelques-uns ont déjà été acquis dans le système cérebral proprement dit; et l'avenir nous donnera sans nul doute, de nouvelles conquêtes dans cette voie.

Nous avons ainsi, esquissé les méthodes d'observation en médecine cérébrale; nous avons essayé de montrer *comment le médecin s'y prend* actuellement pour étudier le cerveau et son fonctionnement. Nous dirons plus loin quels sont les résultats de ces méthodes.

(*A suivre.*)

C. Philippe,
Interne des hôpitaux.

Les communications relatives à la Revue des Idées *doivent être adressées à* M. F. Picavet, *3, rue Crétet.*

Toutes les communications relatives à la Rédaction doivent être adressées à M. Jules Gautier, *Rédacteur en chef, 7, avenue Parmentier. Les abonnements et réclamations sont reçus à la librairie* Paul Dupont, *4, rue du Bouloi, Paris.*

Le Gérant, L. SÉRIS.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 264.5.93

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tome XIX. N° 21.

CHRONIQUE

La loi de finances pour l'exercice 1893 est féconde en nouveautés. Nous avons dit, il y a huit jours, l'importante modification qu'elle apportait au régime des pensions civiles, en ce qui concerne les veuves de fonctionnaires ; il faut aujourd'hui appeler l'attention sur un autre article que nous n'accueillons pas avec moins d'espérance.

« L'article 71 dit ceci : « Le corps formé par la réunion de plusieurs Facultés de l'État dans un même ressort académique est investi de la personnalité civile.

« Il est représenté par le conseil général des Facultés.

« Il sera soumis, en ce qui concerne ses recettes, ses dépenses et sa comptabilité, aux prescriptions qui seront déterminées par un règlement d'administration publique. »

En d'autres termes, on reconnaît à plusieurs Facultés réunies le droit de former un groupe dont les membres seront liés non plus seulement d'un lien moral, mais d'un lien matériel ; elles auront des intérêts communs, un budget commun ; elles seront une seule personne. Que leur manquera-t-il ? Peu de chose, ce que la loi ne refuse à personne, et que cependant elle ne leur donne pas ; un nom.

Ce nom, c'est celui d'Université. Le Sénat n'en a pas voulu, ce qui

n'empêche pas qu'on s'en serve. Mais le Sénat, et la Chambre avec lui, ont constaté que la chose existait, et ils consacrent l'existence de cette chose, sans la nommer. Ne nous plaignons pas de ce silence prudent et de cette crainte d'un mot ; ce n'est pas les Universités qui en pâtiront.

Assurément cet article 71 peut être considéré comme un triomphe pour les adversaires du projet de loi sur les Universités, tel que l'avait présenté M. Léon Bourgeois, puisqu'il met sur le même pied tous les groupes des Facultés, complets et incomplets, celui qui en a deux, comme celui qui en a quatre : c'est l'égalité absolue. Mais il est un triomphe aussi pour les partisans du projet ; grâce à lui, les groupes vraiment solides, ceux qui sont vraiment dignes du nom d'Universités, parce qu'ils répondent à sa définition, vont pouvoir se développer, et par leur développement conquérir ce nom qu'on leur refuse et qu'ils ont le droit de porter. C'est une lutte qui commence, soit, cette lutte ne nous effraie pas ; elle sera courtoise, mais elle sera sérieuse. Puisque le Sénat n'a pas voulu faire une sélection qui s'imposait, puisqu'il a prétendu maintenir parmi nos groupes de Facultés une égalité impossible et injuste, puisqu'il a sacrifié à des intérêts locaux l'intérêt général, laissons faire le temps : il se chargera d'opérer la sélection nécessaire, et qui sait s'il ne la fera pas plus vite et avec moins de formes qu'on ne proposait au législateur. L'article 71 ouvre le champ et le laisse libre : aux groupes de Facultés de montrer et leurs forces scientifiques et leur autorité morale.

Nous avons la ferme conviction que les Universités sortiront de l'article 71. Nous avons déjà dit ce que nous pensions des arguments accumulés contre elles. Il y a quelques mois M. Liard les réfutait à Bordeaux avec toute la clarté souhaitable ; que ceux qui doutent encore se reportent à cette vigoureuse argumentation (1). Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, les Universités seront : pour dire vrai, elles sont déjà. Il est impossible, il serait profondément immoral et impolitique, que tant d'efforts accumulés depuis vingt ans fussent perdus ; ce n'est ni la coalition des intérêts, ni les sophismes habillés d'éloquence qui décourageront les partisans des Universités ; leur conviction n'est pas née d'un caprice, mais d'un besoin ; ils sauront attendre, et leur patience lassera les résistances. Un article de la loi de finances leur donne une espérance, un moyen de transformer eurs idées en faits ; ils remercient ceux qui en ont été les promoteurs ; il n'est pas besoin de les nommer. JULES GAUTIER.

(1) Nous en reproduisons plus loin les principaux passages : on ne saurait donner trop de publicité à de semblables démonstrations.

LES UNIVERSITÉS FRANÇAISES [1]

. . . . . .

Il y a un an, ces efforts semblaient sur le point d'aboutir, ces espérances à la veille d'être réalisées. La terre promise était en vue; elle paraissait toute proche, à portée de la main. Aujourd'hui, Messieurs, il ne servirait à rien de le dissimuler, elle est plus loin, sensiblement plus loin, si loin peut-être que quelques-uns, trop facilement découragés et résignés, se demandent si désormais elle n'est pas hors de prise. Vous n'êtes pas de ceux-là, Messieurs, je n'en suis pas non plus, et malgré l'arrêt subi par nos projets, nous persistons à croire qu'ils se réaliseront, si nous restons fidèles, et ce qui nous donne confiance, courage et persévérance, c'est que les Universités ont pour elles deux forces bien puissantes en ce monde, les faits et les idées.

Les faits, Messieurs. Sans sortir de Bordeaux, vous les voyez autour de vous, dans cette cité, dans cette enceinte. Ce sont vos vieilles Facultés des sciences et des lettres, transformées, transfigurées et peuplées d'étudiants. C'est cette Faculté de droit, créée par le gouvernement de la République, en pleine angoisse de la défense nationale, comme une protestation du droit contre la force. C'est cette Faculté de médecine et de pharmacie, née quelques années plus tard, et née si vigoureuse qu'il lui a suffi de moins de quinze ans pour devenir pleinement adulte. C'est, à côté d'elle, cette École de santé navale, qui sera pour elle une force de plus et un honneur. C'est le nombre de vos étudiants s'élevant par bonds, de cinq cents à mille, de mille à quinze cents, de quinze cents à dix-huit cents. Ce sont ces admirables monuments élevés à la science et aux hautes études par une ville pour laquelle l'enseignement supérieur n'aura jamais assez de reconnaissance. C'est le changement qui s'est fait lentement, continûment, solidement, dans vos mœurs scolaires,

(1) Extrait d'une allocution prononcée au banquet de la *Société des Amis de l'Université* de Bordeaux, le 27 janvier 1893. Cette allocution a été publiée par la *Revue internationale de l'Enseignement*, du 15 mai 1893.

l'union des maîtres et l'union des élèves, l'union des universitaires et l'union des citoyens. C'est cette association d'étudiants, vieille déjà de dix ans, et à qui vous donnerez demain ses lettres de bourgeoisie. C'est l'association, plus jeune mais non moins vivace, des Amis de l'Université, présidée par un homme qui symbolise avec tant d'autorité le génie bordelais, l'alliance des affaires et des hauts soucis de l'esprit. C'est cette fête enfin, si nombreuse, si animée, où se trouvent réunis, dans une même pensée, magistrats et citoyens, professeurs et étudiants.

Est-ce là une ombre ou une réalité? Est-ce un tout naturel ou le produit artificiel d'une volonté extérieure?

Voilà les faits. Ils sont visibles, tangibles, indéniables. Sous les faits, voici maintenant les idées. D'abord, cette idée théorique que la science, malgré la diversité de ses aspects, est une, comme l'esprit qui la crée, une, comme le monde qu'elle explique. Puis cette idée pratique, que l'enseignement supérieur qui est l'organe de la science, doit être modelé en vue de la fonction qu'il réalise, qu'il doit être comme elle, un et multiple tout à la fois, et que les Facultés qui sont multiples et diverses doivent s'unir en un seul et même corps, l'Université.

Sont-ce là des idées fausses et décevantes? Et après les avoir suivies depuis vingt ans, devons-nous brusquement les abandonner et prendre d'autres guides?

Je ne suis pas venu ici, Messieurs, pour discuter devant vous toutes les objections qui ont surgi contre les Universités. Ce serait inutile, et, de ma part, ce serait malséant. Aussi bien, parmi ces objections en est-il, celles qui naissent des intérêts locaux, et elles ont été les plus acharnées contre un intérêt d'ordre général, sur lesquelles une discussion paisible, régulière, est sans prise et sans action. Mais il en est deux qui, dégagées de tout alliage d'intérêt local, sont et demeurent des objections de doctrine; celles-là, nous pouvons bien, je crois, sans manquer à aucune convenance, les peser, les examiner, parce qu'en les pesant, en les examinant, c'est notre doctrine même que nous mettrons dans la balance, et notre examen de conscience que nous ferons.

On nous dit tout d'abord : En assignant la science pour objet à vos Facultés, vous vous trompez. Leur objet, c'est l'enseignement professionnel. Elles ont été faites pour former des avocats, des magistrats, des médecins, des pharmaciens, et non des chercheurs de vérité. Sans doute la science pure, la science désintéressée, la science théorique est nécessaire dans un pays civilisé.

Mais vous n'avez pas la prétention de faire des savants de ces milliers d'étudiants qui se pressent aujourd'hui dans vos Facultés. Ce serait une chimère, et si par impossible elle se réalisait, ce serait le pire des résultats sociaux. Que viennent vous demander ces jeunes gens, pour la plupart d'origine et de fortune modestes, souvent plus que modestes? Un diplôme pour une carrière. Leur ambition ne va pas au delà, parce que là est leur besoin. Ils n'ont pas, ceux-là, les années de loisir que réclame la recherche savante. Il leur faut un gagne-pain. Ce que vous leur devez, c'est un apprentissage. Restez donc dans la vraie tradition française; laissez la science aux hautes Écoles et, pour vos Facultés, ne rêvez pas autre chose que l'enseignement professionnel.

Je ne ferai pas à ceux qui tiennent ce langage, l'injure de croire un seul instant qu'ils réservent la science à la fortune. La réponse serait d'ailleurs trop aisée. Le petit enfant qui naissait il y a soixante-dix ans dans l'humble maison d'un tanneur de Dôle est aujourd'hui le grand Pasteur. Je vais droit à leur idée de fond, à ce dualisme qu'ils voudraient établir entre la recherche scientifique et l'enseignement de la science faite, à cette séparation, qui leur semble essentielle, de l'investigation et de l'enseignement, à la vieille querelle qu'ils s'efforcent de raviver entre les Écoles spéciales et les Facultés, et je dis que ce dualisme entre la théorie et la pratique, entre l'enseignement savant et l'enseignement professionnel, c'est aujourd'hui la pratique elle-même et l'enseignement professionnel qui le repoussent comme faux et dangereux.

La pratique sans la science, elle a un nom; c'est l'empirisme, c'est-à-dire le fait brut, sans la raison du fait, le fait inintelligible, accepté sans intelligence. Or cela, c'est le passé. Le présent au contraire, c'est l'alliance chaque jour plus étroite de la science et de la pratique; c'est Bichat, Magendie, Claude Bernard transformant la médecine en une science expérimentale, et cherchant les remèdes aux altérations pathologiques dans les lois de la physique, de la chimie et de la biologie; c'est Pasteur découvrant les infiniment petits du monde organique, déterminant les lois de leur action, et inventant des façons scientifiques de s'opposer à leurs ravages. La pratique aujourd'hui ne va pas sans la science : la pratique, c'est Lister, mais Lister c'est Pasteur rationnellement appliqué à un ordre de faits.

Sans doute, et c'est un point sur lequel nous aurons à revenir, il ne s'agit pas de faire de nos 22,000 étudiants, des chercheurs,

des savants et des théoriciens ; à quelques-uns seulement ce rôle est réservé ; mais il s'agit de donner à tous la raison de ce qu'on leur enseigne, et d'éclairer par la science la profession pour laquelle ils s'instruisent. Voilà pourquoi nos Facultés, alors même qu'elles ne seraient que des écoles professionnelles, devraient être en même temps des écoles scientifiques. Voilà pourquoi au centre des faits, il faut y placer l'incandescent et lumineux foyer de la science.

Des écoles professionnelles, rien que des écoles professionnelles... Je crains bien qu'en voulant réduire les Facultés à ce rôle, on ne cède à une préoccupation de centralisation scientifique. Si l'on conteste à la Sorbonne le droit d'être une école savante, à plus forte raison le niera-t-on à des Facultés comme les vôtres, malgré tout ce qu'elles ont déjà d'enseignements scientifiques. A coup sûr, il y a eu dans l'histoire intellectuelle de ce pays un jour où la centralisation savante de Paris a été nécessaire. C'était, Renan l'a dit, l'époque de la première incubation des germes de la science moderne, et toute incubation d'ordre supérieur se fait comme dans un nid, en lieu clos et chauffé. Mais, depuis lors, que de changements ! Et quel bien ce serait aujourd'hui que de dégager, plus encore que nous n'avons pu le faire, ce centre surchargé ! Quel bien ce serait que d'avoir sur ce sol de France, si riche et si varié, plusieurs groupes de Facultés, comme le vôtre, qui ne soient pas seulement des écoles professionnelles, mais des foyers de recherches savantes ! Voilà trois quarts de siècle qu'on récite en l'honneur de la décentralisation intellectuelle et savante de beaux couplets d'éloquence. Le gouvernement de la République ne s'est pas contenté de la célébrer ; il a, dans les limites de ses pouvoirs, beaucoup fait pour la réaliser ; vous en avez ici même des preuves surabondantes. A-t-il eu tort, a-t-il eu raison ? S'il a eu raison, on lui doit bien le moyen d'achever cette œuvre si saine, si nationale. Et ce moyen, ce sont les Universités. Il s'agit bien vraiment de rivalités d'écoles. Ce qui est en jeu, c'est l'avenir intellectuel du pays.

J'arrive, Messieurs, à la seconde objection de doctrine. On nous dit : Votre idée des Universités est scientifiquement fausse ; vous vous réclamez de l'esprit de la science, et vous allez à l'encontre. Vous parlez d'évolution, et vous marchez au rebours. L'évolution distingue et sépare ; l'Université réunit et confond. Scientifiquement, ce serait un retour en arrière, un recul sur le point présent du développement des sciences. En se développant, elles se sont distin-

guées, et la loi de leur progrès, c'est la spécialité, c'est-à-dire juste le contraire de ce que vous entendez par Université. Vous êtes donc dupes des mots, et ce que vous prenez pour une innovation, c'est un archaïsme, un archaïsme que l'on conserve dans certains pays par respect du passé, mais qui nulle part ne correspond ni à l'état ni aux besoins de la science. Ce n'est pas des Universités qu'il nous faut, ce sont des spécialités.

Personne, Messieurs, parmi les partisans les plus obstinés des Universités, ne conteste l'utilité, la nécessité des spécialités. La division du travail est une loi pour les choses de l'esprit aussi bien que pour celles de l'industrie. Chaque jour les spécialités vont se multipliant, se subdivisant dans les lettres, dans le droit, dans la physique, dans la chimie, dans la médecine et dans la chirurgie Mais qu'est-ce à dire ? De ce que les spécialités triomphent, de ce qu'elles sont nécessaires, faut-il conclure qu'elles sont tout, et qu'elles peuvent sans péril se confiner dans leurs petits cantons ? Ceux qui les prêchent avec cette assurance, n'ont-ils donc pas entendu l'écho de cette voix qui naguère, au delà du Rhin, troublait l'Allemagne entière, en lui criant : Prenons garde ; les rois de la pensée s'en vont ; à leur place ont surgi les spécialités, cataloguant, inventoriant, enregistrant, coupant et disséquant tout ; il n'y a plus de doctrine : il n'y a plus de synthèse. L'esprit se pulvérise sous la meule du spécialisme. Les savants ont perdu le sentiment des rapports qui existent entre les phénomènes isolés et l'ensemble de l'univers ; ils font des débauches de détails, mais ils sont incapables de conceptions d'ensemble. Le spécialisme est la malédiction de la science germanique.

Elle a raison cette voix, le spécialisme absolu, exclusif, est une malédiction. A tout homme qui travaille et qui pense, il faut une spécialité, mais il faut en même temps des idées générales. Dans tout établissement complet d'enseignement supérieur, il faut des compartiments chaque jour plus nombreux : mais plus ces compartiments se multiplient, plus il est nécessaire de les relier et de les coordonner. Il est inexact que le résultat de l'évolution soit la séparation de ce qui auparavant était confondu. L'évolution distingue ; mais en distinguant, loin de séparer, elle coordonne. Que sont les embryons ? Des colonies de cellules à peu près semblables les unes aux autres. Le progrès de l'évolution y produit des organes, des appareils fort différents entre eux ; mais tous ces organes, tous ces appareils sont les organes, les appareils d'un seul et même être ; ils sont tous animés d'une même vie, et tous ils servent à la réaliser ;

et plus croissent leur nombre et leurs différences, plus leur coordination est étroite, plus leur subordination est stricte, plus leur union est profonde. Eh bien ! Messieurs, n'est-ce pas là le type de l'Université ? des laboratoires différents les uns des autres, des enseignements aussi variés que possible, des Facultés diverses, mais tous ces organes, laboratoires, enseignements, Facultés unis et organiquement coordonnés.

Et pourquoi cette union, cette coordination ? C'est que, suivant une parole de Virchow, le but de l'Université est la culture générale jointe à la possession d'une spécialité particulière ? C'est que, seule, une spécialité n'explique rien, et que pour se comprendre elle-même, il lui faut recourir à des idées qui la dépassent. Certes, je ne fais aucune difficulté de reconnaître que l'encyclopédisme n'est plus de notre temps, et que la polymathie est une maladie de l'esprit. Mais ce que nous voulons pour nos étudiants, n'est ni l'encyclopédisme, ni la polymathie, c'est tout simplement l'intelligence. Le spécialiste n'a affaire qu'à un ordre très particulier de faits ; ces faits s'expliquent par des lois ; ces lois par d'autres lois plus générales. Nous ne demandons pas que sortant de sa spécialité, il parcoure tous les ordres de faits qui sont rattachés aux mêmes lois générales ; ce serait lui demander un voyage interminable autour du monde réel et du monde idéal ; mais nous lui demandons de savoir comment l'ordre de faits auquel il se consacre s'explique par les lois générales desquelles il relève, et comment, par là, il se relie à l'ensemble. Sans le ciment des idées, les faits ne sont que poussière et que sable mouvant.

Faut-il le redire encore ? Nous ne nourrissons pas la folle et dangereuse chimère de fabriquer autant de savants et de pseudo-savants qu'il s'inscrit chaque année d'étudiants dans nos écoles. Non. La prétention de tous ceux qui depuis vingt ans se sont voués au développement de notre enseignement supérieur a été plus saine et plus sensée. Ils se sont dit qu'il fallait, tout d'abord, dans la grande masse des étudiants professionnels, assurer la sélection régulière et complète de l'élite ; puis, dans cette élite, organiser le travail scientifique.

L'organisation du travail scientifique, n'est-ce pas par là, mes chers collègues, que nous avons longtemps péché, que nous péchons encore. Parcourez la liste de tous les hommes de valeur, qui depuis le commencement du siècle ont pris rang dans l'Université, et, en regard, voyez leurs œuvres. Évaluez les forces ; évaluez les résultats, et dites-moi, en conscience, si les résultats répondent

aux forces, si de ces forces, beaucoup ne sont pas demeurées sans activité et sans produit. Sans doute, les grandes initiations de la pensée viennent du génie et le génie est un don de nature, une puissance individuelle. Mais est-ce une raison pour que ceux qui n'ont pas cette puissance supérieure et qui cependant peuvent quelque chose, se frappent eux-mêmes de stérilité par modestie ou plutôt par orgueil ? Vous en avez certainement connu de ces impuissants volontaires, dont heureusement le nombre décroît, depuis que se propage un sens plus exact de la dignité du travail scientifique. Familiarisés avec quelques-unes des grandes œuvres de l'esprit humain, habiles à les goûter et à les juger, mais désespérant d'en produire de semblables, ils renonçaient aux besognes utiles mais sans éclat, comme à des tâches inférieures, et parfois même ils se vengeaient de leur stérilité en raillant l'effort et le travail d'autrui. Et pourtant, à l'édifice, toujours inachevé et toujours grandissant de la science, s'il faut des architectes, il faut aussi des tailleurs de pierre. Une idée de génie n'est souvent qu'une grande indication. Les valeurs qu'elle recèle demeureront latentes, si des équipes de travailleurs ne les extraient pas, morceau par morceau.

Voyez ce qui est advenu plus d'une fois en ce pays où, grâce à Dieu, les hommes de génie n'ont jamais manqué. Nous avons eu Burnouf; mais c'est à l'école d'étrangers, formés par lui, que, plus tard, nous avons dû apprendre la grammaire comparée. Et combien d'autres exemples semblables ne pourrais-je pas citer ? Combien de découvertes françaises ont porté leurs fruits les plus abondants sur un autre sol que celui de la France, et nous sont revenues avec une marque étrangère ? Et cela, parce qu'autour de nos grands hommes ne s'étaient pas formés ces cadres de travailleurs de second, de troisième rang, qui ne sont pas moins indispensables qu'un bon cadre d'officiers et de sous-officiers pour gagner des batailles.

Souhaitons donc que dans ces jeunes têtes d'étudiants, il y ait beaucoup d'individualité, beaucoup de personnalité ; mais souhaitons aussi qu'elles sachent comprendre la dignité de toute œuvre, si modeste qu'elle soit, qui contribue à la science, et la nécessité pour le plus grand nombre des travailleurs, de coordonner leurs efforts. Que de choses qui ne sont pas encore faites, précisément parce que trop longtemps a manqué cette coordination ! Que de lacunes à combler dans notre histoire littéraire, dans notre histoire nationale, dans les siècles les plus voisins de l'instant présent, plus encore que dans les plus reculés. Et dans le domaine des sciences expérimentales, que de choses ne pourront se faire, ne se font déjà que par la mise

en commun d'efforts nombreux et concourants, tant s'étend chaque jour le champ de l'investigation, tant s'agrandit la littérature propre à chaque question, tant se multiplient les rapports entre les questions diverses !

De tout cela, Messieurs, il résulte avec évidence que la campagne entreprise, il y a vingt ans, pour grouper nos Facultés et en faire de véritables Universités, vaut la peine d'être continuée. Malgré les retards de l'heure présente, vous pouvez être assurés qu'elle finira par aboutir. Vous en avez pour garants des faits, des idées et des volontés. Les faits et les idées, nous venons de les passer en revue. Les volontés, vous les connaissez. Ce sont d'abord celles de tous les ministres de l'Instruction publique, aussi bien aujourd'hui celle de M. Ch. Dupuy qui m'autorise à vous le dire, qu'hier celle de M. Bourgeois, qu'avant hier celles de M. Goblet et de M. Ferry, qu'à l'origine du mouvement, celles de M. Bardoux et de M. Jules Simon. Ce sont ensuite vos volontés à vous-mêmes, celles des professeurs, celles des étudiants, celles de tous ces Amis de l'Université, dont le nombre, chaque jour croissant, témoigne du progrès que fait chaque jour notre cause dans l'opinion. Comment ne pas avoir foi dans le succès final ? . . . . . .

LOUIS LIARD

BIBLIOGRAPHIE

L. G. WYSOCKI. — *Andréas Gryphius et la tragédie allemande au XVIIIe siècle*, Paris, Bouillon, 1893.

Andréas Gryphius, dont M. Wysocki vient d'étudier les tragédies avec tant d'érudition, de travail et de patience, est une des figures les plus sympathiques du monde littéraire de l'Allemagne au XVIIe siècle, durant cette période si tristement tourmentée par la guerre de Trente ans. Né en 1615, à Glogau en Silésie, orphelin à douze ans, maltraité par son beau-père, troublé dans ses études par la guerre, chassé de Glogau par un incendie qui détruisit la ville, par la peste de Fraustadt où il a trouvé un asile, il se réfugie en Hollande, à Leyde, où il vit du fruit de ses leçons. C'est là qu'il voit représenter les œuvres de Jost van den Vondel, dit « le Shakspeare néerlandais » (né à Cologne, le 17 novembre 1587, mort à Amsterdam, le 5 février 1679) et qu'il étudie les théories de Heinsius, son maître. Mais il quitte cette ville vers 1644, et, secrétaire d'un riche Poméranien, il visite la France et l'Italie. En 1648, il est de retour à Fraustadt. En 1650, les États de Glogau le choisissent pour syndic. Il meurt en 1664 à l'âge de 48 ans.

« Telle est la vie de Gryphius, vie agitée s'il en fut, où il ne paraît avoir goûté un peu de tranquillité réelle que pendant les deux années qui s'écoulèrent entre son retour à Fraustadt et l'époque où il devint syndic des États de Glogau. Aussi ses malheurs ont-ils déteint sur son esprit, et a-t-il été de bonne heure porté à une tristesse profonde qui n'a fait qu'augmenter avec le temps. Car il y a entre ses premières et ses dernières poésies une nuance très marquée. Tandis que les premières sont seulement tristes, les dernières sont moroses, la tristesse a fait place à l'amertume, à la mélancolie noire.... La plainte des premières années est devenue un sanglot. »

Le lecteur comprend bien qu'il ne saurait me venir à l'esprit d'examiner ici tous les chapitres du livre de M. Wysocki. J'en étudierai quelques points, mais l'ouvrage entier doit se lire.

Chacun sait qu'Andréas Gryphius s'est surtout occupé du drame. Certains critiques allemands sont allés jusqu'à lui donner le nom de « Père de la poésie dramatique ». Il y a là beaucoup d'exagération, mais on ne saurait nier toutefois que ses tragédies ne soient intéressantes à étudier. Les cinq tragédies qui nous restent de lui, car une sixième s'est perdue, portent les titres suivants : *Léon l'Arménien*, *Papinien*, *Charles Stuart*, (1), *Catherine de Géorgie*, *Cardénio et Celinde*. Le vers est l'alexandrin rimé ; chaque acte se termine par un chœur.

Un critique, M. Looten, dans un livre qu'il a publié sur Van Vondel (2), déclare que « Vondel fut pour Gryphius ce que Heinsius avait été pour Martin Opitz, un maître et un modèle. » Cette assertion est exagérée ; j'ai lu le chef-d'œuvre de Vondel, et, en cela d'accord avec M. Wysocki, je reconnais qu'il y a entre les deux poètes de grandes ressemblances, mais elles n'ont trait qu'à la forme. La principale ressemblance, dit M. Wysocki, consiste dans la tendance à la déclamation, dans la recherche de la situation, dans le culte du tableau dramatique. Tous deux aiment les sentences, les lieux communs ; tous deux visent à l'effet ; ils aiment le lyrisme, ils affectent le passage de l'alexandrin au mètre lyrique dans les situations passionnées. Chez les deux poètes, l'intrigue est simple, ils observent tous deux l'unité de temps ; la scène se passe toujours, si ce n'est exactement au même lieu, du moins dans un lieu très rapproché ; enfin l'unité d'action est plutôt extérieure qu'intérieure... Dans le fond de leurs pièces, il n'y a que des analogies fort lointaines.

Les unités au théâtre allemand datent de Gryphius ; du moins, c'est lui qui, le premier, s'est conformé à la fameuse règle. C'est en Hollande, où les poètes classiques les observaient scrupuleusement,

(1) La tragédie de *Charles Stuart* est surtout remarquable par la hardiesse et le fantastique de la conception. Gryphius l'écrivit lorsque la tête de Charles Ier venait à peine de tomber. C'est donc un drame tout contemporain ; et, comme par contraste, le chœur est composé des ombres des anciens rois d'Angleterre qui ont péri de mort violente et qui assistent invisibles à l'action. Quel parti un Shakespeare n'eût-il pas tiré d'une telle idée ! (Heinrich.)

(2) M. Wysocki ne semble pas connaître le livre remarquable de A. Baumgartner : *Jost van den Vondel, sein Leben und seine Werke*, Fribourg en Brisgau, Herder, 1882. Je le regrette.

que Gryphius a dû, pendant le long séjour qu'il fit dans ce pays, apprendre ces théories. Il tient surtout à l'unité de temps : la règle des 24 heures se trouve toujours observée dans les pièces, et les indications qu'il ajoute à la liste des personnages le démontrent. L'unité de lieu est moins rigoureusement observée que l'unité de temps. Quant à l'unité d'action, elle est extérieure et artificielle ; elle résulte de la grande idée tragique qui se trouve à la base de toutes les poésies de Gryphius : la patience stoïque et la résignation dans les souffrances.

Les détails intéressants que M. Wysocki nous donne sur le chœur et l'élément lyrique dans les tragédies de Gryphius corrigent les affirmations erronées des critiques qui se sont plu à dire que les chœurs de Gryphius sont jetés au hasard dans ses pièces et n'ont aucun rapport avec les actes qu'ils accompagnent. Le chœur de Gryphius, dit M. Wysocki, ressemble, quant au fond, au chœur des Anciens. Ce n'est assurément pas le chœur d'Eschyle, qui est l'organe vital du drame ; il se rapproche davantage du chœur de Sophocle et d'Euripide, plutôt de celui de Sophocle. Je crois qu'il tient le milieu entre le chœur grec et le chœur latin ; du latin, il a le brillant, la description imagée, mais il en diffère en ce sens qu'il se rattache toujours à l'action ; par là, il a quelque analogie avec le chœur de Jodelle : une simple comparaison avec les chœurs de *Cléopâtre* le démontre. A ce point de vue, je le trouve supérieur aux chœurs de la *Fiancée de Messine*. Schiller, qui écrivait de fort belles théories sur le chœur, n'a pas su les mettre en pratique, et, comme l'ont fait remarquer Schlegel et Hettner, les chœurs de Schiller n'ont d'antique que le nom.

Quelques mots encore sur le chapitre intitulé *Gryphius et Shakespeare*, qui, à mon avis (1), est un des meilleurs et des plus originaux du livre. En lisant les tragédies de Gryphius, on est étonné du grand nombre et de l'importance des passages que l'on retrouve dans le poète anglais et nous sommes en droit de nous poser cette question : Gryphius a-t-il connu Shakespeare ? — Faudra-t-il attribuer ces ressemblances au hasard, ou bien le poète silésien a-t-il connu réellement les pièces du grand tragique anglais ? Les a-t-il eues entre les mains ou les a-t-il vu jouer ? M. Wysocki démontre rigoureusement que ces ressemblances ne sont pas l'œuvre du hasard; mais d'autre part, il fait voir aussi que Gryphius n'a jamais eu le texte même de Shakespeare entre les mains. Il n'a donc pu connaître les pièces qu'au théâtre : il les a vu jouer. Mais en Allemagne ? non, car, preuves en mains, M. Wysocki démontre que la chose n'a pas été possible, qu'il n'a pu les voir représenter qu'en Hollande par les acteurs anglais qui les y ont jouées de bonne heure et les jouaient encore pendant le séjour

(1) J'ai toujours eu un faible très marqué pour ces études de littérature comparée que, ici même il y a déjà longtemps, je recommandais vivement en signalant un ouvrage de M. Velti sur le *Sonnet en France, en Italie et en Allemagne;* études qui font le charme de l'ouvrage de J.-J. Weiss : *Sur Gœthe, Etudes critiques de littérature allemande*, et du deuxième volume de M. Dietz sur les littératures étrangères : *Italie-Espagne* (Armand Colin) dont on a dit tant de bien dans un des derniers numéros de la *Revue*.

du poète dans ce pays. Au reste, ce n'est pas un texte original que Gryphius a connu, mais bien un texte modifié en vue de la représentation, un texte anonyme pour ainsi dire, comme c'était alors l'usage à l'étranger, non seulement pour les pièces anglaises, mais même pour les œuvres de notre grand Corneille. Au reste, M. Wysocki montre fort bien que, en raison de la tournure de son esprit, Gryphius ne pouvait prendre Shakespeare pour modèle.

A M. Wysocki revient l'honneur d'avoir attiré de nouveau l'attention des amateurs de la littérature allemande sur ce poète si sympathique et dont l'originalité, quoique de bon aloi, a été cependant méconnue jusqu'à ce jour, même parmi ses concitoyens.

A. Girot.

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

Thèses et soutenance de M. Lanusse, professeur au lycée de Grenoble.

De Joanne Nicotio philologo.

De l'influence du dialecte gascon sur la langue française de la fin du XV*e siècle jusqu'au milieu du* XVII*e siècle.*

Malherbe se vantait d'avoir dégasconné le langage de la Cour. Jusqu'à quel point le dialecte gascon avait envahi la langue française; quelles causes avaient favorisé cette invasion; quels écrivains s'en étaient rendus complices; quels gasconismes ont survécu dans notre langue à la réforme de Malherbe: tels sont les problèmes dont M. Lanusse s'est proposé la solution et dans l'examen desquels il a apporté beaucoup de talent, mais pas assez de critique, ni de méthode.

Malherbe voyait des gasconismes partout, parce qu'un gasconisme était pour lui une mauvaise façon de s'exprimer; il disait *parler gascon* comme nous dirions *parler auvergnat;* à ses yeux un Gascon était un homme du Midi, quelqu'un qui habitait au delà de la Loire. Aussi a-t-il banni de la langue, à titre de gasconisme, une série de mots provinciaux ou de tours incorrects qui n'appartenaient pas plus au dialecte de la Gascogne qu'à celui de la Savoie ou du Lyonnais.

Faute d'avoir bien saisi le sens que Malherbe attachait à ce mot, M. Lanusse a vu partout des gasconismes, je veux dire des expressions ou des tours de syntaxe vraiment propres au dialecte parlé

par les Gascons. MM. Petit de Julleville et Brunot lui ont démontré sans peine qu'il n'est probablement pas un seul tour de syntaxe qualifié par lui de gasconisme qui ne se trouve au xve siècle ou auparavant dans presque tous les dialectes français, quand il ne se retrouve pas en plein xviie siècle dans nos auteurs classiques. « Prou » remarque M Petit de Julleville, est dans *St-Alexis*, « nous autres » dans *Polyeucte*, « ceux de Toulouse » s'est toujours dit en français, « s'acheter un flambeau de cuivre », de même; lorsque Corneille a dit dans *Nicomède* « j'ai fait de l'effrayé » parlait-il gascon? et Bossuet commettait-il un gasconisme quand, mettant l'adjectif devant le substantif, il disait dans l'*Oraison funèbre de Condé :* « des fragiles images » ? Est-ce seulement sur les bords de la Garonne qu'on s'exprime ainsi : « Non, qui me dit » ? Que M. Lanusse écoute pendant cinq minutes la conversation de deux braves ouvriers du faubourg Saint-Antoine : il saura à quoi s'en tenir.

Qu'est-ce qui a égaré M. Lanusse? D'abord il n'a pas tracé avec assez de rigueur les limites géographiques du pays où l'on parle gascon : tous ses juges le lui ont reproché. Il commence par les faire trop étroites, laissant en dehors non-seulement le Lot et la Corrèze que M. Larroumet y veut faire entrer, mais le pays même de Montaigne. Puis il les étend tellement, à mesure qu'il avance dans son travail, qu'on ne sait plus bien où il les arrête. Ensuite il n'a pas consulté toutes les sources qui pouvaient lui être utiles: M. Brunot regrette qu'il n'ait cité ni Scipion Dupleix, ni *les Joyeuses recherches de la langue toulousaine*, le seul ouvrage qui ait été écrit au xvie siècle sur la question et qui a été réimprimé en 1847. M. Larroumet croit qu'un certain nombre de gasconismes sont entrés dans notre langue par les comédies burlesques et scarronesques, dans lesquelles il est rare de ne pas voir figurer quelque soldat fanfaron d'origine gasconne.

En même temps qu'elle manque de critique, la thèse de M. Lanusse n'est pas d'une composition irréprochable. Elle est, suivant l'observation de M. Petit de Julleville, en trois morceaux : l'un est consacré à la thèse proprement dite, un autre à la phonétique gasconne, un troisième à l'appréciation des grands écrivains français du xvie siècle, originaux de la Gascogne, Montluc, Montaigne, du Bartas.

La phonétique est bonne : M. Thomas n'a eu que peu de choses à y reprendre. Mais elle n'est pas assez appropriée au sujet. Puisque l'influence du gascon s'est exercée sous le règne d'Henri IV encore plus peut-être sur la prononciation que sur le vocabulaire, il était bon d'étudier les formes gasconnes : mais ai-je besoin de savoir, demande avec raison M. Petit de Julleville, comment le latin s'est développé en Gascogne? Or c'est à ce point de vue que s'est placé M. Lanusse.

La partie littéraire est intéressante. M. le doyen a lu avec plaisir les portraits que M. Lanusse a tracés de nos écrivains gascons. Seulement M. Lanusse n'aime pas les idées reçues : il met presque Montluc au-dessus de Montaigne; il met Ronsard bien au-dessous

de du Bartas. Ces deux jugements ont été relevés, le premier par M. Larroumet, le deuxième par M. Lenient. Montluc n'est capable que d'écrire un récit; il ne sait pas exprimer des idées générales : peut-on le comparer à Montaigne? Du Bartas n'est pas un Lucrèce; combien il est inférieur à Ronsard, dont M. Lanusse, par amour pour le paradoxe, ne veut même pas qu'il ait été l'élève ! Sans doute l'un a combattu les catholiques et l'autre les protestants : mais les haines religieuses empêchent-elles les affinités littéraires? Sans doute du Bartas puise des inspirations dans la *Bible* et Ronsard a l'imagination païenne : mais n'ont-ils pas tous deux le même vocabulaire, la même facture de vers? Du Bartas n'a-t-il pas exagéré les défauts de la Pléiade? Au reste, comment cette discussion sur la parenté de Ronsard et de du Bartas se rattache-t-elle à la question de l'influence du gascon sur le français?

Que restera-t-il donc du livre de M. Lanusse? Un grand nombre d'observations de détails : il est par exemple le premier qui ait dépouillé les gasconismes de Montaigne, et l'on ne pourra plus lire celui-ci sans consulter la thèse de M. Lanusse. Les défauts que la Faculté y a relevés ne l'ont pas empêchée de la proclamer une des meilleures qui aient été faites sur la langue française et de recevoir le candidat à l'unanimité.

Sa thèse latine est pour quelque chose aussi dans cet honneur. Nicot méritait qu'on lui consacrât une étude. Celle de M. Lanusse est bonne; il est à souhaiter qu'il reprenne quelque jour ce sujet et le traite en français, après avoir approfondi, comme M. Thomas et M. Brunot le lui ont conseillé, les questions qu'il y traite et surtout la dernière : le dictionnaire de Nicot est-il un témoin suffisant de la langue de son temps?

Y.

REVUE DES IDÉES

I. — HISTOIRE DES IDÉES

POSITIVISME

Auguste Comte, *Cours de Philosophie positive, tome premier contenant les préliminaires généraux et la philosophie mathématique, 5e édition identique à la première, parue au commencement de juillet 1830. Paris, au siège de la Société positiviste, 10, rue Monsieur-le-Prince, 1892*, un volume in-8° ; xv-605 pages.

Nous annoncions récemment l'apparition à la librairie Delagrave de morceaux choisis du *Cours de Philosophie positive*. En même temps nous faisions connaître que M. Pierre Laffite, professeur au Collège de

France, à qui nous devions ces Extraits, préparait une nouvelle édition du *Cours de Philosophie positive*. Nous venons d'en recevoir le premier volume que M. Laffitte a fait précéder de l'avertissement suivant :

« Auguste Comte a publié le *Cours de Philosophie positive* en six volumes de 1830 à 1842, c'est ce qui constitue la première édition. Le premier volume a été réimprimé en 1852, avec l'autorisation de l'auteur. « Après la mort d'Auguste Comte, M. Littré en a donné trois éditions successives ; la quatrième ou dernière, qui, du reste présente de nombreuses fautes typographiques, est elle-même épuisée depuis assez longtemps. Dans cette situation, j'ai pensé qu'il était nécessaire de réimprimer un tel monument philosophique qu'il était devenu très difficile de se procurer. J'ai donc décidé la publication du *Cours de philosophie positive*, dont les six volumes paraîtront successivement. L'édition sera strictement conforme à la première, la seule qui ait paru du vivant de l'auteur. M. Charles Jeannolle a bien voulu se charger de la correction des épreuves du premier volume, contenant la *Philosophie mathématique*. »

Remercions encore une fois M. Pierre Laffitte d'avoir mis à notre disposition un instrument de travail aussi rare que précieux. Nous souhaitons que les autres volumes paraissent à bref délai. Quand l'édition sera achevée, nous essayerons de montrer ce qu'est, dans son ensemble, l'œuvre d'Auguste Comte et la place qu'elle doit tenir dans l'histoire de la spéculation au XIXe siècle.

F. PICAVET.

II. — MOUVEMENT DES IDÉES

PSYCHOLOGIE, MÉTAPHYSIQUE ET PHILOSOPHIE SCIENTIFIQUE

I. — HENRI NIZET, *L'Hypnotisme, étude critique*, 2e édition ; Paris, Alcan, 1893.

II. — W. WUNDT, *Hypnotisme et suggestion*, 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine ;* Paris, Alcan, 1893.

III. — ALFRED FOUILLÉE, *L'Avenir de la métaphysique fondée sur l'expérience*, 1 vol. in-8° de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine ;* Paris, Alcan, 1889.

IV. — ALFRED FOUILLÉE, *L'Évolutionnisme des idées forces*, 1 vol. in-8° de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine ;* Paris, Alcan, 1890.

V. ALFRED FOUILLÉE, *La Psychologie des idées forces*, 2 vol. in-8° de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine ;* Paris, Alcan, 1893.

VI. — FONSEGRIVE, *La Causalité efficiente*, 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine ;* Paris, Alcan, 1893.

VII. — E. DE ROBERTY, *La recherche de l'unité*, 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine ;* Paris, Alcan, 1893 (1).

(1) Cf. La *Revue* du 4 mai 1893.

III

Si M. Fouillée était Anglais ou Américain, il aurait, déjà en notre pays, trouvé des admirateurs qui seraient devenus ses disciples. Mais il est Français; on se contente de le lire sans même toujours accorder à ses œuvres l'attention qu'elles comportent. Et il faut reconnaître aussi que sa pensée vivante et mobile, bien propre à satisfaire, en les faisant penser, les esprits chercheurs et réfléchis, l'est plus encore à dérouter ceux qui n'aspirent qu'à être disciples et qui veulent trouver chez le maître auquel ils s'attachent une doctrine immuable, reproduite à peu près dans les mêmes termes, si le maître s'avise d'écrire de nouveaux livres ou de nouveaux articles.

C'est une question fort importante que celle qu'a soulevée M. Fouillée dans l'*Avenir de la métaphysique fondée sur l'expérience*. Elle y est traitée avec ampleur et finesse, avec sagacité et profondeur.

Dans l'introduction, l'auteur rappelle la conception de Renan et de Lange, pour qui la métaphysique n'est pas une science, mais une série de mythes abstraits et de belles espérances dont l'homme, selon le mot de Platon, s'enchante lui-même. Cependant, dit-il, Schopenhauer a essayé de fonder la métaphysique sur l'expérience interne aussi bien que sur l'expérience externe. Hartmann a voulu donner des « résultats spéculatifs obtenus, par la méthode inductive des sciences de la nature ». Lotze fait une large part à l'expérience dans sa *Métaphysique*. Wundt, esprit éminemment scientifique, est arrivé à une vue d'ensemble sur le monde où la volonté occupe le rang d'élément primitif. Spencer, Clifford, Hodgson, en Angleterre; Taine, Ravaisson, Renouvier, Vacherot, Guyau, en France, ont invoqué l'expérience et tenté de faire reposer une synthèse universelle sur l'analyse des premières données de la conscience. Partout, au lieu de se perdre dans la poésie et dans la rêverie, la métaphysique prétend aujourd'hui se constituer comme savoir, en partie expérimental, en partie inductif et déductif. Au lieu d'être une poésie de l'idéal, ou tout au plus, une science idéale, la métaphysique ne serait-elle pas l'étude méthodique des diverses représentations que nous pouvons nous faire de la réalité universelle et la critique rigoureuse des certitudes, des incertitudes, des probabilités que ces représentations peuvent offrir? Puis jusqu'à quel point la métaphysique peut-elle espérer réussir dans son interprétation de la réalité universelle, soit par l'expérience, soit par la spéculation conçue comme le prolongement légitime de l'expérience? En troisième lieu, quel est le véritable rôle des idées morales dans la métaphysique ? Pour M. Fouillée, la métaphysique future aura pour caractère de chercher sa base dans la totalité de l'expérience intérieure et extérieure; elle s'efforcera de reconstruire l'univers dans ses traits essentiels, en prenant pour règle que cette reconstruction soit d'accord tout ensemble avec les résultats les plus généraux des sciences objectives et avec les données les plus primordiales de la conscience.

Distinguée de la philosophie positive, la métaphysique contient une partie qui peut rentrer de plus en plus dans le domaine positif de la philosophie et échapper aux conjectures. Ce sont les idées métaphysiques elles-mêmes, considérées comme pures idées et abstraction faite de l'actuelle réalité de leurs objets; les idées du moi, de la liberté, du devoir et du droit, de la beauté, de la vérité, de la perfection, idées directrices de l'intelligence, de la volonté et de la sensibilité dont l'en-

semble constitue l'idéal. Cet idéal est un des *faits* de la conscience ; il exerce une action réelle sur notre pensée, notre désir et notre volonté: il est ainsi une des *forces* de la conscience. Enfin son action étant bienfaisante et nécessaire pour l'individu, pour l'humanité, pour le monde, il en résulte qu'il est la loi suprême de la conscience. Ainsi se construit un *idéalisme* qui reste susceptible de vérification positive et expérimentale. A cet idéalisme s'oppose un naturalisme qu'il faut essayer d'en rapprocher de plus en plus : « Les idéalistes et les naturalistes sont semblables à des travailleurs qui s'efforcent de percer une montagne et qui l'attaquent à la fois par deux côtés opposés, comme les Français et les Italiens perçant le mont Cenis. Les uns partent de la conscience, les autres de la nature ; les uns vont du dedans au dehors, les autres du dehors au dedans : s'ils travaillent selon la vraie méthode, ils devront se rencontrer ou du moins se rapprocher indéfiniment. »

Partant, M. Fouillée se propose : 1° de trouver une méthode et une doctrine qui permettent de concilier le naturalisme scientifique avec l'idéalisme scientifique en constituant ainsi la partie positive de la philosophie ; 2° de faire rentrer le plus possible la métaphysique même dans la philosophie positive, dans la cosmologie et la psychologie scientifique, par le moyen terme des idées-forces; 3° dans la partie de la philosophie qui se trouvera finalement irréductible à des faits, de procéder par induction, de ramener les conjectures métaphysiques à un système d'hypothèses aussi scientifiques qu'il sera possible, prolongement de l'expérience interne et externe.

L'ouvrage comprend deux parties : la première est consacrée à la métaphysique et à la science, la seconde à la métaphysique et à la morale. Dans la première partie il y a six chapitres : I. Pérennité de la vraie métaphysique, le positivisme. — II. La métaphysique formelle et subjective, la critique de la connaissance. — III. La métaphysique réelle et objective : distinction de la métaphysique immanente et de la métaphysique transcendante. — IV. Analyse et synthèse métaphysiques : l'analyse et la synthèse fondées sur l'expérience; les éléments empruntés à l'expérience par les systèmes métaphysiques anciens et modernes. — V. La métaphysique et la poésie de l'idéal. — VI. De la méthode en métaphysique : la certitude, la probabilité et l'hypothèse en métaphysique ; méthode de construction spéculative et de conciliation; différence entre la méthode de conciliation, la méthode hégélienne et la méthode éclectique, sélection des systèmes ; estimation rationnelle et confirmation expérimentale des systèmes.

Il y aurait deux choses à distinguer dans cette première partie. Sur la généralisation des résultats scientifiques qu'il convient de faire entrer dans la métaphysique, on ne saurait certes dire ni mieux ni plus juste que M. Fouillée. Pour la méthode de conciliation et pour le système que M. Fouillée entend construire, il y aurait, au point de vue de la philosophie scientifique certaines réserves qui s'imposeraient et que nous indiquerons brièvement à la fin de cet article.

Deux chapitres forment la seconde partie. Le premier, intitulé la *Morale fondée sur la métaphysique*, est divisé en quatre paragraphes : I. Les hypothèses métaphysiques sur le sujet moral. — II. Les hypothèses métaphysiques sur l'objet de la réalité. — III. Les hypothèses métaphysiques sur notre rapport avec la société et avec l'univers. — IV. Les hypothèses métaphysiques seront-elles toujours nécessaires à la morale ?

Dans le second, qui a pour titre la *Métaphysique fondée sur la morale*,

M. Fouillée examine successivement les questions suivantes : I. La primauté de la raison pratique selon Kant. — II. Critique de la primauté de la raison pratique. — III. La science repose-t-elle sur des postulats moraux ? — IV. La croyance est-elle un acte libre ? — V. La morale religieuse peut-elle être proposée comme fondement de la métaphysique ? — VI. Le devoir d'affirmer. — VII. Les postulats de la divinité, de l'immortalité, de la liberté, l'idée du devoir. — VIII. Vraie méthode morale en métaphysique, point de vue naturaliste et idéaliste des idées-forces.

Dans la conclusion, M. Fouillée traite de la nature, de la méthode et des progrès à venir de la métaphysique fondée sur l'expérience et du monisme des idées-forces.

Les sciences de la nature et de l'homme, dit-il, ne supprimeront jamais la métaphysique, parce qu'elles auront toujours besoin d'être maintenues dans leurs vraies limites par la critique, d'être interprétées dans leurs éléments et complétées dans leur ensemble par la spéculation. Mais pour qu'une métaphysique immanente soit possible, elle doit être conçue comme un effort pour ramener à l'unité réelle du tout le point de vue partiel des sciences purement physiques ou objectives et le point de vue également partiel des sciences mentales ou subjectives. Le progrès continu de la science a pour la métaphysique un double effet : l'un, d'élimination par rapport aux systèmes antiscientifiques, l'autre, de suggestion par rapport aux doctrines qui sont le prolongement logique de l'expérience. Ainsi se produit, dans la métaphysique elle-même, une évolution qui élimine certaines conjectures, en faveur d'autres mieux appropriées aux nouvelles conditions d'existence, c'est-à-dire au nouvel état de la science humaine.

La doctrine la plus vraie sera à la fois la plus réductible aux données essentielles de l'expérience et la plus capable de les ramener toutes à l'unité par la généralisation. Ce sera donc ce qu'on appelle aujourd'hui le monisme expérimental. Ce monisme est pour M. Fouillée celui des idées-forces : le mental est inséparable du physique et le physique du mental. En outre, le physique n'est pas seul actif et efficace, mais, dans le déterminisme universel et universellement réciproque, le mental est un *facteur* tout comme le physique. Le mouvement suppose l'appétition, le mental est donc une force, au sens large du mot ; c'est un des facteurs qui rendent compte de la production du mouvement et du changement dans les êtres. Les facteurs primordiaux, et vraiment intérieurs aux choses, sont d'ordre psychique. Ainsi entendu, le monisme est la conciliation du matériel et du mental par la réduction du matériel à un ensemble de *rapports* entre des *termes* dont nous ne pouvons nous représenter la nature intime que sous la forme mentale ; si bien qu'en dernière analyse, la vraie force, la vraie efficacité est dans le mental, dont la force mécanique, avec sa formule algébrique, n'est que le symbole.

En résumé, il y a dans l'*Avenir de la métaphysique* un certain nombre de pages qui nous paraissent excellentes parce qu'elles demeureront toujours vraies : ce sont celles où M. Fouillée insiste sur la nécessité d'incorporer à la métaphysique les résultats obtenus par les sciences diverses, de se servir de la science comme d'un critérium pour juger la valeur des systèmes.

Une autre partie du livre semble plus conte stable : c'est celle où il est question d'un idéalisme scientifique qu'il s'agirait de concilier avec le naturalisme scientifique. Comment M. Fouillée, qui parle quelque part de la disparition de certaines doctrines métaphy-

siques comme les hypostases de Plotin, l'optimisme de Leibniz et le pessimisme de Hartmann, la liberté d'indifférence, etc. (p. 294), peut-il considérer comme scientifiques des idées aussi vagues, aussi peu définies que celles du moi, de la liberté, du devoir et du droit, de la beauté, de la vérité, de la perfection, avec lesquelles il constitue son idéalisme scientifique? Sans doute, ce sont pour beaucoup de nous encore des idées directrices, mais nous nous dirigeons par elles comme Descartes se conduisait d'après une morale *par provision*. La psychologie, l'histoire et la sociologie commencent à peine à se constituer comme sciences, et rien ne nous dit que les sciences morales devenues les égales des sciences physiques conserveront ces notions. Le contraire semblerait même plus vrai pour quelques-uns de ces idéaux que nous devons aux religions et aux métaphysiques qui en sont sorties. Au fond, avec infiniment plus de largeur d'esprit et avec un souci beaucoup plus grand des sciences de la nature, M. Fouillée essaye de faire ce qui a réussi à Kant : il veut conserver quelques-unes des idées qui ont joué un rôle capital dans la vie métaphysique et pratique de nos prédécesseurs. En attendant que la science et la philosophie qui en relèvent soient en état de construire un édifice suffisant pour nous abriter, de nous fournir des règles sur la morale, la politique et l'éducation, il veut, en conciliant une partie du passé avec tout ce que l'avenir conservera, nous fournir des moyens de vivre et de régler notre conduite. Quand une pareille tâche est, non pas une entreprise de la vingtième ou de la trentième année, mais le résultat d'une existence tout entière consacrée à l'étude désintéressée, elle mérite à coup sûr l'attention de tous ceux que préoccupe la situation de notre société contemporaine. N'ayant plus en effet de foi aux dogmes, elle est obligée de se tracer péniblement la voie qu'il lui convient de suivre dans les circonstances difficiles où elle se trouve. Aussi ne saurions-nous trop engager nos lecteurs à lire et à relire cet ouvrage de M. Fouillée et ceux dont nous rendrons compte prochainement.

F. Picavet.

(*A suivre.*)

Les communications relatives à la Revue des Idées *doivent être adressées à* M. F. Picavet, *3, rue Crétet.*

Toutes les communications relatives à la Rédaction doivent être adressées à M. Jules Gautier, *Rédacteur en chef, 7, avenue Parmentier. Les abonnements et réclamations sont reçus à la librairie* Paul Dupont, *4, rue du Bouloi, Paris.*

Le Gérant, L. SÉRIS.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 265.5.93.

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tome XIX. N° 22.

CHRONIQUE

Des fêtes, plus ou moins éclatantes, dont l'agriculture, la gymnastique et la politique ont fait les principaux frais, se sont tenues en divers lieux pendant la semaine de la Pentecôte ; nous n'avons point ici à en parler, et d'autres l'ont fait assez avant nous pour que nos lecteurs nous sachent gré de ne point philosopher sur ces matières. Mais, a-t-on parlé suffisamment, et comme il convenait, d'un Congrès, peu bruyant, trop peu, si on mesure le bruit qu'il aurait dû faire à la grandeur de l'idée qu'il représentait, le Congrès de l'*Alliance française*, tenu à Paris les 22 et 23 mai dernier ? Assurément non : quelques entrefilets de politesse ne sont pas assez, et c'est avec raison que M. J. Viguier (1), dans le spirituel compte rendu qu'il a consacré au Congrès, rappelle à ses confrères en journalisme que l'*Alliance française* mérite mieux que de coudoyer des faits divers.

(1) Voir le Supplément de la *Revue Bleue* du 27 mai dernier.

L'*Alliance française* a été fondée, il y a bientôt dix ans, pour propager la langue française dans les colonies et à l'étranger; elle compte aujourd'hui 23,047 adhérents, dont 3,000 à Paris, 12,047 dans les départements et 8,000 à l'étranger; elle a subventionné hors de France, depuis dix ans, 200 écoles; son encaisse au 31 décembre 1892 était de 168,165 francs, dont 126,841 en valeurs diverses. Sa situation est donc bonne, son accroissement régulier, son avenir plein d'espoir. Cependant, regardons-y de plus près; cette situation, que des efforts énergiques, et surtout une volonté, ont faite ce qu'elle est, ne devrait-elle pas être meilleure encore? 23,000 adhérents, dont les deux tiers à l'étranger, est-ce un chiffre pour une Association dont le but est de protéger, partout, avec la langue, l'influence française? Qu'est-ce que ce petit noyau de 15,000 citoyens devant les 8 millions d'électeurs, devant les 38 millions d'habitants que compte la France, et n'est-ce pas un sujet d'amères réflexions qu'il ait fallu dépenser tant de force matérielle, tant d'influence morale, pour se faire entendre de la cinq centième partie des citoyens qui votent, pour convaincre à peu près une personne sur deux mille cinq cents? Et pourtant, quelles dépenses d'enthousiasmes patriotiques n'a-t-on pas prodiguées depuis dix ans à des chimères dangereuses, que de bons millions sonnants, économisés sou par sou, n'a-t-on pas jetés gaîment, au nom d'un patriotisme qui savait compter, dans des entreprises équivoques, alors qu'on ne réclamait ici qu'une obole, et de se souvenir que la grandeur de la France se fait plus sûrement par l'accumulation d'efforts patients et silencieux, que par des manifestations sonores et irréfléchies. Mais l'*Alliance française* ne recherchait pas le bruit; elle ne rapportait rien; elle n'a jamais figuré en lettres d'affiche, en tête des journaux à six éditions; il fallait l'aimer pour elle-même, lui donner de soi le plus possible, sans espérer, en retour, que le contentement intime d'avoir fait volontairement quelque chose pour la patrie; comment s'étonner qu'à son appel si peu de cœurs se soient ouverts? Ceux-là se sont honorés qui l'ont entendu; ouvriers de la première heure, ils auront la joie de voir grossir leur troupe, et les espérances qu'ils entrevoient les payent des labeurs passés.

Il est en effet légitimement permis de prévoir, sans se forger une félicité irréalisable, que l'accroissement de l'*Alliance française* sera plus rapide avec les années. Elle a traversé la période critique; elle est née, elle a duré, elle a grandi, donc elle durera et elle grandira: c'est un phénomène naturel; plus elle aura d'adhérents, plus elle en attirera de nouveaux; il viendra un moment où chacun, entraîné

par l'exemple de son voisin, comprendra qu'il se fait tort à lui-même en se privant de donner la preuve désintéressée d'un patriotisme intelligent, et c'est ainsi qu'on atteindra, et sans doute qu'on dépassera, ce chiffre de 100,000 adhérents, que nous entrevoyons seulement à l'heure actuelle, mais que nous pouvons hardiment placer, pour parler un langage compris de tout le monde, en tête de nos pronostics. — Pour y atteindre, l'*Alliance française*, — l'A.F., comme il faut la dénommer, puisqu'en ce temps-ci on n'a même plus celui d'appeler les gens par leur nom, — doit, tout en restant sage, se prodiguer plus qu'elle ne l'a fait; il n'est pas bon de se trop laisser ignorer : on parle si peu des gens qui ne parlent pas d'eux. En décidant qu'elle tiendrait chaque année un Congrès extraordinaire, et que chaque année ce Congrès se tiendrait dans une ville de province, elle a pris le plus ingénieux moyen de publicité qu'elle pût trouver : nous ne prétendons pas qu'elle attirera autant de monde que le Congrès des sociétés de gymnastique, mais elle fera, sans dénigrer personne, de bonne besogne ; il faut se mobiliser pour conquérir. — Le Congrès de la semaine dernière était le premier : il devait, à Paris, faire moins de bruit qu'il n'en eut fait en province ; ce qu'on y a dit promet pour l'avenir.

Des propositions qui y ont été discutées, nous ne retiendrons que celle de M. Valran. M. Valran dont nos lecteurs connaissent l'ingénieuse activité d'esprit, a demandé la création du « Sou de l'*Alliance française* ». Un sou par mois, voilà la modeste contribution qu'on solliciterait des plus pauvres ; à chaque groupe de douze adhérents, on adresserait un journal illustré qui relaterait tous les actes importants de l'*Alliance;* on rattacherait ainsi à l'œuvre patriotique tous ceux qui gagnent vaillamment leur vie dans les plus modestes travaux, et on relèverait à leurs yeux leur épargne quotidienne par le récit des grandes choses que peut faire leur petit sou. C'est là une noble pensée. Rapportera-t-elle à l'*Alliance* de gros revenus ? Il est permis d'en douter ; elle lui vaudra, ce qui n'est pas moins précieux, l'affection et le respect des humbles; elle la fera pénétrer dans le peuple; et à ce peuple elle inculquera des idées justes sur le rôle que la France doit jouer dans le monde : service pour service. L'*Alliance* compte assez de dévouements toujours prêts pour que la proposition de M. Valran ne reste pas longtemps dans le domaine du contingent.

Quand le Congrès de Paris n'aurait produit que ce résultat, on pourrait dire qu'il n'a pas perdu son temps. Un aimable Yankee, très français, très Wisconsin aussi, un peu parent, à ce qu'il semble, de

feu Frédéric-Thomas Graindorge, lui a fait en outre entrevoir les moyens d'attirer dans la caisse de l'*Alliance* les dollars que l'huile et le porc salé ont accumulés dans les coffres-forts de nos amis des grands lacs : hurrah pour le Wisconsin ! Mais il y a eu mieux.

Le banquet qui a clos le Congrès, réservait une surprise : coup sur coup M. Le Myre de Vilers a annoncé un don de 1,000 francs, un autre de 5,000 francs, un troisième de 100,000 francs. Voilà un joli commencement pour le Niagara qu'on faisait espérer la veille. — Les Congrès de l'*Alliance française* débutent bien. Si on a peu parlé de celui-ci, il est certain qu'on parlera davantage des autres, et nous rêvons un jour, — cela ne fait de mal à personne, — où la patriotique Association sera accueillie dans ses pacifiques assises par les cris de *Vive l'A. F.* que poussera sur son passage la foule joyeuse des adhérents à un sou.

JULES GAUTIER.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

ADHÉSIONS

Les personnes dont les signatures sont insérées ci-dessous, déclarent qu'à leur avis :

1° Il y a lieu de créer, pour les membres de l'Enseignement secondaire des jeunes filles, une association de secours mutuels en cas d'interruption de traitement pour cause de maladie.

2° Il y a lieu, pour cette association, de se joindre à une association similaire que fondent en ce moment à Paris et pour toute la France les professeurs hommes sur l'initiative de M. Jules Gautier.

Nota. — Le fait d'avoir adhéré à ces principes n'entraine pas l'obligation de faire partie de la Société future.

LYCÉE MOLIÈRE

Mlles M. Hugoud, professeur de sciences.
B. Leroux, — lettres.
E. Flobert, — lettres.
Mme M. Reufflet, — sciences.
Mlles F. Kastler, — allemand.
M. Scols, — anglais.
M. Dugard, — lettres.
E. Borot, — gymnastique.
M. Isambert, — musique.
Bl. Moria, — dessin.
Mme M. Baills, économe.
Mlles L. Camus, répétitrice.
A. Rochet, institutrice primaire.
M. Moret, maîtresse répétitrice.
M. Fondin, — —

Mlle M. Caron, maîtresse répétitrice.
M. Bottollier, — —
M. Taboureux, — —
Mme C. Armagnat, maîtresse primaire.
Mlle J. Gonel, — —
Mme A. Broin, — —
M. Lacroix, maîtresse de travaux à l'aiguille.

LYCÉE DE JEUNES FILLES DE GRENOBLE

Les soussignées reconnaissent de première utilité une association de secours mutuels pour les membres de l'Enseignement secondaire des jeunes filles.

Leur avis est que la fusion avec une société analogue des professeurs de l'Enseignement secondaire des garçons ne peut être qu'une excellente chose.

Mlles M. Bonons, directrice.
M. Fortwengler, professeur d'allemand.
E. Payrard, — sciences.
C. Fontvieille, — dessin.
O. Sorrel, — travaux à l'aiguille.
Mme Angéline Collet, — de sciences.
Mlles A. Saugot, — de lettres.
J. Bouvier, institutrice primaire.
Mme E. Gay, — —
Mlles M. Gaillard, — —
L. Baltzinger, maîtresse répétitrice.
M. Janin, — —
F. Sirand, — —

Nous avons reçu la lettre suivante :

Tours, le 18 mai 1893.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer que les fonctionnaires du Lycée Descartes, réunis le 16 mai, ont décidé de vous remercier d'avoir mis à l'ordre du jour la question de la fondation d'une société de prévoyance et de secours mutuels. Ils déclarent adhérer au principe de

toute société ou de tout comité d'études qui se formerait dans le but spécial de remédier aux lacunes de la loi de 1853 et qui prendrait pour base de son recrutement le corps entier de l'Enseignement secondaire, sans distinction d'origine, de grade ou de titre pour les membres qui le composent.

Une commission d'étude a été nommée qui est chargée de rédiger un ensemble de vœux.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments très dévoués.

Le proviseur,
A. Guibé.

Nous avons reçu également les adhésions de principe de :

MM. E. Brodier, professeur au Lycée de Reims.
A. Aubert, professeur au Collège de Melun.
Gaumard, professeur au Lycée de Lons-le-Saulnier.
Gérard-Varet, professeur au Lycée de Dijon.
Szumlanski, professeur au Lycée de Poitiers.
Dorez, professeur au Lycée de Châteauroux.
Cintré, principal du Collège de Dinan.
Valran, professeur au Lycée d'Alais.

LYCÉE DE JEUNES FILLES DE NANTES

1° Il y a lieu de créer, pour les membres de l'Enseignement secondaire des jeunes filles, une association de secours mutuels en cas d'interruption de traitement pour cause de maladie.

2° Il y a lieu, pour cette association, de se joindre à une association similaire que fondent en ce moment à Paris et pour toute la France les professeurs hommes sur l'initiative de M. Jules Gautier.

Nota. — Le fait d'avoir adhéré à ces principes n'entraîne pas l'obligation de faire partie de la Société future.

Mlles E. Bordillon, directrice du lycée.
M. Barillet, économe.
S. Palaa, professeur de lettres.
Mme E. Valant, professeur de lettres.
Mlles M. Fouché, chargée de cours de lettres.
L. Gouverd, chargée de cours d'anglais.

Mlle GARTNER, chargée de cours d'allemand.
Mme A. TERRASSE, chargée de cours de sciences.
Mlles M. MANGIN, professeur de sciences,
E. MARTIN, maîtresse de travaux à l'aiguille.
M. FOUCAULT, institutrice primaire.
S. ARNAUD, institutrice primaire.
E. CYPRÈS, maîtresse répétitrice
A. PARMENTIER, maîtresse répétitrice.
J. HENRY, institutrice primaire.
Mmes M. AUDEBERT, institutrice primaire.
J. DURAND LE JEUNE, professeur de musique vocale.
Mlles J. DUCRUET, professeur de dessin.
M. L. MAILLET, professeur de gymnastique.
V. PAYRAULT, maîtresse répétitrice et stagiaire à l'économat.

BIBLIOGRAPHIE

JULIUS BAUMANN, *Volksschulen, höhere Schulen und Universitäten, wie sie heutzutage eingerichtet sein sollten*, Göttingen, 1873.

A en juger par le style, cet ouvrage doit être la sténographie d'un cours. Mais c'est un cours à l'allemande, dans lequel les leçons ne se détachent pas. Les 144 pages n'ont d'autres divisions que les alinéas; pas un blanc, pas une tête de chapitre. Ce défaut est corrigé par une table des matières très détaillée, et la fatigue qui en résulte est amplement payée par l'intérêt que présentent les idées et les faits.

Comme l'indique le titre, M. Baumann propose un système complet d'instruction publique, primaire, secondaire et supérieure, telle qu'elle lui paraît désirable pour répondre aux besoins de nos jours. Les idées de M. Baumann seront en général sympathiques aux lecteurs de cette *Revue*. Elles sont très avancées, très modernes. A tous les degrés de l'enseignement l'auteur demande avant tout qu'on forme des hommes, des hommes sains et vigoureux, des hommes qui soient de leur temps, c'est-à-dire de ce temps-ci; qui sachent s'approprier tous les avantages matériels et moraux de notre civilisation, les développer à leur profit et au profit des générations à venir.

Pour un Allemand, professeur d'université, M. Baumann a des sentiments singulièrement démocratiques, non seulement en ce qui concerne les questions sociales, mais aussi en matière d'éducation. Son programme d'école primaire, pour les enfants des deux sexes, comprend tant d'études diverses, qu'on se demande comment on les fera tenir dans le temps donné. Il est vrai que les petits Allemands ne perdent pas leurs plus belles années à peiner sur une orthographe

qu'il est impossible de savoir. Il est encore vrai que la force des choses finit toujours par élaguer les programmes trop touffus.

Dans la seconde partie, la question à laquelle chacun courra, c'est la question du latin. Ou plutôt, on voudra y courir. Mais on trouvera tant d'autres matières sur son chemin, que les vieux se demanderont avec quelque inquiétude s'il restera de la place pour la question du latin, et pour le latin! Il en reste peu à dire le vrai. Le latin et le grec (car en Allemagne, le grec va encore de pair avec le latin) sont relégués à la fin du chapitre et à la fin des classes. Et leur utilité est si mollement défendue, que cette défense ressemble presque à une capitulation. Pourtant, les partisans des idées modernes seront déçus à leur tour en voyant cette utilité attribuée pour une part capitale à l'étude grammaticale des langues anciennes.

Les Universités allemandes, d'après notre auteur, auraient besoin d'une réforme profonde. Si elles ont perdu depuis une trentaine d'années autant que l'auteur le pense, elles feront bien sans doute de se livrer avec lui à un sérieux examen de conscience. On ne saurait qu'approuver en tout cas les courageux avertissements que M. Baumann adresse aux étudiants sur leur préoccupation des examens, sur l'abus de la bière, sur l'escrime à l'arme tranchante (leurs soi-disant duels), etc. Quant à l'organisation que M. Baumann voudrait donner aux Universités allemandes, je comprendrais que ses compatriotes hésitassent à l'adopter. De même, beaucoup d'entre eux se méfient d'une réorganisation trop radicale de leurs gymnases. Ils savent ce qu'ils doivent à leurs Universités, à leurs gymnases. Ils peuvent se demander ce que vaudront ceux qu'on leur propose.

Mais c'est leur affaire. Ce que nous pouvons prendre dans la brochure de M. Baumann et que nous ferons bien d'y prendre, c'est un grand nombre d'observations fort intéressantes sur ce qui se passe non seulement en Allemagne, mais aussi dans d'autres pays, dans le nôtre en particulier. C'est maint jugement, maint aperçu, qui s'appliquent à nos institutions aussi bien qu'à celles de nos voisins. C'est enfin l'exemple d'une incessante vigilance, de la poursuite infatigable du perfectionnement et du progrès.

B.

REVUE DES IDÉES

I. — HISTOIRE DES IDÉES

CONSIDÉRATIONS SUR L'HISTOIRE D'ISRAEL (1)

(Suite.)

Le prophétisme hébreu.

Il a été beaucoup question du prophétisme hébreu dans les trente dernières années. De divers côtés on a déclaré que la véritable originalité du judaïsme était à chercher auprès de ces personnages énigmatiques qu'on appelle les prophètes. Le *nabi* ou prophète, a dit en dernier lieu M. Renan, joue dans la vieille cité hébraïque le rôle d'une sorte de socialiste fougueux, se refusant à prendre son parti de la société régulièrement organisée, à supporter tout ce qu'elle renferme et exige de conventions, d'hypocrisie, de mensonges, de dénis de justice. Aussi il ne rêve qu'une chose, la destruction par l'intervention divine d'un état de choses condamné, une révolution violente qui assurera le triomphe à la fois du droit et des humbles opprimés.

Assurément il ne manque point de pages dans la Bible qui puissent être citées à l'appui de la thèse de M. Renan; ni les protestations violentes contre la ploutocratie, contre les juges iniques, contre l'étalage des cérémonies du culte officiel ne font défaut dans les discours et les écrits attribués aux prophètes. Cependant, en ce point comme en plusieurs autres, le principal mérite de l'illustre professeur d'hébreu du Collège de France sera moins d'avoir défini exactement le prophétisme que d'avoir fait ressortir en traits vigoureux, combien la caractéristique qu'on en donne généralement est insuffisante, d'avoir démontré qu'il y avait urgence à la modifier du tout au tout.

Que nos lecteurs veuillent bien se reporter aux souvenirs du catéchisme. On les a entretenus d'une longue série de révélations tombées du ciel et dont les organes habituels étaient des hommes appelés prophètes; dès le lendemain du jour où le premier couple humain se voit expulsé du paradis terrestre, point à l'extrême horizon l'espérance d'un

(1) Cf. Les numéros antérieurs de la *Revue*.

état de choses meilleur et la promesse d'un mystérieux et surnaturel libérateur, d'un sauveur, d'un messie. A mesure que les siècles se déroulent, la figure, d'abord esquissée vaguement, accuse davantage son relief et « lorsque les temps sont accomplis », le Messie annoncé par une série ininterrompue de prophètes, apparaît dans la personne de Jésus de Nazareth; trait pour trait, dans la carrière terrestre de ce personnage qui cache le Dieu sous l'homme, se trouvent réalisées les indications qui remplissaient les livres bibliques. A ce compte, le prophétisme hébreu n'est que la prédiction du Messie, de Jésus-Christ.

Cette interprétation, conservée avec obstination par la théologie traditionnelle a été, comme beaucoup d'autres parties du dogme chrétien, purement et simplement empruntée à la synagogue, et nous pouvons voir par là combien le judaïsme des environs de l'ère chrétienne avait perdu la large intelligence de ses livres sacrés, à quels mesquins procédés d'interprétation il était tombé. Ces prétendues prédictions messianiques, dont l'ensemble constitue selon les théologiens, d'après un Bossuet par exemple, la démonstration irréfutable de la divinité de Jésus-Christ, ce sont, en effet, des lambeaux de phrases, arrachés à leur contexte, détournés de leur véritable sens et dont le rapprochement suppose la méconnaissance des règles les plus élémentaires de la grammaire, de la logique, de l'histoire littéraire. Que de pauvres Juifs, enlizés dans le fatras des explications rabbiniques, se soient évertués à lire dans les livres sacrés l'annonce d'un avenir meilleur, que les premiers docteurs de l'Eglise chrétienne, que les écrivains du Nouveau Testament, élevés à cette détestable école d'exégèse, aient cru sérieusement trouver dans Isaïe et dans Michée l'annonce de la naissance de Jésus, qu'ils tenaient pour le Messie ou le Christ, aient su lire également dans les Psaumes dits de David la prédiction de la mort violente et de la résurrection de leur maître, cela se conçoit, s'explique, s'excuse. Mais de telles aberrations ne sauraient plus constituer à nos yeux que le plus curieux chapitre, la page la plus piquante de l'histoire de l'exégèse biblique.

C'est l'honneur de l'exégèse allemande d'avoir travaillé depuis cent ans à détruire la légende déplorable qui fait consister le plus clair et le meilleur du prophétisme hébreu dans les prédictions prétendues messianiques, dans l'annonce de la naissance, de la vie et de la mort de Jésus-Christ. Aujourd'hui ces vaillants lutteurs, auxquels on n'a épargné ni l'insulte, ni l'épreuve, ont cause gagnée jusque dans les écoles de théologie de l'Allemagne, de la Hollande, de l'Angleterre, des Etats-Unis d'Amérique.

Qu'est-ce donc que le prophétisme hébreu d'après des hommes tels que M. Reuss, qui ont résumé avec autorité le travail de l'exégèse au XIXe siècle? C'est une sorte de corporation, c'est une succession d'hommes, qui se consacrent à la défense de certaines idées morales et religieuses. Mais, en même temps qu'ils enseignent les devoirs sociaux, la justice, la charité, le souci de l'opprimé, les prophètes sont des sortes de tribuns politiques. Pourquoi cela? En vertu de leur doctrine fondamentale, qui veut que le bonheur du peuple israélite soit dans la dépendance immédiate de sa fidélité aux commandements divins. C'est la raison pour laquelle le prophète s'adresse plus encore à la nation qu'à l'individu; c'est, en effet, la perte ou le salut de celle-ci qu'il aperçoit derrière les défaillances individuelles. Laissant tomber certaines assertions excessives, qu'on peut considérer comme des concessions au point de vue traditionnel, sur les origines antiques du prophétisme, sur son rôle à l'époque d'un Saül ou d'un David, nous serons conduits,

nous en croyons de très doctes interprètes des livres hébreux, à considérer le prophétisme comme le principal agent des idées morales et religieuses indissolublement jointes à la préoccupation politique proprement dite, dans les trois siècles qui précèdent la captivité de Babylone. Avec l'exil en Babylonie le prophétisme prend un nouvel aspect; c'est lui qui avait annoncé sans relâche la catastrophe, résultat inévitable de défaillances sans cesse renouvelées. Désormais, apôtre de la repentance, il fait entrevoir à l'horizon les lueurs de l'espérance et du pardon, qui se réaliseront dans la restauration du peuple exilé sur la terre natale. Une fois le judaïsme rétabli et Jérusalem repeuplée, il semble que la mission du prophétisme soit terminée; avec l'indépendance politique qui a disparu puisque les Juifs sont désormais les vassaux tranquilles de la Perse, l'inspiration des successeurs d'Isaïe et de Jérémie paraît également tarie dans la source.

Voilà assurément une conception du prophétisme hébreu qui respecte son rôle et relève sa grandeur. A des devins, porte-parole inconscients des communications célestes, on a substitué un groupe d'hommes animés de la plus haute passion, combattant l'hypocrisie, le ritualisme et les dénis de justice avec l'énergie de la profonde conviction morale, des patriotes qu'enfièvre la perspective des sombres destinées où Israël court par son obstination fatale.

Nous venons d'écrire des *patriotes*, et c'est ici que les objections se présentent. C'est assurément un singulier patriotisme que celui d'un Jérémie saluant l'invasion étrangère avec des accents d'enthousiasme décourageant la défense, déclarant que le conquérant chaldéen est l'agent autorisé des volontés divines. M. Renan a bien senti la difficulté, bien que, selon un procédé dont il use trop souvent, il n'en ait pas proposé une solution personnelle. La question qui se pose ici inévitablement, devant le manque d'authenticité des textes est: Tout cela n'est-il pas quelque chose d'arrangé, de fait après coup?

Pour tout esprit réfléchi, la Bible en son entier, livres législatifs livres historiques, livres prophétiques, Psaumes, exprime avec une constante décision une philosophie religieuse parfaitement consciente. C'est une vue philosophique de l'histoire d'Israël tirée de l'examen des différentes situations qu'ont traversées les descendants d'Abraham depuis les origines de la nation jusqu'à sa restauration en Palestine après la captivité de Babylone. Cette histoire comprend trois *moments*, qu'on ne peut isoler ou distinguer dans la pensée : Israël mis en possession de Chanaan par le don gracieux de la divinité; Israël expulsé de Chanaan en punition de ses forfaits; Israël retabli en Chanaan à la suite des manifestations d'un sincère repentir. — Eh bien! cette trilogie est le point de départ, constitue la base même de la prédication prophétique; d'où il résulte que le prophétisme est postérieur à la restauration des VIe et Ve siècles avant notre ère.

Seulement et par l'application systématique d'une règle dont nous avons déjà donné maint exemple, les écrivains juifs ont *antidaté* le prophétisme, l'ont reporté dans les temps antérieurs à la captivité; au lieu — ce qui est la vérité — de tirer des conséquences des faits qui constituent le passé, les prophètes auront donc l'apparence de les prévoir, en sorte que la réalisation des menaces qu'on place dans leur bouche, inculquera aux auditeurs des lectures bibliques une salutaire terreur. C'est en ce sens qu'il convient de corriger le jugement porté par l'exégèse étrangère sur les prophètes hébreux. Ce ne sont point des hommes ayant réellement pris part à l'action politique aux temps d'un Ezéchias ou d'un Josias; ce sont des théologiens et des moralistes qui,

à la faveur d'une fiction littéraire singulièrement hardie, travaillent à prémunir leurs contemporains contre les défaillances religieuses qui ont si lourdement pesé sur leurs ancêtres.

MAURICE VERNES.

(*A suivre.*)

HISTOIRE DES SCIENCES ET DE LA MÉTAPHYSIQUE.

I. — CHAIGNET. vol. I. *Histoire de la psychologie des Grecs avant et après Aristote*, 1 vol. in-8° de 426 pages; Paris, Hachette, 1887.

II. — CHAIGNET, vol. II. *La psychologie des Stoïciens, des Épicuriens et des Sceptiques*, 1 vol. in-8° de 528 pages; Paris, Hachette, 1889.

III. — CHAIGNET, vol. III. *La psychologie de la nouvelle Académie et des Ecoles éclectiques*, 1 vol. in-8° de 486 pages; Paris, Hachette, 1890.

IV. — CHAIGNET, vol. IV. *La psychologie de l'école d'Alexandrie. Livre premier: Psychologie de Plotin*, 1 vol. in-8° de 396 pages; Paris, Hachette, 1892.

I

C'est un ouvrage considérable que M. Chaignet a entrepris, et qu'il est sur le point de mener à bonne fin. Ce travail, tel qu'il a été conçu, intéresse tout à la fois l'histoire de la psychologie et l'histoire de la métaphysique. M. Chaignet, en effet, entend la psychologie au sens de l'école cousinienne, et il y fait entrer, sans les distinguer, les questions qu'on considère aujourd'hui comme relevant de la méthode expérimentale et celles qui, portant sur l'existence, la nature et la destinée de l'âme, rentrent plus spécialement dans la métaphysique. Son livre a pour objet de faire connaître les réponses que fournissent, sur ces deux ordres de questions, les philosophes anciens, depuis Thalès jusqu'aux derniers successeurs de Plotin.

Peut-être y aurait-il eu avantage à suivre un autre plan. Sans doute, il est impossible de se borner à résumer ou à exposer ce que chacun des anciens philosophes aurait écrit sur la psychologie, car chez fort peu d'entre eux on trouverait, pour cette matière, une division spéciale. Ainsi, Platon nous présente dans le *Timée*, une psychologie mêlée à une physiologie venant après une théologie et une cosmologie, précédant une morale, une médecine et une histoire naturelle. Mais on concevrait que l'on considérât d'une part la psychologie expérimentale, telle qu'elle est constituée actuellement, et que l'on essayât d'indiquer ce que les anciens ont vu, deviné ou conjecturé ; ainsi, on ferait une histoire de la psychologie, analogue aux histoires de la géométrie, de la mécanique, de la physique ou de la zoologie, par laquelle on tirerait de la comparaison des méthodes suivies et des résultats obtenus, un moyen d'opérer avec plus de certitude et de rapidité dans

les recherches ultérieures. D'un autre côté, en réunissant ce qui constitue, pour ainsi dire, la psychologie métaphysique de tous les anciens philosophes, on ferait un tableau fort intéressant pour l'histoire des idées, de ce qu'ont pensé sur l'âme les hommes les plus marquants des générations qui se sont succédé : on aurait ainsi une idée beaucoup plus exacte de l'histoire de la civilisation et, en particulier, de celle des lettres et des arts.

Le premier volume de M. Chaignet comprend deux parties distinctes : dans la première, il est question des philosophes antérieurs à Aristote; dans la seconde, de la psychologie de l'école d'Aristote. A ce dernier, M. Chaignet, a consacré un essai qui a été couronné par l'Académie de sciences morales, et publié en 1884, chez Hachette. Trois appendices fort intéressants terminent le volume. L'un est une histoire externe de l'école d'Aristote, le second est un tableau des scolarques péripatéticiens, le troisième est une liste alphabétique et raisonnée des péripatéticiens.

Dans la première partie, qui forme plus de la moitié du volume, l'auteur a adopté l'ordre suivant : les poètes, les Ioniens, Thalès, Anaximandre, Anaximène, Hippon, Héraclite, Xénophane, Pythagore, Alcméon, Parménide, Anaxagore, Empédocle, Diogène d'Apollonie, Archelaüs, Leucippe et Démocrite : les sophistes, Protagoras, Gorgias ; Socrate, Aristippe, Antisthène, Euclide et l'école de Mégare; Platon, l'ancienne Académie, Speusippe, Xénocrate.

Sur cette division, il y aurait beaucoup à dire : il semble que pour indiquer les progrès réalisés par chacun des penseurs étudiés, pour marquer leur originalité, il faudrait suivre aussi exactement que possible l'ordre chronologique. Or, pour cela, les travaux les plus récents nous obligeraient à adopter la classification suivante. Une première période, dite des origines, comprendrait : Thalès, Anaximandre, Xénophane, Pythagore, Alcméon, Epicharme, Hippase, Héraclite, Anaximène. Puis viendrait la période attique, dans laquelle il y aurait à distinguer les continuateurs des premiers philosophes, Parménide, Anaxagore; ensuite, des contemporains de Périclès, d'Hérodote, d'Euripide et d'Antiphon, Zénon d'Elée, Empédocle, Protagoras, Gorgias, Mélissus, Hippon et Idée, Archélaüs Prodicus et Hippias, Diogène d'Apollonie, peut-être Leucippe, parmi lesquels figurent déjà bon nombre de réformateurs. Enfin, on arriverait à Socrate et à ses contemporains, Démocrite, Philolaüs, Cratyle; aux disciples des premiers sophistes, Thrasymaque, Euthydème et Dionysodore, Polus, Lycophron, Protarque, et aux disciples de Socrate pour lesquels l'ancienne classification, suivie par M. Chaignet, continuerait à être acceptée (1).

Si donc, comme M. Chaignet, on place Hippon immédiatement avant Héraclite et Xénophane, si l'on met Démocrite avant Protagoras et Gorgias qui l'ont précédé, si l'on sépare aussi des philosophes qui ont été contemporains, on risque fort d'indiquer d'une façon inexacte les rapports de leurs doctrines et la succession des recherches.

Il n'y a pas les mêmes réserves à faire — M. Chaignet, d'ailleurs, pourrait répondre qu'il suit un ordre généralement adopté — pour la seconde partie de ce premier volume : l'auteur traite successivement de Théophraste, d'Eudème, d'Aristoxène, de Dicéarque, de Straton.

Venons maintenant à la façon dont M. Chaignet a réuni et utilisé

(1) On reviendra prochainement sur cette classification.

les documents avec lesquels il a édifié son histoire. C'est un consciencieux érudit qui connaît les textes et qui, d'ordinaire, sait en tirer tout ce qu'ils contiennent. Ses études antérieures l'avaient d'ailleurs fort bien préparé à s'acquitter de la tâche qu'il a entreprise. Il n'est pas besoin de dire, sans doute, que la manière dont il apprécie l'importance des doctrines, des écoles et des hommes se ressent du spiritualisme éclectique dont il fait profession. La préface le montrera suffisamment aux lecteurs qui, s'ils ne sont pas de son avis, remettront les choses au point en les considérant d'une autre façon.

Mais peut-être M. Chaignet se borne-t-il trop strictement aux textes, et a-t-il tort de ne pas assez consulter ceux qui, avant lui, ont essayé de les interpréter. Fustel de Coulanges procédait de même et, se remettant en présence des originaux, il écartait les commentateurs et les historiens antérieurs. Ainsi, à coup sûr, on a une vision plus nette, plus personnelle des idées et des hommes; mais aussi, on risque plus d'une fois d'être incomplet et de laisser échapper des remarques utiles, des interprétations ingénieuses, probables ou vraisemblables. On n'en citera qu'un exemple. Après avoir lu ce que M. Chaignet dit d'Alcméon, on ne se douterait guère que ce dernier fut un médecin et un anatomiste célèbre, près d'un siècle avant Hippocrate; un astronome cité après Thalès et Anaximandre; un psychologue et un philosophe combattu mais estimé par Platon et Aristote. C'est que M. Chaignet semble avoir laissé de côté les travaux de Krische, de Unna, de Hirzel, dont nous avons essayé ailleurs de résumer et de compléter les résultats. Hirzel a montré que la théorie d'Alcméon, dans laquelle la psychologie est étroitement unie à la physiologie, se trouve dans un passage célèbre du *Phédon* (96, B), dont l'attribution a longtemps été contestée. La preuve par laquelle Alcméon établit l'immortalité de l'âme, c'est, comme l'ont montré Krische et Hirzel, celle dont se sert Platon dans ses *Dialogues* et notamment dans le *Phèdre*. Le *Timée* de Platon et le *Traité de l'âme* d'Aristote renferment, selon toute vraisemblance, des emprunts aux travaux d'Alcméon. Enfin, faisant de l'homme un intermédiaire entre Dieu et l'animal, Alcméon étudie celui-ci pour mieux connaître l'homme ; parti du pythagorisme il s'est occupé des recherches positives mises presque toujours par l'école au second plan. C'est un astronome, un médecin, un physiologiste, un psychologue plutôt qu'un philosophe.

(*A suivre.*) F. Picavet.

II. — MOUVEMENT DES IDÉES

PSYCHOLOGIE, MÉTAPHYSIQUE ET PHILOSOPHIE SCIENTIFIQUE (1).

IV. — Alfred Fouillée, l'*Évolutionnisme des idées-forces*, 1 vol. in-8° de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine;* Paris, Alcan, 1890.

(1) Cf. la *Revue* du 4 mai et du 25 mai 1893.

V. — Alfred Fouillée, *La Psychologie des idées-forces*, 2 vol. in-8° de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine;* Paris, Alcan, 1893.

VI. — Fonsegrive, *La Causalité efficiente*, 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine;* Paris, Alcan, 1893.

VII. — E. de Roberty, *La Recherche de l'unité,* 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine;* Paris, Alcan, 1893.

VIII. — Jean de Tarchanoff, *Hypnotisme, suggestion et lectures des pensées*, traduction par Ernest Jaubert, seconde édition, 1 vol. de 163 pages; Paris, Masson, 1892.

IX. — Dr Georges Saint-Paul, *Essais sur le langage intérieur*, 1 vol. in-8° de 142 pages; Paris, Masson, 1893.

IV

Nous avons exposé dans ses grandes lignes, en rendant compte de l'*Avenir de la Métaphysique*, le système que M. Fouillée se proposait de construire. L'*Evolutionnisme des idées-forces* et les deux volumes de *Psychologie* nous donnent en partie ce système.

Une introduction considérable est placée au début de l'*Évolutionnisme des idées-forces*. Et d'abord, qu'est-ce que la doctrine des idées-forces? De nos jours, dit l'auteur, on étudie l'évolution sans y introduire aucun facteur de l'ordre mental. Aussi, chez Spencer, la théorie manque-t-elle d'unité, elle laisse l'esprit en présence de trois termes dont le lien échappe : d'abord un inconnaissable, puis deux séries de faits connaissables (faits physiques et faits psychiques) dont la seconde vient se surajouter on ne sait comment à la première au moment de l'évolution où, dans la matière jusqu'alors insensible, un changement à vue fait surgir des êtres sentants. Comme conséquence finale l'évolutionnisme, exclusivement mécaniste, aboutit à une théorie de l'homme automate, où les faits de conscience et les idées ne sont plus que des reflets sans aucune efficace. La conscience, dans cette théorie, dit spirituellement M. Fouillée, est le paralytique, le corps est l'aveugle ; seulement l'aveugle marche comme s'il y voyait clair, et le paralytique a beau y voir, il ne conduit point l'aveugle qui marcherait tout aussi bien sans lui.

A ce dualisme, M. Fouillée oppose un évolutionnisme vraiment moniste, mais immanent et expérimental. Il l'appelle la philosophie des idées-forces, parce qu'il veut y envelopper tous les modes d'influence possible que l'idée peut avoir, en tant que facteur, cause, condition de changement pour d'autres phènomènes; en un mot, toutes les formes d'efficacité quelconque, par opposition aux idées-reflets, aux idées-ombres qui n'entrent pour rien dans le résultat final et n'en sont que des symboles ou des aspects. La révélation de ce qui est, peut, ou doit être, rend possible et même commence actuellement la modification de ce qui est, la réalisation de ce qui peut être ou de ce qui doit être : la force attribuée ainsi aux idées ne consiste pas à créer des mouvements nouveaux, ni même des directions nouvelles de mouvements qui ne résulteraient pas des mouvements antérieurs une fois donnés; mais il s'agit de savoir si, dans la réalité, nos mouvements peuvent être donnés sans

des conditions psychiques en même temps que mécaniques, et si l'abstraction des facteurs psychiques, légitime en physiologie, est légitime en philosophie. Il n'en est rien ; l'idée, avec les représentations, sentiments et désirs qu'elle enveloppe, implique des mouvements, et si elle n'agit pas par le dehors du haut d'une sphère spirituelle sur le cours matériel des choses, elle n'en agit pas moins.

Puis l'auteur établit successivement l'importance des idées-forces pour la psychologie, la métaphysique et la morale. Il faut, dit-il, qu'un évolutionnisme à facteurs psychiques, à sensations-forces, à idées-forces, à volontés-forces, remplace partout, et en tout, l'évolutionnisme mécaniste. Dans le premier livre, il est question des caractères généraux et de la valeur des états de conscience. La recherche de la quantité et des éléments de la force dans les états de conscience, la question de savoir si la conscience atteint des qualités et des lois réelles, des termes réels, la critique de l'inconscient en forment les différents chapitres.

Il s'agit dans le second livre des forces mentales et de leurs corrélations ; dans son chapitre premier, du processus appétitif ou réflexe mental ; dans le deuxième, du rapport des idées des sentiments, des appétitions au mouvement ; dans le troisième, de la corrélation des forces mentales et des lois de conservation de la force mentale ; dans le quatrième, de la dynamique et du mouvement mental, de la statique et de la mécanique des faits mentaux.

La critique de la théorie de l'homme-automate forme le troisième livre. Ses deux chapitres portent, le premier, sur l'homme-automate et les reflets du mouvement dans la conscience ; le second, sur l'appétit comme origine de l'habitude, de l'instinct et de l'action réflexe.

Le dernier livre est consacré au monisme des idées-forces et aux états de conscience comme facteurs de l'évolution : l'hypothèse dualiste des deux aspects, physique et mental, est examinée dans le premier chapitre ; le monisme expérimental des idées-forces dans lequel les faits de conscience sont considérés comme des facteurs de l'évolution, est exposé avec le second.

Nous avions rapproché dans notre précédent article, la tentative de M. Fouillée de celle de Kant, en raison du but qu'il s'est proposé. En considérant en elle-même sa philosophie qui est une philosophie de la volonté ou de l'appétition, nous sommes amené à la comparer avec celle de Leibnitz, de Maine de Biran et même à celle de MM. Secrétan ou Ravaisson. Pour ceux qu'elle ne satisferait pas, il serait encore utile d'instituer cette comparaison ; rien ne serait plus propre à montrer combien, depuis Leibnitz et même depuis MM. Secrétan et Ravaisson, la philosophie scientifique a fait de progrès.

V

C'est un véritable traité de psychologie que les deux derniers volumes de M. Fouillée. On y trouve les mêmes qualités que dans ses précédents ouvrages ; nous aurions à faire les mêmes réserves sur la conciliation qu'il entend établir entre le naturalisme et l'idéalisme, appelés tous deux, par lui, scientifiques.

Nous nous bornerons à en indiquer les grandes divisions. Le pre-

mier volume comprend quatre livres : le premier, en un chapitre, traite de la sensation dans son rapport à l'appétit et au mouvement. Le second, avec quatre chapitres, est consacré à l'émotion dans son rapport à l'appétit et au mouvement. C'est aussi en quatre chapitres que le troisième livre détermine ce qu'est le souvenir, comme son rapport à l'appétit et au mouvement. Enfin, le quatrième livre, en deux chapitres, fait connaître les éléments sensitifs et appétitifs des opérations intellectuelles.

Le second volume ne contient que trois livres. Les principales idées-forces, leur génèse et leur influence, sont examinées dans le livre cinquième — le premier du volume — qui a sept chapitres. Puis, le livre six traite, en trois chapitres, de la volonté. Enfin deux chapitres dans le septième livre ont pour objet les altérations et transformations de la conscience et de la volonté.

Voici comment conclut M. Fouillée : « Rien ne se perd dans la nature ; tout se métamorphose. C'est le grand principe qui régit la physique contemporaine, nous croyons qu'il ne tardera pas à régir aussi la psychologie. On découvrira que la conscience prend une foule de formes et de directions, comme le mouvement revêt une foule de figures dans l'espace : elle est tantôt sensation de lumière, tantôt sensation de chaleur, tantôt faim ou soif, tantôt volition. Intense en tel point de l'organisme, elle est plus faible en tel autre ; affaiblie ici, elle se renforce là ; centralisée aujourd'hui, elle peut se dédoubler demain. Elle est ondoyante comme le mouvement même qui n'est probablement que le dessin extérieur de ses propres ondes. La création et l'annihilation du mental sont aussi inconcevables que la création ou l'annihilation du mouvement. On posera donc bientôt en principe la continuité, la permanence et la transformation des modes de l'énergie psychique, germes des *idées-forces*. Une science plus avancée que la nôtre découvrira la vie partout et, avec la vie, du mental à un degré quelconque, de la sensation et de l'appétit, si bien qu'on aura fini par exorciser le fantôme de l'inconscient et par reconnaître ce que nous avons proposé d'appeler l'ubiquité de la conscience. »

On trouvera dans ces deux volumes, tous les résultats auxquels est arrivée la psychologie scientifique. On verra avec quelle dialectique pénétrante et vigoureuse, M. Fouillée s'efforce de l'interpréter en philosophe, tout en lui laissant sa rigueur, sa précision, son exactitude. Il sera intéressant d'indiquer, quand auront paru les volumes que M. Fouillée nous annonce, toutes les conséquences morales, politiques, sociales et pédagogiques que comporte un tel système. A coup sûr, il fera réfléchir et penser, il instruira ceux-là même qu'il ne réussira pas à satisfaire complètement.

(*A suivre.*) F. Picavet.

AVIS

CONCOURS

POUR LE SURNUMÉRARIAT DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Un concours pour le surnumérariat des postes et télégraphes aura lieu, les lundi 26 et mardi 27 juin 1893, au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens âgés de 17 ans au moins et de 25 ans au plus au 1er *janvier* 1893, sans infirmités, ayant une taille de 1m54 au minimum.

Par exception, peuvent concourir après 25 ans et jusqu'à 28 ans les candidats qui justifient de trois années au moins de présence sous les drapeaux.

Pour les candidats comptant moins de trois années de service dans l'armée et plus de 25 ans d'âge, la limite d'âge de 25 ans est reculée d'une durée égale à celle des services.

Les candidats devront se présenter en personne et sans retard au Directeur des postes et télégraphes de leur département, chargé de l'instruction des candidatures.

Ce fonctionnaire leur remettra le programme du concours.

La liste d'inscription sera close le 15 juin 1893.

Les communications relatives à la Revue des Idées *doivent être adressées à* M. F. Picavet, *3, rue Crétet.*

Toutes les communications relatives à la Rédaction doivent être adressées à M. Jules Gautier, *Rédacteur en chef, 7, avenue Parmentier. Les abonnements et réclamations sont reçus à la librairie* Paul Dupont, *4, rue du Bouloi, Paris.*

Le Gérant, L. SÉRIS.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 265.6.93

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tome XIX. N° 23.

CHRONIQUE

Le livre de M. Henri Marion, dont nous avons parlé lorsqu'il parut, a eu ce bonheur, qui ne manque guère aux bons livres, de provoquer les commentaires les plus suggestifs. Parmi ceux qui forment comme un supplément aux réflexions et aux conseils de M. Marion, celui de M. Ed. Maneuvrier mériterait d'être discuté plus longuement que nous ne pouvons le faire aujourd'hui (1). Nous y renonçons avec d'autant moins de peine que les idées de M. Ed. Maneuvrier sont de celles qui s'imposent à l'examen de quiconque s'occupe de pédagogie, et que, par suite, l'occasion d'y revenir ne nous manquera pas. Mais il est un point, indiqué seulement, qui mérite d'être développé.

M. Ed. Maneuvrier, après avoir montré combien M. Henri Marion a justement défini les attributions de chacun des administrateurs

(1) Dans la *Revue internationale de l'enseignement supérieur* du 15 mars 1893.

qui concourent dans nos lycées à l'éducation des enfants, s'étonne de voir l'économe oublié; et, en quelques lignes, il indique le rôle qui peut être joué dans nos maisons par « ce fonctionnaire, en apparence si modeste, en réalité si important ». Nous avons été heureux de voir un observateur aussi sagace s'arrêter sur cette question, car elle est autre chose et plus qu'une question de quittances et de paperasses.— L'économe n'est pas seulement un agent comptable, il est surtout la ménagère de la maison; sa place est dans son bureau, où il doit manier les deniers, recevoir et payer; elle est aussi, et davantage, dans tous les coins de la maison, aux dortoirs, aux réfectoires, à la cuisine, dans les classes, les études, les corridors, les cours de récréation, à la cave et au grenier, en un mot partout. Si le rôti est brûlé ou la soupe trop claire, si le poêle fume, si l'eau gèle dans les tuyaux, si le gaz s'éteint, si les tables sont poussiéreuses, si telle fenêtre ne ferme pas, ou si telle autre refuse obstinément de s'ouvrir, à qui s'en prend-on ? à l'économe, et on a raison, car tout cela est son affaire. La question est de savoir si tout cela est important et vaut la peine qu'on s'y arrête : il devrait suffire de poser la question pour la résoudre. Autant demander si dans une maison quelconque, si pauvre soit-elle, il est indifférent de dîner par cœur, d'être enfumé en hiver, inondé au dégel, ou de subir les mille petits ennuis que la négligence ou la malpropreté peuvent engendrer. Or, ce qui n'est pas aisément tolérable chez un particulier, à moins d'aptitudes natives et peu dignes d'encouragement, ne le sera jamais dans des établissements où l'État élève la jeunesse française, et où il prétend pratiquer la maxime : *Mens sana, in corpore sano*. Rien ne doit y être médiocre, et chaque chose mise à sa place, il importe autant au bon ordre et à l'honneur de la maison que les classes soient balayées avec soin et que les professeurs soient, dans ces mêmes classes, respectés de leurs élèves.

D'abord, comme le fait observer M. Ed. Maneuvrier, il y a la question de la nourriture : l'économe y peut tout. S'il ne règle pas seul les menus, si le proviseur et le médecin y interviennent, c'est cependant lui qui les rédige, c'est lui qui doit s'ingénier à les varier suivant les saisons, si bien que les élèves ne puissent, au bout d'un mois, calculer avec certitude combien de fois dans l'année tel ou tel plat reviendra sur la table. Si le crédit affecté à la nourriture est, comme tous les autres, limité à un certain chiffre, il n'en reste pas moins que, par une exacte surveillance des achats et des fournitures, par le soin à éviter le gaspillage des denrées et à garantir leur conservation, on peut ici, avec la même somme, faire mieux que là. A

plus forte raison, en veillant attentivement sur la cuisine, en y assurant la plus minutieuse propreté, peut-on, avec les mêmes denrées et sans que le prix de revient change, faire bon, médiocre ou mauvais. Or, à un âge où l'esprit travaille sans cesse, où l'on veut avec raison que le corps ne soit pas moins actif, l'heure du repas n'est pas celle que l'on entend sonner avec le moins de satisfaction, et il n'est pas contestable que l'élève dont l'estomac sera satisfait par une nourriture variée et appétissante, sera mieux disposé à l'étude comme au jeu, que celui qui aura, pour en finir plus vite, avalé sans goût, voire avec dégoût, des mets insipides ou repoussants. De même un réfectoire propre, bien lavé, des tables reluisantes, une vaisselle nette, des domestiques bien tenus et complaisants, sont quelque chose pour assurer une bonne digestion. — Si nous passons au dortoir, qui niera que l'aération ne doive y être parfaite, qu'on dort mieux dans un lit bien fait, qu'un lavabo bien astiqué donne par lui-même l'idée de la propreté? Nous avons jadis été interne dans un établissement où les lits n'étaient faits que le jour où les draps étaient changés, c'est-à-dire une fois par mois; sans être un sybarite, nous n'en avons pas gardé, à ce point de vue, bon souvenir. — Et il est d'autres endroits, qu'on devine, où il est sinon facile, du moins possible, d'éviter aux enfants cet écœurement qui les saisit d'abord, pour faire place trop souvent à une indifférence contraire à la fois à la décence et à l'hygiène. — Que dire des inscriptions sur les murs, des encriers renversés, des tables déchiquetées, des carreaux cassés? Croit-on que si les inscriptions sont soigneusement effacées, les taches lavées, les tables et les carreaux remplacés, et si cela se fait chaque jour, patiemment, sans qu'on se lasse, l'enfant ne finira pas par réfléchir de lui-même sur sa sottise et par respecter un matériel dont on a tant de soin? Ce n'est pas là de l'utopie, d'autant plus qu'on peut d'autre part y aider par de bonnes réflexions. Encore faut-il que l'économe veille et qu'il ait l'œil à tout. Nous ne disons rien des cours de récréation, du soin de les tenir propres, de les rendre commodes, d'utiliser tous les coins pour y placer de la verdure et des fleurs; il faudrait entrer dans un détail infini. — Puisque nous ne pouvons nous passer de l'internat, il faut, sans tomber dans les fadeurs, ni essayer d'en faire ce qu'il ne peut être, le rendre aussi agréable que possible; il faut que l'enfant y sente quelques-unes des aises de la famille; nous n'avons pas à former des petits maîtres, mais nos élèves doivent rester des gens de bonne compagnie, or cela dépend de nous.

Ce qui ressort de ces quelques réflexions, c'est que la tâche de

l'économe est lourde, — et nous ne parlons pas ici de sa responsabilité financière, — c'est que suivant qu'il fait bien ou mal son métier, il peut ou aider aux progrès de l'établissement dont le soin matériel lui est confié, ou l'entraver. — Ce métier est difficile, beaucoup plus qu'on ne le croit, et pour beaucoup de raisons. Il peut arriver que les rapports entre proviseurs et économes ne soient pas toujours ce qu'ils devraient être, par la faute des uns comme par celle des autres; ou bien le proviseur ne comprendra pas les services que l'économe est capable de rendre, et le traitera en subalterne, ou bien l'économe se considèrera comme une puissance indépendante du proviseur et le traitera en égal ; dans les deux cas la maison aura beaucoup de chances pour marcher de travers. Mais si chacun reste à sa place, si l'économe se fait l'aide intelligent du proviseur, si le proviseur de son côté, tout en surveillant chaque chose comme c'est son devoir, laisse à l'économe l'autorité et l'initiative dont il a besoin pour mener droit son personnel, la tenue générale de la maison s'en ressentira immédiatement, et l'ordre y deviendra naturel. — Une autre raison rend la tâche des économes plus ardue, et il n'y a aucun motif pour la taire ; ce sont les économies budgétaires opérées sur le personnel des gens de service. Nous ne sommes pas de ceux qui croient à l'élasticité indéfinie du budget, ni qui s'effraient des économies, mais il y a des économies que nous n'avons pas le droit de faire. Les établissements de l'État ont à soutenir de rudes concurrences : on leur accorde sans peine que leurs professeurs sont supérieurs à ceux des établissements rivaux ; on les reconnaît généreusement inférieurs au point de vue de l'éducation morale, et aussi de la tenue matérielle des maisons. Si nous nous élevons hautement contre la prétention qu'ont nos rivaux de monopoliser l'éducation morale, pouvons-nous toujours, avec la même conviction, affirmer que nos maisons égalent les leurs au point de vue matériel ? Nous avons des lycées neufs qui sont magnifiques, nous en avons de vieux qui sont très laids : pouvons-nous toujours, comme il conviendrait, maintenir les nouveaux dans cette splendeur de jeunesse qui les entoure d'une lumineuse gaîté, et entretenir assez les anciens pour masquer, sous la coquetterie de la propreté, leur air un peu grognon ? Pas toujours. Jeunes et vieux, nos lycées sont comme tout le monde ; ils ne peuvent faire que les journées aient plus de vingt-quatre heures ; quelque activité qu'on y déploie, un homme ne saurait suffire où il en faut deux; et, quoi qu'on fasse, on n'empêchera jamais ni les élèves de remarquer le matériel détérioré, la poussière des classes, les lits mal faits, les couverts mal lavés, ni les parents

de s'offusquer d'une maison à moitié tenue, ni les comparaisons de s'imposer à des esprits déjà défiants.— Il faut le reconnaître, nous traitons souvent ces questions trop légèrement; loin d'accorder le superflu qui souvent nous serait si nécessaire, on nous refuse parfois même le nécessaire. S'il importe d'éviter une prodigalité incompatible avec une bonne gestion, il n'importe pas moins de ne pas dépasser les limites du possible ; il faut craindre d'encourager les apathiques qui se retrancheront derrière les grosses difficultés qu'on leur crée. Il y aurait un intérêt évident à s'arrêter dans cette voie, et revenir en arrière serait une excellente tactique.

L'administration supérieure y était décidée : elle demandait pour l'exercice prochain une augmentation de crédit destinée tant à ramener le nombre des gens de service au chiffre nécessaire, qu'à élever leurs gages qui sont insuffisants. La commission du budget ne paraît pas devoir adopter ces vues, et l'équilibre budgétaire pourrait bien se faire une fois de plus à nos dépens. Malgré toute notre bonne volonté, nous n'avons pourtant pas le pouvoir de faire quelque chose avec rien. Les agents subalternes de nos lycées ne sont pas assez payés, ils ne s'attachent pas aux établissements, on ne peut les y retenir par l'espoir d'augmentations régulières, on ne leur facilite pas les moyens de se constituer des retraites ; c'est une situation déplorable, incompatible avec un service sérieux, fâcheuse au point de vue matériel, fâcheuse aussi au point de vue pédagogique : tout le monde est d'accord là dessus, mais il y a le budget, et le budget n'attend pas. Jusques à quand faudra-t-il se résigner d'année en année, et finira-t-on par comprendre que la modeste augmentation réclamée sur cet article par le budget de l'Instruction publique est insignifiante, si on la compare au tort que peut faire le maintien d'une économie mal entendue ?

Quoi qu'il en advienne, les fonctions de l'économe doivent être estimées à leur valeur ; à côté du proviseur et du censeur, l'économe a le devoir de se faire sa part dans le succès d'une maison : qui n'est pas convaincu de cette vérité ne comprend rien à notre organisation intérieure, et n'en a pas pénétré la complexité ; il n'y a pas chez nous de quantités négligeables, il y en a de nécessaires : l'économe est de celles-là. — Dire maintenant si le recrutement est suffisamment assuré, si les aptitudes sont assez étudiées, s'il n'arrive pas qu'on laisse s'engager dans ces fonctions, comme naguère dans celles de proviseur ou de censeur, trop à la légère et pour des raisons de convenance personnelle, nous laissons pour le moment cette question de côté. Il nous suffit d'avoir indiqué la place que tient l'économe

dans nos lycées et le bien qu'il y peut faire. C'est assez dire qu'une préparation est nécessaire, que là comme partout, si la pratique est le meilleur maître, un peu de théorie ne nuit pas, enfin qu'il ne suffit pas de savoir chiffrer et calligraphier pour être à la hauteur de cette tâche ; nous ne verrions aucun inconvénient à ce que nos économes eussent quelque teinture de pédagogie, car, après tout, il est mainte chose en matière d'éducation où nous sommes impuissants, s'ils ne nous aident, et ne vaudrait-il pas mieux pour eux avoir médité certain petit livre de Xénophon, qu'avoir pâli sur les mystères peu obscurs d'un Livre-journal?

JULES GAUTIER.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

(*Suite.*)

ADHESIONS

Niort, le 3 juin 1893.

1° Il y a lieu de créer, pour tous les membres de l'Enseignement secondaire des jeunes filles, une association de secours mutuels en cas d'interruption de traitement pour cause de maladie ;

2° Il y a lieu, pour cette association, de se joindre à une association similaire que fondent en ce moment à Paris et pour toute la France MM. les professeurs hommes sur l'initiative de M. Jules Gautier.

Nota. — Le fait d'avoir adhéré à ces principes n'entraîne pas l'obligation de faire partie de la Société future.

LYCÉE DE JEUNES FILLES DE NIORT

Mmes G. Duponchel, directrice du lycée.
J. Faucheux, économe.
B. Gibault, stagiaire à l'économat.
A. Tollemer, professeur de lettres.
A. Constols, — de sciences.
J. Sourisseau, chargée de cours de lettres.
A. Meillier, chargée de cours d'anglais.
B. Revert, professeur de lettres.
A. Revert, — de sciences.
I. Preudhomme, maîtresse répétitrice.
M. Junqua, institutrice primaire.
F. Lepommeleuc, professeur de gymnastique.

REVUE DES IDÉES

I. — HISTOIRE DES IDÉES

CONSIDERATIONS SUR L'HISTOIRE D'ISRAEL (*Suite*). (1)

VI

La loi de Moïse

Il n'y a vraiment pas de notre faute si chacune des sections du bref aperçu que nous avons entrepris débute, ainsi que l'histoire merveilleuse de l'enfance même de Jésus, par « un massacre des Innocents ». Et comment en pourrait-il être autrement sur un terrain envahi par les végétations parasites ; le premier devoir de l'explorateur est de porter la main sur ces broussailles et d'en débarrasser le sol. Notre tâche serait même beaucoup plus aisée, si tout cet appareil de légendes et de surcharges mythiques n'était que le fruit de l'imagination populaire, le produit plus ou moins inconscient d'une foi naïve et non pas celui d'une réflexion à la fois subtile et ingénieuse.

Comment se fait-il cependant que des hommes qui ont rompu délibérément avec le préjugé théologique, se refusent à tirer les conséquences d'un fait désormais inattaquable ? Pourquoi, acceptant le principe de la seule critique rationnelle, en esquivent-ils l'application par une série d'atténuations et de faux-fuyants ? Il semble qu'en ces matières, il n'y ait que deux partis à prendre : l'acceptation soumise des procédés de la tradition qui incline la critique devant les exigences de la foi ou l'application résolue des règles de la recherche indépendante. Ainsi, quand nous lisons dans les promesses faites par la divinité au patriarche Abraham l'annonce de l'esclavage d'Egypte qui précédera la prise de possession du pays de Chanaan, nous n'hésitons pas à dire : Voilà qui a été écrit *après* l'établissement des Hébreux en Palestine. De même quand nous voyons, à commencer par Moïse, une série de personnages animés de l'esprit prophétique déclarer avec assurance que le peuple israélite se montrera infidèle à la divinité et que sa rébellion sera punie par le plus effroyable châtiment, par la déportation sur la terre étrangère, nous ne devons pas hésiter davantage à déclarer : Voilà qui a été écrit *après* la captivité de Babylone, c'est-à-dire à l'époque de la domination persane. Cette remarque s'applique également aux livres législatifs (*Hexateuque*), aux livres historiques et aux livres prophétiques, qui tous professent à cet égard une même doctrine et ne se lassent

(1) Cf les *Revues* précédentes.

pas de l'affirmer. Il restera seulement à l'histoire littéraire à établir dans quelle mesure les auteurs de ces différents livres ont pu mettre à contribution des écrits plus anciens.

Il n'y a donc point, dans le fond, plus d'authenticité à accorder aux écrits d'un Osée, d'un Isaïe, d'un Jérémie, qu'aux discours placés dans la bouche soit d'un Moïse, soit de ces prophètes plus ou moins illustres ou obscurs que les livres des *Juges*, de *Samuel*, des *Rois*, font apparaître à mainte reprise pour annoncer la catastrophe finale où court le peuple. Et quand on a pris son parti de cette remarque et remis chaque chose à son véritable point, on est étonné de la lumière qui se projette sur l'histoire des idées morales et religieuses en Israël. Comment comprendre, en effet, qu'un Isaïe (qu'il soit à cet égard contemporain d'Ezéchias ou de Cyrus, il importe assez peu) se préoccupe à un si haut point du jugement que le monde grec doit porter sur les destinées d'Israël et exprime avec des élans aussi impétueux l'espoir de le conquérir à sa propre foi ? C'est à l'époque seulement des conquêtes d'Alexandre que de telles ambitions ont pu hanter l'esprit des docteurs juifs.

L'acceptation de ces résultats sera assurément le coup de mort porté à une très ingénieuse combinaison, dont M. Reuss s'est montré l'habile et savant défenseur. D'après cet auteur, le prophétisme hébreu, dans sa large et laïque inspiration, est antérieur au souci ritualiste, au formalisme du culte dont la loi dite de Moïse est le monument le plus considérable. Le prophétisme serait la marque des siècles qui ont précédé la captivité de Babylone ; le ritualisme légal caractériserait l'époque de la Restauration et s'expliquerait par les conditions faites au judaïsme aux temps de la domination persane. C'est ainsi que M. Reuss n'a pas craint d'écrire les *Prophètes avant la Loi*. Nous rendons hommage à la hardiesse de cette proposition ; mais, en dehors des objections de détail qu'elle soulève, les doutes jetés surl'authenticité des écrits prophétiques sont de nature à la ruiner par la base.

Nous croyons, pour notre part, qu'il faut admettre la coexistence de ces deux grands courants, le courant prophétique et le courant du légalisme ritualiste, pour les temps de la Restauration ou du second temple, c'est-à-dire aux siècles où le judaïsme n'était plus que le médiocre vassal tantôt de la Perse, tantôt des royaumes issus du démembrement de l'empire d'Alexandre. Et tout en admettant l'indépendance relative du *prophétisme* et du *légalisme*, nous sommes frappé de voir les nombreux points de contact qu'ils offrent entre eux. Le *Deutéronome*, qui est un livre légal, n'a-t-il pas été reconnu depuis longtemps comme étant d'une inspiration singulièrement voisine de l'écrit dit de *Jérémie ?* La distinction que nous avons indiquée est assurément légitime, mais quand on la pousse jusqu'à l'opposition, jusqu'à la contradiction, on risque de tomber dans le faux et de bouleverser le peu que nous savons touchant la marche des idées religieuses en Israël. Et que de points de contact encore entre ce livre d'un piétisme ritualiste si borné, les *Chroniques* (ou *Paralipomènes*) et les *Psaumes*, qui, après de magnifiques et sublimes envolées de la foi, reviennent et retombent perpétuellement à Jérusalem dans l'enceinte du temple et dans le cercle des cérémonies qui s'y célèbrent (1).

(1) Que l'on pense, dans notre moyen âge, à la coexistence du clergé chargé du service régulier du culte, formaliste et méticuleux, et des ordres prêcheurs, alliant le fanatisme à une grande liberté d'allures, parfois à un souffle réformateur!

*

Revenons cependant à cette Loi, à laquelle un vieil usage conserve le nom de *Loi de Moïse*. Que ce nom soit ici fort mal placé, c'est ce que l'unanimité des critiques indépendants accorde. En effet, en dehors de morceaux d'importance secondaire, la loi dite de Moïse consiste essentiellement, d'une part, en une grande masse de prescriptions relatives au culte et à ses ministres qui remplissent l'*Exode*, le *Lévitique* et les *Nombres* ; d'autre part, en un exposé législatif plus bref, noyé lui-même dans des discours d'exhortation religieuse, qui se lisent au *Deutéronome*. Or, ni la loi d'*Exode-Lévitique-Nombres*, ni la loi du *Deutéronome* n'offre aucun des caractères permettant de l'attribuer à l'époque de Moïse ou, d'une façon plus générale, aux débuts du peuple d'Israël. L'une comme l'autre portent la marque d'une civilisation déjà avancée, d'une pensée mûrie. Écartons donc sans hésitation la belle fiction qui place au berceau même du peuple israélite, au milieu des tonnerres et des éclairs du mont Sinaï, la promulgation du code civil, pénal et rituel des Hébreux et voyons à quelle époque il convient d'attribuer une œuvre aux allures à la fois savantes et compliquées, qui sent le travail de plusieurs siècles.

En ce qui touche le *Deutéronome*, beaucoup de savants proposent l'époque de roi Josias, ce qui nous ferait remonter à quelque trente ou quarante ans avant la captivité de Babylone (720 environ avant notre ère). Mais ces mêmes critiques sont contraints d'accorder que la loi en question constituait un projet de réforme religieuse plutôt qu'elle ne répondait à l'état réel des mœurs et de la législation. En effet, le *Deutéronome* proteste avec indignation contre l'existence des sanctuaires dits les Hauts-Lieux, qui étaient répandus sur toute la surface du territoire et où l'on offrait des sacrifices à la divinité nationale, la loi deutéromique veut qu'on adore Yahvéh (Jéhovah), dans le seul temple de Jérusalem et fulmine l'anathème contre quiconque manque à cette règle, considérée comme le fondement du seul culte légitime. Or, les livres historiques nous apprennent que cette règle n'a jamais été observée avant la Captivité de Babylone ; il est donc bien difficile de considérer le *Deutéronome* comme exprimant la législation hébraïque pour une époque antérieure à la destruction de Jérusalem par Nabuchodonosor.

Quant à l'autre édition de la loi (*Exode-Lévitique-Nombres*), la cause semble entendue d'une façon définitive. Le législateur attache un tel intérêt à la fixation minutieuse des cérémonies du culte, à leur accomplissement ponctuel dans le sanctuaire unique désigné par la divinité (lisez : le temple de Jérusalem) ; il détaille avec une application si soutenue les obligations du sacerdoce, qu'on ne saurait concevoir son œuvre autrement qu'éclose à l'ombre des murs du sanctuaire de la capitale juive, à l'époque où le culte avait été restauré par les soins de Zorobabel, d'abord, puis d'Esdras et de Néhémie. D'ailleurs, il est utile d'attirer l'attention sur cette circonstance, que le souci du détail exact n'exclut pas chez le législateur juif une tendance singulière à l'utopie, à une conception purement idéale et théorique des choses ; nous ne négligerons pas non plus de signaler à côté de tant d'institutions, d'indications et de règles de la plus haute portée ou simplement curieuses ou encore remarquables par l'art ingénieux de la combinaison, un déplorable esprit d'exclusivisme religieux, dont le pauvre Israël devait plus tard porter lui-même la peine, après l'avoir transmis au christianisme comme un funeste héritage.

Il est bon enfin que les personnes qui veulent se contenter d'une vue d'ensemble de l'ancienne histoire d'Israël, sachent que, si des diver-

gences inévitables continuent de subsister entre les exégètes sur maint point de détail, nous sommes en mesure d'être parfaitement affirmatifs sur les grandes lignes de l'histoire politique, littéraire et religieuse d'Israël. Voici justement, à l'occasion de l'objet qui nous occupe en ce moment, une remarque dont on ne manquera pas d'apprécier l'importance. Nous avons dit tout à l'heure : le *Pentateuque* renferme la loi faussement dite de Moïse en une double édition, l'édition contenue au *Deutéronome* et l'édition qui se lit à *Exode-Lévitique-Nombres*. Ce sont deux exposés qui contiennent beaucoup de traits communs et cependant sont d'une allure fort différente. Nous avons dit également que ces deux exposés législatifs, par la place d'honneur qu'ils font au culte rendu à la divinité dans le temple de Jérusalem, par le monopole qu'ils revendiquent au profit de ce sanctuaire et au détriment de tous autres, trahissent clairement les mœurs et les circonstances de l'époque du second temple (époque persane). Mais il serait fort intéressant de savoir si l'on a des motifs décisifs pour considérer le *Deutéronome* comme antérieur à *Exode-Lévitique-Nombres*. Voici la réponse : les livres de *Juges-Samuel-Roi*, connaissent le *Deutéronome*, mais ne connaissent pas le rituel minutieux de l'autre rédaction, tandis que les *Chroniques* ou *Paralipomènes* qui sont d'une époque plus récente, connaissent à la fois le *Deutéronome* et *Exode-Lévitique-Nombres*. Donc la rédaction du *Deutéronome* constitue la portion la plus ancienne des lois dites de Moïse. En tout état de cause, le travail qui a consisté à fondre, en un livre unique (*Pentateuque*), la double rédaction législative doit être considéré comme ayant été achevé vers 250 ou 200 avant l'ère chrétienne.

(*à suivre.*) MAURICE VERNES.

BIBLIOGRAPHIE A L'USAGE DES ÉTUDIANTS

LICENCE ET AGRÉGATION DE PHILOSOPHIE

A l'approche du concours d'agrégation, nous croyons utile d'appeler l'attention sur un certain nombre de sujets, ou dogmatiques, ou historiques, pour lesquels, en raison de publications récentes, il est bon d'avoir fait une étude spéciale. En outre, comme le président du jury, M. Paul Janet, a surtout reproché aux candidats des années précédentes de trop ignorer les doctrines empiristes, nous insisterons plus spécialement sur ce côté de la préparation (1).

SUGET DOGMATIQUE

I. — *Métaphysique, Science, Religion.*

II. — *La métaphysique est-elle une science ou n'est-elle qu'une création poétique, une œuvre d'art ?*

III. — *La métaphysique et la morale.*

Le premier de ces sujets est indiqué par les progrès du néo-thomisme qui s'efforce de faire entrer les données scientifiques dans une métaphysique dont les conclusions sont empruntées au christianisme.

(1) Tout ce que nous disons de l'agrégation est valable pour la licence.

Il l'est encore par les tendances mystiques d'un certain nombre de nos contemporains, qui, volontiers, construiraient une métaphysique où la science ferait place à des doctrines plus ou moins directement tirées des religions positives.

Pour le second, les ouvrages récents de M. Fouillée, la *Psychologie des idées-forces* qui complète l'*Evolutionnisme des idées-forces* et l'*Avenir de la métaphysique fondée par l'expérience*, présentent une solution diamétralement opposée à celle vers laquelle inclinaient MM. Lange, Renan et Ribot.

La fondation d'une revue américaine et d'une revue française, consacrées l'une et l'autre à la métaphysique et à la morale, montre suffisamment que la question des rapports de l'une avec l'autre est une de celles qu'on s'efforce en ce moment de résoudre. D'ailleurs, les trois sujets présentent une très grande connexion.

Il faudra se souvenir que la philosophie grecque, née comme la tragédie, la comédie et les autres genres littéraires, après les poèmes homériques et hésiodiques, s'est posée tout d'abord les questions qu'avait résolues la religion. Si elle a fait une place aux recherches scientifiques, on peut dire que même avec Epicure et Pyrrhon, elle ne s'est pas complètement séparée de la religion ; qu'avec les stoïciens et les néo-platoniciens, elle y était intimement unie. De même, si l'on ne saurait répéter que pendant le moyen âge tout entier, la philosophie a été la servante de la théologie, il est incontestable que la théologie et la philosophie ont été souvent alors intimement unies. Par contre, la philosophie moderne, telle qu'elle se constitue au XVIIe siècle, qu'elle se développe au XVIIIe et au XIXe semble être un effort de la pensée pour échapper de plus en plus aux préoccupations religieuses, et s'appuyer exclusivement sur la science. Il y a aujourd'hui une philosophie scientifique qui est une synthèse assezcompréhensible des phénomènes dont est formé l'univers étudié par les différents groupes de sciences. La place que les néo-thomistes donnent à la science, celle qu'occupe dans le système récent de M. Fouillée, le naturalisme scientifique, montrent tout autant que les travaux de Paulhan, de Roberty, de Pioger, d'André Lefèvre, etc., dont nous avons rendu compte, quels progrès la philosophie scientifique a réalisés depuis un demi-siècle.

Il semble donc que la science aura une importance de plus en plus grande pour les constructions philosophiques ; à elle seule, elle suffira à créer une philosophie qui arrivera à régler la vie privée et la vie publique, à inspirer l'éducation, la morale et la politique. Les systèmes qui conserveront en tout, comme le néo-thomisme, ou en partie, comme la théorie des idées-forces de M. Fouillée, la religion ou les idées que celle-ci avait laissées à la métaphysique seront conduits pour lutter avec la philosophie scientifique à s'assimiler les résultats positifs et même les hypothèses suffisamment vraisemblables des sciences physiques, naturelles et morales.

Mais la métaphysique est-elle elle-même une science ? Il faudra revoir les objections de Lange, de Ribot, de Renan. Il faudra y comparer les réponses données par M. Fouillée dans l'*Avenir de la Métaphysique*. Enfin, si l'on accepte une philosophie scientifique analogue dans ses grandes lignes à la définition ou plutôt à l'explication que nous avons essayé d'en donner (1), on sera amené à dire que la méta-

(1) Cf. *Revue philosophique* du 1er mars 1893.

physique nouvelle s'appuie sur les sciences particulières, mais qu'elle s'en distingue essentiellement puisqu'elle généralise leurs résultats et qu'elle recueille comme des hypothèses vraisemblables, les affirmations qui n'ont pu prendre place encore dans la science positive.

La métaphysique devrait-elle être de préférence unie à la morale ? C'est ce qu'a pensé Kant lorsqu'il a posé dans la *Critique de la Raison pratique* le véritable fondement de son système. C'est ce que pensent encore M. Renouvier et les néo-criticistes, pour qui, dans la suite des temps, il n'y aura plus que deux métaphysiques différentes entre lesquelles la morale seule pourra faire un choix. Mais c'est ce qu'a vivement contesté M. Fouillée, dans tous ceux de ses écrits où il s'est occupé de Kant, comme de ses modernes successeurs, spécialement dans l'*Avenir de la Métaphysique* (deuxième partie, ch. I et II, *la Primauté de la Raison pratique*, exposition et critique). C'est ce que contesteront aussi tout à la fois les néo-thomistes et les partisans d'une philosophie scientifique pour lesquels la morale sera plutôt un point d'arrivée qu'un point de départ.

IV. — *La Causalité.*

On devra consulter, pour cette question, l'exposition de Stuart Mill, l'*Induction* de M. Lachelier, quelques chapitres des *Causes finales* de M. Paul Janet, les articles de M. Dunan dans la *Revue philosophique*, et le livre sur la *Causalité* de M. Fonsegrive dont nous parlerons prochainement. On y joindra utilement l'article que M. Ribot a consacré aux idées générales, dans la *Revue philosophique*, et quelques passages du début du *Descartes* que vient de publier M. Fouillée.

V. — *La liberté.*

Conserver la liberté est l'objet que se proposent les néo-criticistes comme la plupart de ceux qui se refusent à admettre une philosophie scientifique, et travaillent à faire revivre, une partie tout au moins, de l'ancienne philosophie. C'est donc une question capitale pour la plupart des juges auxquels les candidats auront à faire. On connaît la *Philosophie de la liberté* de M. Secrétan, la *Liberté et le déterminisme* de M. Fouillée, les *Essais* de M. Renouvier, les *articles de la Critique philosophique* où M. Pillon et lui sont revenus si fréquemment sur cette question et la *Contingence des lois de la nature* de M. Boutroux, etc. Il faudra revoir la critique de Hume spécialement dans le volume que Huxley lui a consacré et ne pas croire, comme on le fait trop souvent, qu'on a établi l'existence de la liberté en mettant ses adversaires au défi de nier la possibilité d'une certaine contingence. Il faut se rappeler que la preuve *onus probandi*, comme on disait dans l'Ecole, incombe à celui qui affirme. Or vous affirmez qu'il y a liberté, ce n'est pas à moi à établir que la liberté est impossible, c'est à vous de montrer qu'elle est réelle.

VI. — *La méthode en psychologie.*

Il faudrait examiner à ce sujet deux questions différentes : d'abord se rapppeler la doctrine de Biran, de Jouffroy et de leurs successeurs, pour qui la conscience saisit tout à la fois les phénomènes et le moi, pour qui elle est ainsi tout à la fois une méthode métaphysique et psychologique. Puis on devrait se placer au point de vue purement expérimental, tenir compte des différents moyens indiqués par les créateurs de la psychologie moderne (1) pour connaître les divers ordres de phénomènes, et se demander s'il faut accorder à l'hypnotisme et aux recherches sur la télépathie toute l'importance qu'on leur a attribuée depuis quelques années. La *Revue philosophique* donne des renseignements suffisants pour soutenir l'affirmative. On lira utilement l'ouvrage récent de Wundt, que nous avons déjà signalé à nos lecteurs, et où est critiquée sans ménagement cette prétention.

SUJET HISTORIQUE

I. — *Descartes.*

Pour la façon dont le sujet pourrait être posé on se reportera au *Descartes* de M. Fouillée qui a paru en partie dans la *Revue des Deux-Mondes* avant d'être publié dans les *Grands écrivains de France* (Livre I, le système du monde selon Descartes et selon la science contemporaine ; livre II, l'idéalisme cartésien ; livre III, la psychologie et la morale de Descartes ; livre IV, l'influence de Descartes dans la littérature et dans la philosophie). On devra consulter surtout, outre les ouvrages que nous avons mentionnés dans nos bibliographies des années antérieures et le Descartes de M. Fouillée, celui de M. Liard dont les conclusions nous paraissent encore absolument inattaquables. Sur la part qui revient à l'ancienne philosophie dans l'œuvre de Descartes, on trouvera des indications sommaires dans la *Revue internationale de l'enseignement* du 15 avril 1893 (p. 356).

II. — *Hobbes.*

M. Georges Lyon a fait paraître, chez Alcan, une *Philosophie de Hobbes* qui ne rend pas inutile le remarquable travail de M. Robertson sur le même sujet (cf. *Revue philosophique*, vol. XXI, 652).

III. — *Locke.*

M. Marion vient de donner une seconde édition de *Locke, sa vie et sa doctrine*. C'est une lecture fort utile pour ceux qui sont trop portés à diminuer le philosophe anglais. Elle apprendra, à ceux qui l'ignoreraient encore, qu'il ne faut pas demander à Locke une doctrine métaphysique, pas plus qu'une morale, car l'une et l'autre lui semblent

(1) Cf. surtout les ouvrages de M. Ribot qui fournit tous les renseignements

très suffisamment indiquées par la religion chrétienne. Mais elle apprend à voir en lui un observateur qui procède à la façon des grands savants du XVIIe siècle, et qui ainsi a réussi à être original et quelquefois profond sur la politique, la psychologie, la science de l'éducation, etc.

IV. — *Le positivisme.*

La traduction du livre de Gruber précédé d'une préface de M. Ollé-Laprune, la réimpression du *Cours de philosophie positive* par M. Laffite seraient peut-être une occasion de demander aux candidats ce qu'il faut penser d'Auguste Comte. On connaît les critiques qui lui ont été adressées par les éclectiques, par les criticistes, même par Stuart Mill et Spencer. On sait aussi que, dans l'école positiviste, une scission s'est faite entre les orthodoxes et ceux qui, avec M. Littré, voulaient s'en tenir au *Cours de philosophie positive*. Il y aurait lieu peut-être de distinguer deux parties dans l'œuvre de Comte. Dans la première, on déterminerait ce qu'Auguste Comte a fait pour la création de la philosophie scientifique à laquelle ont continué de travailler ses successeurs. Dans la seconde, on examinerait quelle est la valeur pratique du système par lequel il a essayé de régler la vie privée et publique, en attendant que la science, par ses progrès, fût devenue le guide unique et suffisant de ceux qui voudraient ne s'adresser qu'à elle seule.

F. Picavet.

II. — MOUVEMENT DES IDÉES

LE DROIT ET L'IDÉE DU DROIT

A. Les intuitifs. — 1) M. Fouillée, III. *L'Idée moderne du Droit en Allemagne, en Angleterre et en France*; Paris, 1878, 362 p. in-8°.

On a envisagé (1) deux thèses, deux méthodes, une double conclusion. Le droit se fait-il ou le fait-on, j'entends, avec des principes et en partant de principes, règles de la connaissance et de l'essence à la fois ; — ou bien, les deux points de vue distincts, faut-il attendre l'événement, la loi, le texte, l'histoire pour parler ; — n'y a-t-il qu'un droit, y en a-t-il deux, naturel et positif, celui d'en haut et celui des mortels, le parfait qui n'oblige pas et l'imparfait dont on se contente ? On se travaille des deux parts à faire une démonstration solide. Passons en revue quelques systèmes.

(1) Sup. n°s 14 et 15 du 6 et 13 avril 1893.

On a tracé quelquefois le tableau des solutions *a priori*. C'est le dénombrement avant le combat. M. Fouillée les résumait presque toutes dans un livre déjà ancien, M. Aguiléra en étudie cette année quelques-unes.

I. — L'auteur de la psychologie des idées forces, distingue trois groupes de solutions, comme trois voies ouvertes à la spéculation par quelques idées directrices qui mènent les peuples en maîtrisant l'esprit humain. — Qu'est-ce que le droit et qu'est-ce qui le fonde ? — Est-ce un problème de mécanique, une question d'arithmétique ou un mirage prophétique ? L'Allemagne, l'Angleterre, la France s'emparent de ces réponses, les formulent métaphysiquement. Que valent-elles ?

(*a*) La philosophie allemande absorbe le droit dans l'idée de force supérieure, intellectuelle ou non, et cela est logique si l'on songe à la singulière tendance de l'esprit allemand à adorer le fait accompli, à se prosterner devant la nature qui symbolise obscurément quelque nécessité suprême, à traiter en même temps l'histoire de très haut parce qu'elle est un signe et que l'idée est au-dessus du signe. Ainsi Kant, définissant le droit : l'ensemble des conditions qui limitent les libertés pour rendre possible leur accord, prend les choses du dehors, pose la contrainte, élément essentiel de la notion de droit, se préoccupe moins à vrai dire des personnages que de leurs armures. — Mais comment garnir ce cadre vide, et de quelle substance remplir ces cellules sociales qui se déforment sans se pénétrer comme les alvéoles d'une ruche ?

L'Ecole historique y met une fatalité spinoziste à laquelle on ajoute une notion d'évolution et de progrès ; il n'y a pas de révolution dans le droit, il n'y a qu'une évolution, à cause que le droit est une puissance supérieure, la force organisée par le temps. Le panthéisme politique de Hegel avec la métaphysique de la guerre et le destin-justice est l'histoire encore de la force qui se réalise. — Ainsi c'est toujours la force et le fait qu'on envisage ; où est le droit ? — On ne nous le dit pas. A vrai dire, c'est un jeu d'esprit qu'affirmer l'évolution avec Savigny et nier les révolutions du droit, car le passé est le passé, rien de plus ; un phénomène en suit un autre, la causation est métaphysique, et l'avenir, quand il aura duré, sera le passé aussi ; modifions donc, si nous le pouvons, le droit d'un seul coup, nous aurons toujours l'éternité devant nous pour respecter notre coup d'état qui sera devenu alors un principe, une tradition. Diviniser l'histoire comme Hegel, c'est prononcer des paroles vides ; l'histoire est toujours en retard, l'idée toujours en avance parce qu'il n'y a pas de philosophie qui empêchât en pratique une idée de juger un fait. C'est un mauvais pilote que celui qui fixe ses regards sur le sillage de sa nauf et qui ne voit pas devant lui les passes et les écueils. — Mais si le pilote regarde devant lui, cela empêche-t-il le navire de décrire une trajectoire régulière ?

D'ailleurs, la doctrine allemande est insuffisante incomplète encore en sa direction même ; si le droit est un mécanisme, il faut que l'écorce des choses soit la liberté, car celui-là construit mal une machine qui perd de la force vive, au lieu de la diriger et de l'employer à quelque usage, qu'elle soit égalité aussi, voire fraternité, car le mouvement d'un point est plus aisé si des forces le sollicitent égales et concourantes pour un effet commun. — Et voilà l'idéal logique de la doctrine de la force.

Qu'est-ce à dire, et cet idéal peut-il être atteint ? — Certainement non, car qui assurerait à la machine sociale le concours de l'individu ?

— La persuasion ? pourquoi casserais-je mes rouages pour le profit des vôtres ? — La force ? — le guet n'a pas raison quand la ville est contre lui, et où est donc, je le demande, M. le lieutenant de police ? Mais posons que cet idéal fût réalisable, que le concours de l'individu fût assuré, gratuit, inexplicable ; cet idéal est-il suprême ? — Liberté, égalité, fraternité à l'extérieur ; inertie à l'intérieur ou force brutale ; voilà ce que nous présente la théorie germanique, mais un état où la machine serait machine à l'infini, pénétrée en sa substance des forces qui la dirigent au dehors, serait métaphysiquement supérieur ; si cette notion est possible elle condamne le système de la force. C'est demander si l'idéal d'un droit moral est une chimère. — On l'affirme en niant la liberté ; il est vrai qu'on ne saurait en démontrer l'existence, ni celle d'une morale, ni celle du monde extérieur (p. 58), mais on affirme que la force est la réalité unique : cela est gratuit, « *Actori incumbit probatio* ». vous succombez au possessoire (1). Ainsi le système de la force, conclut M. Fouillée, aura toujours une idée au-dessus de lui qui le dépassera ; il ne fournit pas autant que l'esprit peut concevoir.

Ceci est le point central de la discussion ; peut-être qu'on pourrait faire une remarque de logique. La démonstration de M. Fouillée est bonne en droit romain et en droit français avec le principe écrit dans l'art. 1341 de notre Code : « *Actori incumbit probatio* ». — Métaphysiquement, l'argumentation est à deux tranchants ; l'adversaire nous la peut proposer avec un pareil succès, ainsi, il en faut revenir au terrain neutre du scepticisme, ou il n'y a au vrai ni moralité, ni monde extérieur, ni liberté. — Mais, sur ce terrain et en fait, il y a la force ; cela est ; pourquoi et comment le contester ? — M. Fouillée écarte la victoire comme un « *argumentum baculinum* » ; mais un coup de bâton est un fait, je veux qu'il soit variable, que les battus prennent des revanches, que la colonne de Thémis ne soit rien moins que stable. — Il est vrai ; à tout le moins y a-t-il une balance, des poids, de la force et c'est tout ce que demandent les Allemands. — M. Fouillée répond que la force ne laisse pas de n'être point réalité unique. Il argumentait tout à l'heure en jurisconsulte ; la réponse s'impose maintenant : vous soulevez une exception : *reus in excipiendo fit actor* ; à vous le fardeau de la preuve et vous succombez sous le faix, comme font les moralistes et les partisans de la réalité du monde extérieur. Le scepticisme est une forteresse bien forte, au pied de laquelle en pratique, on échange de grands coups de lance ; qui les met en doute les sent pourtant, et cela est encore un fait, une réalité, la force ; quelle métaphysique prouvera le contraire ?

Sous l'artifice logique qui met pour M. Fouillée le système germanique « en un état d'infériorité métaphysique », il y a un acte de foi.

(*b*). — Il passe en revue ensuite, les principes anglais, la philosophie sociale, système de conciliation de l'*égoïsme* et de la *sympathie*.

Les Anglais partent de l'égoïsme, de l'utilité, mais la sympathie s'en mêle, « moi et toi, se substituent, comme dans un aimant, quand on change le courant, les deux pôles s'intervertissent » et l'on arrive à un culte désintéressé pour l'intérêt lui-même : un droit est quelque chose dont la société a intérêt à garantir la possession à un individu. — Qu'est-ce à dire, et quel est le but ? — Le bonheur de la société humaine ; mais cela

(1) C'est l'argument que le docteur Schwarz emploiera en 1892 pour maintenir la réalité du monde extérieur. *Rev. philos.*, mai 1892.

postule encore la liberté, l'égalité, la fraternité, car il faut que la contrainte soit minima, réciproque, que dans l'entreprise sociale, l'action soit commune. Ainsi, Stuart Mill, Spencer, conçoivent un état d'autonomie parfaite de l'individu, où, entre l'égoïsme et la sympathie, l'équilibre existera, la contrainte, la coercition seront nulles; la justice et l'utilité se confondront.

Mais deux questions se posent : cet idéal est-il réalisable ? Est-il désirable ? Il n'est pas réalisable par le seul jeu des intérêts, car les droits de l'individu ne seront pas garantis contre l'Etat; pourquoi ne supprimerait-on pas un individu, si cela est utile à tous ?— Ces droits ne seront pas garantis non plus au regard des autres individus, car l'intérêt est le plaisir au maximum, mais le plaisir de mon voisin est un non-être; on pose alors et expérimentalement un sentiment sympathique antithétique et correspondant à l'égoïsme : entre l'esclave et le tyran, il y a corrélation, oscillation rythmique de l'égoïsme à l'altruisme, équilibre à la fin — cela est une métaphore, et de plus la science altère les facteurs en présence : il est certain que la sympathie est fonction de la foi en une idée morale; la science la supprime « du jour où nous verrons que nous sommes dupes, fût-ce de notre cœur, nous ne voudrons plus l'être ». Ainsi l'égoïsme demeure seul et c'est la barbarie et la dissolution.

En second lieu, cet idéal n'est pas désirable : c'est la liberté, l'égalité à la surface, non au fond des choses; pourquoi l'équilibre serait-il dans le fond le bonheur ? L'humanité définitive, que rêve Spencer, se posera la question et comment la résoudra-t-elle ? — On ne peut pas démontrer que vous et moi nous sommes un par l'intérêt. « Je ne veux pas votre bien parce que l'organisation sociale en a fait le mien... Mais votre bien deviendra le mien parce que je le veux. » — Ainsi, la philosophie de l'intérêt a échoué.

(*c*) L'idée du droit et la doctrine française réussiront-elles mieux ?

On part de l'individu, de la raison humaine : elle a une valeur. Descartes ne connaît pas d'autre règle que l'évidence de la raison individuelle; Rousseau fait ainsi de la volonté humaine le principe premier de l'ordre social : la loi est l'expression de la volonté générale, la direction commune, l'accord des volontés particulières (p. 188); au XIXe siècle, contre quelques partisans du fatalisme moral et historique, comme Saint-Simon et Auguste Comte qui nie l'idée de droit comme impliquant celle de cause libre, avec Proudhon, Maine de Biran, etc., le droit repose ainsi sur la volonté, sur la liberté morale.

Cette théorie a-t-elle une valeur ? — Certainement non, car : ou le libre arbitre est la liberté d'indifférence, et pourquoi fonderait-il une dignité, une respectabilité, un droit ? — Dignité de la girouette qui tourne en tous les sens, droit de la locomotive qui va en avant et en arrière, respectabilité d'un revolver à plusieurs coups; — ou le libre arbitre n'est qu'un moyen pour réaliser une fin, et alors c'est la fin qui fonde le droit et les écoles théocratiques ont raison. — La théorie d'A. Comte qui supprime l'idée de droit n'a d'ailleurs pas plus de valeur, car si tout est fatal, il ne reste plus que la comptabilité anglaise ou la mécanique allemande qui ne sont rien moins que satisfaisantes.

Ainsi, il faut analyser autrement l'idée de liberté, et cette raison qui ne laisse pas d'être fort prégnante est, à vrai dire, toute la théorie de M. Fouillée. On veut faire de la liberté morale le fondement métaphysique du droit; on demande si cette notion est une réalité ou un idéal et si cet idéal est réalisable.

(α) Est-ce une réalité ? Nous n'en savons rien, nous n'en pouvons rien dire : l'infinité, la causalité, l'idée du moi y sont mpliquées : concepts obscurs, métaphysiques.

(β) Est-ce un idéal ? — pourquoi non. Le cercle, le triangle sont des idéaux qu'on ne réalise pas, mais qui nous guident ; la liberté extérieure est ainsi un idéal, celui de la force libre supérieure à toute contrainte ; la liberté intérieure en est un aussi, activité spontanée et consciente, indépendance par rapport aux motifs inférieurs, puissance de bien faire, de faire ce qu'on veut réellement, ce que veulent les autres volontés et l'univers. Cet idéal fonderait le droit car un être qui ne dépend que de soi a un droit.

(γ) Reste à savoir s'il est réalisable. — M. Fouillée estime que oui à cause que l'évolution lie le présent et le passé à l'avenir du progrès infini, que l'idée du droit fait le droit, comme celle de la liberté la liberté. « Le droit commence par une idée, la même que la morale : « l'idéal d'une volonté libre, capable d'indépendance progressive vis-à-« vis des motifs inférieurs. » De la présence de l'idée, de sa force, résulte la valeur infinie de l'agent, son droit.

Ainsi, l'idéal peut être réalisé ; — le sera-t-il, l'est-il quelque part ? — Question métaphysique : c'est demander si le fond de la personne humaine est liberté ou nécessité.

Il est certain que nous n'en savons rien. C'est-à-dire que nous ignorons si la liberté est morte en nous ou si elle est en léthargie ; mais on n'enterre pas les gens avant d'avoir tranché cette question-là. La liberté infinie se cache peut-être au fond obscur du moi ; ce doute métaphysique suffit à fonder le respect, le droit, la dignité humaine.

M. Fouillée montre encore que cette théorie s'accorde sur certains points avec les théories allemandes et anglaises, qu'elle les complète, en somme, en justifiant, autant que faire se peut, la théorie française, puisque la réalité, comme la base de l'édifice social, est bien la force et l'intérêt, mais que l'idéal, lui aussi, est une force qui meut le monde, un intérêt, qui fascine la pensée humaine ; il est la clef de voûte, cachée et puissante, où convergent et s'appuient, dirigés et unis par une idée vivante, les dociles matériaux de l'histoire et des faits.

Qu'est-ce à dire et quelle construction cache cette métaphore ? — On a posé une certitude et une incertitude : c'est la seconde qui fonde le droit ; on a limité la science et on a conclu qu'en face d'elle il y avait place pour un idéal, lequel était peut-être une force et entraînerait l'univers moral en un développement infini, parce qu'il lui serait immanent, présent comme le dieu d'Aristote aux puissances de la matière. L'hypothèse est séduisante ; — fonde-t-elle le droit ? cela est une autre question. Au fond et métaphysiquement, l'idée du droit est suspendue au *peut-être* qui demeure à l'endroit de la liberté, car l'être devenant comme sacré par le mystère de l'existence, qui sait si, en lui portant préjudice, nous n'atteindrions pas le divin ? — Ainsi, on agira comme si le droit, l'idéal étaient et on les réalisera. — J'agis comme si le droit était et il est, ce qui me fortifie sans doute dans ma résolution. Cela ressemble à un cercle. De plus, l'hypothèse est un pari sur le fond des choses. Mais pourquoi ne tiendrais-je pas, moi, ce pari contre la justice, et qu'importe l'enjeu ? La cote est une question de fait. Quelle logique me persuadera de sacrifier ma chance ? — Le droit naturel ainsi établi est un acte de foi.

Mais posé que la démonstration fût décisive, comment y arrive-t-on?

On constate une tendance, on forme un idéal ; la constatation est expérimentale, la formule inductive ; ces éléments vont fonder cependant le droit *a priori* : cela est singulier. — Mais, comment constater la tendance ? — « En interprétant, dit quelque part M. Fouillée, l'uni« vers par ce qu'il y a de *plus radical* dans la conscience, et la « conscience par ce qu'il y a de plus général dans l'univers », en cherchant les représentations subjectives de l'univers *le mieux en harmonie avec l'état actuel des sciences* objectives en même temps qu'avec les *formes essentielles de la pensée*. Fort bien ; — seulement à quoi reconnaître dans la conscience ce qu'il y a de plus radical de ce qu'il y a de moins radical ? — Je demande un signe ; et puis si la construction est question d'harmonie, elle est encore question de goût, d'appréciation ; on ne fonde pas le droit avec des harmonies. M. Rauh (1) conclut : « les prétendues inductions que M. Fouillée prétend tirer de la science ne sont autres que des élans, des extases à propos de la science. » L'idéal et la tendance sont des opérations vagues, de même façon, que dans la critique de la théorie allemande, était vague et indéterminée la notion « d'infériorité métaphysique » du système germanique. Pourquoi la « liberté extérieure vaut-elle mieux que la contrainte ? » On ne nous le dit pas. Cela se sent, ne se déduit pas. M. Fouillée conclut cependant (2) que la construction de l'idéal de la liberté est certaine, *d'une certitude positive et scientifique*. Pourquoi la réalisation d'une opération poétique serait-elle certaine scientifiquement ?

Ainsi, ni dans la conclusion métaphysique, ni dans la méthode, on ne trouve une démonstration. Il y a des vraisemblances, des hypothèses, un rêve prophétique sur un avenir très beau et très éloigné. Pourquoi alors ne pas affirmer simplement avec les Kantiens l'idéal pratique comme certain *a priori*, quoique impossible à substantifier ?

Si le droit peut se fonder *a priori*, il faut établir l'intelligence de cet *a priori* ; que si on ne la retrouve pas, de deux choses l'une : on fera une philosophie de l'apparence oratoire ou poétique, ou l'on se taira d'abord sur les principes qu'on ignore et l'on attendra les faits pour parler des lois.

(*A suivre.*)

ÉMILE CHAUVIN.

1) *Essai sur le Fondement métaphysique de la Morale*, p. 57.

(2) *Idée du droit*. 255.

Les communications relatives à la REVUE DES IDÉES *doivent être adressées à* M. F. PICAVET, *3, rue Crétet.*

Toutes les communications relatives à la Rédaction doivent être adressées à M. JULES GAUTIER, *Rédacteur en chef, 7, avenue Parmentier. Les abonnements et réclamations sont reçus à la librairie* PAUL DUPONT, *4, rue du Bouloi, Paris.*

Le Gérant, L. SÉRIS.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 265.6.93.

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tome XIX. N° 24.

CHRONIQUE

Nous venons de lire un petit livre (1) très sincère et très touchant. C'est une série de lettres d'un répétiteur de collège. Mal dirigé d'abord, ce répétiteur a la bonne fortune de passer sous les ordres d'un principal qui est, pour ses maîtres comme pour ses élèves, un éducateur. Peu habitué à des procédés intelligents et humains, notre jeune homme est tout étonné de voir combien une discipline ferme, mais capable de distinguer entre les fautes, a de pouvoir sur l'esprit et le cœur des enfants ; l'atmosphère heureuse dans laquelle il se trouve ainsi transporté agit sur lui, il travaille mieux, il prend goût à son métier, il fait du bien autour de lui, et finalement, il est récompensé de ses efforts par le titre de licencié ; sa joie est décuplée par celle de ses vieux parents qui, après les durs sacrifices faits pour leur fils, souffraient en silence de voir leurs peines perdues et l'avenir incertain.

(1) *Une Année heureuse*. Lettres d'un répétiteur de collège, ordonnées et publiées par H. G.; Paris, Lecène et Oudin, 1893.

L'auteur de ces lettres a eu la modestie de ne pas les signer, nous ne chercherons donc pas trop à deviner son nom et, nous n'en sommes que plus à notre aise pour lui dire que nous l'avons lu avec plaisir et avec profit. Il est certain pour nous que ce n'est pas un répétiteur de fantaisie ; il a goûté à la coupe amère. Ce que nous aimons chez lui, c'est sa franchise. S'il reconnaît les abus, il reconnaît aussi ce qui a été fait pour les diminuer ; il s'explique par sa propre expérience, que les griefs des répétiteurs aient pu être exprimés avec trop d'acrimonie ; il regrette qu'ils aient été souvent étalés sans pudeur ; il s'étonne que les derniers décrets n'aient rencontré, chez ceux qui en ont profité, que mauvaise humeur et ingratitude ; il donne l'exemple de la patience et s'il n'a pas toujours été à l'abri du découragement, l'expression de ses plaintes est toujours restée digne ; même dans les humiliations, la noblesse de ses fonctions l'a sauvé de toute bassesse morale. Cet homme-là a le sens de l'éducation, et quoique peut-être il ait étudié dans les livres, il savait avant de les lire, et d'instinct, tout ce qu'ils pouvaient lui apprendre.

Son livre est la contre-partie de bien des exagérations et c'est pourquoi nous sommes heureux qu'il ait été publié ; il fera sentir à ceux qui en doutaient encore ce que les répétiteurs, même les plus humbles, les plus disgrâciés du sort, sont dans notre enseignement secondaire, les services qu'ils peuvent rendre, les égards qu'on leur doit en retour ; il montrera, en même temps, pour rester dans le même ordre d'idées que l'auteur, le portrait idéal du bon principal de collège. C'est une tâche difficile que celle de principal de collège : dans ces fonctions l'intérêt privé et l'intérêt de l'enseignement, l'État et les villes, introduisent des sentiments très divers et souvent incompatibles. Plus peut-être que le proviseur, le principal doit désirer la prospérité matérielle de sa maison ; si le nombre des élèves diminue, le budget de la ville s'en ressent, le conseil municipal s'indigne, le maire s'agite ; d'où désir dans l'âme du principal de maintenir le nombre des élèves, de l'augmenter, d'en empêcher surtout la diminution ; pour y parvenir, au milieu des concurrences et des influences de toutes sortes, il y a beaucoup de moyens, des bons et des mauvais ; il arrive quelquefois que l'on ne choisisse pas uniquement les premiers, quelquefois hélas ! qu'on se serve, de préférence, des seconds ; ce ne peut être qu'aux dépens de la discipline, du progrès des études, et trop souvent de la dignité des administrateurs. Il n'est pourtant pas plus impossible dans les collèges que dans les lycées, d'inspirer aux élèves, aux familles, aux conseils communaux le respect et l'affection ; nous ne disconviendrons pas que la difficulté ne soit

peut-être plus grande en certains points: elle est moindre en d'autres. Le collège peut, plus aisément que le lycée, prendre une apparence familiale, la discipline peut y être plus paternelle, au bon sens du mot, et les qualités personnelles des chefs d'établissement s'y développent plus librement ; leurs défauts aussi, à la vérité, et c'est là l'écueil.

Quant à l'attitude d'un principal à l'égard des répétiteurs qui l'aident dans sa tâche, elle devrait, nous semble-t-il, être facile à déterminer. Combien le répétiteur n'a-t-il pas de pouvoir pour faire aimer le collège, et l'intérêt bien entendu, à admettre qu'on le consulte seul, ne devrait-il pas dicter les égards que le principal doit à ses collaborateurs les plus intimes ? Mais en dehors de l'intérêt, combien le principal ne devrait-il pas trouver de satisfaction morale à former les répétiteurs à côté desquels il vit, à leur apprendre leur métier, à les garder contre les faiblesses de caractère, à en faire des éducateurs ? Sa responsabilité à leur égard est redoutable ; il tient leur avenir entre ses mains, et en même temps, suivant qu'il les aura bien ou mal préparés, il assurera aux établissements plus complets où les repétiteurs passeront ensuite d'utiles ou de nuisibles collaborateurs. Tous les principaux comprennent-ils bien leur rôle et peuvent-ils le remplir ? Du moins l'auteur de notre petit livre semble en avoir eu le sentiment très net, et si certains traits de ce principal dont il trace le portrait sont peut-être un peu trop parfaits et les ombres plus rares que dans la réalité, cet optimisme ne nous déplaît point. Il n'y a pas d'inconvénient, bien au contraire, à relever aux yeux de ceux qui la remplissent une fonction si importante pour l'avenir de tant de maisons ; et si les procédés de ce principal idéal, ou simplement idéalisé, suscitent ici ou là, parmi les chefs, comme parmi les subordonnés, quelques réflexions, ce répétiteur qui nous confie ses intimes pensées n'aura pas perdu son temps. Dût l'exemple qu'il propose être difficile à suivre et provoquer peut-être quelque incrédulité, on ne saurait rester insensible à l'ardeur qui anime ce récit, et pour nous qui avons tant de fois soutenu les idées développées dans ce livre, c'est un devoir de rendre hommage à cette foi qui ose agir.

JULES GAUTIER.

UN CRITIQUE LATIN AU XVIIE SIÈCLE

ROLAND DESMARETS.

Cette terrible puissance qu'on appelle *la critique*, cette *sœur jumelle de l'art, avec lequel elle doit toujours marcher côte à côte*, — ainsi que s'exprimerait M. Prudhomme, — varie assurément avec les époques et n'avait certes pas au XVIIe siècle l'importance qu'elle a acquis de notre temps.

Elle dut évidemment naître le jour même, ou le lendemain du jour où naquirent aussi les grandes œuvres de la littérature, mais elle subit, on le sait, une plus longue période d'enfance, — et notre siècle peut se vanter, à juste titre, de l'avoir placée au rang des sciences.

Dans l'antiquité, elle s'élevait d'un élan jusqu'au type suprême de l'ouvrage à examiner et en traçait les règles inéluctables. C'est ce qui fut à la fois le génie d'Aristote, sa gloire à travers les âges et la raison des attaques violentes, souvent injustes, dirigées contre son autorité par les contempteurs audacieux du *Magister Dixit*.

Tantôt aussi, entre les mains des Scoliastes, la critique interpréta les mots, éclaircit les phrases, s'en tint à la lettre des textes, absolument et naïvement dédaigneuse de leur esprit. Ici, Aristarque l'ordonna plus savamment; là, Zoïle la rendit hostile et hargneuse, et leurs noms en devinrent proverbiaux.

A Rome, ou bien elle fut purement grammaticale, ou bien elle ne nous légua que de trop rapides esquisses sous les plumes autorisées de Cicéron et de Quintilien.

Et ce fut formée de ces divers éléments, à l'état chaotique encore, que nous la trouvons en France dans quelques « chapitres » de Montaigne, dans les « préfaces » de Ronsard, dans le fameux « manifeste » de J. du Bellay.

Au XVIIe siècle enfin, elle se dissémine ça et là dans de petits « traités » spéciaux, à peine parvenus jusques à nous, dans des « préfaces », dans des « lettres », dans des ouvrages de circonstance,

tels que l'*Essai de critique en diplomatique* du jésuite Daniel Papebroeck contre les PP. Bénédictins, auquel, sur le même ton, répondit le P. Mabillon, désireux de défendre contre cette attaque l'ordre auquel il appartenait.

Cette critique, que l'on sent nécessaire, à laquelle bientôt seront dévolues les espérances fondées du Tiers-Etat cherchant, étant *tout*, à devenir *de rien quelque chose*, — on la trouve perdue dans les ruelles, dans les conférences d'éloquence de Ménage et de Jean de Launay, dans la conversation de l'avocat Patru, dans le silence de Conrart, dans les épîtres de Roland Desmarets. (1)

Et c'est un groupe vraiment curieux que celui de ces critiques qui conversent ou correspondent entre eux, ne laissant que quelques feuilles éparses, mais précurseurs de l'abbé d'Aubignac, du P. Bouhours (2) et de son adversaire Barbier d'Aucour, du P. Le Bossu, de Mme Dacier, du P. Caffaro, de Ch. Perrault, — encore bien insuffisants sans doute, mais ouvrant la voie aux critiques déjà plus sérieux du XVIIIe siècle, et surtout à leurs successeurs.

Nous n'aurons garde d'insister ici sur une comparaison trop facile et du reste à l'avantage des modernes, — la querelle est bien vieille et nous aurons à y revenir en passant. — Nous ne voulons actuellement que marquer une époque de la critique, en signalant l'œuvre d'un écrivain, sinon bien inconnu, au moins trop oublié, Roland Desmarets.

Né à Paris en 1594, on sait que Roland appartenait à une famille aisée qui soigna son éducation. Un de ses maîtres les plus célèbres fut le P. Petau dont il resta toujours l'ami.

Sa biographie, — si nous avions l'intention de lui donner un certain développement, — serait bien peu documentée. Les seuls renseignements que nous puissions indiquer sont tirés par nous de « l'Eloge de Roland Desmarets par Pierre Hallée » son ami, qui fut imprimé en tête de la « Lettre » de Roland « sur l'Education » (3).

Hallée cite la plupart des gens auxquels furent adressées les « Epîtres philologiques » parmi les familiers de notre écrivain qui leur demandait souvent des conseils littéraires, en leur en donnant

(1) Rolandi Maresii epistolarum philologicarum libri II..... curante L. A. Rechenberg, Lipsiae et Francofurti, Sumptib. Joh. Gasp. Meyeri, Bibliopolae Lipsiensis, Ao. 1687.

(2) J'ai sur le cœur à propos de l'estimable Bouhours cette phrase de Ménage, qui a le don de m'être particulièrement désagréable : « C'était un petit régent de troisième qui depuis sept ou huit ans s'est érigé en précieux..... »

(3) Tirée à part, in-4°, Paris, 1651.

plus souvent encore avec la plus haute intelligence et la conscience la plus absolue, car « il avait une âme de Caton ».

D'abord avocat, Desmarets avait renoncé au barreau par haine de ses luttes feintes et du tumulte des batailles oratoires, — portant partout une sincérité sereine et

..... Ces haines vigoureuses
Que doit donner le vice aux âmes vertueuses.

Sa santé était « moyenne » mais son travail acharné usa son corps, — déjà la terrible névrose ! — et Roland mourut à Paris, le 27 décembre 1653 (1), « dans le sein des Muses », d'une maladie de langueur.

Il fut enterré dans l'église de Saint-Nicolas-des-Champs.

Desmarets eut de nombreux amis. Le P. Petau, déjà nommé, Ménage, Costar, Guy-Patin, les frères Valois, Emeric Bigot, Chapelain, Lescure, Noblet, Saumaise, Perrot d'Ablancourt, Patru, Sarrazin, Godeau, Gassendi, combien d'autres, — sans compter Hallée, — aimèrent sa franche nature, admirèrent son beau caractère, louèrent son indéniable talent.

Ce talent, il le transmit à son fils, avocat estimé du Parlement de Paris, que cite fréquemment Bayle auquel il a fourni des « observations » et des « remarques », et à sa nièce, Marie Dupré, fille de sa sœur, qu'il éleva près de lui avec de touchantes attentions d'oncle et de pédagogue.

Mais plus que tous eut à se féliciter de sa bienveillance, qui touchait à une pieuse admiration, son frère Jean, — plus connu sous le nom de Saint-Sorlin, — auquel il reconnaissait publiquement « génie poétique, (2) éloquence, beauté d'invention, gravité de pensée, sublime de poésie. » 3

Cette critique élogieuse nous amène naturellement aux lettres de notre écrivain.

Grand partisan des « anciens » et ne manquant en aucune occasion, — sauf de très rares exceptions, — de dire leur fait aux « mo-

(1) P. Hallée donne la date de fin décembre 1655, mais ajoute : « presque sexagénaire. » Il vaut donc mieux s'en rapporter à la date ci-dessus, indiquée par la *Biographie générale Didot*, qui le fait mourir à cinquante-neuf ans sonnés.

(2) Cf. I, 9, pp. 30-31.

(3) Cf. I, 22 pp. 145-46.

dernes », (1) Roland définit, d'après Cicéron, le but du *genre épistolaire*.

On écrit, dit-il, pour envoyer des nouvelles, à sa famille et à ses amis: ce sont là des lettres qu'il y a folie à éditer, — constatation judicieuse et qui rayerait de notre littérature les sentimentales *papoteries* de Mme de Sévigné et de quelques autres,

On écrit pour être plaisant. Mais en a-t-on toujours le sujet ? Belle question pour Voiture et les autres épistoliers *spirituels* de ce temps-là.

On écrit enfin pour donner son opinion sur les affaires publiques, quand on y a été mêlé, — ou pour faire de la critique.

Le morceau a été long, mais nous voilà au fait. C'est le lot que Roland se réserve; (2) — celui qui fera bien accueillir son premier livre par les savants (3); — celui qu'il conseille à Costar et à ses doctes amis (4).

Le genre épistolaire, en effet, est en décadence.

Dans l'antiquité, les lettres de Platon et de Sénèque n'étaient que des « brochures »; celles de Brutus, des déclamations; mais celles de Cicéron et de Pline le jeune peignaient les mœurs, les passions de leur siècle, l'état psychologique de leurs contemporains. Des stations de psychothérapie, quoi ! — Plus tard Symmaque, malgré sa redondance, plut par ses fines et concises sentences; Sidoine Apollinaire se rapprocha de Cicéron et écrivit *le Journal de son temps;* Erasme donna sur le luthéranisme de précieux renseignements; Scaliger brilla par sa grâce et par son élégance; Juste Lipse lutta avec Pline.

Nous, prétendus émules de tous ces maîtres, ne donnons que des épîtres insipides, où s'entassent les mots sonores, les pensées froides et précieuses; nous n'écrivons de l'histoire que ce qui peut en plaire à nos correspondants. Exception est faite pour le seul Muret qui est recommandé à notre admirative imitation (5).

Revenons de nos errements, composons des lettres critiques ! Vous êtes orfèvre, Monsieur... Desmarets !

Et ainsi il nous sera donné, avec une impartialité louable, de ju-

(1) Cf. I, 2, 5, 7, 11, 32; II, 1, 9, 20, 31, 39, 46, etc...
(2) Cf. I. 1, pp. 1 sqq.
(3) Cf. II, 1, pp. 229-30.
(4) Cf. II, 53, pp. 511 sqq.
(5) Cf. II, 1, pp. 231-35.

ger des écrivains et de leur valeur (1), et par là de rendre aux jeunes gens de véritables services, même alors que nous leur montrerons les erreurs et les fautes des génies supérieurs, — ainsi que déjà le conseillait Quintilien (2). — Car la critique littéraire ne consiste pas uniquement à admirer sans réserves les œuvres consacrées. Autant elle doit être loin du dénigrement de parti pris

Jappant sur les talons de toute grande chose,

autant elle doit se garder

De mordre le laurier que son souffle a sali,

autant aussi il lui convient de renoncer à ces allures de bigote admiration qui font ressembler ses pontifes aux saints agenouillés près des tabernacles et en prières éternelles devant l'objet de leur culte.

Qu'on agisse comme Claude Saumaise, ce rival d'Aristote, de Platon, de Cicéron et de Quintilien (3), si l'on veut faire de la critique, — et que l'on sache écouter les conseils des Saumaise, si l'on veut écrire des ouvrages de son fonds.

Et tout d'abord, écrivains à la mode, cherchez à imiter les anciens comme le faisait Pibrac en ses didactiques quatrains (4).

Ici nous ne pouvons nous dispenser d'ouvrir une parenthèse pour marquer le parti pris étroit de Desmarets. Outre que

On ne s'attendait guère
A voir Pibrac en cette affaire,

constatons combien plus judicieuse sera la restriction de l'abbé d'Aubignac : « Je ne veux proposer les anciens pour modèle qu'aux choses qu'ils ont fait raisonnablement » (5).

Ecrivez donc pour instruire, ou bien alliez dans le genre que vous aurez choisi (6), — bon précepte, mais peut-être peu aisé à prati-

(1) Cf. I, 41, p. 181.
(2) Cf. I, 41, p. 184.
(3) Cf. I, 44, p. 199.
(4) Cf. II, 42. pp. 464 sqq.
(5) Cf. « la Pratique du Théâtre », Amsterdam, 1715, lib. I, p. 21.
(6) Cf. II, 10, pp. 283-87 : « Il faut se spécialiser en littérature. Un esprit pondéré ne vole pas d'une chose à une autre..... »

quer, — la profondeur de pensées de Pline l'ancien et de Tacite (1) au style châtié de Térence, supérieur à celui de Plaute (2).

Si le génie poétique vous fait défaut, écrivez en vile prose. Horace l'avait dit déjà; Boileau le conseillera rudement à Chapelain; Roland l'écrit doucement à Sarrazin en lui donnant pour sujet, ainsi qu'à son autre correspondant Colletet, des *Vies d'Écrivains*, avec Plutarque pour modèle à suivre (3).

Encore faudra-t-il que cette prose soit française, comme celle de Robert Salmonet qui a traité en cette langue son *Histoire d'Angleterre* et qu'en passant Desmarets rapproche de Tite-Live (4), rien de plus.

On en est à se demander après cela pourquoi Roland a écrit 500 pages d'un latin suffisamment correct, mais que, en dépit de mon incompétence, je trouve bien pédestre et bien éloigné de celui de Cicéron, et il vous revient en mémoire cette phrase de Boileau : « C'est une estrange entreprise que d'escrire une langue étrangère quand nous n'avons point fréquenté avec les naturels du pays, et je suis asseuré que si Térence et Cicéron revenoient au monde ils riroient à gorge déploïée des ouvrages latins des Fernels, des Sannazars et des Murets » (5).

Mais pourquoi :

Critiquer Desmarets? Ah! c'est un si bon homme !

Sous les prescriptions de l'écrivain, on sent toujours, en effet, la bienveillance de ce brave Roland.

Ecoutons-le conseiller à Adrien Valois de soumettre au jugement d'un ami l'ouvrage parachevé.

Sur ce point il est d'accord avec Boileau qui, à propos d'un solécisme oublié dans l'*Art poétique*, constate « qu'il faut... montrer ses ouvrages à beaucoup de gens avant de les faire imprimer... (6) »

(1) Cf. II, 31, p. 415.

(2) Cf. II, 6, pp. 258 sqq. L'abbé d'Aubignac, op. cit. lib. I, p. 40 donne aussi ses préférences à Térence.

(3) Cf. I, 27, pp. 120 sqq : II, 5, pp. 254 sqq, — 54, pp. 471 sqq.

(4) Cf. I, 47, pp. 210-11.

(5) Cf. *Correspondance de Boileau et de Brossette*, Paris, Techener 1858, p. 89.

(6) Cf. id. ibid., p. 149.

*

On choisit à cet effet un homme instruit et sérieux, — quelque doyen de Faculté par exemple, — surtout si l'on écrit en latin, — langue en laquelle nous pensons difficilement et n'écrivons plus guère que dans le but de fournir à nos *argumentateurs* de thèses de doctorat un commode triomphe.

Cicéron ne dédaignait pas les avis de Pomponius Atticus et de l'affranchi Tiron, — et les *lectures publiques* n'avaient pas eu à l'origine d'autre but que de consulter les amis et les confrères, — deux choses très différentes, — sur la valeur d'un manuscrit.

Il est vrai qu'à cette époque bénie, — puisque lointaine, — on produisait des ouvrages minces et soignés, « du dernier poli », selon l'expression d'Horace. Et les amis, appelés à se prononcer en qualité de *rapporteurs*, n'avaient pas trop de temps à perdre en cette ingrate besogne qui donne aujourd'hui « des nausées » (1). — Car tout le monde moderne compile, compile, devançant l'abbé Trublet de voltairienne mémoire, et préparant le proverbe de nos voisins d'outre-Manche : *A great book is a great evil.*

Certes quand une œuvre est bonne, plus elle est volumineuse, plus elle a de valeur ; c'est comme, à l'avis d'Al. Dumas, pour les femmes : — Elle est un peu grasse, dit Aristide du *Fils Naturel*, mais quand on aime une femme, plus il y en a... Malheureusement, sauf pour Erasme que Desmarets affectionne de façon particulière et pour Valois... naturellement, — la lettre lui étant adressée, — c'est trop rarement le cas (2).

(*A suivre.*) P. Ant. Brun

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
(*Suite.*)

ADHÉSIONS

1° Il y a lieu de créer, pour tous les membres de l'Enseignement secondaire des jeunes filles, une association de secours mutuels en cas d'interruption de traitement pour cause de maladie ;

2° Il y a lieu, pour cette association, de se joindre à une association similaire que fondent en ce moment à Paris et pour toute la France MM. les professeurs hommes sur l'initiative de M. Jules Gautier.

Nota. — Le fait d'avoir adhéré à ces principes n'entraîne pas l'obligation de faire partie de la Société future.

(1) Cf. I, 50, pp. 224-27.
(2) Cf. II, 26, pp. 367-69.

LYCÉE DE JEUNES FILLES DE REIMS

Mmes Ant. Trézaune, directrice.
A. Blondel. économe.
L. Roussier, professeur de lettres.
L. M. Bouvard, — sciences.
M. Lépine — sciences.
J. Nirascou, — lettres.
H. Ducas, — anglais.
G. Rupalley, professeur de lettres.
J. Gallien, maîtresse primaire.
Bl. Delatre, surveillante générale.
A. Sauvage, maîtresse primaire.
M. Fischer, — répétitrice.
E. Baumann, professeur de langues vivantes.
E. Schneider, maîtresse primaire.
I. Planes, — primaire.

LYCÉE SÉVIGNÉ, A CHARLEVILLE

Mmes Huet, directrice (*internat*).
C. Couder, économe.
Schlesser, stagiaire à l'économat.
B. Faux, maitresse surveillante.
I. Minet, — répétitrice.
E. Rolland, professeur de gymnastique.
O. Lebrun, maîtresse répétitrice.
L. Lebrun, sous-directrice (*internat*).
L. Thomas, surveillante.
A. Laurent, institutrice primaire.
E. Renauld, —
E. Roland, professeur de musique.
L. Testard, maîtresse répétitrice.
L. Tinalnd, — primaire.
L. L'huillier, professeur de sciences.
M. Meyrac, maîtresse primaire.
M. de Viteri, professeur de lettres.
J. François, professeur de lettres.
H. Toussaint, professeur de sciences.
J. Pillet, maîtresse chargée de cours d'allemand.
L. Couvreur, professeur de dessin.
L. Bruneau, professeur de lettre.

LYCÉE DE JEUNES FILLES DE MOULINS

Mmes B. Savery, maîtresse chargée de cours de sciences.
J. Lesbat, économe.
M. Liébert, professeur de lettres.

BIBLIOGRAPHIE

Le Tasse, par Emile Mellier. Lecène et Oudin, éditeurs, Paris. — *Lamartine*, par Edouard Rod. Lecène et Oudin, éditeurs, Paris.

L'intéressante collection des *Classiques populaires* éditée par Lecène et Oudin, ne comprend pas seulement, comme on sait, les classiques anciens et français, mais elle fait aussi une juste place aux grands écrivains étrangers. C'est ainsi qu'à la suite de Shakespeare, de Dante, de Gœthe, de Cervantès, Le Tasse vient d'entrer à son tour dans la galerie.

Son introducteur est M. Emile Mellier, qui nous présente d'abord le poète, puis l'œuvre. Dans une première partie, il essaie de retrouver l'histoire sous la légende, et de dégager des bandelettes du mensonge la vraie physionomie de Torquarto Tasso. Ce n'était pas facile, car l'existence de ce poète qui eut tant d'imagination, a fait travailler plus que tout autre l'imagination du peuple. Et comment cette destinée n'eût-elle pas provoqué le roman, puisque, à la poésie et à la gloire s'étaient ajoutées les années d'infortune et peut être les heures de folie. Et de cette folie, de cette infortune, quelle avait été la cause ? « L'amour ! » répondit son premier biographe, le Napolitain Manso, et toute l'Italie, puis toute la postérité répéta le mot. Et comme Béatrix avait été l'aimée de Dante, Laure celle de Pétrarque, on nomma celle du Tasse : ce fut Léonore. Et de même que l'amour avait fait le génie et l'immortalité des deux premiers, plus riche ou plus redoutable encore pour le troisième, il fit son immortalité, son génie... et sa folie.

Telle est la légende ; mais si l'on en croit M. Mellier, l'histoire est quelque peu différente. S'appuyant sur des documents anciens et nouveaux, sur des lettres caractéristiques et authentiques et principalement sur la célèbre *Vie du Tasse* publiée au siècle dernier par l'abbé Serassi, il trouve aux malheurs du poète une source moins touchante peut-être, mais plus vraisemblable. Cette source fut en lui, non hors de lui; elle fut dans son caractère et son cerveau, non dans ses aventures ou ses amours. Poète entré tout jeune dans le brillant palais du duc de Ferrare, Alphonse II, il n'eut pas assez d'intrigante souplesse pour réussir dans le métier de courtisan, ou assez de sage fierté pour mépriser la vanité des cours. Son Mécène d'ailleurs le protégeait plus qu'il ne l'estimait ou ne l'aimait ; « il lui témoignait la bienveillance un peu hautaine d'un homme positif

pour un homme d'imagination ». Aussi le poète devint-il ombrageux, puis amer à l'égard du prince. A des paroles violentes celui-ci répondit par un acte violent, et fit enfermer le Tasse dans un hôpital, pendant sept ans... pour raison de santé. En réalité, l'auteur de la *Jérusalem délivrée* n'eut jamais d'autre folie que celle de la persécution ; il se crut en butte à la haine de toute l'Italie comme plus tard Jean-Jacques Rousseau à la haine de tout le genre humain. De là chez le philosophe et chez le poète cette mélancolie farouche et sombre, qui ajoute tant à leurs malheurs, mais ne retranche rien, bien au contraire, à notre sympathie pour eux.

— Mais ses amours, dira-t-on, qu'en faites-vous ? — Eh bien, elles n'existent pas, voilà tout... toujours d'après M. Mellier. Torquato eut en effet de la reconnaissance affectueuse pour Léonore d'Este et même pour sa sœur, Lucrèce ; mais entre cette gratitude et la passion, il y a de la marge. « Il est fort douteux que Le Tasse ait jamais eu pour les deux princesses autre chose qu'un amour de poète, tout platonique, imposé par les circonstances et par la mode. Il a pu, en arrivant à Ferrare, être ébloui de leur beauté, alors dans tout son éclat ; mais le respect a contenu son admiration, et la prudence intéressée du courtisan en a retenu l'expresssion trop vive ; il n'a mis dans ses sonnets que la dose de passion suffisante pour les animer, et leur donner tout leur prix aux yeux de la beauté qu'ils flattent sans offenser. » Toute cette explication est ingénieusement présentée, en une phrase joliment filee. Je ne suis pas convaincu pourtant ; et j'appliquerais volontiers à M. Mellier la parole célèbre, que lui-même applique à d'autres : « Comment faites-vous, monsieur, pour être si sûr de ces choses-là ? » Je crois qu'en pareille matière il ne faut être affirmatif ni dans un sens ni dans l'autre ; je crois que sous les blessures d'amour-propre du Tasse, il pouvait y avoir une blessure d'amour, lente et lointaine, qui les avivait et les ensanglantait sans cesse ; je crois enfin que dans toute légende il y a une part primitive et profonde de vérité.

Je me hâte de dire du reste que M. Mellier n'a pas la certitude trop exclusive. Le passage même que j'ai vise commence par ces mots: « Il est fort douteux. » Et de même que la partie biographique de son livre est pleine de mesure, la partie critique est pleine de sagacité. Passant en revue les vingt livres de la *Jérusalem délivrée*, il en fait connaître les mérites et les défauts éclatants, non seulement par des appréciations, des résumés, mais par des traductions qui semblent fidèles, étant ou restant poétiques. Puis il conclut par ce portrait d'ensemble qui me paraît pour le poème très équitable et très ressemblant : « Si la poésie y déborde, si le dessin même des personnages a plus de netteté et de relief que dans l'*Enéide*, on n'y trouve ni la simplicité, si pleine de grandeur des poèmes d'Homère, ni le sentiment soutenu et la mélancolie profonde de Virgile. On y sent trop le désir constant d'intéresser et de plaire, de remuer délicieusement le cœur et de faire couler de douces larmes, au lieu de frapper l'âme fortement. « La tristesse évangélique », pour employer un mot de La Bruyère, manque à ce sujet chrétien.

Et maintenant passons à Lamartine, sans transition, quoique M. Mellier m'en fournisse au moins une. A propos de l'hospitalité que le Tasse reçut dans la maison de campagne d'un gentilhomme de Novare, il cite cette phrase extraite du *Cours familier de Littérature*. « On ne peut guère douter que l'épisode d'Herminie chez le jardinier, dans la *Jérusalem*, ne soit une réminiscence de cette soirée chez l'hôte champêtre », et reproche à Lamartine d'oublier que l'épisode est antérieur de plusieurs années au voyage à Novare. Lamartine ne l'oubliait peut-être pas, puisque après la phrase de plus haut, il ajoutait immédiatement. « On sent que le poète retouchait sans cesse son ouvrage, pour y ajouter de nouvelles descriptions ou de nouveaux détails. » Ces retouches, M. Mellier les reconnaît et les signale lui-même ailleurs. N'ont-elles nullement porté sur l'épisode en question ? C'est ce qu'il faudrait prouver, avant de triompher si facilement de Lamartine, qui s'est trompé plus d'une fois, mais plus d'une fois aussi eut l'intuition du génie. Et justement, ses trois études sur Dante, Pétrarque et Le Tasse, dont on vient de donner une nouvelle édition (1) et que je viens de relire me confirment dans cette opinion que, si trop souvent il s'est payé de mots, s'est enchanté de la mélodie de ses phrases et que si trop rarement il a pris la peine de vérifier des faits douteux et des détails incertains, pourtant, toutes les fois qu'il s'agit d'un ensemble, toutes les fois qu'il faut généraliser et pénétrer, peindre un génie, un genre, un siècle, il voit aussi clair et aussi à fond que personne.

Tel ne serait pas l'avis de M. Édouard Rod, qui dans son étude récente sur Lamartine me paraît avoir parlé bien légèrement, ou bien lourdement des *Entretiens littéraires* du poète. Il me semble cependant que M. Rod était digne de ne pas reprendre à son compte les jugements incomplets ou injustes qui se répètent depuis trente ans sur l'œuvre en prose de Lamartine. Il me semble qu'il avait assez d'originalité pour ne pas redire ce que d'autres ont eu tort de dire une première fois, assez de lucidité pour distinguer de l'ivraie périssable le pur et immortel froment qui se loge dans toute gerbe lamartinienne, assez d'idéalisme et assez d'âme pour ne pas dédaigner en bloc, des volumes riches de beauté morale, sinon de valeur littéraire. Lamartine fut-il un mauvais critique sous prétexte qu'il n'était pas « armé pour le métier d'homme de lettres » ou au contraire fut-il un critique inégal, partial par endroits, mais en d'autres étrangement original, et éloquent, et pénétrant, précisément parce qu'il ne jugeait pas les hommes et les œuvres selon les règles et les traditions d'école, mais les pesait à la balance de la vie et de l'humanité ? Telle est la question, et je m'étonne que M. Édouard Rod ne l'ait ni résolue ni même posée.

Dur pour le prosateur, il a su rendre plus de justice au poète et à l'homme. Il a raconté avec agrément et sympathie cette noble vie qui eut une aurore si douce au foyer de Milly, un printemps si radieux avec les *Méditations*, un été si splendide avec les *Girondins*

(1) *Trois Poètes italiens*, par Lamartine, chez Lemerre.

et la République de 48, un crépuscule si douloureux avec la vieillesse, la déception et la désertion. Il a touché d'une main gracieuse à Graziella, la fleur matinale que le poète respira sans la cueillir, et à du moins s'il se fait encore à de ni l'écho du reproche traditionnel, sur la fatuité et la cruauté de Lamartine, il procède avec ménagement et nuance. « Ce ne fut que plus tard que Lamartine fit de la pauvre fille son inoubliable Graziella... Il l'aima rétrospectivement, quand elle fut morte, à travers ses souvenirs et son imagination.... L'épisode de Graziella n'est rien : ce qui est quelque chose, c'est ce que Lamartine en a fait. « On ne saurait mieux dire. L'âme de Graziella n'a jamais existé que dans et par l'âme de Lamartine. Puis, touchant à Elvire, il a eu le bon goût de n'être pas trop renseigné, et de ne pas soulever brutalement le voile que le poète avait laissé lui-même sur l'amante ou l'amie, puis il rend hommage à l'épouse, celle qui ne fut pas l'inspiratrice au même degré, mais fut encore mieux peut-être : la consolatrice. Puis il résume la vie politique avec quelque sécheresse, mais non sans esprit : « Il se tint dans les hauteurs, parlant de tout, traitant en archange des sujets très modestes ». Enfin, racontant le soir de la journée, il montre que Lamartine ne perdit rien de sa dignité, quoi qu'on en ait pu dire. C'est par le travail et non par l'aumône qu'il voulut échapper à l'infortune. L'empereur lui offrit denx millions : il refusa ; et le refus fait autant d'honneur au poète que la proposition au prince. Et plus tard, deux ans seulement avant sa mort, quand son outil, son gagne-pain, la plume, lui tombe des mains tout à fait, il accepta, non pas encore le bienfait gouvernemental, mais la récompense nationale. La nation devait bien ce salaire au pilote, qui n'avait pas su diriger sa barque domestique, mais avait su guider un jour le navire de France.

Et les âmes surtout devaient cette suprême gratitude au poète. M. Rod a su apprécier dignement l'œuvre poétique de Lamartine. Toutefois il a paraphrasé plutôt que pénétré ; il a donné des commentaires sur telle ou telle poésie plutôt qu'une critique générale et complète sur la poésie lamartinienne. Il a vu ou fait voir les divers ruisseaux nés de la source plus que la source elle-même. Je reconnais que le cadre et même le but de son livre ne permettaient pas trop de développement ou de profondeur. Mais tout de même quand on arrive aux *Recueillements poétiques*, est-ce assez de dire : « Ce recueil n'ajoutait à son œuvre qu'un nombre bien limité de beaux vers », sans marquer les traces d'inspiration nouvelle qui sont dans le livre ? Et, d'autre part, est-il suffisant de nommer seulement ou même de ne pas nommer du tout des pièces comme celles-ci ? *Réponse à Némésis*, *Utopie*, *Toast porté dans un banquet national*, *Ressouvenir du Lac Léman*, la *Marseillaise de la paix*, poésies qui ne sont pas les plus parfaites de Lamartine, mais sont assurément parmi ses plus sincères, ses plus larges, ses plus humaines, et réalisent en partie dans son été ou son automne cette devise ou prophétie : « La poésie sera de la raison chantée ».

ÉMILE TROLLIET.

ALLIANCE FRANÇAISE

Le comité du XVIe arrondissement de l'*Alliance française* (Association pour la propagation de la langue française à l'étranger et dans les colonies) a donné le 9 juin, dans la grande salle des fêtes de la mairie de Passy, une soirée musicale et dramatique dont les élèves du lycée Janson ont fait tous les frais.

Le clou de la soirée était un charmant à-propos, en vers, de M. Pontsevrey, intitulé : l'*Impromptu de Passy*, qui a obtenu un très vif succès. Voilà une pièce qui fera son petit tour du monde; car elle sera certainement reprise partout où l'*Alliance francaise* compte des comités.

M. Boch, professeur de musique au lycée Janson, a fait entendre un orchestre de vingt petits bambins, qui ont exécuté avec un brio extraordinaire des morceaux vraiment difficiles. M. Paulmier, de l'Odéon, a provoqué dans l'auditoire des rires inextinguibles avec ses monologues.

En somme, soirée parfaite et bonne recette pour l'*Alliance française* (1).

REVUE DES IDÉES

I. — HISTOIRE DES IDÉES

CONSIDERATIONS SUR L'HISTOIRE D'ISRAEL (*Suite*). (2)

VII

La littérature hébraïque.

Le sens du mot littérature appliqué aux produits de la vie intellectuelle et morale du judaïsme qui sont parvenus jusqu'à nous est forcément restreint. Nous ne saurions avoir la prétention de retracer, en nous appuyant sur des documents écrits, le tableau de la vie du peuple hébreu comme nous faisons pour la Grèce, pour Rome, pour l'Espagne ou l'Italie, pour l'Angleterre ou l'Allemagne L'histoire littéraire, qui consiste à suivre un peuple depuis les humbles débuts de son enfance jusqu'aux produits achevés de sa maturité, n'a point ici à s'exercer, parce que la matière lui fait défaut. On a essayé, de notre temps, de se persuader qu'on était en réalité moins pauvre qu'il ne paraissait, et qu'en distinguant dans les livres bibliques les éléments empruntés à des écrits plus anciens, on pourrait combler d'inquiétantes lacunes. On n'a obtenu par cette voie que de très médiocres résultats, et ces résultats ont un caractère d'arbitraire qui n'est pas fait pour les recommander.

Quel intérêt il y aurait pour nous à retrouver dans quelque vieille chronique ou dans des chants de guerre et d'amour l'écho des sentiments qui animaient les contemporains d'un David et d'un Salomon, chacun le sent. Malheureusement tous les écrits qui, pour se donner

(1) Voir à ce sujet un spirituel article de *M. Edouard Petit*, dans le *Radical* du 15 juin. On y trouvera de nombreuses citations de la petite pièce en question.

(2) Cf. les *Revues* précédentes.

plus de crédit auprès des lecteurs, ont emprunté les noms les plus illustres du passé, présentent un caractère apocryphe, aujourd'hui reconnu de tous. Je ne saurais, pour ma part, désigner avec quelque assurance une seule des pages de la Bible comme ayant reçu sa forme actuelle dans les siècles qui précèdent l'exil de Babylone, qu'il s'agisse d'un chant lyrique, d'un récit historique, d'un texte moral ou de décisions d'un caractère légal.

Est-ce à dire qu'Israël n'ait eu ni poètes ni écrivains du XIe au VIIe siècle avant notre ère? Assurément non, mais leur œuvre ne nous est point parvenue. La découverte de l'inscription tracée par ordre du roi de Moab, Mésa, vers 850 avant notre ère, suffit à démontrer que l'art de composer et d'écrire trouvait dès lors à sa disposition, avec un alphabet d'un excellent usage, une langue parfaitement arrêtée. Nous ne recommencerons pas une fastidieuse querelle en discutant la question de savoir à partir de quel moment les Israélites ont eu entre les mains les moyens d'exprimer leurs sentiments sous une forme capable de durée. Ce qui nous importe, c'est de fixer à quelle date remontent les divers livres dont la réunion a formé la Bible (1).

Ces livres sont souvent anonymes et quand ils se présentent avec un nom d'auteur, on s'aperçoit immédiatement que le nom est supposé; on appelle les écrits de cette seconde catégorie pseudonymes ou pseudoépigraphes. C'est donc par l'examen seul du contenu qu'on peut arriver à proposer des dates pour les différents écrits.

Les personnes familiarisées avec les littératures anciennes et auxquelles arrive quelque écho des débats qui s'agitent entre les exégètes de l'Ancien Testament, nous font souvent cette question : Comment se fait-il que vous ne trouviez pas dans la langue, au point de vue tant du vocabulaire que des formes grammaticales, un critérium d'un emploi commode? A cela nous faisons deux réponses : la première, c'est que les étalons ou termes de comparaison authentiquement datés, tels que ceux que fournit l'épigraphie grecque ou latine, nous font absolument défaut; la seconde, c'est que notre embarras à distinguer entre les diverses couches de la littérature hébraïque est précisément causé par l'incroyable uniformité du vocabulaire et des formes grammaticales. Cette uniformité peut s'expliquer par la supposition d'une mise au point, d'un remaniement général des livres bibliques qui serait l'œuvre des derniers rédacteurs; mais on peut supposer, avec plus de vraisemblance encore, que le travail de composition des principaux livres bibliques tombe sur une seule et même époque, qu'au lieu de se répartir sur une série de siècles, il a demandé tout au plus quelques générations. Dans ce cas, l'époque où il conviendrait de placer le travail d'établissement des principaux livres bibliques serait le temps des dominations persane et grecque (quatrième et troisième siècles avant notre ère). Il y aurait lieu seulement de signaler dans certains livres l'influence des formes araméennes; les écrits qui présentent cette particularité sont les derniers en date.

Le contenu du grand ouvrage législatif (la loi de *Moïse* et *Josué*) ne répugne assurément pas à cette hypothèse, malgré le caractère composite des éléments employés et sans écarter absolument l'hypothèse de

(1) Ainsi nous ne songeons pas à contester que la législation du *Pentateuque* contienne maint trait représentant les usages et les règles de l'époque antérieure à la Captivité, bien que la rédaction de l'ouvrage soit visiblement post-exilienne.

matériaux plus anciens, incorporés par l'écrivain. Il en sera de même des livres historiques (*Juges — Samuel — Rois*) ; ici il est visible que des documents antérieurs ont été mis à profit, mais il est non moins visible que l'ouvrage porte la marque des temps du second Temple. Nous en dirons autant des livres prophétiques proprement dits. Entre 400 et 200 avant notre ère, il est aisé de se représenter le travail de confection de ces écrits considérables, très variés par l'art de la composition, très proches par la langue et plus encore, s'il est possible, par l'idée maîtresse qui les domine et les remplit, par l'objet parfaitement déterminé d'instruction morale et religieuse que se sont proposé leurs auteurs. Ainsi virent le jour la *Thorah* et les *Nebyim*, la « Loi et les Prophètes » pour emprunter au canon de la bible hébraïque les divisions un peu artificielles adoptées par la tradition.

Quelle que soit la valeur de ces œuvres d'ensemble, — et il serait malaisé de la surfaire, — on doit avouer que leur possession ne donne à notre curiosité qu'une satisfaction insuffisante. Renonçant, faute de textes, à connaître l' « histoire littéraire » pour toute la période de l'Israël ancien, nous voudrions que les temps de la Restauration nous montrassent les produits de leurs écrivains autrement que dans un genre strictement religieux et confessionnel. Ce désir trouve heureusement une réponse, au moins partielle, dans les livres dont la réunion forme la troisième partie du canon de la Bible hébraïque, dans les *Ketoubim* ou Hagiographes.

Dans ce curieux recueil, auquel le littérateur de profession attachera un prix tout particulier, l'intérêt religieux reste prédominant sans doute et se manifeste tantôt par une œuvre de lyrisme sentimental telle que les *Psaumes*, tantôt par les *Chroniques*, cette nouvelle édition de l'histoire du royaume d'Israël destinée à satisfaire les exigences d'une piété aussi minutieuse que bornée; mais voici un poème d'une vigueur incroyable, d'un coloris inimitable, qui dénonce la souffrance humaine et qu'on appelle *Job*; voici un recueil de sentences marquées au coin de l'expérience du bourgeois et du citadin, les *Proverbes;* voici l'amère et railleuse satire de la condition mortelle dans l'*Ecclésiaste*. Enfin, à côté de cette inégale prophétie de *Daniel* où se marient singulièrement l'enfantillage du dévot et le pieux enthousiasme du martyre, voici l'œuvre étroite et haineuse qui porte le nom de la reine *Esther;* l'exquise idylle familiale de *Ruth;* les descriptions gracieuses ou brûlantes du *Cantique des cantiques*. C'est là le seul endroit où Israël se montre profane et laïque et dans ce rôle, nouveau pour nous, il met tant d'aisance qu'on entrevoit, à côté du prophète et du prêtre, le philosophe, le moraliste, le bourgeois, le paysan, trop effacés dans le reste des livres bibliques.

Restreinte dans ses productions, à quelques exceptions près cantonnée dans un cercle spécial, la littérature hébraïque regagne en profondeur ce qu'elle perd en étendue. Elle a d'ailleurs à son service une langue admirable, forte, nerveuse, exacte et suffisamment souple pour rendre les nuances du sentiment. La réunion de quelques pages choisies avec soin dans les livres de la *Genèse*, du *Deutéronome*, de *Samuel*, d'*Isaïe*, de *Job*, des *Psaumes*, de *Ruth*, du *Cantique*, formerait assurément la plus savoureuse des anthologies. Il est regrettable que l'étude de l'hébreu soit aussi négligée parmi nous; il serait bon qu'au prix de quelques efforts, un certain nombre de ceux qui se consacrent à l'étude des idées morales et de l'évolution de la société civilisée, pussent ressentir, autrement que par l'intermédiaire des traductions, l'impression de textes qui ont joué un rôle capital dans l'histoire de la pensée humaine. Je me

permettrai de dire qu'on n'est un *humaniste* complet qu'à la condition d'avoir pris quelque contact avec la Bible hébraïque.

(*A suivre.*) MAURICE VERNES.

II. — MOUVEMENT DES IDÉES

LE DROIT ET L'IDÉE DU DROIT (*suite*).

III

A. LES INTUITIFS. — Aguiléra, *L'Idée moderne du Droit en Allemagne;* Paris, Alcan, 1893. 345 p. in-8°.

M. Fouillée (1) groupait systématiquement les solutions proposées *a priori* au problème du fondement métaphysique du droit; dans son *Idée moderne du droit*, les systèmes allemands, anglais, français se surajoutaient, se corrigeaient, se complétaient, préparant une théorie plus profonde et plus compréhensive, celle du droit idéal, de l'idée du droit établie sur les tendances essentielles de la pensée et de la volonté. M. Aguiléra reprend une partie seulement de ce programme et il le reprend à un point de vue plus restreint, strictement historique. Il s'agit de savoir quelle a été en Allemagne, depuis Kant jusqu'à nos jours, l'œuvre de la spéculation philosophique sur notre sujet. L'entreprise est utile, car deux tendances se marquent aujourd'hui : on confond souvent le droit avec la contrainte et c'est enlever à la science son idéal, c'est l'anéantir ; parfois aussi, on rêve d'un droit très élevé au lieu de rechercher des démonstrations et des raisonnements : cela encore est insuffisant, peu scientifique. — Il faut s'attacher aux principes, demander aux grands philosophes de nous éclairer sur les conceptions générales des nations. M. Aguiléra choisit l'Allemagne parce qu'il estime que les Allemands ont fait de la philosophie au lieu de faire de l'utilitarisme à outrance comme les Anglais, ou de la politique comme nous. (Il est vrai que la politique que faisait la France dans les déclarations de droit ressemblait beaucoup à de la philosophie oratoire.)

M. Aguiléra passera donc en revue dans une première partie les diverses écoles dans leur ordre chronologique.

Franchissons l'ancien droit allemand, la période du moyen âge où peu à peu, par la réception du droit romain et du droit canonique, les règles coutumières très souples et rudimentaires calquées sur des besoins pratiques ou nées spontanément de la sympathie et de la solidarité humaines, se transforment en préceptes stricts. C'est avec la réforme seulement que l'on rencontre avec *Mélanchton* un essai de systématisation (p. 19). Le droit positif découle pour lui de la loi naturelle, celle-ci de la volonté de Dieu; l'idée morale est posée comme l'élément principal et primordial du droit; elle est fournie d'ailleurs par la conscience individuelle, non par l'histoire. Ce sont là comme les germes que le droit naturel développera au XVIIIe siècle (Ch. II). *Puffendorf* dérive ainsi le droit de la volonté de Dieu ; *Leibnitz* le fait découler de la nature des êtres expliquant le droit positif arbitraire par un contrat social; les *Wolf*, les *Schmidt*, les *Hufeland* consacrent le triomphe de ce droit naturel.

(1) *Élém. métaph. de la doctr. du dr.;* Barni. 45.

Au fond, deux théories sont dès lors en présence : l'idée du droit se peut entendre par un finalisme, la justice étant le but de l'Etat : conception antique, théologique; ou bien, et c'est la théorie moderne, on peut partir d'éléments primordiaux comme de natures simples cartésiennes : ce sont les tendances naturelles de l'homme précisées *a priori* en quelque « *état de nature* » et leur combinaison donne le droit. Une information de cette matière par la volonté libre de l'homme est un droit positif arbitraire et l'on peut dire en ce sens que tout le droit repose sur des contrats.

On arrive ainsi à Kant (Ch. III.) Son œuvre est une réaction contre le naturalisme dans le droit. Il part d'un point de vue moral : la primauté de la raison pratique ; il fait reposer le droit sur ce qui doit être, non sur ce qui est. — M. Aguiléra expose (p. 55-75). le système juridique de Kant et fait la critique de ce système. Les devoirs de droit et les devoirs de vertu s'opposent comme l'acte, l'extérieur, le dehors, et le dedans, le motif, l'intention ; comme la légalité et la moralité. L'idée de droit implique d'ailleurs analytiquement celle de contrainte « car « si un certain usage de la liberté est un obstacle à la liberté en tant « qu'elle est soumise à des lois générales, la contrainte opposée à cet « usage, en tant qu'elle sert à écarter un obstacle s'accorde avec la « liberté même suivant des lois générales (1) ».

Trois objections :

1). — La liberté est-elle un *droit* par elle-même ? Alors c'est un cercle — que si un droit est un rapport de volontés, un homme tout seul n'aura pas de droits; ce qui est absurde.

2). — Le devoir de droit ne nous oblige pas à l'intention; alors comment nous oblige-t-il ? — En tous cas, il n'a pas un caractère de moralité; or Kant prétend justement et au contraire de Rousseau, faire entrer l'homme dans la vie civile non pas seulement à cause de sa sécurité mais à cause de sa moralité.

3). — En général le système de Kant est trop formaliste ; le droit pour lui est l'accord de deux volontés : voilà l'extérieur, le dehors du droit. Nous voulons savoir ce qu'il y a au dedans de cette forme et pourquoi l'accord aurait lieu. Kant ne nous le dit pas.

EMILE CHAUVIN

(1) Cf. Sup. nos 14 et 15 des 6 et 13 avril et 8 juin 1893.

Les communications relatives à la REVUE DES IDÉES *doivent être adressées à* M. F. PICAVET, *3, rue Crétet.*

Toutes les communications relatives à la Rédaction doivent être adressées à M. JULES GAUTIER, *Rédacteur en chef, 7, avenue Parmentier. Les abonnements et réclamations sont reçus à la librairie* PAUL DUPONT, *4, rue du Bouloi, Paris.*

Le Gérant, L. SÉRIS.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 268.6.93.

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tome XIX. N° 25.

CHRONIQUE

La *Société pour l'étude des questions d'enseignement secondaire*, dans sa séance du 22 novembre 1891, avait décidé de suspendre ses séances et de cesser la publication de sa Revue, l'*Enseignement secondaire*. Depuis cette époque, en effet, et sauf la publication de quelques numéros de cette revue pendant la dernière période électorale, la *Société* avait gardé le silence. Dans son Assemblée du 30 mars 1893, elle a décidé, sur la proposition de M. Vintéjoux, qu'elle reprendrait la publication de sa Revue et qu'elle percevrait de nouveau les cotisations de ses membres à partir de 1894. — Nous avons dit, il y a dix-huit mois, quels services la *Société* avait rendus; elle avait été, en 1880, à l'avant-garde des réformes; elle avait groupé autour d'elle des bonnes volontés agissantes, la largeur de ses vues avait fait son succès; depuis elle était, pour des raisons diverses, tombée dans une sorte de langueur, et il avait fallu, pour la maintenir vivante, l'amour de la lutte, les convictions, la verve de son inspirateur et de son chef, Henri Pigeonneau. Lui-même avait douté un moment; devant les faits accomplis, il avait posé les armes, comme bien d'autres, non découragé, mais résigné; sa voix s'était tue pour un

temps; la mort l'a éteinte pour toujours. L'Université a perdu en lui un de ces serviteurs qui ne se croient pas quittes envers elle quand ils ont accompli leur service, qui lui apportent par surcroît leurs recherches personnelles, leur activité d'esprit, qui ont la force de penser et le courage de dire ce qu'ils pensent. On peut faire de formelles réserves sur les opinions professées par Henri Pigeonneau en matière d'enseignement, on doit rendre un hommage sans réserve à l'ardeur qui l'animait, et son nom est de ceux qui resteront.

Aujourd'hui, la *Société pour l'étude des questions d'enseignement secondaire* veut continuer son œuvre.

Nous avons déjà dit souvent qu'il n'y aurait jamais, à notre gré, trop de centres de libre discussion. Si la *Société* en établit un nouveau, et réveille ainsi l'attention trop assoupie, si elle discute impartialement, comme elle l'a fait si longtemps dans le passé, tous les intérêts de l'enseignement, elle ne perdra pas son temps. « Il n'est « question ici, dit M. Ch.-H. Boudhors, ni d'ambitions person- « nelles, ni de coteries; c'est avec un esprit de libéralisme large et clair- « voyant, c'est avec un ton de confraternité franche et courtoise que « nous exprimerons nos opinions, les besoins de l'instruction na- « tionale, les intérêts des professeurs, leurs regrets peut-être, mais « surtout leurs espérances. (1) » Ce programme est digne de la *Société* qui veut continuer à s'en inspirer; il n'est pas autre que celui qui inspirait, il y a treize ans, ses premiers fondateurs.

Dans le même numéro de l'*Enseignement secondaire*, M. Henri Bernès s'efforce de démontrer que, sous prétexte de stabilité, on ne cherche que la mort de l'enseignement classique, et que cette fameuse stabilité, dont nous avons les oreilles rebattues, est la tarte à la crême des ennemis farouches de ce malheureux déshérité. Nous n'avons pas inventé la stabilité en question; elle a été faite, en somme, sur le dos des idées que nos amis et nous soutenions ici même; nous n'avons donc pour la défendre aucune raison, sinon celle-ci : c'est que les changements de programmes sont, de l'aveu de tout le monde, déplorables, et qu'il était temps, après avoir changé d'idées cinq ou six fois depuis 1880, de s'engager à garder les mêmes, sans y toucher, pendant quelques années.

Mais voici la difficulté. On veut la stabilité, dit M. Henri Bernès, pour l'enseignement classique, on ne la veut pas pour l'enseignement moderne; on refuse à l'un le latin en septième, cette planche de salut, et on prépare à l'autre des sanctions; voilà qui n'est pas

(1) L'*Enseignement secondaire*, n° du 1er juin 1893.

juste. Pour que l'équilibre soit rétabli, « il faut qu'avant toute résolution « ultérieure au sujet des sanctions, ne fût-ce que pour rendre pos- « sible une comparaison équitable, on mette l'enseignement classique, « comme l'exigent d'ailleurs l'intérêt et la dignité de l'Université et « du pays, à même d'être tout ce qu'il peut être. » On trouvera peut-être que tout ceci n'est pas clair et, sauf le premier membre de phrase, s'appliquerait plus justement à l'enseignement moderne qu'à l'enseignement classique, c'est aussi notre avis; mais il faut entendre toute l'idée de M. Henri Bernès.

Si M. Henri Bernès venait dire: « Je veux comme vous la stabilité, — non que je trouve l'état actuel parfait, j'estime seulement qu'on peut en tirer parti si l'on veut en prendre la peine, — mais je veux la stabilité complète, absolue; ni l'enseignement classique ne réclamera le latin dans les classes élémentaires, ni l'enseignement moderne ne sollicitera les sanctions qui lui manquent », nous serions obligés de lui faire observer humblement que la partie n'est pas égale, puisque l'enseignement moderne mène à des carrières scientifiques ou à rien du tout, tandis que l'enseignement classique mène à tout; mais nous reconnaîtrions en même temps qu'il reste étroitement dans la définition de la stabilité. Si, d'autre part, il tenait le langage suivant: « La stabilité n'a pas de sens. En six ans, il nous est impossible d'apprendre le latin aux jeunes Français, il nous en faut huit; avec cela nous ferons merveille, le latin est sauvé et l'Université, qui est au bord d'un précipice, est arrêtée sur la pente fatale où elle roule. De votre côté, sans un bon baccalauréat qui rente son homme, vous, modernes, vous êtes proprement une absurdité; vous nourrissez les jeunes gens de tout ce qu'il y a de plus délicat dans toutes les littératures uniquement pour leur déclarer, leurs études faites, que tout cela est pour l'amour de l'art et leur donne le droit de mourir de faim. Prenez ces sanctions que vous réclamez et tirons chacun de notre côté. Nous trouvons nos jambes trop courtes, il vous semble gênant de n'avoir que la moitié d'une tête; complétons-nous de ce qui nous manque et nous verrons ensuite ce qui arrivera ». Si M. Henri Bernès parlait ainsi, les amis convaincus du dualisme, — nous n'en sommes pas, — n'auraient qu'à accueillir sans délai sa proposition. La logique et la justice seraient à la fois satisfaites et une « comparaison équitable » pourrait être instituée.

Mais M. Henri Bernès ne tient ni l'un ni l'autre langage. Pour lui la « comparaison équitable » doit se faire dans les conditions suivantes : d'abord reconstituer l'enseignement classique tel qu'il était

avant 1880, et plus spécialement remettre le latin au moins en septième, ensuite refuser à l'enseignement moderne les sanctions qu'il n'a pas encore. C'est alors seulement qu'il y aura lutte égale. Voilà ce que nous n'avons pu jusqu'ici, malgré nos efforts, nous faire entrer dans la cervelle. Un des deux adversaires déclare qu'il ne pourra lutter à armes égales que si on lui accorde une réforme qui le fortifiera, — c'est son opinion à lui, — et si on refuse en même temps à son concurrent des armes qu'il possède seul. Il suffirait de poser cette prétention en équation algébrique pour montrer qu'elle est insoutenable. M. Henri Bernès la soutient pourtant, et il n'est pas seul. De plus, à l'entendre, il semble que nous soyons pour toujours condamnés à un antogonisme violent, et qu'il soit impossible de concevoir la coexistence de deux enseignements, sans que, fatalement, l'un des deux ourdisse contre l'autre de sanguinaires complots. C'est couramment que ceux qui prétendent soutenir seuls les études gréco-latines parlent de lutte, de mort, d'égorgement; il semble qu'on attend les sanctions de l'enseignement moderne comme le coup de grâce. Les études classiques sont-elles donc moribondes à ce point, que le droit de vivre donné à l'enseignement moderne doive marquer pour elles l'heure de la mort? Toute la clientèle de l'enseignement classique ne lui reste donc fidèle que par force et parce qu'on lui refuse ce qu'elle désire? N'attend-elle que de n'être plus contrainte pour abandonner un enseignement avec lequel son cœur n'est déjà plus? Mais, s'il en est ainsi, et il faut bien qu'il en soit ainsi ou toutes ces craintes sont pour la forme, faut-il donner aux études classiques cette recrue de forces qu'elles réclament pour retenir ceux qui ne veulent plus d'elles, ou, au contraire, ne vaut-il pas mieux les abandonner à leur décadence?

Comment veut-on que ces réflexions ne viennent pas à l'esprit quand on fait tout pour les susciter? Il y a là plus de bonne volonté que de prudence, plus de conviction que de sens pratique. L'enseignement classique a mille fois tort quand il veut se faire une situation à part, quand il se refuse à accueillir aucune nouveauté à côté de lui, quand il se raccroche désespérément à ses vieilles disciplines; comme si sans elles il perdait pied, comme si elles étaient son tout et sa raison d'être. Nous l'avons dit bien souvent et nous sommes contraints de nous répéter jusqu'à la satiété, sauf quelques esprits aventureux qui à force de paradoxes ont dépassé la vérité qu'ils prétendaient atteindre ceux qui ont voulu et veulent un enseignement moderne complètement organisé, ne sont pas des ennemis de l'enseignement classique. Ils l'aiment avec passion, ils le défen-

dront sans faiblir, mais ils ne peuvent s'attacher à des formes qui ne conviennent plus ni aux nécessités ni aux habitudes d'esprit de notre époque. On nous parle de l'intérêt, de la dignité de l'Université et du pays. Qu'est-ce donc que l'Université? Qu'est-ce le pays? Est-ce les partisans de certaines idées étroites, irréductibles, ou est-ce tous ceux qui veulent assurer le développement de toutes les intelligences dans le sens et jusqu'où il conviendra le mieux à chacune? Nous tenons pour les seconds, nous reconnaissons la sincérité des premiers, mais nous ne pouvons nous empêcher de leur répéter aussi souvent que l'occasion s'en présente, qu'ils font fausse route.

Que si M. Henri Bernès nous faisait observer qu'en réclamant des sanctions pour l'enseignement moderne nous violons la stabilité que nous réclamons par ailleurs, nous lui répondrons qu'il faut s'entendre. Quand l'enseignement moderne a été organisé, nous avons nous aussi, comme Henri Pigeonneau, renoncé à défendre d'autres idées et à entretenir une agitation inutile, donc dangereuse; nous avons pris l'enseignement moderne comme la solution qui se rapprochait le plus de celle que nous aurions souhaitée et nous nous sommes décidés non seulement à ne pas le combattre, mais à l'étudier de près et à le défendre. Nous n'avons pas admis qu'il pût être, de notre fait, mis en discussion. Mais nous avons en même temps entendu que puisqu'on voulait faire cette grande expérience, il la fallait faire entière, et, dès le premier jour nous avons déclaré que sous peine d'un avortement fatal et honteux, l'enseignement moderne devait à bref délai recevoir toutes les sanctions qu'on peut lui donner. Stabilité n'est pas immobilité, c'est encore moins équilibre instable. Or, à l'heure actuelle, l'équilibre est instable entre les deux enseignements. Le jour où les sanctions qui manquent seront accordées, et ce jour-là seulement, on pourra vraiment parler de stabilité; loin qu'il y ait lieu alors d'interrompre l'expérience, c'est alors seulement qu'elle commencera. Il nous faut dix ans ensuite pour savoir ce qu'elle vaut.

JULES GAUTIER.

UN CRITIQUE LATIN AU XVIIE SIÈCLE

ROLAND DESMARETS.

(*Suite.*)

La critique des textes est tombée également dans l'excès. Elle est utile évidemment, mais on noie l'auteur dans des *comment* obscurs et inutilement allongés ou bien l'on cherche à établir des *variantes* sans portée (1). Terrible race que celle des commentateurs, les Pedianus, les Servius, les Donat, dont se plaignait déjà bien fort Rabelais, et qui entassent, au grand dam de l'intelligence, des tartines lourdes à digérer (2).

Voilà qui nous porte naturellement à parler avec Roland des bibliothèques, à constater quel effroi le saisit à la vue de tant de volumes amoncelés dans les fonds publics, et que l'on n'a pas la bonne grâce de prêter aux travailleurs (3).

Ne vaut-il pas mieux pour le curieux de littérature quelques-uns de ces rayons choisis? Car le grand nombre charge et n'instruit pas, et Sénèque avait bien raison d'écrire à un ami : « Puisque tu ne peux pas tout lire, possède seulement ce que tu pourras lire. »

Qu'importe en effet cette accumulation? Pour tout dire, n'est-elle pas nuisible aux jeunes gens qui lisent trop et ne réfléchissent pas assez (4)? Voyez ce que font, au contraire, ceux qui sont vraiment instruits : Jean, qui lit bien et qui médite sur ce qu'il lit, qui cherche à savoir non pas tant ce qu'a dit l'auteur que la raison pour laquelle il l'a dit (5); Gabriel Naudé, bibliothécaire de *la Mazarine*, qui prête

(1) Cf. I, 17, pp. 70-73.
(2) Cf. I, 18, pp. 74-75; II, 7, pp. 278 sqq.
(3) Cf. I, 10, p. 34.
(4) Cf. I, 9, pp. 30 sqq.
(5) Cf. I, 9, ibid.

les livres de son fonds et qui est un érudit et un fin lettré (1); Guy Patin, qui possède non pas des ouvrages bien reliés comme un prince ou un millionnaire ayant des livres pour la pompe, mais qui surmonte les rayons où sont en bel ordre rangées des éditions élégantes, et correctes surtout, des statues et des bustes d'illustres penseurs, afin de connaître les traits physiques des écrivains dont il apprécie l'esprit par la lecture de leurs œuvres (2).

Tout cela, on s'en doute, rattaché à l'antiquité par la citation de Sénèque flétrissant les lecteurs-amateurs et par celle de Pline décrivant la bibliothèque d'Asinius Pollion.

Quelle supériorité en ces siècles qui n'avaient pas subi l'influence de cette chose, la meilleure et la pire à la fois, l'imprimerie, qui procure à bon marché des ouvrages qu'on peut facilement lire (3), — mais qui rend aussi la production énorme et hâtive (4) et propage l'immoralité (5).

Combien Desmarets fulminerait-il avec plus de raison s'il eût vécu deux cents ans plus tard et s'il eût assisté au flot toujours ascendant de la marée littéraire? Son *desideratum* ne va à rien moins qu'à détruire l'imprimerie. Peste! c'est un moyen qui nous paraît radical. Mais qui sait? On l'aurait réinventée peut-être et d'aucuns ne s'en plaindraient pas, au moins tout haut.

Ne chicanons pas Roland sur son intransigeance et passons aux éloges qu'il décerne aux traducteurs de son temps.

Il donne d'abord sur *la traduction* quelques conseils. Sans remonter jusqu'au déluge, il va, comme d'usage, prendre ses modèles dans l'antiquité classique.

Ennius a traduit l'*Hécube* d'Euripide, et cette version tient plus compte de l'idée que des mots. Excellente méthode, — ajoute-t-il, pour rendre un poète, non un orateur. Erasme et Buchanan, pour avoir voulu s'attaquer au texte d'Euripide sans suivre l'exemple d'Ennius, ont mal réussi. Et cet insuccès était fatal; car la traduction, pour être bonne, doit paraître une œuvre originale (6).

Notons dans cette formule un peu d'exagération. L'abbé d'Aubignac parlera « de la corruption que les traducteurs ont fait en vou-

(1) Cf. II, 22, pp. 418 sqq.
(2) Cf. I, 34, pp. 150-53; 35 et 36 pp. 156 sqq.
(3) Cf. II, 33, p. 425.
(4) Cf. II, 31, p. 415.
(5) Cf. I, 34, pp. 153-54.
(6) Cf. I, 29, pp. 130-32.

lant apporter des changements qui détruisaient toutes les grâces de l'original... » (1)

Mais, étant donnée la théorie de Desmarets, on comprend son admiration pour « les belles infidèles » de Nicolas Perrot d'Ablancourt, qui a lutté avec succès contre la prose serrée et souvent obscure de Tacite (2); — pour les versions de Lucrèce, de Virgile, d'Horace, de Catulle, qu'a largement et sainement écrites le bon abbé de Marolles (3); pour la traduction si vantée de Plutarque par Amyot.

Plutarque a les honneurs d'un éloge spécial : son œuvre est un trésor encyclopédique, plein de jugement et de ces fines appréciations qui ne permettent pas de croire qu'il soit né dans l'air épais de la Béotie.

Quant à Amyot il a traduit *son auteur* comme Cicéron rendait Démosthène, avec une modeste licence, une grande bonhomie qui a fait de son œuvre une œuvre personnelle,(4)—l'idéal du genre!—et une connaissance profonde de la langue grecque qui ne tend que trop à disparaître en raison de l'absurde adage et trop pratique : *Gœcum est, non legitur.* (5)

Si bien des gens, en effet, savent du grec au XVIIe siècle; — si les femmes embrassent les Vadius et les Trissotin « pour l'amour du grec », ce qui en certains cas serait une récompense presque suffisante aux horreurs de la syntaxe d'après Chassang, et de l'accentuation d'après Riemann; — peu même des illustres, à l'exception de Racine qui lit et apprend des « pastorales » dans le texte, et de Fénelon qui unit dans une même intelligence Sophocle et Térence, Virgile et Homère, savent *le grec*, c'est-à-dire sont pénétrés du génie même de la langue.

Et toutefois ce n'est que par là qu'on pourra se livrer à l'éloquence, ou seulement apprécier les règles de l'art oratoire.

N'est-ce pas en lisant *les Olynthiennes* que l'on sent la vérité profonde du mot de Quintilien? *Pectus est quod disertos facit.* D'où il s'ensuit que l'éloquence n'a que peu à attendre de la rhétorique. C'était l'opinion de Lysias et celle de cet Eschine qui, exilé à

(1) Cf. *op. cit.*, lib. I, p. 22.
(2) Cf. II, 24, p. 358.
(3) Cf. II, 25, pp. 363-64.
(4) Cf. I, 24, pp. 106-107.
(5) Cf. II, 8, p. 274.

Rhodes, refusa d'ouvrir un cours d'éloquence, par la raison majeure que « l'éloquence ne s'enseigne pas » (1). *Nascuntur oratores*, tout comme les *poe...liers*, au dire de Henry Mürger. N'allons donc pas étendre ces robustes génies sur le lit de Procuste de cette vieille puritaine de rhétorique, — ô professeurs de lettres, mes frères ! — Vous verrez d'ailleurs tout à l'heure ce que d'une façon générale Roland Desmarets pense de nous.

Qu'est devenue au XVIIe siècle l'éloquence ?

L'éloquence politique n'existe pas ; car, ainsi que l'a constaté Cicéron, la monarchie tue ce genre qui n'est qu'en partie littéraire.

L'éloquence judiciaire est morte ; car les avocats ne plaident pas au criminel (2) ?

L'éloquence démonstrative seule survit dans le *Panégyrique* et, comme Bossuet n'a pas prononcé ses *Oraisons funèbres*, on n'entend guère que discours ridicules qu'on a l'audace naïve, hélas ! de publier. (3)

Il en est de même de l'histoire.

Mais si les reproches de Roland aux orateurs sacrés de son temps sont en très grande partie fondés, (4) — ceux qu'il adresse aux historiens portent toujours à faux. Il est vrai que, partant de prémisses évidemment erronées, au nom même de la logique sa conclusion absurde s'imposait.

L'histoire ne doit être pour lui que l'exposition des hauts faits des âges du passé qui serviront d'exemple aux hommes du présent. Et nous avons à la suite la *guitare* obligatoire : qui nous rendra Thucydide, Hérodote, Polybe, Tite Live, Salluste, et même Cornélius Nepos et Suétone ? (5) Qui nous redonnera Tacite, ce maître des hommes d'État, auquel on peut appliquer l'éloge que Cicéron faisait de Thucydide ? « Le nombre des pensées égale chez lui le nombre des mots. » (6)

Ce qui tue l'histoire, c'est l'*appendice*, c'est la *pièce justificative*, c'est la philosophie. (7)

(1) Cf. II, 51, pp. 469-97.

(2) Sans avoir pu trouver de texte qui établisse le contraire, je laisse la responsabilité de cette affirmation, qui me semble singulière, à l'ex-avocat Desmarets.

(3) Cf. II, 46, pp. 481-82 ; I, 11, pp. 37-41 ; II, 20, pp. 340-42.

(4) Cf. A. Hurel, *les Orateurs sacrés à la cour de Louis XIV ;* Paris, Didier.

(5) Cf. II. 39, pp. 449-50.

(6) Cf. I, 8, pp. 27-28.

(7) Cf. I, 2, pp. 8-9.

*

Cette théorie bizarre est à la mode au XVIIe siècle. « L'historien, écrira l'abbé d'Aubignac, doit raconter simplement ce qui s'est passé et, s'il en juge, il fait plus qu'il ne doit. » (1)

Mais cette monstrueuse pratique va être démentie par le P. Daniel, qu'Augustin Thierry pourra louer « d'avoir au moins deviné la méthode qui convient à l'histoire. »

Il serait cruel d'insister, aujourd'hui que l'on apprend même à l'école primaire plus que les faits et les dates, que les archivistes-paléographes posent sur tout travail historique leurs doigts poussiéreux, et que les romanciers eux-mêmes ont la prétention d'écrire des œuvres documentées.

Ainsi n'agissait pas Honoré d'Urfé, le premier des romanciers par le génie, à la fois noble et docte, émule heureux d'Héliodore, de Pétrone et d'Apulée.

Rien n'est plus parfait que l'*Astrée*.

Il ne faut voir dans ces éloges qu'une idée commune aussi à cette époque.

Avoir popularisé en France la populaire Diana de Montemayor d'Espagne avait été le grand mérite d'H. d'Urfé, qui avait, du même coup, peint la paix sereine des champs à une société sortant à peine de guerres acharnées et de troubles incessants, appris aux profanes le langage de l'amour idéal, et prêté aux allusions de cette belle société qui jouait les scènes de son ouvrage à l'Hôtel de Rambouilllet ou aux *Samedis* de Mlle de Scudéry.

La haute morale de l'auteur, continue Roland, est exposée avec tant d'habile facilité que les femmes elles-mêmes la saisissent, car d'Urfé joint la grâce au sens judicieux. Sa langue est pure et bien française ; son éloquence peut se comparer à celle des orateurs de l'antiquité ; son tour d'esprit le rapproche de Montaigne. (2)

Ce dernier, dont le style est inimitable, qui se prétend ignorant et qui a le talent de prouver son savoir, forme, aussi bien que le romancier, malgré son désordre apparent et ses digressions, le jugement du lecteur. (3)

Et Dieu sait si ce jugement a besoin d'être formé !

Cela ne se voit que trop au sujet du théâtre. Nos auteurs, presque des enfants,

(1) Cf. *op. cit.*, lib, II, p. 59

(2) Cf. I, 20, pp. 85-86.

(3) Cf. I, 22, pp. 94-96.

Cet âge est sans pitié, —

se croient supérieurs à Sophocle et à Euripide.

Suit toute une *poétique* du genre en une page.

La tragédie vaut par le sujet, non par les vers ; nos tragiques visent à la finesse, ne s'occupent pas de la vérité, ne mettent sous l'œil du spectateur que des combats de passion dans lesquels ils tâchent à déployer leur habileté (1).

Pauvre Corneille, dont le génie a fait lutter la passion et le devoir ! Quelle supériorité incontestée s'il n'avait écrit que *Héraclius* ou que *Théodore vierge et martyr !* Est-ce là ce qu'eût voulu Desmarets ?

L'abbé d'Aubignac voit plus juste. Il déclare d'abord que le sujet doit être bon fatalement puisqu'il dépend du choix de l'auteur « et qu'il n'en peut rejeter le mal sur autre chose que sur sa mauvaise imagination. » Puis, en venant précisément à *Théodore*, il trouve « la constitution de cette pièce très ingénieuse, son intrigue bien conduite et bien variée », mais constate sa chute qu'il approuve pleinement (2).

Il ne suffit donc pas d'avoir mis dans une œuvre tragique de l'action et encore de l'action..... Il est vrai que pour Roland, — ainsi que d'Urfé est le premier romancier de tous les temps — Jean est le premier tragique du siècle.

Il en est aussi le premier poète épique, car il a écrit *Clovis*. Ceci nous vaut inévitablement — procédé fatigant de critique ! — l'éloge d'Homère, de Virgile, de Silius Italicus, de Lucain, auquel il consacre un paragraphe spécial. Assurément on peut reprocher à *la Pharsale* de la déclamation et de l'emphase, mais que de beautés à relever dans ce poème ! Et quelle haute morale ! Lucain parle de la vertu aussi bien que Zénon (3).

Tout autre chez les modernes, Arioste. Ingénieux dans la fiction, il dépare son œuvre non seulement par des *couplets lyriques* déplacés, mais surtout par des obscénités plus déplacées encore et qui ne conviennent pas à la majesté de l'épopée.

Le Tasse est plus près des anciens, plus parfait par conséquent.

Quant à Ronsard, précurseur direct de Saint-Sorlin, il a du souffle, mais son invention est froide et sa poésie rebutante (4). Il tombe

(1) Cf. I, 32, pp. 143-44.
(2) Cf. *op. cit.* lib. II, pp. 55-57.
(3) Cf. I, 8, p. 28.
(4) Cf. II, 15, pp. 307-12

dans le même défaut que Claudien, l'abus des discours que « Scaliger condamne dans le poème épique » (1).

Notre Homère, c'est Jean; et cette appréciation suffirait à expliquer le surnom donné à Roland par Ménage de « philadelphe »; car, sans aller aussi loin que Boileau, de grincheuse mémoire, dans ses attaques contre « le prophète Desmarets » qu'il trouvait « ennuyeux à la mort, » on peut penser que *Clovis* est de quelques degrés au-dessous de l'*Iliade*.

(*A suivre.*) P. Ant. Brun

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

Thèses et Soutenance de M. Bédier, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Caen

De Nicolao Museto (*gallice* Colin Muset), *franco-gallico carminum scriptore*. Paris, Bouillon, in-16 de 133 pages.

Les Fabliaux, *études de littérature populaire et d'histoire littéraire du moyen âge*. Paris, Bouillon, grand in-8° de 485 pages.

Il y a eu cette année-ci de meilleures soutenances que celle de M. Bédier; il n'y a peut-être pas eu de meilleures thèses que les siennes. Sa parole n'était dépourvue sans doute ni de correction, ni d'élégance; mais elle manquait un peu de relief, de chaleur et même d'aisance. Son style est au contraire vif et alerte. Rarement la Faculté a reçu des travaux aussi scientifiques et en même temps aussi animés, passionnés, amusants que ses deux thèses. On peut les proposer comme modèles : les candidats au doctorat y apprendront tout ce que gagnent des recherches érudites à être mises en œuvre par un littérateur.

La thèse latine est une excellente monographie, courte, complète,

(1) Cf. d'Aubignac, *op. cit.*, lib. IV, p. 292.

bien écrite, où sont abordées quelques questions générales : à quelle époque et dans quelle mesure s'est exercée l'influence des troubadours sur les trouvères ? Quelle conception ceux-ci s'étaient-ils faite de l'amour ? S'il est vrai qu'ils aient eu les premiers dans notre littérature la préoccupation du style, ont-ils fait école à cet égard ? Quelle est l'utilité des éditions critiques ? — Malheureusement pour l'auditoire, au lieu de s'engager surtout sur ces questions-là, la discussion a été portée presque constamment par la Faculté et le candidat sur des détails qui ne nous ont guère intéressés.

La thèse française comprend deux parties d'inégale longueur ; la première a pour objet l'origine et la propagation des fabliaux ; la seconde, beaucoup plus courte, est une étude littéraire sur ces contes, que l'auteur définit bien « des contes pour rire. »

Cette seconde partie, excellente à tous les égards, n'a guère soulevé de discussions. Voici seulement les points sur lesquels M. Petit de Juleville s'est trouvé en désaccord avec le candidat, ou lui a demandé des explications : puisque M. Bédier n'a pas pris au sérieux les satires des fabliaux en général, ni surtout les satires contre les femmes, et avec raison, pourquoi a-t-il attaché plus d'importance à celles qui sont dirigées contre le clergé ? Si l'on ne trouve pas une seule trace de répression contre les auteurs des fabliaux, n'est-ce pas une preuve que le clergé ne s'est pas senti attaqué ? D'autre part, quel est au juste le procédé comique des fabliaux ? Ne consiste-t-il pas à prendre dans la réalité un trait juste et à le pousser ensuite jusqu'à la difformité ? M. Bédier touche à peine à cette question Enfin faute d'avoir expliqué ce qu'il entendait par le mot « art », ne s'est-il pas exposé à beaucoup étonner ses lecteurs en avançant cette proposition « que la notion d'art est née en France grâce aux fabliaux ? »

C'est sur la seconde partie qu'on s'est surtout battu et qu'on devait se battre. M. Bédier n'a entrepris rien moins que de jeter à terre la théorie orientaliste sur l'origine des contes populaires. Ne séparant pas la question des fabliaux de celle des autres contes, il soutient hardiment « que les contes populaires du moyen âge ne viennent pas de l'Inde, qu'il n'y a pas de méthode pour savoir d'où ils viennent, que la plupart d'entre eux sont probablement du reste des générations spontanées : car, si on les dépouille de tous leurs éléments adventices, on les réduit à n'être plus que des histoires trop simples et trop générales pour n'avoir pas pu naître partout. »

M. Bédier a-t-il eu raison de confondre la question des fabliaux avec celle des autres contes ? M. Petit de Juleville ne l'a pas pensé. Selon lui, l'auteur aurait dû supprimer ses sept premiers chapitres et commencer par le huitième, qui est très bon. Il y distingue les contes où se trouvent des caractères ethniques ou des traits locaux, permettant de leur assigner une patrie d'origine, et ceux qui en sont dépourvus. Dans les fabliaux il n'y en a pas. Nous n'avons donc aucun moyen de retrouver leur pays d'origine. Réduite à ce syllogisme, l'argumentation de M. Bédier devenait, selon M. Petit de Juleville, plus claire, et le livre mieux composé : qu'importe dans une étude sur les fabliaux qu'on sache comment on explique l'origine des au-

tres contes? M. Bédier a répondu que, l'Ecole orientaliste n'ayant pas séparé la question des fabliaux de la question des autres contes, force lui était de la suivre sur son terrain. MM. Brunot et Silvain Lévi ont été de cet avis.

Mais M. Bédier a-t-il ruiné la théorie orientaliste? c'est une autre question. Il lui a certainement porté de rudes coups; il a réduit à néant, selon M. Brunot, sa prétention de fixer au moyen âge l'importation en Occident des contes orientaux. Mais ne se pourrait-il pas qu'il eût simplement reculé la date à laquelle il faut la fixer, ou peut-être rendu impossible de la fixer à aucune date quelle qu'elle soit? M. Brunot incline à le penser et M. Lévi de même. Quoi qu'en ait dit M. Bédier, son argumentation laisse en effet subsister ces deux faits : si les contes peuvent naître partout, l'Inde en a été du moins un grand réservoir et ce genre de littérature a pris en ce pays un développement qu'il n'eut jamais ailleurs; d'autre part nier que des relations aient existé entre l'Orient et l'Occident est chose impossible. M. Bédier a d'ailleurs, ajoute M. Brunot, un argument d'une valeur très discutable : « Réduit à son élément le plus ancien, dites-vous, le conte devient très général; c'est une histoire de ménage, telle qu'il peut s'en passer partout et dont je ne puis assigner l'origine à tel ou tel pays. » Oui, mais qui vous dit que l'élément, le dernier venu à votre sens, ne soit pas précisément le plus ancien et la cause même de tout le conte? Ecoutez les gens du peuple : n'arrive-t-il pas qu'ils inventent un conte tout entier pour faire un sort à un trait de mœurs, à un jeu de mots, à un calembourg? Et par conséquent comment savez-vous si l'élément que vous qualifiez d'accessoire n'a pas été à l'origine le principal?

M. Bédier a été reçu « à l'unanimité ». Jamais M. Himly n'avait souligné ces trois mots, qui sonnent si harmonieusement à l'oreille d'un candidat, d'un sourire aussi paternel, ni ne les avait fait suivre aussi vite d'une poignée de mains aussi affectueuse.

Y.

BIBLIOGRAPHIE

M. Pellisson, *La Bruyère* (collection des *Classiques populaires*), Lecène, Oudin et Cie, Paris, 1892, 239 p.

Le signataire de ce petit livre est un lettré délicat enlevé de bonne heure aux succès de l'enseignement par la besogne administrative. Les quelques ouvrages classiques qu'il a offerts au public des écoles se recommandent par un ton net, agréable, et par un aspect très pratique. Je sais telle *Histoire sommaire de la littérature romaine* qui jouit d'une excellente notoriété parmi les amateurs de diplômes

un peu pressés. Le présent volume dont il dota, l'an passé, la collection qui déjà lui devait une étude sur Cicéron, nous a plu dès l'abord par ses allures honnêtes et franches. Sous prétexte que *tout est dit* sur nos fameux écrivains du grand siècle, il n'est point rare de voir éclore des élucubrations nées de plumes plus biscornues encore qu'originales, lesquelles, dans leur zèle à fuir les sentiers battus s'égarent comme à plaisir à travers les ronces et les fourrés ténébreux. *Venu tard*, j'y consens, pour nous entretenir de La Bruyère, M. Pellisson, lui du moins, chemine sans malice sur la route familière à chacun. Lecteurs, voulez-vous rendre à l'auteur des *Caractères* une courte, mais profitable visite (1) ? Voilà ce que vous devrez retenir sur cette vie qui fut celle d'un sage, existence si unie et comme cachée, laborieuse et méditative biographie, du reste assez mal connue et fort incomplète, hélas; voilà ce qu'il faut penser de cette humeur mélancolique et fière, de cette âme, au fond, indépendante, en dépit d'une apparente domesticité.

Êtes-vous curieux d'explorer les idées d'un esprit libre et ouvert sur la morale et la religion, le gouvernement et la société de son temps: souhaitez-vous aussi vous rendre compte de ses dons naturels ou acquis d'observateur et de satirique ? Voilà encore de quoi vous satisfaire, et ce résumé peut suffire. Enfin est-ce, ainsi qu'il est légitime de le supposer, le mérite de l'écrivain, l'attrait de ses réflexions morales et de ses portraits inspirés de modèles contemporains, qui vous attachent de préférence ? Vous trouverez dans une dernière partie ce qu'il convient de croire touchant les opinions et jugements littéraires du protégé de Bossuet, du percepteur très occupé (2) de M. le duc de Bourbon, petit-fils du vainqueur de Rocroy, et vous apprécierez l'importance qu'il attribuait à l'art de la composition et du style. Malgré l'absence de plan, de lien, de gradation visibles (de fait, il n'en a cure), personne n'ignore que nul contemplateur ne posséda à un plus haut degré le don de mettre en relief un vice ou un ridicule, qu'à nul railleur n'échurent un tour d'esprit plus vif, un plus souple talent pour revêtir des pensées fréquemment banales, communes, d'une forme variée, recherchée, brillante, extraordinaire.

Oui, ce fut un simple et véritable homme de lettres, un écrivain de race, que ce bourgeois d'humble origine, reçu comme par grâce à l'Académie française, trois ans avant de mourir ! Philosophe spirituel et peintre de société plus que profond analyste, artiste incomparable, *styliste* soigneux et attentif, ami de l'expression pittoresque

(1) Le travail de M. Pellisson comprend trois sections; c'est la division naturelle : l'homme, le moraliste, l'écrivain.

(2) Voy. page 18. Chargé de compléter cette éducation, de donner, pour ainsi dire, la dernière façon à cette culture mal entendue, au moyen de conversations savantes sur l'histoire, la littérature, la philosophie, la géographie, la mythologie, voire le blason, le nouveau maître eut affaire à un disciple nullement docile, que les Jésuites du collège de Clermont n'avaient pu assouplir, parce qu'ils l'avaient trop choyé. La physionomie du jeune prince, esquissée par la main sévère de Saint-Simon, n'est rien moins que flatteuse.

de l'image et du *trait,* La Bruyère est considéré par tous les critiques sensés comme un précurseur. Mais j'admire surtout en lui ce désintéressement parfait, cette dignité et cette modestie natives qui sont à peu près lettre morte, à l'époque actuelle, pour nos griffonneurs épris de rivalités mesquines ; je goûte ce franc-parler si louable en un règne de soumission ou de silence. Exempt d'amertume et de *misanthropie forcée*(1), n'en déplaise à Voltaire, capable, les preuves abondent, de pitié tendre, de bonté, de bienfaisance, d'indulgence, sauf peut-être à l'égard des grands qu'il a regardés de trop près et dont il condamne les bizarreries et la méchanceté, tel La Bruyère se découvre à la postérité au cours de ces pages exquises, d'un accent si personnel. Il était digne, après avoir obtenu déjà avec les d'Olivet, les Suard, les Walckenaër, les Hémardinqner et les Servois(2), les hommages de gratitude posthume auxquels il a droit, de rencontrer un biographe de plus, plein de bonne grâce, de sympathie et d'enthousiasme communicatif, dans la personne de M. Pellisson.

VICTOR GLACHANT.

REVUE DES IDÉES

I. — HISTOIRE DES IDÉES

CONSIDÉRATIONS SUR L'HISTOIRE D'ISRAEL (*Suite et fin*) (3)

VII

L'avenir des études bibliques en France.

Ce qui caractérise les recherches historiques telles que notre siècle les comprend, c'est un esprit de haute curiosité qui, loin d'exclure la sympathie, assure à celle-ci ses droits les plus larges. Critique rigoureuse des faits, jugement porté en toute liberté sur les institutions, les doctrines ou les hommes, qu'ils s'appellent Moïse, Mahomet ou Jésus-Christ. C'est à M. Renan tout particulièrement que nous devons d'avoir vu triompher une théorie qui s'attaquait directement à des habitudes consacrées par une vieille pratique.

Je n'ai jamais mieux compris combien notre façon de sentir et de juger le passé diffère de celle des siècles précédents, qu'en étudiant l'accueil qui fut fait, il n'y a pas quarante ans, aux *Études d'histoire religieuse* de M. Renan ; ce ne fut pas seulement du côté de l'Église et

(1) Parcourir, sur les procédés de l'écrivain, le substantiel chapitre de M. Faguet, XVIIe siècle, *Etudes littéraires*, p. 423.

(2) M. A. Rebelliau a écrit récemment une solide et aimable *Notice* en tête de la petite édition G. Servois, Hachette, 2e édition 1862, in-12.

(3) Voir les numéros précédents.

dans la fraction de l'Université qui tenait à ménager celle-ci, que s'élevèrent de vives protestations contre un manifeste d'indépendance intellectuelle, qu'on traita de scepticisme malsain. Du côté des protestants mêmes, familiarisés avec les résultats de l'exégèse allemande, l'indignation se produisit avec une âpreté extraordinaire. M. Renan refusait de déclarer si le christianisme, envisagé dans son fond, était vrai ou faux; il ne prenait le parti ni de ses apologistes, ni de ses adversaires; il ne disait, en définitive, ni oui ni non; c'était donc un homme léger chez lequel, par un phénomène aussi rare que déplorable, une sorte d'inconscience morale s'alliait à la perspicacité critique.

Eh bien! n'en déplaise aux défenseurs attitrés de n'importe quel credo, que ce credo soit celui de la tradition catholique, du libéralisme protestant ou de telle école philosophique, le manifeste tracé par M. Renan est devenu le nôtre. Nous cherchons à comprendre et nous prétendons juger. Nous déclarerons volontiers sublime la page de la *Genèse* qui raconte l'intercession d'Abraham en faveur des villes maudites; mais c'est à la condition qu'il nous sera licite de traiter de puérile la scène du déjeuner offert par le même Abraham à la divinité. Nous goûtons la définition hautement spiritualiste que le *Deutéronome* nous donne de la divinité, nous nous associons à la recommandation que ce livre adresse aux Israélites de ne point perdre de vue ces augustes caractères, nous sommes sensibles au souci qu'il montre du sort des veuves, des orphelins et des pauvres; mais nous nous réservons de flétrir l'esprit d'exclusivisme religieux qui a inspiré l'abominable récit des massacres dont auraient été victimes les Madianites, les Chananéens ou les Amalécites. On nous dit que ces massacres n'ont jamais eu lieu; on se trompe, ils ont eu leur réalité dans l'imagination d'écrivains fanatiques, qui se sont complus à tracer ces scènes de sang; ils ont eu leur repercussion dans les horreurs des guerres religieuses et de l'Inquisition, qui sont la tache indélébile attachée au christianisme.

Cet esprit de critique indépendante, profane, laïque, désintéressée, constitue le mérite solide et durable de cette *Histoire d'Israël* qui, au point de vue spécial de la mise en œuvre des documents, appelle de si sérieuses réserves; c'est le même esprit que M. Renan avait apporté dans son *Histoire des origines du Christianisme* et qui assura à la *Vie de Jésus* un si prodigieux retentissement.

C'est dans cette voie ouverte par un écrivain de génie qui fut en même temps un de nos plus solides érudits, c'est dans cette voie, et dans cette voie seule, qu'on peut imaginer quelque avenir aux études bibliques en France. Que les diverses églises continuent de les aborder dans l'enceinte des écoles confessionnelles et qu'elles s'efforcent de tenir un compte de plus en plus grand des procédés de travail aujourd'hui adoptés par les érudits, nous nous en féliciterons et ne leur ménagerons certainement pas nos encouragements, mais nous ne nous sentons aucune envie de remettre en question un divorce qu'elles ont contribué à provoquer par leurs exigences inadmissibles. Nous prenons simplement acte d'une situation que l'intérêt même des bonnes relations mutuelles engage à maintenir.

Si nous refusons de nous remettre à l'école des établissements confessionnels en ce qui touche les études bibliques, quelle place prétendons-nous leur garder ou leur rendre dans la haute culture intellectuelle de notre pays? Ici nous éviterons de formuler aucune exigence qui ne découle pas logiquement des faits.

Considérées au point de vue strictement historique, les destinées de l'Israël ancien constituent une section de l'histoire ancienne de l'O-

rient; il y vient à sa date, à son rang, après l'Egypte et l'Assyrie, avant de devenir un chapitre de l'histoire grecque et de l'histoire romaine, quand la Judée n'est plus elle-même qu'une province de l'empire grec ou de l'empire romain.

Dans l'histoire des institutions et du droit d'une part, des idées morales et religieuses de l'autre, le peuple d'Israël réclame qu'on lui fasse place, puisque les racines de notre état social et intellectuel y plongent profondément. C'est l'affaire, dans les Facultés de droit et des lettres, des professeurs qui traitent de l'histoire du droit, de la civilisation générale, de l'histoire des idées morales et philosophiques.

Mais ce qui caractérise et différencie sans contestation possible les études bibliques, c'est qu'elles ont pour objet l'examen d'un livre — ou d'une collection de livres — écrit dans une langue particulière; les études bibliques ont pour objet déterminé et propre la Bible, écrite en hébreu. Ici il y a visiblement une place à prendre ou à faire; car avec les progrès de la philologie qui sont l'honneur de notre siècle, on ne saurait imaginer le haut enseignement d'une branche littéraire en dehors de l'étude de la langue qui lui est propre. L'enseignement de la littérature allemande et anglaise suppose et réclame la connaissance des langues originales; l'enseignement de la littérature biblique exige l'étude de l'hébreu. Cet enseignement philologique sera, en même temps la sauvegarde et, qu'on nous permette l'expression, le garde-fou des études bibliques; il les maintiendra sévèrement dans l'enceinte de la littérature proprement dite. Verrait-on aujourd'hui quelque inconvénient à voir l'hébreu enseigné dans les Facultés des lettres? Nous ne le pensons pas.

Nous nous rendons compte des scrupules très sérieux qui retiennent souvent les personnes auxquelles incombe la charge de modifier les programmes du haut enseignement pour les mettre en harmonie avec de nouvelles exigences. C'est ainsi que la Faculté des lettres hésiterait à donner asile à une nouveauté capable de détruire l'équilibre confessionnel et philosophique que tant de raisons lui recommandent. Un enseignement essentiellement philologique, commençant par la grammaire pour passer à l'analyse critique des ouvrages, serait-il en contradiction avec ce ferme propos? L'exemple de l'étranger semble rassurant à cet égard. Et, d'autre part, la Faculté des lettres ne laisse-t-elle pas subsister une regrettable lacune en ne mettant pas à la disposition des philologues, des historiens, des littérateurs, des philosophes et des moralistes un enseignement qui est la clé de connaissances dont ils ne peuvent méconnaître l'utilité, chacun dans son domaine respectif.

Si cet enseignement était créé, chacun en tirerait ce qu'il lui conviendrait d'y prendre. Nous ne demandons pas qu'on impose à personne l'obligation de connaissances venant surcharger des programmes déjà suffisamment remplis ou rompre la neutralité du haut enseignement; nous proposons simplement qu'on en ouvre l'accès aux personnes de bonne volonté qui peuvent se rencontrer, laissant au temps et aux mœurs le soin de décider si les études bibliques, que nous avons rejetées lorsqu'elles se présentaient sous le couvert de la croyance confessionnelle, peuvent reprendre en France une nouvelle vie au grand air de la liberté et au vent de la critique.

(*Fin.*) MAURICE VERNES.

II. — MOUVEMENT DES IDÉES

LE DROIT ET L'IDÉE DU DROIT (*Suite.*)

III

A. Les intuitifs. — Aguiléra, *L'Idée moderne du Droit en Allemagne;* Paris, Alcan, 1893. (*Suite*) (1).

Tout cela est très succinct ; le système juridique de Kant tient à la théorie de la raison pure pratique. On n'en fait pas le tour en vingt pages.

Aussi M. Aguiléra indique des objections qui n'auraient pas laissé semble-t-il de paraître étranges à Kant. On demande par exemple si la liberté est un droit, et puisqu'elle fonde le droit, comment sortir du cercle. — La question se pose-t-elle ainsi ?

« La liberté est la clef de voûte des deux Critiques », dit Kant quelque part. Il est vrai, là est aussi la difficulté, seulement est-elle aussi simple que celle que formule M. Aguiléra ?

Kant pose la liberté, la causalité inconditionnelle ; mais comment, avec quelle valeur spéculative ou pratique ? L'idée de la liberté est celle d'une causalité inconditionnelle ; la raison pure ne fait que la concevoir ; cette idée reste celle d'une causalité intelligible, inconditionnelle, que nous ne savons où fixer ni comment déterminer, une forme vide, rien de plus. — La raison pratique intervient alors : la loi morale est la forme de l'universalité, c'est la raison même, appliquée au désir ; elle nous commande de réaliser la liberté : elle donne donc un sens à la causalité inconditionnelle en même temps qu'elle lui impose une détermination pratique.

Autrement : nous ne connaissons la raison comme cause qu'en nous sentant pratiquement obligés.

Ainsi le devoir fonde la liberté puisque la loi morale est une proposition synthétique *a priori*, de nature spéciale, qui réunit le concept de perfection de la volonté à celui d'universalité de cette volonté, sans que cependant l'intuition théoriquement requise pour cette union, celle de causalité inconditionnelle, pût être fournie par la sensibilité. Ainsi, dans la loi morale, on saisit pratiquement la liberté. On la saisit même directement si l'on envisage une volonté sainte pour laquelle toute maxime serait loi objective ; et le devoir est ainsi comme un trait d'union singulier qui va de l'idée au donné.

Mais en second lieu on peut affirmer qu'en un sens la Liberté fonde le devoir, car la Loi morale présuppose la causalité inconditionnelle, c'est-à-dire sans détermination pratique.

Comment *dois*-je en effet si je ne *puis* ? — La liberté est logiquement antérieure au devoir. Autrement : Il faut pour entendre la loi morale que la raison soit justifiée *a priori* comme cause.

Qu'est-ce à dire ? La liberté fonde le devoir qui fonde la liberté. C'est un cercle. Là est la question centrale du Kantisme à laquelle il semble qu'il n'y ait que deux réponses : ou justifier *a priori* la liberté, et c'est dogmatiser ; ou élever franchement à l'absolu la détermination pratique elle-même en posant, comme dit excellemment M. Rauh, « que

(1) Voir les nos précédents.

l'Etre est l'acte »,et c'est faire une philosophie de la Liberté comme le néo-criticisme.

Or, Kant a penché vers cette dernière solution, en quelques textes au moins, lorsqu'il déclare par exemple, qu'il faut « *abolir la science pour faire place à la foi* », ou qu'il fait de l'idée de la liberté *la clef de voûte des deux Critiques*. Il ne semble pas cependant l'avoir jamais adoptée.

Le primat de la raison pratique garde toujours pour lui une valeur relative. Nous ne saisissons du monde intelligible, qu'une loi morale et cela n'étend pas notre connaissance, parce que l'idéal de la connaissance demeure conçu pour Kant sous forme spéculative mathématique ou géométrique. Et ainsi, subsiste au-dessus de la moralité et de la liberté comme un point d'interrogation et un doute spéculatif. La certitude morale est incomplète ; nous cheminons par foi et non par vue. La lumière de la raison pure s'arrête au seuil de l'inconnaissable; il est possible que au delà la voie soit libre ; en tous cas il faut marcher et suivre dans ces ténèbres une direction certaine, et c'est un fait, un besoin pratique : suivons-la donc, mais cela ne veut pas dire que nous y voyons clair ; il y a peut-être des fondrières, et qui nous criera « *casse-cou?* »

D'un mot, la liberté est suspendue à la moralité, celle-ci est un besoin de la raison auquel la réduit l'impuissance de la connaissance et ce choix est une nécessité de fait, et il est à peu près aveugle.

Voilà pour la liberté. — Elle fonde le droit et les difficultés précédentes subsistent.

On ne voit pas bien , en revanche le cercle vicieux de M. Aguiléra. La causalité inconditionnelle pratiquement affirmée est le droit absolu, elle embrasse tout le droit, tous les droits.

Mais la loi de liberté, sous peine de se contredire elle-même, postule une limite : au dedans de cette limite est la sphère du droit individuel, au dehors le devoir d'autrui et réciproquement ; et ainsi coexistent et se bornent les libertés de chacun, le droit apparaissant immédiatement comme un postulat nécessaire de la raison pratique en même temps que relation synallagmatique pure extérieure entre deux personnes. Les questions ne se posent pas sur la déduction Kantienne, où l'on trouve bien malaisément des fautes de logique ; elles se posent sur les principes : il s'agit de savoir si le Kantisme se suffit à lui-même.

(*A suivre.*)

ÉMILE CHAUVIN.

Les communications relatives à la REVUE DES IDÉES *doivent être adressées à* M. F. PICAVET, *3, rue Crétet.*

Toutes les communications relatives à la Rédaction doivent être adressées à M. JULES GAUTIER, *Rédacteur en chef, 7, avenue Parmentier. Les abonnements et réclamations sont reçus à la librairie* PAUL DUPONT, *4, rue du Bouloi, Paris.*

Le Gérant, L. SÉRIS.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 269.6.93.

REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT

SECONDAIRE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tome XIX. N° 26.

CHRONIQUE

Les réflexions que nous a inspirées le service économique des lycées, et les observations que nous avons faites sur le rôle des économes, nous ont valu quelques lettres intéressantes. Nous y avons trouvé précisément la preuve des difficultés que nous signalions et la certitude que ces difficultés étaient souvent senties. Nous le savions d'avance, comme aussi que l'on peut compter sur le dévoûment des fonctionnaires chargés de cette besogne délicate. Ce qui peut manquer quelquefois, c'est la coordination des efforts; notre but n'était pas autre que de montrer qu'elle est indispensable et d'essayer d'ouvrir les yeux à ceux qui les ferment trop.

Nous extrayons d'une des lettres que nous avons reçues le passage suivant, qui précisément confirme ce que nous disions sur la multiplicité des attributions des économes:

« Vous dites, nous écrit-on, que si les fenêtres n'ouvrent pas, que si les cheminées fument, etc., etc., on s'en prend à l'économe et on a raison. — Dans une certaine mesure, oui, mais dans bien des cas, non. En effet, que de fois n'arrive-t-il pas qu'un garçon balaie la classe, essuie les bancs; l'économe passe, s'assure que le travail est fait, que le poêle tire bien et rentre à son bureau. A 8 heures, le professeur entre dans sa classe, la trouve malpropre et remplie de fumée. Il prévient le censeur, qui prévient le proviseur; celui-ci en parle à l'économe qui n'en peut mais. En effet, ce sont les élèves qui, pendant la récréation ont pénétré dans la classe et l'ont salie; ils ont tourné la clef du poêle ou mis un chiffon dans le tuyau. — Pensez-vous que c'est avec raison qu'on peut s'en prendre à l'économe? Et le gaz pendant l'hiver, et les verres cassés par la salive, etc., etc. Une autre fois, c'est un professeur qui donne une répétition à plusieurs élèves après le balayage de la classe; elle ne sera plus propre le lendemain. Franchement, n'est-ce pas excessif d'en rendre l'économe responsable, quand il n'a pas à sa disposition assez de monde pour faire le service ordinaire, à plus forte raison pour recommencer un travail déjà fait?

« A ce sujet vous insistez avec raison sur le nombre de nos agents beaucoup trop réduit et aussi sur leurs gages qu'il faut relever. Ici, je paie un domestique 27 francs, quand la moindre bonne, en ville, exige 30 francs. Comment peut-on avoir un service irréprochable dans ces conditions? Vous l'avez fait ressortir, c'est un état de choses préjudiciable au lycée. J'irai plus loin, dans un autre ordre d'idées, c'est une faute au point de vue démocratique.

« Vous avez bien montré que la tâche de l'économe est lourde ainsi que sa responsabilité; mais, peut-on apprécier non seulement la somme de travail qu'on lui demande, mais la variété et le nombre des connaissances qu'il doit avoir? En effet, un économe est-il nommé dans un lycée où l'on brasse le cidre? Voilà une étude à faire : il faut savoir acheter des pommes de bonne qualité et ne pas se laisser tromper par les ouvriers dans le mélange de l'eau et du jus de pommes.— Est-il nommé au lycée de l'Académie? il doit faire une étude des draps, des laines, de la teinture, et ce n'est pas une petite affaire, je vous prie de le croire. — Y a-t-il des chevaux dans le lycée? il faut faire un peu d'hippologie, sinon on est à la merci du cocher et du vétérinaire. — Le matin, des objets de literie et de bonneterie sont arrivés armé; de sa loupe et de son compte-fils,

l'économe doit contrôler la fourniture du fabricant. — Le soir, le plâtrier et le maçon sont là (l'architecte ne s'occupe pas des réparations), il faut que l'économe sache si le plâtre, la chaux ou le ciment sont de bonne qualité, et si leur mélange est fait loyalement. — A midi, on se plaint du vin, le voilà dégustateur et obligé souvent de prendre la défense du fournisseur contre l'appréciation de palais qui ce jour-là ne sont pas dans les conditions voulues pour affirmer que le vin ne vaut rien. — Le lendemain, c'est un voisin gênant qui vous menace d'un procès, il faut savoir lui répondre et ne pas être tout à fait étranger aux questions du mur mitoyen. — Et le tailleur, ne faut-il pas chaque jour lui donner des leçons de coupe et d'assemblage? Cela paraît bizarre, mais c'est ainsi. Et le cordonnier, etc., etc. Et je passe sous silence toutes les ruses employées par les fournisseurs et qu'il faut savoir déjouer. — Vous le voyez, n'est-ce pas énorme ce qu'on demande aux économes? Ils doivent être omniscients. »

Ce que dit notre honorable correspondant, qui n'est pas un débutant, est parfaitement juste: il faut que l'économe sache tout cela et fasse, comme on dit, tout ce qui concerne son état. Mais y a-t-il là un obstacle insurmontable, et cette science qu'on lui demande, science d'ailleurs superficielle, toute pratique, n'est-elle pas en somme aisée à acquérir? N'oublions pas, en effet, qu'on n'arrive pas d'emblée aux fonctions d'économe, que le stage dans les fonctions de commis est long, — beaucoup trop long même puisque l'activité risque plutôt de s'y éteindre avec l'âge que de s'y ranimer par l'espoir d'un avancement au choix, — qu'il n'est guère de partie de son service qu'un économe n'ait, pendant de longues années, vue et revue, que par suite, il y a des chances pour qu'il soit préparé lorsqu'enfin il devient chef de service, ou s'il ne l'est pas encore, pour qu'il soit tout à fait impropre à la fonction qu'on lui confie. De plus, puisque tout cela rentre dans les attributions des économes, qui donc empêche, de même que nous voudrions, à l'entrée ou au cours de la carrière, un examen pédagogique, d'y placer aussi des épreuves pratiques, et de s'assurer par des questions suffisantes qu'il y a chez les candidats, avec certaines connaissances précises, l'ouverture d'esprit nécessaire pour les développer, s'il est utile? La question est d'autant plus facile à traiter qu'elle est entière, et qu'on ne peut ici nous demander ou nous reprocher, suivant le cas et le besoin, de changer les programmes.

Quant aux observations que fait notre correspondant au sujet des

perturbations imprévues que la malice des élèves ou le défaut de surveillance des maîtres peuvent apporter dans un service économique d'ailleurs bien dirigé, il nous est facile de les écarter par la question préalable. Sans rester dans l'idéal, nous songeons toujours en effet à des maisons où tout le monde fait son devoir, où, étant donné que les enfants ne sont pas parfaits, la tâche de chacun consiste précisément à les surveiller assez pour les empêcher de commettre des sottises, et à leur inspirer une suffisante idée de leur dignité personnelle pour leur ôter l'envie d'en préparer. — Il est bien évident que si proviseur, censeur, répétiteurs lâchent la main, la situation de l'économe deviendra délicate, et que la note des dégradations pourra monter vite. Mais nous supposons *a priori* que le proviseur veille à tout, que le censeur est à son poste, et que le répétiteur donne assez d'attention à ses élèves pour s'apercevoir qu'on bouche avec un torchon le tuyau d'un poèle. Nous avons déjà indiqué comment nous comprenions le rôle de ces différents fonctionnaires ; il est certain que si l'un d'eux ou plusieurs d'entre eux le font mal ou ne le font pas, la tâche des autres deviendra plus pénible.

N'oublions jamais que tout se tient dans une maison d'éducation. Si nous avons dit de combien de choses l'économe est responsable, c'est que précisément le mauvais fonctionnement des services intérieurs peut être une cause grave de désordre. Combien de fois n'a-t-on pas vu la mauvaise nourriture servir de prétexte à des révoltes ouvertes ? et d'autre part, combien de petits soins l'économe peut avoir qui disposent à aimer le lycée, et les élèves et les parents ? Un économe nous fait remarquer que souvent c'est à lui, plutôt qu'au proviseur, que les mères de famille viennent confier leurs inquiétudes au sujet du bien-être de leurs fils, et leurs désirs au sujet des petites douceurs qu'elles seraient si heureuses de leur ménager. Rien n'est plus naturel : il n'est pas bon que le proviseur entre ouvertement dans de trop petits détails ; s'il doit tout savoir, il n'est pas indispensable que ce soit directement et il vaut mieux qu'il paraisse ignorer certaines choses ; l'économe, pour tout ce qui concerne l'habillement, le couchage, la nourriture des élèves peut intelligemment éviter au proviseur, non pas le souci réel, mais la tâche un peu terre à terre de mille soins qui ont leur valeur. Le proviseur porte la responsabilité de l'éducation et de l'instruction, de la discipline, de la gestion matérielle ; il a besoin d'aides actifs, dévoués, prévoyants ; il doit les diriger, il doit aussi les laisser agir, et si c'est une marque

d'insuffisance notoire chez un économe de laisser au proviseur la surveillance des services intérieurs, c'est un excès de zèle fâcheux chez un proviseur d'annuler, par un besoin envahissant d'autorité l'action d'un économe intelligent et laborieux. — Chacun à sa place, nous n'avons jamais ici réclamé autre chose ; c'est un principe de pédagogie élémentaire dont nous voudrions que tout le monde fût convaincu.

JULES GAUTIER.

UN CRITIQUE LATIN AU XVIIE SIÈCLE

ROLAND DESMARETS.

(*Fin.*)

Il ne convient pas, quoiqu'il en soit, de faire à ce poème une *Préface*. Tous les poètes épiques cités, auxquels il faut joindre Hésiode, Apollonius, Ovide, Stace, Silius Italicus, n'en ont point écrit pour leurs œuvres immortelles (1).

Et, sans préface, *Clovis* passera à la postérité la plus reculée.

Saint-Sorlin d'ailleurs le croyait aussi fermement que son frère et que beaucoup de leurs contemporains. « On ne peut pas, disait-il, critiquer mon œuvre sans injustice et même sans impiété. » Il faut s'appeler Horace pour risquer sans ridicule de ces « *Exegi monumentum...* »

De plus, *Clovis* est une œuvre moralisatrice.

Le poète épique et le philosophe sont de même nature; ils doivent être didactiques. N'est-ce point en ce sens que Lucrèce, après Empédocle, a traité *de la Nature*? Et Nicandre? Et Virgile?... Et tout ce beau raisonnement, ou soi-disant tel, pour en venir à la poésie sacrée qui enseigne la gloire de Dieu, et pour féliciter *le nain de Julie*, l'évêque de Grasse, Godeau, d'être à la fois, comme David, comme Grégoire de Nazianze, comme tant d'autres, ministre de la religion et poète sacré (2).

Telles sont rapidement et impartialement résumées les théories de critique littéraire de Roland Desmarets.

(1) Cf. II, 56, pp. 519-21.
2) Cf. II, 38, pp. 444-46.

Elles nous font connaître l'état de la critique au début du *grand siècle* et nous montrent l'esprit judicieux et l'érudition de l'auteur des *Lettres Philologiques*. On peut aussi y relever trop aisément des erreurs et un goût étroit, qui ont contribué à laisser dans l'ombre cet écrivain.

Le présent article n'est pas une protestation. Il a pour but d'appeler, dans une certaine mesure, l'attention de nos lecteurs sur la partie pédagogique de ces *Lettres*, où l'on rencontre des remarques d'une certaine valeur.

Cette fin de notre modeste étude convient mieux, ce semble, au cadre de cette *Revue* qui, non contente de marcher en avant avec une sage audace dans la voie du progrès moderne, apprécie avec une large intelligence ce qui a été tenté dans tous les temps de réformes par la parole et par la plume.

Desmarets serait un de ses collaborateurs, mais il ne pourrait plus dire ce qui était vrai, il y a deux cents ans, et ce que nous avons tous travaillé à changer, chacun dans notre sphère et de tous nos efforts.

Il ne pourrait plus reprocher aux *études* d'être mauvaises par suite du manque de zèle des professeurs dont le métier ne rapporte rien. (1)

Certes, nous ne sommes pas devenus millionnaires, oh! non, et c'est toujours comme une plaisanterie de haut goût que nous recevons les nombreux *prospectus* de certaines Sociétés financières qui veulent nous apprendre à placer nos fonds et qui, elles, placent bien mal leurs papiers imprimés. Mais si le métier ne rapporte guère, notre zèle ne se dément pas, et, patriotes que les sceptiques accusent de chauvinisme, nous pensons à la France pour laquelle nous préparons des hommes, et ce paiement futur nous dédommage de la pauvreté présente.

Si nous ne sommes pas des Socrate, des Platon, des pédagogues perses que vante Xénophon, du moins nous ne donnons plus à nos élèves, comme nos prédécesseurs du XVIIe siècle, de fausses idées sur la vie. (2) Nous les préparons courageusement à la contempler face à face et certains en discutent avec leurs disciples les graves questions, comme on l'a reproché amèrement dans une certaine presse à mon ancien maître, M. Aulard. Nous leur apprenons à

(1) Cf. I, 11, pp. 37 sqq ; 15, pp. 60-63.
(2) Cf. II, 31, pp. 416-17.

apprendre ce qui fait que si, sortis de nos mains, ils sont paresseux (1), — s'ils ne travaillent qu'avec irrégularité et négligence (2) — la faute en est à eux seuls, non à nos méthodes, — et que plus d'un pourrait imiter Brutus lisant Polybe la veille de la bataille de Philippes ou Auguste s'occupant de littérature durant la guerre de Modène (3).

Les regrets de Desmarets ne sont désormais plus fondés, ce qui atteste les progrès de notre pédagogie, même après Rollin, si admiré des Villemain et des Nisard. Mais voici des conseils que l'on dirait écrits d'hier.

Les grammaires sont trop obscures; le maître doit les expliquer et rompre ses élèves aux exercices oraux, ne leur donner à lire que peu d'auteurs très choisis, Cicéron plutôt qu'Apulée, Virgile plutôt qu'Ovide, et surtout que Térence dont la langue archaïque est plus difficile à entendre ne rien laisser sans le commenter de façon claire et précise (4) — avis dont chacun peut et doit faire son profit même aujourd'hui.

D'aucuns le firent d'ailleurs alors. « Entre l'université routinière et pédante de l'époque, et les jésuites superficiels, brillantés, développant chez leurs nourrissons un petit esprit de mots sans pénétrer jusqu'à la pensée (5),» se trouvèrent les *Petites Ecoles* de Port-Royal qui faisaient des réformes grammaticales, donnaient la préférence à la version sur le thème, enseignaient en français, introduisaient les exercices oraux et les explications minutieuses.

Desmarets recommande en outre comme base des programmes l'étude sérieuse du grec, dont il a déjà dit la nécessité, de la prosodie, combien négligée, — alas! poor Yorick! — de la rhétorique (6), de la philosophie, mais à la condition de remplacer par la morale simple et facile la trop obscure dialectique (7).

(1) Cf. II, 46, p. 480.

(2) Cf. I, 19, p. 80

(3) Cf. id. p. 82.

(4) Cf. I, 18, pp. 76-77 ; 26, pp. 115 sqq; 29, pp. 388-89 ; II, 30, p. 407.

(5) Cf. A. Dupuy, *Hist de la litt. franc. au XVIIe siècle;* Paris, E. Leroux, 1862.

(6) Cf. Aubignac, *op. cit.*, lib. IV, p. 311 : « Toutes ces ingénieuses variétez de parler que les habiles ont recherchées pour s'exprimer plus noblement que le vulgaire et qu'on appelle Figures de rhétorique.... donnent de la grâce aux Narrations, de la probabilité aux moindres Raisonnemens, de la force aux Passions et du relief à toutes les choses qu'on veut faire valoir... »

(7) Cf. I, 29, pp.393-95 et 398 sqq.

Il veut enfin, précurseur de notre *enseignement moderne*, donner une grande extension à l'étude des sciences, mathématiques, géométrie, cosmographie (1), histoire naturelle (2), qui, si les lettres apprennent à écrire, apprennent à penser. (3)

Roland va plus loin encore : il prévoit les lycées de jeunes filles.

Pour cela, il proteste d'abord contre la théorie par laquelle on considère la femme comme un être inférieur en intelligence. Ayant sous son toit cette nièce, Marie Dupré, dont nous avons parlé plus haut, il a voulu voir ce que deviendrait l'instruction confiée à un cerveau féminin.

Il était du reste convaincu avant l'expérience par les exemples que son érudition lui fournissait en nombre. Platon reconnaissait aux femmes des dispositions naturelles égales à celles des hommes; — Auguste consultait Livie sur les affaires de l'État, — Juvénal n'était qu'un satirique de parti-pris; car la femme instruite est meilleure : témoins : Sapho et Aspasie.

Au point de vue moral peut-être, on eût souhaité des garants plus parfaits; nous allons d'ailleurs les avoir.

Les femmes philosophes ont abondé: telles la fille de Cléobule et Théano de la secte des Pythagoriciens, Lasténia et Axiothéa, disciples de Platon, la fille d'Aristippe qui fut la meilleure élève de son père.

Quant aux femmes poètes, Corinne vainquit cinq fois Pindare; la femme de Lucain aida son mari à parachever la *Pharsale;* Sulpicia flagella de ses vers indignés l'empereur Domitien. Et Marguerite de Navarre! Et Mlle de Gournay (4)! Devançant son siècle, haussant les épaules devant le bonhomme Chrysale, allant plus loin que Clitandre, qui demandait pourtant

...Que la femme eût des clartés de tout,

que Fénelon dont le livre de haute valeur sur « l'Education des filles » restreint trop la culture intellectuelle de ce sexe, Roland a

(1) Cf. id. pp. 397-98; II, 36, p. 437; 41, pp. 459 sqq; 47, pp. 484 sqq.

(2) Cf. II, 40, pp. 452 sqq.

(3) Cf. I. 33, p. 147. Il félicite Gassendi, son correspondant, d'avoir allié les deux choses.

(4) Cf. II, 52, pp. 501-10.

*

beaucoup réfléchi sur ce problème complexe, et le résultat de ses réflexions fut d'instruire, à l'égal des hommes, Mlle M. Dupré.

Elle se vengea noblement: elle écrivit sur la tombe de son oncle une épitaphe en grec qu'elle avait composée.

Au total, que vaut l'œuvre de Desmarets?

« Ses lettres, dit Vigneul-Marville, n'ont pas l'agrément qu'auraient celles qui s'écrivent par rencontre et par la nécessité de répondre à ses amis. »

Il est certain qu'elles tiennent plus à la dissertation que du genre épistolaire: mais elles renferment beaucoup d'idées justes sous une forme moyenne, facile à comprendre, et l'on peut trouver quelque profit à les lire, après deux cents ans, tant pour connaître un auteur ignoré que pour prendre chez lui certaines pensées judicieuses et ce ton discret et poli du XVIIe siècle qui parfois, — oh! si rarement! — manque aux critiques du XIXe siècle.

P. Ant. Brun.

A PROPOS
DU SERVICE ÉCONOMIQUE DES LYCÉES

Nous extrayons les passages suivants d'une intéressante brochure publiée par un économe de lycée sous le titre: *Conseils pratiques sur la comptabilité et le service économique des lycées.*

Nourriture

C'est une des parties les plus délicates du service économique. Sauvegarder les intérêts du lycée, tout en assurant le bien-être des élèves, tel est le but auquel on doit tendre. Et pour cela, l'économe doit faire appel à toute sa bonne volonté et aussi à toutes les ressources de son initiative. L'hygiène, le climat, les ressources locales, les saisons, les habitudes, autant d'éléments dont il faut tenir compte dans la solution du problème. Chaque semaine, l'économe dresse le menu pour la semaine suivante. C'est un travail de réflexion. Qui veut faire pour le mieux doit mettre son projet plusieurs fois sur le métier. Il n'est pas inutile, ce me semble, d'essayer, tout en observant scrupuleusement les prescriptions hygiéniques, de surprendre, pour ainsi dire, l'appétit des élèves. Aussi, faut-il éviter, autant que possible, de leur servir les mêmes plats à des jours déterminés. Si l'uniformité ennuie, c'est surtout dans la nourriture. L'enfant est capricieux, son estomac est comme son esprit ; du nouveau de temps à autre, il l'accepterait donc volontiers. Et tout en restant dans des limites convenables, la variété ne pourrait-elle exister dans les mets ? Je ne parle pas, certes, de nouveautés coûteuses, mais d'une nouveauté relative et de détails ; un rien dans la préparation des mets en modifie si facilement le goût. C'est ici qu'apparaît l'importance des soins dans la préparation. Un chef de cuisine intelligent arrivera assez facilement à produire cette variété que nous devons chercher. Mais ces ressources qui sont chez un bon chef, c'est souvent à l'économe de les faire éclore par des sollicitations intelligentes et prudentes. Je dis prudentes, car il ne doit pas ignorer qu'il n'est qu'une unité active dans l'exécution du budget, et que le surcroît de dépense causé par ses innovations pourrait se multiplier d'une façon dangereuse pour l'équilibre budgétaire. Mais ce danger, on peut l'éviter en calculant à tête reposée le coût de son essai. Les poids des premiers plats et leur composition essentielle sont réglementés. Les modifications apportées ne peuvent donc être que dans les assaisonnements et si on y donne un peu d'attention la dépense restera dans les limites convenables. Dans la composition du deuxième plat la variété sera plus facilement réalisable. Mais il ne faudrait pas sacrifier l'utile à l'agréable : ainsi on donnera assez fréquemment aux élèves des mets qui peuvent paraître ordinaires mais qui sollicitent la consommation

d'une certaine quantité de pain. Ainsi le fromage, les crêmes, les confitures, les haricots.

A la nourriture se rattache la question de la tenue du réfectoire et du service de table dont l'importance n'échappe à personne. Nous connaissons tous l'heureuse impression d'une salle à manger gaie, lumineuse, d'une table dressée avec goût et propreté. On s'assied bien disposé et même tout prêt à l'indulgence. Sans demander qu'on mette dans nos réfectoires, dont, disons-le en passant, les murs dénudés et froids manquent quelquefois de gaieté, le luxe des tables d'hôtel, nous devons tendre à améliorer le service dans de justes limites. Partout, on a substitué avec raison, au service de table en fer battu, des couverts en ruoltz. Ces couverts ne laissent rien à désirer ; mais encore faut-il veiller à leur entretien et éviter de les laisser dans un état de détérioration peu convenable. Et la vaisselle ? Elle est peut-être bien opaque. Si on ne trouve rien de mieux, il faut au moins écarter courageusement, ces assiettes, ces soupières, ces plats, ces bols ébréchés dont on se sert trop souvent. Les mêmes mets servis sur des ustensiles plus convenables paraîtraient meilleurs. Il est en tout cas une qualité essentielle c'est la propreté, l'obtenir n'est pas toujours chose facile sans doute, mais un bon économe doit y apporter toute son attention et beaucoup de ténacité. Il est des procédés suggérés par l'expérience et l'initiative personnelle qui peuvent faciliter le travail. J'en citerai deux en particulier, qui peuvent donner, je crois, de bons résultats : il s'agit du nettoyage des verres et des couverts. On dispose les verres sur un plateau en les plaçant sous le robinet d'une pompe, on obtient un lavage à grande eau. Ce lavage fait, on les renverse pour les laisser égouter, on n'a plus avant le service qu'à les essuyer avec un linge sec. Pour les couverts, on les plonge dans un baquet en bois rempli d'eau bouillante. Après les avoir agités, on les jette dans des caisses remplies de sciure de bois que l'on remue. Il suffit de les essuyer ensuite. Par ce procédé on évite l'usure de l'argenterie et du linge qui salit moins vite. Les carafes, les plateaux, en un mot tous les ustensiles seront l'objet d'un nettoyage régulier. L'eau des carafes doit être régulièrement renouvelée à chaque repas, cela demande peu de temps, et on n'a pas à constater ces dépôts verdâtres qui indiquent un séjour trop prolongé de l'eau. Il va sans dire que le réfectoire lui-même et les tables seront lavés aussi souvent que possible. Les peintures doivent être rafraîchies chaque année. Il faut aussi veiller avec un soin extrême à la propreté des ustensiles employés à la cuisine qui doivent être étamés aussi souvent que le besoin s'en fait sentir. Il est inutile d'insister sur les accidents qui pourraient se produire par l'usage de bassines en cuivre malpropres. Le local appelé crédence doit être irréprochable. On n'y doit jamais trouver la moindre trace de poussière et les casiers à pain sont à épousseter tous les jours et à laver de temps à autre.

Mais si on tient à la propreté du matériel, à plus forte raison doit-on porter toute son attention sur le personnel. Hôtels et restaurants exigent de leurs agents une propreté remarquable, c'est qu'on sait combien est délicat le service de la table. Notre rôle n'est pas aussi facile, car ils sont souvent bien grossiers d'aspect nos garçons de salles. Nous ne pouvons pas demander à ces braves cultivateurs ou à ces anciens soldats l'entregent et l'extérieur des valets de grande maison ou des garçons d'hôtel : une tenue simple mais convenable, une grande propreté corporelle, voilà au minimum ce que nous pouvons et ce que nous devons exiger. La propreté au reste coûte peu. Une pompe-lavabo dans la cuisine ou dans une annexe, des serviettes sans fin,

confectionnées avec le vieux linge de la maison et placées sur des rouleaux à hauteur d'homme, c'est tout ce qu'il faut. Les garçons, avant le service, procèderont à une ablution sérieuse, surtout des mains. Et alors il n'y aura pas à craindre chez les élèves ces hésitations que pourraient causer des contacts douteux. Le grand tablier blanc dont les garçons doivent se servir seulement au réfectoire est convenable. Tout au plus pourrait-on exiger qu'ils portent en outre, soit une cotte en lustrine, soit un gilet avec manches. Quant à la chaussure il faut qu'elle soit toujours propre. Ces détails qui peuvent paraître futiles au premier abord ont cependant une importance qui n'échappera pas à quiconque a quelque pratique dans le service économique.

Il est une question aussi très importante pour le service de la nourriture, c'est la réception des denrées. Ici l'économe doit faire preuve d'une grande vigilance. Aux yeux des fournisseurs, qu'est le lycée ? Un établissement de l'Etat. Or, il est une morale qui a trouvé créance dans le monde, c'est que frustrer l'Etat, n'est pas un crime si abominable. Et plus d'un fournisseur qui a un renom d'honnêteté incontestable dans ses relations avec le client ordinaire, se montrera moins scrupuleux vis-a-vis d'un établissement. Du reste, sollicités par tel ou tel motif plus ou moins avouable, il est des fournisseurs qui font des offres à des prix trop réduits. Notre devoir est en cette occurence de sauvegarder d'une façon honnête et ferme les intérêts du lycée. Il faut donc veiller à l'exécution des cahiers des charges, qui sont bien établis et dans lesquels généralement aucun détail n'a été négligé. L'économe, grâce à son expérience, ne rencontrera pas de difficultés sérieuses. Quant au commis, s'il veut faire son service d'une façon efficace il ne doit pas reculer devant des leçons pratiques. Qui l'empêcherait d'aller, à des moments de loisir, soit dans un abattoir, soit chez un boucher se faire expliquer en quelques instants l'anatomie des animaux. Je suis convaincu qu'il lui faudrait peu de leçons pour apprendre à distinguer les différentes sortes de viandes et aussi les caractères d'une viande malsaine, fatiguée ou douteuse. Et ainsi des autres denrées sur lesquelles il peut se faire renseigner par des hommes compétents. Il convient au reste, si on a le moindre doute sur la qualité d'une denrée, de la renvoyer au fournisseur avec ses observations et à plus forte raison si l'usage en a prouvé l'insuffisance ou la mauvaise qualité. C'est là une des raisons qui militent en faveur des achats sur place. Il est bien rare qu'on ne puisse pas arriver avec de la persévérance et un peu d'habitude à traiter dans des conditions aussi bonnes que possible avec les fournisseurs de la ville. Cette méthode, disons-le tout de suite, a du reste un autre avantage : on n'a pas trop de reste en magasin, les risques d'incendie, de pertes, de déchets sont supprimés.

Mais il ne faut jamais perdre de vue, malgré son vif désir d'améliorer ce service, que les crédits pour la nourriture sont très limités et qu'il est du devoir de l'économe de ne pas les dépasser sans raison sérieuse. Et j'entends par raison sérieuse l'augmentation de prix produite par les adjudications, ou une augmentation des charges générales, par suite de diminution dans le chiffre diviseur.

Une grande bonne volonté, de l'initiative tempérée par la prudence, telles sont les qualités dont on doit faire preuve dans le service de la nourriture.

DU CONTRÔLE DU SERVICE INTÉRIEUR.

J'ai déjà dit à propos du service intérieur que la première chose à chercher c'est la délimitation nette des obligations de chaque agent ou employé. L'économe aura donc sur un tableau le service détaillé de chacun et il s'en pénétrera bien. Il devra dans la direction du service intérieur ne pas se départir de cette prudence qui doit présider à tous ses actes surtout à ses débuts dans un lycée.

De prime abord il peut trouver des façons de procéder qui lui semblent défectueuses. Il ne doit pas heurter de front tout ce qu'il pourrait considérer comme des errements: il devra procéder lentement après s'être assuré que sa méthode présente une amélioration, et en tenant compte des habitudes prises. L'habitude en effet, ne l'oublions pas, est dit-on, une seconde nature; je dirais volontiers que l'habitude est plus puissante que la nature qu'elle est prise par des gens qui sont déjà raisonnables et souvent après des sollicitations qui ont pu paraître excessivement sérieuses. Aller à l'encontre, tout de suite, sans ménagement, ce serait peut-être s'aliéner les esprits et on courrait risque d'échouer. Pour réussir dans l'administration économique d'un lycée où il y a tant et de si petites détails, on a besoin du concours de tout son personnel et ce concours nous sera plus vite acquis si nous arrivons à convaincre. Cette prudence n'exclut pas la fermeté, au contraire. Il est un proverbe qui dit que: qui va lentement va sûrement, on pourrait dire avec autant de raison, qui va sûrement va lentement. C'est en effet une preuve de force et d'énergie que le calme. Mais l'économe devra déployer aussi une grande activité. Des tournées faites à des heures indéterminées et à l'improviste dans les dortoirs, au réfectoire à la cuisine, à la lingerie, c'est le moyen le plus sérieux de tenir son personnel en haleine. Ses visites pour être rapides n'en sont pas moins efficaces, s'il a du coup d'œil et s'il sait appeler l'attention de ses agents sur une négligence ou un oubli. La cuisine en particulier mérite toute son attention : avant le repas il doit s'assurer que la préparation des mets se fait avec soin et propreté, pendant le repas que les plats sont pesés et bien présentés, et après que la cuisine et les annexes sont convenablement nettoyés. Il devra exiger que le service se fasse toujours avec une grande exactitude. Il faut au reste que l'économe tienne la main a être renseigné d'une façon aussi exacte que possible sur tous les détails du service intérieur. A cet effet, il pourra dresser dans la forme qu'il jugera convenable un cahier où seront consignés en détail les constations du commis de service. Ce cahier est une attestation permanente du soin avec lequel est surveillé le service intérieur et une indication précieuse pour l'économe dans l'indication de ce service.

DES RELATIONS

Nous sommes chargés de la comptabilité et du service matériel. Par suite nos relations sont nombreuses: relations avec les fonctionnaires, avec les familles, avec les élèves, avec les fournisseurs ou entrepreneurs. Le proviseur en premier lieu a droit, comme chef de l'établissement, à tout notre respect à et tout notre dévouement. Et nous devons faire tous nos efforts pour le seconder dans les limites tracées par les règlements. Mais ce respect doit être empreint d'une grande loyauté. C'est-à-dire

que si par hasard l'économe croyait devoir lui soumettre quelques observations sur des mesures qu'il croirait inopportunes, il doit le faire avec franchise : le proviseur en sera certainement très heureux.

Tous les fonctionnaires de l'Université ont donné des preuves de leur intelligence, c'est dire quel tact nous devons chercher à mettre dans nos relations avec eux. Et nous les accueillerons avec une grande cordialité s'ils ont recours à notre intervention de telle sorte que si nous ne pouvons faire droit à leurs réclamations, il n'en restent pas moins convaincus de tout notre bon vouloir.

Les familles qui nous envoient leurs enfants nous donnent ainsi une preuve de grande confiance et nous leur devons, en échange, de la déférence et toute notre bonne volonté. Sans doute les réclamations qu'elles nous adressent ne sont pas toujours fondées, mais le plus souvent nous sommes sollicités par des mères qui ont grand souci du bien-être de leurs enfants et nous devons en faire grand cas, même si nos règlements ne nous permettent pas de les accueillir. Il convient alors de leur expliquer que nous sommmes liés par des obligations professionnelles, mais que si nous sommes chargés de défendre les intérêts du lycée, nous avons l'obligation d'assurer le bien-être des enfants. Et les familles se laisseront plus volontiers convaincre si elles apprennent par leurs enfants que nous sommes pleins de bienveillance et de cordialité. Aussi bien nous ne saurions en être avares vis-à-vis de jeunes gens privés de la vie de famille, près de qui nous remplaçons les parents pour tout ce qui concerne le bien-être matériel.

La prudence et la fermeté sont les deux qualités qui doivent diriger notre conduite vis-à-vis des fournisseurs ou entrepreneurs. La situation financière d'un lycée dépend beaucoup du plus ou moins d'habileté de l'économe qui est le defenseur né des intérêts de l'établissement. naturellement les fournisseurs cherchent leur intérêt. C'est à nous à apporter beaucoup d'attention dans notre rôle. J'ai déjà dit que pour les fournisseurs nous sommes sauvegardés par les cahiers des charges à l'exécution stricte desquels nous devons tenir fermement la main. Mais pour cela il faut conserver toute notre indépendance et nous montrer excessivement prudents. Ainsi faut-il éviter de nous pourvoir chez un fournisseur pour notre compte personnel. Quelle que soit notre honnêteté si le fournisseur du lycée est le nôtre on aura vite conclu que nous en tirons profit. Si malgré tout nous n'arrivons pas à écarter les soupçons au moins nous aurons fait le possible pour atteindre ce but et ce sera assez.

BIBLIOGRAPHIE

Mathématiques et mathématiciens, Pensées et curiosités, par A. Rebière. — In-8°, 566 pages. — Paris, librairie Nony. — Prix : 5 francs.

Ce livre, sans figures et sans équations, peut être facilement parcouru par le lecteur. Nous croyons qu'il y trouvera quelque profit et quelque agrément.

Dans la première partie, qui est la plus importante, sont réunis divers aperçus sur les mathématiques, empruntés aux philosophes, aux historiens et surtout aux mathématiciens eux-mêmes.

Dans les deux parties suivantes se trouvent les anecdotes, les paradoxes et les singularités.

Enfin la dernière partie contient un choix de problèmes curieux et piquants.

En résumé, l'ouvrage dont nous annonçons la seconde édition, consiste en Mélanges philosophiques, historiques et anecdotiques. On aurait pu l'intituler : *les Mathématiques partout.*

REVUE DES IDÉES

I. — HISTOIRE DES IDÉES

HISTOIRE DES SCIENCES ET DE LA MÉTAPHYSIQUE (*Suite*) (1)

II. Chaignet, vol. II. *La psychologie des Stoïciens, des Epicuriens et des Sceptiques*, 1 vol. in-8° de 528 pages; Paris, Hachette, 1889.

III. Chaignet, vol. III. *La psychologie de la nouvelle Académie et des Ecoles éclectiques*, 1 vol. in-8° de 486 pages; Paris, Hachette, 1890.

IV. Chaignet, vol. IV. *La psychologie de l'école d'Alexandrie.* Livre premier : *Psychologie de Plotin*, 1 vol. in-8° de 396 pages; Paris, Hachette, 1892.

II

M. Chaignet a consacré deux volumes de son *Histoire de la psychologie des Grecs* aux écoles intermédiaires entre Aristote et Plotin. Elles ont fort souvent été moins bien partagées, et Zeller lui-même n'a pas apporté à l'exposition de leurs doctrines l'érudition et l'impartialité qu'on trouve dans les premiers volumes de son important travail.

On peut se rendre aisément compte des raisons qui ont amené bon nombre d'historiens à dédaigner, ou à juger avec une très grande sévérité, les successeurs d'Aristote. La plupart sont des métaphysiciens qui classent les philosophes d'après la place que la métaphysique occupe dans les systèmes. Platon, Aristote, puis plus tard Plotin, sont pour eux les philosophes par excellence. Or, la métaphysique n'a tenu et ne pouvait tenir qu'un rang secondaire dans le pyrrhonisme, l'épicurisme, le stoïcisme et la nouvelle Académie. Après la mort d'Alexandre, et

(1) Cf. la *Revue* du 1er juin 1893.

quand la Grèce put voir qu'elle avait perdu son indépendance, les anciennes institutions qui réglaient, pour la plus grande partie, la vie publique des citoyens, cessèrent d'être en vigueur. La religion ne tint plus dans la vie privée la place si considérable qu'elle occupait à l'époque où les Grecs étaient vainqueurs à Marathon et à Salamine ; les dieux avaient été vaincus avec leurs adorateurs, ou ils avaient négligé de leur venir en aide. Dans l'un et dans l'autre cas, il n'y avait plus rien à en attendre, le lien qui les unissait aux hommes était rompu.

Mais il fallait vivre, et l'on sait dans quelles circonstances pénibles se trouvaient alors les Grecs ; il y avait tout à craindre des généraux d'Alexandre ou de leurs successeurs qui s'essayaient à rétablir à leur profit l'empire créé par lui ; il y avait tout à craindre aussi dans chaque cité des citoyens qui appartenaient à un parti adverse, des riches, si l'on était pauvre, des pauvres, si l'on était riche.

Les uns s'adressaient à des dieux qui autrefois restaient au second plan, d'autres aux divinités venues d'Orient. Quelques-uns s'en rapportaient aux philosophes pour diriger leur vie. La morale devenait donc pour ceux-ci la partie essentielle de la philosophie ; la logique ou la psychologie, la physique ou la métaphysique, n'avaient d'importance qu'autant qu'elles étaient utiles pour édifier la morale. Par bien des côtés cette époque ressemble à la nôtre, et en l'étudiant à ce point de vue, on arriverait, semble-t-il, à des résultats tout aussi considérables pour la pratique que pour l'histoire des idées.

M. Chaignet s'est, comme il convenait à son objet, surtout occupé de la psychologie. Mais les Sceptiques, les Stoïciens et les Épicuriens ont, moins encore que leurs prédécesseurs, considéré la psychologie comme une science indépendante ; il a donc été obligé bien souvent d'aborder l'histoire générale des idées. Pour cette raison même, son livre mérite d'être consulté par ceux qui resteraient indifférents, s'il ne s'agissait que du progrès ou de la décadence des recherches psychologiques.

Le second volume de M Chaignet comprend trois parties : la première consacrée aux Stoïciens, la seconde aux Épicuriens, la troisième aux Sceptiques.

Après un chapitre préliminaire où l'auteur soutient qu'on a exagéré beaucoup en parlant d'une décadence prononcéee de la philosophie après Aristote, il expose la psychologie métaphysique des Stoïciens ; puis, passant à la psychologie expérimentale, il traite successivement des problèmes généraux de la psychologie, de la détermination des facultés de l'âme, de la psychologie de l'entendement, de la sensation et de la représentation, de la raison. Enfin il donne un chapitre à la psychologie morale et un autre chapitre à l'histoire des principaux philosophes stoïciens. On eût souhaité que M. Chaignet fît une plus grande place à ce dernier sujet et qu'il eût tenté d'indiquer ce qui revient à chacun des Stoïciens dans la constitution de la doctrine. Il ne faut pas, en effet, s'y tromper ; il y a des Stoïciens, mais y a-t-il une doctrine qui puisse être considérée comme appartenant à tous les représentants de l'École depuis Zénon jusqu'à Marc-Aurèle ? On l'affirme toujours, mais on ne l'a jamais établi. Ce qui distingue le Stoïcisme de l'Epicurisme, c'est que les disciples de Zénon pensent par eux-mêmes, tandis que ceux d'Épicure ne font guère que répéter les paroles du maître.

M. Chaignet étudie Épicure avec une sympathie visible... « Epicure, dit-il, n'est pas à coup sûr le plus grand génie philosophique de la Grèce, mais il est certainement parmi les philosophes le génie le plus profondément, le plus purement grec. Il n'en est pas qui ait plus que

lui, autant que lui, le sentiment de la mesure, c'est le trait le plus caractéristique du génie grec, et la conscience des bornes de la science humaine. C'est le génie du bon sens; c'est la raison la plus raisonnable, la plus saine, la plus sobre. »

La théorie de la nature; la psychologie métaphysique; la psychologie de la connaissance, sensation et représentation; la raison; la psychologie morale, sentiments, désirs et volonté, sont les principales divisions dans lesquelles M. Chaignet répartit la théorie épicurienne. On trouvera dans tous ces chapitres des discussions bien conduites où l'auteur a plus d'une fois raison contre ceux qui ont, avant lui, parlé d'Epicure. Mais il n'a pas réussi à montrer, croyons-nous, qu'Epicure doive être rangé parmi les philosophes qui se soucient avant tout de la vérité: c'est bien plutôt un croyant qui fait appel à la foi, un théologien qui recommande la piété parce que la piété conduit à la vertu et au bonheur, qui ne se sert de la science que pour détruire les théologies rivales.

Pyrrhon est, selon M. Chaignet, antérieur à Epicure. Cependant, c'est par lui, que se termine le volume. En procédant ainsi, on est conduit à attribuer à Zénon et à Epicure des doctrines qui sont essentiellement pyrrhoniennes et qu'on ne trouve plus originales, par suite, quand on les rencontre chez celui qui pourtant les a, le premier, exposées. La morale est la partie essentielle des trois systèmes; dans chacun d'eux, il s'agit pour l'homme d'atteindre l'ataraxie ou tout au moins la métriopathie. Or, Pyrrhon a recommandé l'une et l'autre; si Epicure et Zénon ont fait de même, c'est qu'ils sont, en une certaine mesure, ses disciples. Il faudrait donc commencer par Pyrrhon l'exposition des philosophies postérieures à Aristote. Ce n'est pas tout. M. Chaignet cherche à établir ce qu'il appelle l'esprit général du scepticisme, et il en fait une théorie essentiellement négative. C'est se méprendre du tout au tout sur la nature du pyrrhonisme: les négatifs ou les acataleptiques, comme les appelle Sextus Empiricus au début des *Hypotyposes pyrrhoniennes*, ce sont les partisans de la nouvelle Académie, Arcésilas ou Carnéade. Ils s'opposent aux dogmatiques, stoïciens ou Epicuriens, pour qui les questions métaphysiques peuvent recevoir une solution positive. Les sceptiques ne sont ni dogmatiques, ni acataleptiques; ils ne nient pas plus qu'ils n'affirment, mais ils placent en regard les affirmations des uns, les négations des autres, et suspendent leur jugement, parce que ni les uns, ni les autres ne les ont convaincus. Or, M. Chaignet part du prétendu caractère négatif du scepticisme pour conclure qu'il ne faut pas chercher à déterminer l'originalité de chacun des sceptiques, mais qu'il suffit d'exposer en bloc la psychologie sceptique de la connaissance. Rien n'est moins exact. On sait que Chrysippe, appelé le second fondateur du Portique, étendit considérablement la doctrine de ses prédécesseurs; on sait que Panétius et Posidonius durent modifier, en plus d'un point, le système pour le faire accepter par les Romains.

De même, Carnéade a ajoutédes arguments à ceux par lesquels Arcésilas combattait le Portique. Comment, quand les doctrines acataleptiques et dogmatiques variaient ainsi à travers les âges, y aurait-il eu une seule et même doctrine pour les sceptiques qui, aux diverses époques, s'appuyaient sur les uns et sur les autres pour conclure à la suspension du jugement, que devait suivre, comme l'ombre suit le corps, l'ataraxie dans laquelle ils font consister le bonheur?

(*A suivre.*)

F. Picavet.

II.— MOUVEMENT DES IDÉES

LE DROIT ET L'IDÉE DU DROIT (*Suite.*)

III

A. Les intuitifs. — Aguiléra, *L'Idée moderne du Droit en Allemagne;* Paris, Alcan, 1893. (*Suite*) (*1*).

Toute spéculation sur le fondement métaphysique du droit prête d'ordinaire le flanc à deux sortes de critiques. On peut s'attaquer aux principes; on peut rechercher la valeur des conséquences. La seconde épreuve est plus aisée, souvent plus saisissante. M. Aguiléra qui, à propos de Kant, a négligé la première, néglige aussi la seconde. Cela est regrettable. L'organisation de détail qu'édifient *les éléments métaphysiques de la doctrine du droit* est remarquable et l'effort spéculatif du kantisme pour fonder le droit *a priori* est assez important pour que l'examen et la critique de ses résultats aient un intérêt de premier ordre.

Or, qui les passerait en revue serait surpris peut-être de retrouver au terme de déductions dont l'idée pratique de causalité inconditionnelle est la source pure ou bien des règles calquées exactement sur des principes juridiques exclusivement germaniques, ou des souvenirs historiques très archaïques et irréalisables, soit parfois des propositions archaïques encore, mais qui ressemblent aujourd'hui à de singulières déviations métaphysiques du sens moral.

On espérait au moins dans le livre de M. Aguiléra une analyse critique de quelque exemples. Il en est de caractéristiques. Qu'est-ce pour Kant que la puissance paternelle? La tradition romaine en fait une souveraineté absolue, perpétuelle, les Coutumes germaniques un pouvoir de protection qui semble cesser de plein droit, sinon par un *ætas perfecta*, du moins par la capacité de fait du jeune guerrier qui reçoit l'investiture des armes. Les législations allemandes modernes, comme les législations slaves et autrichiennes concilient les deux théories : l'âge émancipe, mais l'enfant qui reste dans la maison paternelle demeure toujours soumis à l'autorité souveraine du chef de famille. Or le droit naturel de Kant retrouve précisément cette solution mixte (2). Il faut attendre jusqu'à Hegel (3) pour voir le principe de la liberté humaine entraîner comme conséquence nécessaire la liberté complète de l'enfant (4). De même façon, bien des législations modernes respectent assez la personnalité de l'enfant pour interposer toujours entre celui-ci et le père qui veut sévir le contrôle de la puissance publique; Kant déduit immédiatement des principes de la raison pure pratique, *le droit pour les parents de mettre la main sur les enfants*

(1) Voir les nos précédents.

(2) *Doct. du dr.* Barni. 117, sqq, § xxix, « dès que l'âge d'émancipation est arrivé, ils (les parents) doivent renoncer à leur droit paternel de commander... » et p. 244 : « Après la majorité, les parents ont encore le droit de les employer au service des affaires domestiques... jusqu'à ce qu'ils les affranchissent définitivement. »

(3) *Phil. du dr.* dans Sammtl. Werk.; Berlin, 1840, §§ 174, 175.

(4) On ferait des observations analogues sur la situation de la femme dans le droit naturel kantien.

comme sur des animaux échappés et de les tenir enfermés (1) ... Est-ce bien là un prescrit de la raison ou n'a-t-on pas mis d'avance dans les prémisses de la déduction tout ce qu'on en voulait tirer; n'est-ce pas l'histoire et le droit national qui se cachent sous le manteau du philosophe? — M. Aguiléra aurait pu répondre à ces questions.

Les déductions kantiennes du droit pénal suggèrent d'autres remarques. Il paraît que la répression *naturelle* affecte la forme du talion; mais on suppose qu'un crime contraire aux bonnes mœurs a été commis; comment faire? — Violera-t-on une seconde fois la moralité pour rétablir l'équilibre? — Kant se tire d'affaire en appliquant comme notre ancien droit le principe *per quod is peccat, per idem punitur et idem* (2) et la dignité humaine s'en accommode comme elle peut; il ajoute d'ailleurs par un singulier et naïf retour à l'histoire, *que cela se pratique couramment dans les sérails.* — Etait-ce la peine de discuter si longuement sur la causalité inconditionnelle pour en arriver en fin de compte à une telle législation positive?

C'est ainsi encore qu'ignorant les besoins de la pratique moderne, Kant reproduit sur le contrat des définitions romaines bien insuffisantes pour rendre compte du mécanisme d'institutions comme les fondations ou le contrat d'assurance, qu'il va même jusqu'à poser en principe que tout contrat requiert non seulement une promesse et une acceptation, un vendeur et un acheteur, mais encore une caution, un tiers garant *cavent*, ressuscitant ainsi l'antique provendeur athénien ou le προπωλητες des papyrus grecs démotiques.

Ce sont là des exemples; il y aurait une analyse à faire, une critique à construire. Souvent le droit naturel de Kant reproduit les solutions du droit germanique positif; parfois il vient heurter de front les exigences de la pratique et du sens commun. Est-ce signe d'un vice radical? Est-ce singulière malechance ou faute de logique? On espérait que le livre de M. Aguiléra eût présenté une réponse. On voudrait savoir quelle valeur spéculative, quelle valeur pratique a le droit naturel kantien. M. Aguiléra a éludé les deux questions et on ne les résoudrait pas d'ailleurs en vingt pages.

(*A suivre.*)

EMILE CHAUVIN.

(1) *L. c.* p. 247.
(2) *L. c.* § XXIX.

Les communications relatives à la REVUE DES IDÉES *doivent être adressées à* M. F. PICAVET, *3, rue Crétet.*

Toutes les communications relatives à la Rédaction doivent être adressées à M. JULES GAUTIER, *Rédacteur en chef, 7, avenue Parmentier. Les abonnements et réclamations sont reçus à la librairie* PAUL DUPONT, *4, rue du Bouloi, Paris.*

Le Gérant, L. SÉRIS.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 270.6.93.

BINDING DEPT. MAY 28 1962

Author Revue de l'enseignement P Educ R

Title 19. 1893

DATE. NAME OF BORROWER.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED